BOOK B
a39015 00017111 9b

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

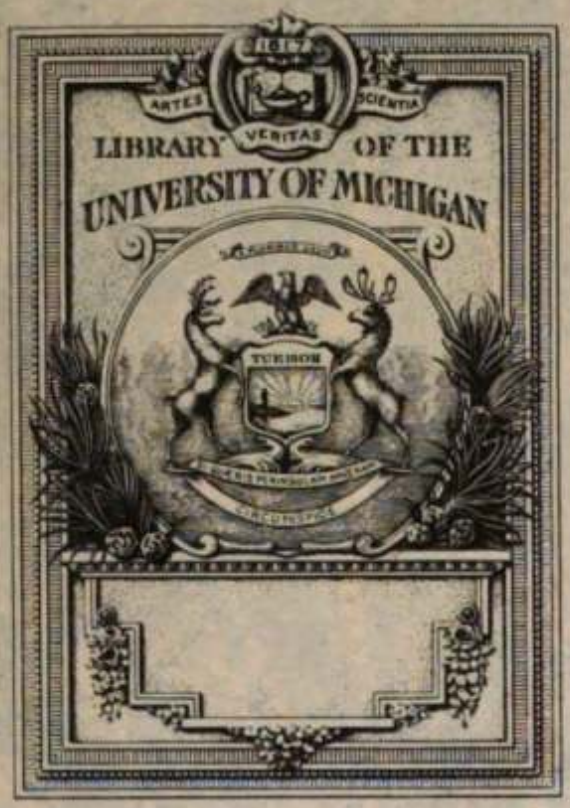

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
112
.L64
A3
1875

Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TIRAGE A PETIT NOMBRE

Plus 100 exemplaires sur papier fort de Hollande
et 25 sur papier Whatman.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

ÉDITION POUR LA PREMIÈRE FOIS COMPLÈTE ET ENTIÈREMENT
CONFORME AUX MANUSCRITS ORIGINAUX

Publiée avec de nombreux documents inédits
et un commentaire
historique, biographique et bibliographique

PAR

MM. G. BRUNET, A. CHAMPOLLION, E. HALPHEN
PAUL LACROIX, CHARLES READ
ET TAMIZEY DE LARROQUE

TOME DIXIÈME

JOURNAL DE HENRI IV

1609-1610

PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
338, rue Saint-Honoré, 338

M DCCC LXXXI

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

REGISTRE-JOURNAL

[DU 25 FÉVRIER 1609 AU 14 MAI 1610]

ANNÉE 1609

SEPTEMBRE.

Le mardi, premier de ce mois, j'ay acheté la *Chronographie* du Père Gaultier, Jésuiste, imprimée nouvellement à Lion, in folio, qui est un livre rempli d'infinies fadèzes, contes et menteries : qui est, possible, la cause principale, veu le temps où nous vivons, pourquoi il s'est si bien vendu, n'y en aiant tantost plus, joint que beaucoup l'ont plus acheté pour rire que pour y proufiter. Du nombre desquels je pourrois bien estre, qui en ay donné, relié en parchemin, cent sols, pour croistre le nombre de mes Drolleries jésuistiques; et d'un autre costé, cinquante sols de leur *Amphitheatrum honoris*, relié en parchemin, pour remettre en la place de celui que j'ay donné à Tourval, et tiré du pacquet de leurs Libelles d'Estat injurieux et diffamatoires. Et, le mesme jour, afin qu'une vanité paiast l'autre (s'en présentant tous les jours quelque nouvelle, dont je ne puis me descombatre, veu mon naturel, encores que j'en aye bonne envie), ay vendu à un curieux, M. C. D., pour quarante deux livres de pièces d'argent estrangères, que dès longtemps il avoit envie d'avoir et qu'il a fort honnestement et assez chèrement achetées.

Le mécredi 2e, le Roy revinst de Monsseaux à Paris,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

où estant arrivé, l'allèrent trouver, aux Thuilleries, où Sa Majesté estoit, un bon nombre des marchans de soye de ceste ville, lesquels, s'estant prosternés aux pieds de Sa Majesté, la supplièrent très humblement d'avoir pitié d'eux et de leurs familles, pource que si son Édit sur la réformation des habits avoit lieu, ils seroient contraints de sortir Paris, eux et leurs enfans, avec un baston blanc en la main. Celui qui portoit la parole estoit un bon et ancien marchant, nommé le sire Henriot; duquel la façon et l'habit sentoit encore et représentoit la simplicité et preudhommie de ces bons marchans du temps passé. De fait, le Roy l'aiant ouï assez paisiblement (ce qu'il ne fait pas à tout le monde), lui dit enfin : « Mon bon « homme, vous ressemblez trestous aux anguilles de Me- « lun ; vous criez devant qu'on vous escorche. Avez- « vous veu l'édit, et sçavez-vous bien ce qu'il y a dedans? « — Oui, Sire, respondit ce bon homme : il y a telle « chose et telle. — Je voi bien (dit le Roy) que vous l'a- « vez veu et leu, ce que je ne pensois pas. » Tellement qu'après que ce bon homme eust touché succinctement et assez bien le mal qui en pouvoit avenir, et la grande ruine et dommage qu'ils en encourroient, Sa Majesté leur commanda de mettre leur requeste ès mains de M. le Chancelier, sur laquelle il regarderoit en son Conseil de leur pourvoir le plus favorablement qu'il pourroit.

Le lendemain, ils allèrent trouver M. de Sully, lequel ne leur fist response que de desdain et moquerie. Car, ce bon homme de Henriot aiant mis un genouil en terre, ledit seingneur l'aiant aussi tost relevé, et l'aiant tourné de tous costés pour mieux contempler son habit à l'antique, vestu de sa petite robbe de marchant des bonnes festes, doublée possible de tafetas; son saye et le reste bigarré (comme on les a veu autrefois porter aux mar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chans) de diverses estoffes de soie; après l'avoir bien regardé, lui dit : «Eh ! comment, mon bon homme, venez-« vous ici avec vostre compagnie pour vous plaindre, « veu que vous estes plus brave que moi ? Voici du da-« mas, voilà du taffetas. » Et tournant le tout en risée, ne peurent avoir aucune raison de lui : tellement qu'en s'en retournant ils disoient qu'ils avoient trouvé le valet plus rude beaucoup et plus glorieux que son maistre.

Le jeudi 3e, un des principaux officiers de la Justice
10 de Messieurs les voleurs et couppebourses de Paris, qu'ils avoient establie et exerçoient vers le Porteaufoin, condamnans les uns à l'amande, les autres au fouet, et les autres à la mort (qui estoit de les poingnarder, puis jetter à la rivière), aiant esté descouvert et attrappé par le prévost Defuncti (les uns disent que c'estoit leur président, autres leur procureur général), fust pendu et estranglé en ladite place du Porteaufoin, avec approbation et solennelle exclamation de tout le peuple, auquel ceste Justice estoit nouvelle ; mais qui eust bien désiré d'en voir
20 une autre (bien que légitimement establie) tenir compagnie à celle-ci, au moins pour tant de mauvais juges et corrompus, qui la leur rendoient si meschante tous les jours, qu'ils méritoient bien, à faute de cordes, d'estre estranglés de leurs propres cornettes. Ce que les femmes et crocheteux crioient tout haut.

Ce qui m'a ramentu le dire d'Aulus Gellius, *lib.* XI : *Privatorum fures* (dit-il) *in nervo et compedibus ætatem agunt, publici in auro et purpura versantur.*

Le vendredi 4e, le fils unique de M. Mauguin, advocat
30 en la Cour, nostre voisin, aagé de cinq ans seulement, mais duquel l'esprit fort gentil passoit l'aage et promettoit quelque chose de bon, mourust en sa maison (au grand regret du père, duquel il estoit toute l'espérance),

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la petite vérole (maladie qui continuoit, voire augmentoit tous les jours à Paris, et dangereusement pour les petis enfans qui s'en trouvoient attaints).

Le samedi 5e, la Cour, assemblée sur l'Édit des Monnoies, le refusa et rejetta tout à plain, comme injuste, très pernicieux et onéreux au peuple, et ruineux pour tout le monde : s'estant trouvées toutes les opinions conformes à le rejetter, sans qu'il s'en trouvast une seule au contraire. *Nec debemus, nec possumus* (conclurent-ils tous d'une voix).

Messieurs des Monnoies y furent mandés, entre lesquels y en eust un de la Religion, nommé Bizeul, qui triompha de parler et opina fort pertinemment et librement. Dont il fut grandement estimé et loué, mesmes de M. le Premier Président, qui dit tout haut ces mots : *Non per parabolas iste locutus est nobis.*

M. de Sully, aiant entendu la résolution de Messieurs de la Cour sur cest Édit, duquel il pressoit et affectoit fort la publication, dit que « c'estoient des maistres-ès-arts, « et qu'ils n'y entendoient trestous rien ! »

Un Conseiller de la Cour, de mes amis, qui me vinst voir le lendemain, comme nous fussions tumbés sur ce propos, me dit qu'il y avoit un passage dans Dante, qu'il me monstreroit quand je voudrois, où il apelle Philippe-le-Bel auguste Roi de France, qui affoiblist les monnoies (comme cestui-ci veult faire par son Édit) *falsificatore di moneta*, qui est un passage notable que je veulx voir dans mon Dante.

La Cour refusa aussi l'Édit des Nantissemens, qu'on disoit n'estre moins meschant que l'autre.

Et faut noter, qu'en ceste assemblée, Messieurs des Monnoies, qui autrement n'ont point de ranc ni de séance en la Cour, et qui, pour ceste considération, s'estoient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jà excusés une fois d'y aller, de l'avis de M. le Premier Président, en eurent et parlèrent assis. Tellement, qu'aussi tost qu'ils furent entrés, M. le Premier Président leur dit : « Séez-vous et vous couvrez, puis vous « parlerez. »

Le Lieutenant-civil, estant allé, ce jour, trouver le Roy pour se plaindre de l'arrest donné contre lui par ceux du Conseil et par M. de Sully, sa partie, Sa Majesté lui dit qu'il avoit le bruit de ne se gouverner pas trop
10 bien en son estat, et qu'on disoit qu'il prenoit des pots de vin. « Sire (respondit-il fort hardiment), ceux qui vous « ont rapporté cela de moy ne prennent pas des pots « de vin, mais des pots d'or. — Ventre-saint-gris ! dit « le Roy, encores que ce que vous dites puisse estre, « cela ne vous excuseroit pas pourtant de malverser « en vostre estat. »

M. le Mareschal d'Ornano parla au Roy, en ce temps (plain de murmure populaire contre les Édits et nouvelles charges), fort généreusement et librement, enhardi
20 par le commandement que Sa Majesté lui en fist, et par les plaintes universelles de tout le peuple de la France, principalement celui de son païs et de son gouvernement. Il lui dit donc que, puisqu'il plaisoit à Sa Majesté lui donner ceste liberté de lui dire franchement ce qu'il en sçavoit, qu'il le feroit comme son très fidèle serviteur; et, s'il estoit autre, ne voudroit ni n'oseroit l'entreprendre. Premièrement, qu'il estoit en très mauvais prédicament envers son peuple, et qu'en toute la Guienne on n'avoit jamais tant mesdit ni détracté du feu Roy
30 comme on faisoit partout de Sa Majesté, et aux grandes compagnies et aux petites (car il se trouvoit aux unes et autres). Brief, qu'il n'estoit point aimé de son peuple, qui murmuroit et se plaingnoit estrangement des grandes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

daces et impositions qu'on lui mettoit sus journellement, plus intolérables, sans comparaison, que celles qu'ils avoient souffertes sous le feu Roy, pendant ses plus grandes guerres et affaires. « De vrai, pour n'en rien « desguiser, Sire, le peuple endure beaucoup, et n'en « peult plus. Que si, pour une levée de soixante mil « escus que fist faire le feu Roy, pour donner à Mes- « sieurs de Joieuse et d'Espernon, le peuple l'eust en si « mauvaise odeur, qu'il ne le pouvoit plus fleurer; que
10 « pensez-vous qu'il die de vous, Sire, qui ne levez pas « les mille, mais les millions? J'en craindrois fort (pour « vous le dire) un désespoir et une révolte. — Ventre- « saint-gris! lui respondit le Roy, je sçai bien qu'il y a des « brouillons en mon Roiaume, qui ne demandent qu'à « remuer; j'en suis bien averti. Mais qu'ils commencent « seulement, j'acheverai, moy, et les sçaurai bien chas- « tier. Je ne ferai pas comme le feu Roy; ils trouveront « un plus rude joueur que lui. — Sire (lui dit M. d'Or- « nano), je ne vous conseille point celui-là et vous prie
20 « (comme vostre serviteur) de ne le point essaier, et « croire que vostre principale force gist en la bienveuil- « lance de vos subjets. Je me trouvai aux Barricades de « Paris, et ne me trouvai en ma vie si empesché; je « vous diray librement, Sire, que le feu Roy avoit plus « de Noblesse que vous n'en avez, et plus de peuple à « sa dévotion que vous n'en auriez si l'inconvénient en « arrivoit : et, toutesfois, le bon prince fut contraint de « quitter Paris et sa maison à ces rebelles et mutins; et, « nous tous, aises d'en remporter nos testes et le moule
30 « du pourpoint. »

Je tiens ce discours d'un brave gentilhomme et véritable, qui n'en estoit pas loing. Lequel me conta aussi comme Sa Majesté, encores qu'elle eust esté, du com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mencement, esmeue et en colère des propos que lui avoit tenus ledit sieur d'Ornano, toutesfois qu'après y avoir pensé il l'en avoit remercié et fort caressé, mené à S.-Germain, où furent continués lesdits discours; et finalement fait l'honneur audit Mareschal d'avoir dit tout haut, que, depuis son avénement à la Couronne, il n'y avoit eu homme en son roiaume, ni prince ni autre, qui lui eust parlé franchement comme avoit fait M. d'Ornano, ni dit la vérité, que lui; et qu'il le tenoit pour un
10 des meilleurs et plus fidèles serviteurs qu'il eust. De fait, sa libre remonstrance toucha tellement le cœur du Roy, qu'on lui attribue en partie la révocation des Édits, au moins des deux plus meschans. En quoi il a obligé le peuple et tous les gens de bien à soy.

Le dimanche 6e, j'ay receu, de Rouen, des lettres de M. Justel, par lesquelles il me mande ce qui s'ensuit: « Nous sommes ici en une Afrique qui ne produit rien. Nous n'oïons parler que d'Edits, qui s'entresuccèdent les uns aux autres, mais surtout l'Édit des Monnoies,
20 fort pour les inconvéniens qu'il traisne après soy. Nostre Parlement ne le passera autrement. Ce seroit entièrement ruiner le trafique en ceste province, d'où le Roy tire le plus grand proufit. On nous dit ici que le président Richardot est en Cour, pour asseurer le Roy que l'Archiduc ne se meslera point de l'affaire de Clèves et que cela a fait contremander M. de Sully. Vous aurez veu la lettre de Malte touchant ce faiseur de miracles? Si c'est l'Antechrist, celui de Romme aura gangné sa cause contre nous. Je n'ay encore receu ces livres d'An-
30 gleterre, qu'un de mes amis me fait apporter. Vous y aurez vostre part, comme de ce, etc. »

Le lundi 7e, J. P. m'a donné, de son impression, un petit Discours, en paraphrase sur les Ps. 41e et 77e, fait par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un nommé La Montagne, Conseiller de M. le P. de Condé, avec un pourtrait nouveau du comte Maurice, qu'on lui avoit envoié de Hollande, qu'on disoit estre le mieux faict de tous.

J'ay acheté aussi, huit deniers, un nouvel Arrest du Conseil pour les Substituts et leurs Adjoints.

Ce jour, J. B. m'a donné ung petit Discours contre les Jésuistes, imprimé nouvellement à Prague, c'est à dire à Paris, que j'ay trouvé estre une traduction du
10 libelle en latin : *de Studiis Jesuitarum abstrusioribus*, que je pense avoir escrite à la main : qui est une medisance gauffe et pure bagatelle, qui ne valoit pas l'imprimer.

Messieurs les Présidens de la Cour allèrent, ce jour, au logis de M. le Chancelier, où estoit M. de Sully seul avec lui, pour délibérer sur la publication des Édits, principalement de celui des Monnoies. Mais tout se passa en paroles et beaux discours : car ils se rencontrèrent si mal, qu'ils en sortirent aussi sages trestous comme ils
20 y estoient venus : la superbe et hautesse de M. de Sully ne pouvant souffrir d'en rien céder ni quitter à personne, et la gravité et auctorité d'une Cour ne pouvant endurer d'estre maistrisée et mesprisée (comme elle a esté souvent) d'un tel mignon que Sully; joint l'opinion qu'ils avoient tous que lui seul les entretenoit aux mauvaises grâces du Roy, et calomnioit envers Sa Majesté les plus gens de bien d'icelle (chose très dangereuse et de conséquence en un Estat, comme l'a noté Polybe, en son cinquiesme livre, en ces mots : *Nihil in aula principum*
30 *periculosius est magnatibus et proceribus regni quam sunt calumniatores bonorum.*

Que si Sa Majesté (peult dire la Cour aujourd'hui) eust prattiqué l'autre traict qui est dans ledit Polybe, au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mesme livre, et consécutif d'icelui, où il dit : *Princeps prudens sibi a quovis aulico, magnate, ambitioso, caveat, neve illi multum tribuat, aut eum crescere sinat, quantumvis appareat regis amans*, les affaires du Roy et de son Estat se porteroient mieux qu'elles ne font.

Tous les Présidens, horsmis M. le président De Thou qui estoit malade, se trouvèrent à ceste délibération sur M. le Chancelier, où M. le Premier Président se fist mesme porter dans sa chaire. Le Roy estoit à Saint-Germain en Laye, qui avoit, avant que partir, commandé expressément à M. le Chancelier de les mander et assembler chez lui.

Le jour de devant, on avoit trouvé, attaché avec de la cire d'Espagne, à la porte de l'antichambre de la Roine, un pasquin fort sanglant et diffamatoire contre le sieur de Sully. On disoit qu'il estoit en vers, l'apeloit l'*Escossois*, et le condamnoit, nonobstant tout son crédit, d'aller bientost à Montfaucon ou à la Grève.

Le mardi 8e, entre les cinq et six heures du soir, M. de Sully alla voir M. le Premier Président en son logis, pour le prier, ainsi qu'on disoit, d'induire la Cour à passer les dits. Sur quoi il le trouva inflexible, se défendant de la justice, laquelle, comme chef d'icelle, il vouloit et devoit maintenir. M. de Sully, au contraire, le battant de la volonté du Roy et puissance absolue d'icelui, qui devoit estre préférée à toutes loix et ordonnances; s'aidoit (pour le regard de l'injustice que ledit Premier Président lui remonstroit) du dire d'Euphemus en Thucidide, au sixième livre : Qu'une République ou un Prince ne doit estimer injuste ce qui acommode ses affaires. Maxime très-pernicieuse qu'on a fait souvent prattiquer à nos rois, et mesmement à cestui-ci, aux despens de sa réputation et préjudice de son Estat; bien eslongnée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de celle de ce bon roy Théodahat, qui, en une de ses lettres, qu'on peult voir au dixième livre du receuil de Cassiodore, dit roialement : « Encores que nous puissions « tout, si estimons-nous ne nous estre loisible de faire « chose qui ne soit louable. »

Le mécredi 9e, la Cour ne s'assembla point pour les Édits, comme on pensoit qu'elle deust faire, attendant nouveau commandement sur ceste affaire, qui sembloit estre comme refroidie.

10 Le jeudi 10e, furent pendus et estranglés, en la place de Porteaufoin à Paris, le procureur et advocat du Roy en la Cour des couppebourses et voleurs. Ils avoient un grand et petit basteau, pour l'exercice de leur brigande justice. Là se tenoient les plaids et audiances en l'ung ; et en l'aùtre estoient prononcés et exécutés leurs arrests, sentances et condamnations (chose estrange et inaudite, et toutesfois bien véritable, et tesmoin irréfragable de la meschanceté de ce siècle).

Ces gens déterminés mouroient résolus, sans aucune ap-
20 préhension du jugement de Dieu, comme estans hommes sans foy et religion. Ce beau procureur mesme, se voiant, au lieu du supplice, prest d'estre exécuté, en riant et gossant, dit tout haut à l'assistance : « Voici une belle com- « pagnie ; mais, de tous tant que vous estes là, je n'en « sache aucun si hardi qui voulust entrer en ma place « pour la tenir ! »

Le vendredi 11e, sur les trois heures après minuict, le greffier Voisin, demeurant en la cour du Palais, faillist d'estre assassiné, dans son lit où il estoit couché, par
30 Voisin, son cousin germain, qui portoit son nom et avoit espousé sa niepce de Gallart, clerc de Greffe. Il estoit fils d'un boucher, demeurant chez lui, aimé et cheri dudit Voisin, avancé jà par lui, ainsi qu'on disoit, de plus de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

huict mil escus, et qui davantage l'avoit sauvé de la corde, lorsque furent pendus à Paris, il n'y a pas longtemps, ces faiseurs de faux sceau et nouveaux chanceliers. Néantmoins, ce rustre, auquel l'autre n'avoit jamais fait que bien et plaisir, s'estant levé du lit où il estoit couché avec sa femme et aiant pris un grès en une main et un cousteau en l'autre, avec un canivet qu'il avoit pris à un de là dedans nommé La Moinerie, s'en alla droit à sa chambre et à son lit, et lui donna dug rés sur la teste (mais si
10 mollement et, comme il est à présupposer, *titubante manu*), qu'au lieu de l'assommer (ce qui lui estoit facile), il ne le blessa que bien légèrement, Dieu conduisant la main et le coup, comme il se void visiblement en cest acte, et s'est remarqué en assez d'autres semblables. Voisin, sentant ceste rude secousse (qui estoit pour réveiller de plus endormis que lui), saute de son lit, entre en défense à bon escient et, le colletant, fist tumber son grés à terre, auquel ce miserable aiant failli, eut recours au cousteau, duquel voulant l'offenser, au lieu de lui en
20 donner dans le corps, donne dans la muraille et y rompt son cousteau; alors, prenant l'effroi mesme par le réveil de ceux de la maison, qui ouïrent leur maistre crier à l'aide et au meurtre, se retire, et aiant jetté au feu sa camizole et ses calsons, pour ce qu'ils estoient sanglans, vinst une heure après ou environ se présenter à la Chambre avec les autres (comme s'il n'eust sceu rien de rien et qu'il n'y eust pas touché). Et faisant le pleureus, demanda mesme à son cousin comment ce malheur lui estoit arrivé. Mais Voisin, qui scavoit fort bien que c'estoit lui et qui toutes-
30 fois ne le vouloit autrement descouvrir, ni en rien publier, se contenta simplement de lui dire qu'il se retirast, mais avec une façon et parole qui montroit assez le desdain qu'il en avoit conçu contre lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le matin venu, la Justice s'y transporta. Messieurs les Advocats du Roy Servin et Le Bret, avec M. Gillot, Conseiller en la Grand-Chambre, y allèrent. Voisin, interrogé, leur dit qu'il ne sçavoit qui c'estoit, et persista opiniastrement (encores qu'il en fust fort pressé) de ne point descouvrir l'auteur de ce faict, qui estoit son cousin, contre lequel il y avoit de grandes conjectures, voire toutes visibles et apparantes. M. Le Bret dit à Voisin que chacun avoit intérêt à ce meschant acte; qu'il
10 ne le regardoit point seulement, mais un grand nombre, voire tout le peuple de Paris, eux-mesmes, leurs femmes, enfans, et tous leurs familles, et qu'il requéroit bien une punition exemplaire; pourtant qu'il eust à parler françois et qu'il le faloit; autrement, que la Justice seroit contrainte d'y entrer plus avant qu'il ne pensoit. A quoi Voisin, non obstant toutes ces prières et menaces, ne respondit aultre chose que ce qu'il avoit tousjours fait, et qu'il n'eust sceu dire qui l'avoit esté.

La populasse, espandue devant la porte dudit Voi-
20 sin (qui ne le tient pour autre que pour un larron et concussionnaire, et l'a tousjours hay), aiant entendu qu'on ne pouvoit descouvrir qui c'estoit qui l'avoit ainsi accoustré, disoit que c'estoit le Diable, mais qu'il avoit trouvé aussi mauvais que lui, et que, Voisin l'aiant attaqué et bravement colleté, s'estoit bien sceu dépestrer de ses mains, et qu'enfin, il ne l'avoit peu emporter.

La Justice cependant emprisonna, ce jour, l'assassin: lequel, aiant esté recolé et confronté, nia tout, et son cousin, par ses amis, solicitoit ses juges d'avoir pitié
30 de lui.

Ceux qui ont voulu approfondir la matière de ce barbare assassinat, auquel on ne pouvoit trouver subject ni fondement aucun qui peust induire l'autre à le com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mettre, ont voulu dire (et ce bruit court aujourd'hui par tout Paris) que Voisin entretenoit la femme de cestui-ci et en abusoit, en quoi elle ne suivoit (disoit le commun) que la piste et le chemin que lui en avoit monstré sa tante. Cela peut estre et n'estre pas, et encores l'un plustost que l'autre, en ce temps principalement, où on appelle *galantes* celles qui prattiquent ce beau mestier, qui est tellement en crédit aujourd'hui, qu'on n'estime que celles qui s'en meslent et qui monstrent leur bel esprit par-là.

Quoi qu'il en soit en cest acte (vraiment estrange en toutes ses circonstances), ceux qui craingnent Dieu trouvent occasion de louer sa providence et adorer son juste jugement sur les deux Voisins et sur leurs maisons.

Ledit jour de vendredi 11e de ce mois, j'ay baillé à Pierre de Neuillac, messager de Saint-Jean-d'Angeli, des lettres pour faire tenir, à Tonnai-Charante, à mon bon homme d'aveugle, Jean Curé, retiré là depuis quelque temps pour la Religion, avec douze francs : desquels y en a neuf et sept sols que Bassé m'avoit mis entre les mains, de la part d'un des commis de M. de Sully; seize sols, de madamoiselle de Fontenay; et trente sept sols, pour moy.

Le samedi 12e, Tourval m'a donné la copie d'une lettre, vraiment courtizanne et amoureuse, que M. Le Grand escrivoit à Madamoiselle de Guise, lorsqu'elle espousa Monseingneur le prince de Conti; avec une direction faicte par ledit Tourval pour ceux qui veulent voir l'Angleterre, laquelle j'ay baillé à François Delestoille, pour me la copier.

L'Apologie du Roi d'Angleterre, traduitte par ledit Tourval en françois, nonobstant les défenses du Roy, instances du Nonce du Pape, remonstrances et crieries

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Jésuistes, imprimée en ceste ville, in-8° (et assez mal), couroit et se vendoit; commençant à Charanton, dimanche dernier, où il en fust débité un bon nombre, premièrement à trois quarts d'escu, puis à deux, et finalement à vingt sols, et, sur la fin de la semaine, pour ung quart d'escu au Palais, où j'en ay acheté deux à ce prix, l'une pour M. Chouart, Correcteur des Comptes, qui me renvoia le quart d'escu aussitost, et l'autre pour moy ou pour le premier qui en aura affaire, en sachant et con-
10 noissant prou à qui elle duira mieux qu'à moy, qui me contente de la latine.

Ledit jour, j'ay donné ung sol pour des *Articles partizans, nouveaux, accordés par le Conseil à un nommé Me Michel de Villiers,* imprimés en une grande feuille.

Le Père Du Brueil m'a presté, ce jour, un *Cassiodorus in Psalmos,* relié en veau noir, imprimé à Paris, en petit folio, l'an 1519. Lequel livre (encores qu'il soit fort bon et duquel les théologiens font estat) n'ay emprunté dudit Du Brueil pour chose que j'en eusse affaire, mais
20 pour lui faire souvenir de mes *Annales d'Anjou* qu'il a encores à moy. — Je lui ay rendu la veille de Noël de l'an présent.

On eust, ce jour, nouvelles certaines de la mort du président Richardot à Arras (grand personnage et homme d'Estat), lequel s'en retournoit de France trouver l'Archiduc, qui l'avoit envoié vers Sa Majesté, sur le différend de la guerre de Clèves. On faisoit courir le bruit qu'on lui avoit donné le bouccon, mais c'estoit celui de l'aage, qu'il donne ordinairement aux vieillards comme
30 lui, et croy qu'il n'y en a point eu d'autre que le commung de la mort qui bouconne tout le monde, autant grands que petits, et est plus naturel aux vieilles gens qu'aux jeunes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le dimanche 13e, le Roy, estant à Paris, donna audiance à l'Ambassadeur de l'Empereur, député vers Sa Majesté pour la guerre de Clèves. Il fust bien veu et receu du Roy, et avec grand honneur : qui lui fist voir M. le Dauphin et tous ses enfans, encores que Sa Majesté ne fust pas en fort bonne humeur ce jour, aiant pris médecine le jour de devant, qui l'avoit fort tourmenté : et estoit la première que son nouveau et premier médecin lui avoit ordonnée.

10 Je fus voir, ce jour, M. de Helin, mon médecin, taillé pour la troisiesme fois, en l'aage de soixante-neuf ans; lequel je trouvai à table, tout vestu et habillé, faisant bonne chère et achevant de disner avec trois ou quatre de ses amis; et si, ce n'estoit que le septiesme jour qu'il avoit esté taillé (chose comme miraculeuse et extraordinaire en ceux de son aage). Il me dit qu'il m'envoieroit sa pierre (laquelle M. de Maienne lui avoit envoié demander pour la voir), qui n'estoit pas fort grosse, et la tenoit pour un reste de la première et précédente.

20 Le mardi 15e, le Roy envoia ses Lettres-patentes à la Cour, pour prolonger encores le Parlement de huict jours : pendant lequel temps il leur estoit enjoint de vaquer à la vérification des Édits, deux desquels estoient comme revoqués, et des autres on espéroit qu'ils s'en iroient à vau l'eau; auxquels si on vouloit attaccher et envoier, avec eux à la rivière du Maine, Cocquerel, Barbin, Estienne, et tant d'autres sangsues et partizans, qui en estoient inventeurs, « on ne feroit œuvre moins méri-
« toire (disoit un chacun) que quand, ces jours passés,
30 « on avoit envoié Messieurs de la Justice des voleurs te-
« nir leurs assises au bout d'une corde. »

Ce jour, M. A. m'a donné une nouvelle Conversion et courte, car elle n'est que de demie feuille, d'un Corde-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lier de Verneuil, faite à Auton, au mois de juing dernier ; et Fleuri Bouriquant m'a donné les Devises de tous les Rois de France, imprimées nouvellement par lui, in-8°. Celle de nostre Roy ne lui convient pas mal : *Provocatus Pugno*. Je me défens si l'on m'attaque.

Ce jour, à la prière d'un mien ami, je monstrai mon Estude à trois honnestes hommes, qui la vinrent voir (et y furent trois heures, dont il m'ennuioit bien). L'un se nommoit M. de Lemery, nepveu de M. de Reau, jadis ambassadeur en Angleterre, fort sçavant (ainsi qu'on dit) en la langue latine et ès vulgaires, et qui est en réputation d'homme de bien, mesmes à l'endroit des Catholiques (combien qu'il soit de la Religion), lequel je ne me souviens avoir jamais veu qu'aujourd'hui. L'autre estoit M. Bergeron, jadis de la Religion, aujourd'hui Catholique, fils de feu M. Bergeron, advocat en la Cour, que j'ay fort privément congneu, et qui estoit homme docte, comme aussi cestui, qui est son fils, est estimé fort sçavant aux langues et bien versé en la géographie et histoire. Le tiers, un médecin, nommé Hubert, Catholique, fort sçavant ès langues orientales, et qu'on dit estre assez bon théologien pour ung médecin, duquel la profession ne s'accorde guères bien avec l'autre.

En ce temps, M. de Champvalon, abbé de S.-Victor, jeune d'aage, mais meur de modestie et sagesse ; personnage docte, de bonne vie et de douces mœurs et conversations, aiant envie de conférer avec le ministre Du Moulin des points principaux controversés en la Religion, et l'en aiant fait avertir, ledit Du Moulin, conduit par le précepteur de M. de S.-Denis, l'alla trouver au Pré-aux-Clercs (lieu convenu entre eux comme le plus commode pour ladite conférence, aiant Du Moulin refusé de se trouver à Saint-Victor, comme toutes moineries

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

estant suspectes à ceux de sa profession), où il trouva ledit Champvalon seul qui l'attendoit, avec lequel il demeura en conférence (avec toutes les honnestetés et respects d'une part et d'autre, qui se peuvent excogiter), depuis une heure après midi jusques à près de six heures du soir, qu'ils se départirent bons amis, sauf leurs opinions, où on ne doute point qu'ils se rencontrassent mal. Tant y a que Du Moulin, après l'avoir laissé, dit à un mien ami (qui, avec un nommé Pouppart, l'avoit tousjours
10 accompagné et suivi de loing, et qui m'en a fait le conte), qu'il avoit trouvé ledit abbé fort honneste homme, gracieux, communicatif et docte; mais qui se plaisoit fort à faire monstre de sa science, laquelle il estimoit et honoroit, et encores plus la vertu du personnage (lequel il aimoit civilement). Sur quoi, lui aiant esté demandé par Greban s'il ne lui avoit point pris d'envie de permuter son bénéfice au sien, fist response qu'il croioit qu'ils y avoient aussi peu pensé l'un que l'autre.

Ceste communication privée se fist le jeudi 10e de ce
20 mois, laquelle ledit Greban m'a contée ce mécredi 16e dudit mois.

Il seroit à souhaitter que les conférences qui se font assez souvent sur ce subject, tant publiques que particulières, se traictassent avec pareille douceur et modération; mais c'est la première que j'ay remarquée. Ce me l'a fait escrire : car j'ay tousjours veu, au sortir d'icelles, les contendans (comme s'ils n'eussent point esté chrestiens) s'entredéchirer l'un l'autre par toutes sortes d'injures, avec aussi peu de charité du Ministre que du
30 Théologien.

Le mécredi 16e, M. Turnœbus, Conseiller en la Cour, m'a appris ces deux vers faits pour graver sur le tombeau de messire Charles Borromée, Cardinal, grand

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

personnage et docte, et réputé de tous pour homme de bien. Lesquels, de peur d'oublier, j'ay vistement escrits ici, pour ce qu'ils m'ont semblé ne convenir pas mal à la grande réputation et bonne renommée dudit Cardinal.

Pour le digne tombeau de Charles Borromée :
Ici (faut mettre) Gist la Bonne Renommée.

Ce jour, le cousin de Voisin, assassin de son bienfaiteur, fut condamné, par sentence du Baillif du Palais à Paris, à estre pendu et estranglé, après avoir eu le poing coupé et fait amande honorable, et qu'au préalable lui seroit donnée la géhenne ordinaire et extraordinaire, pour révéler ses complices et sçavoir de lui la cause qui l'avoit peu mouvoir à commettre un acte si meschant et exécrable. De laquelle sentence il se porta pour appelant à la Cour.

Son cousin, le Greffier (qui n'estoit guère en meilleur prédicament que lui), faisoit tout ce qu'il pouvoit pour tascher de lui sauver la vie, jusques à tirer, ainsi qu'on disoit, de vieux escus de sa bourse pour corrompre tous ceux qu'il pensoit lui pouvoir servir en ceste affaire.

Le Palais, qui n'est jamais desgarni de mesdisans, disoit qu'il y avoit trois hommes à Paris, qui eussent bien joué trois personnages : Voisin eust esté le pendu; De Morat (ce grand bigle d'huissier, affreux de façon et de visage) eust fait l'office de bourreau ; et un petit clerc du Greffe (qu'on apelle le Doucet, parce qu'il ne pinsse pas comme les autres) eust esté le prebstre qui l'eust confessé.

L'apelant aiant demandé son renvoi à la Grand Chambre, pour y estre jugé comme Secrétaire du Roy, lui fust accordé, et donné pour rapporteur M. Fedeau, juge incorruptible et homme de bien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le jeudi 17e, le Roy envoia à la Cour une jussion expresse pour ne désemparer le Parlement, que tous ses Édits, sans en excepter aucun, n'eussent esté vérifiés et publiés, sans aucune modification ni remonstrance. Ce qui dérogeoit aux Lettres-patentes que Sa Majesté leur avoit envoiées le lundi 15e (qu'un mien ami a veues et leues), par lesquelles, après leur avoir enjoint de vérifier lesdits Édits, et pour cest effect prolonger leur Parlement de huict jours, y avoit une glose d'exception pour le regard de l'Édit des Monnoies et des Habits, sur lesquels pour y avoir, disoient ces Lettres, quelques difficultés subjectes à interprétation, Sa Majesté auroit tousjours pour agréables les remonstrances qu'ils lui en feroient, et les recevroit de bonne part.

Tacite, au premier Livre de ses *Histoires*, dit que le désir que les particuliers qui sont près les Princes ont de s'agrandir et enrichir est la poison mortelle de tout droit sentiment et jugement; et qu'ils sont ennemis de tout conseil, tant bon soit-il, qui n'est point creu en leur teste et passé par le pourpris de leurs dents. Ce qui fait aussi qu'ils se bandent tousjours contre les sages et expérimentés.

On tient que ceste soudaine mutation du Roy provenoit du conseil de telles gens : ce que j'accorde bien en partie; mais j'en trouve la principale cause au défaut de la piété, et que la Loi de Dieu (qui, selon S. Cyprian en ses Épistres, doit estre le gouvernail des conseils humains) n'est plus celui de nostre Estat; mais l'avarice, laquelle (comme dit Saluste en son *Catilina*) apprend à mettre toutes choses en vente, renversant toute fidélité et preud'hommie, qui sont les instrumens d'un bon conseil. Nous voions la pluspart de nos Conseillers esclaves d'icelle, nommément les grands trafiqueurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Cour cependant fist, le mesme jour, response au Roy, sur sa jussion, qu'il leur estoit impossible de satisfaire au commandement de Sa Majesté pour ce regard, d'autant que la pluspart de Messieurs s'en estoient jà allés; qu'ils n'estoient nombre suffisant pour en délibérer, et qu'ils n'y pouvoient vaquer jusques à la S.-Martin: délay qui vinst bien à propos, car on dit qu'une affaire délayée est à demi rompue; et celle-ci estoit de telle conséquence, que chacun désiroit qu'elle le fust: si bien que jamais il n'en fust plus parlé. C'estoit la voix du peuple et de tous les gens de bien.

Ce jour, mourust à Paris un clerc du Greffe, que je connoissois, nommé Chenart, demeurant en la rue S.-Martin.

Le vendredi 18e, M. le Premier Président fist quatorze procureurs nouveaux. On lui a ouï dire souvent qu'il eust esté plus aise d'en desfaire dix que d'en faire ung: car ce ne sont que nouvelles creues sur le pauvre peuple, de larrons et mangeurs, qui sans cela n'est que trop mangé et dérobbé partout.

« Il y a assez de larrons dans ceste forest, sans en mettre d'autres, » dit ledit Premier Président à un gentilhomme qui l'importunoit d'en recevoir un, de la part de la Roine Marguerite, laquelle, pour en avoir touché cinq cens bons escus, avoit, par ledit gentilhomme, envoié une lettre d'affectionnée recommandation, bien cachetée et musquée, à M. le Premier Président, qui enfin fust contraint, pour la contenter, de le recevoir, encores qu'il n'en eust nulle envie et que sa résolution y fust toute contraire.

Ce jour, J. Leclerc m'a vendu, dix sols, les pourtraits des Grands Maistres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, imprimés nouvellement par lui, en une grande

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

feuille, avec un abrégé de leurs faits plus mémorables.

Il m'a donné aussi, ledit jour, une nouvelle Nostre-Dame de sa façon, imprimée en taille douce, apelée *Nostra Signora des Angelos*. Au dessoubs de son pourtrait, on y lit ce distique, vraiment espagnol (*hoc est* gros chrestien) :

Salve, cœlorum Regina hominumque Patrona,
Ac jure Angelicis undique cincta choris.

Le samedi 19e, M. Estienne m'a donné une pastorelle,
10 intitulée *Sidere*, de l'invention du sieur Dambillou, imprimée nouvellement à Paris par lui, in-8°.

Le dimanche 20e, le Roy partist de Paris, pour aller à Fontainebleau.

Le mardi 22e, un mien ami, qui avoit veu l'Édit des Monnoies, m'a donné l'extrait suivant du sommaire d'icelui :

Tout or et argent estranger, descrié et porté au billon.

Pistolets et pistoles, permis d'exposer jusques au premier septembre 1610, à sçavoir, jusques au mois de
20 janvier prochain, à sept livres ; depuis ledit mois jusques au mois de may, à six livres quinze sols ; et de là jusques au mois de septembre, à six livres dix sols ; puis, portées au billon.

Exposition d'argent et or léger, deffendue. Permis toutesfois de l'exposer jusques au mois de janvier 1610 ; et de là, jusques au mois d'avril, les pièces de vingt sols n'estans légères que de dix grains, les quarts d'escu de huit grains, les pièces de dix sols de cinq grains, les pièces de huit sols de quatre grains, et après billonnées.
30 Seules pièces de vingt sols, dix sols et cinq sols, seront fabriquées.

Pièces d'or, de trois francs, six francs et douze francs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seront apelées Simple, Double et Quadruple Henri.

Monnoie, sera fabriquée au tiltre des quarts d'escu.

Or, à vingt-deux carats, pour faire revenir l'or au prix de la monnoie.

L'escu au Soleil s'exposera à soixante-douze sols, comme il est, jusques au mois de novembre 1609; et après, à trois livres dix sols.

Les pièces de vingt sols pèseront neuf deniers dix grains.

10 La monnoie fabriquée aura d'un costé la Croix, de l'autre costé l'effigie du Roy.

Deffense aux marchans de changer l'argent d'une espèce à l'autre.

Ce jour, mourust à Paris M. de Bussy-Versoris, aagé de soixante ans ou environ, atténué de diverses sortes de maladies péniblement douloureuses, lesquelles il supportoit avec une grande patience, estant homme fort craignant Dieu, et pourveu de beaucoup de bonnes parties qui ont accoustumé d'accompagner la piété. Il fust 20 enterré, aux Chartreux, sans aucune pompe ne cérémonie, ainsi qu'il avoit expressément ordonné par son testament.

Le mécredi 23e, presté à M. Duranti, mon gendre, la Remonstrance que fist M. le Premier Président au Roy sur le restablissement des Jésuistes, avec une autre d'un anonime à Sa Majesté, de l'an 1592. Toutes les deux tirées de mes manuscripts et dignes d'estre recueillies et gardées, principalement la dernière, qui est une pièce des mieux faites et des plus hardies et relevées de ce 30 temps. Laquelle peu de gens ont receue, si ce n'a esté par moi.

J'ai revendu, ce jour, à un curieux, M. L. F., mon Apologie d'Angleterre, en françois, deux quarts d'escu,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui m'en avoit cousté ung au Palais. Encore ç'a esté à bien prier que je lui ay baillé.

Ce jour, M. Estienne estant en sa bonne humeur (car tel jour est qu'il ne me salue ni me congnoist) me vinst voir et m'apporta encore une de ses pastorelles, qui n'est qu'une pure fadèze, encores que, pour l'avoir imprimée, il en face estat, laquelle j'ay envoiée et donnée au sieur de Courval.

J'ay acheté ce jour, six sols, un Recueil nouveau
10 d'Arrests des Cours souveraines de France, imprimé nouvellement à Paris, in-8°, par Jean Corrozet.

Le jeudi 24e, Voisin fust jugé. La sentence du Baillif du Palais, infirmée faute de preuve (qui est la couverture ordinaire des injustices et corruptions), fist passer la pluralité à l'absolution de ce meschant garnement, plus pendable et criminel qu'homme du monde, et qui cependant a trouvé plus de faveur en une Cour de Parlement que le plus homme de bien de Paris. A quoi on l'avoit préparée, dès le jour de devant, par la rupture du
20 bureau, que fist faire le président Séguier, et lever la Cour, sous couleur de l'heure qui sonna, contre l'instance et avis de M. le Premier Président, l'opinion duquel (comme celle de M. Fedeau, son rapporteur) estoit à la mort. Qui fust la cause de lui vouloir faire continuer les opinions, pour le despescher et juger ce matin, afin de rompre les brigues qu'il sçavoit qui se faisoient de tous costés pour le sauver : comme il fust, ce jour, où, pour donner quelque couleur à leur injustice (qui toutesfois en paroissoit davantage), fust dit
30 qu'il ne pourroit exercer, dans l'Enclos du Palais, aucune charge ni office, et que la géhenne lui seroit donnée. Ce qui fust exécuté, le lendemain, et mis à la question, où il ne confessa rien. Aussi ne lui fist-on pas grand mal,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

estant de celles qu'on appelle Géhennes de cotton : en ayant esté parlé aux gens du mestier, qui sçavent tellement adoucir ceste peine, que hors la crierie à laquelle ils les instruisent, tout le reste des membres du pauvre criminel se porte bien.

A ce prix, en eschappa sauf et gaillard ce petit misérable assassin, avec un mauvais exemple de tout le peuple que la peur seule contient : car la turpitude des choses meschantes ne l'arreste pas. Ce sont les chasti-
10 mens et supplices, comme dit très bien Aristote, au dernier chapitre du premier livre de ses *Morales ;* et telle douceastre et mollasse justice introduit (dit Cicéron, au *Plaidoié pour Milon*) le plus grand allèchement à mal faire, qu'on sçauroit jamais penser, qui est l'espérance de demeurer impuni.

La justice du temps passé estoit grossière, se voyoit et estoit palpable. La nostre d'aujourd'hui est si déliée, qu'on ne la peult ni voir ni toucher.

Le vendredi 25e, j'ai acheté, deux sols, deux baga-
20 telles nouvelles qu'on crioit : l'une estoit une Ordonnance du Roy, portant deffenses à toutes personnes de porter des petits pistolets (laquelle sans aucun fruit se renouvelle tous les deux ans deux ou trois fois).

L'autre, une pure fadèze, venante de Rouen, ainsi qu'on disoit (capable pour l'impression de telles sotises), intitulée : *Histoire de Fier-à-bras,* si bien déduitte et couchée, et en si beaux termes, qu'on n'y entend rien et ne sçauroit-on dire ce que c'est.

Le samedi 26e de ce mois, M. Castrain m'a presté un
30 *Pruritanus :* vrai livre de ce temps, c'est-à-dire impie et profane, rempli d'injures, blasphèmes et profanations du nom de Dieu et de la Se Escriture, laquelle l'aucteur (quel qu'il soit, fust-ce le Jésuiste de l'*Amphitheatrum*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

honoris) acommode meschamment à sa passion sotte et boufonne mesdisance, non comme puritain, mais comme un puant athée, sale, ord, et infâme tant outre. De ce petit libelle, aussi sot que meschant, qui n'est que de six feuilles, encores pas, imprimé in-4°, sans nom de lieu ni d'aucteur, chacun couroit après, à Paris, où il estoit fort rare et y en avoit peu d'exemplaires, avec une envie et prurit de le voir : surtout les Anglois le recherchoient, et en sçay un qui, depuis peu, en a voulu donner dix
10 escus à un mien ami, pour l'envoier en Angleterre, où le Roy, contre lequel il est principalement escrit, en fait brusler tout autant qu'il en peult recouvrir. De moy, après avoir passé l'envie que j'avois de le lire (dont j'ay esté bientost saoul), avant que le rendre (comme j'ay fait le 29e de ce mois), en ay fait les extraits suivans pour mémoire de la belle religion des saints hipocrites et justiciaires de ce temps ; duquel libelle je ne voudrois avoir, à ceste heure, donné sept ou huict sols, qui se vend sept ou huict quarts d'escus sous main (voire
20 à bon marché faire).

Ex cap. 1°. *De capite Ecclesiæ novæ* : 1° Quære a novis hominibus : Quare Henricus VIII, Angliæ Rex et Primum caput Ecclesiæ Anglicanæ, a tot nuptiis et feminis inchoare voluerit Evangelium suum, et quare initium Evangelii Lutherani exordium traxit a generationibus et raptu virginum ? — Respondent ex verbo Dei : Scriptum est : Initium Evangelii Jesu Christi : Abraham genuit Isaac, Isaac autem genuit Jacob, Jacob autem genuit Judam et fratres ejus (Math., 1, 2). Omnes itaque generationes (Ibidem, 17).

30 2° Quære ab iisdem : Quare idem Henricus Rex sanctiss. feminam Katharinam, Arragonæ filiam et Karoli Cæsaris amitam, uxorem suam legitimam, contra judicium omnium gentium, repudiare sit ausus? — Respondent ex verbo Dei : Quia Annam diligebat (I Reg., 1, v. 5). Scriptum est enim : Nigra sum, sed formosa (Cant., 1, v. 5). Ideo dilexit me Rex, et introduxit me (Ibid.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3° Quære ab illis : Quomodo primum Ecclesiæ Anglicanæ caput, Henricus VIII, fuerit in Apocalypsi descriptum? — Resp. Scriptum est : Habens capita VII et cornua X (Apoc., XII, 8). [Henricus uxores VI habuit de facto et VII^am in voto, cornua vero 10, nam Anna Bolena cum sorore habuit. Singuli vero dederunt regi cornua duo.]

4° Quære a Puritanis : Quo privilegio Elisabetha Regina, tertium caput Ecclesiæ Anglicanæ, virgo permanserit, quandoquidem castitas, in doctrina ipsorum, sit impossibilis homini?—Resp. Scriptum est : Homo et homo natus est in ea ; ecce alienigenæ et Tyrus et populus Æthiopum hi fuerunt illic (Ps., LXXXVI, 4, 5). Prædixit enim Ecclesiastes, dicens : Hanc occupationem pessimam dedit Deus filiis hominum, ut occuparentur in ea (Eccles., I, v. 13). (Quoniam) gallus succinctus lumbos suos (Prov., 30) et conculcavit eam homo (Ps., LV, 1). — [Experto crede Roberto.]

5° Quære subinde : Quare Elisabetha Regina, faciem suam videns in speculo senectute deformem, speculum in quo sui corporis fœditatem intuebatur et oculorum latebras, statim, in ira sua, confregit? — Resp. Scriptum est : Quod si oculus tuus scandalizat te, ejice eum (Marc., IX). Si autem manus tua vel pes tuus scandalizat te, abscinde eum et projice abs te (Math., XVIII, ibid.).

6° Quære a novis hominibus : Quare Jacobus, Magnæ Britanniæ Rex, caput Ecclesiæ Angl. quartum, tamen in Scotia sua neque caput Ecclesiæ fuerit, neque caput Regni, sed fuerit servus ministrorum et subditus illis? — Resp. Scriptum est : Cum autem venissent ministri, tunc abiit magistratus (Actor. V, 11).

7° Quære : Cur idem Jacobus, Rex M. B., sectatores suos Scotos, qui in carulos venerant, rutilare nunc in auro patiatur, et antiquas Nobilium Catholicor. domos arrodere, quasi vermes? — Resp. Scriptum est : In exitu domus Jacob de populo barbaro (Ps., CXIII). Pecora tibi sunt? attende illis (Eccles., VII). Noli timere vermis Jacob (Isaiæ, XL). Quia oculus Jacob in terra frumenti et vini (Deuteron., XXXIII, ibid.).

Ex cap. 2°. *De ministris Ecclesiæ novæ* : 8° Quære : Quare Episcopi Anglicani dicant Ecclesiam stare non posse, nisi et ipsi et omnes ministri ducant uxores et circumducant sorores? — Resp. Congregatio taurorum in vaccis populorum (Ps., II, 14).

Ex cap. 3°. *De ministris Ecclesiæ novæ* : 9° Quære a novis hominibus in Anglia : Quare tam idiotas volunt habere ministros, ac simplices qui nihil didicerunt ultra grammaticam? — Resp. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit (Math., VI ; Lucæ, XI).

10° Quære subinde : Quare ex motu Spiritus, ut dicebat qui-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dam minister, altissimi chlamydem alterius sit furatus, ne motus Dei esset inanis? — Resp. Scriptum est : Alter alterius onera portate (Galat., VI). Quid autem habes quod non accepisti? (I Cor., IV, ibidem).

11° Quære : Quare ministri Verbi cum suis uxoribus non tam bene conveniant? — Resp. Scriptum est : Inimicitias ponam inter te et semen tuum; ipsa conteret caput tuum (Gen., III, ibidem).

12° Quære ab illis : Quare ministri Verbi parochias suas omnes impleant generationibus suis? — Resp. Scriptum est : Virtus ejus
10 in lumbis ejus, et fortitudo ejus in umbilico ventris ejus (Job, XL). Quia non intrabit eunuchus attritus, vel amputatus testiculis et abscisso veretro, Ecclesiam Domini (Deuter., XXIII, ibidem).

13° Quære a Puritanis : Quare ministri ipsorum suas uxores adornent instar pavonum? — Resp. Scriptum est : Si dormiatis inter medios cleros, pennæ columbæ deargentatæ et posteriora ejus in pallore auri (Ps., LXVII, 15).

Ex cap. 4°. De Doctrina Ecclesiæ novæ : 14° Quære quare non curent restitutionem rei alienæ, nec putent hoc necessarium
20 ad salutem? — Resp. Scriptum est : O Timothee, depositum custodi (I Timoth., VI). Nihil damnationis est iis qui sunt in Christo (Roman., VIII, 17).

15° Quære a novis hominibus : Quare nudipedes Franciscanos et Monachos jejunantes ex suis regnis ejecerint, quasi facientes contra Verbum Dei? — Resp. Scriptum est : Prohibe pedem tuum a nudidate et guttur tuum a siti (Jerem., II).

Ex cap. 5°. De moribus Ecclesiæ novæ : 16° Quære cur in Germania fides quinti Evangelii et libertas christiana exordium sumpserit a mensis et poculis? — Resp. Scriptum est : Ficus et
30 vinea dederunt virtutem (Joel, II). Oportet enim hæc primum fieri, sed nondum statim finis (Lucæ, XXI, 25). [« Potantibus nobis cervisiam Vittemberganam, crevit Evangelium. » — Verba Lutheri, in Colloquiis mensalibus.]

17° Quære a novis hominibus in Anglia : Quare ministri eorum non bene concionentur, nisi postquam bene comederunt et biberunt? — Resp. Scriptum est : Da mihi portionem substantiæ (Lucæ, XIX, 7). Quia ideo omnis scriba doctus (Lucæ, XIII). Habebit armum dextrum in portione (Levit., VII). Et flumina de ventre ejus fluent (Joan., VII). Et eructabit abscondita (Math., XIII).

40 *Ex cap. 6°. De scientia Ecclesiæ novæ :* 18° Quære a novis hominibus : Quare tam vehementer amant ignorantiam omnium litterarum? — Resp. Scriptum est : De ligno scientiæ boni et mali ne comedas (Gen., II). Quia littera occidit, Spiritus vivificat (II Cor., III, 27).

Ex cap. 7°. De sanctis patribus et matribus Ecclesiæ novæ :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

19° Quære a novis hominibus : Quare ad progeniem excitandam ministrorum, Mart. Luth. Katharinam de Boir, monialem, ex virginum claustro eripuerit? Resp. Scriptum est : Erat enim Josue, filius Nun, minister (Deuter., I; Num., II).

20° Quære : Cur illorum rabbi, Moyses, in Anglia, Jo. Foxius, mente caruerit, cum putaret se, nunc gallum gallinaceum esse, nunc urinale? — Resp. Scriptum est : Domine, miserere filio meo, quia lunaticus est et male patitur (Math., XVII). Et iterum gallus cantavit (Ibid.).

10 21° Quære a novis hominibus : Quare Mart. Lutherus, post ereptam e claustro Katharinam de Boir, maledixerit universis in mundo virginibus.— Resp. Scriptum est : Amen dico vobis, quia gaudet super eam magis quam super 99 quæ non erraverunt (Math., XVIII, 30).

22° Quære : Quare Jo. Calvinus peculiare sibi vinum circumferri præceperit, quod vocabatur : *Le vin de Monsieur?* [Bolzech, in *Vita Calvini*.] — Resp. Scriptum est : Et vinum lætificat cor hominis (Ps., CIII). Tu autem servasti bonum vinum usque adhuc (Ibidem).

20 *Epistola exhortatoria Mart. Lutheri ad Katharinam de Boir, monialem, sive Præparatio ad Nuptias* : 23° Pax tecum. Spiritus, ubi vult, flat (Jo., III). Spiritus, qui facit prunas ardere et candelabrum in vertice montium (Job, XLI), sit cum spiritu tuo et meo, ut tu sis quod ego et ego quod tu, in eo qui facit utraque unum, eructantia ex hoc in illud. Fuimus aliquando tenebræ (Ps., CXLIII; Eph., I). Nunc autem sumus lux in Domino, aliquando non populus, nunc autem populus, et si vis semen populorum. Propterea adolescentulæ diligent te (Cant., II). O soror mea, et, quia sic placet Deo Jacob, sponsa mea (I Cor., X). Participare 30 te volo ex gratia mea, quoniam Pater omnem angelum tuum semper videt ante faciem suam. Locus autem meæ magnitudinis est in te, et tu non vocaberis sterilis (Cant., IV). Quia septem vaccæ tenues septem anni sterilitatis sunt (Gen., XLI). Sed oportet nos in unum convenire propter sacramentum fidei, quæ fœcunda est in omnes generationes filiorum Sion. Quomodo eris sponsa Christi (I Jo., IV), aut quomodo potes Deum diligere, quem non vides, si non diligas me, quem vides? Sume a me gratiam et eme tibi citharam, et abundemus in omni sensu (Isai., XXIII). Constitue in thalamo tuo semen luminis mei (Eph., III), ut im- 40 plearis a spiritu meo, ut homo tuus interior sit etiam meus, in quo possit clamare post nos in spiritu, dicens : *Abba Pater* (Rom., VIII; Gal., IV).

Responsio Katharinæ ad M. Lutherum : 24° Doleo me tandiu sterilem in domo Domini fuisse (Ps., III). Sed et qui circa horam undecimam missi sunt in vineam, acceperunt mercedem suam

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Math., xx). Sæpe quidem Angelus in piscinam descendebat et movebat aquas (Jo., v). Sed hominem non habebam antequam tu es missus, ut liberares me a timore nocturno, quia in otio vinea mea non dedit fructum (Ps., ix). Et nunc scio quia, propter instantiam tuam quotidianam, ea passura sum a te, o propheta Dei, quæ nulla unquam virgo passa est, neque Romana, neque Græca (Zacch., viii). Sed qui misit te scit quid Spiritus dicat Ecclesiis (Apoc., ii). Quoniam oportebit me crescere et majorem fieri per labores tuos. Et clamabo, quasi parturiens, propter
10 zelum Verbi et semen justorum (Apoc., xii) quos prædestinavit Deus ante secula, utero meo et spiritu virtutis suæ. De reliquo quodcumque onus impones mihi, feram (Exod., xx). Ero quasi jumentum apud te, et ero semper tecum, quia si lucerna sit sub modio, caro non prodest quidquam (Marc., iv; Jo., vi).

Epistola consolatoria Esdræ, ministri Regis, ad fideles Puritanos, qui sunt in transmigratione, ubique, de fide in fidem : 25° Esdras, minister, non ab hominibus neque per homines veritatem dicens in Christo, neque Romanus, neque Græcus, sed vas in ministerium, per stultitiam Crucis, — Esdras, per mise-
20 ricordiam Dei potens, in generatione filiorum et filiarum, — Omnibus fratribus et sororibus Christi, qui sunt Genevæ, qui sunt Basiliæ, qui sunt Lundini, qui sunt Edimburgi, qui sunt Amsterdami; Omnibus fratribus et sororibus qui sunt in corpore an extra corpus, nescio, Deus scit; Omnibus fratribus et sororibus qui sunt dispersi in fide, qui sunt vocati ad nuptias et ad cœnas magnas lætari in Domino et nunquam pœnitere, quia scriptum est : Delectabor per singulos dies, ludens in omni tempore, ludens in orbe terrarum (Prov., viii; Esth., viii). Gaudium, honor et tripudium omnibus vobis (I Cor., vi). — Crescite et
30 multiplicamini, ædificantes templa non manu facta, facientes vasa commoditatis ad ministerium.

Ex appendice et fine libri : 26° Quære a novis hominibus, qui adorant Regem suum : Quare Jacobus, Rex M. B., in suo libro novissimo, ad Monarchas Christianos, glorietur se baptizatum in fonte quem Elisabetha Regina misit in Scotiam, quandoquidem fons baptismalis Elisabethæ Reginæ non solum male audiat, sed etiam male oleat, sicut fons olim Constantini Copronymi? — Respondent e verbo Dei : Parvus fons qui crevit (Hest., x) erat fons Jacob (Jo., iv). Scriptum est enim : Illic fontes amari
40 obdulcati sunt (Judic., v), quia mandragoræ dederunt odorem suum (Cantic., vii) et odor ejus non est immutatus (Jeremiæ xlviii).

27° Quære item quare Jacobus, Rex M. B., videatur optare suæ vitæ Commentarios scribi, more Julii Cæsaris, cum Jul. Cæsar plures urbes everterit quam ille lepores venando cœperit?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Respondent e verbo Dei : Glorificabit me bestia agri (Isa., XLIII). Lepus quoque nam et ipse ruminat (Levit., II). Gloriatur enim Paulus, dicens : Ad bestias pugnavi (I Cor., XV). Scriptum est enim : Posuit timorem illius super omnem carnem et dominatus est bestiarum (Eccles., XVII), quia leviores pardis equi ejus (Habacuc, I).

28° Quære denique (*qui est le dernier article de ce beau et sot livre*) : Cur dum rex Jacobus venatur et ludit, alii boni scribæ et ministri student et scribunt pro eo, sicut dicat mundus libros esse
10 Regis quoniam emit illos a suis. — Resp. ex verbo Dei : Quidam de scribis dixerunt intra se (Marc., IX) : Dico ego opera mea regi (Ps., XLIV). Juxta pretium ab eo constitutum (Levit., XXII). Rex vero laudabitur (Ps., LXII). Scriptum est enim : Vox quidem, vox Jacob est, sed manus manus Esaü (Gen., XXVII).

A peine avois-je achevé d'escrire le dernier mot de ce fat discours, qu'un mien ami, M. D. B., m'estant venu voir en mon estude, m'a appris le suivant quolibet contre les Jésuistes, qu'un Espagnol de la suitte du président Richardot, estant à Paris, lui avoit donné :

20 Longe a Jesu-itis,
Qui cum Jesuitis-itis.

Langue d'ange, Ame de diable.

Le mécredi, dernier de ce mois, Jean Bérion fust constitué prisonnier et mené au Grand Chastelet, pour avoir imprimé le *Secret des Jésuistes,* qui n'est qu'une pure fadèze et gauffe mesdisance, et laquelle ne méritoit une impression. Le pis qui y soit pour cest homme (que je congnois, et auquel je désirerois faire plaisir), est qu'outre la forte partie qu'il a, qui sont les Jésuistes,
30 le Roy s'y trouve meslé et intéressé au *Miroir* du Père Cotton, inséré en ce libelle. Ainsi, pour une sottize on est souvent en peine, et pour des badineries on se fait pendre.

Dudit jour, J. Périer m'a communiqué un escrit très beau et très utile, qu'on lui a mis entre les mains, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

imprimer et ajouster au livre des *Antiquités françoises* du président Fauchet. Il y a au-dessus, escrit de la main dudit Fauchet : *Estat de la Religion Chrestienne en Gaule du temps de Clovis ;* et au-dessous de la main de M. du P. Mornay : « Ce qui a esté osté du premier tome de M. le président Fauchet, contient quatre grands feuillets d'escriture, lesquels j'ay leus, et ne faut douter qu'ils ne soyent dudict auteur, très véritables et remarquables, et grandement servans au schisme de la Reli-
10 gion, qui est aujourd'hui. »

En ce mois, M. le prince de Condé aiant esté mal mené du Roy, jusques à l'avoir appelé « bougre » (selon le bruit commun de la Cour), se retira fort piqué et mal content en sa maison, n'aiant esté possible à Sa Majesté de retarder son partement seulement d'un jour. Les courtizans faisoient le Roy plus amoureux que jamais de madame la Princesse sa femme, et que de là procédoient toutes ces querelles et disgrâces ; voire et on disoit que ce prince en estoit tellement las, qu'il consentoit à demi la
20 dissolution de son mariage (qu'il sçavoit le Roy tenter par tous moiens), pour n'estre plus longtemps en ceste peine. De quoi M. le Connestable, malade au lit, estoit fort troublé et scandalizé ; et tous les grands de la Cour, offensés et mal contens, en parloient mal, mais soubs main (comme l'on dit) et à petit bruit.

Ung nommé Pelletier, lequel, depuis peu de temps, pour un appointement de trois cens escus, que lui donnoit le Roy, et Messieurs du Clergé autant, et aussi qu'il estoit continuellement harassé par les Ministres, qui se desfioient
30 de lui et l'apeloient « le Libertin », avoit abjuré la Religion Prétendue Réformée, et fait profession de la Catholique Romaine, escrivist, en ce mois, contre l'Apologie du Roy d'Angleterre, voulant, par ce chef-d'œuvre, passer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maistre en la Religion Catholique, mais il fut empesché d'en rien mettre en lumière, et défenses sous main lui en furent faites. Au reste, homme d'esprit et d'entendement, qui avoit belle langue et encores plus belle plume.

Ung jeune moine de Sainte-Geneviève, avec un *Fratri ignoranti*, estant sur le point de quitter l'habit et profession de leur Ordre et passer à Charanton, furent descouverts, et, sur la fin de ce mois, attrappés et renfermés en leurs cages : le pauvre frater ignorant, fouetté
10 tous les jours bravement et doctement; le jeune moine renfermé en une prison, au pain et à l'eau, pour tempérer disoient-ils) les ardeurs de sa chair non mortifiée, aiant envie de se marier. Lequel le feu archediacre Du Hardas eust donné au diable d'avoir ceste sotte volonté, estant d'un Ordre où, sans se mettre en peine de l'estre, il leur est permis de paillarder tout leur saoul.

Les maladies continuent à Paris, mais non si dangereuses ni mortelles que celles du mois passé. Plusieurs en reschappent et relèvent, contre l'opinion des méde-
20 cins. Bajaumont (l'escuier et favori de la Roine Marguerite), abandonné d'eux, pour estre atténué et miné d'un mal où il n'y a pas grande resource, et qui mect en tout temps les plus jeunes et gaillards au tombeau, en guairist, mais plus par la charité de sa maistresse (ainsi qu'on disoit) que par l'art de son médecin : lequel, estant prié de la Roine de lui sauver la vie, lui respondit que cela despendoit plus d'elle que de lui, et qu'elle seule la lui pouvoit sauver mieux que tous les médecins.

Le médecin Le Moyne, médecin, depuis la mort du
30 Fèvre, de la pluspart de ceux de ce quartier (mais non pas le mien), extrêmement malade, en revient. Je lui ay ouï dire une chose, parlant des saingnées qu'il aprouve et prattique fort, qu'il avoit fait tirer, en quinze mois, douze

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cens palettes de sang à une fille qu'il gouvernoit, laquelle s'en estoit bien portée et avoit vescu plus de six ans après. Ce que j'eusse mal aisément creu se pouvoir faire, si lui-mesme qui l'a fait ne me l'eust dit et répété souvent, mesmes depuis peu. En laquelle cure je trouve qu'il a esté beaucoup plus heureux que sage.

Petit, premier médecin du Roy, ne pouvant accommoder sa vie ni ses mœurs à celles de la Cour (où il n'estoit venu qu'à regret et par importunité), obtinst, en
10 ce temps, congé de Sa Majesté pour se retirer en sa maison à Gien, aimant mieux gouverner là son compère le savetier et boire librement avec lui que de courtizer et gouverner les dieux de la Cour (à quoi il ne se connoissoit gueres), avec envie possible et calomnie, à laquelle ceux de cest estat sont volontiers exposés. Joint qu'aiant moien de s'en passer, estant riche, ainsi qu'on disoit, de cinq à six mil livres de rente, il eust esté estimé plus sot qu'autrement d'espouser ceste subjection, qui lui eust avancé ses jours, comme on tient qu'elle a fait ceux de
20 M. Du Laurens, par les veilles qu'il lui faloit souffrir près le Roy, lequel, quand il ne pouvoit reposer, envoioit quérir ledit Du Laurens pour lui venir lire, et le faisoit souvent relever en plain minuict. On disoit que Sa Majesté n'avoit laissé de gratifier ledit Petit de l'estat de médecin ordinaire de Sa Majesté : si que, se retirant de la Cour avec ses bonnes graces, il avoit eschangé la peine (qui souvent passe le proufit) à la tranquillité, et le vain honneur de la Cour (qui n'est que vent) à ung repos pour le reste de ses jours.

30 Sur la fin de ce mois, M. de Lesdiguières, seingneur de grant mérite et valeur, et le premier capitaine de l'Europe, par le tesmoingnage mesme du Roy, auquel on a ouï dire qu'il n'eust voulu céder l'honneur de ceste qua-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lité à homme qui fust au monde, n'eust esté, d'avanture, à Lesdiguières; et, au reste, guerrier sage, vaillant et heureux (qui sont trois qualités qu'on ne void guères concurrer ensemble en un chef de guerre), fist le serment de Mareschal de France, entre les mains du Roy, à Fontainebleau, le dimanche 27e de ce mois, jour Saint Cosme : lequel jour Sa Majesté avoit choisi exprès, pour ce qu'en icelui (il y avoit huict ans justement) M. le Dauphin avoit esté né. Ce que le Roy ramentust aussi audit
10 sieur de Lesdiguières, et voulust qu'il lui prestast le serment (comme il fist) dans la chambre mesme.

Octobre.

Le jeudi, premier de ce mois, M. D. T. m'a presté dix pièces d'escritures à la main, non imprimées et assez curieuses, sçavoir : le *Rolle des principaux seingneurs et gentilshommes françois protestans, avec leurs moiens et facultés;* 2° les *Noms et Qualités de ceux qui accompagnèrent M. de Rosni, en son Ambassade d'Angleterre;* 3° *ceux du comte de Villemediana, en ladite*
20 *Ambassade;* 4° *Lettre de Mons. de Lafin à M. de Bétune, sur sa conversion;* 5° *Response dudit de Bétune;* 6° *Deux Épitaphes latins de feu M. de Buzanval,* avec le *Tombeau de la Chevalière du Guet Testu;* 7° une lettre d'amour, bien jolie, étiquetée : *Lettre de Georgette;* 8° autre, d'une dame sans nom, sur le mesme subject ; 9° douze *Devizes*, en un feuillet ; 10° soixante autres, en deux.

Le vendredi 2e, le Nonce du Pape avec l'Evesque de Paris, assistans en Sorbonne aux disputes, desquelles les
30 thèses estoient soustenues et défendues par M. de Champvalon, abbé de Saint-Victor; le Recteur de l'Uni-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

versité, nommé Le Vasseur, y estant arrivé, et voulant en qualité de Recteur y tenir le premier ranc et la première place, l'Evesque de Paris ne lui voulut céder, disant qu'il estoit roy en son évesché. « Et moy, dit le « Recteur, en mon Université, où vous estes. » Et, estans entrés en contestation de paroles, le Recteur, de crainte de plus grand scandale, sans s'asseoir, s'en alla et dit que la Cour en parleroit, aiant failli en une chose, au dire d'un chacun, de n'avoir cependant fait cesser
10 l'acte.

On crioit, ce jour, des nouvelles Patentes du Roy, pour les Francs-fiefs et nouveaux acquêts, qui me coustèrent ung sol.

Le samedi 3e, j'ay acheté un nouveau livre en poésie, imprimé par Morel, in-8o, intitulé : *le Dauphin*, de Jacques De La Fons, Angevin, lequel, relié en parchemin, le sire Housé m'a vendu, au Palais, douze sols.

Ce jour, je fus avisé, par M. Leschassier, advocat en la Cour, d'envoier quérir les Thèses de Champvalon, impri-
20 mées. Ce que j'ay fait par Matthieu, qui m'en a apporté une où j'ay trouvé (comme il me l'avoit dit) de l'ineptie et impiété beaucoup. L'ineptie, au commencement, en la lettre françoise qu'il adresse au Roy, qui est une vraie grottesque, où on n'entend du tout rien. L'impiété, en sa première Thèse, en laquelle il met le Pape, en ceste terre, au-dessus de Jésus-Christ, contre toute auctorité et raison, si ce n'est, d'avanture, celle du Cordelier, lequel, voulant défendre la préséance de son St François, qu'on avoit peint, aux Cordeliers, au-dessus de Dieu, fist res-
30 ponse qu'il estoit raisonnable que chacun fust maistre en sa maison.

Voicy ses mots : « Hanc autem sacram et individuam fidelium synaxin, cujus Paulum V esse *verum* caput,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Papam et Pontificem ex hominibus assumptum, appellatumque a Deo secundum ordinem Melchisedech, novimus esse veram et solam Christi Salvatoris Ecclesiam, sanctam Catholicam et Apostolicam. »

J'ay serré ceste Thèse, comme un second *Vice-Deo*, bien qu'elle soit commune, avec beaucoup d'autres que j'ay, et qui sont tous les jours mises en Sorbonne sur le bureau : dont elles ne sont pas pour cela meilleures.

Le dimanche 4e, le Père Du Brueil m'a presté *Biblio-*
10 *theca Senensis,* imprimée, in-folio, à Cologne, l'an 1576, reliée en veau noir, qui est un nouveau gage pour mes Annales d'Anjou, qu'il a à moy. Lequel je lui ay rendu, la veille de Noël de l'an présent 1609.

Le lundi 5e, m'estant acquitté à Tourval des Poésies qu'il m'avoit demandées, il m'a donné, et puis rosté et redemandé, et enfin rendu, la veille de Noël, où on le trouvera inscrit sur ce Registre, le petit Bréviaire et Office ordinaire des Anglois, en anglois, imprimé à Londres, in-16°, 1608, relié fort proprement en parche-
20 min jaune, avec les feuillets marquetés : lequel je garde par curiosité, y entendant aussi peu et encores moins que ne font les femmes à leurs Heures en latin.

Ce jour, le sire T. m'a vendu les Pourtraits des Cardinaux qui vivent encores aujourd'hui, créés par les papes Grégoire XIIIe, Sixte Ve, Grégoire XIVe, Clément VIIIe et Paul Ve. Ils sont soixante cinq en nombre, imprimés, l'an passé 1608, à Romme, mais veus à Paris seulement en septembre passé 1609.

Pour leur passeport à Charanton et autres lieux de
30 l'exercice de la Religion des Hærétiques, j'ay trouvé entre mes papiers l'Épigramme suivant, qui y pourra servir.

Hos Cardinales, quotquot intuemini,
Scitote dictos sic, volente Numine,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quod foribus illis Papæ, quarum est janitor,
Qua lata Ditis ducit in domum via,
Hi Cardinales cardinum præstent vicem.
At tu, tuorum liberator, o Deus,
Ut justus ultor, perde, verte, subrue
Hunc Janitorem, istas Fores, hos Cardines.

P. M. *Pestis Maxima.* T. B.

Il m'a vendu aussi une nouvelle pièce de dévotion, c'est à dire vraie relique de bigote, faite à Romme par Tempeste, 1608, d'une Sainte françoise, canonyzée audit an, et exhibée à Paris en cest an 1609. J'en avois jà une, *simplicis figuræ,* mais ceste-ci est avec le comment et l'apparat, qui vault mieux que tout. Ces deux m'ont cousté quarante deux sols.

Je fus voir, ce mesme jour, M. Pétau, Conseiller en la Cour, le plus riche aujourd'hui (des gens de sa qualité) en médailles antiques d'or et d'argent et autres belles pièces, tant estrangères que françoises, dont il nous en fit voir une très grande quantité : entre autres, nous monstrant le ducat du roy Louis XIIe, trouvasmes dans Esaïe, au 14e chapitre, la devise qui est à l'entour dudit ducat en mesmes mots : *Perdam Babylonis nomen.* En aians esté avisés, M. Courtin, M. de Montaut et moy, par ledit Pétau, sans que pas un de nous y eust pris garde, ni remarqué, en lisant ceste devise qu'on trouve au susdit passage.

Au sortir de son logis, nous allasmes en celui de M. de Montaut, où il nous monstra force belles pièces, dont il est extrêmement curieux. Et là, je me paiai à moictié, d'une bourse de vieilles médailles de bronze que je lui avois baillées, il y a long-temps, à la charge de m'en bailler d'autres, à la première veue et commodité qui se présenteroit. Il m'a donné deux getons d'ar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gent, dont il y en a un où sont gravées des faucilles, assez rares et curieuses, avec une autre petite pièce d'argent aussi fantasque, que je ne connois point, non plus que lui. En tels trocqs on perd toujours à faire l'honneste : ce qui m'est avenu assez de fois aussi bien qu'à celle-cy.

Le mardi 6e, j'ay acheté un Arrest nouveau du Conseil privé du Roy, contenant reiglement d'entre les assesseurs criminels et commissaires examinateurs du
10 siége présidial d'Agenois en Gascongne, et les Président, Présidial, Juge-mage, etc.; avec un autre Édit du Roy, portant création et érection d'une lettre de maistrise jurée de chacun art et mestier en toutes les villes, bourgs et fauxbourgs et lieux de son Roiaume et païs de son obéissance, en faveur du mariage de monseingneur le prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France : ces deux m'ont cousté quatre sols.

La veufve Nicolas Roffet, demeurant à la Rose-Blanche, m'a donné, ce jour, un discours nouveau,
20 qu'elle venoit d'achever d'imprimer, intitulé : *Raisons pour monstrer que l'Édit, nouvellement fait sur les monnoies, est juste, et qu'il est au soulagement du peuple;* ce qu'il monstre assez mal (ce me semble), et ne sçai comme il seroit possible qu'un homme, sur ceste matière, se peust faire entendre aux autres, quand il ne s'entend pas soi-mesme. Aussi disoit-on que l'aucteur périgourdin, D. M., suivant les vestiges de son père, se fust mieux congneu en la composition d'une fausse monnoie, qu'en celle de quelque bon discours.

30 Le mécredi 7e, M. Tayler, ministre de l'Ambassadeur d'Angleterre, avec lequel il devoit partir le lendemain pour s'en retourner en Angleterre, me vinst voir et dire à Dieu (comme il fist) avec regret, et moy à luy : pour-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce que, de si peu que je l'avois congneu, j'avois remarqué en cest homme une singulière modestie et humanité, accompagnée d'un vray zèle à la réunion et réformation de l'Église de Dieu (ce qui se trouve rarement aujourd'hui en ceux de sa profession), et croy aussi qu'en partie pour la mesme cause il m'affectionnoit beaucoup.

Il me conta comme le Roy avoit gratifié son maistre, à son départ, et donné un buffet de vaisselle d'argent doré de deux cens marcs, à quatorze escus le marc; ce qui revenoit à deux mil huict cens escus, ou environ.

La Roine, à Madame l'Ambassadeuse, avoit fait présent d'une ovale enrichie de pierreries, en un costé de laquelle estoit son pourtraict, et en l'autre la place vide pour y en mettre un autre, tel qu'elle voudroit; et estoit estimée ladite ovale à deux mil escus. La roine Marguerite lui avoit donné une enseigne de pierreries, prisée dix huict cens escus; la princesse de Conti, un diamant de quinze cens escus; et la marquise de Verneuil, une orloge, estimée six cens escus; estant ladite dame Ambassadeuse fort aimée des dames de la Cour, qu'elle aimoit aussi, regrettant grandement à son départ le doux séjour de la France.

Le jeudi 8e de ce mois, m'amusant dans mon Estude à feuilleter l'auteur du *Tortura Torti* contre Bellarmin, que M. de Tourval m'a donné (et duquel beaucoup de gens font estat), j'ay pris plaisir d'en extraire le passage suivant:

Prædicari mavult Papa de regibus quam prædicare illis. (Page 12.)

En la page 241e, parlant de la harangue du Pape Sixte Ve, sur le miracle avenu en la personne du feu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Roy Henry IIIe, tué par un moine, que ledit Sixte apelle un miracle et grand exploit de la sagesse et providence de Dieu, qu'il louë fort et admire :

Et quid in ea reperies (inquit) nisi laudes et admirationem sapientiæ et providentiæ Dei? Et quodnam illud sapientiæ opus, quod ita unice admiratur ? Quod simplex Monachus, non mutato habitu, non gladio clypeove armatus, ad Regem libere penetravit; at hoc sane non ita; valde mirandum illud potius si penetrasset ad Regem Monachus, gladio clypeove armatus, nam quod inermis suspicio de eo nulla. Sin armatus, non ita credo per medios satellites viam expeditam habuisset. Nihil ergo, in admiratione illa Sixti, admiratione dignum.

En la page 244e, parlant plaisamment, mais véritablement, des Consistoires du Pape :

Multos (*dit-il*) hoc habet male, illud vero pessime, quod ubi mactatus Rex, aliquis tum Consistorium habet Pontifex, Cardinales convocat, orationem meditatur, meditatam profert, Dei providentiam, justitiam, laudibus in cœlum extollit. Ubi divam proditionem evasit rex aliquis, nihil horum : vacuum Consistorium, orationes nullæ, mutus Pontifex, non manifestum ibi miraculum ullum, non encomium ullum, aut oratio panegyrica de laudibus divinæ Providentiæ. Perditio Regis laudes habet suas et admirationem : ex salute Regum, nec admiratio Dei nec laus. Ad mortem Cardinalis, venit illi in mentem statim, ad necem regis excidit illi prorsus, quis dixerit : Nolite tangere Christos meos.

Et incontinent après, parlant de ce petit saint de moine :

Quod fuit autem dictum de referendo in Sanctos fraterculo illo sine auctore non dicitur, et si auctor non dicitur, puta aliquem de iis qui acta Consistorii breviter annotare solent; nec dissimile vero, quoniam qui ita Deum tum laudare gestiebant, eum verisimile est et in Sanctis Deum laudare voluisse.

En la page 242e, il avoit dit auparavant que Bellarmin l'avoit appelé :

Vir sacratus fraterculus. Mirum (*dit nostre aucteur*) quod et illum Christum Domini non scripserit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En la page 257e, parlant du siège de Romme :

Non enim Lutherani soli (*dit-il*) Romæ fore censent Antichristi, censent et Jesuitæ atque illi inter eos qui debent rem optime cognoscere, utpote qui in Apocalypsin lucubrationes suas ediderunt, Ribera et Viegas, etc.

En la page 275e, parlant du Roy d'aujourd'huy, des conjurations dressées contre lui par la Ligue, par les Jésuites, et du coup de cousteau de leur disciple Chastel, il dit :

10 Responde etiam de nefariis istis hominibus, et conatibus eorum qui pericula tum illi nec pauca nec levia creabant, quinam illi nefarii tandem ? Annon de Liga vestra Sancta ? Annon vel Jesuitæ vel Jesuita aliquo pleni, qui tum nec prœliis nec prœlis Regi pepercerunt ? Quorum tamen ille conatus, et in acie apertos, et extra aciem clandestinos, evasit, etiam tum cum virgas vestras contempsit. Responde et hoc, nefarius ille homo, qui fuit vel unde, qui nondum percusso legati humero, cultello tum ei in fauces involavit. Nefarii illi qui genus, unde homo, quorum Pyramidi olim incisa præconia ? Cujus etsi jam lapides
20 amoliti estis, at memoriam non estis, non potestis, non magis quam cicatricem de vultu regio. Manet hæc in vultu, manebit illa in historia : monumenta ambo nefariorum hominum vestra de secta, quorum, ab uno hoc exemplo, conatus regibus metuendi sunt. Nam de nostræ professionis hominibus nemo unquam extitit, qui contra illum vel manum levarit, qui non et semper fidus assisterit, tantum abest ut vel in caput ejus, vel in coronam eorum, quisquam quicquam unquam tentaverit.

En la page 326e, poursuivant à parler des Jésuites, il dit :

30 Non satis est prædicare Christum. Est illis non unum ex præcipuis, sed præcipuum fidei caput papalis potestas, atque ejus proinde præcipua illis cura est, idque ita ut neminem recipiant, nisi stipulantibus sibi ante omnia spondeat se ad omnia Papæ jussa paratum fore, nec regi diutius pariturum quam id ita Papæ visum fuerit.

Et incontinent après :

Neque vero vestri (*dit-il*) sic invitos haberent principes, neque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mutato habitu, opus esset, nisi jamdudum hic satis compertum esset vos cum doctrina vestra seditionis semina permiscere ac in religione latebram proditioni quærere. Evangelium vestrum Evangelium pacis non est, et gentium non conversio, sed perversio, nec tam Ecclesiæ ædificatio, quam ruina Reipublicæ.

En la page 361, parlant du nombre de la Beste désigné en l'Apocalypse, la fait tumber sur le livre naguères dédié au Pape, inscript *Paulo V, Vice-Deo,* et, par mesme moien, sur lui, pour monstrer qu'il est l'Antechrist. Il dit donc ainsi :

Non ibi legas inscriptum ita Pontifici librum : *Paulo V, Vice-Deo.* Quo ipso in titulo nescio an id advertat Papa, fac tu ergo illum admoneas implevisse jam eum mensuram suam. Computari enim ibi posse ab eo numerum Bestiæ ; est enim (vix fausto id quidem omine), sed est tamen in nova illa illius inscriptione nota ipsa et numerus Antichristi.

En la page 387, pour monstrer que partout, et mesmes à Paris, pendant les troubles de la Ligue, l'auctorité du Pape ne subsistoit que par le meurtre et sédition, qui y estoient preschés, il dit :

Turbatis non ita pridem in Gallia rebus, non alia tum doctrina Parisiis regnavit. Nisi gessisset ibi rem cædendo populus, Pontifex sedendo haud quicquam effecisset.

M. de Lisle Groslot m'a fait donner, ce jour, par un sien ami, qui est aussi le mien, le *Tumbeau* suivant, qu'il a fait du chevalier Sydnei, Anglois, brave cavallier, et tellement renommé au monde pour ses vertus, que les Polonnois proposèrent de le prendre pour leur Roy, comme n'estant pas seulement *armis decoratus, sed etiam legibus ornatus.*

Ecce arcto terræ in tumulo exiguique sepulchri
Visceribus, sacræ exuviæ Sydnæi immensi,
Olim divæ animæ domus inculpata, sed illam

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cœlum habet, et gaudet tanto hospite, gaudet et orbis
Vivente innata effigie pregnantis amatæ
Conjugis in casto gremio. Viget alite fama
Quod Marte et Musis nomen tibi condidit. Olli
Namque illud nequiit rapere aut Mars invidus aut Mors
Jam juveni. Victus fatis, vicit quoque fatum,
Sex vixit, vivitque, Deum genus et mixtus Dis.

M. de Greban m'a dit, ce jour, la mort de Madamoiselle de la Gilquimère, sœur de Madame de Maisons, ma
10 bonne voisine et amie, décédée ces jours passés, en sa maison de la Gilquimère, toujours en priant et invoquant Dieu. Elle estoit aagée de quatre-vingts trois ou quatre-vingts quatre ans : dame bonne et vertueuse, à laquelle Dieu a donné une fin conforme à sa vie. Elle est morte en la Religion Prét. Réf., en laquelle elle avoit tousjours vescu.

Le mesme jour, J. Bérion, prisonnier pour ce sot *Discours du secret des Jésuistes,* qu'il avoit imprimé, fust mis dehors, après avoir esté un de ses livres lacéré
20 devant lui, en présence de deux Jésuistes ; et après avoir confessé sa faute, lui fust défendu, sur peine de punition corporelle, d'en plus imprimer de semblables ni aucun autre, sans congé et privilége exprès de Sa Majesté : qui estoit en sortir à bon marché, veu l'indiscrétion et témérité, dont cest homme avoit usé, passant mesmes par dessus les défenses qu'on en avoit faites.

Le vendredi 9e, Madame du Thil, ma tante, m'a escrit des lettres de Rouen, par lesquelles elle me prie de faire tenir à mon fils aisné, en son nom, si c'est un garson,
30 et, si c'est une fille, par ma fille aisnée, l'enfant que Dieu donnera à ma cousine de Trianon, pource qu'elle et son mari l'aiant priée d'estre leur commère, et ne pouvant estre substituée en sa place, à son deffault, telle personne que bon lui sembleroit, elle se seroit avisée de ma mai-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son plustost que d'aucune autre. Ce qu'aiant interprété à faveur, madite cousine estant accouchée, ce jour mesme, d'un beau garson, trois heures après la receue des lettres, mon fils, auquel elle en avoit escrit pareillement, le tinst, le lendemain, avec ma tante de Montholon, et le nomma Nicolas, pource que madite tante s'appelle Nicole, n'aiant voulu Madame de Montholon le nommer, d'autant qu'en ceste cérimonie mon fils représentoit ma tante du Thil, qui avoit mis dans ses lettres
10 deux escus sols, auxquels il n'avoit rien à prouffiter et qui ont esté totalement emploiés et donnés.

Le samedi 10e, mon nepveu de Bénévent m'a donné un poème nouveau, imprimé in-8°, fait par un nommé Bouteroue, intitulé : *Le Petit Olympe d'Issy*, qui est une fadèze, dédiée à la roine Marguerite, sur ses beaux jardins d'Issy, desquels on disoit que le dieu Priapus estoit gouverneur, et Bajaumont, son lieutenant. Le Roy, ces jours passés, passant devant son logis, voiant sa chapelle non achevée toute descouverte : « Ventre-saint-
20 gris ! dit-il, il faut bien que ma sœur face besongner à cela, et qu'elle face couvrir sa chapelle. — Il est vray, Sire (respond M. de Montb...), mais le *couvreur* de la Roine est malade. »

Le lundi 12e, M. Du Pui m'a donné une Généalogie de Portugal, très-exacte et élabourée, imprimée en une grande feuille.

M. Chrestien m'a donné, ce mesme jour, le Panégyrique de Latinus Pacatus Drepanus, prononcé à Romme devant l'Empereur Théodose, mis en françois par feu
30 M. Chrestien, son père, lequel il a fait imprimer ici, in 8°, par Pierre Chevallier. Mérite d'estre recueilli et gardé.

J'ay presté, ce jour, à M. Du Pui, mon Tertullien,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

in-8°, de Vechel, en deux volumes, beau par excellence et bien imprimé. — Qui me l'a rendu, le vendredi 16.

Ce jour, ceux de la paroisse de Charanton faisoient partout un panégyrique de l'excellent presche, qu'avoit fait, le jour de devant, audit Charanton, un jeune ministre d'Anonnay en Vivarets, aagé de vingt-quatre à vingt-cinq ans seulement, nommé Le Faucheur, nepveu d'un mien ami fort honneste homme, nommé aussi Le Faucheur, Rochelois.

10 Il prist son thème sur le passage du Psaume : *J'aime mon Dieu,* lequel il traicta fort gentiment et pathétiquement (chose propre pour un peuple qui se prend plus par les aureilles que par le jugement), si que, quand il vinst à sa péroration, il tira les larmes des yeux de la pluspart de ceux de l'assistance, mesmes de ceux de M. de Sully (encores que les compunctions en ceux de sa qualité soient fort rares). Ceux qui m'en ont parlé sans passion, et entre autres un de mes amis, qui, aiant envie de me le faire voir et connoistre, l'avoit amené chez moy (où je n'estois 20 pas, dont je fus bien marri), m'a dit qu'à la vérité son esprit et sa doctrine passoient bien son aage, et que sa hardiesse, éloquence et action, par-dessus tous ses compagnons, voire les plus anciens et renommés, promettoient quelque chose de grand et non vulgaire.

J'eusse fort désiré ouïr son presche (car je ne croy en cela à tout esprit), n'eust esté qu'à Paris (tant le monde y est sot et corrompu), d'aller au bordeau, à ceux de profession catholique, est plus tolérable beaucoup, que d'aller à Charanton.

30 Le mardi 13e, j'achetai, au Palais, un nouveau *Traicté pour les Décrets, Enchères et Criées,* fait par un advocat à Troyes, nommé Rochette, avec une autre bagatelle intitulée : *La défense des Pères Jésuistes, faite par*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'abbé Saint-Victor, aussi plate et fade que les invectives auxquelles il respond. Elles m'ont cousté, les deux, sept sols.

Ce jour, mon gendre Poussemothe gangna sa cause contre l'advocat Mauguin, son voisin, lequel, meu d'une animosité et vengeance particulière, vouloit, sans aucun respect de justice ni de raison, et contre tout droit de voisinage, le jetter par la violance hors d'une maison qui n'estoit pour lors à personne qu'à la justice, et mettre
10 ses meubles sur le carreau. Mon gendre Duranti plaida sa cause, laquelle il emporta tout net, en la Chambre de vacations, où présidoit M. le Président Séguier, qui leur aida et fist plaisir en ceste affaire.

Pour mon regard, j'en fus doublement aise, et pour les personnes qui me touchoient, et pour la justice qu'on y rendist (qui n'est pas de l'ordinaire du temps); aussi, qu'un de mes souverains plaisirs a toujours esté et est de voir un arrogant et présomptueux, tel que s'est monstré ledit Mauguin en ceste action, abaissé et bafoué.

20 Le mécredi 14e, on m'a donné des Vers françois sur la mort de M. Berger, Conseiller en la Cour, faits par Navières et imprimés en une feuille.

On m'a fait voir aussi des Stances, qui courent à la Cour, *sur les amours du Roy et de Madame la P. D. C.*, qui sont si mal faites, que je me suis contenté de les lire, sans en tirer copie.

J'ai acheté, ce jour, douze sols, *le Chemin à l'Athéisme, fraié par les Hérétiques de ce siècle*, qui est un nouveau livre, imprimé à Paris, in-8°, chez Michel Nivelle,
30 composé par M. Vialar, prieur de Ste-Marie-de-Bu, un de mes cousins et alliés, personnage docte et fort zélé à l'avancement de la Religion Cath. Apost. et Rom., mais peu à la réformation d'icelle et correction des abus, qu'on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

y void visiblement pulluler et régner, comme il paroist par son escrit, qui, estant d'un stile plat, nullement relevé et cependant injurieux, tout rempli de grottesques et impertinences, fraie le chemin plus tost à une division perpétuelle qu'à une réunion et reformation de l'Église, souhaittée de tous les gens de bien. En quoi il n'imite ce grand personnage d'Érasme, de l'auctorité duquel il se sert contre les erreurs et vices des Prétendus Réformés de ce temps.

10 On m'a donné, ce jour, le suivant petit Tumbeau, fait par un mari sur la mort de sa femme.

UXORIS

D. O. M. S.

Raptam morte conjugem, Viator, non queror,
Sed quæro, cum æqua illi sors cum omnibus,
Mihi uni relicto æqua non fuit. Annon quæ,
Vivens, mea vita fuerat, eadem mea mors,
Mortua, esse debuit? Vivo tamen, et nolens
Lucem injussam aspiro! Hoc unum misero
20 Probrum restat superstiti. At vos, ingrata
Lumina, perpetuis saltem æquum est excæcari
Lacrymis! Lux nostra occidit: nullum
Præterea vobis est fas lumen intueri.

T. D.

La suivante lettre, faite par une dame très vertueuse et bien disante, G. D. M., m'a esté donnée, le mesme jour, que j'ay trouvé mériter, par sa gentillesse, d'estre recueillie:

Si vous estiez aussi courtois en vostre conversation qu'en vos
30 lettres, vous ne seriez point en peine d'adoucir les aigreurs de mon esprit, que vous troublez à toute heure, sans autre raison que celle de vos humeurs inégales. Vous avez tellement nourri les miennes dans les riotes et picoteries, qu'à peine me puis-je satisfaire de toutes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vos excuses. Une seule me pourroit appaiser, qui est celle de vostre passion, mais je ne puis croire qu'un effect puisse estre si différent de sa cause. Aimer et offenser sont deux choses bien contraires. J'avois tousjours creu qu'un amant n'avoit désir, pensée, ne volonté, que celle de la chose aimée, et tout ce qui est au delà de ces premières créances ne peult trouver place en mon esprit. Je ne puis changer ces maximes sans vous faire changer de nom, et vous tenir plustost pour poursuivant que pour amoureux ; ou si vous estes l'un et l'autre, c'est plus pour vostre contentement que pour celui d'au-
10 trui, car, pour le trouver, vous n'espargnez point celui de ce que vous aimez. Encores pardonnerois-je à ces promptitudes, bien que brutales, si elles avançoient vos desseins; mais, au contraire, elles les ruinent en me faisant congnoistre le fondement de vos vœux, qui sont indignes d'estre acceptés avec de si lasches conditions. Et bien que vous ne parliez qu'honneur, devoir et respect, c'est ce que vous pratiquez le moins. Je me promettois d'estre exempte de toutes ces extravagances, ou par mérite, ou par bonheur, comme la personne du monde qui vous devoit plus tenir dans le respect. Mais vous en franchissez aussi souvent les limites pour moy que si vous aviez loy
20 de le faire. Ni la connoissance de mon esprit, ni ses ....., ni les vœux d'obéissance, que vous m'avez plus souvent faits que gardés, ne vous empeschent point de vous révolter à toute heure contre mon humeur et mes volontés. Et puis vous voulez que ces mutineries passent pour excès de passion, et que je m'y rende aussi insensible que vous invincible à toutes les raisons que vous avez de me chérir et estimer plus que vous ne faites. Ce reproche seroit désavantageux pour moy, si je n'avois autant de moiens de m'en vanger que peu de volonté de le faire. Je ne veux donc user du pouvoir que mon Dæmon a sur le vostre, que pour lui faire confesser que je sçai
30 mieux pardonner que punir, et bien que j'aye plus d'ascendant sur lui que le Ciel n'en a sur la terre, je le veux prier, et non commander, de demeurer plus traitable.

A Dieu.

Le jeudi 15e, je me suis avisé d'extraire le suivant Tumbeau de feu M. de Buzanval, des papiers que Tourval me presta, le premier jour de ce mois :

DEO OPTIMO MAXIMO SACRUM

ET MEMORIÆ ÆTERNÆ PAULI CHOARTI BUZANVALLI, viri nobiliss., iis artibus a pueritia informati, quas hominem liberaliter
40 educatum scire oportet, atque in primo ætatis flore in graviss. negotiis probati, qui quum ab Henrico, Christ. Franciæ et

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Navarræ Rege, ob egregiam industriam, fidem et vigilantiam, electus ad Illustriss. Ordin. harum Fœderatarum Provinciarum missus esset, sexdecim annis in eo actu ita sese gessit, ut non solum Christianissimi Regis desideriis abunde satisfecerit, sed etiam apud ipsos Illustriss. Ordinis, quum, exacto Legationis tempore, hinc in Galliam reverteretur, magnum sui desiderium reliquerit.

Quum autem ampliss. et integerr. virum Petrum Janninum, Supremæ Curiæ Divionensis Præsidem, et sanctioris Consis-
10 torii sui Consiliarium, idem Christianiss. Rex in has Provincias mitteret, nec magis idoneum collegam illi dare posset quam eum qui, cum tanta laude ac per tot annos, hoc munus administraverat, iterum huc a Rege missus, inexpugnabili morbo extinctus, administrationem suam inchoatam, perpetuum autem mœrorem, Fœderatis Provinciis reliquit.

Illustriss. Ordines, ob singularem viri integritatem, innocentiam et eximias dotes, pro documento etiam illis futuras qui deinceps hoc legationis munere in his Provinciis fungentur, quo affectus eorum erga Christianiss. Regem et ejus ampliss.
20 Legatos testatior esset, corpus impensa publica efferri decreverunt, funus prosequentibus Illustriss Comite Mauritio de Nassau, ejus fratre et aliis Domus Nassauviæ proceribus, atque universis harum Fœderatarum Ordinibus.

Hujus rei ergo mausoleum hoc hæredes ejus, cum titulo, posuerunt.

Vixit annos 56, excessit pridie kal. septemb., anno 1607.

Conspexit hic me Belga Legatum prius,
Per lustra Solis quinque ter vertentia
Honore functum, patriæque redditum.
30 Inde huc retractum, summa me oppressit dies.
O me beatum ter quater! cui contigit
Ut, misso, honesta missione, hinc cedere,
Ut, evocato, in pristinis castris mori.

Le vendredi 16e, le sire Tav. m'a donné deux pièces nouvelles qu'on lui avoit envoié de Hollande. L'une est la représentation en taille-douce de la Chambre anatomique de la fameuse Université de la ville de Leyden, en Hollande, imprimée audit Leyden en une grande feuille, en cest an 1609, inscripte : *Amphitheatrum anatomicum*
40 *Lugduni Batavorum.*

L'autre est une Pyramide de la Paix, imprimée aussi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nouvellement audit Leyden, en une grande feuille in-folio, en taille-douce, au bout de laquelle il y a des vers françois pour l'explication de ladite Pyramide, qui sont assez bien faits pour le lieu d'où ils viennent. Elle est inscripte : *Pyramis pacifica*. De celle-cy, j'en ay acheté deux, que j'ay donnée, l'une à M. |Du Pui, l'autre à M. Chrestien, pource qu'ils me donnent tousjours quelque chose de nouveau. Lesquels ledit Tav. m'a vendu vingt sols.

10 Un mien ami me communiqua, ce jour, un advis qu'on lui avoit envoié par lettres escrites de Leyde en Hollande, dactées du 2 du présent mois, par lesquelles on l'avertissoit d'une grande contention et division survenue, entre les Ministres dudit païs, sur l'article de la Prédestination : qui estoit telle qu'on avoit grand peur qu'ils en vinssent aux mains. Aussi, qu'il sembloit que les Estats du païs vouloient, comme on avoit fait en Angleterre, s'attribuer la souveraine puissance et auctorité sur toutes les Églises, aiant depuis peu fait faire le 20 mariage d'une femme avec un sien parent, outre le gré et consentement des Ministres et des Églises.

Toutes ces divisions (disoit-l'on) sont graines de Jésuistes et poudres tirées des bouëttes de l'Archiduc.

Quant au point de la Prédestination, il est si chatouilleux et dangereux à toucher, qu'en l'an 1586, lorsque M. de Belièvre passa en Angleterre pour la Roine d'Escosse, les Ministres, estans en grande division sur cest article et s'estans assemblés par plusieurs fois pour en décider et résouldre quelque chose, s'y trouvèrent si 30 empeschés, qu'ils furent tous d'avis unanimement d'en laisser la matière indécise : tellement que leur conclusion fut : *Mitte arcana Dei*.

Le samedi 17e, je me suis transporté au logis de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Madame Clémance, demeurante en la rue Jean de Lespine, près la Grève, pour y voir une pauvre damoiselle, nommée de Vergne, fort affligée de pauvreté, avec une sienne grande fille malade, lesquelles ladite Clémance loge et retire depuis cinq ou six mois, plus par pitié et charité qu'autrement, se monstrant en cela meilleure chrestienne que beaucoup d'autres, plus riches et aisées sans comparaison qu'elle, et auxquelles un escu ne seroit tant qu'à ladicte Clémance un denier. Et, toutesfois, se plain-
10 gnoit à moy qu'elle ne pouvoit rien tirer, ni de la mère, ni de la fille (encores que sa recommandation, pour avoir tousjours esté leur fidèle servante, et mariée en leur maison, ne puisse, de ce costé-là, estre suspecte), la mère lui aiant donné, pour le soulagement de ces deux pauvres créatures, en cinq mois, quinze sols, avec défenses, à la dernière fois, de plus lui en demander, et sa fille dix sols à deux fois, s'en estant retournée esconduitte à la troisième, disant qu'elle en avoit pour d'autres à qui donner, et emploiant cependant, en une collation de
20 baptesme, où il n'y avoit que quatre ou cinq personnes, dix huit et vingt escus en dragées et confiture sèche.

J'ay consolé du mieux que j'ay peu ladite damoiselle, et subvenu de peu, selon mes moiens, et toutesfois ce peu bien à point, pource que je les ay trouvées sans pain, paste, ni argent. Et croy certainement que Dieu m'y avoit conduit, lequel j'ay tousjours prié et prie tous les jours me faire la grace de n'oublier jamais le pauvre qu'il a fait, aiant ceste ferme asseurance qu'en ce faisant je jouirai du fruict de ma devise (bien que l'apparance y soit contraire,
30 ce que j'escris ici avec regret) : *Non vidi justum, etc.*

J'ay esté jeune et vieillesse ay atteinte,
Et n'ay point veu le juste, etc.

Reposita hæc est spes in sinu meo.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce jour, par arrest de la Chambre des vacations, fust pendu et estranglé, en la place de Grève à Paris, un præbstre qui avoit violé la niaipce d'une damoiselle veufve, en une sienne maison des champs; puis, s'entendant avec la servante, auroit volé à ladite damoiselle la somme de deux mil livres. La servante eust le fouet, au pied de la potance. Le prestre, dégradé à sept heures du matin, fust recongneu avoir esté autresfois curé de S.-Jacques-de-la-Boucherie.

10 M. Le B. D. m'a donné, ce jour, le Sonnet suivant sur l'Abrégé de la vie du Roy, fait par M. de Sully ; lequel, pour son invention et gentilesse, mérite d'estre receuilli :

Je vous prens à tesmoing, amie Vérité,
Libre de passion, et de crainte, et d'envie!
Celui qui de mon Roy veult abréger la vie
N'est-il pas criminel de lèze-majesté?

C'est après le décès qu'on dit la vérité,
Qu'on loue sans dessein, qu'on reprend sans envie :
20 *Ce que ne permettroient mesmes, durant la vie,*
L'amour et le respect dus à Sa Majesté.

Que si ses faits guerriers ont des siècles pour vie,
Pourquoi l'abrégera la sacrilége Envie?
Dire peu, ce n'est pas dire la vérité.

D'abréger donc ses jours, en abrégeant sa vie,
Faire pis ne pourroit, contre Sa Majesté,
Un Jacopin, poussé du diable et de l'envie.

La Chenal, parlant dudit Sieur de Sully : « Il seroit « propre (disoit-il) pour ung jeu de longue paulme, car il
30 « sert de loing. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. D. P. m'a donné, ce mesme jour, les Questions du Père Cotton au Grimoire, fidèlement extraictes de l'original, amandées et corrigées sur iceluy, et beaucoup plus correctes que celles qui courent, et dont j'en ay une copie entre mes papiers. Mais surtout est notable et très digne d'estre receuillie la lettre qui y est mise au commencement : laquelle, aiant esté prestée à M. D. S. par M. G., ne lui a esté possible, depuis, de la retirer, s'excusant sur la volonté du Roy, qui lui avoit commandé de la garder
10 avec les susdictes Questions. Aussi est-ce une pièce de service, et non vulgaire. De ladite lettre seulement, j'en ay faict le suivant extrait.

QUÆSTIONES
SPIRITUI IMMUNDO, AD EXPLICANDUM,
PROPOSITÆ A P. COTTONO, SOCIETATIS
QUAM DICUNT JESU.

Ex autographo expressa cum fide.

Lectori salutem.

Sexennium abiit cum, die Purificationis, qui est secundus
20 februarii, Lutetiam venit, in ædes advocati in Parlamento, celebris domini Toussaints Chauvelin, vico Bernardinorum, puella Adriana du Fresnes, nata Guerbinaci, sex milliaribus Ambiano, parentibus pauperculis et labore diurno vitam tolerantibus, quos et hodie superesse aiunt. Ostentabatur ea, velut a Diabolo possessa, et crebro ad D. Victorem ducebatur, ut conjurationibus et exorcismis restitueretur. Concurrebant ad id aut spectaculum, aut officium, omnis generis homines, ii maxime quos Ecclesiasticos vocant; nec tanta tamen frequentia Episcopi quanta ad Martham Brossier, cujus e corpore meminimus
30 Diabolum, non istis formulis, sed justo Parlamenti imperio, depulsum. Frustra vero in hac tentatis Ecclesiasticorum remediis, domum illa rediit, et cum, anno 1604, eodem afflicta malo, Lutetiam repetiisset, per duos menses, aut ipsa, aut qui eam habebat Dæmon impurus, multorum curam atque industriam hominum exercuit. Confluebat ad eam turba ingens : spectandi quidam studio, alii experiundi si quid forte succederet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Inter eos, Cottonus Pater, ut est in omnia curioso et excellenti ingenio, et ipse in arenam descendit, strenuus gladiator; alias certe vetus et sciens, hic novus, nec satis gnarus artis; doctus capere et devincere verbis hominum mentes, hic audax ipsum aggredi Acheronta. Sed conscius inscitiæ, ad libros confugit, quibus artis secreta continentur. Unum et alterum commodato accipit a viro docto et religioso. Quibus perlectis, quæ legendo cognoverat, statim transferre ad usum parat, neque abstitit temere, certus nihil esse tam difficile quod non exsuperet ad omnia facti hominis labor improbus. Itaque legere, addiscere atque tentare pergit; nec contentus vulgari affectu, suam hic occasionem ratus, Dei mysteria, creationis arcana, abdita naturæ, principum, magnatum, etiam (ut est homo nihil humani a se alienum putans) muliercularum secreta, de mundi Principe, illo milleartifici et multiscio, sed mendacii patre Diabolo, cognoscere aggreditur. Ne quid memoriam fugeret, manu sua breviculum conscripsit, quod solet etiam in confessionibus Societas, non satis ubique feliciter. In id conjicit Quæstiones omnis generis Diabolo proponendas, divinas, naturales, politicas, cœlestes, terrenas, inferas, meretricias, ut Luciani Dialogi varias. Nos vero prophanos homulos et viles, quid retulerit, scire nefas. Sed indicem suum prudens, imprudens, libro inserit, quem, ad discendam artem, acceperat a docto, quem supradixi, et bono viro. Is, libro recepto, in chartulam istam incidit, manu Patris exaratam, cujus autographum risum multis illustrissimis et clarissimis viris, omnique exceptione majoribus movit. Nos exemplum, augendo atque illustrando *Amphitheatro honoris*, Jesuistarum, producendum putavimus, si qui forte Ordinis ejusdem, humanæ inscitiæ misertus, brevius et obscurius proposita deducere atque explicare et sacrum ignem fraude bona, non tamen ætheria, sed obscura ditis domo subductum inferre gentibus voluerit. His interim, lector, utere pro tuo captu. Vale.

Le dimanche 18e, le marquis de Rosni, fils de M. le duc de Sully, fust marié, à Charanton, avec la fille de M. le comte de Créqui, aagée de neuf à dix ans seulement. On pensoit que ce fust Le Faucheur (ce jeune ministre qui est tant en bruit) qui y deust faire l'exhortation et le mariage: à raison de quoy y eust grand concours et affluance de peuple, mesme de Catholiques. Mais ce fust le ministre Du Moulin qui y prescha et les espousa.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La mariée avoit une robbe de satin blanc, fort riche et magnifique, pour estre enrichie de force perles et pierreries, avec la coiffure de mesme, voilée à la romaine. Le marié, somptueusement habillé, portoit au col une excellente chaîne de pierreries, à deux tours; et M. de Sully, son père, avoit une aigrette à son chapeau, où y avoit une enseingne de pierreries très-belle, qui reluisoit et esclatoit partout.

Au sortir du presche, le général Duret leur donna à
10 tous magnifiquement à disner, au logis de Madame de Vienne, sa maistresse.

Le lundi 19e, un gentilhomme nommé Termes, qui estoit à la Roine Marguerite, et des amis de M. de Balagni, aiant attaqué ung autre gentilhomme périgourdin, nommé le baron de Benac, qui estoit à M. de Bouillon, et son parent (ainsi qu'on disoit), sur quelques propos qu'ils avoient eus ensemble, quelques jours auparavant (dont toutesfois on disoit que ledit de Benac avoit satisfait Termes); ledit de Balagni, passant dans un carosse, hors
20 la Porte de Bussy, et tout contre icelle, l'aiant entendu, et assez inconsidérément et estourdiment (ainsi qu'on disoit), sans se donner la patience d'ouïr ledit de Benac, le chargea de coups de pistolet et d'escopette, et fut blessé d'un coup de pistolet, et Balagni, d'un coup d'espée à la cuisse. Une pauvre femme, passant son chemin avec ung petit enfant, portèrent la follenchère de tout ce combat et meslée; la femme aiant esté attainte d'un coup de pistolet au-dessous de la mammelle, dont elle mourust tost après, et le petit enfant, d'un autre à la teste. Je
30 venois de passer et estois à peine hors la Porte, quand cela avinst, aiant compté cinq coups de pistolet, qui furent tirés : acte de conséquence et de mauvais exemple dans une ville de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. de Bouillon fist mettre en arrest, par Defunctis, le sieur de Balagni, qui estoit sur le barbier, proche de la Porte, et porter chez lui le baron de Benac, duquel il se chargea de respondre, et en escrivist aussitost au Roy, qui lui rescrivist, de sa main, qu'il vouloit que justice en fust faite; dont toutesfois on n'a ouï, depuis, parler; et craind-on fort que les faveurs, favorizans les assassins et assassinats, l'emportent par-dessus la raison et justice, défenses et édits de Sa Majesté.

10 Le mardi 20e, j'ay acheté, des livres venus de Francfort, les bagatelles suivantes : *Vita Lipsii ; Mercurii Gallobelgici continuatio ; Dissertatio elegans super pacificat. Fœderat. Provinc.* (ces trois in-8°), avec un *Bertii Oratio de vita et obitu Jani Douzæ,* et une autre : *De nova apud Europæos monarchia* (ces deux in-4°). M'ont cousté, les cinq, vingt-quatre sols.

Le jeudi 22e, le sire T. m'a donné ung pourtrait nouveau, en taille-douce, qu'on lui avoit envoié de Hollande, d'une jeune fille aagée de dix-huit ans, nommée
20 Héléna Antonia, laquelle porte une grande barbe comme un homme, et est à l'Archiduchesse.

Le dimanche 25e, fust publié, à Charanton, le Jeusne au jeudi 5e du mois qui vient, et dit Du Moulin, que quand il n'y eust eu autre cause que les dissolutions et impiétés qui régnoient et tant de libertins et athéistes qu'il y avoit entre eux, qu'il estoit du tout nécessaire.

Le lundi 26e, on crioit un Édit de création des deux Commissaires, qui me cousta deux sols.

J'ay acheté, ce jour, la quatriesme partie des Cronic-
30 ques des Frères Mineurs, divisée en deux tomes, imprimée nouvellement, in-4°, par la veufve de G. Chaudière. Livre non-seulement sot et superstitieux, mais aussi impie, en ce qu'il renouvelle la mémoire de nos impiétés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et fureurs passées pour la Religion, que le Roy, par ses édits de pacification, a nommément défendue et supprimée.

S'il est aussi plaisant que les premières parties que j'en ay (comme on me l'a fait entendre et que je croy, aiant seulement passé la vue par dessus), j'en ferai des extraits, à mon loisir, des principales fadèzes qui y sont, qui me tiendront lieu d'un bouillon de sené, pour purger ma mélancolie. Les deux tomes, reliés en parchemin, m'ont
10 cousté cent sols.

Le mardi 27e, j'ay receu huict francs, d'onze petites pièces d'argent que j'ay vendues pour paier ma Cronicque.

Le jeudi 26e, j'ay acheté les suivantes bagatelles: 1° *Martini Antonii Delrii Jesuitæ Vita, qui obiit* 19° *octob. anni* 1608, *in*-4°; 2° *Regis Ungariæ Coronatio,* 1609, in-4°; 3° *Copia di lettera scritta in Bologna* : qui est une lettre contre les Jésuistes, à laquelle ils ont fait une response (mais assez mègre), imprimée à
20 Paris, in-8°, 1609, laquelle j'ay, n'aiant peu recouvrir la contraire, imprimée in-4° à Genève, jusques à ce jour (et ce, par la voie de Francfort); 4° *De Catholicorum cum Hæreticis matrimonio, auctore Serario, Jesuita,* in-8°, 1609; 5° *Litaniæ Almæ Domus Lauretanæ,* in-8°, Paris, 1577 (qui est une pièce de superstition, qui me défailloit); 6° *Catalogus librorum nundinarum Francofurt. Autumnal. anni præsentis* 1609. *Quisquiliæ et maledicent.* Ces six m'ont cousté vingt-sept sols.

Le vendredi 30e, J. Périer m'amena céans un homme,
30 que je ne connoissois pas seulement de veue, qui lui avoit baillé à imprimer ung Discours, de huit feuillets, intitulé : *L'excellence de la Vieillesse*, lequel il m'importuna de voir et lui en dire mon avis. Sur quoy il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

m'entretinst longtemps et plus que je ne voulois, et perdis, ledit jour, deux bonnes heures à le lire, aiant trouvé son livre aussi sot que son entretien : qui fust cause que je le rendis, le lendemain, audit J. Périer, m'estant excusé de parler à l'aucteur, et aiant conseillé audit Périer d'en prendre de l'argent tout du long, ou ne le pas faire.

Ce jour, un mien ami, homme de bien et qualité, m'apprist ce que je ne sçavois pas encores, mais que lui
10 sçavoit fort bien : que le Roy aiant entendu l'arrest de l'absolution de Voisin, donné le jeudi 24e du mois passé, s'en estant fait faire le discours au vray et tout du long, par lequel il apparoissoit que le Président Séguier, entre autres, lui avoit sauvé la vie, avoit dit ces mots : « Voiez-vous ce papelard et hipocrite ? Ceste Cour n'est plus Cour : c'est une compagnie de gens qui donnent et ostent la vie et l'honneur à qui bon leur semble. » Et aiant appelé Loménie, le chargea d'aller sur le Procureur général, lui dire qu'il eust à lui envoier
20 l'arrest de Voisin, et qu'il le vouloit avoir et garder.

Sur ce trait du Roy, feuilletant mon Lipse, *de Constantia,* j'ay trouvé, au chap. 4 du second livre, trois belles louanges dont les deux premières peuvent convenir à quelques-uns de ces Messieurs, mais la troisiesme, je n'oserai pas dire à pas ung, mais bien asseurement à si peu qu'il est aisé d'en tenir le compte : *Pulchra hæc laudatio* (dit-il) : *O virum doctum ! Sed illa melior : O virum sapientem ! Et ista optima : O virum bonum !*

30 En ce mois d'octobre, moururent, à Paris, de ma connoissance, Goguier, Secrétaire du Roy (*festuca, et Epicuri de grege porcus*), lequel, pendant la Ligue, tenoit ma place d'Audiancier, à Tours ; Dolu, dit Divoy,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Grand Audiancier ; Boscheron, substitut de Messieurs les Gens du Roy ; Madamoiselle Versoris, sœur de feu Versoris, dit Bussi, décédé quinze jours auparavant ; un nommé Lecouvreux, bel homme, en la fleur de son aage, riche de plus de cinquante mil francs (et qui m'a presté autresfois de l'argent, à bon intérest). On l'apeloit l'*Ame damnée*, pource qu'il ne donnoit jamais rien aux pauvres ; et se tenoit en une petite rue qui va du pont Nostre-Dame à la Grève, du costé de la place
10 aux Veaux.

Les petites véroles régnoient aussi en cette saison, à Paris, autant et plus qu'auparavant, et en moururent, entre autres, deux frères, jeunes gentilshommes : l'un aagé de vingt et un ans, et l'autre de vingt-quatre, fils d'une grande dame de Poictou, nommée de Massignac.

Sur la fin de ce mois, fust apportée, à Paris (où le bruit en estoit depuis longtemps), la nouvelle certaine de la mort du comte de Sommerive, fils de M. le duc de Maienne, décédé à Naples : les uns disoient de la mala-
20 die du lieu, les autres, de poison, que l'Espagnol, en haine de son père, qui avoit quitté leur parti pour reprendre celui de son Roy, lui avoit fait bailler.

En ce temps, la disgrâce de M. le Chancelier, auquel on disoit qu'on alloit oster les sceaux pour les bailler au Président Janin, estoit tenue sur les rancs à Paris, où on ne parloit d'autre chose, mais non à Fontainebleau et à la Cour, où il ne s'en disoit rien que bien sourdement et à l'oreille.

Et encores que tels bruits soient souvent faux (comme
30 beaucoup estiment de cestui-ci), si les a-t-on tousjours remarqués, en nostre France, pour avant-coureurs et sinistres présages de la fortune des Chanceliers, principalement quand ils ont esté hays et mal voulus du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peuple, soit pour bien, soit pour mal, comme est cestui-ci de tout le monde pour le dernier. Et n'y a pas fort longtemps qu'un Conseiller, oyant parler de sès injustices et corruptions, dit ces mots : « Si son père (qui estoit un grand preud'homme et homme de bien) eust sceu que son fils eust deu estre tel, je le connoissois pour homme qui l'eust fait estouffer au berceau. »

Entre une milliasse de ses corruptions, on en conte deux, avenues depuis peu, qu'on tient pour certaines et
10 bien vériffiées : dont le Roy en a sceu l'une, qui l'en a réprimandé et baffoué ; l'autre, qui est depuis peu de jours, est demeurée jusques à aujourd'hui incongneue à Sa Majesté. La première est d'une grande dame, nommée La Malemaison, à laquelle le Roy aiant donné une abbaye de six mil livres de rente ; pour avoir ses lettres et expéditions de M. le Chancelier, duquel elle ne pouvoit avoir raison, falut qu'elle lui fist présent d'un buffet d'argent de quinze cens escus, aiant esté conseillée de ce faire pour en sortir : dont elle eust encores un grand
20 merci de M. le Chancelier, bien léger, qui en le prenant surnomma ainsi son buffet, pource qu'il s'attendoit qu'il deust estre plus pesant.

Ce traict occasionna ceste dame de le dire au Roy, comme elle fist, lorsqu'elle alla trouver Sa Majesté pour l'en remercier, et lui en conta l'histoire tout du long. Sur quoy, le Roy aiant mandé le Chancelier, qui, pour ses excuses, n'eut recours qu'aux négatives, après l'avoir assez rudement manié, lui dit que ce n'estoit la première plainte qu'il avoit receue de luy, mais qu'il y pour-
30 voirroit.

L'autre, avenue depuis huict ou dix jours en ça, et à laquelle ledit Chancelier a pourveu pour ne venir point à connoissance de Sa Majesté, est d'un Hollandois, auquel

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un riche marchant d'Amiens aiant emporté et fait banqueroute (encores qu'il eust assez de moyens d'ailleurs) de la somme de quarante mil livres, ledit Hollandois aiant trouvé moien d'attraper son marchant, l'aiant fait constituer prisonnier, M. le Chancelier (moiennant une bonne somme, qu'on disoit que ledit marchant d'Amiens lui avoit donnée), après lui avoir fait sceller et dépescher un Respit (qui est une injustice qu'il a rendue pour le jourd'hui ordinaire au Sceau), l'auroit fait sortir de prison
10 et donné les champs à ce voleur. Dont le pauvre Hollandois, comme désespéré, se voiant ruiné de biens et de réputation, se seroit retiré en son païs vers Messieurs les Estats : auxquels aiant fait entendre l'injustice qu'on lui avoit faite en France, après avoir imploré là-dessus leur aide et faveur envers le Roy, les Estats, meus de commisération et de la justice de sa cause, auroient pris son fait en main et dépesché vers Sa Majesté exprès pour s'en plaindre et lui en demander justice. Aussi en auroient escrit à M. d'Arsans, leur Agent, pour tenir la main à
20 ceste affaire et en parler au Roy : laquelle dépesche ledit Arsans aiant receue, auroit esté aussitost trouver M. le Chancelier pour la lui communiquer, n'aiant envie de perdre ses bonnes grâces. Et, de fait, lui aiant remonstré l'importance de l'affaire, qui le regardoit du tout et de fort près, M. le Chancelier, après l'en avoir fort remercié, et prié instamment que rien n'en vinst aux oreilles du Roy, lui avoit promis de faire remettre en prison le marchant, voire et son père, qu'on disoit y estre obligé, et que le Hollandois seroit satisfait et auroit occasion de se
30 contenter.

Celui qui me l'a conté, ami dudit Hollandois, me dit, vendredi dernier 30 de ce mois, que le Hollandois estoit ici seulement de mécredi, feste de Saint Simon et Saint

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jude; qu'ils estoient après à rattraper leur homme, et qu'il lui en avoit fait le discours, de sa bouche, tel que je l'ay escrit ici, non par aucune passion, mais d'une simple curiosité que j'ay eue de tout temps et qui m'est ordinaire.

En mesme temps, le prince de Jainville, continuant ses coups à la Cour, à l'endroit des belles dames (que Tertullien, de son temps, appeloit *publicarum libidinum victimas*), s'estant adressé à une Comtesse de ceste qualité, 10 favorite du Roy, laquelle, pour s'en excuser et couvrir son fait, alléguoit une promesse de mariage qu'elle avoit dudit sieur Prince, sous laquelle elle prétendoit avoir légitimement fait ce qu'elle avoit fait, encourt la mauvaise grâce de Sa Majesté, qui lui commande de se retirer ou de l'espouser. A quoi, du commencement, faisant semblant de prester l'aureille, pour plus seurement en jouir et à son plaisir, déclare finalement que jamais son intention n'avoit esté telle. Voire, et usant d'une gallante rodomontade, dit tout haut que, la personne du Roy 20 exceptée, il n'y avoit gentilhomme ni autre, de quelque qualité qu'il fust, auquel, tenant ce langage, il ne sautast à deux pieds sur les espaules. Ce que le comte Du Lude aiant entendu (rencontrant plaisamment là-dessus), dit que c'estoit le traict du bourreau que cestui-là.

Madame de Guise, toute esplorée, se vint jetter aux pieds du Roy; et comme si elle eust esté désespérée, supplia Sa Majesté de la vouloir tuer. A laquelle le Roy, en riant, respondit qu'il n'avoit jamais tué personne, et principalement des femmes, et qu'il ne sçavoit comme il 30 faloit faire pour les tuer.

Ceux qu'on tenoit à la Cour pour les plus accorts et avisés, et qui pénétroient plus avant dans les sacrés mistères des dieux (encores que le plus souvent ils y voient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aussi trouble que les autres), disoient qu'en ce beau fait il y avoit du dessein couvert du Roy, qui avoit fait faire à la Comtesse ce qu'elle avoit fait; et qu'en tels actes, on estoit, pour le jourd'hui, si peu scrupuleux à la Cour, que, comme dit Lipse en ses Épistres (et pense que c'est la vingt-deuxième), *Mores jam vocentur, nec in veniam modo veniant, sed in laudem.*

Les Conseilleries de la Cour, à quarante-neuf mil francs; les Maistres des Requestes, à soixante-dix mil
10 livres: qui sont quarante-neuf mil folies et soixante-dix mil rages. *Et ita publica non se benè habent, privata pejus; sed mea pessimè, et in iis mea crux.*

En ce mois d'octobre, m'aiant été fait cas, par beaucoup d'hommes de sçavoir, d'un livre singulier, que j'avois en mon Estude dès longtemps, et que je ne connois que par la couverture (comme beaucoup d'autres qui y sont), intitulé: *Sancti Zenonis Veronen. Episcopi et Martyris, Doctoris eximii, Sermones, illustriss. et reverendiss. Augustini Valerii, Cardinalis Veronæ,*
20 *jussu editi, Veronæ, apud Hieronymum discipulum, M.D.LXXXVI;* je l'ay leu deux fois d'un bout à l'autre, et l'ay trouvé si pur et si beau, qu'à la seconde j'ay pris plaisir d'en extraire les passages suivans. Il est in 4°, relié en parchemin, si rare pour le jourd'hui, que qui en veult avoir, faut qu'il les face venir du païs.

Ex Sermone 1°, *de Genesi:* Solus Deus est principium, qui ex se ipso dedit sibi ipse principium. Solus, ante omnia et post omnia, quoniam in ejus manu inclusa sunt omnia, ex se est quod est. Solus sui conscius, quantus et qualis est. Solus per-
30 fectus, quia non potest illi aliquid nec addi, nec minui. Solus omnipotens, quia ex nihilo universa constituit. Virtute regit, majestate custodit. Solus indemutabilis ac semper æqualis, quia in se non admittit ætatem. Solus sempiternus, quia immortalis est Dominus. Hic est Deus noster, qui se digessit in Deum. Hic Pater, qui, suo manente integro statu, totum se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reciprocavit in Filium, ne quid sibimet derogaret. Denique, alter in altero exultat, cum Spiritus sancti plenitudine una originali coæternitate renitens. Quemadmodum (si dicere dignum est) duo maria, quæ in semet recumbunt, freto æstus alternos in unum conferente, connexa, quæ, licet sui proprietate locis vocabulisque discreta sint, tamen trini profundi vaporis una virtus, una substantia, una est fluendi natura, nec potest incomprehensibilis communisque undæ dividi magnitudo, et tamen utrumque commeando largiflua, utrisque propria, nullis privata. Etenim damnum patientur ubertatis et gratiæ, si adimatur, quod uno eodemque æstu alterum ex altero decoratur (p. 2 et 3).

Ex Sermone 2°, de Genesi : Dei imaginem habemus plane et quidem manifestam ex eo ipso, quod non est nobis portantibus nota. Incomprehensibilis enim Dei imago. Invisibilis sit necesse est. Denique, oculis non est subjecta carnalibus. Nam, neque cum ingreditur corpus nostrum, neque cum de corpore egreditur, a quoquam deprehendi potest (p. 5).

Ex Sermone 2°, de Abraham : Sicut in Isaac aliud offertur et aliud immolatur, ita et in Passione Christi, quod per Adam deliquerat per Christum liberatur (p. 18).

Ex Sermone 3°, de Abraham : Nihil difficile est fidei quæ tantum habet, quantum credit (p. 19).

Ex eodem Sermone : Melius servavit filium, dum non pepercit. Sola enim fides deambulat inter gladios tuta, inter esurientes feras amica, in ignibus frigida. Sola fides præferenda, id est operibus ornata, qualis fuit fides Abrahæ. Hac nos qui per fidem filii Abrahæ facti sumus, in ipsius gremium pervenire credamus (p. 20).

Ex Sermone de Somnio Jacob : Veteri Testamento sicut Novum præstat fidem, ita Novo Vetus perhibet testimonium, sicut scriptum est : Semel locutus est Dominus, et hæc duo audivimus (p. 23).

Ex Sermone de Juda : Sicut est detestabilis, qui, cum sit homo, Deum se fingit, ita detestabilior, qui Deum colit quem ipse disposuit (p. 33).

Ex Sermone 1°, de Exodo : Sacram legem qui spiritualiter accipit, fratres iste est qui ejus fructu lactatur. Judæi etenim, cum carnaliter sentiunt, in gregibusque pecuinis agnum bifaria natura commissum, qui inveniri non potest, quærunt, sic agnum verum Christum, quem invenerant, perdiderunt. Non enim intellexere quia ex hœdis humana designabatur caro, suis onusta peccatis; ex ovibus spiritus majestatis, quæ utraque, in Christo concreta, Agnum legitimum præstiterunt. Hic est Agnus, Fratres, de quo litari Pascha est Domini. Apostolus quoque Paulus : Pascha nostrum immolatus est Christus. Cur autem fuerit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dignatus immolari, Joannes Baptista ante prædicavit his verbis : « Ecce Agnus Dei qui tollit peccatum mundi. » Hic itaque dictus est Primitivus, quia paternæ antiquitatis solus est conscius. Hic Maturus, quia post ipsum est nullus. Hic Sempiternus, quia occisus est et inventus est vivus. Hic Immaculatus a peccato, quia solus est mundus. Hic Masculus, quia Dei est virtus. Hic, inquam, Agnus perfectus, quia in ipso magnus ille sacerdos, pio misterio sua victima, inclusus hodie Deum reddit hominem quem litavit (p. 37 et 38).

10 *Ex Sermone* 5°, *de Exodo :* Quantum spiritualiter intelligi datur, Ægyptus mundus est iste; Pharao cum populo suo, diabolus et spiritus omnis iniquitatis; Israel, populus christianus, qui profiscici jubetur, ut ad futura contendat. Moyses et Aaron, per id quod erant sacerdotium, per suum numerum demonstrabant duorum Testamentorum sacramentum. Columna viam demonstrans, Christus est Dominus. Quod duplicem nubis et ignis imaginem gerit, judicia duo designat : unum aquæ, quod gestum est, ignis alterum, quod futurum. Mare fontem sacrum debemus accipere, in quo quibus aquis Dei servi libe-
20 rantur, iisdem qui non fugiunt, sed portant peccata, delentur. Maria, quæ cum mulieribus tympanum quatit, typus Ecclesiæ fuit, quæ, cum omnibus Ecclesiis quas peperit hymnum canens et pectoris verum tympanum quatiens, populum Christianum ducit, non in eremum, sed ad cœlum (p. 42).

Ex præcepto : Attende tibi : Duplex est quædam vita nostra. Una quidem carnis familiaris et cito cum ea deficiens, alia vero animæ cognata, nec ullo fine aut circumscriptione claudenda. Attende ergo tibi (p. 62).

Ex eodem, in fine, Sermone : Et ita per hæc omnia cogita-
30 tionem tuam trahens, competenter considerans illud quoque quod aeris spiritum pulmone revocamus, calorem corde servamus et digestionum membra perpendens, sanguinis per venas meatus, ex his omnibus investigabilem Dei sapientiam cernens, tu quoque cum propheta stupens et admirans, exclama : Admirabilis facta est scientia tua ex me. Attende ergo tibi ut possis attendere Deo (p. 82).

J'ay trouvé si beau ce sermon, que je l'ay extrait tout entier.

Sermo de Psalmo LXXIX. Comparatio Vineæ. Propheta
40 quod, pro veteri vinea, quæ a Domino in Ægypto fuerat instituta, postulabat ad tempus novellæ profecisse, inscriptio ipsa tituli Psalmi lecti declarat. Sic enim se habet in finem, pro his qui immutabuntur. Judaicus etenim populus, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prior vinea Domini dictus est, floruit quidem, sed infeliciter flore discusso, nullos potuit fructus afferre. Denique pro fructibus spinas generavit, pro uva labruscam. Cujus abhorrens infelicitatem Dominus, aliam sibi, id est populi nostri, sua pro voluntate, plantavit, in quam omnis fructus propheticus decucurrit. Hic mihi rustico vestro beatissimi ignoscite agricultores, si quid vestræ solertiæ vineæ in ratione reddenda ignavia nostra detraxerit. — Igitur, ut optime sæpe recolitis, mensura servata, amputantur in surculum, palmes in scrobem demittitur, ut animatus ibidem genitalis humor manente semper secum substantia nutriatur. Auxiliare illi necessario fungitur lignum, cujus tutela defensus sese extollat. At ubi adoleverit in vitem perfectam ad jugumque pervenerit, ejus omnes crines luxuriosi tonduntur, pura materia tabulatis infertur, nodis astringitur, ne a ligno quo portatur vel cujus adminiculo vel ducatu in uberes fructus longius incutata producitur, ut aliqua separetur. Tum solemniter plorans, clementer imbre suo rorat, conceptaque musti felicibus lacrymis fluenta denuntiat. Statim oculis apertis, folia radiata procedunt, quibus subjecti ac se commendantes sequaces fructus arrident : quos solis ardores, pluviæ ventique exercendo provehunt ad maturitatemque perducunt. At ubi vindemiæ venerit tempus, decore dissipato passim uva detrahitur, in torcularique operariorum pedibus subjecta calcatur, prelo premitur, duabusque tabulis vehementer urgetur, donec omnis dulcedo medullitus exigatur. Sicque pretiosum fluentum a suis calcatoribus et bibibur et patrisfamilias cellis vinariis infertur, ut melius veterascendo reddatur. — Quantum spiritaliter mediocritas nostra conficere potest, computatus ad mensuram palmes, competens intelligitur legitimo examinis numero examinatus. Scrobem fontem sacrum debemus accipere, qui vero sacramento homines suscipit mortuos et inspiratos aqua cœlesti non efficit vivos. Lignum auxiliare quo tenditur vel portatur Crucis Dominicæ est signum, sine quo vivere immortalitatemque apprehendere in toto non potest christianus. Quod tabulatis infertur, cœlestis viæ vitæque altitudo monstratur. Ligaturis astringitur, cum renuncians seculo sponsione facta spiritaliter sacris interrogationibus obligatur. Luxuriosi crines falce tondentur, id est, omnia omnino peccata baptismate Spiritusque sancti vigore amputantur. Plorat feliciter vitis purgata materia, de homine loto felicius manant doctrinæ cœlestis divina fluenta. Ruptis oculis, id est spiritaliter patefactis, præcedentibus foliis fructus sequela se commendat. Similiter christianis monitis divinis præcinentibus obsecundando (obsequendo), in quibus æternæ fructus est vitæ, et defenditur pariter et nutritur. Ad jugum pervenit, cum, prærogata omni facultate pauperibus,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

crucem suam portans, consummata omni justitia, expeditior sequitur Christum. Vi tempestatis, solis atque imbris ad maturitatem cogitur, et justus tentationibus crebris, magnis ac variis, perducitur ad coronam. At ubi vindemiæ venerit tempus, id est persecutionis dies, passim uvæ deripiuntur, id est inconsiderate sanctis omnibus violenta infertur manus. Ad torcular competuntur, id est ad supplicii locum deducuntur. Ab operariis ibidem conculcantur, hoc est summa cum contumelia ab persecutoribus illusi jugulantur. Succus earum in ultimo preli pondere duabusque tabulis exsiccatur. Similiter, judicii die, a Christo, secundum tabulas Legis, confessorum sanguinis vindicta usque ad ultimum quadrantem exigitur. Calcatores de eodem musto bibunt. Et persecutores sæpe credentes in Christum, calicem pretiosum, quem paulo ante calcando fuderant, gustant, aliqui etiam bibunt. Mustum patrisfamilias cella reconditur, ut pretiosius transfretatione reddatur, et martyr dominicæ habitationis in recondita assumitur, ut ibidem ex homine in angelum transfusus æternæ vitæ beatitudine glorietur (p. 65-98).

Ex Psalmo CXXVI: Panem doloris manducat quisquis se hominem in vitiis natum ac vivere meminit. Cum enim voluntas nostra per Dei metum et spem æternorum ad perfecta innocentiæ opera contendat, et contra naturalis quædam consuetudo vitiorum in ipsis illis ex quibus emergere nititur, demoretur, vitæ dolorem per infirmitatem destitutæ voluntatis accipimus secundum dictum Prophetæ : Qui apponit scientiam, apponit dolorem (p. 112).

Ex Psalmo CXXVII: Mensa Domini est ex qua cibum sumimus, panis scilicet vivi, cujus hæc virtus est, ut ipse vivens eos quoque qui ipsum accipiunt vivificet (p. 130). — *Et paulo post :* Sicut ex conjuge liberi, ita ex sapientia bonæ voluntatis opera procreantur (p. 131). — *Ex eodem Psalmo:* Hoc seculum promissorum bonorum capax non est (p. 132). Mundus regio est corruptionis, locus et iniquitatis, et convallis plorationis, in quo mundi potentes sunt harum tenebrarum. — *Ibidem :* Ut opera ex sapientia gignuntur, ita ex operibus retributio nascitur. Est ergo sapientia innocentiæ mater, et rursum innocentia fructus retributionis parit. Hos ergo consequemur, diabolo contrito, aculeo mortis retuso, et omni principe ac potestate hujus seculi exempto, cum jam pax nobis sit hoste victo et perempto. Quod propheta Psalmi ipsius conclusione testatur, dicens: « Benedicat te Dominus ex Sion, et videas bona Hierusalem omnibus diebus vitæ tuæ, etc. » (*Ibidem.*)

Ex Psalmo CXXIII°: Sæpe impugnaverunt, etc. : Non otiosa ætas religiosi viri est, neque quietam exigit vitam. Impugnatur jam ab ipsis juventutis suæ initiis, et impugnatur sæpe. Non

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

novella itaque neque rara impugnantium odia sunt, sed ea sæpe etiam ab ipsis initiis ætatis infesta sunt. Et idcirco hæc sunt quæ fidem probant, quæ patientiam testantur, quæ invictæ virtutis coronam merentur (p. 134). Omnes humanæ injuriæ quæ religiosis viris inferuntur non eosdem habent auctores quos habent ministros. Executio quidem hominum est, sed diaboli instinctus est (p. 136). — *Et paulo post* (p. 137): Neque irascendum est hominibus alienæ instigationis operariis, sed potius in his detestandi officii intercessio fœda miseranda est, quod sint vasa diaboli, Satanæ ministerium, et latrocinantium tela, et alienæ malitiæ ac nequitiæ paritores. — *Ex eodem Psalmo:* Plus metit conscientia quam gesta. Hæc enim manum replent, manipulos vero illa colligit (p. 145).

Ex Psalmo CXXIX°: Humanæ infirmitatis religiosa confessio est, ex Deo hoc solum nosse quod Deus sit (p. 148).

Ex Psalmo CXXX°: Meminisse debemus maximum fidei nostræ opus esse humilitatem, cum hanc pro operis optimi conscientia propheta commemoret, dicens: « Domine, non est exaltatum cor meum. » Non cor secundis rebus efferendum est, sed Dei metu intra mansuetudinis fines humilitate cohibendum (p. 167). Tenendus humilitatis et aptitudinis modus est, ut corde humiles, sensu vero et animo simus excelsi (p. 168).

Ex Sermone VI°, de Isaia: Compendiosum felicitatis genus, alterius periculo, discere quid debeas devitare (p. 177).

Ex Sermone I°, de Daniele (De tribus pueris): Tres pueri, in illo sacro certamine, præ oculis Deum sibi proposuere, non flammas, præmium futurum, non pœnam. Sicque inter tetros undantis incendii globos triumphantes, barbarum regem, minas omnes, ipsum quoque supplicium docuerunt ignes sanctis hominibus non esse fortiores per Dominum Jesum, qui est benedictus in secula seculorum (p. 182).

Ex Sermone II°, de Daniele: O admirabile incendium! O vere spectaculum Deo dignum! Qui audient timent, qui incenderunt ardent, qui incensi sunt santificati et incolumes de camino procedunt per Dominum nostrum Jesum Christum (p. 183).

Ex sermone IX°, de eodem: Sufficit pudicitiæ conscientia, testis est Deus (p. 188).

Ex Sermone de Jona: Humanæ devotionis religiosa confessio est de Deo hoc nosse, quod licitum est. Sicut enim in simplici corde scrutanda sunt testimonia ejus, ita curiositate non sunt inquirenda secreta (p. 189).

Ex Sermone I°, de Nativitate: Dementiæ genus est invisibilis incomprehensibilisque, velle opinari secretum ejusque interna discutere, cujus extraria nequeat suspicari, quia Deus hoc est quod est; quod vero homo definiendum putaverit, non est (p. 220).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ex eodem : Vere perfectus Deus non esset, si esset aliquid, quod esse volens, esse non posset. Denique vultis scire compendio veritatem ? Factus est quod non erat, nec tamen desiit esse ante quod fuerat (p. 224).

Ex Sermone III°, de Nativitate : Hæc est potestas Dei ut, salvo quod est, possit esse quod non est. Hic est Deus noster æterni Dei coæternus Filius. Hic et homo et Deus, quia inter patrem hominesque astitit medius, probans infirmitatibus carnem, et virtutibus majestatem (p. 228).

10 *Ex Sermone III°, ad Neophytas :* Pretiosa indulgentia est, quæ et veniam præstat et medicinam.

Ex Sermone de Patientia : Cœlestis est ista patientia, quam a suo statu non ærumna, non felicitas, non affectus possunt commovere (p. 311).

Ex Sermone de Pudicitia : Sane ut pudicitia in senibus est honoranda, ita miranda non est, quia, licet sit victrix, tamen triumphi sui palmam senectutis cum vigore partitur. Cessat enim concupiscentiæ pugna, ubi, subcrebrescentibus morbis, ipsa necessitate, etiam impudicorum pudica sunt membra (p. 316).

20 *Ex Sermone de Continentia :* Si esset aliquid virginitate melius, Dei Filius hoc magis poterat suæ matri præstare, cui præstiterit ut divinæ virginitatis honore polleret (p. 328). Non habet concupiscentia locum ubi patientia dominatur, ubi vivitur sobrie, ubi mors timetur (p. 331).

Ex Sermone de Justitia : Nunquam justus potest esse, qui stultus est, neque sapiens, qui fuerit injustus (p. 341). *Ex eodem Sermone (Typus hujus seculi Justitiæ) :* Quotidie mugitibus alienis quæritur lucrum, et præscriptio industria vocitatur, et appetitio rei alienæ, sub prætextu propriæ defensionis ac dili-
30 gentiæ, callidissimis argumentis urgetur, ut quis indefensus aut innocens quod habet legibus perdat, quod est omni violentia deterius, quia illud quod vi eripitur nonnunquam repeti potest, quod legum circumscriptionibus non potest. Glorietur qui volet ista justitia. Verumtamen sciat quia misero est miserior, qui miseriis ditatur alienis, etc. (p. 344).

Novembre.

Le dimanche premier de ce mois mourust à Paris un bon vieil gentilhomme italien, mais naturalizé, nommé de Paienne, marié, à quatre-vingts ans, à une jeune
40 damoiselle de vingt-cinq ans, qui estoit à Madame de Nemoux, mal accommodée des biens de ce monde, mais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de bon lieu et de bonne maison. Il estoit aagé de quatre-vingt six ans, estimé fort riche, auquel toutesfois on disoit qu'on n'avoit trouvé, après sa mort, que cent cinquante escus et peu de bagues, et autres bonnes besongnes, dont on faisoit estat qu'il en deust avoir pour vingt ou vingt cinq mil escus. Le bruit commun de Paris estoit que sa femme (damoiselle accorte et de bon esprit, et qui faisoit, ce jour-là, son bonjour) avoit mis la main dessus, s'estant entendue, pour cest effect, avec son nepveu.

10 On me dit, ce jour, la mort de Madamoiselle Fagoue, mère de l'advocat Du Val, que je congnois, décédée peu auparavant, en une sienne maison des champs, de fascherie, ainsi qu'on disoit, qu'elle avoit pris de la mort du procureur Lambert, son beau-frère, duquel elle et son mari recevoient beaucoup de commodités.

Le lundi 2, M. D. P. m'a donné la copie de la Harangue que fist M. le président Janin, de la part du Roy, à Messieurs les Estats, au mois de juin dernier, pour les induire à permettre aux Catholiques le libre exercice de 20 leur religion, avec liberté de conscience. Elle contient trois fueillets d'escriture à la main, et est receuillable.

Le mécredi 4e, on m'a donné la suivante inscription de la ville de *Henrimont* (de M. de Sully), qui couroit ici, trouvée bonne des uns, et des autres non; de moy, pure fadèze, flatterie, et jactance ridicule.

INSCRIPTION POUR ESTRE MISE EN MARBRE SUR LE PORTAIL DE LA VILLE DE LA SOUVERAINETÉ DE BOISBEL.

L'an 1609 *de la mort d'un seul pour le salut de tous, le* 20e *du Règne plus fleurissant de* HENRI, IVe *du nom,* 30 *Monarque des François, Roy des Batailles, tousjours Auguste et Victorieux, Père et Restaurateur de l'Estat en France, et de la Paix au Monde, au troisiesme*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mois de l'an dont le nom est sacré à sa mémoire : MAXIMILIAN DE BETHUNE, Duc de Sully, Marquis de Rosni, sire d'Orval, Prince Souverain de Boisbel, Pair et Grand-Maistre des Armées et Trésors de France, *après trente années de services rendus à son Roy et à sa patrie, en toutes les plus importantes occurrences de paix et de guerre, comblé d'honneurs et de gloire pour avoir secondé les plus hautes intentions de son généreux Maistre, fait prospérer ses affaires, banni la nécessité, rétabli l'ordre, les loix et l'abondance; pour mémoire, à la Postérité, de choses si augustes, a basti les solides fondemens de ceste ville de* HENRIMONT, *dont la félicité doit estre éternelle, puisqu'en son front reluit, et en ses portiques est fondée la Gloire des Monarques, l'Honneur des Règnes, l'Espoir des François et l'Eslite des Hommes.*

Le jeudi 5e, M. Castrain m'a communiqué des lettres qu'un sien ami françois lui a escrites de Venise, sur les affaires de ce temps, et sur l'estat tant de France que de ladite Seingneurie. Desquelles, dactées du 29e septembre dernier, j'ay extrait les suivantes particularités :

« Si j'avois esgard au mal clandestin de nostre pauvre France, que me monstrez et particularisez si naïfvement et qui va croissant de jour à autre contre toute apparance d'estat, j'aurois plus d'occasion de demeurer ici que de m'en retourner; et principalement voiant journellement jetter en ces quartiers les fondemens d'une seure citadelle et nouvelle Sion pour gens de nostre robbe. Dans quatre ans, j'espère que ce paradoxe vous sera plus esclairci. Cependant ce n'est pas merveille que nous perdions tout nostre crédit aux régions estrangères, et que, pensans nous asseoir sur divers escabeaux, nous tumbions le cul à terre. Ceux qui sont sur le jeu mesme ne jugent pas si bien des coups que ceux qui les regardent de plus loing. Cela sçay-je bien, que nous sommes venus en telle exécration, qu'on feroit plustost alliance avec le Diable

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'avec nous, et que maintenant on procure plus l'appui d'Alemagne que le nostre, comme plus arresté contre les machinations de Romme, où nous avons mis tout nostre intérest d'Estat. Et si maintenant nous faisons bonne mine aux occurrences de Clèves et de Juliers, ce n'est que pour rompre la bonne intelligence de nostre parti, qui en pourroit estre renforcé avec le temps, et non pour le bien qu'il veuille à ces princes-là; mais on s'y pourroit trouver trompé, et suis bien abusé si on ne change de note, avant que le jeu d'Ale-
10 magne se passe, où tout va si prospèrement, que rien plus, et notamment à la Stirie, Carinthie et Carniole, où, à l'entremise des Hongrois, on doit avoir pure liberté de conscience. Desjà les trompettes sacrées sont par le plat païs, et les villes et villages se vident pour leur prester les oreilles, voire contre l'effort démesuré des Jésuistes, qui y commandent à baguette. Desjà tout le Conseil desdits païs est tout résolu à l'accorder, et n'y a que l'Archiduc qui, s'opiniastrant à la persuasion de ces Jésuistes, fait semblant d'aller à la chasse pour ne s'y trouver, et, qui plus est, ne s'y pouvoit
20 opposer. Voilà une bonne porte de derrière.

« Le livre du Roy de la Grande-Bretagne a produit divers effects, lorsqu'il a esté présenté en Italie. Le duc de Savoie ne l'a voulu accepter. Le comte Fuentès l'a fait deschirer en mille pièces. Le Grand Duc nouveau de Toscane l'a fait aussitost livrer à l'Inquisiteur, pour le brusler. Il n'y a eu que ces Seingneurs qui l'ont accepté fort courtoisement; mais, sur la défense que l'Inquisiteur avoit fait faire, sous main et sans peine, aux libraires de ne le vendre, son Ambassadeur s'est mis en telle colère qu'il a renoncé à
30 l'Ambassade, si on la toleroit. C'est pourquoi ces Seingneurs, tout aussitost, ont despesché vers lui l'illustrissime Contarini, qu'avez veu Ambassadeur en France, pour extraordinaire, affin de lui donner toute satisfaction là-dessus. Dans quelques jours il doit partir, et si ne le voiez, à l'allée, vous le verrez, au retour, passer par Paris. Ce coup-là ne se joue sans mistère, et monstre-on, sur un tel subjet, qui est ung des meilleurs de la République, qu'on tient compte de ceste intelligence. Je ne sçai qu'en diront le Roy et le Pape. »

40 *Et après, parlant de Fra Paulo:* « Si m'envoiez le livre de M. Du Moulin que me mentionnez par vos pénultiesmes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

je le lui ferai bien tomber entre les mains, pour l'amitié du *Padre*.

« Je ne sçay si vous sçavez la cause de la révocation de l'Ambassadeur de Romme. Le Roy estoit en colère de ce qu'il avoit visité l'Ambassadeur de Florence, qui avoit préféré en ses visites celui d'Espagne. Mais la Roine, qui avoit esté gratifiée d'une sienne créature, a bien sceu faire sa paix avec M. de Villeroy. Il y a plusieurs ordinaires, qui m'ont mandé le prolongement de cestui-ci. Ces Seigneurs n'en sont pas
10 trop contens. Aussi, à parler entre nous, il est plus de Palais que d'Estats. Voilà, etc.

« Quant à ce qui s'est passé sur le fait de l'Abbaïe, vous estes très-mal informé; d'autant que l'accord s'en est ensuivi au grand avantage de ces Seingneurs et grande ignominie du Pape, qui a esté contraint de s'abaisser tant, que de leur faire minuter les Bulles à leur volonté, et de se contenter à beaucoup moins de ce qu'il avoit refusé; car le Cardinal est resté pur pensionnaire de cinq mille ducats *di Camera;* le fils d'un des principaux procurateurs de ceste République
20 pour vrai titulaire, et les Moines résidens, avec bonne pension, *independenti* du susdit Abbé; et ce qui plus est, l'Abbé qui avoit esté esleu a eu une fort bonne pension annuelle, comme bon serviteur, et privilége de vivre en ceste bonne qualité parmi les Abbés de son Ordre, là où il lui plaira, sur cest estat. Ce qu'on a avancé de surcroit est que le concile de Trente doresnavant n'aura de vigueur qu'autant que le propre intérest le pourra comporter, puisque le Pape mesme, qui est l'auteur et le conservateur, l'a reiglé à ce compas-là. Et, sur ceste bonne bouche, etc.

30 Ledit Castrain m'envoia, avec la susdite lettre, un Discours italien, d'un feuillet et demi, de l'Ambassade du Persan à Romme par devers le Pape, dacté de ladite ville de Romme du 15e d'octobre dernier; dans lequel estoit le pourtraict en taille-douce dudit Ambassadeur, nommé *Robertus Sherleyus, Anglus, comes Cæsareus;* et y avoit, au bas de son pourtraict (où on l'avoit peint avec le Crucifix au-dessus du turban) : *Magni Sophi, Persarum Regis, Legatus ad Sanct. D. N. Paulum P. P. V.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cæterosque Princip. Christ., ingressus Romam solemni pompa, die 28 *sept.* 1609. *Ætat. suæ* 28.

Ce jour, fust célébré le jeusne, à Charanton, avec grande apparance de dévotion (au moins, selon la forme simple qui s'y observe) : car, depuis huict heures du matin jusques à près de quatre, on n'y fist que prescher, prier et chanter, sans que personne (ou pour le moins bien peu) sortissent de leur place et du Temple, qui estoit tout plain. Il y fust faict trois presches, par mes-
10 sieurs Du Moulin, Durant et Le Faucheur, qui, entre les autres, exhorta fort pathéthiquement le peuple à pénitence et amandement de vie.

Le vendredi 6e, j'ay presté à M. Castrain l'*Institution de l'Ordre des Chevaliers de Saint-Michel*, imprimée à Paris dès longtemps en une vieille lettre, in-8°, reliée en bazanne jone.

Le samedi 7e, Nivelle m'a vendu un *Litanentici*, de Serarius, Jésuiste, imprimé nouvellement, in-8°, à Colongne, avec un autre livre, d'un Jésuiste aussi, nommé
20 Lessius, imprimé in-8°, à Anvers, par Plantin, 1609, intitulé : *Quæ Fides et Religio sit capessenda, Consultatio, auctore, etc.* — M'ont cousté, les deux, vingt sols.

Le lundi 9e, j'ay acheté, au Palais, une fadèze nouvelle, imprimée nouvellement, in-16°, intitulée : *Le Trompette françois*, qui m'a cousté cinq sols, et ne vault pas cinq deniers.

Ce jour, mourust, à Paris, en couche, la baronne de Saint-Luc, aagée de vingt-huit ans, dame fort renommée et regrettée à la Cour pour ses beautés et bonnes graces.
30 Le mardi 10e, M. Castrain m'a envoié une lettre escrite en italien par l'Empereur au Pape, en laquelle les tiltres glorieux et superbes qu'il donne à Sa Sainteté, plus qu'on n'en donneroit à Dieu mesme (qui est toutes-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fois le Saint des Saints), sont plus receuillables (pour marque de l'impiété et vanité du siècle) que tout le reste de son discours, qui tend à induire le Pape à la guerre contre l'ennemi commun des Chrestiens, et y vouloir exhorter et porter les princes et potentats de la Chrestienté. — Commence : *Grande et eccelso Iddio,* etc. Contient ung petit feuillet d'escriture.

Ce jour, J. P. m'a communiqué la copie d'un nouveau Discours, vraiment bon et sainct (mais duquel je me
10 doute que l'effect de l'advis y contenu demeurera au papier). Il est intitulé : *Advis pour l'institution charitable des Advocats et Procureurs, en faveur des veufves, orphelins, pauvres gentilshommes, bourgeois, marchands, laboureurs, et autres personnes misérables, qui, faute de conseil ou secours et assistance d'argent, laissent perdre leurs droits, et n'ont moien de faire les poursuites et frais nécessaires en leurs actions civiles et criminelles, ès Cours tant souveraines que subalternes de ce Roiaume.* Il est prest d'estre mis sur la
20 presse. L'exécution remise au bon temps.

Le mécredi 11e, j'ay presté à M. Castrain ung vieil traicté de l'Ordre de Chevalerie, que j'ay trouvé dans mon Estude, entre mes papiers, imprimé en petit in-folio, à Lyon, il y a bien près de cent ans (car il est de l'an 1510), et n'est point relié. — Lequel me l'a rendu, ce 10e janvier 1610.

Le jeudi 12e, les sermens de la St.-Martin se firent au Palais, comme de coustume : il n'y avoit que 42 robbes rouges. M. le Premier Président s'y trouva, et, tout du
30 long de la messe, se faisoit entretenir par son petit-fils de Beaumont; les autres Présidens y estoient tous, fors Messieurs les présidens de Thou et de Jambeville.

Le samedi 14e, Mathieu Delestoille, mon fils, fut battu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et outragé cruellement et indignement, en ma maison, par un maraud de valet que j'avois, nommé Loys, lequel le lendemain je fis constituer prisonnier, et pour l'offense et pour l'exemple. J'estois jà couché, quand ce désordre avinst, dont j'eus bon marché, car, encores que j'en eusse entendu quelque chose, si n'en sceus-je point l'histoire de tout ce beau fait que le lendemain au matin ; qui m'eust troublé le repos et l'esprit, que j'avois assez agité et malade, d'ailleurs, mesmes par une très mauvaise nou-
10 velle et de conséquence, que, le jour mesme, j'avois receu d'Orléans, sur la vente que j'avois faite à Proust de ma maison, laquelle, au lieu de me paier, et en recevoir de l'argent et de la commodité, on me vouloit, contre toute raison, voler et faire perdre. Mais quoi ! cette rude recharge est de là-haut. Je le prens ainsi, c'est pour mes pecchés. Je n'ay garde d'estre homme de bien selon Dieu : je ne le puis estre selon moi-mesmes.

Le lundi 16e, j'ay acheté des nouveaux Arrests du Conseil d'Estat du Roy, touchant les Baillifs, Séneschaux
20 et Juges roiaux, qu'on crioit par les rues, avec une *Consolation* envoiée par Nervèze à M. de S.-Luc, sur la mort de sa femme. M'ont cousté, les deux, trois sols.

Le mécredi 18e, j'ay reçu des lettres de Rouen, de M. Justel, dans lesquelles y avoit une lettre de M. de Serres à M. Du M. (que dès long-temps il m'avoit promise), escrite par lui pour la défense, contre les calomniateurs, de son *Apparatus*, qui est un simple et nud craion de la Vérité, tiré par ce bon homme, condamné seulement par les mal informés ou mal affectionnés, qui
30 jugent ce que jamais ils n'ont sceu. Ceste lettre est docte et notable, digne d'estre receuillie. Il m'a envoié aussi une nouvelle pièce de ce temps, à sçavoir : *Le projet d'une Ligue par les Princes protestans d'Alemagne*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec le Roy d'Angleterre : qui n'est que d'un feuillet en papier, où je croy qu'est et sera sa principale vertu et exécution.

Les deux, avec la susdite lettre, m'ont esté apportés céans par un nommé Le Seingneur, Conseiller en la Cour de Parlement de Rouen, neveu de Madame de Coulonce (dame que j'aime et honore beaucoup, pour ses rares vertus et graces singulières), et qui, par des lettres fort honnestes qu'elle m'escrit, me recommande
10 une affaire que ledit sieur son neveu a en la Chambre de l'Édit pardevant M. le président Molé, auquel je l'ay recommandé, le jour mesme, de tout ce que j'ay peu; car je suis fort inutile et mal propre à telles recommandations, et si on sçavoit comme je m'en démesle, on ne m'y employeroit pas si souvent qu'on fait. Dont mes amis toutesfois ne me doivent sçavoir aucun mauvais gré, pource qu'en mes propres affaires je n'y fais pas mieux, mais pis.

M. Estienne m'a donné, ce jour, de son impression,
20 une nouvelle traduction de six Oraisons de Cicéron, faite par François Joubert, sieur de Chastillon, avec une sommaire exposition du subject de chascune d'icelles : 1° pour M. Cœlius ; 2° pour T. Annius Milon; 3° pour M. Marcellus ; 4° Première Catilinaire ; 5° Première Philippique; 6° Seconde Philippique.

Ce mesme jour, fust mise en terre, à Paris, une jeune damoiselle, nommée de Brion, aagée de vingt-cinq ans ou environ.

Le lundi 23e, M. Bossé m'a donné ung petit livret
30 nouveau, imprimé à Saumur, in-16° longuet, qu'on lui avoit envoié dudit lieu, fait par un nommé Clémanceau, ministre de Poictiers, sur la question : « Si on peult faire son salut en l'Église romaine. » Laquelle il conclud néga-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tivement et faussement, selon les maximes passionnées, résolues et tenues sur ceste question, par la pluspart des théologiens et docteurs de l'une et l'autre Eglise, meus d'un zèle indiscret : qui est occasion de rompre tant la dilection fraternelle que la concorde publique, pource que tels zélateurs inconsidérés ne réputent leurs prochains, quelque Chrestiens qu'ils soient, autres que Turqs ou Tartares.

On m'a donné, ce jour, une nouvelle fadèze, imprimée
10 pour response à l'Avis sur l'Édit des Monnoies. Elle est intitulée : *Suittes des Rencontres de M. Guillaume en l'autre monde.*

L'on me fait mort,
Mais c'est à tort :
Car ma folie
Demeure en vie.

Aiant leu depuis ceste fadèze, je n'y ay rien trouvé de fat, comme aussi celui qu'on en tient pour aucteur, qui est Rolland, n'en tient rien; car, encores qu'il ait esté un
20 des arcs-boutans de la Ligue, et mon persécuteur pendant icelle, comme de beaucoup d'autres bons serviteurs du Roy, si a-il tousjours esté en réputation d'homme d'Estat et d'esprit.

Du depuis on m'a asseuré que ce n'a esté ledit Rolland qui l'a fait, mais un autre qui ne se nomme point, et que l'Advertissement sur le fait des Monnoies, qui a depuis esté imprimé et que j'ay acheté, le jeudi 26e de ce mois, escrit sur ce Registre, est dudit Rolland; lequel aussi est bien fait.

30 AU PEUPLE DE FRANCE.

M'en allant voir là-bas Chicot mon compagnon,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'on me dit, en chemin, que certaine vermine
Estoit venue en France apporter un mommon,
Qu'ils appellent entr'eux Advis de Tourmentine.
Pour vous en advertir, j'ay retrassé mes voies,
Me doutant que ce jeu s'adresse à vos Monnoies.

1609.

DROLLERIE DU TEMPS,

POUR FAIRE RIRE TEL QUI N'EN A POINT ENVIE.

Car, selon l'humeur de cest aage,
10 *Chacun, pour cacher son malheur,*
S'attacche le ris au visage,
Et les larmes dedans son cœur.

Le mécredi 25e de ce mois, m'estant remis à lire pour la troisième fois mes Sermons de l'Evêque Zenon, j'ay ajouté, aux extraits que j'en avois fait, le mois passé, les suivans que j'ay trouvé dignes d'estre receuillis avec les autres qui sont escrits en ce Registre, sur la fin d'octobre dernier.

Ex Sermone Io, de Abraham : Ubi fides est, non est dolor
20 (p. 13).

Ex Sermone IIe, de Exodo : Judæi unde se beatos putant, infelices inde esse noscuntur. Etenim commodius puto misero in statu suo manenti, quam beato in ultimas miserias devoluto (p. 43).

Ex Exodi Serm. Xe, de Judæis : Judæi post mare ad eremum pervenerunt. Nos post baptismum ad paradisum pervenimus. Illis irrorata est esurientibus manna. Nos autem esurire non possumus, sempiternam qui cœlestis panis nobiscum portamus annonam. Illis sitientibus petra fluxit in poculum. Ad
30 Christi fontem qui biberit, in æternum sitire non novit. Illis in deserto suavitas lactis et mellis exhibita est. Nobis vero, quod plus est melle, dulcior ac lacte candidior æternæ vitæ beatitudo tribuetur in regno (p. 49).

De iisdem, ex Serm. XIo : Quid tumet Pharisæus inanis, quem

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

momenti præterita delectat umbra? Exultat quod in Ægypto creverit, at in originali decrevit solo; quod captivitatis sit nexibus exsolutus, sed est nunc usque barbarici furoris moribus alligatus. Deus illi ducatum præbuit. Idem a sua eum facie postmodum abjecit. Consecutus est regnum ut post regiam dignitatem majore dedecore imperio romano serviret. Sane vultis scire quanto sit sanctitatis? Quem mare sustinuit adunatum, non potest terra bajulare dispersum (p. 49).

De iisdem, ex Serm. XIV°: Nihil, ut arbitror, restitit illis pro-
10 prium nisi quod, Agno salutari neglecto, ingrati viles agnos cum amaritudine homines amari manducant (p. 52).

Ex Sermone VI°, de Isaïa : Iram Dei generaliter comminantis qui vult effugere debet illi inculpate servire (p. 178).

Ex Sermone de Fide : Errat quisquis disputationem legis æstimat fidem. Duo in unum diversa confundit. Disputatio enim sicut excolit legem, ita, si versuta sit, eradicat fidem, quia fides profecto non est ubi quæritur fides. — *Et paulo post :* Fides conscientiam medullitus mundat, ne quid reatui vel intrinsecus debeat. Qui enim suam conscientiam non timet, is est qui Deum
20 non timet (p. 244).

Ex Sermone de Justitia : Quisquam ne justum putet eum qui utilitatem rei familiaris pietati præponit! qui hominibus fame laborantibus ac nuditate, pascit tineas, curculiones ac vermes! qui quod habet, infelici tenacitate, non aliis tantum, sed etiam sibi ipsi subducit! Sed, inquies, justum est, ut mea servem, aliena non quæram. Hoc etiam gentes dicere consueverunt. Cæterum apud Deum (p. 345) non est a tyranno dissimilis qui solus habet quod potest prodesse commodis plurimorum. — *Et post, in fine Sermonis* (p. 347) : Quapropter, si pater bonus, si providus,
30 si utilis esse desideras, sicut ille Abraham, Deum plus debes amare quam filios, ut habere merearis integros, incolumes ac beatos. Stulta autem res est, illis te velle vitæ substantiam procudere, quibus nec nativitatem dederis, nec animas inspiraveris, nec salutem præstare possis. Unde vel sero sacrilegam vocem comprime, humanæ fragilitatis memor, qui in hoc ipso quod loquemur, quid possit contingere, ignoras, excusationisque vanæ depone fallaciam. Ingratis avaritiam peccato condis. Solius Dei potestas est futurorum commodis providere.

Ex Sermone de Timore : Dei timor et discitur et docetur, quia
40 non in trepidatione, sed in doctrinæ ratione consistit, sicut scriptum est : Venite, filii, audite me ; timorem Dei docebo vos (p. 348). — *Ex eodem* (p. 350) : Timor nobis necessarius, qui in Dei amore consistit, sine fine studens timere ne quid præter Deum quem diligit timeat. — *Et paulo post* (p. 351) : O necessarius timor, qui nihil aliud agit, nisi ut beatos efficiat! qui timet arte,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

non casu, voluntate non necessitate, religione non culpa, qui Deum metuit, non naturam.

Ex Sermone de Jejunio : Sed et lavare faciem etiam jubetur qui jejunat. Quam faciem nisi illam qua Deus videri dicitur? Beati enim mundo corde, quia ipsi Deum videbunt. Illa facies, si habuerit aliquam maculam aut rugam, intueri non potest Deum. In illis oculis si hæserit festuca peccati, Deum videre jam non possunt. De illa ergo facie, id est de animi sensibus et cordis arcano, omnes vitiorum sordes expurgare debemus, et secundum
10 Apostolum, illuminata hac facie et revelata, et secundum hanc imaginem transformati, gloriam Domini speculari possemus. — *Et paulo post :* Hypocrita (inquit) ille dicitur qui in theatro, persona vultui superimposita, cum alius sit, alius esse simulatur (p. 356-357). — *Ex eodem.* Expulsi sumus de Paradiso, quia non jejunavimus. Jejunemus nunc, ut ad Paradisum revertamur. Sed et ipsa omnis Paradisi vita jejunium est. — *Et post:* Vide jejunando Elias quo ascenderit, vide Heva quo descenderit manducando. Sed et utriusque operis auctores et consiliarios intuere. Ibi, ad manducandum auctor et consiliarius serpens est, immo Diabolus
20 in serpente. Hic, ut jejunans ascendat ad cœlum, auctor est et monitor Deus. Utamur ergo et nos hac via qua rediri ad Paradisum potest, et suspecta nobis sit illa via quæ hominem expulit de Paradiso (p. 360).

Ex Sermone de Avaritia : Nihil est tam sanctum quod non violari, nihil tam munitum quod non expugnari pecunia possit. — *Et post :* Liberi parentum vitam sua damna judicantes, injecta violenter manu ipsi naturæ, invasis hæreditatibus ante tempus, parentes suos compellunt vivere miseriæ, facultatibus mori. Proh nefas! Quid tibi tua tollis, infelix? Quid extraneo facias qui in
30 te avarus es? O detestabili detestabilius malum! (p. 374). — *Ex eodem :* Pietas idonea est expultrix avaritiæ (p. 378).

Ex Serm. 2, de Avaritia : Avaritia quam facile arguitur ab omnibus, utinam possit tam facile non amari. Est enim artifex ac dulce malum, et hominibus universis semper infestum. — *Et post :* Ea est similis igni arida pabula depascenti, quæ nisi finiant, non finitur (p. 380). — Hanc mediocres fraudibus excolunt. Divites in potentia, judicis gratia, diserti mercenaria ac duplici lingua, reges superbia, negotiatores astutia, inani pauperes voto, cultores Dei odio simulato, totæ autem gentes universæque nationes, gla-
40 dio (ibidem). — *Et post :* Avarus nunquam satur, lucrorum enormitate miserior, novum calamitatis genus, quod tantummodo crescit, senescere ignorat. — *Ex eodem :* Nihil potest esse ditius homine, cujus profitetur Deus se esse debitorem (p. 384).

Ex serm. 3, de Avaritia : Deus odit avaritiam. Est enim libido profunda, cupiditas cæca, tempestas insana, rapacitas sine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fine, sollicitudo sine requie. Ad sua nunquam perveniens vota, quia satiari non novit, fidem frangit, charitatem negligit, justitiam negat, non cognoscit affectus, jura divina contemnit, humana versutis argumentis excludit, orbem totum, si possit, ut rapiat (p. 385).

Ex Serm. de Livore et Invidia : Sicut proprium est boni Dei liberalitas et largitio, ita proprium est Diaboli livor et invidia (p. 386). — *Ex eodem :* Sicut rubigo propria frumenti corruptio est, et ita amicitiarum propria corruptela pestis invidiæ est (p. 397). — *Ex eodem :* Adversarii humani generis dæmones, cum viderunt propositum hominis suis studiis aptum, ad omne facinus voluntatis suæ velut organo abutuntur (p. 398). — *Ex eodem :* Sicut muscæ, omisso sano corpore, sicubi vulnus est, concitæ præcipitesque conveniunt, ita et invidi, si quid ab aliquo in hac vita bene gestum est, si quid præclarum in actibus, in verbis probabile, in moribus admirandum est, nihil prorsus vident, nihil retractant. Si quid autem aut culpabiliter gestum, aut incauto sermone prolatum ut hominibus accidere solet, hoc loquuntur, hoc proferunt ac in publicum ventilant, et notitiam viri, non ex bonis gestis dictisque, sed ex minus probabilibus fieri volunt. Quo malo quid nequius ? quid tetrius ? quid perniciosius dicam ? — *Ex eodem :* Decet servum Dei neque viris bonis invidere et super falsis ac simulatis dolere, æmulationem potius ad imitanda bona quam invidiam capere (p. 405). — *Ex eodem :* Simulatio de invidiæ stirpe procedit, nam bilinguem esse hominem et duplici mente, non aliunde quam de invidia nascitur (p. 406).

Ex Sermone de Resurrectione : Facilius est reformari quod fuerit quam institui quod ante non fuit. Quod si non fuit, et est, multo magis poterit esse quod fuit, quippe cum illius potentissimi Artificis rerum omnium conditoris ipse sit usus impossibilium possibilitatem asserere, ex eoque quod non est, facere quod est, naturam creare extra naturam, nihil prorsus habere difficile solumque ei hoc deesse quod nolit esse. Hæc est enim proprietas Dei id operari quod non potest credi. Igitur non homines tantum, sed pene omnia, suis mortibus vivunt (p. 420-421). — *Ex eodem :* Sed et Dominus ex persona hominis quam assumpserat, ait : Tristis est anima mea usque ad mortem. Quod dictum non tam timentis quam exultantis et docentis. Utique non enim quidquam timere poterat qui mortuos excitabat, qui potestatem habuit ponendi eam et iterum resumendi eam, sed ut doceret, quoniam cum vivit in hoc mundo, semper in tribulatione, semper justus in pœna est. Cum autem mors, quæ putatur metuenda, gustatur, tunc ei in æternum manentis gloriæ beatis in sedibus nullas deinceps ærumnas mundi sensura repromissa felicitas exhibetur, David sancto dicente : Convertere, anima mea,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

in requiem tuam, quia Dominus benefecit mihi, quia liberavit animam meam a morte, oculos meos a lacrymis, pedes meos a lapsu. Placebo Domino in regione vivorum. Hæc nos felicitas manet, hoc munus expectat. Sic ergo vivamus, ut bonis operibus decorati, nos quoque Patri placere mereamur, Domino juvante nos Christo, qui est benedictus in sæcula sæculorum (p. 428 et 429, *quæ est hujus singularis libri ultima*).

Ce mécredi 25e de ce mois, jour et feste Ste Katherine, M. de Bossé m'a donné une recepte singulière et es-
10 prouvée (ainsi qu'il dit) pour empescher de fluer les hémorroïdes; laquelle j'ay mise avec les autres, en lieu où elle ne me fera ni bien ni mal.

Le jeudi 26e, j'ay acheté les trois nouveaux bagages suivans qui couroient : Arrests du Conseil d'Estat du Roy, portans défenses à tous notaires, huissiers et sergens, d'exercer leurs offices sans lettres de provision de Sa Majesté; Mémoires du capitaine Foucques, au Roy, sur le fait de la Marine; Advertissement sur l'Édit proposé des Monnoies. Lesquels trois m'ont cousté un
20 demi quart d'escu.

Ce jour, accoucha la Roine, au Louvre, sur les dix heures du soir, d'une fille : de laquelle on ne fist, à la Cour, aucun signe d'alégresse ou de réjouissance, et n'en fust tiré un seul coup de canon. On disoit que le Roy avoit dit qu'il eust voulu avoir donné cent mil escus, et que c'eust esté un fils : comme aussi tout le peuple (qui craind la touche, et a opinion que les filles rendent le Roy plus avare) eust fort souhaitté et désiré, et principalement celui de Paris par-dessus tous les
30 autres. La sage-femme de la Roine s'en fust aussi bien trouvée, car Sa Majesté (ainsi qu'on dit) la vouloit gratifier d'un don de huict mil escus, qui estoit la Maistrise des Mestiers de ceste ville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ceste mesme nuict, mourust à Paris M. de Fleuri, Conseiller en la Grande Chambre, et Doien de la Cour de Parlement, où, tout aagé qu'il estoit, passant quatre-vingts ans, n'en pouvant plus et (comme dit Platon) *deficiente natura,* s'est fait néantmoins porter jusques à la fin dans une chaire.

En sa place, est monté le grand Courtin (qu'on apèle) rapporteur du procès que la Ligue fist au Roy à Paris, l'an 1589 : qui estoit un traict qui méritoit (selon la
10 rigueur du droict) de faire monter un homme plus hault.

Le dimanche 29, un mien ami me conta une chose rare et remarquable, advenue à Paris, depuis trois semaines, en la personne d'un vieil bon homme, nommé La Tour, demeurant aux fauxbourgs S.-Germain, vis à vis de l'hostel de Luxembourg; lequel, se sentant avoir la pierre, s'estoit, à l'aage de soixante et dix huict ans, fait tailler par Collo, qui lui en avoit tiré quatre fort grosses, qu'il avoit monstrées à celui qui me l'a dit, sans
20 que jamais, pour la taille, il s'en soit aucunement mal trouvé, ni eu fiebvre, ni perdu un coup de dent, ayant gardé le lit seulement six jours, et six jours la chambre, estant sorti de sa maison, au douziesme, aussi sain et dispost comme s'il n'eust jamais rien eu. Que j'ay trouvé chose si estrange, que, l'aiant apris d'un homme véritable, j'en ai voulu charger mon Registre.

Le lundi 30e et dernier du mois, I. R. m'a donné les quatre fadèzes suivantes qui grossiront les pacquets de mes bagatelles : 1° *Histoire prodigieuse d'un novice de*
30 *l'Ordre S. François, crucifié par les Juifs à S. Ranbin en Piedmont;*

2° *La Conversion de la Roine de Bandas;*

3° *Discours facétieux des signes, veus au ciel par un*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avveugle, et interpretés par ung muet, et entendus par ung sourd!

4° *Eglogue, enrichie de trente anagrammes sur cest illustre nom* MARGUERITE DE VALLOIS,

Imprimées à Rouen, où toutes les sottises et coionneries du temps se trouvent aujourd'hui.

En ce mois, le Roy, continuant ses amours avec Madame la P. D. C., pendant que M. le Prince son mari est empesché à la chasse en Picardie, en dresse
10 une autre, pour pouvoir parler à elle, en sa maison de Breteuil où il l'avoit laissée; et, pour cest effect, part, desguisé, de ceste ville, avec cinq ou six autres seulement, desguisés comme lui et portant de fausses barbes : lesquels, passans au bacq de S.-Leu, on prend pour voleurs, et envoie-t-on un Prévost des Mareschaux après, qui, estant averti que c'estoit le Roy, tourne bride et s'en retourne sans faire semblant de rien.

Si Sa Majesté parla à ladite dame ou non, c'est chose qui ne se dit point asseurément, mais bien, que M. le
20 Prince en fust averti. De la venue duquel le Roy aiant eu nouvelle, reprist son chemin vers Paris tout aussi tost, où on ne bruioit d'autre chose, mais secrettement et à l'oreille, pour le danger qu'il y avoit d'en parler.

On disoit que la Marquise de Verneuil, à laquelle il est permis de tout dire, et qui parle ordinairement au Roy, non comme à son pareil, mais comme elle feroit à son valet, lui avoit dit, bouffonnant sur ce propos avec Sa Majesté : « N'estes-vous pas bien meschant, de vou-« loir coucher avec la femme de vostre fils? Car vous
30 « sçavez bien que vous m'avez dit qu'il l'estoit. »

Sur la fin de ce mois, et le dimanche 19e d'icelui, sur les six heures au soir, vinrent les nouvelles, à Paris, au Roy, de l'accheminement de M. le Prince en Flandres;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et comme, au lieu d'amener sa femme à Paris, à la couche de la Roine, ainsi qu'il avoit promis à Sa Majesté, il la menoit à l'Archiduc voir sa Cour à Bruxelles. Ceste nouvelle troubla et fascha fort le Roy, plus encore qu'il n'en fist le semblant. Fust dépesché Balagni en diligence, pour l'arrester, s'il estoit possible, et le ramener; et M. de Pralin, vers l'Archiduc, pour le sommer, de la part du Roy, de le rendre et renvoier : qui y firent autant l'un que l'autre, et aussi peu que le Chevalier du Guet, qu'on y emploia aussi, comme recogneu pour homme de grand sens, mérite et valeur. Car M. le Prince, usant d'une extrême diligence (après beaucoup de fatigues et traverses qu'il lui falut supporter en chemin, duquel s'estant égaré, après la perte de deux ou trois de ses chevaux, aiant esté contraint de s'héberger et coucher la nuict avec Madame la Princesse sa femme dans un moulin, où ils ne trouvèrent commodité quelconque, ni de vivres, ni de lit, ni de feux; Madame la Princesse estant tellement harassée du mauvais chemin et mauvais temps, que, sans y penser, elle mangeoit avec ses gands, ne les pouvant tirer de ses mains sans les écorcher, tant ils estoient mouillés), gangna enfin Landreci, où il se mist à couvert et se mocqua de Balagni (nouveau Prévost des Mareschaux), qui y vouloit entrer pour se saisir de la personne de M. le Prince et le ramener au Roy. D'autre costé, l'Archiduc fist response à Pralin, qu'il n'avoit jamais violé le droit des gens à l'endroit de qui que ce fust, et qu'il se garderoit bien de commencer à commettre ceste faute par la personne du premier Prince du sang de France. Et, peu après, lui envoia escorte d'hommes et d'argent, pour venir à Bruxelles.

En l'Almanach de M. Jason de Netlac, de ceste année

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1609, on y trouve la retraicte de M. le Prince, au commencement de décembre, comprise en ces quatre vers. (Ce que ce bon homme d'astrologue peut bien avoir rencontré sans y penser.)

Un Prince valeureux et doué de prudence,
Certioré d'un mal, trouvera promptement[1]
Le remède certain, qui grand soulagement
Causera, par le temps, aux peuples de la France.

Me Anthoine Fuzy, curé de l'Église S.-Berthélemi à
10 Paris (que je connois dès longtemps), se trouva en peine, en ce mois, et fust mesme poursuivi en justice au Chastelet (dont il apela à la Cour), sur trois chefs d'accusation qu'on proposa contre lui, à la suscitation (ainsi qu'il disoit) des Jésuistes, qui lui en vouloient pour ne leur avoir jamais voulu accorder sa chaire pour prescher : aiant dit tout haut qu'il perdroit plus tost sa cure, que d'endurer un Jésuiste prescher dans son église. Et aussi qu'il avoit composé et fait imprimer un livre contre ung nommé Vivien, leur faciendaire, son prin-
20 cipal dénonciateur et poursuivant, intitulé : Μαστιγοφόρος (précurseur du Zodiaque), duquel les copies furent saisies, et le livre désavoué par ledit Fuzy.

Les trois accusations proposées contre lui estoient; d'hérésie, sorcellerie, et paillardise. Pour le premier, on le chargeoit de favoriser les Hérétiques, et que tous ceux de Charenton alloient au conseil à lui, comme aussi en ce temps y en eust deux prattiques qui le vinrent trouver, lesquels il renvoia fort rudement.

Pour la sorcellerie, on lui objectoit que, le feu s'estant

---

30 1. Inconvénient qui seroit le renversement de sa prophétie, dont je serois bien marri. (*L'Estoile.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mis en une maison près son église, il s'estoit aidé, pour l'esteindre, de la chemise d'une femme tachée de ses menstrues, laquelle il avoit jettée dans le feu, ce qu'il confessoit et nioit que ce fust sorcellerie.

Pour le regard de la paillardise, une garse (envoiée par devers lui, exprès, à cest effect) avoit esté saisie et constituée prisonnière dans son presbytère, par un commissaire, qui avec affront en avoit fait des reproches publiques audit curé. Lequel j'ai tousjours tenu et re-
10 congneu pour honneste homme et meilleur beaucoup que les Jésuistes, mais qui n'a la cervelle timbrée comme eux, ni n'est fourré de malice comme sont la pluspart de ces innocens-là.

Un advocat de mes amis, nommé Lescarbot, en peine et en prison, pour le *Mastigophore* de Fuzy, à la suscitation, ainsi qu'on disoit, et par la trahison d'un imprimeur, nommé Langlois.

Décembre.

Le vendredi 4e de ce mois, on crioit, par ceste ville,
20 une Lettre consolatoire, escrite de Romme à Madame de Molac, sur le trespas inopiné de feu Réné de Rieux, marquis d'Asserac, son fils, lequel, se voulant aller laver au Tibre, auprès la Vigne du Pape Jule, s'estoit, par grand inconvénient, nayié le 13e du mois d'aoust passé 1609. Ceste lettre est de Richeom, Jésuiste qui ne manque pas de beau langage. Et m'a cousté deux sols.

Le samedi 5e, M. Fuzy, curé de S.-Berthélemi, m'a donné une de ses Thèses dédiée à M. le Doien Seguier, et imprimée par J. Leclerc.

30 Le lundi 7e, on m'a fait voir la teneur d'une lettre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui couroit ici, escrite par M. le Prince au marquis de Cœuvre, par laquelle il se plaignoit fort de Balagni; lequel aiant obligé, autant qu'un homme de sa qualité peult obliger un autre de la sienne, ce néantmoins, se monstrant l'ingrat des ingrats pour ce qu'il avoit fait, lui avoit donné subject de s'en repentir et ne le tenir plus pour gentilhomme d'honneur, comme aussi il ne faisoit, mais simplement pour ung archer de Prévost des Mareschaux; mais que le principal estoit que sa
10 qualité ne portoit point, Dieu merci, estre jamais gibbier de tous ces gens-là.

Le jeudi 10e, on crioit, par ceste ville, une nouvelle bagatelle, intitulée: *les Conséquences dressées par Père Gontier, Jésuiste, contre les Ministres de la Religion Prét. Réf.* Laquelle j'achetai deux sols.

Ce jour mesme, en ung Almanach nouveau de ceste année, fait par un nommé Morgard, Parisien, des predictions duquel on fait compte, pource qu'il est bon bavard et a plus de babil que les autres. Et m'a cousté dix-
20 huit deniers.

Le vendredi 11e, on m'a dit la mort de M. Anjorrant, sieur de Clayie, décédé en sa maison de Clayie, depuis quatre ou cinq jours en ça : qui m'a esté une triste nouvelle et dure recharge d'affliction en mes affaires, desquelles je suis comme accablé, et, sans une spéciale grace de Dieu, en fusse mort soubs le faix, il y a longtemps; car, estant sur le point de faire exécuter la sentence de condamnation par corps, que j'ay obtenue contre lui, comme stellionnataire, sa mort, à un instant,
30 m'a ravi et despouillé de toute l'espérance que je pouvois avoir d'estre dressé d'une partie de mon deu, qui ne se monte moins que mil escus, lesquels je quitterai aujourd'hui pour mil sols, si ce bon Dieu, qui a tous-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jours eu un soing particulier de ma maison, n'y pourvoit extraordinairement.

Pour me rafraischir de ceste inquiétude, on m'a mis aujourd'hui en doute, plus que devant, d'une partie de six cens francs, que le feu huissier Conat, que j'avois establi commissaire pour la rente de Rostaing, auroit receu pour moy et volé par les quittances qu'il en avoit baillées : ce que je ne puis encore me persuader, combien que le registre du Mont le porte et que je sois assez
10 malheureux pour subir ceste perte, laquelle, avec les autres, avancera fort ma ruine, que je prévoi dès longtemps, si Dieu, par sa miséricorde, n'en destourne le coup.

Le samedi 12e, j'ay donné à Charbonnier, mon receveur à Gland (qui seul de mes subjects est de la Religion), ung Nouveau Testament, de mon Estude, qui est avec les annotations de Marlorat, qui est très beau et ne se trouve plus : au bout duquel sont les Prières ecclésiastiques et les Psaumes; relié en veau noir, doré,
20 in-16°.

Le lundi 14e, furent pendus, au quarrefour des Mathurins à Paris, vis à vis de la boutique de Sonnius, un imprimeur et son compagnon, qui avoient outragé et excédé la belle-mère d'un apotiquaire, demeurant devant S.-Benoist, estans bons coustumiers de perpétrer tels affronts et tirer la laine. Ils estoient appelans de la sentence du Chastelet, par laquelle ils avoient esté condamnés simplement au fouet, pource qu'il n'y avoit ne mort ne blessures. Mais la Cour, aiant esgard au mau-
30 vais nom qu'ils avoient partout, et aux désordres et scandales de ce beau mestier, qui estoit trop commun, mesmes à Paris où il s'exerçoit comme publiquement et avec impunité, voulut que ceux-ci servissent d'exemple

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux autres. Mon cousin de Lassi fust leur rapporteur, qui dit à mon fils, que, de tous les costés de l'Université, on lui avoit apporté des plaintes d'eux, et qu'on lui en avoit bien baillé jusques à sa Requeste : ce qui avoit esté la cause principale de les envoier au gibet.

Le mardi 15e, y eust, à Paris, près Ste-Opportune, un gentilhomme misérablement assassiné par un autre gentilhomme, contre lequel on disoit qu'il avoit procès. Lequel aiant tiré à part, comme voulant parler à lui, lui
10 auroit à l'instant jetté son manteau sur le visage, et, d'un poignard qu'il avoit, donné trois ou quatre coups dans le corps, et estendu roide mort sur la place. Cela faict, se seroit sauvé, sans beaucoup se haster, comme on peult faire en une forest : Paris, non sans cause, estant tenu pour la plus belle de la France.

J'ay baillé, ce jour, à copier à François l'inventaire de mes livres, pour l'Évesque de Bolongne, que le frère de M. Duranti dit avoir désir de les voir et bien acheter. Dont toutesfois j'espère aussi peu que du cardinal de
20 Joieuse, entre les mains duquel en est demeuré à Gaillon l'inventaire, que mon fils avoit porté à mon cousin de Montholon, sur l'assurance qu'il lui avoit donnée qu'il les acheteroit.

Le jeudi 17e, on crioit, par ceste ville, le *Remerciement au Roy par les Advocats*. Bagatelle qui m'a cousté dix-huit deniers.

Le mardi 22e, ung mien ami m'a communiqué le billet suivant, extraict de l'original d'un advis, envoié, ces jours passés, de Romme, au Roy (comme à beaucoup
30 d'autres aussi de semblables), sur le fait de l'estat de la Religion qui s'observe aujourd'hui à Venise :

« Le Pape Paul V se plaingnant à l'Ambassadeur de Venise, à présent résidant à Romme, des prédications

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hérétiques (ce disoit-il) d'un certain *** et autres, par toute la Ville et Seingneurie : l'Ambassadeur lui respondant que la Seingneurie avoit tousjours esté et estoit très orthodoxe et catholique, et jamais ne souffriroit que rien fust presché en ses terres, sinon l'Évangile de Christ. Le Pape promtement lui répliqua ces propres mots en italien : *Non sapete che predicar l'Evangelio di Christo è rovinar la Fede Catholica?* (Qui est à dire : Ne sçavez-vous pas que prescher l'Évangile de Christ
10 est ruiner la Foy Catholique?) Ce que ledit Ambassadeur a escrit au Conseil de Venise et à plusieurs de ses amis, comme les lettres en ont esté veues de plusieurs personnages d'honneur et de qualité, dignes de foy. Entre les autres, le B. D., mien ami, m'en a monstré, ce mesme jour, une qui portoit ces mots : *Papa Paulo Quinto, di propria bocca, disse, a l'Oratore Venetiano ora en Roma, queste parole : Non sapete che*, etc. »

Le jeudi 24e, on m'a fait voir la lettre qui couroit ici, escripte par M. de Sully à M. le Prince, de laquelle le
20 stile est aussi altier que son humeur, et est tout ce qu'on y peult remarquer.

J'ay rendu, ce jour, à Tourval, son petit Bréviaire anglois, que m'avoit donné, le 5 du mois d'octobre dernier, auquel on le trouvera escrit sur ce Registre, et ce, par importunité et pour l'appaiser, comme on fait des petits enfants qui pleurent pour ravoir ce qu'ils ont donné.

Ceste humeur légère et bisarre, que j'ay reconneu en cest homme depuis peu de temps, convient mal avec la mienne. C'est pourquoy je pense à m'en dépestrer.

30 Le samedi 27e, j'ay esté saingné de trois palettes de sang, de l'advis et ordonnance de M. Helin, mon médecin, et ce, pour tempérer les ardeurs et veilles de mon humeur mélancolique : de laquelle, depuis un mois, je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suis si misérablement vexé et travaillé, jour et nuict, que la seule souvenance me fait hérisser et frémir tout ce que j'ay sur moy et m'oste la plume de la main.

Aiant depuis recueilli mes esprits esgarés, comme Dieu, par sa bonté, après la tempeste, eslève le serain dans nos âmes, je me suis consolé par les deux passages suivans de S. Augustin, dont je me suis souvenu, et les ay escrits tout aussi tost icy :

1° *Quod pateris medicina est, non pœnæ castigatio,*
10 *non damnatio. Noli repellere flagellum, si non vis repelli ab hæreditate. Noli attendere quam pœnam habeas in flagello, sed quem locum in testamento.*

2° *Novit te Dominus Deus tuus, et sic te novit, ut capillos tuos habeat numeratos. Quid ergo times ?*

Le lundi 28e, un mien ami me monstra une lettre qu'on lui avoit escrite de Romme, par laquelle on lui donnoit advis de l'*Histoire entière* de M. le président De Thou, censurée et mise à l'Inquisition, avec plusieurs autres livres et libelles, dont il promect lui envoier la
20 liste, dérogeans à la supresme dignité et auctorité du Pape.

Nimis perverse se ipsos amant, dit S. Augustin, *qui ideo alios errare volunt, ut ipsorum errores lateant.* C'est le fondement principal de la pluspart de nos censures romaines d'aujourd'hui. *Nec tamen ideo timendæ sunt calumniæ, sed Deus, danda opera innocentiæ. Sic adversariorum calumniæ in maximam nominis nostri gloriam cedent.* C'est la consolation que j'y trouve pour les mal censurés et calomniés.

30 Ce jour, fust mis en terre, à Paris, ung procureur, nommé Le Royer, demeurant sur le quay de la Tournelle, auquel on disoit qu'ung petit bossu empirique, par cinq médecines aussi mal composées que son corps,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il lui avoit fait prendre en trois jours, avoit abrégé la vie, et envoié en poste en Paradis.

Le mécredi 30e, j'ay acheté une nouvelle bagatelle, qu'on crioit par ces rues, intitulée : *Apologie de l'Édit des Monnoies, ou Réfutation des erreurs de Me Guillaume ou de ses adhérans.* M'a cousté quatre sols.

Ma fille Loyse m'a vendu, ce jour, une bouette d'argent, avec quelques autres pièces, pour fournir à l'entretien de la bonne (ou sote) coustume des estrennes, qui n'est qu'une vieillesse d'erreur, prejudiciable à la bourse, dont je voudrois bien me dépestrer; mais je ne puis. Elle en a receu vingt livres cinq sols qu'elle m'a baillés.

Le jeudi, dernier de ce mois et an 1609, estant grandement affligé et travaillé de mon mal, qui ne me donnoit aucun repos, ne nuict ne jour, j'ay pris en main, pour ma consolation, ung petit livret, nommé *Le Théophile*, imprimé depuis peu et dédié à Madame la Mareschale de Fervaques; à la lecture duquel, au milieu de tous mes ennuis, j'ay tant pris de plaisir, que j'en ay extraict sur ce papier les passages qui suivent, auxquels j'ay trouvé beaucoup d'allégement et de consolation :

1. Tous les hommes ont beaucoup de désirs et pas de force : ils désirent le plus ce qu'ils peuvent le moins, ne pouvans ni obéir ni commander à leur convoitise. Ils ne peuvent lui obéir, à cause de leur foiblesse, ni lui commander, à cause de leur incontinence. (Feuillet I.)

2. L'amour mondain s'allume par la résistance et se nourrit par la difficulté, semblable aux poissons qui s'aiment ès torrens et ès bouillons des escluses, mais meurent en l'eau coie. (F. II.)

3. Les bénédictions de Dieu pleuvent sur le sable, quand elles ne nous rendent point plus fertiles à bien faire, semblables aux bestes qui boivent aux ruisseaux, sans penser à la source. (F. XV.)

4. Celui qui n'aime Dieu que pour son profit ressemble aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

petits enfans qui ne prient Dieu que pour desjuner, et, à proprement parler, ils n'aiment pas Dieu, mais eux-mesmes. (F. XVI.)

5. Craindre de tanser son ami, de peur de l'offenser, c'est un respect plain de cruauté, comme si, lorsqu'il se noye, tu craignois de l'empoingner par les cheveux, de peur de lui arracher quelque poil. Si, par ces repréhensions, ton ami ne s'amande point, il faut que l'amitié d'un homme cède à l'amour de Dieu. Il faut faire comme Moyse, lequel se servoit de sa verge pen-
10 dant qu'elle estoit verge, mais s'enfuit de devant elle quand elle devint serpent. Et, toutesfois, en ce cas, il vault mieux se séparer petit à petit et descoudre plus tost l'amitié, que la deschirer. (F. XXVII.)

6. Ce qu'est le cerveau aux nerfs, ou le foye aux veines, ou le cœur aux artères, cela mesme est l'amour de Dieu aux amitiés humaines, c'est-à-dire fibres et branches qui en despendent. (F. XXVIII.)

7. Les ennemis que nous avons sont verges en la main de Dieu, pour nostre amandement, et compulsoires à sa crainte.
20 (F. XXVIII.)

8. Ce qu'est la chemise entre nos habits, cela est l'amour de nous-mesmes entre nos affections, c'est-à-dire celle qui se dépouille la dernière. Là il faut un grand combat ; c'est comme le dernier retranchement de Satan, dont il est malaisément debouté. Toutesfois nul n'aimera Dieu comme il faut, qui n'a en haine sa nature, qui n'est irrité contre ses convoitises et ne leur livre une guerre mortelle, désireux de finir ce combat par la mort et d'estre dissous, pour estre avec Dieu, prest d'estre prodigue de son sang, pour estre chiche de la gloire de Dieu;
30 s'ennuiant en ce corps, comme en une prison roulante ou un sépulchre portatif, semblable à celui qui, estant en prison, regarde par les barreaux, aspirant à la liberté. N'espérez pas d'en sortir par la porte : vous en sortirez par la ruine de la prison, par la destruccion de ce corps, comme quand la prison se fond et le prisonnier se sauve par les ruines. Celui qui aura plus fait la guerre à soi-mesme aura plus de paix avec Dieu; celui qui ne sera point pardonné, Dieu lui pardonnera; celui qui aura mesprisé, voire hay sa vie, celui-là la sauvera. (F. XXIX, XXX.)

40 9. Le passage par les afflictions ressemble au passage de la mer Rouge, car les meschans y sont accablés : ce sont avancoureurs de la damnation, mais les fidèles et le peuple de Dieu y trouvent un passage à l'héritage promis. (F. XLV.)

10. Justement sont mis les avaricieux au ranc des meurtriers, car, comme il y a deux moiens d'esteindre une lampe, ou en la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soufflant, ou en n'y versant point d'huile : ainsi, l'avaricieux, s'il n'esteint point la vie du pauvre en la tuant, pour le moins il la laisse défaillir et sécher, à faute d'y verser quelque libéralité. (F. LII.);

11. Certainement c'est un bon conseiller que la parole de Dieu, qui nous conseille sans flatterie, qui nous reigle sans ambiguité, et le prophète Isaïe, au IXe chapitre, appelle Jésus Christ le Conseiller, non seulement parce qu'il nous a manifesté le conseil de Dieu en l'Evangile, mais parce qu'il nous
10 doit conseiller en nos doutes et nous résoudre en nos délibérations. (F. LIX.)

12. Les pleurs retenus cuisent au double, et, estant versés inutilement, deschargent les douleurs et donnent air à la playe; mais, respandus devant Dieu, qui est obligé, par promesse, voire par serment, de ne nous abandonner point, apportent une grande consolation, devant Dieu, dy-je, qui interne nos requestes, voire qui les prévient, jusques là que David dit, au Psaume XXXIIe, que Dieu lui a pardonné son pecché, non seulement après sa demande, mais si tost qu'il a eu volonté de le deman-
20 der. (F. LX.)

13. Comme le Soleil tire les vapeurs de la terre, non pour soy, mais pour les rendre à la terre en pluyes qui l'engraissent; ainsi Dieu, vray Soleil de nos ames, tire de nous des souspirs et prières, non pour son proufit, mais pour les faire repleuvoir sur nous en bénédictions. (F. LXI.)

14. Les battures de Dieu sont plus salutaires que les flatteries du monde. En nos plaies domestiques, gardons-nous de ressembler aux blessés, tombés en phrénésie, qui deschirent l'appareil. (F. LXI.)

30 15. C'est un mal commun, que nous sommes exercés à parler avec les autres, mais bien peu avec nous-mesmes, et moins encores avec Dieu. Si quelques heures de solitude nous desrobbent aux hommes, elles ne nous donnent point pourtant à Dieu. Si nous entrons seuls en nostre cabinet, nous n'entrons pas pourtant en nous-mesmes, pour nous examiner, sonder nos playes, taster le poulx de nos consciences, ou pour parler avec Dieu. Et, toutesfois, nul le verra là hault, qui ne l'a songneusement recherché ici-bas, et ne s'est songneusement entretenu avec lui par prières, par méditations, par l'ouie et lecture de sa
40 parole. (F. LXV.)

16. Un ruisseau courant ne présente point les images : un esprit, qui est toujours en action et toujours embrouillé d'affaires, à peine se peult-il former à l'image de Dieu. *Et incontinent après :* Si nous sommes enfans de Dieu, le service de Dieu nous est une affaire domestique. (F. LXVI.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

17. Le chemin est partout ouvert à la prière, et l'amour de Dieu est ingénieux à suggérer des pensées qui, comme estincelles de piété, se lancent et eslèvent vers Dieu.

18. A ceux qui font profession de porter l'espée et d'entendre le point d'honneur, si on dit la moindre parole de travers, c'est pour se couper la gorge. Ainsi, ils confessent que leur vie ne vaut guères, pour qu'ils la hazardent pour si peu et la mettent à risque tous les jours. Mais, si Dieu est outragé et sa vérité calomniée, si on blasphème le nom de Dieu devant leurs yeux, ils demeu-
10 rent immobiles et mesmes y participent. Nous sommes ladres ès choses spirituelles, mais fort sensibles ès charnelles. (F. LXVII, LXX.)

19. Nous protestons tous d'aimer Dieu, mais nous aimons mieux l'acroissement de nostre argent que l'avancement de sa cause. Nous protestons de le craindre, mais nous ne craingnons pas de faire devant lui des choses que nous craindrions faire devant les hommes. — Nous protestons d'aimer Jésus Christ et abandonnons ses membres, qui sont les pauvres; nous despendons plus en un quart d'heure au jeu qu'en un an en aumon-
20 nes. La superfluité de nos habits vestiroit un grand nombre de pauvres. Tout se donne au plaisir, et rien à la piété ; tout à nostre convoitise, et rien à l'amour de Dieu. — Nous aimons Dieu en gros, et le hayssons en détail. — Nous parlons du Ciel, mais aians le cœur en terre. — Nostre amour est une espèce de mespris et à deux doigts de la haine. (F. LXXII, LXXIII.)

20. Voulez-vous aimer Dieu comme il fault ? Aimez-le comme un homme extrèmement avare aime son argent. L'avarice oste le repos et trouble le sommeil. Son argent est sa première pensée à son resveil. Qu'aussi l'amour de Dieu interrompe vostre
30 sommeil, entretienne vos pensées, de nuict; que ce soit la première pensée à vostre resveil, pour méditer ses graces passées, pour disposer vostre vie future, pour pleurer vostre pecché, au chant du coq. L'avarice enferme le cœur de l'avaricieux en ses coffres où est son trésor : aussi, que l'amour de Dieu attacche vostre cœur au Ciel, afin que là où est vostre trésor, là aussi soit vostre cœur. L'avarice arrache à l'avaricieux le pain de la main, et le fait passer à peu. Ainsi, il faut que l'amour de Dieu nous soit un maistre d'abstinence, pour matter ce corps, pour se passer à peu, pour se priver, quand il le faut, des commodités
40 temporelles pour son service. L'avaricieux entreprend, pour le gain, de longs voiages, s'eslongnant de sa femme et de ses enfans : ainsi faut-il que l'amour de Dieu nous prépare à soustenir des bannissemens, à quitter femme et enfans, pour suivre Dieu. (F. LXXVI, LXXVII.)

21. La vieillesse est le marc et la lie de la vie. Mais, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'homme fidèle, elle le renouvelle, comme à l'aigle. Alors il sent les mouvemens plus vifs et plus certains de la vie future. Alors il a le prix quasi sous sa main, estant près du bout de sa carrière. Quand les rivières sont près de leur fin et approchent de la mer, le flux de la mer leur vient au devant et les rencontre en chemin. Ainsi, quand le cours de la vie du fidèle approche de son but, alors Dieu lui vient au devant, et, devant la mort, lui donne des gousts et sentimens de la vie future. C'est lors qu'il faut estre saintement avaricieux, mesnager des jours, faire un fons de foy, envoier devant soi ses bonnes œuvres, se faire des amis qui nous reçoivent ès tabernacles éternels. *Et peu après :* Les vertus sont si foibles en nous, que, pour s'eslever, elles empruntent l'aide des vices ; elles passent aux Philistins, pour esguiser leur cousteau. D'autant que nous ne pouvons comprendre combien nous devons à Dieu, que par la considération de ce que nous donnons à nos convoitises, car tout cela lui est dérobbé. (F. LXXVIII.)

22. La corruption de l'homme est telle, que les bons exemples n'ont point tant de force à nous dresser au bien, que les mauvais à nous induire au mal.

23. L'enfant de Dieu regarde la terre comme un lieu de malédiction, y vit comme passant et voiageur, comme un François qui traverseroit la Perse ou Tartarie, retournant en son pays. (F. LXXXIV.)

24. Celui qui accuse l'Ecriture sainte d'obscurité, l'accuse aussi de mensonge, car elle dit de soi-mesme qu'elle illumine les yeux, qu'elle donne sapience aux petits et aux simples, qu'elle est une lampe à nos pieds et une lumière à nos sentiers. Si elle est obscure, c'est, dit l'Apostre, à ceux auxquels le Dieu de ce siècle a avveuglé les entendemens. (F. C.)

25. Depuis qu'un homme commence à prendre goust à la lecture de l'Escriture sainte, les autres estudes demeurent fades. Vous ne verrez plus sur le tapis des livres d'amourettes ; les romans ridicules et les contes d'Amadis fuient devant l'Escriture sainte plus que les diables devant l'eau beniste. (F. CI.)

26. L'amour de Dieu s'engrave en nos cœurs, de la main de Dieu, et se forme sur le modèle de l'amour qu'il nous a porté en son Fils, selon qu'il dit au XVe livre de S. Jean : « Comme mon Père m'a aimé, aussi vous ay-je aimés. Demeurez en mon amour. » (F. CII.) — *Qui est la dernière parole et conclusion de ce livret.*

Ce mesme jour, dernier du mois et de l'année, j'ay

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

acheté la Response de Coiffeteau à l'Apologie du Roy d'Angleterre, imprimée nouvellement à Paris in-8°, par François Hubi; sage response et modeste, qui m'a cousté, reliée en parchemin, 20 sols.

Il y en a deux autres, boufonnes, sur les rancs, que je n'ay encores veues, et me doute de leur estre, combien que les cerveaux de la saison soient capables de porter tels fruits. L'une est intitulée : *Quæris quare? Cur?* L'autre s'apelle : *Boutade de Me Guillaume.*

10 Le mesme jour, un Discours nouveau, qu'on venoit de tirer de dessous la presse de M. Nicolas Coquerel, pour l'Edit des Monnoies, intitulé : *Véritable Rapport des Conférences tenues à Paris.* Discours fat et coquelineux.

Ce mesme jour, dernier du mois et de l'année, j'ay acheté un *Contrepoison et préservatif*, d'un Jésuiste, nommé Baile, *contre les erreurs des Prétendus Réformés,* qu'on crioit par ces rues; et m'a cousté trois sols.

La lumière de vérité est presque toute esteinte au-
20 jourd'hui par les brouées de sophisterie et de mensonge. C'est pourquoi, en matière d'opinions, je suivray tousjours, non les plus attraiantes et plus pausibles, mais les plus vraies.

Sur la fin de ceste année, l'estat de Fleuri, Doien de la Cour, vendu cinquante mil francs. Vingt-trois mil escus lui furent trouvés, avec quelques sacqs qu'on avoit remplis de sable et gravier, dont sa gouvernante fust en peine et mise en justice. Néantmoins, ce bon homme, avec toutes ses grandes commodités, se plaignoit toujours,
30 plus actif à la besongne et à en pourchasser et amasser, en l'aage de quatre-vingts ans, que n'eust fait un jeune homme qui n'eust rien eu en l'aage de trente. De fait, le jour de devant qu'il se mist au lit, duquel il ne releva

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

point, il alla trouver M. le Premier Président, se plaingnant à lui du peu de besongne qu'il avoit et qu'il ne gangnoit plus rien; et le supplia bien humblement, quand il se présenteroit quelque procès, ou autre affaire qui fust bonne, d'avoir souvenance de lui et l'en vouloir honorer et charger. Ce que ledit Premier Président lui refusa tout net, et, avec une gravité et sérieuse remonstrance, le renvoia assez rudement, après lui avoir fait honte et reproche de son avarice sur la fin de son aage
10 et disposition caduque, qui l'avertissoit assez de ne plus penser à la terre, mais au Ciel. Lesquelles paroles on disoit avoir tellement touché le cœur de ce bon homme (bien qu'il n'eust ni femme ni enfans), que ce dernier, mourant en lui, lui avoit avancé ses jours, qui estoient jà sur le bord. Imperfection et vice très grand (qui porte son supplice en soi-mesmes et duquel toutesfois nous voions beaucoup de gens tachés en ce misérable siècle), que nous devons désirer estre couvert, comme tant d'autres pechés, de la grâce et miséricorde de Dieu.

20 Pendant ces Advents, le Père Gontier, Jésuiste, à S.-Gervais, et le Père Basile, Capussin, à S.-Jacques-de-la-Boucherie, font journellement des déclamations catilinaires contre ceux de Charanton; et la pluspart de leurs sermons ne sont qu'invectives et philippiques sanglantes contre ceux de la Religion Prét. Réf., contre leurs Édits, contre l'Estat et la personne du Roy mesme. Le Père Basile, taxant le voïage de Sa Majesté en Picardie, dit qu'on avoit veu anciennement des empereurs et de nos rois mesmes (dont il en nomma quelques uns) qui s'es-
30 toient masqués et desguisés, mais non comme ceux d'aujourd'hui pour aller voir leurs maistresses, desbaucher les femmes de leurs subjects, et commettre des paillardises et adultères; ains à toute autre intention, sçavoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour apprendre du petit peuple et du commun ce qu'on disoit d'eux et de leurs Estats, pour y donner ordre, s'amander et les réformer.

Le Père Gontier, en la présence du Roy, qui assista en personne à ses sermons, le vendredi, jour de Noel, le samedi et le dimanche, qui furent de continuelles déclamations contre les Huguenos; lesquels il appela plusieurs fois vermines et canailles, jusques à dire que les Catholiques ne les devoient souffrir parmi eux. Estant
10 tumbé sur le propos du dernier et nouvel article de leur Confession, par lequel ils déclarent et protestent de tenir le Pape pour l'Antechrist, s'estant retourné vers Sa Majesté, avec une apostrophe vraiement pathétique et jésuistique, prononça ces paroles : « S'il est ainsi, Sire, « comme ils veulent faire croire, que le Pape soit l'An- « techrist, que sera-ce de vostre mariage, Sire? Où en « est la dispense? Que deviendra M. le Dauphin? » Auxquelles paroles bien que le Roy, au dire d'un chacun, n'eust point pris de plaisir, et que justement il s'eust peu
20 tenir offensé de la trop grande liberté et hardiesse à parler de cest homme, mesmes en présence de Sa Majesté, si le dissimula-il, et passant comme par-dessus, en parla moins qu'homme de sa Cour. Ce qui rendist tout le monde estonné et donna subject à beaucoup de légers et vains discours, principalement à ceux qui n'ont pas le jugement de connoistre que les desseins et intentions des rois et des princes sont cachés aux plus grands et accorts : tant s'en fault que la cervelle d'un commun et d'un peuple y puisse pénétrer.

30 A M. de Sully, qui dit au Roy que ledit Gontier preschoit séditieusement : « Je ne trouve point estrange (lui « répliqua Sa Majesté) que vous en jugiez et parliez de « ceste façon; seulement je m'estonne comme vous n'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« remarquez point autant en ceux de Charanton, que « vous allez ouïr tous les jours, qui font pis que lui, et « preschent encores plus séditieusement qu'il ne fait. »

Les lettres que M. de Sully escrivist, en ce temps, à M. le Prince de Condé (desquelles les copies ont couru tout Paris) furent rejettées et refusées par Son Excellence; laquelle fist response à ceux qui les lui présentèrent, qu'il ne vouloit rien voir ni recevoir venant de sa part; dit que la qualité de M. de Sully n'estoit pas pour 10 beaucoup le fascher ni contenter; escrivist au Roy, qu'à grand regret il estoit sorti de la Cour, pour sauver sa vie et son honneur, et non en intention de lui estre jamais autre que son très-humble parent, fidèle subject et serviteur. Supplioit Sa Majesté prendre ceste asseurance de lui, qu'en quelque part qu'il fust, il ne feroit jamais rien contre son service, si on ne l'y forçoit; mais aussi le prioit ne trouver mauvais s'il refusoit à voir et recevoir, de qui que ce fust, les lettres qu'on lui escriroit de sa Cour, horsmis celles de Sa Majesté, desquelles, quand 20 il lui plairoit l'honorer, il les recevroit tousjours avec telle soubmission et révérence, qu'il feroit congnoistre à Sa Majesté qu'il n'avoit rien tant à cœur que d'en exécuter, à son possible, les commandemens et ordonnances.

La teneur de ceste lestre a esté extraite de l'original, qu'une dame avoit entre ses mains.

Ung petit Carme, qui preschoit les Advents à S.-Berthélemi (et qu'on disoit estre un peu bouffon), aiant comparé les tétins de la Roine Marguerite aux mamelles de 30 la vierge Marie, encores que ceste comparaison fust un peu bien bouffonne et extravagante, si lui valut-elle cinquante bonnes pistoles, que ce petit bezacier, par ceste bouffonnerie, tira de la bourse de Sa Majesté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ceste année 1609, critique de mon aage, soixante-trois ans, a esté en beaucoup de sortes malencontreuse pour moy et pour les miens, affligé en icelle de diverses maladies de corps et d'esprit, fortuné en mes biens de pertes nouvelles et extraordinaires, travaillé d'affaires et de procès, rejetté de mes proches, mesprisé et inquiété de tous, jusques à des faquins, valets et chambrières. Et qu'y a-t-il, je vous prie, au monde, de plus misérable qu'une vieillesse infirme et nécessiteuse? J'en suis, toutes-
10 fois, à la veille de l'espreuve, si, toi, mon Dieu, qui ne m'as jamais délaissé, et qui, d'une main, m'aiant souvent abbattu, m'as soustenu puissamment de l'autre, n'en destournes le coup par ta bonté. Que si, me fiant de mon bien, qui est en espérance de recepte, je n'eusse donné ordre d'avoir, au défaut de la venue d'icelui, tousjours quelque somme d'argent en mon coffre, ou autres bonnes besongnes, pour en faire à la nécessité, je croy que je fusse mort et eusse laissé une famille misérable, veu la peine où je me suis veu et me voi encore tous les jours,
20 par le mauvais succès de mes affaires et malaise très grand de mon mesnage, à raison des charges qu'il m'y faut soustenir. Mais j'en ay eu tousjours réserve assez notable, selon ma condition (et plus qu'on n'a pensé), n'aiant parlé de mon argent qu'en mensonge, je le confesse; voire que j'ay de tout temps dispensé ma conscience, et croy qu'en cestui-ci je la pourrois bien encores dispenser, de ne tesmoingner jamais sincèrement de ce que j'auray. Ce que le sieur de Montaigne, en ses *Essais,* apelle une ridicule et honteuse prudence: laquelle,
30 toutesfois, pour mon regard, m'a bien servi en ceste grande siccité de dévotion et charité, que j'ay rencontrée partout, non par ma pourvoïance (dont j'ay tousjours esté assez mal garny), mais de celle de Dieu et de sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bonté, qui d'un mal tire souvent un bien, comme il a fait de ma sotte et vaine curiosité, en l'excès toutesfois de laquelle je recongnois l'avoir bien offensé. Je m'en confesse, et lui en demande pardon; et, me retournant vers lui de tout mon cœur, pour en amander à l'avenir le défaut, je dis avec ce bon Père S. Augustin (liv. IV de ses Confess., chap. XI) : « Mettez en Dieu vostre demeure. O mon âme! baille-lui en garde tout ce que tu as au monde de plus cher, et ne te fie plus en la vanité du monde, au moins après avoir esté tant de fois travaillée et tourmentée de ses tromperies. Recommande, ô mon âme, à la Vérité, tout ce que tu as, et recongnois que tout vient d'elle; et tu ne perdras rien de tout ce que tu lui bailleras en garde! Ce faisant, tu seras guairie de tous tes maux et garantie de toutes tes ulcères : pareillement de toutes les infirmités et langueurs. Les parties de ton corps, débilitées d'une longue maladie, seront reconfortées; ce qui est d'infirmité et langueur en ton corps sera renouvelé et affermi; rien ne te mettra en danger, ne les maladies n'auront puissance sur toi, mais toutes choses demeureront fermes avec toy, pourveu que tu te tiennes tousjours avec Dieu, lequel est stable, ferme et permanent à jamais. »

Dieu m'en face la grâce, et, selon ses anciennes compassions et miséricordes, me regardant de son œil de pitié, adoucisse en moy les rigueurs de ce dur fléol de crainte et d'appréhension, partant de sa main pour mes pecchés, duquel je suis plus travaillé que jamais et qui empesche toutes bonnes actions en moy; me rendant si misérable, que je redoute de mourir à la mort, et crains de vivre à la vie. — Toutesfois, ô mon Dieu, ta volonté soit faite, et non pas la mienne! Ainsi, soit-il. Puisque les adversités sont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme le sel de nostre vie, celui s'abuse qui désire en estre exempt.

De securitate nihil in hoc mondo sperandum.

(AUGUSTINUS.)

Je fus contraint, en ce temps, pour prolonger ma misère, m'aider à vivre, et aussi me sauver de la main de mes poursuivans, de prendre encores de mon fonds trois cens escus que Gastines me devoit de reste de huict cens qu'il m'estoit obligé, que j'ay mangés depuis dix-huict
10 mois en ça, et ne me doit plus rien.

Ce qui m'a fort fasché. Mais, puisque ma condition ne se peult acommoder à mon courage, il faut par nécessité acommoder mon courage à ma condition. A quoy je me suis résolu et consolé, sur ce qu'il n'importe pas beaucoup quels haillons ni quelles couleurs on porte en ce monde, pourveu qu'on puisse vestir le blanc là-haut, et y vivre avec Dieu en sa gloire.

Ç'a tousjours esté et sera le comble de mes souhaits.

VOTUM

20 Duc me, nec sine me per me, Deus optime, duci.
Nam, duce me, pereo, te duce, salvus ero!

Sur la fin de cest an 1609, les Jésuistes aiant obtenu un don du Roy de cent mil francs, pour parachever le bastiment de leur chapelle à La Flesche en Anjou, en laquelle le cœur de Sa Majesté doit estre enterré, se retirèrent vers M. de Sully, pour en estre dressés et paiés. Le Père Cotton porta la parole, et avec sa douceur ordinaire (vraiement jésuistique, *id est* papelarde) lui dit que le Roy leur avoit fait un petit don de cent mil francs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour achever leur chapelle de La Flesche. Sur quoy ledit sieur de Sully, le relevant assez rudement : « Appelez-vous (dit-il) cent mil francs pour vous ung petit « don? Le Roy vous en donne trop. » Et l'esconduisant tout à plat, lui fit response qu'il ne leur en bailleroit point. Et comme ledit Cotton, entrant en quelque contestation, lui demanda la raison de ce refus : « Ce n'est « à vous, lui respondit M. de Sully, à qui je la veux ni « dois rendre; c'est au Roy auquel je la rendrai, lui « faisant entendre pourquoi je ne puis ni le dois faire. » Et les renvoia de ceste façon, avec autres paroles encores plus aigres. Desquelles en aians fait leurs plaintes à Sa Majesté, le Roy, pour les contenter, en tansa en publiq M. de Sully; dit qu'il vouloit que son mandement eust lieu, et qu'il n'en ouist plus parler. Toutesfois, ne passa sa colère si avant, qu'encores que M. de Sully n'en eust rien fait, il ne lui donnast pour ses estrènes trente mil escus, au lieu de vingt mil qu'il avoit accoustumé de lui donner. De quoi les Jésuistes avertis ne furent guères contens.

En ce temps, on receust la nouvelle de la mort de M. Marmet, ministre, que le Roy aimoit et lequel il regretta fort : aussi estoit-il et avoit tousjours esté bon et fidéle serviteur de Sa Majesté. Il mourust à Nérac : homme véhément et zélé à la manutention et augmentation de la Religion, qu'il preschoit; médiocrement docte, mais bien disant, et duquel on disoit qu'à son arrivée, du commencement, à Nérac, pour y prescher (il y a fort long-temps), il n'y avoit trouvé que trois Huguenos, et quand il en estoit sorti, n'y avoit laissé que trois Catholiques.

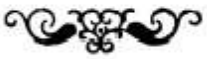

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Année 1610

Janvier.

Les estrènes de la présente année 1610 m'ont cousté (et si, j'en ay donné le moins que j'ai peu) soixante-neuf livres quinze sols, huict deniers.

En ce compris une *Bibliothèque* de Vigniers, in-folio, en trois tomes, reliée en veau rouge doré, que j'estime à dix-huit francs, que j'ay donnée à M. Duranti, mon gendre, et dix-huit autres, que je donne tous les ans à une certaine personne. Ce qu'on m'a donné à moy, n'en faut faire estat : trois nouvelles curiosités en taille-douce (que j'apelle fadèzes et enjolleries, pource qu'elles ont tiré des pièces de ma bourse) me furent données par T., A. et P. L'une est un poème sur les Trefves du Pays-Bas, représentées en une grande feuille, apportée nouvellement de Hollande ; l'autre, un portrait au naturel des plus beaux dieux de l'antiquité, et la troisième, la forme que le Roy tient à toucher les escrouelles.

Le jeudi 7e de ce mois, j'ay acheté un Édit nouveau, qu'on crioit, touchant les salaires des greffiers, huissiers, sergens et messagers ; un autre nouveau Règlement du Conseil d'Estat, pour les advocats ; un Almanach de Montfort, de ceste année, qui est tenu pour le meilleur (c'est à dire le plus mensonger), avec les grandes prophéties et révélations merveilleuses (qui sont pures chimæres et favorables) contenant les tribulations et adversités qui aviendront à l'Église Chrestienne et Catho-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lique; lesquelles quatre belles pièces m'ont cousté cinq sols.

Le vendredi 8e, n'estant en rien amandé de mon mal pour la saingnée, je fus contrain de prendre médecine que M. de Helin m'ordonna, encores que je n'en attendisse plus de soulagement que de tout le reste, car à ceste meschante maladie j'ay recongneu que la pluspart des remèdes y nuisent plus qu'ils n'y servent. Il n'y a que ceux du grand médecin qui y puissent opérer. De
10 moy, je suis, possible, de ces enfans qui ne font jamais bien, que tant qu'ils ont la verge sur le dos. Voilà pourquoi Dieu me bat continuellement. Mais qu'il me batte, pourveu que j'amande; qu'il m'oste tout, pourveu qu'il se donne à moy. C'est mon recours et souhait en ceste mienne adversité.

Le samedi 9e, Me Antoine Fuzy, curé de S.-Berthélemy, m'a donné son *Mastigophore, contre le seingneur Vivien*, que j'étois gros de voir; mais j'en ay esté bientost saoûl, car en ma vie je n'ay leu une plus grande fa-
20 dèze. Il l'a désavoué pour sien et a bien fait, et les Commissaires qui le l'ont rendu, comme supprimé par les copies imprimées qu'ils en ont saisies, ont fait ce que ledit Curé devoit faire pour son honneur; lequel je garde, toutesfois, pour l'amour de ce bon personnage, homme de bien et grand zélateur de la réunion et de la réformation de l'Église, ami des vrais Jésuistes (comme aussi je suis), mais non de ces contrefaits et coureurs qui ont la vogue aujourd'hui et sont marqués au faux coing.

Le lundi 11e, ung mien ami m'a envoié un extrait des
30 passages suivans d'un livre nouveau de Bellarmin contre l'Apologie du Roi d'Angleterre, imprimé à Romme par Zanet, 1609, avec le billet suivant :

« Monsieur, je n'ay sceu avoir le Bellarmin encores,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« mais je vous envoie ce qui est de plus remarquable,
« que vous verrez et me rendrez, s'il vous plaist, car
« j'en aurai affaire. J'entens qu'on veult imprimer ici
« ledit Bellarmin, mais que les gens de bien l'empeschent,
« à cause desdits passages. »

Ex Apologia Roberti S. R. E. Cardin. Bellarmini, pro Responsione ad librum Jacobi, Magnæ Britanniæ Regis, impressa Romæ, apud Bartholomæum Zanetum, MDCIX.

Quod autem Rex addit, a Romanis Pontif. supremam sibi in
10 Reges auctoritatem vindicari, si per « vindicare » significare velit « usurpare », omnino negamus. Sin autem « vindicare » sit « quod suum est asserere », libenter asserimus, sic tamen ut per auctoritatem, non despoticum imperium, sed paternam sive pastoralem potestatem, intelligamus. (Cap. IV, p. 27.)

Probat ex plurimis exemplis habere Pontifices jus ad deponendos Imperatores. Pontif. imperator. deposuerunt, non laica principum potestate, sed sua ac propria, et inde recitat Imperatores a Pontificibus depositos et investituras episcoporum a
20 regibus usurpatas. (Cap. VI, p. 45.)

Inter omnes convenit posse Pontificem Max. hæreticos principes jure deponere et subditos ab eorum obedientia liberare. Tota illa pagina et sequenti, doctrinam illam antiquam et veram esse probat inter Theologos et Jurisconsultos Catholicos. (Cap. XVII, p. 156.)

Ce jour mesme, ung mien ami de la paroisse de Charanton m'a conté comme, le jour de devant, qui estoit le dimanche 10e de ce mois, il avoit veu faire, audit Charanton, au curé de Lorgerie, près Gisors, nommé Enguer-
30 rant, paravant ministre de Chefboutonne en Poictou, nouvelle abjuration et itérative profession de foy; et comme, les ministres aians voulu persuader à sa femme de retourner avec son mari, lequel l'avoit quittée lorsqu'il se desministra pour se faire curé, elle n'y avoit voulu entendre, disant qu'elle n'avoit jamais esté mariée avec lui : bien avoit-elle esté sa garse, mais non pas sa femme.

J'ay receu, ce jour, quatorze francs pour dix-sept

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

petites médalles d'argent des Familles, que j'ay vendu à un homme assez curieux, nommé Le Gros. Pour ce, ici reçeu XIV livres.

Le mardi 12e de ce mois, sur le bruict qui couroit partout qu'il y avoit eu un homme, aux faux-bourgs S.-Germain, qui s'estoit pendu, un mien ami m'aiant asseuré que c'estoit un nommé Saüle (que je connoissois fort, et qui avoit escrit céans pour moy plus de trois mois dans mon Étude), lequel s'estoit misérable-
10 ment desfait et pendu, dans la maison d'un nommé Du Clos (que je connoissois bien aussi), pédagogue d'enfans et qui avoit charge en l'église de Charanton, demeurant aux faux-bourgs S.-Germain, en la rue des Marests, je m'y transportai, pour apprendre, de la bouche propre dudit Clos, la vérité de ceste histoire vraiment tragique et lamentable, mais digne d'estre notée et enregistrée.

Il me dit donc premièrement et m'asseura que c'estoit ledit Saüle (ce que je n'avois jamais peu croire, pour le
20 tenir homme incapable de faire ce coup) et que, depuis ung an et demi ou environ, aiant esté prattiqué par les Jésuistes, desquels je l'avois congneu ennemi mortel (et, sans cela, ne lui eusse fié beaucoup de secrets de mon Étude). Il avoit abjuré la Religion, de laquelle il avoit tousjours fait profession, lui aians lesdits Jésuistes, pour cest effect, le connoissans homme nécessiteux et cependant duquel ils se pouvoient utilement servir, pour avoir des lettres et de l'esprit beaucoup, fait donner d'intrade cent escus et quatre cens livres de pension sur
30 le Clergé, de laquelle il estoit fort bien dressé et paié, tous les quartiers, par Castille. Nonobstant lesquels appointements, grandes promesses et espérances desdits Jésuistes, qui ne manquent jamais, à l'endroit de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceux qu'ils ont enlacé en leur parti et les y désirent retenir. Ce pauvre homme, touché en sa conscience, comme il est à présupposer, et troublé d'ailleurs de son esprit (ainsi que déposent ceux sur lesquels il a logé, et qu'il a hanté depuis quelque temps), se repentant de s'estre repenti, s'adresse à un nommé du Pradel, Ancien de Charanton, auquel aiant déploré la faute qu'il avoit faite, lui proteste et déclare l'envie qu'il avoit de rentrer d'où il estoit sorti; le prie d'intercéder envers
10 les ministres, à ce qu'on le traitte doucement. Et qu'au premier jour il se délibéroit d'aller à Charanton, pour là, en plaine assemblée, demander pardon de sa faute et en faire une reconnoissance publique; ce pendant le supplioit de lui adresser quelque lieu où il se peust retirer seurement pour quelques jours, et auquel les Jésuistes ne le peussent descouvrir; que, pour dimanche, il ne pourroit encores aller à Charanton, mais que, mécredi, Jour des Roys, il iroit. Ce que du Pradel aiant entendu, escrivist aussitot un mot à du Clos, le priant de le re-
20 tirer chez lui, ce qu'il fist, et y estant venu sur le soir, le samedi, qui estoit le lendemain du premier jour de cest an 1610, après avoir souppé et devisé à table de plusieurs bons et divers propos, sans montrer en ses discours aucun signe de perturbation ou aliénation d'esprit (comme du Clos lui-mesmes me l'a conté), se retira en chambre pour se reposer; où aiant passé la nuit, venu le matin, la dame du logis y aiant envoié sçavoir s'il n'avoit point besoin de quelque chose, ne voulust ouvrir sa porte, qu'il avoit fermée sur luy, ains dit seulement
30 qu'il n'avoit affaire de rien et qu'il prioit qu'on le laissast reposer, pource qu'il se trouvoit mal. Or, ce jour, qui estoit le premier dimanche du mois, feste Ste Geneviève, on faisoit la Cène à Charanton, où ceux du logis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

estoient allés; pendant lequel temps, ce pauvre misérable dresse son équippage pour se pendre et s'aide d'instrumens assez mal propres et inutiles à cette belle besongne, si le diable son maistre ne lui eust aidé. Car il prend les franges du pavillon où il couchoit, pour en faire une corde à s'estrangler, lesquels n'estant assez forts, s'estant venus à rompre, le firent tumber à terre en s'estranglant et jetter fort loing un petit placet sur lequel il s'estoit monté. Ceux du logis, revenus de Charanton, après avoir heurté et reheurté à la porte de sa chambre, et voians que personne ne parloit ne respondoit, en firent faire l'ouverture, où ils trouvèrent ce pauvre corps, estendu roide mort, sur la place. Auquel triste et piteux spectacle, apelèrent les voysins, qui y estant accourus, chacun se trouvant bien empesché à descouvrir quelle mort ce pouvoit estre que celle-là, attendu qu'en son corps ne paroissoit aucun signe qu'il se fust mesfaict, ni qu'on lui eust mesfaict; mesmes quelques uns, pensans que ce fust une apoplexie, coururent au vin et au vinaigre; finalement, on vint à appercevoir autour de son col, qui estoit tout noir, un petit colier de franges de son pavillon, et regardant plus haut au plancher les pendans desdites franges qui s'estoient rompus lorsqu'il estoit tumbé à terre, et un peu plus loing le placet dont on ne s'estoit avisé (qui sont tous les outils et instrumens de la penderie de tels misérables); si, que personne ne révoquant plus en doute ce que c'estoit, M. le Baillif de S.-Germain, avec la justice, y vint. Du Clos en fut en grande peine, à la suscitation des Jésuistes, joints avec le curé de S.-Sulpice (entre les mains duquel ledit Saüle avoit fait sa profession et abjuration); jusques à en faire parler la Roine, qui en envoia, à leur requeste, quérir le Baillif de S.-Germain. Publians par tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'on l'avoit estranglé là dedans. Mais c'estoient eux, et non autres, qui lui en avoient filé la corde. On lui trouva, d'argent, cent sols, moins quatre deniers, une paire de Psalmes, dans une des pochettes de ses chausses, et dans l'autre, ung chappelet, avec un *Agnus Dei* qu'il avoit pendu au col.

Voila la fin misérable du pauvre Saüle, qui, voulant aller à Charanton le mécredi, se pendist le dimanche, et d'une façon que je croy qu'il n'y a bourreau en France
10 qui en eust pu venir à bout. Sur quoy il nous faut adorer en toute humilité les jugemens de Dieu, grands et incompréhensibles, sans y entrer plus avant. Et que ces exemples nous servent pour cheminer tousjours en crainte et solicitude devant sa face.

De moy, aiant eu connoissance particulière de cest homme, que j'aimois et honorois pour son esprit et sçavoir, n'y ay rien remarqué que de bon, ni chose en luy qui peust causer un si prodigieux et funeste accident; bien (comme nous sommes tous hommes) une grande
20 gloire et présomption, jointe à la pauvreté qui ne va jamais guères sans la bisarrerie, ce qui fut cause de lui faire perdre une partie de sa fortune qu'il pouvoit faire avec M. Arnaud, l'Intendant, où, par le moyen de M. Perrot, son beau-frère, mon vieil compaignon et ami, et à ma recommandation, il avoit esté logé pour précepteur de ses enfans : de la maison duquel les deux vices susdits le deslogèrent et finalement le rendirent misérable. Mais le comble de son malheur a esté d'avoir oublié Dieu, à sa fin, lorsqu'il s'en devoit le plus souvenir.
30 Qui est la misère des misères.

Le jeudi 14e, fut enterré, à Paris, M. de Silly, Président au mortier en la Cour du Parlement de Bretagne, fils du sieur de Blancmesnil, Præsident en la Cour de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Parlement de Paris, aagé de trente et un à trente deux ans seulement; qu'on disoit estre mort de la pierre, à faute d'avoir esté taillé. Et, le jour mesme, fut aussi mis en terre, à Paris, un Auditeur des Comptes, nommé Cochon, qu'on disoit que l'impudicité de sa femme (pire que la pierre) avoit fait mourir.

Le vendredi 15e, moururent à Paris deux médecins, l'ung nommé Le Moyne, et l'autre Paumier, tous deux estimés très habiles et très experts en leur art, lequel
10 j'honore : en telle sorte, toutesfois, que je croi que, de la façon qui se prattique aujourd'hui, il accourcit plus tost la vie des hommes qu'il ne l'allonge, et que celui qui use le moins de leurs médecines trompe son compagnon; ressemblant en cela au Lacédémonien, lequel, interrogé qui l'avoit fait vivre sain si long-temps, respondit que c'étoit l'ignorance de la médecine.

Jean Berion m'a apporté, ce jour, des lettres de Genève, d'un nommé Chausson (bon enfant et que j'aime bien), dans lesquelles il m'envoioit le Pourtrait au naturel
20 de François, fils de Jacques Maniguet, de S.-Simon sur Cluses en Faucigni, lequel, en l'aage de quatre ans, et jà de la hauteur de quatre pieds et demi de Roy, la barbe lui commençant à venir, son parler gros, et son corps bien proportionné. Ledit Chausson, me connoissant curieux de telles nouvelletés et singularités, m'a voulu faire part de celle-ci, qui grossira mes Éphémerides et Mémoires-Journaux.

Le samedi 16e, l'imprimeur Janon, que je cognois il y a longtemps, m'a donné, de son impression, la Res-
30 ponse faite par Pelletier à l'Apologie du Roy d'Angleterre, avec la Conversion dudit sieur, qui est un chef-d'œuvre de sa nouvelle maistrise catholique, à lui enjointe par Messieurs nos Maistres. Et pource que Janon,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'imprimeur, a tousjours esté et est encores de la Religion, Messieurs ses maistres de Charanton, aians trouvé fort mauvais de ce qu'il s'estoit ingéré d'imprimer ces livres, directement contraires à la profession et doctrine de leurs Églises, après l'avoir mandé au Consistoire et admonesté de sa faute, lui ont interdit à temps l'usage de la Cène, avec deffenses de ne plus vendre de livres à Charanton, comme il y avoit accoustumé. Ce qui l'a beaucoup fasché : tellement, qu'en le contant, il
10 me dit que, si leurs ministres eussent eu ici l'auctorité et le crédit qu'avoient les Jésuistes, ils eussent été plus mauvais qu'eux.

J'ay donné, ce jour, à ma niepce de Bénévent, de mon cabinet, un Psautier de Puiherbaut, latin et françois, d'une fort belle lettre, imprimé à Paris, in-8°, par Roigni, 1563. Il est relié en veau noir doré, et ne s'en trouve plus.

Le lundi 18e, l'orloger du Roy, Greban, m'a envoié l'acte d'appel de Messeingneurs les très illustres Princes,
20 l'Électeur de Brandebourg, Duc en Prusse, etc., et du Comte Palatin du Rhin, Duc de Bavière et Neubourg, etc. Il est imprimé nouvellement, in-4°, sans nom de lieu ni d'aucteur.

Le mardi 19e, j'ay acheté, ung sol, un nouvel Édit du Roy, qu'on crioit par ceste ville, en faveur des Référendaires des Chanceleries de France, contenant leur salaire et attribution pour leur droict de veu et rapport de toutes lettres roiaux.

Ce jour, j'ay obtenu sentence à mon proufit, au rap-
30 port de M. Broué, sieur de Marches, mon voisin, de la première Chambre des Requestes du Palais, contre ma niepce Du Bocquet et le Chapitre de Saint-Lo, touchant la response de cent livres de rente que j'avois fait dès

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'an 1579, pour M. le président du Gast, mon beau-frère; de laquelle, depuis vingt cinq ans, on me fait tous les jours bon paieur. Est dit, par ladite sentence, que les deniers saisis et arrestés par moy, qui sont huict cens escus, me seroient baillés et délivrés à ma caution juratoire, qui est ce que je demandois. Mais le pis que j'y voie, c'est que je ne les tiens pas; qu'il les faut aller quérir à Angers; qu'ils peuvent apeler de la sentance, et que j'ai affaire à une femme maligne, rusée, artifi-
10 cieuse, et sublime en chicanerie, plus à craindre et pire que tous les Chapitres d'Anjou.

Que si ceste affaire réussist, comme il y a apparance, je pourrai dire avec vérité, que c'est la première qui m'ait duit depuis longtemps; laquelle aussi m'est de très grande conséquence, pour le soulagement de moy et de ma pauvre famille, que je prévoy, sans le secours de cest argent, réduite à de grandes extremités.

Ce jour, est mort en ceste ville M. le Mareschal d'Ornano, après avoir esté taillé d'une pierre de prodigieuse
20 grosseur, grosse comme un petit pain mouton, couverte de picquans; laquelle, en la lui tirant, on rompist. C'estoit un grand, sage et vaillant capitaine, bon et fidèle serviteur du Roy et de son Estat, pauvre de biens et riche d'honneur.

Le mécredi 20e, un mien ami m'a donné les vers suivans qu'il avoit fait contre les Jésuistes, sur les cent mil francs demandés au Roy pour le parachèvement de leur chapelle, à La Flesche, où ils doivent enterrer le Cœur de Sa Majesté.

30 Voiez de ces Pères l'adresse!
Gontier damne les partizans,
Cotton les flatte et les caresse.
Que dites-vous des courtizans?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est pour bastir une chapelle
Qu'il veult cent mille francs avoir.
Dites comment cela s'appelle :
Sont-ce pas gens de haut sçavoir?

Cela s'appelle, en bon langage,
Se moquer de Dieu, de ses loix,
Et du plus grand Roy de nostre aage,
A tout le moins, en bon gaulois!

La chapelle sera pour mettre
10 Le Cœur du Roy victorieux.
O crime qu'on ne doit remettre,
Sur tous les crimes odieux!

Cela n'est-il pas détestable,
D'enterrer un tel Roy tout vif?
Quel forfait plus espouvantable
Peut faire le Turq ou le Juif!

Quel soin de mettre sous la lame
Le Roy si sain, ô quelle horreur!
Ces propos nous font rendre l'ame
20 Et nous remplissent de terreur!

Nostre grand Roy, Mars aux batailles,
Fait trop de tort à Saint-Denis :
Donner son Cœur à des canailles,
A des caffars, à des bannis!

Quant ils n'ont peu, par frainaisie,
L'arracher d'un barbare effort,
Ils veulent, par hypocrisie,
A tout le moins le garder mort.

Attendez, Pères, la journée,
30 Quand le Ciel viendra l'arrester.
Ne hastez point la Destinée,
Pour faire les bons lamenter.

Mais qui jamais vid telle audace?
En faingnant d'aimer cest Estat,
Ils esmeuvent la populace,
Pour fracasser tout, d'un esclat!

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'un, prenant un subtil prétexte,
Contre les subjects trop soubmis
Publie en chaire un manifeste,
Pour instruire les ennemis.

L'autre veult que sain on l'enterre :
C'est le fait d'un sorcier meschant.
Et tous deux le sang et la guerre
Et le massacre vont preschant.

Dedans la ville capitale,
10 L'un crie le trouble et le fer,
Et d'une manie brutale
Mect les vrais François en enfer.

L'autre, qui fait tant le preudhomme,
Le joly, le petit finet,
Escrit tous les secrets, à Romme,
Du plus caché du Cabinet.

Qui considère les bravades
De ces grands charlatans sans foy,
S'imagine les Barricades
20 Qu'on fit contre le deffunct Roy.

O Dieu ! garde-nous de ruine,
Sauve le Roy, pour luy, pour nous !
Et ces factieux extermine,
De peur qu'ils nous perdent trestous !

Vostre esprit par sus tous excelle ;
Vostre conseil, Sire, est prudent.
Mais, en cette affaire nouvelle,
Consultez avec vostre dent.

Avec le peu qui vous en reste,
30 J'entens avec ceste moictié,
Elle vous dira leur prétexte
Et l'ardeur de leur amitié.

A ces Advens, par leur prattique,
Ils gangnèrent tous les Curés.
Pour troubler la chose publique,
Trois d'entre eux furent inspirés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gens de bien, aimans la patrie
Et détestans la faction,
Ils descouvrirent la furie
Des flambeaux de sédition.

Envoiez ces mutins en Grève,
Sans autre forme de procès!
Ne craingnez pas que l'on s'eslève :
Dans Paris on les hait assez!

Sire, vous leur laissez tout dire :
10 Ils parfairont leur bastiment.
Ce n'est pas chose pour en rire :
Tesmoin vostre grand Parlement.

Ils sont meschans outre mesure
Et des turbulens fort chéris..
Si ne les chassez de bonne heure,
Ils vous chasseront de Paris.

G.

Jesuista Est Seculi Ultimi Impostor Tuba Antichristi.
J E S U I T A

20 Ce jour fust mis en terre, à Paris, Abel Langelier, imprimeur, duquel la boutique, au Palais, est assez congneue et remarquée. Il est mort en la fleur de son aage, et sa femme fort aagée, qu'il s'estoit promis de voir aller devant, est demeurée encore après et se porte bien. On disoit qu'une carnosité l'avoit fait mourir.

Le jeudi 27e, Janon m'a donné, de son impression, *l'Anti-Guillaume*, petite bagatelle, mais fade, faite par Pelletier, pour response à un meschant petit libelle et 30 fort injurieux, publié contre l'Apologie du Roy d'Angleterre, intitulé : *Boutade de Me Guillaume*, duquel on faisoit ledit Pelletier aucteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je pensois que ce fust une chimère que ceste bouffonnerie, et doutois de son estre, pource qu'elle ne se voioit point, jusques à ce que la Response m'a fait croire le contraire, et aussi que Janon m'a asseuré qu'elle avoit esté imprimée en ceste ville, mais qu'elle ne se débitoit qu'aux Jésuistes, de la boutique desquels elle estoit sortie, et à leurs amis et confidens; voire qu'un gentilhomme, pour en recevoir une, affin de l'envoier en Angleterre, lui avoit mis dans la main une pistolle.

10 M. C... m'a donné, ce mesme jour, des vers latins contre le P. Cotton et un révolté, nommé Badouère, son faciendaire et espion des Jésuistes, homme (au dire d'un chacun) meschant tout oultre, mais de grande menée, esprit et sçavoir. Il y en a quarante-neuf, imprimés en une petite feuille, qu'on trouve très bien faits.

Et commencent :

Porro, propago Franca frons omnis perit
De rebus, ex quo fibulatus hic Coto,
Fatalis eheu! Galliæ nostræ Sinon,
20 Obtinuit ut mandata ferret regia
Ad nobile illud Tuistonum par Principum
Badoerus iste, cui super jam nil erat
Infame præter nomen et animam impiam,
Tali patrono dignus in primis cliens.
Et ecce, nunc, etc.

On m'a fait voir, ledit jour, une lettre, escrite soubs le nom d'un président de Nantes, nommé Enguerrande, à Monseigneur le prince de Condé, parée d'un beau langage, ornée des louanges et vertus du Roy, enrichie de
30 celles de M. de Sully; brief, une vraie lettre du temps, courtizanne et flatteuse, qui peult avoir son passeport partout, hormis à Bruxelles, et à l'endroit de M. le Prince, qu'elle ne flatte guères. Contient de quatre à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cinq feuillets d'escriture à la main, et commence : « Monseigneur, si un berger a premier descouvert l'o- « racle de Delphes, vous ne trouverez estrange qu'ung « simple subject du Roy, eslongné de la Cour et peu « versé aux affaires d'Estat, etc. »

Le vendredi 22e, j'ay acheté, deux sols, ung nouveau Tombeau de Madame de Saint-Luc, fait par Chevalier ; où il y a une espitre, adressée à M. de Bassompierre, qui mérite d'estre recueillie.

10 Le samedi 23e, M. de Bossé m'a presté un sien registre à la main, relié en parchemin, long et estroit, comme sont ces papiers d'apothiquaires ou ceux des femmes pour la despense de leur maison ; dans lequel il y a plusieurs graves discours, mesmes de théologiques (dont j'en ay la pluspart et les meilleurs) ; force receptes esprouvées ou improuvées, dont j'en ay aussi beaucoup ; et tout plain de drolleries et rencontres plaisantes. Desquelles, par plaisir, j'ay extrait les suivantes, pour adjouster à une milliasse d'autres que j'ay.

20 PROPOS SÉRIEUX SUR LE FAIT DU MARIAGE

(MARIAGE MALRAGE)

Quelcun qui voioit, dans un temple, un jeune homme qu'on fiançoit à une jeune fille, dist « qu'on les mettoit au craion, et que lorsqu'ils seroient espousés ils seroient achevés de peindre ».

Accordé à la fin d'aize, — fiancé à Saint-Prix, — espousé à Saint-Mauri. Pour se tenir en la Vallée de Misère, à l'enseingne des Repentis, près du Langorant, voisins de Guillot le Songeux, tout devant la Place aux Veaux. Et, estans morts, seront enterrés à Saint-Pierre-aux-Bœufs, près l'Hostel-
30 Dieu.

C'est tout succre quand on s'y mect, et tout fiel quand on y est.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Debvoir beaucoup, et n'avoir point d'argent;
Estre malade, et n'avoir allegeance;
Estre en malheur, sans avoir espérance;
Avoir grand cœur, et se voir indigent;

Estre servi d'un valet négligent;
Avoir du bien, sans avoir jouissance;
Vouloir beaucoup, et estre sans puissance;
Estre pressé par un fascheux sergent;

Estre en prison ou pour crime ou pour debte;
Estre estranger, n'avoir point de retraicte;
N'avoir jamais ce que l'on a presté;

Pour ses malfaicts avoir l'ame pressée :
Tout cela n'est tant d'incommodité
Comme d'avoir une femme espousée!

VRAY, VRAY, VRAY.

Patere aut abstine.

Le mariage est bon à ceux qui, toute leur vie, veulent faire pénitence.

Il est bon, mais il dure trop, et couste plus.

Zéphirus, petit vent qui vente,
Qui fait reverdir herbe et fleurs :
Il donne, aux amoureux de rente,
Pour un plaisir mille douleurs.

Une bonne femme, une bonne chèvre et une bonne mule, sont trois meschantes bestes.

Aujourd'hui marié, demain marri.

Argent fait rage, et amour mariage.

Amour de putain, feu d'estouppe.

Amour de putain et feu d'estrain passe soudain.

A toute heure, femme pisse et pleure.

De jeune marié, mesnage malotru.

Comment se garder de prendre et d'estre pris par le milieu?

Deux femmes font un plaid; trois, un grand caquet; quatre, un plein marché.

Femme bien parée, mule enchevestrée.

Deuil de femme morte dure jusqu'à la porte.

Femme bonne vault un empire : qui l'a mauvaise, garde qu'elle n'empire.

Fille oysive, à mal pensive.

Fille trop en rue, tost perdue.

Fille fenestrière et trottière, rarement bonne mesnagère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fille, verriers et verres, sont toujours en danger.

La mauvaise femme est pire que l'Enfer, car l'Enfer ne tourmente que les mauvais, et la femme tourmente les bons et les mauvais.

La femme pudique et vertueuse est le miracle des miracles et un trésor impréciable.

Qui se marie par amours a bonnes nuits et mauvais jours.

AULTRES

Pour vivre sans crainte, fault parler peu et faire bien.

10 On a victoire par patience et par prudence.

La sagesse donne le bien, et la folie le mal.

L'homme de bien doit ouyr patiemment,
Respondre prudemment, et vivre sagement.

L'amour et la charité se sont perdus au monde, depuis que l'argent est venu en réputation.

Pour maintenir la santé, fault estre sobre, travailler modérément, fuir les femmes, et ne se courroucer.

Pour devenir riche, faut faire petite despence et grande diligence.

20 La plus belle prudence à l'homme est de ne se fier à l'homme.

Laisse dire, fay bien, et te tais, et tu auras la paix.

Dieu, vérité et vertu, sont les choses les plus fortes.

Il faut plus tost regarder à qui l'on donne qu'à ce que l'on donne.

De père avare, enfant prodigue.

Les asnes à courtes oreilles chevauchent aujourd'hui ceux à longues oreilles.

Petit moine et grand harenc ne valurent jamais rien.

30 En mal an soit la beste qui porte trois couronnes sur la teste.

Pour empescher qu'il ne fume dans une chambre.

Mettez la table à quatre pieds près du feu ou de la cheminée; mettez sur icelle un verre tenant une chopine ou plus, si tant peult tenir, et, estant au milieu de la table sur icelle, emplissez le tout rés d'eau, et le laissez, la fumée s'en ira.

J'ay ouy dire à un homme, que, pour empescher les chiens de vous mordre et vous abbayer, leur faut monstrer en vostre main un festu de paille, sans craindre. Dit l'avoir esprouvé.

AULTRES FADÈZES

40 *Pour exciter au jeu d'amour.*

Usez souvent de la racine de galion ou petit muguet. Il croist ès marets, au long des hayes et grands chemins. Ses feuilles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont moindres que celles du glatteron et lui ressemblent presque. Sa fleur est menue, faite à mode d'espy, partie jaulne et partie blanche. Il fait perdre (comme la pressure) le laict.

Pour faire estroict l'engin d'une femme.

L'eau de Stillaria ou Pes Leonis, beue ou seringuée au lieu naturel de la femme, la resserre, pourveu qu'elle continue, et l'aura petit comme une pucelle. Que si elle se veult resserrer bien soudain, faut qu'elle s'asseie sur sa décoction, pour recevoir son parfum par le bas. Mesme elle resserre et endurcit les
10 mammelles, les baingnant souvent dans son eaue ou de sa décoction, les y laissant quelque temps, et principalement y meslant d'hypocistis, de la chevaline, d'alun et roses seiches.

Pour estre bien venu avec les Dames.

Broye bien fort la racine de pain de pourceau (cyclamen); réduis-la en trochisques, et en porte avec toy.

Toutes sottises et coiionneries.

J'ai trouvé, au coing d'un feuillet de ce Registre les tiltres de M. de Sully, inscriptes : *Qualités*, 1609, juillet.

20 *Maximilian de Béthune, Chevalier, Duc de Sully, Pair de France, Prince Souverain de Henrichemont et de Boisbelle, Marquis de Rosni, Comte de Dourdan, Sire d'Orval, Montrond et Saint-Amand; baron d'Espineuil, Bruières, Le Chastelet, Villebon, La Chapelle, Novion, Beaugy et Bontin; Conseiller du Roy en tous ses Conseils; Capitaine-lieutenant de deux cens hommes d'armes d'ordonnances du Roy, sous le tiltre de la Roine; Grand-Maistre et Capitaine-général de l'Artillerie, Grand-Voiier de France, Surintendant*
30 *des Finances, Fortifications et Bastimens du Roy; Gouverneur et Lieutenant-général pour Sa Majesté en Poictou, Chasteleraudois et Lodunois; Gouverneur de Mante et Jargeau, et Capitaine du Chasteau de la Bastille, à Paris.*

Voilà les augustes et magnifiques tiltres de grandeur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du grand duc de nostre siècle. Pour mon regard, j'honorerai tousjours la grandeur en lui et en aultrui, mais je feray plus de cas d'un grain de bonté que d'un monde entier de grandeur.

Ce samedi 23e, j'ay presté à Bossé un mien livre de Receptes, où on dit qu'il y en a de fort singulières (car la pratique m'en est incongneue, et sera, tant que je pourrai); relié en parchemin, in-4°. — Qui me l'a rendu, ce jeudi 4e février.

10 Le dimanche 24e, le sire Houzé m'a donné, de son impression, un troisiesme tome nouveau des *Heures desrobées* de Camerarius, duquel toutes les œuvres et lucubrations sont plaisantes et utiles, doctes et dignes d'estre recueillies. Il est relié en parchemin, in-8°.

Le lundi 25e, M. Castrain m'a donné ses vers latins, qu'il avoit apporté céans jeudi dernier, faits par lui contre le Père Cotton et Badouère, augmentez de douze distiques, pour plus claire intelligence de quelques vers obscurs, taxans la brutale impudicité et sodomie de Ba-
20 douère, avec le salaire qu'il en a receu. Ils sont tels :

Rei non fictæ narratio, ad notitiam superiorum versuum.

Quod fuerat fœda contactus labe Badærus,
  Fortiter adversam dum coleret Venerem,
Ipse suo sapiens sibi damno, ut duceret ævum
  Jam reliquum, tali tutus ab illuvie,
Semina fœmineo deinceps non spargere in horto,
  Sed colere aversam constituit Venerem;
At puerili arvo valide dum incumbit arando
  Inque solo hoc sterilis dum fodit atque serit,
30 Tetra emissa lues fossis graveolentibus illum
  Corripit, ac, cunctis se ossibus insinuans,
Ulceribus turpes atris depascitur artus
  Et concussa gravi membra dolore premit.
Interea, misero quærens solatia morbo,
  Nequicquam medicas advocat ille manus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pestis nam exsuperat magis ægrescitque medendo,
Altius inque dies effera virus agit.
Tum sentit sero errorem, tum conscius horror
Hos ciet ingenuos, nil simulans, gemitus :
Non, ait, ah! tantæ contagia dira putabam,
Talis ab isto etiam posse venire loco!
Sed mala dum propero portæ fugere anterioris,
Me acrior in postica opprimit ecce lues!

Ce Badouère, à la sollicitation et instante prière du Père
10 Cotton, son grand ami, avoit esté nommé par le Roy et député de Sa Majesté, pour aller en Clèves (ce qui a, en partie, donné subject aux vers de C.); mais le voiage rompu et destourné par les seingneurs de Villeroy et de Sully, qui remonstrèrent au Roy le peu de créance qu'auroit cest homme vers ces princes estrangers, desquels il seroit mal receu, pour la mauvaise opinion et réputation qu'il avoit de delà et partout, ce qui rendroit ceste ambassade infructueuse. Sa Majesté y aiant pensé, la révoqua; et pource que ledit Badouère avoit jà
20 touché six cens escus pour son voiage, M. de Sully (qui ne l'aimoit point), les lui fit demander par un sergent que Phélippeaux lui envoia. Voilà comme fut bafoué Badouère, selon le mérite de ses vertus et qualités (qui ne le peuvent estre assez). Dont toutefois toute la Société des Jésuistes fut scandalizée et mal contente, principalement le Père Cotton, qui pensoit bien avoir tant de crédit (tout meschant, athée et bougre qu'il estoit) de l'y faire demeurer, puis qu'aiant renoncé à l'Hérésie il avoit embrassé fermement le Jésuitisme.

30 Son père estoit un bon et riche marchant, de la Religion, qui perdist la pluspart de son bien à la S.-Berthélemi, aiant esté outrageusement pillé et volé.

Le mardi 26e, M. C. m'a donné la copie de la lettre (qui couroit ici dès long-temps), escrite par M. le prince

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Condé, à Madame sa mère, de Bruxelles, le 21e novembre 1609.

On m'en envoia, ce mesme jour, sur le soir, une autre de M. Du Perron, à une dame, *sur la retraicte de M. le Prince,* assez longue, mais mal digérée : tout y est plat et rien de relevé.

Ce jour, M. de Lesdiguières presta le serment, à la Cour, de Mareschal de France, où il vinst, fort accompagné et suivi d'une grande trouppe de noblesse, brave
10 et bien en conche. Il estoit tout habillé de noir, conduit par M. de Vendosme; avoit en son col une chaisne de pierreries fort riche, et une grande enseingne de diamans à son chapeau, qui, avec celle de M. de Sully, donnoient un esclat et bril à ceste Grande Chambre dorée depuis un bout jusques à l'autre. Six Pairs de France, qui l'avoient accompagné, y furent assis : M. de Vendosme, M. de Guise, M. de Montbazon, M. de Rohan, M. de Sully et M. Le Grand.

Gallant fust son advocat, qu'on disoit ne s'y estre
20 guères porté galamment, pour le beau champ et subject qu'il avoit; et, en effect, n'avoir rien fait qui vaille, non plus que Servin, duquel le discours, assez court, n'avoit esté qu'extravagances.

Après les susdites harangues, M. le Premier Président, aiant receu son serment et fait lever la main, lui dit : « Séez-vous là, comme Conseiller, et non comme Mares-« chal, car, en ceste qualité, vous n'avez point ici de « séance. »

Il y eust une telle foule, ce jour, et une si grande
30 presse de peuple dans le Palais, que chacun estoit bien empesché de s'en défendre et sauver. Si, qu'il y eust un jeune gentilhomme, fort brave, portant un habit d'escarlate tout chamaré d'or, qui aiant eu peine de s'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eschapper, dit tout haut ces mots : « La male peste crève « tous ces bougres qui sont là dedans ! » Usant en cela d'une légéreté françoise, et d'une escapade qui n'est que trop commune à nostre jeune noblesse d'aujourd'hui, aussi mal embouchée qu'elle est sotte et mal apprise. On disoit que Gallant en avoit touché du sieur de Lesdiguière deux cens bons doublons ; et qu'à meilleur prix on en eust trouvé prou, au Palais, qui en eussent bien autrement conté et babillé mieux que lui.

10 A la vérité, ce bon seingneur, qui a joint les armes avec les lettres, et qui par ses généreux et braves exploits s'est rendu admirable et formidable à l'Europe, la terreur de l'Espagnol et le fléol du Savoiard, bon et fidèle serviteur de son Roy, qui de sa bouche l'a honoré du tiltre du premier et plus grand capitaine de son roiaume, ne pourroit jamais assez dignement estre loué, ni sa vertu et fidélité méritoirement honorée et récompensée : car ce Mareschal est des nécessaires, et non pas de la nécessité, comme on apeloit ceux qu'on fist à Paris, après la 20 Réduction, Brissac et les trois autres.

Le mécredi 27e, j'ay acheté, deux liards, une fadèze d'ung Balet de Hibous et Chahuans, imprimée en une feuille qu'on crioit devant le Palais.

Le jeudi 28e, M. Labbé m'a donné le factum qu'il a fait pour Me Antoine Fuzy, curé de S.-Berthélemy et de S.-Leu-S.-Gilles, son annexe, contre Me Nicolas Vivian et autres marguilliers de S.-Leu-St-Gilles, et Marguerite Ribolet. Ce factum est plat et fade, qui ne défend guères bien sa partie. Le livre du curé et le fac- 30 tum de l'advocat sont bons à mettre ensemble.

Ce jour, un mien ami m'a conté comme, estant allé voir, le jour de devant, nostre maistre Cayet, il y avoit rencontré Pelletier, bien empesché pour son livre, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Messieurs de la Sorbonne estoient après à censurer, nonobstant l'Attestation et Approbation qu'ils lui en avoient donnée et signée : disans qu'il y avoit en sondit livre, au Discours de l'Eucharistie, tout plain de choses qui ressentoient encore l'Hérésie et le Huguenotisme, dont il avoit fait profession. Ce qui me fist souvenir lors de ce que dit un jour M. de Crillon au Roy : « Qu'en « sa vie il n'avoit esté Huguenot que vingt-quatre heures ; « mais qu'encores s'en sentoit-il tousjours un petit. »

10 Ce jour mesme, M. D. T. me donna connoissance à un prestre anglois très docte et grand Catholique romain, nommé Bacheco, avec lequel nous discourusmes longtemps de plusieurs choses et affaires du temps, et estans tumbés sur le propos des Responses faites à l'Apologie du Roy d'Angleterre, et mesmes des deux dernières, sçavoir celles de Coeffeteau et Pelletier, nous dit qu'il ne trouvoit pas que ce fust grand cas de l'une ni de l'autre. Toutesfois, que celle de Pelletier estoit mieux faite et d'un plus solide jugement, que non pas celle de Coeffeteau.

20 Aussi, en tenoit-il pour aucteur principal M. le Cardinal du Perron.

Le vendredi 29e, aiant ouï réciter à ung petit bossu, fils d'un médecin aussi bossu (ainsi qu'on m'a dit), le distique suivant. fait par lui contre nostre S. Père le Pape, qui apelle tout le monde ses enfans ; après l'avoir escrit en mes Tablettes, pource qu'il me sembloit assez bien rencontré, j'ay voulu escrire aussi en ce Registre :

Esse pater cunctis, cunctos sibi vult Papa natos,
Ne nota nota nothos denotet ulla suos.

30 Le samedi 30e, j'ay acheté ung sol un *Discours consolatoire à la France*, qu'on crioit, sur la mort du Mareschal d'Ornano, à laquelle, à la vérité, elle perdoit beau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

coup. On raconte de lui, entre autres particularités de ses vertus et hardiesse à parler pour le bien publiq, que, le jour de devant qu'il se mist à la taille, estant allé trouver Sa Majesté, et lui aiant dit qu'il s'estoit disposé à mourir et fait son testament; après avoir recommandé ses enfans au Roy, et supplié très-humblement Sa Majesté de prendre pitié d'eux et leur vouloir estre père, comme il n'ignoroit point le grand besoin qu'ils avoient de son ayde et support, lui dit finalement que, pour la descharge
10 de sa conscience, il estoit tenu de lui ramentevoir, avant que mourir, ce qu'il lui avoit jà dit de son Conseil, encores qu'il ne l'eust trouvé bon : sçavoir, qu'il estoit besoin de le changer, pour mieux pourvoir à la seureté de son Estat, en éviter la ruine et celle de son peuple par un mesme moien; car il lui diroit franchement (comme un bon serviteur à son maistre) qu'il ne voit rien, au moins pour la pluspart; et que c'estoit une des affaires de son Roiaume à laquelle Sa Majesté avoit intérest de donner ordre plus tost que plus tard. Sur quoi Sa
20 Majesté l'aiant embrassé, lui dit qu'il n'avoit laissé de penser à ce qu'il lui en avoit dit; qu'il y penseroit encores et qu'il y pourvoirroit; voire qu'il espéroit, estant guairi (comme il croioit que Dieu lui en feroit la grâce, la taille n'estant ung mal dont de plus aagés que lui n'eschappassent tous les jours), qu'il lui serviroit d'aide et conseil en ceste affaire et autres importantes au bien de son Estat. Et, après lui avoir donné contentement sur la requeste de ses enfans, que Sa Majesté sçavoit bien qu'il laissoit pauvres, prist congé du Roy, la larme à l'œil :
30 lequel il ne vit oncques puis, ni le Roy lui. On lui trouva dix escus d'argent, après sa mort, qui estoit une somme notable pour un Gouverneur de la Guienne, Mareschal de France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce jour, fust mis en terre à Paris M. Dorsé, Président du Grand Conseil, aagé de soixante-deux ans. On imputoit sa mort aux médecins, qui l'avoient pansé d'un mal qu'il n'avoit point, à sçavoir d'une carnosité; mais je croy que son heure estoit venue, laquelle nous ne pouvons avancer ni reculer, estans en la main de Dieu qui dispose de ses créatures au temps et à l'heure qu'il lui plaist.

En mesme temps, mourust Feuardent, Cordelier, homme docte, grand Théologien, et qui, sur la fin de
10 ses jours, estoit aussi ardant à la concorde comme devant il avoit esté à la discorde.

Ung jeune homme, nommé Fouet, recommandé pour ses bonnes mœurs et doctrine, me vinst trouver céans, ce jour, et à la recommandation de quelques uns de ma connoissance, cherchant dès longtemps condition : eus envie de le prendre en mon logis, pource qu'il me revenoit fort, escrivoit bien à mon gré, sçavoit la musique, n'estoit ignorant des bonnes lettres, et aussi qu'outre la nourriture il se remettoit comme à moy de luy donner
20 ce que je voudrois pour l'instruccion principalement de mon petit Hiérosme et Claude, auquel il apprendroit à escrire et la musique.

A quoi toutesfois, l'incommodité du logis, et les affaires de ma maison n'ont permis de me résoudre sitost que j'eusse bien desiré, faisant ce que je puis et non ce que je veux. Je l'ay remis à la semaine prochaine. Il m'a donné de sa façon des vers latins que j'ay trouvés bien faits et bien escrits.

Le dimanche 31e et dernier de ce mois, mon cousin
30 de Bérule m'est venu voir : qui est la première fois qu'il a mis le pied céans, prenant l'occasion sur mes livres et librairie, dont il disoit qu'on lui avoit fait beaucoup d'estat; mais, en effect, pour avoir ouï parler de moi à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelques superstitieux et ignorans, qui tiennent pour suspects et mal sentans de la Foy tous ceux qui n'adhèrent aux abus de l'Église Romaine, et en demandent et affectent la réformation, rejettans toutes erreurs et traditions, quelque beau lustre et apparance de saincteté qu'elles aient, contraires à la parole de Dieu : du nombre desquels, à la vérité, je suis, et serois bien marri d'estre jamais autre, ne m'estimant moins Chrestien et Catholique pour cela. Ce que j'ay librement confessé audit Bérule, 10 homme docte, doux, vif et subtil en dispute, et fort persuasif; si en la subtilité se retrouvoit la vérité.

Pour m'induire à son opinion et me retirer de la mienne, qu'il tenoit pour erronée (comme je fais infailliblement la sienne), il s'est servi d'une maxime assez vulgaire et commune à ceux de sa profession, qui est que l'Église ne peult errer; et ce, sans aucune distinction ni exception (là où est l'abus). Ce que lui aiant cotté, m'a mis en avant deux ou trois argumens si subtils, qu'un grand théologien (et je ne le suis pas) se fust 20 trouvé bien empesché d'y respondre sur le champ. Mais après y avoir pensé, on trouvera tousjours (comme aussi j'ay fait) que ce n'est que pure sophisterie et cavillation, et que la vérité est tout au contraire : à laquelle je m'arreste. Je n'avois délibéré d'en entrer si avant avec lui; mais la promptitude de mon naturel, et le zèle que j'ay à la réformation des grands abus de l'Église, plus palpables que les ténèbres d'Ægypte, m'y ont porté, maulgré que j'en eusse, comme elle fait assez souvent. Nous n'avons laissé, pour cela, d'en sortir bons amis, 30 m'aiant promis de me venir voir souvent, et moy lui, et en communiquer plus amplement ensemble, encores que je ne sois homme pour lui respondre, sinon en tant que je me trouve armé de la vérité, qui est plus forte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que toute sa théologie, laquelle proprement est de nos Jésuistes ou Judaïques d'aujourd'hui, *qui Dei cultum ceremoniarum larvis tegunt, et pompa magis ostentant quam rebus exprimunt.*

J'ay presté audit de Bérule ung P. Ramus, *De unica Relligione,* imprimé, in-8°, par Vechel, 1566, relié en veau noir, avec un *Compendium F. Bartholomæi de martyribus,* imprimé à Madrid, in-16°, relié en parchemin. — Lequel il m'a rendu, le lundi 23e aoust 1610,
10 mais non le P. Ramus, *De unica Relligione.*

Sur la fin de ce mois, le Roy, qui avoit arresté que le Père Gontier, à cause de ses trop hardies et insolentes prédications, ne prescheroit plus aux paroisses de Paris, mais seulement en sa Cour et devant lui, et qui mesmes avoit mandé à S.-Eustache, où il avoit esté retenu pour prescher le Karesme, qu'ils eussent à s'en pourvoir d'un autre ; s'estant ravisé, à l'instigation possible du Père Cotton et autres bons Pères de la Société, ou de son propre mouvement (les conseils et advis des rois estans
20 lettres closes au commun), redonna la chaire et la liberté à Gontier : dont chacun demeura fort estonné.

« Par Nostre Dame, la bonne Mère de Dieu! Sire « (dist le Mareschal d'Ornano au Roy, lorsqu'il lui parla « des prédications du P. Gontier), si ung Jésuiste à Bor- « deaux eust presché devant moi ce que le P. Gontier « a presché à Paris en présence de Vostre Majesté, je « l'eusse fait jetter dans l'eau au sortir de sa chaire. »

Plusieurs maladies estranges et incongneues aux médecins régnoient à Paris, en ceste saison mal saine
30 et desreiglée du tout par grandes pluies, desbordemens et inondations d'eaux; et toutesfois, tant de travaux et misères que nous voions aux autres hommes n'estoient suffisans pour nous faire entendre que tous ces maux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'autrui estoient autant de bienfaits de Dieu envers nous, puisqu'il lui plaisoit nous en délivrer, comme si Dieu eust esté le seul envers lequel il nous eust esté permis d'user d'ingratitude. Beaucoup de personnes affligées misérablement du calcul et de la pierre, aians recours au remède ordinaire, qui est la taille, au lieu d'en recevoir allégement, y rencontrent nouvelles douleurs et plus grand tourment; entre autres, M. de Ranssi (qu'on peult appeler un miroir de patience), qui s'y est mis
10 pour la cinquième fois. Plusieurs personnes en meurent. Brief, je voy que chacun en ce monde a sa tasche d'ennuis, peu ou prou, et que tout homme est misérable à son tour. Je n'en rencontre guères qui ne se plaingne de quelque chose. Voilà pourquoi je me veux résoudre (moiennant la grâce de Dieu, car, sans elle, voire bien grande et singulière, je me desfie fort de ma résolution) de me préparer doresnavant à l'affliction avant qu'elle m'arrive, et quand elle sera venue, la recevoir gaiement; quand elle s'en ira, n'en prendre qu'un demi-congé,
20 m'attendant bien qu'elle ne sera pas long-temps sans retourner. Ce que j'ay expérimenté assez souvent pour le croire, mais je ne puis me descombattre de ceste malheureuse desfiance.

Je me souviens des maux passés pour m'affliger, au lieu que je m'en devrois souvenir pour m'humilier. Dieu m'en face la grace! *Amen*.

PRIÈRE LATINE SUR CE SUBJECT.

Si præsentem meum statum et conditionem perpendam, verum quidem est, ô Deus, quod videaris mihi hostis et inimicus
30 esse, quod plane me ex numero tuarum creaturarum deleveris, quod omnem spem opis et auxilii tui penitus mihi recideris. Ego tamen promissionibus et veritate tua fretus, nihilominus hunc honorem tibi habeo et habebo, ut ad te unum confugiam et in spe auxilii tui unius, et quidem tot juramentis interve-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nientibus promissi, patienter acquiescam, etiamsi modum quo a te juvari possim aut debeam, ipse minime intelligam. Et quidem in hoc instituto meo constanter, auxilio Spiritus Sancti perseverabo, donec re ipsa experiar et sentiam te nunquam me deseruisse, sed animum erga me tuum semper fuisse benevolum et paternum, et quidem te eo quoque tempore proximum mihi fuisse, cum te quam longissime a me putarem esse remotum.

Debemus Deum omnes amare (inquit Lactantius), quod
10 Pater est; et vereri, quod Dominus; et honorificare, quod beneficus; et metuere, quod severus. Utraque persona in eo venerabilis.

On me donna en ce temps, pour me resjouir, les vers suivans qui courroient :

SUR LA CHAMBRE DE L'ÉDIT, OU ON NE PEULT FAIRE DU FEU.

Le feu est tout interdit
Dedans la Chambre de l'Édit,
D'autant qu'aians en la puissance
20 *D'esteindre les feux de la France,*
On pourroit la calomnier,
Si en avoit dans son foyer.

TURNŒBUS A.

DU ROY ET DU P. COTON.

J'avois tousjours bien ouï dire,
Depuis le temps que j'ay vescu,
Que quiconque estoit nostre Sire
De coton se torchoit le cul.
Mais nostre Roy, par grand merveille,
30 *De Coton se bouche l'oreille.*

FEBVRIER.

Le jeudi 4e, mon neveu de Bénévent m'a donné le *Phlogis et Terpsinoe* de M. le président de Thou, qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

composa aux champs, l'an passé 1609, et que M. du Pui m'avoit promis il y a longtemps. Il est imprimé, in-folio, par M. Estienne, d'un fort beau charactère.

Dans la Foire, où estoient le Roy et la Roine, une bande d'escoliers, aians commis quelques insolences et larrecins, comme ils eussent esté mis entre les mains des sergens, furent recous par leurs compagnons, qui battirent les sergens et les mirent en fuitte : tours ordinaires d'escoliers et de foires.

10 Le vendredi 5e, j'ay acheté ung nouveau livre, fait par l'Évesque de Genève, imprimé à Lyon, in-16°, par Pierre Rigaud, intitulé : *Introduction à la vie dévote,* dans lequel j'ay remarqué beaucoup de bonnes choses, saintes et vraiement dévotieuses, plaines de grande consolation et ædification, et qui m'ont fort agréé. Il y en a de superstitieuses, que je laisse là pour les ignorans qui s'y plaisent. Il m'a cousté, relié en parchemin, vingt-cinq sols.

Ce jour, fust baptizé, dans l'église de S.-Germain-de-l'Auxerrois, à Paris, le fils de M. le comte de Trème,
20 fils de M. de Gièvre, secrétaire d'Estat. M. le Dauphin et Madame de Vendosme le tindrent ; auxquels fust donnée, au sortir, la collation magnifique (qu'on disoit revenir à près de quinze cens escus), en laquelle, entre autres singularités, y avoit un hermitage représenté, qui tenoit une table d'un bout à l'autre, dans lequel se voioient force fleurs, et se ceuilloient confitures sèches et dragées exquises de toutes sortes.

Pendant ceste cérimonie, M. de Vendosme estoit sur le Pont-Neuf, qui se battoit à coups de plottes de neige;
30 et y eust un gentilhomme blessé au visage d'une où il y avoit une pierre dedans.

Le samedi 6e, M. H. m'a donné ung sonnet, imprimé en une feuille, sur le *Jeu de Totum,* qui y est gravé en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taille douce; lequel, pour estre gentiment fait et représenter naïvement le temps d'aujourd'huy, j'ay bien voulu transcrire ici :

O tempora, o mores! M. D. C. X.

Voici le jeu que la saison nous donne,
Jeu qui n'est plus des enfans le plaisir,
Mais des plus grands l'agréable desir,
Où chacun d'eux mains et doigts se façonne.

Tout dérobber, sans crainte de personne,
10 *Tout mettre à prix, tout vendre, tout saisir,*
Tout traffiquer, tout piller à loisir,
Tout violer, sans que rien l'on pardonne :

C'est le beau jeu, qui bien tost perdra Tout,
Jeu, qui de tout nous fera voir le bout,
Si plus longtemps parmi nous on l'advoue.

Pone, *jadis, de ce jeu faisoit part,*
Et Dimitte *balançoit le hazard.*
Mais maintenant à Tout prendre *l'on joue.*

Interdum cernis seria mixta jocis.

20 J'achetai, ce jour, ung nouveau petit livret de superstition, imprimé à Tournay, in-16°, 1610, intitulé : « La « Vie du bienheureux S. Jean de Sahagonne, Espagnol, de l'Ordre des Eremites du P. S. Augustin, béatifié et rendu Saint par le Pape Clément VIII, pour avoir esté plus fertile en miracles que le Saint des Saints, Jésus Christ », comme apparoist par la lecture de ce petit livre, qui, par ses contes ridicules, incite toutesfois les mieux advisés plus à la risée qu'à la devotion. Il m'a cousté, relié en parchemin, dix sols.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un imprimeur, nommé Quentin Mareschal, demeurant à Chaumont en Bassigni, seul dans ceste ville faisant profession de la Religion Prétendue Réformée, m'a donné, ce mesme jour, la Défense d'un ministre, nommé Chevillette, en l'église de Vassy, contre le minime de Bracancourt, qu'il avoit fait imprimer, à Brousseval, lieu de ce Baillage destiné à l'exercice de la Religion, in-8°, l'an 1607, qui grossira les pacquets de mes *Ministromachies*.

Ce jour mesme, estant en la boutique d'Adrian Périer, je vis passer ung petit régiment de dix-sept Capussins espagnols, pauvres halefretiers; mais, au milieu desquels, qui estoient tous à pied avec leurs bourdons, et haletoient à le suivre, y en avoit ung, qui faisoit le dix-huictième, brave, gaillard, jeune, monté sur un beau cheval de pas, avec son habit de Capussin, mais mieux sentant son brave colonnel que son frippon de moine; aiant en sa main la picque capussine, *id est* le bourdon, et à son costé le halleferge d'Espagne, qui est la grande gibessière dans laquelle ils mettent ordinairement les provisions de leur boire et manger pour le chemin. Je pris plaisir à voir passer ceste compagnie de capitous en si bonne conche.

J'appris, ce jour, d'un moine blanc que je ne congnois que de vue, une sornette et rencontre assez à propos sur la réprobation du Karesme par les Huguenos; laquelle je croy avoir esté tirée par luy du *Puritanus,* où toutesfois je ne l'ay point remarquée. Quæritur ab eis *Cur jejunia Quadragesimæ dicant esse contra libertatem Christiani spiritus?* Respondent : *Quia scriptum est · Permanere autem in carne necessarium est.*

Le dimanche 7e, Matthieu le Bon, mon nepveu, fist sa profession de moine à S.-Victor, à laquelle j'assistai, et en trouvai la cérimonie et service bien long, à cause

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du grand froid qu'il faisoit, le disner court, et le feu bon.

M. le Prieur disna avec nous, que j'ay trouvé (si peu que j'ay eu le plaisir de le gouverner) très honneste homme et des moins superstitieux de sa profession, et croy que le jugement que j'en ay ouï faire, de sa bonne vie, preudhommie et vertu, n'est point vain, mais véritable.

Le lundi 8e, un mien ami me communiqua une lettre, qu'il avoit receue de Rouen, d'un de ses amis de la Religion, en dacte du 3e de ce mois; de laquelle j'ay extraict les suivantes particularités notables :

« Nous n'avons rien ici; sinon que, ce matin, s'est plaidée, en nostre Chambre de l'Édit, une grande cause entre deux Huguenots, sur un faict fort estrange et déplorable.

« Un jeune homme de ceste ville, envoié en Barbarie par des marchans pour y résider leur facteur, est chermé par une Juivfve : en sorte qu'une passion si violente le porte à l'amour de ceste Juivfve, qu'oubliant toute crainte de Dieu, il se veut rendre Juif; puis, elle s'estant rendue Maure, il en veult faire de mesmes. Un sien cousin germain, négotiant en ce mesme païs, pour essaier d'empescher ce scandale, fait en sorte, par argent pris des gouverneurs des places, qu'il fait enlever ce jeune homme, de force, et l'embarque dans un navire pour le tirer de là. Le malheur fust tel que ce navire est pris par un pyrate. Ce jeune homme, qui parloit fort bien la langue arabique et la barbaresque, est retenu par eux pour s'en servir en leur descente dans le païs, où estant retourné, il s'est actuellement rendu Maure, et est à présent gouverneur d'une place.

« Après tout ce malheur, ce cousin germain vient ici mettre en action le pauvre père de ce misérable, pour se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voir condamner à lui païer sept mil livres qu'il dit avoir emploiées pour enlever ce jeune homme. La question est si le père y est tenu? La cause, après avoir esté célèbrement plaidée, a esté appointée au Conseil. Au reste, vous sçavez qu'en ceste saison on ne parle en ce lieu que de bonne chère, et de jouer beau jeu jusques au Carneval.

« Nos fibulaires (Jésuistes) s'establissent fort en ceste province; ils entreprennent merveilleusement sur les
10 autres Ordres, et par leurs artifices crochettent plusieurs bons bénéfices : pour quoi le plomb de Romme ne leur manque, non plus que la cire de France. Ils ont tant de partizans dans ce Parlement, qu'ils sont juges et soliciteurs, et passe-t-on par dessus les appellations comme d'abus les plus justes. Il faut que je vous die la repartie d'un de nos Conseillers, sur ce qu'un autre l'alloit soliciter, ces jours-ci, en faveur desdits Pères, lui remonstrant combien ils sont utiles, etc.; et, au contraire, déprimant certains moines, qu'il disoit n'estre que des
20 ventres et ignorans : « Je voy bien ce que c'est, dit-« il; vous voulez desferrer ces pauvres asnes pour ferrer « ces genets d'Espagne. »

« Quant au bruict touchant madame Herbelle, j'ai sceu de nos Anglois ce qui en est. Ils m'ont asseuré que cela n'est rien, que les ports n'ont point esté fermés, et que ce qui a donné subject à ce qui en a esté dit, est qu'à Ouestmonter on fist des courses et joustes la nuict, et que là y avoit quantité de canons, dont le tintamarre ouï, et à Londres et aux environs du lieu, en
30 heure extraordinaire, esmeut ceux qui ne sçavoient ces tournois nocturnes, et crioit-on desjà trahison; et forgea-on quant et quant ce bruict, que la dame Herbelle avoit cuidé estre enlevée pour la mener en Espagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Voilà ce que les Anglois mesmes m'en ont dit, etc. »

Le mardi 9e, j'ay pris céans, pour l'instruccion et conduite principalement de Claude et Hiérosme, un jeune homme, nommé Michel Fouet, avec lequel, outre la nourriture, je n'ay convenu d'aucuns gages, ains seulement de quelque honnesteté à ma discrétion, selon ce qu'il fera et le temps qu'il y demeurera, que je ne pense pas devoir estre beaucoup long.

Je n'avois envie de croistre, en ce temps, ma table
10 de nouveaux pensionnaires, en aiant assez pour moy, et trop; mais, meu de la modestie du personnage, qui sçait bien escrire et chanter, avec quelque autre considération, je me suis laissé aller au conseil qu'on m'en a donné, et à l'envie que je voiois qu'on en avoit.

Le jeudi 11e, j'ay acheté un traicté de la Chancellerie, faict par Miraumont, qui n'est qu'une pure fadèze, rempli de beaucoup d'impertinences à ceux qui sçavent que c'est que du sceau de la Chancelerie et du Chancelier. Il est imprimé, in-8°, par Huby, et m'a cousté, relié en
20 parchemin, quatorze sols.

Le vendredi 12e, j'ay acheté six sols de nouvelles Remonstrances du Procureur général en la Cour souveraine de Béarn, nommé Gassion, imprimée in-8° par Mettayer.

J'ay extrait, ce jour, par plaisir, les advis suivans de trois lettres escrites à un mien ami : l'une de Romme, dactée du 6e de janvier dernier, et les deux autres de Venise, par Fra Paolo (qu'on apelle le petit Luther d'Italie). L'une, du 5 du mois passé; l'autre, du 20.

30 *De celle de Romme* :

« 1° La nuict de Noël dernier, le sieur Jean-Baptiste Bourguèse, chevalier, le plus jeune frère du Pape et le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus aimé de lui, est décédé de la pierre. Il fust enterré, le lendemain, à *Santa-Maria Majore*, plus privément que pompeusement. On peult croire que nostre S.-Père le Pape en a esté extrémement fasché, pource qu'il l'aimoit chèrement et se gouvernoit du tout par lui. La Court attend pour voir si l'autre frère, qui portoit grande envie au deffunct, lui succèdera.

« 2° Le vendredi, premier de ce mois, à trois heures de nuict, a rendu l'âme à Dieu le Cardinal Saint-George, 10 nepveu du Pape Clément VIIIe. On lui a trouvé dans la vessie une pierre pesante huict onces. Il avoit le membre et les reins tout pourris, et les boiaux tout plains de vent : si que, par apparence humaine, il n'en pouvoit eschapper. Il a laissé héritier en confidence Aldobrandin, à la charge de payer ses debtes, et diviser le reste entre ceux de sa famille.

« 3° Il y a trois ambassadeurs ici, de Bavières, de Colongne et de Maiance, qui sont venus pour donner advis à Sa Sainteté de la ligue qu'ils ont faite ensemble 20 pour la défense de la Religion Catholique. Prient Sa Sainteté de s'en vouloir faire le chef, non sans lui demander quelque peu d'argent.

« 4° Le Cardinal Delphini est allé à Florence, avec grand apparat, aiant amené avec soi cinq prélats et quatre chambriers du Pape, et plusieurs autres cavalliers d'espée et de cappe. Il y a esté receu magnifiquement ; Son Altesse lui a fait présent, comme au Cardinal Soulier, d'un crucifix d'or massif, d'un diamant de deux mil escus, de deux roquets très-beaux, et de toile d'or pour 30 tapisser une chambre. »

De celles de Fra Paolo, de Venise.

« 1° C'est merveille comme on fait peu de cas ici du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

livre du Cardinal Bellarmin contre le R. d'Angleterre. Peu l'ont veu du commencement, et aujourd'hui il est aussi oublié que si jamais il n'eust esté escrit.

« 2° On fait courir le bruict ici que le Père Cotton fait un livre pour la réunion en matière de Religion, qui me semble n'estre pas proprement ouvrage de Jésuiste : je craindrois plustost que ce fust pour la ruiner et réunir tout à eux.

« 3° Les Espagnols desguisent fort la vérité touchant
10 les Maures, que nous sçavons toutesfois, par avis certain, troubler fort l'Espagne.

« 4° On fait ici d'autant plus de cas de la sortie du Prince de Condé, que là où vous estes on n'en fait pas beaucoup.

« 5° Il faudroit estre bon astrologue pour deviner l'yssue de la guerre de Clèves.

« 6° Les Ambassadeurs font grande instance au Pape pour leur ligue, qu'on croid qu'ils obtiendront facilement, mais non pas de l'argent. Ils demandent aussi qu'il
20 fulmine, qu'il tonne contre les trois Electeurs protestans : à quoi il incline fort, pour estre de son humeur fort prompt et adextre au maniement de ces armes-là; et toutesfois je ne croy point qu'il le face.

« 7° Tout dort ici; il se pourra bien faire quelque Cardinal Vénitien, non comme Vénitien, mais comme *plura offerens in hastatione*.

« 8° Du retour des Pères Jésuistes, on n'en a parlé encores ici un seul petit mot. Peut-estre qu'ils y pensent, et, comme gens de grande espérance, ils la tiennent
30 pour effect; mais je croy que c'est tout ce qu'ils en auront. »

Le samedi 13e, M. D. P. m'a presté la Censure, faite par le Pape à Romme, le 14e du mois de novembre der-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nier, des livres suivans, imprimée en une feuille et intitulée : *Editto del Maestro del Sac. Palazzo,* etc. Dont, avant que lui rendre, en ay fait l'extrait suivant :

De potestate Papæ, an et quatenus in Reges et Principes seculares jus et imperium habeat, Guilelmi Barclaï J. C. liber posthumus. Anno 1609.

Tortura Torti, sive ad Matthæi Torti librum Responsio, qui nuper editus contra Apologiam Sereniss. Potentiss. Principis Jacobi, Dei gratia Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hyberniæ regis, pro juramento fidelitatis, Londini excudebat Robertus Barcherus, 1609.

Jacobi August. Thuani Historiæ.

Barlaami monachi, de principatu Papæ, Joanne Luydo interprete.

Vindiciæ contra tyrannos, sive de principis in populum populique in principem legitima potestate, Stephano Junio Bruto Celso auctore. Edimburgi, anno 1579.

De principum (quibus electio Imperatoris in Germania commendata est) origine, seu institutione, liber unus Simonis Scharii. Argentorati, impensis Lazari Zetzneri, bibliopolæ, 1608.

Oratio M. Antonii Arnaldi, advocati in Parlamento Parisiensi, etc., habita 4° et 3° idus julias, prohibetur cum annexis opusculis, videlicet Arrestum contra Jo. Castellum scholasticum, et Jo. Passeratii præfatiuncula in disputatione de ridiculis, cum sequentibus carminibus. Lugduni Batavorum, ex officina Ludovici Elzevirii, anno 1595.

Præter hos supra notatos, qui omnes prohibiti sunt, liber inscriptus : Joannis Marianæ, e Societate Jesu, tractatus septem (Coloniæ Agrippinæ, impressus sumptibus Antonii Hierati, anno 1609) suspensus est.

Supradictum edictum affixum et publicatum fuit ad valvas Principis Apostolorum de Urbe et in aliis locis solitis et consuetis Urbis, hac die XIV novembr. A. D. 1609, per me Dominicum de Rubeis, S. D. N. Papæ curs. A Christ. fund. Mag. curs. Fr. Lud. y Stella, Magister Sacri Palat. Apostol. — Pro D. Paulo Spada, not., Stephanus Spada, subst.

On m'a donné, ce jour, le *Ballet de M. de Vendosme,* nouvelle fadèze imprimée, qui grossira mes pacquets de la sotterie de ce temps.

Ung grand bigot, nommé La Fontaine, marchant, que je connois dès longtemps, m'apporta, ce jour, de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Romme, d'où il venoit, quelques singularités, que je ne voulus prendre sans argent (et je n'en avois point), mais bien quelques denrées légères de Pardons et Indulgences qui ne me coustoient rien, lesquelles j'ay insérées au pacquet de mes fadèzes superstitieuses de ce temps. Le reste de sa marchandise n'estoit que menue farfadelle pour les bigots et bigottes.

Le dimanche 14e de ce mois, à deux heures après minuict, fust marié, dans l'église S.-André-des-Ars, le
10 conseiller Guillon, nostre voisin, avec Madamoiselle de Lespine, qu'on disoit estre une belle fille (et puis c'estoit tout). Il passa outre à ce mariage contre la dernière et expresse volonté de son père, contre la teneur de son testament (que lui-mesmes toutesfois avoit signé et ratifié), portant exhérédation, au cas qu'il vinst à l'espouser, et contre le conseil et advis de tous ses principaux amis et parens (sinon, possible, de quelques-uns qui désiroient l'avoir pour compagnon de semblable faute où ils estoient tumbés).

20 Une dame de nostre quartier, des plus accortes et advisées, mais un peu mesdisante, dit que ledit Guillon méritoit d'estre nommé le parfait et fidèle amant, voire qu'il devoit estre mis aux Chroniques, pource qu'il ne s'en trouveroit, possible, encore un dans Paris, qui est bien grand, ni ailleurs, qui, comme lui, voulust hazarder son bien pour espouser une fille qui n'avoit pas grand chose.

Le Palais, d'autre costé, où il est fort congneu, jusques aux marchans et merciers (qui apellent les pièces
30 rongnées, qui n'ont point de lettres, des *guillons*), babillant de ce mariage, disoient que c'estoit le vray tour d'un guillon d'espouser une espine avec ung procès.

Quant au cas de conscience, qu'on allègue là dessus,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

je n'y en trouve point un plus grand que le mespris et transgression du commandement du père mesmes à la mort, que tout enfant bien né et craingnant Dieu doit avoir pour cher et observer religieusement. Des autres, je les renvoye aux pères confesseurs, dévots et devotes de ce temps, qui, en guise d'estriers, les alongent et retrécissent pour s'en servir comme bon leur semble.

Il me souvient d'avoir leu, dans Plutarque, qu'entre les Græqs, le fils qui se marioit sans le congé du père
10 estoit publiquement fouetté. Les Lacédémoniens ne les fouettoient pas, mais les privoient de l'héritage paternel. Les Thébains avoient une ordonnance, qu'outre la privation de l'héritage, ils demeuroient maudits de leurs pères; et anciennement les enfans estimoient plus la bénédiction de leurs pères que tout le reste des héritages. Mais nous ne sommes plus en ce temps-là. On fait aujourd'hui bien plus de cas de l'un que de l'autre.

Le jeudi 18e, pour me sauver des instantes poursuittes, chiquaneries et importunités de mes créanciers, et aussi
20 que le sieur de Maudetour m'a failli de promesse des six-vingts dix escus qu'il me devoit bailler (à quoi, à la vérité, je ne m'estois jamais beaucoup attendu, pour l'avoir recongneu homme sans parole et sans foy), je fus contraint de m'aider d'une constitution de rente de cinquante livres, que me devoit le procureur Maurice, que j'ay transportée, ce jour, à M. Duranti, mon gendre, qui m'en a baillé l'argent, déduitte préalablement la somme de cent cinquante-neuf livres douze sols que je lui devois il y a long-temps, par promesse signée de ma main, qu'il
30 m'a rendue; lequel argent je n'avois encores envie de lui rendre, pour la peine où je m'en trouve. Mais, voiant que ce qu'il en faisoit estoit en partie pour cela, bien qu'il dist que ce fust pour m'accommoder, ou plustost lui-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mesmes, j'ay passé outre, et suis demeuré, moiennant bon paiement, quitte envers lui de tout.

Ainsi chacun pourvoit à ses affaires, horsmis moy, qui fais mal les miennes.

Ce jour, est mort à Paris un advocat en la Cour, nommé Chauvet, homme docte, et des plus habiles du Palais, de sa profession, au reste fort riche, mais extrémement avare, pour n'avoir femme ni enfans. Lequel vice lui a bien cher cousté, puisqu'il lui a cousté la vie, 10 qu'il a perdue, au dire d'un chacun, par sa vile mesquinerie et infâme avarice : s'estant, pendant ces froidures, laissé tellement gangner au froid, faute de bois et de feu, qu'une pluerésie, l'aiant saisi, l'a envoié, en cinq jours, en l'autre monde.

Il a fait M. Le Voix, Conseiller en la Grand Chambre, exécuteur de son testament, par lequel, entre autres choses, il a donné dix mil escus pour la fondation d'un collége à Loudun, d'où il est, et pour cinq mil escus de legs qu'il a faits, tant pitoiables qu'autres; laissant, outre 20 cela, encores plus de cinquante mil escus à deux de ses frères, ses héritiers. La supputation faite de son bien monte à trois cens dix mil livres. On lui a trouvé cent bouettes de cotignac, vingt caisses de raisins de toutes sortes ; douze douzaines de chemises toutes neuves et fort belles, qu'il n'avoit jamais mises; grande quantité de sarge de Florence, et autres bons meubles de toutes sortes; quatre mil escus d'argent comptant, qu'il faisoit proufiter à la Juivfve, dont beaucoup de gens peuvent parler, et dont le fruict qu'il en a remporté a esté, par 30 un juste jugement de Dieu, un vif et poingnant regret à la mort, qui lui ostoit ce qu'il ne pouvoit emporter; aiant esté vérifié en lui le dire du Sage : *O Mors, quam amara! etc.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On crioit, ce jour, une fadèze nouvelle, toute propre pour les jours gras, bastie et rhythmée de mesmes, intitulée : *la Bourgeoise desbauchée*. Qui y voudra ajouster la Damoyselle, le pourra faire seurement et (comme je croy) sans recherche. J'ay donné, de ceste baguenaude, ung sol.

Le vendredi 19e, j'ay acheté un livre nouveau, fait par le ministre Du Moulin contre celui de Coeffeteau, sur le subject de leurs disputes touchant le saint sacre-
10 ment de l'Eucharistie. Il est intitulé : *Anatomie du livre de Coeffeteau, par Du Moulin*. Là dedans il lui donne des pinssades assez aigres et plaisantes ; reproche audit Coeffeteau ses calomnies et injures, encores que, de ce costé-là, ils n'ayent rien à se reprocher l'un à l'autre. Le reste n'est que redittes et cris de ville gangnée.

Il est imprimé in-8°, et m'a cousté, relié en parchemin, quinze sols. Lequel j'ay mis au pacquet des traités, publiés sur ce subject, par ledit Coeffeteau et Du Moulin, numéro 51.

20 Le samedi 20e, la Blanque, restablie à Paris, est plantée et remise solennellement au bout du Pont-Neuf, vis à vis du lieu où elle estoit l'an passé : qui n'est qu'un nouvel accroist de ruine et de desbauche au peuple, assez ruiné et desbauché sans cela. Laquelle Sa Majesté, toutesfois, passant par dessus toutes les remonstrances qu'on lui en a sceu faire, a voulu avoir lieu ; meu, possible, de quelques bonnes considérations particulières, non communicables au commun.

On a remarqué que le premier bénéfice qui y a esté
30 tiré est venu à celuy mesmes qui l'avoit eu l'an passé et en avoit remporté le premier bénéfice.

Le lundi 22e, qui estoit le Lundi Gras, pour me libérer de la poursuitte que me faisoit un petit gribouri

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de savetier, pour et au nom de Marie Chevalier, sa mère, jadis ma chambrière de cuisine, et pour ses gages, je lui fis bailler, par M. Duranti, mon gendre (et de son conseil), quatre-vingts dix livres deux sols huit deniers, sur et en déduction de la somme de neuf-vingts sept livres dix sols : à quoi ma femme avoit compté avec elle, pour toutes restes de ce qu'elle lui pouvoit devoir de ses gages, tout le temps que ladite Marie l'avoit servie; et, pour le reste, qui monte à quatre-vingts dix-sept livres
10 sept sols et quatre deniers, ledit sieur savetier m'a promis d'attendre jusques la S.-Jean prochaine : dont il m'en a baillé une promesse, de ce jour, signée de sa main. Et, pour ainsi, un de mes procès mort, contre deux notables personnes et de qualité.

On m'a donné, ce jour, ung petit bagage nouveau, imprimé et intitulé : « Discours contre les citations du græq et latin ès plaidoiries de nostre temps, par Alexandre-Paul de Filère, Thoulouzain. » F. Huby, qui l'a imprimé, in-16°, me l'a donné.

20 Le jour de Quaresmeprenant de ceste année fust fort froid, car il geloit bien serré, et fist geler quant et soi toutes les resjouissances, folies, mommons et masques de Quaresmeprenant : si qu'on disoit, qu'on n'avoit jamais veu à Paris, en ung tel jour, le peuple si sage et retiré qu'il estoit.

Ce jour, M. le B. D. m'a donné ung petit livret nouveau d'Angleterre, duquel le titre suivant qu'il porte est aussi sot que tout le reste : « Les Trophées du Roy Jacques Ier, de la Grande-Bretagne et Irlande, Défenseur
30 de la Foy; dressés sur l'inscription seulement de son Advertissement à tous les Roys, Princes et Potentats de la Chrestienté; confirmés par les merveilleuses actions de Dieu en sa vie; voués, dédiés et consacrés au très-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

illustre Prince de Galles. A Eleuthères, année embolismale pour la Papauté, 1609. » Qui n'a toutesfois esté veu à Paris, que jusques à cest an 1610, en febvrier.

Il appelle ce livre : *Jacob triumphant;* lequel ressemble proprement aux cigalles : car il est maigre et crie fort hault. Il égalle la piété, bonté et simplicité de ce bon Roy Jacques à celle du bon patriarche Jacob, duquel, par allégories (mais tirées un peu de biais et de loing), il veut rendre les prophéties aussi certaines et authen-
10 tiques que celles de l'autre; le mect aussi hault avec lui en la gloire de Dieu, comme le Pape avec Lucifer au plus bas des Enfers; trouve en *PaVLo. V*, *VICe Deo.*, le nombre de la Beste, qui est *six cens soixante six;* dit que c'est un nombre d'homme, et celui de ΙΑΚΩΒΟΣ, d'un roy, qui contient *unze cent trois* (feuill. 25).

Et au feuillet 23, il dit que *Papa* (le nom de son adversaire) est un hiérogliphe de souilleure, de malheur et de vengeance divine, et qu'en *Papa* il n'y a que P. A., doublés en deux syllabes, à la manière que les Pytha-
20 goriciens signifioient le Diable. Aussi est-il dit que la Beste parlera comme le Dragon, et que l'Antechrist viendra en l'efficace de Satan. Au contraire (dit-il), selon la nature des nombres, le septénaire, de quoi est JACOBUS, est le premier nombre sacré par le Créateur, et est pris pour signe de son divin repos. — Et mille autres fariboles et observations curieuses et ineptes, ressentantes la corruption et passion du siècle.

Ce jour mesme, passant par la rue S.-Jacques, m'estant arresté à la boutique du sire Ruel, imprimeur, je
30 rencontrai, comme je m'arrestois à y fureter des livres, un vieil bouquain ou roman théologique, en vers, intitulé : *Le mistère et miracle de monseigneur sainct Jacques en la ville de Compostelle en Galice*, contenant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comment un homme et sa femme, avec leur fils, allant en voiage à S.-Jacques, estant arrivés en un logis en Espagne où ils estoient logés, la servante dudit logis devinst amoureuse du fils, et voiant que ledit fils ne vouloit consentir à sa volonté, lui mist dans sa malette une tasse d'argent : dont il fust condamné d'estre pendu. Mais, par le vouloir de Dieu et de S. Jacques, le garda de mort, et le coq et la poulle qui rotissoient chantèrent miraculeusement.

10 De ce premier échantillon faisant jugement du reste de la pièce, j'en donnai deux sols, pensant qu'elle me feroit plus rire que tous les Quaresmeprenans de ce jour, comme il avinst, et après l'avoir leue, l'ajoustai au pacquet de mes Fadèzes et Bigoteries du siècle, cotté S.

Le mécredi 24e, jour des Cendres, mourust à Paris Madamoiselle Du Rollet, qu'on apeloit Madamoiselle Chevalier, du nom du président Chevalier, qui l'entretenoit. Ceste jeune fille, assez belle, avoit esté desbauchée dès long-temps par lui, et estoit damoiselle de la 20 Videville sa femme, qu'il avoit logée en une maison de la paroisse S.-André, où il l'entretenoit publiquement et pompeusement, avec les enfans qu'il en avoit, au veu et sceu de tout le monde, mais non sans grand scandale. Estant morte en la fleur de son aage (et assez mal, ainsi qu'on disoit, sans avoir peu recevoir les sacremens), le curé de S.-André ne voulust permettre qu'elle fust enterrée dans l'église, disant que c'estoit une peccheresse publique, mais bien dans le cimetière, comme estant catholique. Finalement elle fust enterrée dans le cime- 30 tière S.-Innocent.

La nuict du jeudi 25e de ce mois, mourust, à Paris, en la rue Pavée, au logis de M. de Mesmes, M. Canaye, sieur de Fresne, Conseiller d'Estat de Sa Majesté, na-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

guères son Ambassadeur à Venise; grand personnage, ung des plus beaux et déliés esprits de ce siècle, et des plus doctes. On disoit que l'avancement qu'il s'estoit promis par le changement de sa Religion l'avoit trompé; et que le Roy, lui aiant failli de promesse et garant de ce costé-là, avoit ruiné toutes ses affaires, ses desseins et sa maison. Ce qu'il avoit pris si fort à cœur, qu'il en estoit mort d'ennui. C'est ung bon maistre que Dieu, grand et puissant censeur et visiteur de nos faits, de nos dits et de nos cœurs, et auquel il vault mieux avoir fiance qu'aux princes et grands terriens. Nostre ambition doit estre d'estre bien avec lui, tant que nous sommes sur ceste terre, asseurés que nous y serons encores mieux, quand nous serons là-haut au Ciel. Faute de ceste foy et considération, la pluspart de nos courtizans et mondains ambitieux d'aujourd'hui délaissent Dieu, et Dieu les délaisse.

Il avoit une si grande appréhension de mourir, que son apotiquaire, au défaut des autres, s'estant chargé de lui dire, telle peur et tremblement lui en prist, qu'on fut long-temps sans le pouvoir remettre.

Le vendredi 26e, Toussaints Du Bray m'a donné, de son impression, ung *Discours nouveau des marques de l'Église*, fait par M. l'Archevesque de Bourges; duquel je ne dirai autre chose, sinon qu'une bonne archevesché, comme la sienne, est aujourd'hui une des meilleures *marques* et plus essentielles de l'Église.

La nuict de ce jour, est mort, en sa maison du Cloistre Nostre-Dame, à Paris, M. le président Rancher, aagé de cinquante sept ans sept jours, après avoir esté taillé (dont il n'avoit point envie), la fièvre, avec le flux du ventre, l'aiant saisi le cinquiesme jour, et la gangrène s'estant mise en sa playe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est un sage mondain, homme du temps, fort accort et advisé, et tout propre pour un Palais comme le nostre.

Le dimanche, dernier du mois, est mort à Paris J. Guillemot, imprimeur, et libraire du Palais, le plus effronté menteur et trompeur du mestier, et le plus grand arabe et corsaire, en matière de livres, qui fust au Palais ni ailleurs.

Ce jour, M. le Dauphin joua son Balet à l'Arsenal. Quelques jours auparavant, comme on l'y recordoit, 10 M. de Sully, monstrant M. Duret, va dire : « Ç'a esté « M. le Président que voilà qui a fait le Balet. » A quoi ung plaisant, nommé Guérin (qu'on apelle communément le Fol de la Roine Marguerite), va répliquer tout promptement : « Pardonnez-moi, Monsieur, s'il vous « plaist; M. le Président n'a pas fait le Balet; au con- « traire, c'est le Balet qui a fait M. le Président. »

Tout ce mois de febvrier, depuis son commencement jusques à la fin, fust fort froid, à Paris, où se passèrent peu de jours qu'il ne gelast. Les desgels y furent fort 20 froids, avec abondance de neige, gresil, verglas, pluie froide entremeslée de gresle, et autre inconstance de temps si grande, que peu de personnes se trouvoient qui ne fussent attaintes de cathairres, les unes plus, les autres moins, et beaucoup très-dangereusement : régnant comme une espèce de coqueluche universelle sur grands et petits. Et ne laissoit-on toutesfois, pour tout cela, d'estre eschauffé après les folies, brelands et jeux; mesmes à la Foire, où on l'estoit le plus; et toute sorte de raffle en usage : le débit des autres marchandises s'y 30 estant trouvé piètre, mègre et froid, comme le temps; que si le Roy (qui y alloit souvent) et la Cour n'eussent esté, presque déserte, tant elle estoit peu hantée. Ce qu'on attribuoit en partie (et non sans raison) à la mala-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

die commune du siècle, où chacun fait plus de mine qu'il n'a d'argent.

Le président Chevalier acheta, en ce mois, l'estat du président Le Sevre, Premier Président en la Cour des Aydes, soixante mil escus, sans autres dix mil escus qu'on disoit qu'il lui avoit coustés, pour des espingles, présens, et autres petites corruptions qui se prattiquent aujourd'hui d'ordinaire pour y entrer. Si que cest estat lui revenoit à plus de deux cent mil francs : qui estoit
10 bien paier une Première Présidenterie des rats et vermines du Palais.

On fist courir le bruit que le Roy, qui d'ailleurs n'aimoit pas beaucoup ledit Chevalier, y avoit consenti, sous une promesse qu'il lui avoit faite de faire M. le Dauphin son héritier ; et que Sa Majesté, depuis avisée, par le président Le Sevre, de la loi *Si unquam,* qui est au code *De revoc. donat.*, et que la femme dudit Chevalier estant vieille, venant un de ces jours à mourir, lui, se remariant et aiant des enfans, rendroit la donation nulle, auroit
20 plaisamment respondu qu'il vouloit, en marché faisant, qu'ils rayassent ceste loi de leur code. Ce qu'aiant dit au président Chevalier, et aiant fait sa response à Sa Majesté, que Le Sevre, qui lui avoit allégué ceste loy, ne l'entendoit pas : « Je pense bien, dit le Roy, qu'il ne « l'entend guères, voirement ni celle-là ni autre. » Voilà comme Sa Majesté se moqua plaisamment de tous les deux, de l'ambition de l'un et de l'ignorance de l'autre.

En ce mesme mois, la Cour se voulant assembler, pour censurer et mettre à néant la Censure faite à Romme
30 de leur Arrest donné contre Chastel, en fust empeschée par le Roy, qui leur fist dire qu'il ne vouloit pas, et qu'il y sçauroit bien pourvoir par autre voie ; et à son advocat Servin, qui lui en voulut faire quelques remonstrances :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Il y a, lui dit-il, des fous à Romme, monsieur Servin ; « il y a là des fous aussi bien comme à Paris. » Et le renvoia de ceste façon.

Au Carneval dernier qui se fist à Rouen, se rencontrèrent d'autres fols (car il y en a autant au monde qu'en lieu où vous sçauriez aller), qui, courans les rues, masqués, estans à cheval bien en conche, et se nommans les Avant-coureurs de liberté, donnoient, aux uns et aux autres qu'ils rencontroient, des vers sanglans contre les
10 Partisans, imprimés en une feuille à trois colomnes : desquels on disoit que l'invention estoit belle et bien rencontrée ; mais lesquels, aiant esté saisis et défendus, ne se sont peu voir que malaisément, ne pouvans venir jusques à nous sans l'entremise des amis de delà. Ç'a esté pourquoi j'en ay prié M. Justel, qui m'a promis de me les recouvrir.

Grands bruicts de guerre, en ceste saison (qui est une autre folie pire que toutes les autres), que chacun tient à Paris pour résolue, parce que le Roy veult qu'on la
20 croye. Comme aussi le sacre, couronnement et entrée de la Roine sa femme, au mois de may prochain, pour laquelle on fait de grands préparatifs ; ainsi qu'on en fait aussi de la guerre partout, de l'exprès commandement de Sa Majesté. Qui sont toutesfois deux actions bien différentes, et desquelles, pour se rencontrer mal en un mesme temps, plusieurs font doute, et sont induits à croire aussi peu l'un que l'autre.

Mais, pource que les desseins des rois sont lettres closes au peuple, jusques à ce que l'événement les ouvre,
30 c'est folie d'y penser rien voir ny connoistre : car les plus habiles discoureurs s'y trouvent trompés.

Pour le regard du Prince de Condé, qui est aujourd'hui un autre subject des discours de ce temps, et que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les vents de Paris, comme les girouettes des clochers, tournent en un instant et emportent aux quatre coings de l'Europe, le rendans en une mesme heure à Bruxelles, à Milan, à Coulongne et à Prague, puis le faisans en un moment traverser par mer en Espagne, et enlever Madame la Princesse de Condé, sa femme, dans son lit, à Bruxelles, et par mesme moien la chambre de l'Infante où elle couche ; après vouloir sçavoir ce qu'ils feront, qu'ils deviendront, s'ils reviendront (ce que le Roy ny eux
10 mesmes ne sçavent pas, mais Dieu seul, en la main duquel sont possible des verges pour nous chastier, si nous ne nous amandons) ; ce sont discours si vains, si sots et si mal bastis (et après lesquels toutesfois on se rompt journellement la teste), qu'on void bien par iceux que la pluspart des cervelles des hommes de nostre siècle sont mal timbrées, de vouloir donner pied à un fondement de sable sur lequel il ne peult rien arrester.

Advis, sur la fin de ce mois, de Venise, d'une grande quantité de Bibles huguenotes, de Genève, de Deodati,
20 dont on a rempli la ville, mais qui n'opéreront guères plus de fruits de mortification aux cœurs de ce peuple naturellement voluptueux, libertin et paillard, qu'ont fait les vieilles catholiques de l'Inquisition. Dieu, toutefois, est puissant de le faire, mais non autre.

Par lettres de Fra Paolo, escrites dudit Venise à un mien ami, qu'il m'a fait voir, le dernier de ce mois, depuis la Censure faite à Romme de l'Histoire de M. le président De Thou, on l'a affichée à toutes les portes des boutiques des libraires de Venise, comme si par là on eust voulu
30 braver et contrepéter la Censure de nostre Saint-Père le Pape.

Ce mesme jour, dernier du mois, le sire T. m'a monstré des lettres qu'on lui escrivoit d'Amsterdam, par les-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelles on l'avertissoit des grandes ruines et pertes qu'avoit souffertes le peuple et tout le païs d'alentour, par les extrèmes inondations et ravines d'eaux qui avoient tout emporté et ravagé en forme de torrent. Et y a dans lesdites lettres une particularité remarquable d'un marchant portugais, qui, aiant fait emploitte d'une grande quantité de pains de succre, lesquels il avoit arrangés et serrés en la cave d'un sien ami d'Amsterdam, l'eau y estant subitement et inopinément entrée, et perdu tout le
10 succre du marchant, avant qu'on eust le moien d'y venir et le sauver, le pauvre Portugais, outré de désespoir, s'estoit desfait lui-mesmes, pendu et estranglé misérablement de ses propres mains.

Une fille de maison, à Paris, s'estant laissée aller à l'amour et fait un enfant, après s'estre déchargée, aux champs, de son fardeau, revinst audit Paris, en ce mois, aussi guaye et délibérée que devant, et aussi resserrée comme si rien n'y eust passé.

On s'estonnoit seulement de dire que la Cour des
20 Aydes s'en fust meslée pour une fille, ce qu'on n'eust trouvé tant estrange d'une damoiselle mariée. Auxquelles ils peuvent ayder quelquefois, par charité, pour subvenir aux foiblesses et infirmités de leurs maris.

Une bonne dame de ceste ville, qu'on avoit mise depuis peu aux Filles Repenties, dit et confessa, ces jours passés, à un mien ami qui l'y alla voir, que, dès la deuxième nuict qu'elle y estoit entrée, elle avoit eu la compagnie d'un prestre, qui avoit couché entre une autre Repentie et elle, et qu'ils ne chaumoient point là dedans
30 de ceste besongne, pourvu que ce fussent prestres et gens d'Eglise : qui estoit la raison pourquoy on les apeloit les *consacrés*.

Le mesme me conta qu'ung homme de qualité de ceste

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ville l'avoit voulu souvent desbaucher pour le mener en telle religion de femmes, d'ici autour, qu'il voudroit ; et qu'il le mettroit à mesmes, pour jouir tout à son aise et coucher avec celle qui lui viendroit plus à gré; mesmes, depuis huict jours, à Longchamp et à Gif, où on besongnoit plus librement qu'au plus célèbre bordeau de la ville de Paris. A quoi il ne s'estoit jamais voulu accorder. Ce que je croy, pource que je le connois et l'ay toujours conneu pour homme (encores qu'il soit garson) qui craind fort Dieu : qui est une rare vertu de ce temps. Ce qui me fait aussi plustost ajouster foy à ses paroles qu'à celles d'un autre.

Mars

Le lundi, premier de ce mois, on crioit, par ceste ville, l'*Histoire pitoiable des parricides commis par Jacques Gentet et sa femme envers leurs pères, mères et sœurs, en la ville de Blaye;* laquelle encores que je me défiasse avoir esté regrattée et reschauffée par ces pauvres contreporteux morfondus, si est-ce que, pour n'estre point parmi mes fadèzes et cris de Paris de ce temps, je l'ay voulu avoir et en ay donné deux sols, pour ajouster à mes autres bagatelles.

Ce jour, est morte à Paris Madamoiselle Odeau, bellemère de feu mon frère du Couldray; elle estoit aagée de soixante six ans, atténuée de longues et diverses maladies, et laquelle dès longtemps ne vivoit qu'une vie mourante.

Ce mesme jour, est mort à Paris M. de Chezelles, ancien advocat du Parlement, et qui y avoit du nom et de la réputation beaucoup. Il estoit plus cassé de goutte que d'années, mais riche, ainsi qu'on disoit : qui est la sou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

veraine vertu de ce temps et la science des sciences d'aujourd'huy.

Ce jour, j'ay reçu de Genève deux Advis sur la nouvelle conjuration et trahison, qu'on bruioit ici avoir esté descouverte contre ladite ville. L'ung est du 10 du passé, de l'emprisonnement d'ung nommé Canat, médecin, accusé de sodomie avec quelques autres traistres, emprisonnés avec les torturés et questionnés, et d'avoir donné le boucon à deux des principaux de la ville, Gautier et
10 Lullin.

L'autre Advis est du 17e dudit mois passé, de l'exécution de Canat, lequel, aiant esté mené au Molard, avoit eu sur un eschaffaud les bras, jambes et cuisses brisés, et tout vif jetté en un feu ardent, ses cendres jettées en la rivière d'Arve.

Il y a plusieurs particularités notables contenues auxdits Advis, que j'ay mis avec mes autres Mémoires de ce temps. Celui qui me les a apportées est ung bon vieillard, nommé Cuilleri, demeurant dans la ville de Genève:
20 lequel, aagé de près de quatre-vingts ans, court encores la poste, et est venu en poste de Genève ici, d'où il m'a apporté les susdits Mémoires, avec des lettres de son fils, que je connois assez particulièrement, mais non ce bon homme son père, que je n'avois jamais veu qu'aujourd'hui.

Le mardi 2e, j'ay acheté deux sols un Advis qu'on crioit icy, donné au Roy par un nommé Lanagerie, sur la punition des blasphèmes de son Roiaume; qui est un gentil Advis, sainct et chrestien, rempli d'infinis beaux
30 traits, et duquel l'exécution seroit aussi souhaitable que l'Advis en est bon et utile. « 1° Qui blasphème (dit-il) en riant, sera damné en pleurant. — 2° Qui blasphème par coustume, sera damné par usage. — 3° Le blasphème est

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en l'ame comme les escrouelles au corps : il croistra tousjours jusques à ce que la main de Vostre Majesté l'ait touché. — 4° Il faut estouffer ce bouc puant de blasphème, dans sa propre laine. Je dy : aux despens des bourses des blasphémateurs. — 5° L'excuse au blasphémateur, de blasphémer, est proprement se blanchir avec son encre, d'autant qu'il n'y a nul plaisir à blasphémer. — 6° Le blasphème est un crime de Lèze Majesté divine, pour lequel Dieu se prend, quant au principal, au blasphémateur, s'il ne se corrige, et, pour les despens, à ceux auxquels il a donné le pouvoir et le commandement de les chastier. — 7° Il faut considérer qu'au blasphème l'offensé est nostre partie, nostre accusateur, et nostre juge, qui ne peult estre récusé ; mais tout ce que nous pouvons faire, c'est de lui demander le renvoy de sa senestre à sa dextre ; je dis, de son ire à sa miséricorde, en nous chastiant. — 8° La condition de nostre vie se peult représenter par un petit flambeau, allumé de nuict sur la fenestre d'une maison : la nuict est longue, le flambeau est court, et le vent est grand pour l'esteindre, avant qu'il soit consommé par le feu. » Qui sont les mots par lesquels il commence son Advis au Roy.

Le mécredi 3e, a esté enterré, dans l'église Saint-Sevrin, à Paris, le président Rancher, avec grande pompe et solennité funèbre, ce qui ne se fait point sans grands frais et despense extraordinaire. Par ainsi il couste beaucoup, en ce temps, à vivre et à mourir.

Le Sr de Fresne Canaye, au contraire de cestui-ci, est conduit, dans un carrosse, en sa maison de Fresne, pour y estre enterré sans aucune cérimonie ou solemnité. Ceux de Charanton, parlans de sa fin, disoient qu'il estoit mort *cum fustibus et armis,* pource qu'il avoit tous ses Sacremens et qu'il ne pensoit pas mourir. Ce qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avient (disent-ils) ordinairement à tous ceux qui en font comme lui. Mais ils sont parties récusables et non recevables en ce fait. On asseure bien une chose, qu'on tient pour véritable, qu'estant près de sa fin, il dit qu'il n'avoit regret de mourir que pour deux choses : l'une, d'estre osté de la Religion ; l'autre, de laisser ses enfans pauvres et misérables comme il les laissoit.

Je fis, ce jour, un pacquet, cotté R. R. R. R., d'escrits divers, tant imprimés que manuscrits, ramassés et
10 recueillis depuis le premier janvier de cest an 1610, jusques au dernier de febvrier. Il y en a trente-six.

Le jeudi 4e, est mort, à Paris, d'une plueresie, en l'aage de soixante sept ans, Me Charles Poussemothe, naguères Secrétaire du Roy, frère de Me Jean Poussemothe, advocat en la Cour, mon gendre. Il a eu le bruit, pendant qu'il a vescu, d'avoir tousjours fait fort proufiter le talent, non tant selon les maximes évangéliques que selon celles du monde d'aujourd'hui, qui en prendroit sur le Grand Autel plustost que défaillir à en avoir, et lequel toutes-
20 fois (bien qu'au dire d'un chacun, il fust extrémement avare et mesquin) n'en a laissé, à beaucoup près, tant que l'on pensoit. Mais quoi? Chacun faict ici bas le procés à son compagnon, sans penser au sien, qui est là haut prest à juger et à estre mis sur le bureau (faute en laquelle tumbent aujourd'hui la pluspart, et moimesmes le premier, laquelle je prie Dieu me vouloir pardonner).

Ce jour, est mort à Paris un advocat, nommé Boissière, neveu de M. de Beaussans, aussi advocat ; et le
30 lendemain, un procureur en la Cour, nommé Barbier, qu'on disoit estre ung peu plus homme de bien et moins larron et corsaire que les autres.

Les médecins estoient en aoust, en ceste saison, à cause

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'indisposition du temps, qui estoit fort froid, neigeux et glacial; que si le soleil n'eust esté haut, la gelée n'eust moins fait de mal et eust esté aussi rude et malaisée à supporter que celle du dernier grand hiver de 1608. Ce qui causoit de la mortalité, à Paris, par les diverses maladies qui y régnoient, principalement les pluerésies, qui envoioient beaucoup en l'autre monde.

Le vendredi 5e, j'ai receu du Sr de Maudestour, après
10 dix ans de poursuitte, la somme de six-vingts quinze escus, à laquelle la nécessité de mes affaires m'a contraint de composer, bien que loialement il m'en deust presque une fois autant.

Mon neveu Du P., Conseiller en la Cour, me disoit, ces jours passés, qu'un gentilhomme d'honneur et de qualité lui avoit conté, depuis peu, que, tout le temps de sa vie, il avoit esté contraint de plaider ; que, de tous les procès qu'il avoit eus, il ne s'en trouveroit un seul qu'il n'eust gangné ; et toutesfois en estoit demeuré pauvre et
20 misérable. « Comment ne le serois-je donc (pensay-je lors), moy, pauvre homme, et inutile du tout à ce mestier, qui n'en gangne pas un, et suis contraint tous les jours de composer à moictié de mon bien, pour en tirer l'autre, affin de pouvoir vivre ? »

J'achetai, ce jour, quatre sols, une nouvelle fadèze, traduitte d'espagnol en françois, intitulée : *la Rescousse du Temps prisonnier*, imprimée à Mons, in-16°, 1610, dont le titre spécieux fait envie de le voir ; mais le discours n'est que vent.

30 Le samedi 6e, I. Millot m'en a donné une autre, de son impression, intitulée : *La magnifique Doxologie du Festu,* par M. Sébastian Rouillard, Advocat au Parlement, homme docte, mais qui lui vaudroit mieux ne l'es-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tre pas tant (dit-on) et estre plus sage. *Aliud est sapere, aliud scire.*

Un autre, qui est le sieur D. B., m'a donné *les Matinées du sieur de Cholières*, imprimées nouvellement, in-16°, par A. Du Brueil (pure bagatelle, comme sont la pluspart des escrits de ce temps).

Le lundi 8e, est morte, à Paris, Madamoiselle de Loans, veufve de M. de Loans, frère de feu ma femme. C'estoit une damoiselle bonne, sage et vertueuse, et à la-
10 quelle Dieu donna aussi une fin heureuse, paisible et douce, conforme à sa vie. Car elle n'estoit pas de ces ames ambitieuses de nostre temps, vessies enflées qui se nourrissent et crèvent de vent, comme Ephraïm, mais humble et débonnaire, sur lesquelles l'Esprit de Dieu s'assied et repose ordinairement. Ce que j'expérimentai, lorsque, conduitte par icellui et meue d'une bonne conscience et charité vraiement chrestienne, elle empescha une bonne partie de la ruine des miens et de ma maison, que les frères de feu ma femme, par leur mauvaise foy,
20 m'avoient brassée et procurée, l'an 1595. Dont il me souviendra tousjours.

Elle est morte d'une hydropisie, aagée de cinquante-deux ans ou environ. Les médecins la pansoient et l'ont toujours pansée comme malade des poulmons, qu'on lui a trouvé fort beaux, sains et entiers, et son mal estoit au foye, prenant l'un pour l'autre, comme ils font souvent.

Le mardi 9e, un mien ami, homme d'honneur et véritable, m'a asseuré d'avoir veu, en un certain lieu de ceste
30 ville, le jour de devant, un plaisant tableau d'Adam et d'Eve, représentant au naturel M. et Madame de Sully. L'Arbre de vie y estoit naïfvement peint, autour duquel on voioit le serpent entortillé, qui présentoit une bourse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Madame de Sully, et au-dessus, entre son mari et elle, paroissoit le président Duret, qui, alongeant son col et ses membres, baisoit ladite dame de Sully sur la bouche.

« Nous sommes en un roiaume de fouterie » (disoit dernièrement, au Louvre, Me G.).

Ce jour, le prédicateur de Nostre-Dame, qu'on apeloit Sufrin, Jésuiste, estant tumbé, en son sermon, sur les dissolutions et lascivetés des femmes, dit qu'il n'y avoit
10 aujourd'hui si petite coquette à Paris qui ne monstrast ses tetons, prenant exemple sur la Roine Marguerite. Puis, comme s'il en eust voulu retenir le mot (lequel on trouvoit, pour un homme d'esprit tel qu'il estoit, lui estre eschappé trop indiscrettement), s'estant un peu arresté, pour se recouvrir, va dire qu'il n'entendoit taxer la Roine Marguerite ; que beaucoup de choses estoient permises aux Roines, qui estoient défendues aux autres. Mais ceste recouverte ne valoit rien.

Le jeudi 11e, à la requeste de Messieurs les Gens du
20 Roy, fust donné Arrest, au Parlement, contre l'imprimeur de Fontenay-le-Comte, en Poictou, par lequel défenses lui furent faites, sous grandes et grosses peines, d'imprimer, publier ni exposer en vente ung libelle diffamatoire fait contre le Pape, intitulé : *La Chasse de la Beste Antichristianisme*. Ordonné que ledit Arrest lui seroit signifié par huissier exprès envoié sur les lieux.

Ce jour, fust enterré, dans l'église S.-Victor-lès-Paris, nostre maistre Victor Cayet, bon docteur et docte, mais un peu douteux, confus et brouillé en sa théologie; grand
30 alquemiste et souffleur, comme il paroissoit à ses habits et à sa mule, qui en mangeoit souvent des oublies. On disoit aussi qu'il estudioit à la nécromance, et que s'il eust peu atteindre à la perfection de ce bel art, après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lequel il suoit et travailloit beaucoup, c'estoit la couronne de sa vie, car le Diable l'eust emporté. De moy, aiant esté curieux, avec beaucoup d'autres, pour l'amour de ce qui s'estoit passé, d'apprendre au vray comme estoit mort ce personnage (auquel j'ay tousjours désiré une vraie conversion au salut de son ame), ma curiosité me transporta tant, que d'aller chercher un homme bien loin, que je connoissois, ami dudit Cayet, et qu'on m'asseura l'avoir assisté jusques à la fin, pour en sçavoir de luy la
10 vérité; qui m'en a dit et asseuré ce qui s'ensuit, sçavoir : que ce bon docteur estant fort malade et près de sa fin, comme ceux qui l'assistoient virent qu'il n'y songeoit point et ne parloit de Dieu ni de sa Mère, prièrent son médecin de lui vouloir dire le danger où il estoit, afin qu'il se préparast pour penser à sa conscience. De quoy son médecin s'estant excusé, y en vinst un autre qui lui parla et demanda s'il ne vouloit pas, comme un bon chrestien, se mettre en son estat pour recevoir Nostre Seingneur. A quoy aiant respondu fort rudement et en
20 colère, et demandé de quoi il se mesloit, lui dit qu'il sçavoit bien ce qu'il avoit à faire, qu'il n'en estoit pas là, et qu'on le laissast en repos, sans lui en rompre davantage la teste. Et renvoia mon homme de ceste façon.

Lors Messieurs nos maistres et docteurs de Navarre, qui sont là en assez bon nombre, aians entendu sa response, et aucuns d'entre eux estans entrés en quelque desfiance de lui, à cause de sa première profession, en députèrent ung d'entre eux, qui lui estoit ami, pour l'amonnester et exhorter de penser à sa conscience, et vou-
30 loir recevoir ses Sacremens; avec charge, s'il voioit qu'il en fist difficulté, de lui dire, s'il ne les recevoit, qu'asseurément, après qu'il seroit mort, on traîneroit son corps à la voirie. Ce que l'autre aiant exécuté, se voiant re-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

buté de lui, et qu'il n'avoit pas grande envie d'y entendre, après ceste menace, lui parlant tousjours de recevoir Nostre Seingneur, nostre maistre Cayet lui va demander : « Et où est-il, Nostre Seingneur ? — Il n'est pas ici, lui respondit l'autre ; mais on vous l'aportera et vous le fera-l'on venir. — Allez-le donc quérir, dit Cayet, et me le faites venir. » Et, après avoir demandé son pourpoint et ses chausses, se leva du lit ; et comme il le vit entrer, se mist à genoux, disant : *Domine, in te speravi ; non confundar in æternum. Miserere mei, Deus, miserere mei*. Puis, s'estant fait recoucher, le receust dans son lit, sans vouloir escouter ne permettre que l'autre qui le communioit lui fist aucune exhortation, comme on a accoustumé de faire ; disant que c'estoit assez et qu'il se contentast ; qu'il sçavoit mieux que lui ce qu'il faloit faire.

Finalement, lui aiant esté apportée l'extrême unction (qu'il n'avoit point envie d'avoir), après qu'on lui en eust oint l'estomach, comme on voulust venir aux pieds : « Et quoy ! dit-il, n'est-ce point tantost assez « graissé ? Dépeschez-vous, je vous prie, et me laissez « reposer. » Et, aussitost qu'ils eurent achevé, prenant sa couverture et s'enveloppant et cachant tout dedans, ne voulust plus ouïr ni parler à personne, ni à prestre ni à clerc, jusques à ce qu'à quelque temps de là on le trouva, là dessous, mort et expiré.

Telle fust la fin de nostre maistre Cayet, à l'enterrement duquel assistèrent l'abbé de Chamvalon et l'abbé de Bourgueil (qui furent les deux plus aparans qui s'y trouvèrent).

M. le prieur de S.-Victor, s'estant laissé aller aux importunités de beaucoup qui le prièrent ne lui vouloir point dénier la sépulture dans son église, puisque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa dernière volonté l'avoit porté à ceste dévotion, dit (mais après l'avoir accordé) que s'il eust sceu plus tost ce que depuis on lui avoit fait entendre, que jamais il n'eust permis que le corps de Cayet fust entré dans leur maison.

Ce jour, estant dans les Cordeliers, le gardien me dit qu'ils avoient envoié quatre bandes de leurs gens à quatre divers enterremens qui se faisoient, ce jour, dans la ville. Ce qui monstroit bien le grand monde qui se
10 mouroit à Paris, tous les jours, en ceste saison froide, rude et fascheuse.

Le vendredi 12e, un advocat de la Cour, nommé Besnard, m'a donné des plaidoiés nouveaux d'un advocat, son ami, nommé Corbin, qu'on apeloit, au Palais, « les plaidoiés de Robin », pource qu'on disoit que tous ses discours n'estoient remplis que de fadèzes et robineries.

Le samedi 13e, M. Justel m'a donné la copie du procès-verbal de la sommation faite de la part du Roy à
20 M. le Prince de Condé, avec la response et protestation dudit Sr Prince. Elle contenoit un feuillet d'escriture, et couroit fort à Paris.

On crioit, ce jour, par ceste ville, la suivante fadèze, comme nouvelle, bien que regrattée et surannée : *Discours prodigieux et espouvantable de trois Espagnols et une Espagnole, magiciens et sorciers, qui se faisoient porter, par les diables, de ville en ville ; avec leurs déclarations d'avoir fait mourir plusieurs personnes et bestail par leurs sortiléges, et aussi d'avoir*
30 *fait plusieurs dégats aux biens de la terre. Ensemble, l'Arrest prononcé contre eux par la Cour de Parlement de Bourdeaux, le samedi* 6e *jour de mars* 1610, qui est une dacte fausse, mise par pitié, et pour res-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chauffer ces pauvres contreporteux, morfondus en toutes sortes, par Ruelle l'imprimeur, qui me l'a dit ce jourd'hui et m'en a apporté un.

Le dimanche 14e, un mien ami m'a fait voir le *Lumbifrage* de Rouillard, fait par lui contre un secrétaire du Roy, qui l'avoit attaqué et escrit contre son livre des *Reliefs forenses*. C'est un plaisant matagot, mais bien fait, voire docte et, en surplus, cruel, sanglant et qui emporte la pièce, comme il faut que soient tels libelles : 10 *aut nunquam tentare, aut perficere*. Il l'a fait imprimer en ceste ville, mais lequel on ne peult voir, si luimesmes ne le baille, pour avoir esté saisi et estroictement défendu. Il porte ce tiltre: *Le Lumbifrage de Nicodème Aubier, scribe, soy disant le cinquiesme évangéliste et noble de quatre races, par Me Sébastien Rouillard, de Melun, Advocat en Parlement. A Eleuthères, année embolismale*. Avant que le rendre, je l'ay leu deux fois, d'un bout à l'autre, et y ay pris plaisir.

On m'en a donné, ce mesme jour, le mémoire d'un 20 autre, mais plus important et scandaleux beaucoup, qu'on disoit estre imprimé vers ces quartiers de Venise, intitulé : *la Fuitte de la Beste hors la ville de Romme*.

Le lundi 15e, le sieur de Tourval m'a donné *les Caractères des Vertus et des Vices*, avec son *Sénèque chrestien*, qu'il a fait imprimer en ceste ville, in-16°, dans lequel a force beaux traits et dignes d'estre recueillis, et desquels je me servirai tant plus volontiers que, par le mespris de toutes les choses de ce monde, ils vous tirent et eslèvent à l'unique amour et singulier des célestes, 30 vraiment heureuses et parfaites.

Il a tiré et traduit de l'anglois de M. Joseph Hall, mais assez mal, estant marri que son traducteur ne parle meilleur françois, pource que je prévois et crains que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son langage n'en dégouste beaucoup de gens : ce que je n'ay pas cité audit Tourval, lequel, tout léger qu'il est, je ne puis que je ne fréquente et aime, pource qu'il m'aime aussi et que j'ay recongneu en lui un bon cœur, accompagné d'une grande piété et crainte de Dieu. *Amici mores noveris, non oderis*, dit le Comique.

J'ay acheté, ce jour, 3 sols, *l'Ordre et forme qui a esté tenu au sacre et couronnement de la Roine de France, Elisabeth d'Autriche, fait en l'église de l'abbaye St-*
10 *Denis en France, avec son entrée faite à Paris, le* 25e *jour de mars* 1571 (il y a, à ceste heure, 39 ans); qui est une bagatelle, si curieusement recherchée aujourd'hui, à cause de l'entrée de la Roine, qu'on bruit se devoir faire bientost; qu'on en donne de la vieille, imprimée in-4° à Paris, avec l'*Entrée du Roy Charles IXe*, qui ne se trouve plus, sinon en quelques bibliothèques (et pense en avoir une, en la mienne, reliée avec d'autres bagages du temps), deux et trois escus. Qui a esté cause de la faire rimprimer in-8° par Gille Robinot, qui me
20 l'a vendue, ce jour, au Palais, 3 sols.

Le Roy revinst, ce jour, de Fontainebleau à Paris, d'où Sa Majesté estoit sortie il y avoit environ huict jours, mal content (ainsi qu'on disoit), et en colère contre la Roine, à cause d'une de ses filles, fort belle, nommée Foulebon, de laquelle il ne s'estoit peu acommoder.

Ce jour, le temps s'estant tourné de la bise au midi, s'esleva à Paris un vent fort impétueux, qui dura tout le long du jour, pendant lequel plusieurs personnes allans par les rues furent blessées de thuilles et plastras, qui
30 tumboient des maisons, et entr'autres deux prestres, sur le Pont-Marchand, dont y en eust un grièvement blessé et à la mort, qui venoit de sortir de prison, accusé de sorcelerie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Justel m'a donné, ce jour, le factum de M. le Seingneur, Sr de Vicquemare, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Rouen, qu'il a fait imprimer ici, pour avoir esté son procès envoié en la Chambre de l'Edit, par-devant M. le président Molé, auquel, en faveur de M. Justel, mon bon ami, et à la recommandation des lettres de Madame de Coulonce, Dame que j'aime et honore beaucoup, l'ay affectueusement recommandé.

10 Le factum en est plaisant, comme d'un pauvre fiancé qui craind que sa fiancée lui face porter les cornes, estant marié, estant duitte au mestier dès longtemps par son seing et confession propre, qui est la meilleure pierre de son sacq, mais contredite vivement par ses parties, de la vérité ou fausseté de laquelle dépend tout le jugement du procès.

Le mécredi 17e, j'ay vendu pour quatorze francs de petits livrets et libelles de la Religion, que j'avois mis des longtemps à part pour cest effect, en aiant deux d'une 20 sorte de chacun, et le reste n'estans que fadèze.

Ç'a esté un nommé Me Gilles, de Montbeliart, que je n'avois jamais veu, et que Thomas R. m'a amené ce jour, qui m'en a donné deux pistoles. Pour ce, ici, receu 14 livres.

Le jeudi 18e, j'ay acheté ung Discours funèbre (sot et fabuleux), qu'on crioit devant le Palais, sur la mort de Cayet, avec un autre aussi fat d'une Damoiselle courtizanne. M'ont cousté, les deux, deux sols.

Le vendredi 19e, j'ai acheté, quatre francs (ce qui ne 30 devoit valoir qu'ung quart d'escu ou vingt sols au plus, n'estoit qu'il est rare et ne se recouvre point), la première et deuxième partie du *Satyricon* de Barclaie, qui est un gentil livre, à mon gré, et pour lequel avoir je fis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

meilleur marché de vingt sols de mes livrets de la Religion à ce marchant de Montbéliart. Jamet me l'a vendu au Palais, ce matin, relié en deux petits volumes en parchemin, et l'avoit eu de M. de Vornaizon, Secrétaire du Roy (duquel je l'ay sceu), pour trois francs.

Comme je l'escrivois sur ce papier, ledit jour, dans mon Estude, sur les trois heures après midi, est survenu un grand coup de tonnerre, précédé de trois esclairs, qui m'a fait presque tumber, de peur, la plume de la main.
10 « Quand il tonne en mars (disent les bonnes gens), on peult bien crier hélas ! »

Le samedi 20, fust enterré, dans l'église St-Germain-de-l'Auxerrois, à Paris, Madame de Bélièvre, vevfve de messire Pomponne de Bélièvre, Chancelier de France ; dame sage, vertueuse, humble et charitable. La pompe de l'enterrement fust grande, le convoy numéreux et magnifique. La Cour, la Chambre des Comptes et le collége de messieurs les Secrétaires, y marchèrent en corps; plusieurs Maistres des Requestes, des Évesques et Ar-
20 chevesques, jusques à huict; l'Évesque de Rieux (plus propre à une cérimonie de parade et muette, comme la messe, qu'à autre fonction épiscopale), fist l'office; le Père Cotton, l'oraison funèbre. Il y avoit trente-cinq pauvres habillés, qui estoit le meilleur de tout, tout le reste n'estant que fatras et monstre pour le monde.

Le lundi 22 de ce mois, je me suis amusé d'extraire, du Registre d'un mien ami, fort curieux (lequel il m'a presté, dès le dernier du mois passé), les suivantes fadèzes, mais bien rencontrées et plaines d'observations
30 remarquables sur l'estat de la Ligue de nostre temps, et dont, pour ceste raison, je me délibère d'en accroistre mes Mémoires-Journaux de la Ligue ; avec plusieurs autres que je n'escris ici, que j'y ay trouvées, cestes-ci

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aiant esté pour la pluspart tirées, de lui, de *la Suitte du Manant;* lequel libelle, pour avoir été aussitost supprimé qu'imprimé, a passé par les mains de fort peu de personnes, et ne l'ay jamais peu voir ne recouvrir.

« 1. Le livre du *Maheustre* fust recherché dans Paris, et désavoué, comme estant de la lignée de Melchisédech, sans père ni mère. Le duc de Maienne, fasché, voulut sçavoir qui en estoit l'aucteur; et, de colère, il en souffloit et bouffoit assez pour faire moudre ung moulin
10 à vent. Sa femme pleuroit de despit, et en jetta des larmes, gléreuses assez pour empezer trois douzaines de peccadilles. La dame de Montpensier nacquetoit des dents, comme une guenon; le Sr de Belin faisoit peur aux crocodilles de Libie par ses morgues sublimes; le président Janin tempestoit, comme un taureau bannier; le président Le Maistre en mordoit ses lèvres; le président Dorçay faisoit le chien couchant; Ribaut escumoit, comme un pourceau sanglier; le secrétaire Baudouin en estoit furieux; Buvillier en faisoit le bouffon; Marteau-
20 La Chapelle s'en pensa pendre, à Montfaucon; Rolland l'eschevin en railloit comme un sot; l'advocat Oudineau faisoit le froid, piquant comme ung aspic; Sermoise faisoit le regnard; son frère Du Fay faisoit le singe; le président Dassi en bavoit comme une caillette; Damour, Conseiller, deschiroit comme un tigre; Lhuillier, Prévost des Marchans, rugissoit comme un lion; Langlois, eschevin, mordoit comme une vipère; le secrétaire Poussepin siffloit comme un crapaut; Daubray roulloit les yeux en teste comme un bouc; l'advocat Du Rousseau
30 mordoit ses lèvres comme un insensé; le Basque Rabusseau, l'yvrongne La Rue, Baudoin le vérolé, l'audiancier Le Surveillant, l'outrecuidé Lassus, en couroient les rues comme fols; l'advocat Després faisoit le dissimulé;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'advocat Noyiau grinçoit les dents comme un marmot; l'advocat Baussan et Le Muet maudissoient en trippières; les deux Chauvelins rioient en hipocrites; le commissaire Normant en perdoit le sens, et le commissaire Le Sage l'entendement; le commissaire Olart grongnoit comme un pourceau; le médecin Monanteuil en suoit d'ahan; le colonel Passart bransloit la tête en esvanté; le grand Guillaume Poulailler alloit de taverne en taverne pour en sçavoir des nouvelles; les deux frères
10 Marchant en faisoient de laides grimaces; le colonnel Vilbichot en faisoit l'estourdi, et La Haye le mestif.

« 2. Les deux chefs des deux partis ont ressemblé deux vieux regnards, qui, pour faire lever le gibier du bois, contrefont l'abboy du chien, et vont l'un après l'autre chassans pour attraper leur proie. Ainsi le Roy de Navarre a contrefait le Catholique, et M. de Maienne, le Ligueur : et n'estoient toutesfois et ne sont ni l'un ni l'autre.

« 3. Le duc de Maienne a servi de chien couchant
20 pour faire lever la Ligue, et le Roy a servi de lévrier pour la prendre au colet.

« 4. La Chapelle-Marteau, Prévost des Marchans de Paris, a eu, pour sa part, des rançons, et du Receveur de la Ville, de Vigni, six-vingts mil escus pour le moins, oultre six mil escus qu'il a receus des Espagnols, et a trompé le mareschal de Biron, lui aiant promis de prattiquer la reddition de Paris au Roy.

« 5. Toute la Cour de Parlement de Paris, dès le mois de juillet de l'an 1593, tramoit la paix, et y donnoit
30 consentement, hormis cinq, encores compris les deux Advocats du Roy Dorléans et Hotman.

« 6. La Chapelle-Marteau, secrétaire d'Estat de la Ligue, et Roland, grand-audiancier, firent tant que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louschard, esleu eschevin, ne le fust. Ledit Roland fust continué. Tous deux ont adhéré aux volontés et conseils du duc de Maienne, pour ruiner les Seize; tous deux se sont déclarés ennemis des prédicateurs et des Espagnols; tous deux ont tendu à leurs affaires, aux despens du parti de la Ligue, aians plus de conseil et de cervelle que tout le reste des Ligueurs ensemble.

« 7. Le Légat de Plaisance n'a pas creu les Seize ne les Espagnols; a toujours escouté Mr de Maienne, faisant office de père commun, voulant conserver le chef, pour ne perdre, mais entretenir les membres.

« 8. La Conférence de Suresne a esté le comble du malheur des Seize, laquelle le Légat (disoient-ils) devoit empescher, où au contraire il détesta les placcards qu'on afficcha à Paris contre laditte Conférence.

« L'Archevesque de Lion, d'aultre costé, aiant envie de se faire paroistre par son beau parler et subtilité d'esprit, aiant esté cause de la continuation d'icelle, en fust le premier moqué et attrappé au piège : car il trouva qu'il avoit affaire à des gens encores plus fins que lui.

« 9. Les ecclésiastiques et les justiciers qui ont suivi le Roy lui ont plus servi à son establissement que toutes ses forces.

« 10. La hayne du duc de Maienne contre les Seize a esté l'establissement du Roy.

« 11. Si M. le Légat eust contredit la Conférence, que la qualité de M. de Maienne permettoit, il y eust eu un remuement apparent en tout le Roiaume. Ce que le Légat fuioit, tant qu'il pouvoit, de peur qu'il ne lui fust reproché d'avoir brouillé les affaires.

« 12. M. de Maienne a fondé les excuses de toutes ses malefaçons sur le peu de respect de ceux de sa Maison et le peu d'obéissance que lui rendoient les Gouverneurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« 13. Le seingneur de Villeroy entretenoit le duc de Maienne en deux maximes générales : la première, qu'il faloit qu'il s'emparast de la Couronne et se fist eslire Roy, s'il pouvoit, contre toutes les prattiques de l'Espagnol et de tous les autres princes de Lorraine, spécialement le duc de Guise; la seconde estoit que s'il ne pouvoit parvenir à ce but, qu'il faloit qu'il traictast avec le Roy, lui alléguant deux principales raisons pour cest effect : la première, qu'il auroit cest honneur d'avoir contraint un
10 grand Roy de se faire Catholique et se renger à la raison, et bailler de belles asseurances et promesses aux Catholiques, telles que l'on le pourroit souhaiter, pourveu que l'on le recongneust; et la seconde, que le Roy lui baillerait tels gouvernemens et estats qu'il voudroit, tant pour lui, ses enfans et ceux de sa Maison. Et qu'il ne faloit qu'il doutast aucunement que le Roy lui en eust peu faire tort, tant pource que toute la Noblesse Catholique ne l'endureroit jamais, pour avoir le serment de conserver la Religion, et le traicté des Princes, qu'aussi les
20 Princes aians les gouvernemens et les principales fortes places, ils ne pourroient estre forcés et auroient moien de résister. Quant à l'Espagnol, qu'il ne lui pouvoit apporter que nuisance et toute incommodité, estant de sa nature inhumain, cruel et ambitieux, qui petit à petit le débuteroit de ses grades et honneurs pour y mettre des personnes de sa créance, et le rendroit misérable. Lequel conseil le duc de Maienne a creu.

« 14. Le Sr de Villeroy a esté le vrai agent de la ruine et division de la Ligue, car il a destourné le duc de
30 Maienne de donner aucun grade au Roy d'Espagne en France.

« 15. Au logis de La Chappelle-Marteau, fust tenu un Conseil, en décembre 1589, où estoient le duc de Maienne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et le Sr de Villeroy, avec Bernardin Mandosse, le commandeur Morée, et Jean-Baptiste Taxis, ministre du Roy d'Espagne; où fust proposé de prendre la protection du Roy d'Espagne, et le faire Protecteur de la France : à quoi le duc de Maienne inclinoit lors, comme aiant volonté de se maintenir sous un grand. Mais le Sr de Villeroy, qui tendoit à l'establissement du Roy et à la ruine de l'Espagnol, l'en desbaucha du tout, lui remonstrant que ce seroit diminuer sa qualité et sa grandeur, qu'il pouvoit maintenir par les moiens du peuple et des forces de la Noblesse et de sa suitte; que de se mettre soubs un prince estranger, c'estoit courir hazard, en danger d'estre délaissé de ses amis, voire abandonné de toute la Noblesse, qui n'obéiroit jamais à l'Espagnol. De sorte que le Sr de Villeroy rompist ce coup : qui fust un grand avantage pour le Roy; d'autant que si le Roy d'Espagne eust commandé à la France, sans doute toute intelligence et connivence eust esté perdue, et par conséquent le Roy, qui eust esté mal suivi, servi, voire hors d'espérance d'estre establi.

« 16. Bernardin de Mandosse, avec les ministres d'Espagne, voians que M. de Maienne ne se roidissoit point autrement contre le sieur de Villeroy, fort faschés de quitter prise, et cependant ne pouvans faire autre chose, ledit de Mandosse dit au duc de Maienne ces mots : « Monsieur, Dieu vous veuille bien conseiller! « Je sçai que mon maistre a bonne volonté pour le ser- « vice de la cause de Dieu et de la Religion : pensez à ce « qu'il peult et à ce que vous estes. » Et sur ce, les autres dirent qu'il faloit donc que le Roy leur maistre fist une guerre auxilliaire, puisque les François ne vouloient point de protection.

« 17. Ode Pigenat, Provincial des Jésuistes, dit au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duc de Maienne, qu'il ne se devoit fier au conseil du sieur de Villeroy, qui estoit un courtizan sans religion, et qu'il le tromperoit. « Mon père, lui dit le duc de Maienne, je « me fie en lui : car il m'a promis courre ma fortune. » De quoi ce Jésuiste fust bien estonné. La Ligue depuis a voulu interpréter ce mot : *Il m'a promis de courre ma fortune,* comme s'il eust esté d'une double entente, et que le sieur de Villeroy n'entendoit courir mesme fortune que M. de Maienne, mais courir contre la fortune dudit
10 duc et le ruiner ; et que l'entente en estoit au diseur.

« 18. Les derniers Mémoires que firent présenter les Seize au duc de Maienne, ce fut à Soissons, en may 1593 ; et lui furent baillés par un Cordelier. Après les avoir leus, il dit : « Ces gens-là me persécute- « ront-ils tousjours? Si me contredient plus, je les « perdray. »

« 19. Le duc de Maienne dit à Taxis, ambassadeur d'Espagne, auquel il communiquoit le plus, que s'il plaisoit au Roy d'Espagne bailler sa fille au fils du duc
20 de Lorraine ou au duc de Savoye, qu'il s'employeroit partout pour maintenir l'un ou l'autre en la Couronne de France. Taxis manda cela au Roy d'Espagne ; mais, depuis, Taxis lui remémorant ceste proposition, le duc lui dit que cela ne se pouvoit exécuter, les affaires estant changées, et qu'il ne pouvoit favorizer ni l'un ni l'autre pour la Couronne. Ainsi le duc de Maienne abusoit le Roy d'Espagne, en tirant son argent, et se moquoit de ses parens par promesses.

« 20. Les Politiques vouloient porter le Roy de Na-
30 varre au throsne roial ; M. de Maienne le vouloit estre. Les autres Princes ne le vouloient souffrir, et les Catholiques affectionnés ne vouloient ni de l'un ni de l'autre ; ains que les Estats en nommassent un qui fust Catho-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lique, sous le bon plaisir de Sa Saincteté et du Roy d'Espagne.

« 21. M. de Maienne envoia le comte de Brissac à Paris, avec lettres de créance adressées au Sr de Belin, Gouverneur. Ceste créance portoit que le président Brisson traictoit avec le Roy de Navarre pour lui donner entrée dans Paris, et qu'il se faloit desfaire dudit Président, en quelque sorte que ce fust, comme estant chef des autres traistres, et le plus dangereux de tous; et ne le
10 laisser eschapper, pour le mal qu'il pourroit faire, estant avec l'ennemi. Le comte aiant déclaré sa croiance, Belin assembla les premiers et principaux du Conseil des Seize, où le comte leur dit encore sa charge de les exhorter d'assister en ceste exécution le Sr de Belin; et qu'au cas que ledit Belin ne le voulust exécuter, qu'ils y tinssent la main pour le bien et seureté de l'Estat. « Et toutesfois, « Messieurs les Seize (dit-il) n'en ont emporté, de ceste « exécution, que de la désolation; et ceux qui en ont prou- « fité, ont esté leurs ennemis qui en ont eu la despouille.
20 « L'estat de M. le président Brisson, M. de Maienne l'a « parti en quatre, et en a fait quatre présidens : l'un Héré- « tique, deux Politiques, et ung frénétique. Et quant aux « Seize, il en a fait mourir aucuns, banni les autres, et « le reste désauthoré de leurs qualités. » Il disoit pour couverture, qu'encores que le président Brisson fust contraire à la Ligue, que néantmoins la forme dont avoient usé les Seize estoit tellement de conséquence, que si elle n'eust esté réprimée elle perdoit tout, et en eussent abusé.

30 « 22. Après l'exécution des Seize, le duc de Guise, qui peu auparavant leur avoit envoié le Sr de Lange leur porter de sa part toute créance de faveur, assistance et ayde, se moqua d'eux et se rengea sous les aisles du duc

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Maienne, son oncle : dont on disoit que « le milan avoit attrappé la perdrix », pource qu'on s'asseuroit que le duc de Guise se ruineroit pour son oncle, qui n'avoit autre appréhension d'obstacle que son neveu, par la réputation de son nom.

« 23. Les Ligueurs affectionnés estoient les oisons du duc de Maienne, qui les menoit paistre au champ de misère, et les repaissoit d'herbes amères.

« 24. Si la mort du président Brisson eust esté avouée
10 ou passée sous silence par le duc de Maienne, sans doute le Roy n'eust plus eu d'agens dans Paris pour lui : ils eussent tous perdu courage. Mais, quand on vid que ceste mort lui servist de prétexte pour se vanger des Seize, l'on jugea que, de la ruine des Seize, la Cour de Parlement se restabliroit en son auctorité première.

« 25. M. le Procureur Général excita un murmure contre son curé qui preschoit; et n'eust esté qu'il fust retenu par Monsieur son beau-père et autres, il eust fait un scandale publiq, comme fist le conseiller Damours,
20 qui démentist le curé Boucher, en plaine église, estant vestu de son surpelis.

« 26. Daubray, en l'Assemblée de Ville, sur la proposition du Prévost des Marchans de donner ordre au bruit de paix, qui se semoit à Paris, et des intelligences avec le Roy de Navarre, se leva et dit que c'estoient faux bruits, et que c'estoient les ames damnées de ces quatre pendus des Seize qui semoient tels bruits par la ville; et se mist en colère contre le chanoine Sanguin, jusques à en venir aux démentis. Sur quoi Rose, évesque de Senlis, aiant
30 remonstré à Daubray qu'il ne falloit user de mesdisance, ains au contraire se réconcilier avec ses citoiens, le Sr Daubray lui dit : « Més que j'aye veu les curés, les « prédicateurs et les Seize faire amande honorable en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« chemise, la torche au poing, des révoltes et mutineries « qu'ils ont commises contre les rois, j'aviserai ce que « j'aurai à faire. »

« 27. La Rue, agent dudit Daubray, a voulu tuer Senault en plain corps de garde, aiant dit que Sanguin avoit abrégé ses jours, d'avoir desmenti son colonnel; que la poire estoit meure, qu'elle seroit bientost cueillie, et que les Seize ne faisoient que traisner leur lien.

« 28. Au parti du Roy, l'on a tenu une maxime très
10 bonne, d'aimer et favoriser ses amis et confédérés, et hayr les ennemis et fauteurs du parti contraire. Tout au rebours, le duc de Maienne a persécuté ses amis et confédérés et plus affectionnés à la Ligue, favorizé les contraires : pensant par ce moien s'entretenir en son parti particulier, et gangner ses contraires par douceur et bienveuillance, et les Ligueurs par rigueur et travail, n'en faisant non plus d'estat que de valets.

Extrait d'un plaisant discours d'un Seize catéchizé par les Politiques (1593).

20 « 29. La première maison où je fus mené, ce fust celle du colonnel Daubray, où il y avoit grande compagnie, et de toutes sortes de personnes que l'on catéchisoit contre les prédicateurs, les Espagnols et les Seize. A mon entrée, je fus receu, avec accolades, par le Sr Daubray, qui, après beaucoup de belles offres de son crédit, me mist de la classe de l'advocat Du Rousseau, et me bailla entre ses mains pour m'instruire et catéchiser, pendant que le Sr Daubray alloit et venoit pour recevoir les survenans. Cest advocat Du Rousseau me receut gracieusement, et,
30 me prenant par la main, me fist seoir près de lui. A voir sa contenance paternelle, son visage riant et son beau

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parler, je pensois que ce fust quelque nouveau Caton, mais enfin je congneus que c'estoit un Catilina du pays du Maine. D'arrivée, il va entrer en protestation qu'il estoit Catholique; qu'il avoit veillé pour le parti jour et nuict : excepté la nuict de Toussaints 1589, qu'il fust contraint de garder le lit pour un frisson qui le prist; qu'il avoit enduré la faim, la soif et toutes sortes de misères, lui qui avoit vescu auparavant la Ligue fort honnorablement; qu'il avoit emploié une grande partie de
10 ses biens au parti, et délibéroit d'y emploier le reste, voire sa propre vie; et qu'il faloit que les gens d'honneur, comme moy (en me flattant), se recongneussent et joingnissent ensemblement, pour estre les plus forts, et résister à une je ne sçai quelle manière de gens qui se disoient les zélés, et que l'on appeloit les Seize : gens de néant, personnes abjectes et de basse condition, qui néantmoins vouloient tout entreprendre et manier les affaires; qui avoient commencé une révolte qui saingneroit à jamais; qui continuoient tousjours leurs révoltes
20 et entreprises, faisoient des violences et injustices, renversoient tout ordre, ne faisoient que brouiller les affaires, et estoient cause de toutes les misères que souffroit la France des guerres civiles. Tellement que, pour avoir un repos et remettre la France en son ancienne liberté, il faloit exterminer telle manière de gens, comme cause de nos malheurs. Que M. de Maienne y avoit bien commencé, en aiant fait pendre quatre, banni plusieurs, et desauctoré aucuns; et qu'il faloit lui aider pour exterminer le reste. Qu'en les exterminant, nous chasserions les
30 Espagnols ennemis de la France, qui n'estoient soustenus que des Seize; et que, cela faict, le Pape recevroit librement le Roy de Navarre à la Couronne; qu'il se disposoit à estre Catholique et le seroit bientost (à ce que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cest advocat me disoit), et que le Pape absoudroit volontiers le Roy de Navarre de son excommunication. Mais qu'il estoit empesché et destourné de ce faire par les agens du Roy d'Espagne, soustenus des prédicateurs et des Seize : lesquels estans exterminés, sans doute les Espagnols sortiroient de la France, et, par ce moien, serions tous en paix, jouirions de nos rentes et héritages, et les marchans traffiqueroient; nous irions proumener aux champs, etc. Voilà la première instruccion qui me fust
10 donnée, de laquelle je fus quelque peu esmeu, n'aiant connoissance de la caballe de ces Maheustres et Politiques, mesmement de cest avocat Du Rousseau, homme subtil, dissimulé, grand menteur, rempli de vanité et de vengeance, grand faciendaire des Politiques, et fidèle serviteur du Roy de Navarre.

« 3o. La deuxième instruccion me fust baillée en la mesme maison du sieur Daubray, mais en colléges de plusieurs, où l'on me fist entrer par la certification dudit sieur Du Rousseau, qui m'avoit catéchisé; et là estans,
20 je vis Langlois, eschevin; ung nommé Le Jay, qui a esté aussi eschevin; Monanteuil, médecin; Desprez et Bossan, advocats; de Lassus, et autres dont il ne me souvient. Là, fust parlé assez confusément des affaires, et en parlèrent peu en ma présence. Ce ne furent que mesdisances contre les Seize, y meslant les prédicateurs et curés, qu'ils apeloient personnes transportées de passion, qui ne preschoient que le sang et ne méritoient d'estre ouïs. Qu'il les faloit laisser là pour un temps, afin que par tel mespris ils se rebutassent de parler de la
30 guerre; et s'ils persistoient, qu'il y faloit emploier la force, principalement contre Ceuilli, Boucher et Aubry, desquels ils mesdisoient à toute outrance, jusques à dire qu'ils n'iroient plus à leurs messes ni à leurs prédica-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions (encores qu'ils fussent leurs paroissiens), et m'exhortèrent moi-mesmes de n'aller plus à leurs prédications.

« 31. La troisiesme instruccion me fust donnée au logis de l'abbé Ste-Geneviève, où y avoit grande compagnie, entre autres le sieur de Roissi et le poëte Passerat, Daubray, Langlois, eschevin; Le Jay, Du Rousseau, Després, eschevin; Baussan, les deux Chauvelins, Poussepin, secrétaire, et le sieur de La Mothe, gentil-
10 homme de M. de Nevers. En ceste assemblée fust parlé tout à l'ouvert de la paix avec le Roy de Navarre, disans que les guerres seroient perpétuelles à faire comme on faisoit; que tout estoit ruiné; qu'il valoit mieux, pour avoir la paix et soulager le pauvre peuple, se jetter entre les bras du Roy, prince rempli de clémence et bonté, et lequel sans doute les recevroit humainement, les conservant en l'exercice de leur Religion Cathol., Apostol. et Rom.; qu'il estoit le vray héritier de ceste Couronne; avec ce, que jamais la race des Princes de Bourbon ne
20 laisseroit Paris en paix, si la Maison de Lorraine ou autre estranger venoit à ceste Couronne. Qu'il n'y avoit autre moien de repos et salut pour eux, qu'en le reconnoissant; et que si on ne le faisoit de gré à gré, qu'il emporteroit Paris de force : tellement qu'il valoit mieux traicter avec lui en temps opportun, que d'attendre sa miséricorde, la corde au col; qu'il ne faloit plus s'attendre au secours du Pape, ni aux armes des Lorrains, ni aux doublons d'Espagne, pource que tout cela n'estoit que chimære; et que, pour parvenir à la reconnoissance
30 du Roy, il faloit faire tout ce qu'on pourroit, et se résoudre de s'opposer fermement et ruiner tous ceux qui la voudroient contredire.

« Après ceste proposition, on mist en avant les moiens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et ordre pour y parvenir; et fust leu un mémoire de l'ordre qu'il faloit tenir, pour s'assembler, et prendre le signal du mot du guet, avec les endroits où on se devoit adresser. Quatre maisons de colonnels furent arrestées, où à certains jours et certaines heures on s'assembleroit pour conférer, sçavoir : la maison Daubray, pour le quartier de la Cité; celle de Passart, pour celui du Louvre; de Marchant, pour le quartier de Grève; et de Vilbichot, pour celui des Halles. Là devoient estre données
10 les instruccions contre les prédicateurs et les Seize; quel langage il faloit tenir contre eux et les Espagnols; le moien de leur résister et empescher leurs desseins. Entre autres choses, il me souvient que, comme les prédicateurs et les Seize crioient contre les trevfves et conférences qui se faisoient avec le Roy de Navarre et ses agens, et les intelligences et prattiques que les Politiques faisoient dans la ville; Daubray (qui estoit la maison de celui où je m'adressois) me donna advis que, pour rompre ces cris et plaintes des prédicateurs, et les menées,
20 violances et résistances des Seize, il faloit semer des bruits, qu'il me diroit, par la ville, et de sa part, iroit aux Halles avec La Rue, son enseingne, me priant d'accompagner un nommé Rabusseau, mercier du Palais, demeurant près le parvis de N.-Dame; et qu'ensemblement nous nous trouvassions au Marché-Neuf, sur les dix heures du matin; et là, faisans semblant de marchander quelque viande ou quelque fruict, semer des bruits contre les prédicateurs, les Espagnols et les Seize : disans et crians que les prédicateurs empeschoient la paix, et qu'ils es-
30 toient cause que le pauvre peuple mouroit de faim, et que si on ne faisoit la paix, qu'on alloit estre assiégé de rechef pour manger des rats et des souris, comme auparavant, pour l'opiniastreté des prédicateurs, qui man-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

geoient les bons morceaux, estoient à leur aise et recevoient force doublons d'Espagne; que les Seize estoient des voleurs et larrons, qui avoient leurs maisons plaines de vin et de bled, faisans bonne chère aux despens du peuple. Quant aux Espagnols, qu'ils ne tendoient qu'à piller la ville de Paris, comme ils avoient fait celle d'Anvers. Brief, qu'il faloit emploier toutes sortes de mensonges et mesdisances pour éluder les artifices des desseins des prédicateurs, des Espagnols et des Seize.

10 « Sur lesquels advis du Sr Daubray, estant allé trouver Rabusseau en son logis, et lui aiant exposé la charge que j'avois, après m'avoir ouï, prist avec soi trois compagnons qu'il mena au Marché-Neuf, où il fit beau bruit et remplit de ces bruits tout le marché et autres places de la ville. Si que par ces artifices tout le peuple maudissoit les prédicateurs, les Espagnols et les Seize, comme meschantes gens, et cause de la guerre, de la famine et cherté des vivres.

« 32. Après ces braves exploits, le colonnel Daubray
20 me mena disner au logis de l'Abbé Sainte-Geneviève, où assistoient le Sr de Vigenère, son camerade associé; le poète Passerat, Baudouin le musnier, le grand Guillaume, cuisinier; tous gens disposts à bien boire et manger, comme à la vérité nous fusmes bien traictés; car M. l'Abbé avoit deux tables, l'une pour les Politiques et l'autre pour les Ligueurs, que quelques fois il prioit, pour sçavoir des nouvelles et voir leur contenance; et quand il les traictoit, leur donnoit de la vache au lieu de bœuf, et de la brebis au lieu de mouton, avec du vin es-
30 vanté et du pain bis; et se moquoit d'eux, en leur faisant des plaintes de sa pauvreté, entre autres à nostre Me Boucher, le docteur, qu'il traictoit de ceste façon. Mais, quand les compagnons Politiques y alloient, l'on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faisoit grande chère, force cocqs d'Inde, chappons, perdrix, bécasses (mortes et vives), avec toutes sortes de patisseries, et surtout de bon vin délicat et friand; et se traictoient en princes. Et il y avoit tel excès, que les boutons du nez de Passerat s'enfloient comme grenades; celui de Baudoin suoit de chaleur, et en tumboient des mites; le ventre du grand Guillaume s'enfloit à la Suisse; la langue de Rabusseau cuida sortir hors de son clavier, tant son langage redoubloit : tellement que ces vénérables personnages me cuidèrent noier de boire, et tout du long du disner ne firent que parler des Seize. Passerat les tranchoit à coups de bec; Baudouin les escachoit sous sa meule de moulin; le grand Guillaume les fendoit, comme il fait un coq d'Inde; M. l'Abbé les assomoit à coups de crosse. C'estoit pitié de ces pauvres Seize, comme ils estoient charpantés à la table de Monsieur l'Abbé. A chaque verre de vin, un Seize mort; et y eust pour le moins cent cinquante verres de vin avalés, et tout d'une main cent cinquante Seize abbatus en peinture, mais le vin avallé par effect. Bref, nous beusmes tous et avec tel excès, que je m'en retournai sans aucune instruccion : sinon que M. l'Abbé me dit qu'une autre fois nous beurions d'autant, et que je serois le bien venu. Sur cest adieu, je m'en revins avec Rabusseau, que je laissay sous le Petit Chastelet, parce qu'il vouloit passer outre, disant qu'on avoit muré le passage, tant il avoit la veue trouble; et ne fust en ma puissance pouvoir le faire passer outre, s'opiniastrant contre moy, disant que, depuis six heures qu'il avoit passé sous l'arche du Petit Chastelet, l'on avoit muré ceste arche, et que l'on n'y pouvoit passer : tellement que je fus contraint le laisser philosopher sous ceste arche, tastant des mains contre la muraille cos-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tière, estimant tousjours que le passage fust estouppé.

« 33. Messieurs de la Cour de Parlement condamnèrent à mourir, bien qu'ils n'eussent preuves suffisantes, Michelet, Du Guay, Du Jardin et autres, qu'ils firent pendre et estrangler injustement, pour faire despit aux prédicateurs et Espagnols qu'ils soutenoient; et ce, à la suscitation principalement du conseiller Damours et du secrétaire Poussepin, ne visans à autre chose qu'à exécuter tousjours quelque vengeance contre les prédicateurs et
10 les Seize, à quelque prix que ce fust, supposans, pour les exterminer, faux tesmoings de tous costés et fausses accusations, afin de mieux donner pied et entrée à l'introduction du Roy de Navarre à la Couronne.

« Au moien de quoy, connoissant les meschants desseins et actions desbordées de ces gens-là, je m'en retirai (dont je loue et louerai Dieu toute ma vie) : d'autant que quiconque est des leurs, il est troublé incessamment et tousjours en action de mal faire, envieux, vindicatif, furieux, qui ne veut entendre raison et y contredit
20 sciemment; brief, qui pecche contre le S.-Esprit : tesmoing l'instruccion que les vieux Politiques donnent aux jeunes qui entrent en leur compagnie, laquelle consiste en trois maximes générales : la première, préférer l'Estat à la Religion; la deuxième, chercher ses commodités, aux despens d'autrui; et la troisième, se joindre avec les Hérétiques pour persécuter les Catholiques. »

J'ay pris plaisir d'extraire ces fadèzes et bouffonnes mesdisances des Seize (dans lesquelles on peult recueillir quelques vérités cachées de ce temps) du Registre de
30 M. J. R., auquel je l'ay rendu, le jeudi 25 de ce mois. J'en ai tiré tout plain d'autres, de mesme farine, pour m'en servir à mes Mémoires, que je n'ay voulu escrire ici.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le mécredi 24e de ce mois, M. Justel m'a donné l'*Épigramme fait sur la mort de nostre Me Cayet*, lequel on faisoit courir le bruit qu'on le vouloit déterrer et jetter le corps à la voirie, pour lui avoir esté trouvé des images de cire, avec plusieurs autres pièces et instrumens de magie et diablerie, mesmes une paction qu'il avoit faite avec le Diable. Le prédicateur de S.-André le dit, hier, à un de mes fils.

EPITAPHIUM VICTORIS CAIETANI, THEOLOGI
10 ET PROFESSORIS REGII

Quod tua quæsivit toties industria solers,
Quæsitum toties nec reperire fuit,
Id jam, Victor, habes, non te vis vivida flammæ
Virgineum Vestæ non penetrale fugit.
Quoque modo tenui de semine pullulet aurum
Alternentque novas juncta metalla vices,
Hæc jam corporea nosti compage solutus,
Pervia sunt oculis hæc modo cuncta tuis.
Sed neque Pythagoræ fallunt te arcana renati
20 Cui femur auratum versicolorque fuit.
Pervigiles quod non flammæ vigilesque lucernæ
Te docuere, Dei visio sola docet.

Ce jour, furent exécutés, au bout du pont S.-Michel, à Paris, trois voleurs : l'ung mis sur la roue, et les deux autres pendus, avec deux de leurs recéleuses, qui eurent le fouet au pied de la potence.

Ce jour mesme, est mort, à Paris, un Correcteur des Comptes, nommé Nicolas.

Le vendredi 26e, est mort, à Paris, le receveur Bri-
30 gueran, mien ami, cinq jours après avoir esté taillé par Collo, qui m'a monstré cejourd'hui les deux pierres qu'il avoit à la vessie, et qu'il lui avoit tirées : vraiement esmerveillables, pour la prodigieuse forme et grosseur dont elles sont, principalement une qui pèse vingt

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

onces, et l'autre huit; et ne pense point qu'il y ait homme qui vive qui en ait jamais veu une pareille ni si grosse. De moy, si je ne l'eusse veue et maniée, je ne l'eusse jamais creu; et ne pense point que, dans aucteur aucun, se lise rien approchant de cela. M. Collo nous a bien dit que, dans Me Ambroise Paré, au livre de ses Observations, il en fait mention d'une, que feu Collo, son oncle, avoit tirée du corps d'un gentilhomme qu'il avoit taillé, laquelle pesoit neuf onces, qu'il avoit mesme fait pour-
10 traire en son livre : ce qui l'a réputée rare, et toutesfois n'estoit rien auprès de celle-cy. Aussi le Roy la voulut voir et avoir, Sa Majesté l'aiant admirée. Et nous a dit ledit Collo, que son médecin, duquel il la venoit de retirer, lui avoit rendue, à la charge de la rapporter, pource que le Roy la vouloit mettre en son cabinet.

Le deffunt estoit aagé d'environ quarante où quarante cinq ans au plus, homme fort, dispost et robuste et bien composé, regretté de tous les gens d'honneur qui l'ont cogneu, et de moy particulièrement, qui ne me puis
20 saouler d'admirer en ceste œuvre la grandeur de Dieu, lequel je prie me faire la grace de ne plus admirer aucune chose doresnavant en soi-mesmes, mais toutes en lui et lui en toutes.

Le samedi 27e, j'ay envoié à M. de Helin, mon médecin, pour la peine qu'il avoit eue de me panser malade, l'an passé, avec quelques uns des miens, cinq aulnes de tafetas pour une soustane, lesquelles il n'a jamais voulu prendre. Dont j'ay esté marri, pource que son honnesteté me mect en peine de lui avoir autre chose, si d'a-
30 vanture il ne les veult reprendre, estant délibéré de lui renvoier.

Je l'avois acheté, ce matin, sur Frizon, qui me l'a vendu cent dix sols l'aune; et il y en a pour vingt-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sept livres dix sols, que j'ay déboursés, non sans incommodité.

Le dimanche 28e, nous avons eu ici les nouvelles du déceds, à Moulins, de Madame Claude de Bénévent, niaipce de ma femme, à laquelle on croid que les sottes dévotions du siècle, avec les jeusnes et austérités de la religion des Sœurs Carmélines, où elle s'estoit allée rendre, et avec lesquelles (vraies oyes pattées) elle a demeuré dix mois enfermée, ont bien aidé à avancer les
10 jours.

Elle est morte, à l'aage de vingt trois ans, fille bonne, sage et cordiale, regrettée de tous les siens, et de tous ceux et celles qui l'ont congneue; mais principalement d'une des miennes, sa grande cousine, laquelle, frappée d'une mesme humeur de dévotion (ou plustost superstition : de quoi j'ay porté et porte encores en l'ame plus d'ennui beaucoup que je n'en monstre), aiant esté instruicte tout au contraire (ce que n'avoit pas esté sa cousine), se lairroit volontiers mourir après, tant elle
20 est sote.

De moy, je tiens la superstition pour une religion impie et une impiété religieuse. C'est pourquoi, la haïant aux autres, je ne la puis aimer en mes enfans, et en crains fort la tache, en ce temps plus hipocrite que religieux.

Ce jour mesme, on me dit la nouvelle de la mort de M. Le Clerc, Sr du Tremblay, décédé, le jour de devant, en ceste ville; de la maladie duquel je n'avois seulement ouï parler, car je l'avois veu encores le mardi au Palais,
30 où nous avions longtemps discouru, ris et devisé ensemble, estant homme de bonne compagnie, que j'aimois fort, comme aussi il faisoit moy.

Il estoit des vieux garsons de Paris, honneste homme,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aagé de plus de quarante ans, riche et qui a laissé ses biens (comme c'est l'ordinaire) à ceux qui en avoient assez et trop, sans les siens. On disoit qu'il estoit mort d'une apostume qu'il avoit dans le corps au costé, laquelle se tenoit ouverte par le moien d'une canule d'argent, purgeant et jetant tousjours de la boue. Ce bénéfice (bien qu'accompagné d'une grande subjection, comme sont ordinairement ceux de nostre pauvre nature humaine), venant à deffaillir, lui avoit causé ceste
10 mort soudaine et inopinée, à laquelle il ne pensoit point, bien que les médecins, et entre autres feu M. Martin, qui l'avoit pansé de ce mal, l'eussent adverti de pourveoir de bonne heure, et tout aussitost qu'il verroit que ladite apostume ne purgeroit plus guères et se voudroit resserrer. Ce qu'on disoit qu'il avoit négligé.

Le lundi 29e, aiant renvoié à M. de Hélin, pour la deuxième fois, mon Tafetas, ne l'a voulu prendre.

Le mardi 30e, j'ay acheté, deux sols, une nouvelle bagatelle qu'on crioit devant le Palais, intitulée : *Le Sommaire*
20 *des secrets de l'Apocalypse*, par le sieur de Perrières Varin, lequel n'en descouvre guères et est aussi peu subtil en ses explications, que profond en ses spéculations.

Ce mois de mars fust mortel, à Paris, à beaucoup de personnes, mesmes de qualité, desquels j'ay escrit les principaux de ma connoissance sur ce papier, en aiant toutesfois oublié un, dont il me vient de souvenir, sçavoir le bon homme Melian, trésorier en la Généralité de Bourges, aagé de soixante et quinze ans, regretté de
30 beaucoup de gens qu'il avoit obligés, estant, au dire d'un chacun, homme de bien et de plaisir. Sa femme estoit avveugle.

Bruits de la guerre, à Paris, qu'on va faire en Alle-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

magne, en Italie et partout. Les préparatifs qu'en fait faire Sa Majesté, voire très-grands, et la croiance qu'il veult qu'on y aye, fait passer ceste nouvelle pour article de foy entre Messieurs les courtizans, et donne un grand poids et auctorité aux autres.

Le prince d'Anhalt, protestant, arrive à Paris, le lundi 29e de ce mois; lequel le Roy acceuille fort humainement et honorablement, et dès le lendemain, le meine à la chasse, où ledit prince, magnifiquement revestu et ha-
10 billé d'un accoustrement de veloux vert, fort enrichi de clinquans d'or, accompagne Sa Majesté, qu'on disoit aimer ledit prince, pour avoir esté secouru de lui en ses guerres et affaires, lui avoir amené des reistres, et fait de bons services au siége de Rouen. Au reste, prince magnanime, brave, courtois et accort.

Le jeu, l'amour et la piaffe (disoit-on, en ce temps) déshonorent et ruinent les meilleures familles de Paris. Ce qui provient du défault de la crainte de Dieu, qui achevera de ruiner tout.

20 En ce temps, un advocat du Parlement de Paris présenta à la Roine un panégyrique qu'il avoit fait de la Vierge Marie, pensant de la bourse de Sa Majesté tirer quelque argent dont il avoit bien affaire. Mais ladite Dame, après avoir loué ce bel œuvre, lui fist donner, pour récompense, de fort beau papier de Florence qu'elle avoit. Cest advocat, se voiant paié en papier, se retira pardevers le Roy, auquel en aiant présenté ung, après que Sa Majesté lui eust demandé qui il estoit, et aiant entendu qu'il estoit advocat : « Combien de causes (lui
30 « va dire le Roy), avez-vous plaidées ? — Cinq, Sire, res-« pondit-il. — Et combien en avez-vous gaingné ? — Deux « Sire, et trois que j'ai perdues. » Lors Sa Majesté regardant Madame de Guise, qui estoit près de lui : « Ma

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« cousine, dit-il, je vous veux donner cest homme pour « vous en servir en vos affaires et estre vostre advocat. « — Je vous en remercie bien fort, Sire (respondit Ma- « dame de Guise); j'aurois trop peur d'estre mal pour- « veue de l'un et l'autre : car, puisque de cinq causes il « en perd trois, ce ne seroit pas pour bien faire mes af- « faires. — Ventre-Saint-Gris! dit le Roy, vous ne dites « pas aussi qu'estant advocat aujourd'hui de la Vierge « Marie, il gangnera doresnavant toutes ses causes et 10 « n'en perdra plus pas une. »

Ainsi se retira mon advocat, paié de son panégyrique en papier et en moqueries.

Avril.

Le vendredi 2e de ce mois, j'ay acheté, un quart d'escu, un nouveau livre du P. Richeomme, jésuiste, intitulé : *Le Panthéon huguenot,* imprimé par Rigaud, à Lion, in-8°. Livre de belle monstre au-dehors, mais rien que vent au-dedans et de ces citrouilles vides que les Græqs ont apellées *somphos*, et, qui pis est, vent pour exciter 20 des tempestes, desquelles nous ne sommes que trop menacés, sans cela.

Le samedi 3e, mourust, à Paris, au fauxbourg St-Germain, la femme de la Tour, Italien banqueroutier, et, pour ceste raison, prisonnier à la Conciergerie. On disoit que, le jour de devant, elle s'estoit parjuré, en plain Palais, où sa cause avoit esté plaidée, et que voiant que son fait alloit mal, ne pouvant frauder ses créanciers de ce qu'elle prétendoit, s'en estoit tellement saisie, qu'elle en estoit morte dès le lendemain ; ce qui m'a esté confirmé par un 30 homme de bien et d'honneur. De moy, j'ay tousjours congneu ceste damoiselle, qu'on apeloit la Caminat,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

femme d'esprit et d'entendement et fort officieuse à ses amis (ce que beaucoup ont esprouvé), mais fort fine, avare et accorte (duquel nom on couvre aujourd'huy les pipperies du monde et les plus grandes tromperies).

Jean Bérion m'a donné, ce jour, un petit livret nouveau de son impression, intitulé : *Chasse-vérole des petis enfans.*

J'ay acheté, ce mesme jour, deux liards, une nouvelle fadèze, qu'on crioit, d'une cruauté plus que barbare, com-
10 mise (et à laquelle on n'a pas, possible, pensé) dans la ville de Mets.

Le lundi 5e, j'ay acheté les suivantes fadèzes : *Instruccions pour faire les esperviers et pour s'en servir.—Le Tumbeau et résurection de l'amour, à la docte Marguerite* (qui en aimera tousjours mieux la résurection que le tumbeau). — *Advis sur l'usage des passemens d'or et d'argent.—Traicté des saintes méditations pour la Semaine sainte,* du P. Bonis, Jésuiste, qui est une de leurs marchandises courantes, tous les ans, en ceste Se-
20 maine peneuse. Lesquelles quatre m'ont cousté 5 sols.

J. Le Clerc m'a donné, ce jour, une nouvelle Généalogie de Navarre, imprimée par lui en une feuille.

Le mardi 6e, j'ay acheté, au Palais, deux livres nouveaux : *le Siége des Muses,* par Domayron, Tholozain, imprimé à Lyon, in-8°, et *les Dévots Elancemens du Poëte chrestien,* imprimés à Paris, in-16° longuet, par I. P.; pour trente sols.

Receu aujourd'hui, du Sr Houzé, dix francs, pour ung *Cours* de Godefroi, que je lui avois baillé à vendre. Il
30 m'avoit cousté huit francs.

Ce jour, furent prononcés les arrests par le président Jambeville ; et le Palais commença à desloger, pour l'entrée de la Roine, qui se devoit faire au mois de may

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prochain, et aller aux Augustins, où on voioit desja attachés et escrits, contre les murailles du cloistre, les noms de ces diables et larrons de procureurs, que beaucoup de gens de bien désireroient ne pouvoir jamais voir (pour le moins la pluspart d'eux), sinon en peinture.

Le mécredi saint, 7e de ce mois, M. de Lespine m'a donné ung petit livret, qui ne se trouve point ici, imprimé à Chaumont en Bassigni, par Quentin Mareschal, l'an 1601, contenant quatre discours dévots, de la pénitence, 10 des indulgences, de la dignité du jour et feste de S. Jean-Baptiste, et des abus et superstitions qui se commettent, sous prétexte de devotion, principalement à ce jour de S.-Jean et autres semblables festes; composé par Me Regnaut Cordier, principal au collége de Chaumont en Bassigni. Ce petit livret est bon, et qui fait plus contre la superstition que pour. Je l'ay ajousté au pacquet de mes traictés des Bulles, Indulgences, Pardons et Confrairies, qui sont sous la cotte DD.

Le jeudi 8e, j'ay acheté, sept sols, un nouvel Advis, 20 imprimé en ceste ville, in-8o, par J. Richer, pour l'institution charitable des Advocats et Procureurs, en faveur des vevfves, orphelins, pauvres gentilshommes, marchans, laboureurs, et autres personnes misérables, qui, faute de conseil, etc.; avec l'Arrest du Conseil d'Estat, portant l'institution desdits Advocats et Procureurs des pauvres, en dacte du 6e mars dernier, 1610, qui est une sainte institution et chrestienne, et dont on s'estonne en ce temps, auquel on ne fait guères bien, si on ne pense faire mal. Le principal est qu'elle soit exécutée et fidèle- 30 ment mesnagée.

La nuict de ce jour, laquelle je passai sans dormir, je fus extrémement vexé et travaillé de mon mal (que je puis apeler un grand fléol de Dieu) : si que, le lende-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

main, qui estoit le Vendredi saint, je fis la pénitence entière.

Le samedi, qui estoit la veille de Pasques, aiant assez bien reposé la nuict, je fis mes pasques à S.-André, où je communiai, non si bien que j'eusse voulu, mais comme je peus, selon la forme observée et establie dès longtemps en ceste église.

La nuict du dimanche, je fus si fort et si extraordinairement travaillé de mon mal, et tout le long du jour de
10 Pasques jusques au lendemain quatre heures du matin, que, si je ne les eusse faites le samedi, il m'eust esté impossible d'y songer seulement : car je ne sçavois où j'estois, ni que je faisois, ni que je disois, tant j'avois l'esprit malade et troublé.

En ces deux jours, l'un bon et l'autre mauvais, je révère et reconnois une grande providence de Dieu sur moy, et pour mon salut : au bon, de m'avoir donné du repos et l'esprit libre, pour songer à ma conscience et gouster combien le Seingneur est doux, me donnant son
20 Fils, et avec lui toutes choses; le mauvais, comme ung coup de fouet de sa main, pour n'abuser pas de ce grand bénéfice receu, me faire souvenir des protestations que j'ay faites à sa Table, ne délayer davantage ma repentance et conversion vers un si bon père : conjoingnant en moy, par ces deux, l'amour et la crainte nécessaires pour le salut de toute ame fidèle et chrestienne. A quoy je me haste tant que je puis, et de mettre fin à toutes vaines curiosités et folies, pour penser de Dieu et de ma maison (menassée de ruine, si la Providence n'en rompt
30 le coup), mesmes à ce Registre, qui en est tout plain, et que je finirois ici volontiers, n'estoit quelque autre bonne considération qui m'en empesche.

Le lundi 12e de ce mois, qui estoit le lendemain de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pasques, j'allay voir mon nepveu Tronson, qui, depuis dix jours, avoit eu la jambe rompue d'un coup de pied de cheval, et là je vis ma niaipce Tronson, qu'il y avoit plus d'un an que je n'avois veue (encores que depuis ce temps elle eust tousjours esté malade), laquelle je trouvay si fort changée, laide et desfigurée mesmes, par une grande emplastre qu'elle avoit sur le nez, que j'eus peine à la reconnoistre : ce qui m'a ramentevé le dire du Sage, que la beauté et grace de la femme sont décevables, 10 mais que celle qui craind le Seingneur est heureuse : ce que n'a fait ma niaipce (et l'aimerois mieux dire d'une autre que d'elle), estant fille d'une sœur que j'ay tant aimée, la plus sage petite femme, la plus chaste, vertueuse et craignant Dieu qui fust au monde. Ce qui me fait adorer les jugemens de Dieu, sans en entrer plus avant.

J'ay presté, ce jour, à M. Justel, mon *Gelasii Cyziceni Commentarius Actorum Nicæni Concilii*, relié in-8°, en veau noir, imprimé par F. Morel, 1599.—Qui me l'a 20 rendu.

Plus, audit Justel, de ce jour, ce que j'ay trouvé que j'avois de G. Cassander : qui sont deux livres, l'un in-4°, et l'autre in-8°, reliés en parchemin, tirés de mes pacquets de la Réunion de l'Église, cottés ZZZ.— Qui m'a aussi rendu.

M. Justel m'a fait voir, ce mardi 13e de ce mois, des vers latins imprimés en une feuille, composés par M. le P. D. Th., contre la Censure faite à Romme de son Histoire et autres livres; dans lesquels le nom de Tri- 30 malcion (qu'on lit dans *Petronius Arbiter*, de Néron, qu'on prend là pour un bardache) semble estre adapté au Pape de Romme (soit que l'aucteur l'ait pris en ce sens de Pétrone, ou autrement l'ait entendu de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelque grand). Ils sont intitulés Ἀλήθεια, et sont estimés bien faits par ceux qui s'y connoissent. Lesquels j'ay fait transcrire par Fouet, maistre de mes enfans.

Le jeudi 15e, M. Du P. m'a donné l'Oraison funèbre de M. de Nancé, père de Madame la présidente De Thou, faite à Bourges l'an 1577, par M. Cujas, mise en lumière et imprimée latine in-folio, depuis peu et en cest an 1610, par R. Estienne, où il y a une préface de Rigault, très-docte et élégante, qui mérite d'estre leue.

10 Il m'a aussi donné le *Contrefactum du Sr de Vicquemare,* qui est bien fait et vault mieux que le sien. Qui n'oit, en cela, qu'une partie, n'oit rien.

Le vendredi 16e, M. Lusson m'a donné ung nouveau livre, dont il avoit signé le privilège, imprimé in-8°, à Paris, par F. Huby, intitulé : *Le Monde renversé sens dessus dessous* (et, par mesme moien, les cervelles des hommes de ce siècle alterées, comme il paroist assez par leurs beaux livres et escrits).

J'ay donné, ce jour, à M. D. P., un livre de divers
20 papiers de mon Cabinet, fort curieux, relié à la turque.

J'ay trouvé, ledit jour, dans mon cabinet, deux de mes tableaux des plus rares et que j'aimois le mieux, tous perdus, moisis et gastés de la pluie : à quoy je n'avois pris garde, pour y avoir fait besongner depuis peu et recouvrir partout fort exactement, par couvreurs qu'on m'avoit adressés pour fidèles, mais vrais larrons, qui, après avoir eu mon argent, ont esté cause de ceste perte, laquelle m'a fort fasché (non tant pour la valeur, que j'estime toutesfois du moins à 20 escus), que pour
30 m'avoir fait tristement songer à beaucoup d'aultres dégasts et pertes, que j'ay souffertes depuis peu et souffre tous les jours, par de malheureux accidens non préveus. Ce qui hastera ma résolution, sachant que son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

advertissemens de Dieu qui m'apèle ailleurs, et lequel d'un petit mal veult possible tirer pour moy un grand bien. Un de ces tableaux estoit le craion de Poltrot, qui tua le duc de Guise devant Orléans : si rare, qu'outre celui qui estoit au Cabinet de feue Madame la Princesse, seroit, possible, mal aisé d'en recouvrir le troisième. L'autre estoit la représentation d'un homme mort, la plus naifve et naturelle qui se puisse voir.

Le samedi 17e, j'ay acheté, huit sols, deux bagatelles
10 nouvelles de dévotion. L'une, imprimée en une grande feuille, intitulée : *La Couronne de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, royne du Ciel*, qui sont des stances par dixains, suivant l'ordre desquels on peut dire le chapelet de la Vierge entier. L'autre est ung petit livret, imprimé à Lyon, in-12°, intitulé : *Les Parfaittes Beautés* (à l'honneur aussi de ladite Vierge), les perfections desquelles, pour mon regard, je trouve en la charité et humilité de ceste saincte Dame, qui l'ont rendue digne de porter le vray fruict de vie, nostre Seigneur Jésus-
20 Christ, et lui ont acquis ce glorieux et beau nom de Mère de Dieu. Quant aux autres observations et allégations superstitieuses contenues en ce petit livret, bien que tirées des passages de la Sainte-Écriture (mais forcément et par les cheveux, comme on dit), je ne les tiens que pour baguenaudes et fadèzes. Je désire estre homme religieux, mais non superstitieux.

Ce jour, à une heure après minuict, est morte, en ma petite maison, Madamoiselle Gohorri, mon hostesse, aagée, ainsi qu'on disoit, de soixante-dix ans ou envi-
30 ron, paralitique dès longtemps et affligée de grandes et pénibles maladies. Au reste, bonne damoyselle, regrettée de tous ceux et celles qui l'ont congneue et fréquentée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Ciel est le lieu des bonnes ames. Pendant que nous séjournons ici bas, il y faut attaccher nos pensées et discours, afin d'y marcher allégrement, quand Dieu (nostre vray repos) nous y appelera.

Le dimanche 18e, M. Justel m'a fait voir un livre fort curieux, imprimé nouvellement, in-4°, à Venise, qu'ung de ses amis, à qui l'Ambassadeur l'avoit donné, à la prière de Fra Paolo (et crois que c'est M. L'Eschassier), lui venoit d'envoier et prester. Le tiltre du livre est :

10 SIDEREUS NUNCIUS, magna longeque admirabilia spectacula pandens, suspiciendaque proponens unicuique, præsertim vero philosophis atque astronomis, quæ a Galileo Galileo, patritio Florentino, Patavii Gymnasii publico mathematico perspicilli nuper a se reperii beneficio sunt observata in Lunæ facie, fixis in numeris, lacteo circulo, stellis nebulosis, apprime vero in quatuor planetis, circa Jovis stellam, disparibus intervallis atque periodis, celeritate mirabili circumvolutis, quos nemini in hanc usque diem cognitos, novissime auctor deprehendit primus atque medica syderea nuncupandos decrevit. — *Venetiis, apud*
20 *Thomam Baglionum*, M.DCX. — Superiorum permissu et privilegio.

Au commencement de ce livre, y avoit une lettre de Fra Paolo à M. Lescale, escrite à la main, de laquelle, avant que rendre ledit livre (lequel j'ai leu assez à la haste et, pour n'en point mentir, sans y rien entendre), ay pris la suivante copie :

Venetiis, 16 *Martii* 1610.

Scis, ante biennium, repertum instrumentum in Batavis, quo res longinquæ videntur, quæ alias non apparerent, vel obscure.
30 Hoc invento, noster mathematicus Patavinus, et alii ex nostris, earum artium non ignari, ad cœlestia uti cœpere, et, usu edocti, magis accommodarunt et expolierunt. Constat, ut scis, instrumentum illud duobus perspicillis (*lunettes* vos vocatis), sphæricis ambobus, altero superficiei convexæ, altero concavæ. Convexum accepimus ex sphæra, cujus diameter sex pedum, concavum ex alia cujus diameter latitudine digiti minor. Ex his componitur instrumentum, circiter quatuor pedum, per quod videtur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tanta pars objecti, quæ, si recta visione conspiceretur, subtenderet scrupula 1ª 6. Applicato vero instrumento, videtur sub angulo majore quam 3 graduum. Eo observata sunt in Luna, in Jovis stella et in fixarum constellationibus quæ tu leges in libello, quem, meo nomine, D. Legatus tibi exhibebit, et plura alia miranda magis, de quibus tibi alias scribam. Interim, ne mirere, videri stellas Jovem circumeuntes tam brevi intervallo. Namque, oculo in Jove existente, distantia Lunæ a Terra non excedit scrupula prª 31, et ipsum Lunæ corpus non apparet
10 majus scrupulis secundis 17.

Le lundi 19ᵉ, F... H... m'a donné ung nouveau petit livret de dévotion (ou de superstition), qui attribue ce qui appartient à Dieu à des châsses, reliques et ossemens des corps morts de quelques nouveaux saints, des sablons mouvans d'Estampes, et est intitulé : *La Vie, Martire, Translation et Miracles des Martirs saints Can Cantiam, et Cantianne, leur sœur, les corps desquels reposent enchassés en l'Église colégiale de Nostre-Dame d'Estampes, le tout tiré des archives de la-*
20 *dite Église, par H. B. T., Estampois.* Imprimé in-8°, à Paris, par Martin Verac, 1610.

Ce jour, Matthieu Delestoille fist, à Nostre-Dame, le synode des curés (qu'on apelle), qui est une oraison et exhortation latine à laquelle ils doivent assister, comme aussi les principaux curés des paroisses s'y trouvèrent. Il remporta le bruit d'avoir bien fait; de moy, je désirerois qu'il fist bien ailleurs, mais la volonté de la pluspart des pères d'aujourd'hui est bridée en telles matières, principalement la mienne, que, outre la peine que j'ay de
30 retenir cest esprit volage et brillant, la nécessité de mes affaires ne me permect d'en pouvoir faire de lui ni des autres ce que je voudrois bien, mais ce que je puis.

Le mardi 20ᵉ, Courberan m'a donné, de son impression, une nouvelle fadèze sur la conversion à la Reli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gion Prétendue Réformée d'un nommé Georges Brisset, sieur d'Esgrustières, auparavant Catholique.

Le mécredi 21e, M. Du Pui m'a presté un meschant livre ligueur, qu'il avoit acheté et rencontré en l'Université, par hasard, lequel il ne m'a jamais esté possible de trouver et recouvrir (encores qu'il en soit tumbé en mes mains d'aussi mauvais garsons). Il fust imprimé, à Paris, par G. Bichon, in-8°, l'an 1593, et porte ce tiltre : *De sacris Unctionibus libri tres, in quibus de Sancta Ampulla et Francorum Regum consecratione diffuse tractatur. Auctore H. Moro, Parisiensi Theologo et Remensi Ecclesiaste; ad sanctissimum D. D. nostrum Clementem VIII, Pontificem Maximum.* Le traicté en est docte, mais meschant et injurieux contre les Majestés du feu Roy et de cestui-ci. On a longtemps pensé que Me Boucher ou Guenebrard en fust aucteur; mais enfin on a sceu que c'estoit le doien de Rheims, Morus, tel qu'il s'y est inscript par son nom, homme sçavant, mais Ligueur zélé, *hoc est*, violent et séditieux, comme il paroist par le discours de son livre. — Auquel je l'ay rendu, ce vendredi 23 de ce mois.

Duquel, avant que le rendre, en ay extrait les passages suivans :

Henricus III, Valesiorum ultimus, cui Deus, præter spem, duo potentissima regna Galliæ et Poloniæ dederat, dum, plus quam barbara ingratitudine, Deum hominesque lacessit, clerum, nobilitatem, populum, infinitis modis expilat, fana profanaque prodigiosis libidinibus conspurcat, antiquam Francorum libertatem scelerate opprimit, sacros Gallici regni status petulanter eludit, jura denique divina et humana pedibus conculcans, summos Ecclesiæ ac Reipublicæ proceres, alios quidem tetro carceri mancipat, alios vero per sicarios mercede conductos mactat ac dilaniat, mactatosque ac dilaniatos, inaudito scelere, redigit in cineres, virgam æquitatis in sua unctione acceptam, non tam manu excutit, quam projicit, frangit, conteritque, gloriam Francici nominis irreparabili dedecore maculans, pie-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tatis simul atque justitiæ proditor factus, cujus debuerat esse protector : hunc Deus tam barbarum Busyridem aut Phalaridem diu manere haud passus est inultum. Nam dum, sceleribus scelera cumulans, partes Hæreticorum non jam obscure, ut semper, sed aperte fovere parat, dum Catholicissimam Parisiorum civitatem, regni metropolim et orbis miraculum, ferro flammaque persequi aggreditur, et H. Borbonio, ante annos quatuor a Sede Apostolica nominatim excommunicato, non solum hæretico, verum etiam perpetuo omnium hæreticorum asylo et patrono ad regnum perveniendi non tam spem erigit, quam ipsum regem constituit, divinæ zelus justitiæ contra illum tam subito et tam vehementer exarsit, ut infra duodecim horas prorsus, horrendo mortis genere, et magno totius mundi stupore percussus, in medio exercitu Hæreticorum et Politicorum, tanquam alter Antiochus vel Herodes, infelicem animam exhalaverit.

Benedictus Dominus, qui non dedit nos in captionem dentibus eorum! (P. 272.)

Extiterunt quidem nonnulli, ut cum frumento zizania fere nasci solent in Gallia, sicut in cæteris nationibus, qui Ecclesiæ pacem turbare et catholicam doctrinam labefactare niterentur, sed pastorum et doctorum diligentia, regum quoque et nobilium virtute, statim loco cedere compulsi sunt, et, tanquam steriles et a Deo maledictæ arbores, nullo relicto fructu vel semine, aruerunt. Ut sit profecto hodie monstro atque prodigio simile, quod, sublato divinitus rege Hæreticorum fautore, ex principibus, episcopis et nobilibus non paucos, principis aperte hæretici et a Sancta Sede Apostol. publice et nominatim excommunicati, et jam per quatuor vel quinque annos absolutionem aversanti, partes fovere videamus. (P. 300.)

Lilia tamen nec dum in hac sua terrestri paradiso penitus flaccessere passus est cœlestis agricola. Cujus occulto instinctu principes non paucos, nobiles multos, quam plurimos ecclesiasticos, innumerabiles vero tertii ordinis homines, immo præcipuas totius regni civitates et pene integras provincias præter spem omnem divinitus excitatas, et sacro fœdere colligatas videmus, quæ majorum exemplo christianæ fidei florem illibatum ab Hæreticorum æstu et furore sibi consecrandum vel vitæ periculo crediderunt statueruntque. Cujus sacri fœderis primas sibi partes merito vindicare possunt Guisiani principes, qui, cæteris restantibus vel etiam aperte repugnantibus, totum negotii pondus sibi imponi passi sunt. Benedicat illis Deus et semini illorum in æternum. Secundas vero Paris. civitas, vere omnium mater civitatum, catholicæ religionis alumna præcipua, supremum divini ac humani juris domicilium, litterarum,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

præsertim sacrarum, fons uberrimus, vel potius amplissimus Oceanus, ubi celeberrima Theologiæ Facultas vix dici potest quantum hanc sanctiss. Societatis causam sua auctoritate atque constantia promoverit, quæ cum nunquam Ecclesiæ defuerit, Hæreticorum mastix acerrima, nunquam tamen acrior, sicut nec frequentior, quam hac horribili tempestate visa est. Nam cum Henrico III°, Valesiorum ultimo, non jam occulte, ut semper, sed aperte Hæreticis faventi, et H. Borbonium, ab incunabulis, vel potius a matris utero, Hæreticum, et Sedis Apostolicæ
10 auctoritate fidelium cœtu expunctum, contra leges divinas et humanas, ad hoc Christianiss. regnum non tam vocanti quam protrudenti, non solum non parendum, verum etiam armis fortiter resistendum juxta leges divinas et sanctæ matris Ecclesiæ constitut. libere et audacter pronunciasset, et Sedis Apostol., cujus semper auctoritatem inprimis reverita est, ne quid interim in hoc amplissimo regno Christi Respubl. damni pateretur, judicium antevertere non dubitasset, animos Catholicorum tam vehementer accendit, ut protinus ad arma concurrerint et extrema quæque pati potius elegerint, quam Fidem Cathol. principis
20 improbitate opprimi sinerent. Tyranni vero mentem tantopere exulceravit, ut de perdendis omnibus Theologis et cremandis eorum scholis (quod Leonem Isaurum Iconomachum de magistro œcumenico et duodecim ipsius collegis quondam fecisse Constantinopoli refert Zonarus), si inclytam urbem quam oppugnabat expugnaret, omnino statuerit. Sed qui solus est altissimus super universam terram, et terribilis super omnes reges terræ, et solo nutu principum consilia dissipat, furiosi hominis minas irritas esse voluit, regnoque illum simul et vita privavit. (P. 304-306.)

30 Verendum ne Francorum lilia, tetro hæreseos odore infecta, Deo et hominibus, non solum putere vel flaccescere, verum etiam penitus defluere et arescere incipiant, proque liliis lolium germinet Francia, vel antiquos bufones resumat. Sed Deus meliora. (P. 310.)

Hugo Capetus, quod legitime non habuit, posteris legitime relinquere non potuit. (P. 339.)

Ridiculum est, quod quidam politici in vulgus spargunt, alios esse mores Anglorum, et alios Francorum, nec in Gallia principem Hæreticum Religionem Catholicam posse convellere, ut
40 in Anglia factum esse constat, etiam si id maxime optet et nitatur, cum Hæresis semper et ubique sit et fuerit sui similis et Gallos ad quamlibet novitatem, ne dicam impietatem, hodie non minus proclives videamus, quam Anglos vel Scotos. Jam vero cum, rejecto et incarcerato rege legitimo, optimo et catholicissimo, Carolo X°, maximam partem nobilitatis principi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hæretico manum dedisse viderimus, illiusque quamvis in hæresi pertinacissimi sic adhuc partes tueri, ut non solum pro illo Catholicos acerrimo bello persequantur, verum etiam in gratiam ejus, contra leges divinas et ecclesiasticas, Calvinistis immixti, contra majorum pietatem, in vexillis et armis suis venerabile Crucis signum evasisse conspiciantur, et ipse princeps hæreticus, passim scriptis ad confœderatos suos domesticos et extraneos litteris, Papæ et Ecclesiæ Romanæ excidium minitetur et se ad reformandam Ecclesiam, ritu nimirum
10 Calvinico, et novum suum Evangelium ubique disseminandum tuendumque a Deo electum glorietur, quis Catholicorum quidquid etiam promiserit, nisi prorsus insanus, tuto credere possit? Nam, ut antiquissimus pater Tertullianus ait, nec Diabolo bene creditur nec hæretico. Nuper garriebant egregii isti homines illum brevi, nimirum post sex menses, fore Catholicum, et hac inani spe inescarunt plurimos. Nunc quoniam vident illum in hæresi contumacissimum, jactare incipiunt, principibus quoscumque et qualescumque esse contigerit, esse sine exceptione parendum. Quasi nusquam. Etc. (P. 367.)

20 *Finaliter, in hæc verba concludit* (p. 371) : Ego quidem nec propheta, nec filius prophetæ, beati tamen Remigii regum nostrorum protectoris quondam a Deo constituti oraculum brevi complendum ausim asserere, quo, juxta divinas leges, regi Clodovæo ac cœteris fore prædixit : ut tandiu apud illos sceptrum maneret, quandiu veram pietatem et justitiam colerent. Desierunt jam aliquoties justitiam colere et horrenda scelera contra Ecclesiam et Rempublicam committere, et semel ac iterum sceptrum e familia in familiam translatum vidimus. Cum autem a vera quoque religione deficere, et pro sincera ac cœ-
30 lesti doctrina sancti præsulis Remigii, vesanum ac diabolicum Calvini dogma amplecti cœperint, mox e gente in gentem transferendum, vel certe in partes varias dilacerandum vix ausim dubitare. Ut quod, per Christi fidem, centum et mille annis florentissimum et potentissimum læti videbamus, Calvini impietate dissolutum, tristes vero ac frustra lugere compellamur, tot regulos habituri, quot provincias, vel forte civitates, ut in Italia et Germania, aut, quod miserius est, externis colla submissuri, qui nuper tot gentibus imperabamus.

Le jeudi 22e, M. D. P. m'a donné une copie de la
40 harangue latine faite par M. de Boissise aux Électeurs et autres Princes du S.-Empire, du 26e janvier 1610, à Hald, en Suabe. Chacun fait cas de ceste oraison, qui contient une feuille d'escriture à la main.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On m'a prié, ce jour, de l'enterrement à samedi prochain de M. Forget, Secrétaire d'Estat, sieur de Fresne, décédé en ceste ville depuis quelques jours, auquel je me trouverai comme à tous les autres. On disoit que Madame de Fresne, sa femme, estoit fort malade, et que Madamoiselle Sagonne (sœur de ceste belle fille de la Roine, avec laquelle on avoit trouvé le baron de Terme), et qui se tenoit avec ladite dame de Fresne, estoit morte du jour d'hier. Il est mort riche de trois cents mil escus, contre l'opinion de la pluspart, qui ne pensoient pas, veu la grande despense qu'il faisoit (estant excessif en tout, et si sumptueux en meubles, qu'il avoit des lits tout d'ébène), qu'on lui en deust trouver la moictié. Mais quoy! des gens de son mestier, on n'en void guères mourir de pauvres.

Ce jour, Sa Majesté donna audiance à Messieurs les Députés de Hollande et Zélande, laquelle dura près de trois heures; et les ouist le Roy, en sa Gallerie du Louvre. Ils estoient arrivés à Paris, le mardi auparavant, 20 de ce mois; au devant desquels alla force Noblesse, et entre autres M. de Vendosme. Les trois chefs principaux, qui estoient Darsans, Bernavel et le comte de Brederode (tous les trois habiles hommes), furent logés au logis de Gondi, aux faubourgs St-Germain, et le reste, par fourriers, aux environs.

Le vendredi 23e, fust donné un Arrest en la Chambre de l'Édit (M. Molé y séant et présidant) contre M. Vicquemare, qu'on apeloit Le Seingneur, Conseiller en la Cour de Parlement de Rouen; par lequel il fust dit que ledit Le Seingneur espouseroit la fille qu'il avoit fiancée par parole du présent, les annonces aians esté faites et le contract passé; ou qu'il auroit, à faute de ce faire, incontinent la teste trenchée; enjoint à luy d'y penser,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour tout delay, dans le lendemain, et se résoudre ou de mourir ou de l'espouser. Ce que M. le président Molé lui prononça (avec regret, toutesfois, et sans avoir esté de ceste dure opinion; non plus que La Nauve, son rapporteur, qui dit tout haut qu'il eust aimé mieux qu'on lui eust rompu les deux bras et les deux jambes, que d'avoir esté de l'avis de ce cruel arrest). A quoy ledit Seingneur respondit que, combien que ce fust un inique et dur arrest, toutesfois, puisque la Cour l'avoit jugé de
10 ceste façon, qu'il vouloit lui obéir, et estoit tout résolu à la mort et non au mariage, aimant mieux mourir que l'espouser. Sur laquelle résolution, il fust incontinent conduit et mené prisonnier à la Conciergerie, où beaucoup de ses amis se transportèrent aussi tost, pour le consoler et l'induire à changer d'avis et prendre pitié de soi-mesmes. Le ministre Du Moulin, entre autres, lui remonstra le danger qu'encourroit son ame, au cas qu'il persistast en sa résolution, qui estoit d'estre homicide de soi-mesmes; que ce n'estoit pas mourir en estat de
20 grâce, mais tout au contraire. Si que, se laissant enfin aller à ses exhortations, et autres inductions et persuasions de ses amis, qui durèrent depuis midi jusques à passer trois heures, et trouvant l'un à la vérité plus faisable que l'autre, fust marié par ledit Du Moulin, à quatre heures, au logis de M. Du Coudray, Conseiller en la Cour, sans toutesfois qu'on lui peust faire dire oui, sinon avec ceste clause : *Puisque la Cour le vouloit et qu'il y estoit contraint;* tenant mesmes son chapeau sur le visage, du costé où estoit son espouse, afin de ne la
30 point voir. Laquelle s'estant après jettée à genoux devant lui, le priant de lui pardonner et vouloir oublier tout ce qui s'estoit passé; qu'elle lui obéiroit et serviroit, non comme sa femme, mais comme une de ses plus petites

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et humbles servantes; le suppliant au moins lui faire cest honneur de la recevoir en ceste dernière qualité (ce qu'elle disoit pour lui amolir le cœur); cest homme, demeurant comme immobile, sans s'en émouvoir davantage, lui dit seulement : « Madamoiselle, levez-vous. Ce « n'est à moy à qui vous devez demander pardon de vos « fautes : c'est à Dieu à vous les pardonner, et non pas « à moy. »

Puis, le soir estant venu, et la nuict, pour coucher la mariée, il lui donna, pour toute compagnie, son hostesse, avec laquelle elle coucha, et passa ainsi sa première nuict, acomodée de lit et de chambre comme de tout le reste; s'excusant sur le peu de commodité qu'il avoit ici de logis et de meubles.

Le lendemain, il la fist conduire par un sien frère en une de ses maisons des champs, où, devant que s'accheminer, ceste pauvre mariée le voulust encores voir et parler à lui. A quoy ne voulant du commencement entendre, finalement vaincu d'importunité, après qu'elle se fust jettée par plusieurs fois à ses pieds et prié de lui vouloir pardonner, réitérant par plusieurs fois ses protestations et soubmissions de sa fidélité à l'avenir, subjection, révérence, devoir et obéissance, qu'elle lui promist et voua, n'en remporta autre response de lui, et fust contrainte se retirer et s'en aller comme elle estoit venue.

Voilà l'idée d'un vraiement piteux, triste et infortuné mariage, auquel on ne peult dire quasi quel est le plus malheureux, du marié ou de la mariée, aians l'un et l'autre leur conscience pour juge, où les hommes ne voient goutte; et le Seingneur des Seingneurs, qui est là haut, qui sçaura bien rendre à chacun selon ses œuvres, mesmes à ce petit Seingneur, s'il a abusé ou abuse à mal des biens et seingneuries qu'il lui a donnés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ung des points principaux, qui semble avoir plus vérifié en ce faît son innocence, est que, des quatorze juges de son procès, il en a eu les six pour lui, tenus pour les plus suffisans et gens de bien de la Chambre, sçavoir : Le P. Molé, La Nauve, son rapporteur, Turnœbus, Catinat, Rochelle et Durant. Les autres huict qui ont esté contre, encores que la pluspart d'eux soient tenus pour bons juges, si y en a-il quelques-uns qui n'ont pas tant bon nom au Palais comme il seroit à dé-
10 sirer, principalement les deux qui commencent leur nom par F, avec un coq des fauxbourgs, qui non seulement a le bruict d'estre ignorant, mais aussi meschant et traïstre, et encores, avec tout cela, si Séguier Soret ne s'y fust point trouvé (comme il n'en pouvoit estre, n'aiant assisté à la vision du procès, et dont y avoit requeste toute preste à présenter pour l'en empescher), le procès estoit parti, et Le Seingneur remis sur ses pieds pour penser plus à loisir de son fait; mais il escrivist, le jour de devant, une lettre à M. de Neubourg, ami de
20 M. Le Seingneur, par laquelle il lui faisoit entendre que l'envie qu'il avoit d'assister au jugement de son procès n'estoit à autre fin que pour l'y servir et lui faire tout le plaisir qu'il pourroit; sur laquelle asseurance, par l'advis mesme dudit Seingneur qui le tenoit pour son ami, il y entra et assista, contre les formes ordinaires, où il ne fust plus tost, qu'il fist du pis qu'il peust contre ledit Seingneur, aiant esté cause de l'arrest et, par mesme moien, du malheur et ruine de cest homme : qui estoit le tour subtil d'un Ganelon (qu'on apeloit toutes-
30 fois, au Palais, *un traict de Séguier*). De moy, je tiens que, si nous estions gens de bien, nous censurerions les vices d'autrui avec retenue et les nostres avec asseurance, mais ceste maxime chrestienne est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aussi peu receue aujourd'hui au Palais qu'à la Cour.

Le samedi 24e, fust criée avec six trompettes, par la ville, l'entrée de la Roine au sixiesme du mois prochain; et ce, de l'expresse jussion et commandement du Roy, nonobstant toutes les prières et remonstrances qu'on lui en peust faire; disant qu'il avoit affaire ailleurs, pour affaires de plus grande importance que celle-là, qui l'y apeloient et le pressoient.

Ce jour, mourust, à Paris, celui qui avoit en garde
10 les meubles du Roy, nommé Maumier.

Le dimanche 25e, les ouvriers emploiés pour l'entrée de la Roine travailloient à Paris, en ce saint jour, comme en un jour ouvrier : qui est toutesfois contre l'expresse parole et commandement de Dieu, lequel sembloit estre courroucé contre le Roy et le peuple, aussi peu resjoui de l'entrée que de la guerre.

Le mardi 27e, la Cour, deslogée du Palais, vinst tenir son Parlement aux Augustins, où il y avoit de la presse insupportable et de la peine beaucoup, à cause de l'in-
20 commodité du lieu.

J'allay voir, ce jour, M. Le Seingneur, en son logis, au fauxbourg S.-Germain, (où je le trouvai accompagné d'un sien frère et d'un autre gentilhomme) fort triste et desconforté; lequel m'entretinst longtemps de discours fascheux sur l'injustice de son arrest, où je n'entrerai plus avant, pour en prononcer, d'autant que, pour n'en mentir point, je n'y entends rien, tant je treuve ceste belle affaire intriguée. Ce sont lettres closes pour moy. Au reste, personne ne peult ni ne doit estre juge en sa
30 propre cause. Il a trop d'intérest à desmordre. De moy, comme je suis d'un naturel lasche à la pitié et tendre à la miséricorde, je me laisse volontiers aller aux pleurs avec ceux qui pleurent, et si, d'adventure, je me feusse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rencontré avec ceste pauvre nouvelle espouse, dont il dit tant de mal, elle m'eust, possible, fait autant ou plus de pitié que lui; comme aussi je trouve sa condition extrémement malheureuse et misérable, et plus beaucoup que la sienne. Lequel, pour avoir, en ceste affaire, consulté ses ministres et creu leur conseil (estant clerc jusqu'aux dents en matière de cathéchisme, comme nos prestres en matière de breviaire, la science des uns et des autres ne s'estendant guères plus outre), s'en est
10 fort mal trouvé, par sa confession propre. Et pour le regard de la fille, ses parens avveuglés des biens de ce monde, dont elle avoit peu et lui beaucoup, l'ont rendue malheureuse pour sa vie, comme c'est l'ordinaire des mariages d'aujourd'hui : auxquels la crainte de Dieu n'estant plus devant les yeux du monde, chacun se contente d'y trouver son gain et avantage particulier, lequel Dieu, par son juste jugement, convertist souvent en opprobre, désavantage et malheur. En ce fait, nostre propre conscience nous doit servir de loy, par laquelle
20 nous sommes ordinairement condamnés au mal que nous avons fait. Je n'y sçai, sur cela, autre chose.

Le vendredi 30e et dernier de ce mois, je fis un pacquet cotté SSSS, ramassé de divers escrits et fadèzes de ce temps, qui couroient tant manuscrites qu'imprimées, depuis le premier mars jusque à ce dernier jour du présent mois d'avril, auquel la mauvaise nuict et jour que j'ay souffert de mon mal, avec un incrédible trouble et anxiété d'esprit, m'avertist de faire d'autres pacquets et mettre fin à ceux-ci, pour tendre ailleurs où je sen-
30 tirai que Dieu me voudra apeler. A quoy je me résous, moiennant sa grace, le priant que le tout soit à sa gloire, au salut de mon ame, et au bien de ma pauvre famille, qui a autant besoing que nulle autre d'estre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

relevée et secourue de sa toute bonne et puissante main.

Du depuis, j'ay continué lesdists escrits jusqu'au jour de la mort du Roy, 14e may, et les ay insérés audit pacquet.

Ce jour, l'entrée de la Roine, qui avoit esté criée au jeudi 6e du mois prochain, fut descriée, différée et remise à la volonté et commodité du Roy, lequel on disoit avoir conceu quelque espérance du retour de Madame la Princesse de Condé, et qu'elle s'y pourroit bien trouver : s'estant résolu l'Archiduc de la renvoier, ne voulant, pour une femme (disoit-il), que son Estat fust brouillé. On parloit fort aussi de desfaire ce mariage : de quoi nos rois et princes se jouent aujourd'hui, et s'en dispensent fort librement, sous l'adveu et auctorité du Chef de l'Église, qui se dit Lieutenant de Dieu en terre. Mais la difficulté est de sçavoir si M. le Lieutenant, faisant en cela tout le contraire de ce qui lui est commandé, sera bien avoué de son maistre ; et si toutes ces belles dispenses-là leur seront allouées et passées en leurs comptes, qu'il faudra qu'ils rendent à Dieu en ceste Grande Chambre de là hault.

De moy, je ne le pense pas, ni les meilleurs Théologiens de Paris avec moy.

Ce jour mesme, le Nonce du Pape estant allé trouver Sa Majesté, le Roy lui demanda quelles nouvelles il avoit de Romme ; que c'est qu'on disoit de ceste guerre, et quels bons advis il en recevoit d'Italie ? Auquel ledit Nonce fist response qu'il n'y en avoit point d'autres, sinon que chacun estoit estonné des grands appareils de guerre que Sa Majesté faisoit faire ; et que, par ses armes, il s'estoit rendu l'effroy et la terreur de toute l'Europe, sans que pour cela toutesfois on sceust que c'est qu'il vouloit faire, ni où toutes ses armes et armées tendoient.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Mais encores, dit le Roy, où pense-t-on que je veuille « donner? Je vous prie me dire librement quelle opinion « on a de delà. — Sire, respondit le Nonce, on n'en sait « rien du tout; et les opinions s'y trouvent tant diverses « et confuses, que qui voudroit apprendre quelque chose, « faudroit que ce fust de Vostre Majesté. — Je sçay bien « cestuy-là, dit le Roy; mais encores me direz-vous « bien, si vous voulez, les advis de ceux qui sont recon- « gneus les plus capables pour en discourir ? » A quoy
10 le Nonce n'aiant point envie de respondre (craignant, possible, de faillir, comme il fist), se trouva à la fin si pressé de Sa Majesté, qu'il lui dit que les plus entendus avoient opinion que le principal subject de ses armes estoit Madame la Princesse, sa cousine, qu'il vouloit ravoir. Auquel le Roy, tout esmeu et en colère, respondit, en jurant, non son *Ventre-Saint-Gris*, mais une *Mordieu!* qu'il la vouloit ravoir voirement, et qu'il la rauroit! Que personne ne le pouvoit empescher, non pas le Lieutenant de Dieu mesme; que son père, qui estoit
20 un de ses bons et anciens serviteurs, la lui auroit demandée, le genouil en terre et les larmes aux yeux, et supplié Sa Majesté de la lui vouloir rendre : ce qu'il lui avoit promis, et le feroit, n'y aiant que Celui qui est là-haut qui l'en peust empescher. Le Nonce, qui sentist bien qu'il avoit trop parlé, se retira incontinent après, et, le plus honnestement et doucement qu'il lui fust possible, s'en alla en sa maison, où il conta ceste histoire à ung homme d'honneur et de qualité, qui me l'a redite. (Et sans cela, n'en eusse chargé ce Registre.)

30 Ce qu'on a veu avenir depuis a esté cause de faire rechercher ceste histoire, et que les paroles de Sa Majesté ont esté fort receuillies et ne sont tumbées en terre, donnans subject à beaucoup de discourir du jugement de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dieu sur ce Prince, lequel, pour mon regard, je me contente d'adorer en toute humilité, sans y entrer plus avant.

M. le président Vergne m'a donné, ce mesme jour dernier de ce mois, une copie d'un manifeste qui couroit ici, fait par M. le prince de Condé. Contient de trois à quatre feuillets d'escriture et est principalement contre M. de Sully.

May.

10 Le samedi premier de ce mois, je fus saingné de trois palettes de sang, de l'ordonnance de M. de Hélin, mon médecin, laquelle saingnée a empiré mon mal, au lieu de l'amander; car elle m'a causé, par le remuement de l'humeur mélancolique, une si griefve esmotion, et tant pénible à mon esprit, qu'en l'escrivant ici, je ne sçay encores où il est. Ce que je n'impute toutesfois, ni au médecin, ni à sa saingnée, ains à mes pecchés qui sont causes de tous ces fascheux remuemens et esmotions. Lesquelles je regarde comme verges en la main de Dieu
20 pour m'amander et chastier.

Le lundi 3e, est mort ung notaire de Paris, nommé Saint-Fuscien, demeurant près la Croix du Tirouer, fort regretté et estimé preudhomme.

(*Rara avis*, en matière de notaires!)

Ce jour, deux des Gardes du Roy, tous deux gentilshommes et de bonne maison, pour s'estre battus en duel, contre l'ordonnance de Sa Majesté, passèrent par les armes et furent harquebuzés hors la porte S.-Jacques: il y en avoit ung jeune, et l'autre vieil. Le jeune, contre
30 la coustume ordinaire des jeunes et outre la portée de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son aage, se monstra fort résolu et constant à la mort. Le vieil, au contraire, fort irrésolu et effraié, passa ce pas. Le Roy fust fort importuné de leur donner leur grâce, mesmement de la Roine et de M. Desparnon, qu'on disoit avoir offert vingt mil escus pour le rachapt de la vie de l'ung; mais tout enfin n'y servist de rien, car le Roy résolument voulut qu'ils mourussent.

Le mardi 4e, Me Marc me fist voir des Propositions intitulées orthodoxes (c'est-à-dire calviniennes) et analy-
10 tiques sur le fait de la Cène, imprimées à La Rochelle, 1607; lesquelles ay leues, avant que luy rendre, et n'y ay rien trouvé de pregnant (comme il me disoit) pour induire un homme Catholique à l'opinion de Calvin.

Le samedi 8e, mourust à Paris la fille de M. Siberet, Trésorier, demeurant en la rue S.-Thomas-du-Louvre, belle fille aagée de quatorze ans, qu'on disoit s'estre blessée, tumbant d'un carrosse, ce qui lui avoit causé la mort.

Le dimanche 9e, comme les Enfans de Paris passoient
20 par-dessus le Pont Neuf, pour faire leurs monstres, un pauvre tailleur, chargé de cinq petits enfants, et sa femme grosse, fust tué d'un mosquet, qu'un autre près de lui, en le voulant tirer, fist crever, pour estre trop chargé.

Le Roy, les voiant passer à la porte Saint-Antoine, en aiant advisé un brave et en conche par dessus les autres, et monté sur un beau cheval, voulust sçavoir qui il estoit; et aiant entendu qu'il estoit fils d'un mercier du Palais : « Ventre-Saint-Gris! dit le Roy, il a là un beau « cheval; mais je craindrois, veu sa qualité, qu'au lieu
30 « de manier le cheval, que le cheval le maniast et lui « donnast enfin quelque mauvaise secouade. » Et l'aiant fait approcher, Sa Majesté, après avoir loué son bel équippage et sa monture, lui commanda de manier un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu son cheval. Ce que l'autre fist si adextrement, qu'en estant sorti à son honneur : « Ventre-Saint-Gris ! dit le « Roy, encores ne pensois-je pas que mes Parisiens fus- « sent si bien à cheval qu'ils sont ! »

Le lundi 10e, mourust à Paris soudainement, et sans avoir eu loisir d'y penser, l'homme du monde que j'aimois le moins, et que j'avois plus d'occasion de hayr, comme aiant esté en partie cause de la ruine de ma maison et de mes affaires. C'estoit le receveur Martin, paieur
10 des rentes du Clergé, auquel je vendis mon estat d'Audiancier l'an 1601; et n'en eus plus tost fait le marché, que je congneus que ce qu'on m'avoit dit de lui estoit très vrai, sçavoir : que c'estoit une vraie ame cauterizée, le plus meschant et le plus grand larron de Paris; car, par son perjure, il me dérobba et fist perdre huict cents francs, outre ma santé, qui m'importoit plus que tout. Quand il mourust, il gossoit avec sa chambrière et parloit à son médecin. Le soubçon qu'on auroit de ma passion fera que je n'en mettrai ici davantage de ce qu'on
20 m'en a dit.

Je puis bien avoir un meschant homme de ma connoissance, mais non jamais pour ami, sinon chrestiennement, en priant Dieu pour sa conversion et pour son ame, laquelle je désire estre aussi heureuse et au mesme lieu où je souhaitte la mienne.

Le mécredi 12e, fust publié, et arresté au lendemain, le sacre et couronnement de la Roine à Saint-Denis, qui fust en bransle d'estre différé pour la retraicte de M. le comte de Soissons hors la Cour, que chacun croioit et
30 désiroit s'y devoir trouver avec Madame la Princesse sa femme. Ce que Leurs Majestés désiroient fort aussi, et la Roine surtout.

On parloit diversement du subject du mescontentement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ce Prince, où la pluspart de ces grands discoureurs se perdoient ; et ceux qui y faisoient plus les entendus y entendoient aussi peu que moi. Une chose est bien certaine : que Sa Majesté, après avoir passé et accordé tout plain de choses audit sieur Comte, qui ne lui plaisoient point et dont il n'avoit pas envie, le Roy aiant esté comme forcé en ceste action, manda audit Prince que ce qu'il lui avoit promis il le tiendroit, mais qu'il s'asseurast aussi de ne plus avoir de part en ses bonnes grâces; et
10 que, l'aiant contraint à ce qu'il ne vouloit point, il ne le verroit jamais de bon cœur. Laquelle parole portée de la part de Sa Majesté audit sieur Comte, aussitost qu'il l'eust entendue, monta à cheval, et, avec madame la Princesse sa femme, se retira en une de ses maisons.

Il y eust, ce jour, ung mandement publié à Paris, pour l'entrée de la Roine au dimanche suivant 16e de ce mois; et estoit de M. l'Évesque de Paris, pour l'ordre des processions : que j'acheptai, comme on le crioit devant les Augustins.

20 Le jeudi 13e, la Roine fust couronnée et sacrée solennellement, dans la grande église de S.-Denis en France, par M. le cardinal de Joieuse, où toutes les solennités, pompes, magnificences et cérimonies qu'on a de coustume de garder et observer aux sacres des roines, furent exactement prattiquées et observées, avec grand applaudissement, cris et resjouissances de tout le peuple, plus content et resjouy de la veue du doux et grave port de la majesté de leur Roine, laquelle, ce jour, portoit ung visage merveilleusement joyeux, gay et content, que de
30 celle des riches pierreries, enseingnes, brillans, grosses perles blanches et orientales, robbes de drap d'or et d'argent, sumptueuses et magnifiques, desquelles Sa Majesté, avec la suitte de ses dames et princesses, estoient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

superbement couvertes, parées et revestues, avec tel bril et esclat, qu'elles offusquoient les raions du soleil de ce jour.

Deux incidens notables toutesfois, dignes de l'observation d'un curieux comme moy, s'y rencontrèrent. Le premier fust qu'on trouva bon, à cause du subject, de changer l'évangile de la messe de ce jour, qui se lit en sainct Marc, x : *Tunc accedentes Pharisæi interrogarunt eum an liceret viro uxorem dimittere, tentantes* 10 *eum, etc.*

L'autre fust qu'en la largesse des pièces d'or et d'argent qu'on jetta au peuple, comme il est accoustumé de se faire aux sacres des rois et roines, on ne cria jamais ne *Vive le Roy!* ne *Vive la Roine!* Ce qu'on remarque n'estre avenu qu'en ce sacre.

Ce qui y fust le plus beau fust le bel ordre, sans aucune confusion, contre l'opinion de tout le monde, veu la grande affluence et concours du peuple de tous costés, avec l'angustie et incommodité du lieu, qui ne 20 sembloit pouvoir estre capable de l'empescher.

Extrema gaudii tandem luctus occupat.

JOUR DE LA MORT DU ROY ET LES REMARQUES PARTICULIÈRES DE CESTE TRISTE JOURNÉE.

Le vendredi 14e, sur les quatre heures du soir, le Roy estant dans son carrosse, sans nulles gardes à l'entour, aiant seulement avec lui messieurs Desparnon, Montbazon, et quatre ou cinq autres, passant devant St-Innocent pour aller à l'Arsenal : comme son carrosse, par 30 l'embarrassement d'un coche et d'une charette, eust esté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contraint de s'arrester au coing de la rue de la Ferronnerie, vis-à-vis d'un notaire nommé Poutrain, fust misérablement tué et assassiné par un meschant et désespéré garnement, nommé François de Ravaillac, natif d'Angoulesme : lequel se servant de ceste occasion pour faire ce malheureux coup (lequel il espioit dès long-temps, n'estant à Paris que pour cela, et dont mesmes on avoit averti Sa Majesté s'en donner garde, qui n'en avoit autrement tenu compte), comme le Roy estoit ententif à
10 ouïr une lettre que M. Desparnon lisoit, ce pendant s'eslançant sur lui, de furie, avec un cousteau qu'il tenoit en sa main, en donna deux coups l'un sur l'autre dans le sein de Sa Majesté, dont le dernier porta droit au cœur, duquel il coupa l'artère, et par mesme moien osta à ce bon Roy la respiration et la vie, qui oncques puis n'en parla. Ce que voiant M. Desparnon, et que le sang lui regorgeoit de tous costés, le couvrit d'un manteau; et après avoir avec ceux de sa compagnie recongneu qu'il estoit mort, regardèrent à asseurer le peuple du mieux
20 qu'ils peurent, fort esmeu et effraié de cest accident; lui criant que le Roy n'estoit que légèrement blessé et qu'ils prissent courage. Firent tourner bride droit au Louvre, au carrossier, et au carrosse duquel ce pauvre prince tout nageant en son sang ne fust jamais descendu ni tiré que mort, encores qu'un brouillon de ce temps ait fait impudemment imprimer ung discours (que j'ay), par lequel l'Archevesque d'Ambrun confesse et exhorte au Louvre le Roy, qui, tout mort qu'il estoit, esleva les yeux et les mains en haut, tesmoignant (dit-il) par là qu'il mouroit
30 vrai Chrestien et bon Catholique. Ce qui a causé (et avec bonne raison) la défense qu'on a faite, à son de trompettes, par la ville, de plus rien publier et imprimer sur la mort du Roy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce pendant, ce misérable assassin et exécrable parricide aiant esté, incontinent après le coup, pris et appréhendé, fust fouillé par un archer des Gardes du Corps, (que je congnois) nommé Baugé, qui seulement lui trouva d'argent trois demi quarts d'escu ou demi testons, avec deux ou trois sols de monnoie; quelques charactères et instrumens de sorcelerie, entre autres un cœur navré de trois coups (comme aussi on tient que l'intention de ce gros maraud estoit d'en donner autant dans le cœur du
10 Roy).

Il fust conduit et mené prisonnier à l'hostel de Rets, plus proche de là, à cause du peuple, qu'on craingnoit, estant mutiné, qu'il ne se ruast sur lui, le dechirast et le mist en pièces; comme indubitablement il eust fait, s'il eust sceu que son Roy estoit mort.

Interrogé qui l'avoit induit à faire ce misérable coup, dit que c'estoit Dieu ou le diable. Et aiant à l'instant demandé si le Roy n'estoit pas mort, lui aiant esté respondu que non, et qu'il l'avoit voirement blessé, mais
20 qu'il se portoit bien : « Je ne sçay quel bien porter (va « dire ce paillard), si lui ay-je donné un mauvais coup.» Parlant ainsi résoluement à un chacun, sans s'estonner; gossoit mesmes les plus curieux, qui lui demandoient qui lui avoit fait faire : « Gardez (leur disoit-il) qu'enfin « je ne die que c'est vous. »

A cinq heures du soir, Messieurs de la Cour, aians eu advis certain de la mort du Roy, se rassemblèrent aux Augustins, où le Parlement se tenoit, et d'où ils venoient de sortir. Et là, sur ce que M. le Procureur général du Roy
30 remonstra à la Cour, toutes les Chambres d'icelle assemblées, que le Roy estant présentement décédé par un très cruel, très inhumain et très détestable parricide commis en sa personne sacrée, il estoit nécessaire pour-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voir aux affaires du Roy régnant et de son Estat; requérant qu'il fust promtement donné ordre à ce qui concernoit son service et le bien de son Estat, qui ne pouvoit estre régi et gouverné que par la Roine pendant le bas aage dudit sieur son fils, et qu'il pleust à ladite Cour la déclarer Régente, pour estre pourveu par elle aux affaires du Roiaume; la matière mise en délibération, ladite Cour déclara ladite Roine, mère du Roy, régente en France, pour avoir l'administration pendant le bas
10 aage dudit sieur son fils, avec toute puissance et autorité.

Cest arrest, précipité par la nécessité (dont Dieu veuille qu'on ne se repente point tout à loisir), aiant esté aussitost divulgé entre le peuple, vacillant et incertain jusques à ceste heure-là de la mort de son Roy, causa un tel effroy et estonnement au cœur de ce pauvre peuple, enyvré de l'amour de son prince, qu'on vid en un instant la face de Paris toute changée, et comme dit le poète :

Luctus ubique, pavor, et plurima mortis imago.

Les boutiques se ferment; chacun crie, pleure et se
20 lamente, grands et petits, jeunes et vieux; les femmes et filles s'en prennent aux cheveux. Et cependant tout le monde se tient quoy : au lieu de courir aux armes, on court aux prières et aux vœux pour la santé et la prospérité du nouveau Roy; et toute la fureur du peuple, contre l'attente et intention des meschans, n'est tournée que contre ce parricide scélérat et ses complices, pour en avoir et poursuivre la vengeance.

Œuvre merveilleux de Dieu, exploit admirable de sa Providence, et qui ne pouvoit partir d'autre lieu que de
30 sa main, de dire qu'en un si grand trouble d'Estat, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un tant inespéré, soudain et prodigieux accident, qui sembloit devoir tout bouleverser sens dessus dessoubs, ouvrir la porte à une sédition sur laquelle avoit esté basti en partie ce misérable dessein; et, qui plus est, dans une ville de Paris, remplie d'infinis vagabonds, voleurs, traîstres, Ligueurs, et autres mal affectionnés à cest Estat, qui n'avoient au cœur autre religion que celle de la Société Judaïque, ennemie conjurée de tous les bons François et serviteurs du Roy, de laquelle le long manteau de dévotion n'est qu'une couverture de sédition; ne se soit trouvé homme qui ait bougé pour se remuer, de toute ceste lie populaire; et peu qui en aient parlé, sinon à leur ruine et confusion.

N'est moins merveilleux et admirable le zèle de toute ceste généreuse Noblesse de France, princes, ducs, comtes et autres principaux Officiers de la Couronne, lesquels aiant veu, ce jour, le couchant du Roy leur maistre, vinrent aussitost saluer l'orient de son fils, comme de leur Souverain, lui faisant offre de leurs espées; et, donnant leurs querelles au bien publiq de la France, mirent un tel ordre au désordre qui sembloit aparent et menassoit Paris, qu'ils firent résoudre le peuple de pleurer leur Prince défunct et d'obéir à leur Roy vivant. De fait, beaucoup de seingneurs, divisés et désunis dès longtemps, s'accordèrent et réunirent (au moins en apparance), s'entrembrassèrent et jurèrent, ce jour, unanimement fidélité au Roy et à la Roine, avec la vengeance de la mort du défunct envers tous et contre tous qui s'en trouveroient coulpables et complices, sans respect de dignité et qualité aucune, quelque grande qu'elle fust. De laquelle union la gloire en est deue au Dieu de paix et concorde, et non à l'homme, où il y a fort peu du sien, voire presque rien du tout : car, attendu la corruption

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

très grande qui règne aujourd'hui en tous les estats, et par dessus tous en celui de la Noblesse; le peu de crainte de Dieu qu'il y a au monde, mesmement entre les Grands; je ne doute point, ains croy fermement, que cest œuvre est procédé purement de Dieu, lequel s'est servi d'eux en ceste affaire (voire malgré qu'ils en eussent), pour le bien de son pauvre peuple, qui a grand intérest que ce bon accord et union dure. Ce que toutesfois je ne pense pas, pource qu'avec le peu d'envie qu'ils en ont, nos pecchés
10 si grands en empescheront le progrès et le fruit.

La nuict de ceste triste journée et funeste à la France, en laquelle Dieu, courroucé contre son peuple, nous osta, en son ire, nostre Prince, et estaingnist la lumière du plus grand Roy de la terre et le meilleur; Sa Majesté ne peust jamais prendre repos et fust en inquiétude toute la nuict : si que, le matin, s'estant levé, dit qu'il n'avoit point dormi et qu'il estoit tout mal fait. Sur quoi M. de Vendosme prist occasion de supplier Sa Majesté de se vouloir bien garder, mesmes ce jour, auquel on disoit
20 qu'il ne devoit point sortir, pource qu'il lui estoit fatal. « Je voy bien, lui respondit le Roy, que vous avez con-« sulté l'Almanach, et ouï parler ce fol de La Brosse, « de mon cousin le comte de Soissons. C'est un vieil fol, « et vous estes encores bien jeune et guères sage. »

De fait, Sa Majesté alla ouïr la messe aux Fœillans, où ce misérable le suivist en intention de le tuer; et a confessé depuis, que, sans la survenue de M. de Vendosme qui l'en empescha, il eust fait son coup là dedans.

Fust remarqué que le Roy, avec plus grande dévotion
30 beaucoup que de coustume, et plus longuement, se recommanda, ce jour, à Dieu. Mesme la nuict, qu'on pensoit qu'il dormist, on le vid sur son lict, à deux genoux, qui prioit Dieu; et dès qu'il fust levé, s'estant retiré pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cest effect en son cabinet, pource qu'on voioit qu'il y demeuroit plus long-temps qu'il n'avoit accoustumé, fust interrompu. De quoy il se fascha, et dit ces mots : « Ces « gens-cy empescheront-ils tousjours mon bien ? » Grâce singulière et particulière de Dieu, qui sembloit comme advertir son oint de sa fin fort proche : chose qui n'avient guères qu'à ceux que Nostre Seingneur aime.

Après que Sa Majesté eust disné (mais non si bien ni si guaiement que de coustume), il dit qu'il estoit tout
10 estourdi de n'avoir point dormi, et qu'il vouloit essaier de reposer. Et de fait, s'estant mis au lit, après qu'en vain il eust tasché de dormir, se remist de rechef à prier Dieu; et incontinent après se leva fort guaiement, et commanda qu'on lui apprestast son carrosse; où estant prest de monter, arriva M. de Victri, qui lui demanda s'il ne plaisoit pas à Sa Majesté qu'il l'accompagnast. « Non, « lui respondit le Roy ; allez seulement là où je vous ay « commandé, et m'en rapportez response. — Pour le « moins, Sire, lui respondit Victri, que je vous laisse mes
20 « gardes. — Non, dit le Roy ; je ne veux ni de vous ni « de vos gardes ; je ne veux personne autour de moy. » Entrant dans le carrosse et pensant cependant (comme il est à présupposer) aux mauvaises prophéties de ce jour, qu'on lui avoit voulu mettre en la teste (et pleust à Dieu qu'elles y fussent bien entrées, pour se mieux garder qu'il ne fist !), se retournant vers un des siens, lui demanda le quantiesme il estoit du mois : « C'est le 15e au- « jourd'hui, Sire.—Non, dist un autre, Sire, c'est le 14e. « —Il est vray, dist le Roy ; tu sçais mieux ton almanach
30 « que ne fait pas l'autre. » Et se prenant à rire : « Entre « le 13 et le 14 » (dit-il). Et sur ces mots, fait aller son carrosse.

Sa Majesté tenoit une maxime, laquelle il a dite sou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vent et répétée tout haut (mesmes ce jour, à ceux qui lui en voulurent faire peur) : Que jamais en une ame généreuse la peur n'estoit entrée, et que, pour son regard, il pouvoit asseurer qu'oncques elle n'avoit eu entrée ni place en son cœur. Ce qu'il a aussi monstré par effect, mais à nostre malheur. C'est une petite maxime d'Estat qui est bien véritable et à l'espreuve, qu'en telles matières le Prince ne doit rien croire, mais se garder de tout. Nostre Roy a bien prattiqué le premier, mais non
10 le second; et sa trop grande hardiesse l'a perdu, selon que dit Sénèque en son *Œdipus* : « La confiance donne entrée au perfide et à son espée. »

Je laisse ici les songes qu'on dit que Sa Majesté eust ceste nuict, et la Roine aussi, tristes présages de ce qui advinst incontinent après : car on assure que Sa Majesté songea qu'il y avoit une maison, en la rue de la Ferronnerie, qui tumboit sur lui, et que s'en voulant dépestrer et sauver, il ne pouvoit, et qu'enfin il demeura accablé sous icelle. Et la Roine songea qu'on l'assassinoit
20 sur les degrés du Louvre. Qui sont particularités fort remarquables, mais que je n'asseure point, pour ne les sçavoir au vrai, comme les autres que j'ay cy-dessus escrites.

Il est bien certain qu'il y a environ six mois que le Roy, estant chez Zamet et y aiant disné, s'estant retiré dans une chambre seul, disant qu'il vouloit reposer, y manda un nommé Thomassin, qu'on tient un des plus grands et célèbres astrologues de ce temps, et qu'on dit mesme avoir un diable ; et là Sa Majesté l'aiant interrogé
30 de plusieurs choses à venir, selon le secret de son art, concernantes sa personne et son Estat, ledit Thomassin lui dit qu'il avoit à se garder du mois de May de l'an 1610, jusques à lui désigner (le tout ainsi qu'il est avenu)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le jour et l'heure qu'il devoit estre tué. Mais le Roy, se moquant de lui et de son astrologie, le prenant tantost aux cheveux, tantost à la barbe, lui fist faire deux ou trois tours de chambre, et le renvoia de ceste façon, monstrant le peu de foy qu'il ajoustoit aux prédictions de tous ces beaux devins. En quoy il estoit fort louable; mais l'eust esté encores plus, si, selon la parole de Dieu, Sa Majesté eust eslongné de soy et de sa cour, banni et nettoié son Royaume de telles pestes et ordures, et de beaucoup d'autres aussi mauvaises et infectes que celle-là.

Mais quoy! les roys sont roys, et Dieu est Dieu, par lequel ils règnent, subjects aux mesmes vices, passions, infirmités et accidens que les autres hommes (et bien souvent davantage), pauvres pots de terre en la main du grand maistre et sous sa verge, de laquelle il les rompt et brise, comme le potier ses vaisseaux, toutes et quantesfois que bon lui semble. De quoi nous avons, en ceste journée, un bel exemple en la personne sacrée de nostre bon Roy, prince grand, magnanime et vertueux, affable, doux et humain plus que roy qui ait esté il y a cinq cens ans en France, craind, révéré et aimé de ses peuples et subjects outre mesure (s'il faut ainsi parler). Ce que peu de personnes eussent creu, s'ils ne l'eussent veu.

Dieu nous l'a osté en son ire, et d'une façon incompréhensible à l'homme, pouvans bien faire registre (comme je fais) de ce jugement adorable de Dieu, le plus grand qui soit avenu en nos jours, auquel se void sa justice, d'un costé, et sa miséricorde, de l'autre, encore plus grande en la miraculeuse conservation de ce pauvre peuple, contre toute la sagesse et discours humain, qui pensoit qu'en la mort de ce Roy nous devions tous mou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rir. Ceste œuvre de Dieu est grande, magnifique, digne d'estre célébrée, publiée et enregistrée solennellement partout.

Pour retourner aux particularités de ce jour, aussitost que le corps de ce pauvre Roy, privé de vie et de sang, eust esté apporté au Louvre, de toutes parts s'y fist une concurrence de toutes sortes de personnes, et de diverses vie, mœurs et religion : les uns, pleurans vraiement du cœur et des yeux ce prodigieux et funeste accident; 10 autres, faisans semblant de le pleurer, en rioient dans le cœur et ne se pouvoient tenir d'en descouvrir quelque chose par leurs paroles; comme un certain Ligueur, reconneu pour tel, qui dit tout haut (encores qu'il sceust qu'il estoit mort) que le Roy estoit fort légèrement blessé, et qu'on parloit desjà d'un voiage qu'il vouloit faire le lendemain, à N.-Dame de Bolongne, avec le Père Cotton.

Les Jésuistes y accoururent des premiers (on les mettra de telle classe qu'on voudra : chacun sçait la maxime 20 qu'ils tiennent, qu'on peult tuer un roy qui souffre en son roiaume deux religions). Cependant (*vultibus compositis ad luctum*) font les faschés par dessus les autres. Le Père Cotton, avec une exclamation véritablement courtizannesque et jésuitique : « Et qui est le meschant « (dit-il) qui a tué ce bon prince, ce saint Roy, ce grand « Roy ? A-ce pas esté un Huguenot ? — Non (lui res- « pondit-on), c'est un Catholique Romain. — Ah ! quelle « pitié (dit-il), s'il en est ainsi ! » et à l'instant se signa à la jésuiste de trois grands signes de la croix. Une voix 30 de quelcun qui estoit là et qui avoit entendu la demande du Père Cotton, si c'estoit pas un Huguenot qui l'avoit faite, fust entendue disant : « Les Huguenos ne font « point de ces coups-là. » La Roine, extrémement affli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gée, et si fort, qu'on ne la pouvoit remettre, faisoit retentir tout le Louvre de plaintes, cris, pleurs et gémissemens extraordinaires.

M. de Sully, plus mort que vif, estant venu trouver Sa Majesté pour recevoir ses commandemens, après que la Roine lui eust fait tout le bon visage et acceueil qu'il eust sceu desirer, fust renvoié par elle en son Arsenal, pour y exercer sa charge comme de coustume, continué en toutes ses dignités, estats, offices et pensions.
10 Mais rien ne pouvoit plus contenter ce seingneur, mourant en la mort de son maistre et faisant perte de tout : car aussi ne lui laissoit ce triste accident autres armes, pour s'en venger, que les larmes pour pleurer, le reste de ses jours, son infortune et malheur. (Assault pénible et dure rencontre pour un cœur dur et ambitieux comme le sien.)

M. de Maienne et M. de Guise emportèrent, ce jour, l'honneur par dessus les autres princes et seingneurs (bien qu'un chacun d'eux, et en général et en particulier,
20 aie part en ceste gloire) d'avoir, en ce grand trouble, fidèlement assisté le Roy, la Roine et l'Estat, et avoir fort librement et vertueusement parlé à Sa Majesté, conseillé et remonstré ce qui estoit du repos publiq et manutention de l'Estat, sous l'auctorité de ses commandemens, pour la conservation de la Couronne de son fils : entre autres points, qu'il estoit nécessaire d'observer et faire observer exactement toutes les Ordonnances et Édits du feu Roy, principalement ceux de Pacification, sans permettre qu'aucune violance fust faite à ceux de la Re-
30 ligion, lesquels il faloit également traiter et maintenir avec les autres, selon le vouloir et intention de feu Sa Majesté, qui estoit un grand et excellent pilote et conducteur d'Estat ; duquel suivans l'exemple, on ne pour-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roit jamais faillir. Ce que la Roine receust de bonne part, promist et jura de le faire, et, avec toutes sortes de caresses et embrassemens à ces seingneurs, tesmoingna le contentement qu'elle avoit de leurs bons advis et conseils, lesquels on ne pensoit pas, venans de ceste part, devoir estre tels, principalement pour le regard des Huguenos. Mais Dieu tient en sa main les cœurs des Grands et les encline où il lui plaist; joint que la pluspart d'eux, bien que Catholiques de religion, se font souvent Hu-
10 guenos d'Estat, où il y va de leur grandeur et intérest particulier.

Conformément à ce conseil, furent establies, ce jour, à Paris, gardes aux portes, qui furent meslées de l'ung et de l'autre. Comme à nostre porte de Bussi, les deux advocats qui y commandèrent, Bossan et Gallant, l'un estoit Catholique et l'autre Huguenot.

Entre beaucoup d'actions vertueuses que la Roine fist paroistre, ce jour, tesmoignantes d'un costé le deuil et regret qu'elle avoit à la mort du feu Roy son mari,
20 et de l'autre une grande magnanimité et constance à supporter ceste pénible affection, accompagnée d'une grande douceur et affabilité (et contre son naturel) à l'endroit de tous ceux qui, la venans recongnoistre, lui venoient parler; y en eust une qui eschappa à Sa Majesté, laquelle despleust et fust trouvée fort mauvaise de plusieurs personnes d'honneur et de qualité, et donna subject de parler à beaucoup de monde, qui ne parloit que trop sans cela. C'est que Sa Majesté n'eust plustost la bouche fermée, qu'elle envoia quérir le médecin Du-
30 ret, qui estoit l'homme du monde que le feu Roy aimoit le moins, qu'il ne vouloit point voir, et duquel il avoit mesme défendu à la Roine de se servir; et estant là, le retinst pour son médecin, et le fist de son Conseil, avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bon appointement : le tout en faveur du seingneur de Conchine (qu'on disoit porter fort constamment et avec beaucoup de résolution la mort du Roy).

Ce jour, le nouveau Roy fust servi en roy à son soupper : M. de Souvray, son gouverneur, le servist à genoux. De quoy ce petit prince estonné, le regardant, rioit, puis se prenoit à pleurer, se souvenant de la mort du Roy son père. « Je voudrois (après, disoit-il) n'estre point roy, et, que mon frère le fust plustost : car j'ay peur qu'on me tue, comme on a fait le Roy mon père. »

La Roine envoia quérir tous les Gardes, et leur dit qu'elle consignoit la personne du Roy son fils entre leurs mains ; qu'ils avisassent à le bien garder, et à ne laisser approcher de Sa Majesté aucun, quel qu'il fust, qu'ils ne conneussent bien et duquel ils ne voulussent respondre ; car, comme en en faisant leur devoir, elle ne seroit point ingrate de la peine qu'ils y prendroient, aussi, au contraire, s'il en avenoit faute, ils se pouvoient asseurer qu'elle les feroit tous pendre.

Ainsi se passa ceste malheureuse journée ; et la nuict mesme fust fort tranquille, sans aucun bruict, remuement ni esmotion, non plus que s'il ne fust rien avenu. Dont la gloire doit estre rendue à ce grand pasteur et guette d'Israël, qui jamais ne sommeille : car, sans lui, le peuple et nos princes eussent veillé en vain (bien que l'ordre qu'on y avoit mis fust très bon de tous les deux costés).

Par ainsi, l'union des gens de bien que Dieu a bénit, s'est trouvée plus forte que la ligue des meschans, qui ne font pas toutesfois petit nombre à Paris : c'est pourquoy il estoit bon besoing que Dieu y mist sa main comme il a fait.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et ici je finis, avec la vie de mon Roy, le deuxiesme Registre de mes passetemps mélancoliques et de mes vaines et curieuses recherches, tant publiques que particulières, interrompues souvent depuis un mois par les veilles des tristes et fascheuses nuits que j'ay souffert, mesmement ceste dernière, pour la mort de mon Roy; lequel, encores qu'il ne m'ait jamais fait du bien ni du mal, si puis-je dire avec vérité que je l'ay aimé passionnément, et n'eusse jamais creu en porter la moictié du
10 regret que j'ay eu en la mort de ce bon prince, en la fin duquel nous voions un jugement de Dieu, très grand et apparant, qui, à la mort de ce Roy, a frappé durement le peuple. Lequel, si de tout son cœur il ne se retourne et convertist à lui en délaissant ses pecchés et mauvaises voies, il est bien à craindre que ce grand Dieu, qui n'a point espargné le chef, espargne encores moins les membres, nous faisant sentir sa main dure et appesantie justement sur nous, à cause de nos prévarications, injustices, rébellions et impiétés.

20 De moy, quand il lui plaira de m'appeler (comme il nous faut tous aller après le feu Roy), je ne dois regretter ma vie (sinon, pour l'y avoir tant offensé comme j'ay fait) : car il me l'a donnée plus longue que je n'avois jamais pensé (bien que maladive, pénible et laborieuse, sur la fin), me l'aiant prolongée jusques au règne de Loys XIIIe à présent régnant, qui est le septiesme Roy que je voy. Et y en a peu de vivans qui en aient veu davantage, s'ils n'ont près de cent ans sur la teste. Ce sera donc un grand bien qu'il me fera, malgré que j'en aye, quand il
30 lui plaira m'en envoier la signification, et principalement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en ce temps, auquel *publicæ res malè se habent, privatæ meæ pejori loco esse non possunt*.

Je m'estois proposé de clorre mes Ephémérides par ce Registre; mais tant d'occurrences nouvelles et curieuses se sont présentées par ceste insigne mutation, et publiques et particulières, dignes d'estre recueillies, et dont j'ay les mémoires, que je passe à un troisiesme, qui ira aussi avant
10 qu'il plaira à Dieu (et me doute que ce ne sera pas bien loing).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CONTINUATION

DE

MES MÉMOIRES-JOURNAUX

ET CURIOSITÉS

TANT PUBLIQUES QUE PARTICULIÈRES

Commençans au Règne de nostre petit nouveau
Roy Loys XIIIe
(que Dieu bénie)
aagé de huict ans, sept mois,
dix huict jours.

[*Væ Terræ cujus Rex Puer est.*]

Depuis le XVe may 1610
jusques à (où il plaira à Dieu).

Mihi, non aliis.

Il m'y a conduit jusques
à l'autre quinziesme du mois
de may 1611, qui fait l'an justement.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nulla veritas, nulla beneficencia, et nulla cognitio Dei in terra. Maledicere, et mentiri, et occidere, et furari, et mœchari perruperunt, et sanguines sanguinibus facti sunt continui. Propterea lugebit terra, et infirmabuntur omnes habitatores ejus. (OSEAS, cap. IV *Revelat. suarum.*)

Et hic quidem nostratis Regni status, Anno currente M.VIC.X.

Non est hora Veneris et Bacchi, sed cineris et sacci.

Scribebat, mœstus et dolens, patriæ suæ infortunium,
P. ST.

Suétone, au 21e chapitre de son *Domitian*, escrit que la condition des Princes est très-misérable, en ce que l'on ne croid rien des conspirations brassées contre eux (quoique tout évidentes), sinon après qu'on leur a coupé la gorge. — A peine le croid-on (dit Tite-Live), sinon après le coup donné.

L'infortuné jour du 14 may 1610, en fournist l'exemple et la preuve, à nostre grand malheur et de toute la France!

Grand Prince, à tous si débonnaire,
Je te lamente, et m'esbahi
De voir ton trespas sanguinaire :
Mais ta clémence t'a trahi!
R. E.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Année 1610

May [1]

Le samedi 15e du présent mois de may, nostre nouveau roy Loys XIIIe vinst avec la Roine [régente], sa mère, en sa Cour de Parlement qui se tenoit aux Augustins, à Paris, accompagné d'un grand nombre de princes, ducs, pairs, seingneurs, gentilshommes et officiers de sa Couronne, tant ecclésiastiques que laïcs.

Pour aller au devant de Sa Majesté, furent députés par
10 la Cour Messieurs les présidens Potier et Forget, Messieurs Jean Le Voix, Prospère Bouin et Jean Scarron, Conseillers, qui le furent recevoir à la porte du cloistre sortant la rue, où le Roy, monté sur une petite hacquenée blanche, mist pied à terre, avec la Roine sa mère, voilée d'un crespe noir. Et, pour la foulle du peuple qui estoit dans la cour, eurent de la peine beaucoup à passer jusques en la Grand Chambre, où tous les sept Présidens estoient, et les Conseillers en nombre de six vingts et six. Là, Leurs Majestés aians pris place, le Roy séant
20 en son lit de justice, par l'advis desdits princes et officiers,

1. Ici, comme pour la période de juillet 1606 à mars 1607, nous nous trouvons en présence d'un double manuscrit autographe : celui de la Bibliothèque Nationale (nº 1425, anc. Suppl. franç., aujourd'hui nº 10302), déjà publié plus ou moins exactement, et le manuscrit de Troyes, lequel était resté jusqu'ici ignoré. Ce dernier, qui, vers la fin surtout, à partir de juillet 1610, est à l'état de brouillon assez difficile à déchiffrer, présente des variantes que nous donnons en notes, et des additions que nous mettons entre crochets.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ouï et requérant son Procureur-général, déclara, conformément à l'Arrest donné en sa Cour de Parlement le jour de devant, la Roine sa mère Régente en France, pour avoir soin de l'éducation et nourriture de sa personne, et l'administration des affaires de sondit Roiaume pendant son bas aage.

Ordonna la Cour, que le présent Arrest seroit publié et enregistré en tous les Bailliages, Séneschaussées, et autres sièges roiaux du ressort de ladite Cour, et en
10 toutes les autres Cours de Parlement du Roiaume.

En ceste triste action, M. le Premier Président, avec sa gravité tétrique, mais modeste, aiant les larmes aux yeux, se rendit admirable à bien dire. M. [l'avocat du Roy] Servin fist bien aussi, et, par sa docte et élégante harangue, contenta fort toute l'assistance, et la Roine entres autres, laquelle, avec une douce et grave majesté, qui portoit sur le front emprainte la magnanimité [et la résolution], donna subject à la Cour de bien penser d'elle et rendist content ung chacun.

20 Mais ce qui plus releva, en ceste commune perte, publique consternation et prodigieux accident, les cœurs des pauvres François désolés et abbatus, fut la réunion des princes et seingneurs, auxquels on vid à tous porter en ceste journée le cœur sur le front, et s'unir pour le bien de l'Estat (qui à la vérité estoit aussi le leur) à la conservation du Roy et de sa Couronne. De fait, M. de Maienne et le mareschal de Brissac (que ledit de Maienne, depuis la réduction de Paris, n'avoit voulu ne voir ne parler) se réconcilièrent, s'embrassèrent et se promirent
30 et jurèrent toute fidélité et amitié. MM. Desparnon et de Sully en firent autant, et plusieurs autres. Ce qu'il faut reconnoistre de là haut, et non d'ailleurs.

M. de Guise, par dessus les autres princes et sein-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gneurs, après plusieurs [soubmissions, révérences,] compliments et offres de son service (qui ne coustent guères aux grands comme lui), fist de hautes et solennelles protestations à la Cour, de sa syncère affection au bien de cest Estat et Couronne, manutention de leur auctorité à jamais en tout ce qui dépendroit de lui : pour la conservation de laquelle, ensemble de la personne du Roy leur souverain Seingneur, il emploieroit tousjours tout ce que Dieu lui avoit donné de moiens, voire sa vie et son sang
10 jusques à la dernière goutte.

Auquel M. le Premier Président fist une response digne de son renc et gravité accoustumée[1] : car, après l'avoir remercié au nom de la Cour, il le pria de se souvenir des promesses et protestations qu'il leur faisoit, et d'y bien penser, pource qu'il en feroit charger les Registres de la Cour, afin qu'elle peust les lui ramentevoir en temps et en lieu. Il rembarra aussi fort à propos l'audace du sieur de Conchine, qui, sans respect de la Cour, s'estoit ingéré de parler, et dit tout haut qu'il estoit temps
20 de faire descendre la Roine. « Ce n'est pas à vous de « parler ici, » lui dit le Premier Président; censurant en deux mots l'indiscrète parole de cest homme, qu'on disoit n'avoir ni façon ni grâce respondante au lieu et renc qu'il tenoit près Sa Majesté.

Après la levée de la Cour et le serment presté par la Roine, qui s'en alla fort contente d'eux, et eux d'elle, et que nostre petit Roy (que Dieu bénisse!) eust fait sa harangue, et dit ce qui se pouvoit dire pour la portée de

---

1. *Var. Ms. de Troyes :* En ces mots : « Monsieur, la Cour ne révoque
30 point en doute vostre générosité, valeur et puissance, et aussi peu vostre fidélité et bon vouloir; mais elle vous prie de vous souvenir des promesses et protestations que vous lui faites aujourd'hui et d'y bien penser, car les Registres de la Cour en seront chargés, afin de vous les ramentevoir en temps et lieu. » Ledit Premier Président rembarra...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son aage, M. le Chancelier aiant pris la parole pour lui (qui ne dit pas grande chose), Sa Majesté, assistée de tous ses princes, seingneurs et gentilhommes, fort entourée de gardes et en grande compagnie, fut conduite à Nostre-Dame, où tout le peuple, comme en reconfort de son malheur, cria à plaine voix (hautement, mais tristement) : *Vive le Roy !*

Ung petit coquin de manant, beuvant, ce jour, en un cabaret des fauxbourgs S.-Marceau, comme on vinst à parler de ce misérable qui avoit tué le Roy, chacun le détestant et criant au traïstre et au meschant, ce maraud, au contraire, va dire qu'il n'avoit fait acte que d'homme de bien. Et sur ce qu'on lui répliqua qu'il estoit plus damné que Judas, respondit qu'il n'en croioit rien, et qu'il lui donneroit, estant mort, un *De profundis*, de bon cœur, et lui feroit dire des messes. Pour lesquelles paroles, fust saisi et appréhendé, et aussitost envoié prisonnier. On le voulut excuser sur le vin dont il estoit plain; mais, en en telles matières, il faut pendre doublement ces galans-là, et comme ivrongnes, et comme séditieux. Me [*Abraham mon relieur, qui l'avoit veu et ouï, me l'a conté.*]

Ce jour mesme, de l'ordonnance du Lieutenant-criminel, fust constitué prisonnier à Paris ung homme de moiens (ainsi qu'on disoit), vivant de ses rentes, qu'on estimoit à trois mille livres bien venans, pour avoir, le jour de devant, lorsque le Roy fust tué, dit tout haut que c'estoit un beau coup et belle dépesche. Parole vérifiée contre lui par bons tesmoings, qui ne méritoit rien moins que la corde et le gibet : nonobstant laquelle, il trouva tant de faveur, et fut si bien recommandé et solicité, que le Lieutenant-criminel, par la prière et importunité des plus Grands, aiant esté contraint de le mettre dehors, aussitost qu'il fust sorti de la prison (ce qui rendist ce fait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus esmerveillable), attenta à la vie du Lieutenant-criminel : lequel, allant au Chastelet, monté sur une mule, il voulust tuer d'une pistole, qu'on lui trouva toute bandée et amorsée. Ce qu'aiant mesme confessé, et remprisonné de rechef, l'exécution infaillible de sa condamnation fust retardée, empeschée, et finalement du tout rompue, pour la seconde fois, par lesdits Grands, qui s'en meslèrent si avant, que ledit Lieutenant-criminel fust comme forcé de le laisser aller, contre son intérest propre, celui du pu-
10 bliq, et tout ordre et forme de justice. On disoit qu'il s'avouoit de la maison de M. le Connestable et d'Esparnon. Ce qui donna subject de nouveaux discours à beaucoup.

Les Jésuistes, comme s'ils eussent repris cœur par la mort du Roy, mirent, ce jour, qui en estoit le lendemain, cinquante ouvriers en besongne en leur maison, pour y travailler et continuer leurs ouvrages encommencés, qu'ils avoient fait laisser là il y avoit long-temps. Ce que j'ay pensé digne de remarque.

20 Le parricide Ravaillac fust tiré, ce jour, de l'hostel d'Esparnon où on l'avoit mis, et conduit, dans un carrosse fermé, aux prisons de la Conciergerie : contre lequel le peuple, aiant ouï le bruict qu'il estoit dedans, jecta quelques pierres ; et s'il eust esté descouvert, on eust eu peine de le sauver des mains de la populasse qui l'eust saccagé et mis en pièces, tant elle estoit furieusement animée et acharnée contre cest assassin, qu'on mist en la Tour Quarrée, où on a de coustume de loger les grands seingneurs, et non guères les gueux et
30 marauds comme cestui-ci, qui se moquoit de tout le monde, mesme des interrogatoires que lui faisoient M. le Premier Président, le président Janin, et autres.

Ce jour mesme, le corps du feu Roy fust ouvert : du-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quel toutes les parties nobles furent trouvées si saines et entières (hormis les poulmons qui estoient aucunement intéressés, mais peu), que les médecins disoient que, selon le cours de nature, il pouvoit vivre encores vingt ans : qui eust esté un grand bien pour la France, s'il eust pleu à Dieu le permettre. Son cœur étoit petit, mais gros et serré, et merveilleusement sain : duquel Messieurs les Jésuistes ont hérité, et l'ont eu à la fin, et emporté, comme dès long-temps ils le désiroient.

10 M. Justel m'a donné, ce jour, son [nouveau] livre imprimé à Paris, in-8°, græq et latin, par Adrian Beys, et duquel il m'avoit communiqué la copie avant que le faire imprimer. Il est intitulé : *Codex Canonum Ecclesiæ universæ, a Justiniano imperatore confirmatus*. Œuvre digne de lui et de son esprit, à laquelle tous les gens de bien, et nommément ceux qui affectent la réunion et réformation de l'Eglise, ont contribué ce qu'ils ont peu, et aydé ledit Justel de leurs vieux registres et livres, tant manuscripts græqs qu'autres, servans à ceste matière 20 (dont il m'en a monstré un bon nombre). Je lui [avois] presté le manuscript græq de feu mon père, qui l'a mis le premier à son *Index auctorum*, en ces mots : *Acta Concilii Ephesini ; mss. e Bibliotheca V. C. Petri Stellæ, græcè.*

De moy, j'estime fort et tiens pour [bon et] utile à l'Eglise ce labeur de M. Justel, pource qu'il ne dit rien de soi-mesme, mais se sert de la lumière de toute l'Antiquité romaine, qu'il est malaisé de desdire et désavouer, pour esclairer nos ténèbres, en ce temps où on ferme les 30 yeux à la vérité.

Aussitost que je l'ay eu lu, j'en ay accreu mes pacquets que j'ai faits sur la réunion de l'Eglise, sous les cottes de trois ZZZ, que j'ai commencé à ramasser dès longtemps,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et dans lesquels on trouvera plus de six vingts traictés divers sur ceste matière, tant anciens que modernes.

Le dimanche 16e, comme nostre petit Roy passoit par la rue S.-Honoré pour aller à [ouïr] la messe aux Fœillans, se rencontra un gentilhomme, qui, s'estant arresté pour le voir, demanda si c'estoit le Roy [que nous avions à ceste heure]? Auquel aiant esté respondu qu'oui: «Voilà un chaud Roy! » (dist-il tout haut, se prenant à rire). Pour laquelle parole, il fust aussitost saisi et mené pri-
10 sonnier.

Ce jour, on fist le presche à Charanton comme de coustume, mais en moindre compagnie beaucoup; car plusieurs, intimidés et [encore] tout estourdis du coup, quelque asseurance qu'on leur donnast, aimèrent mieux garder leurs maisons que de prendre le hazard d'y aller.

M. de Maienne, le jour de devant, avoit averti la Roine de donner ordre [pour cela] à la porte S.-Antoine, afin que quelque tumulte n'avinst, usant de ces mots : « Ne doutez point, Madame, que comme nous autres
20 « Catholiques serions marris de perdre demain la messe « sans y aller, qu'eux aussi ne voudront perdre leur « presche sans s'y trouver [ni s'en passer, non plus que « nous de la messe]. » Ce que la Roine receust de bonne part. Mais l'ordre s'y trouva si aisé, qu'il n'en fallust point d'autre que celui que le peuple y apporta de soi-mesme, car on ne le vid jamais plus sage, quoy et paisible; et ce, contre l'opinion (voire l'intention) de beaucoup, qui ne [desiroient ni ne] s'attendoient que le peuple se deust monstrer si sage.

30 Le ministre Du Moulin prescha, et sur la mort du Roy (lequel il loua fort et regretta) fist pleurer toute l'assistance, laquelle il exhorta à pénitence et amendement de vie, disant que nos pecchés l'avoient tué. Recom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

manda surtout la paix, l'union et concorde fraternelle avec les Catholiques [leurs prochains et voisins] bien que de contraire religion. Le mesme fust presché, ce jour, par les curés et docteurs catholiques, en la pluspart des églises et paroisses de Paris. Chose merveilleuse et qui ne pouvoit procéder que de Dieu, veu la malice du siècle [ce monstre de peuple bigarré et composé de tant de testes], et l'intention toute contraire de ceux qui ont si misérablement fait tuer et assassiner nostre Roy.

10 Le lundi 17e, M. le comte de Soissons, fort accompagné, arriva à Paris; et fust tout aussitost au Louvre baiser les mains au nouveau Roy et à la Roine Régente, sa mère, laquelle lui fist un grand accueil et le receust avec tout le bon visage qu'il eust peu espérer. Lui, qui de son costé n'a jamais eu faute de belles paroles, après plusieurs complimens et offres de services, pour tesmoingner le ressentiment qu'il avoit de l'honneur qu'il recevoit de Sa Majesté en ceste bonne réception, commença premièrement à détester l'infame parricide et cruel assassinat 20 commis en la personne du Roy, son seingneur, lequel il protesta de venger. Puis, descendant aux soupirs et regrets (qui, en matière de princes [de son qualibre], sont bien [souvent] autant ou plus à la langue qu'au cœur), finist par les protestations ordinaires d'emploier tout ce que Dieu lui avoit donné et tout ce qui pouvoit dépendre de lui, jusques à sa vie et à son sang, pour le bien et salut de l'Estat, manutention de son auctorité, sous les justes commandemens de sa Régence, à la conservation de la Couronne du Roy son fils, son prince naturel et souve- 30 rain seigneur.

Il en protesta autant à la Noblesse, qui, en grande compagnie, le reconduisit [jusques] à son logis; se loua fort à eux de la Roine, qui, par sa courtoisie, l'avoit éter-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nellement obligé ; sur les louanges de laquelle il s'estendit bien avant, comme aussi sur celles du feu Roy, lequel il regretta [infiniment et] avec tant de passion, que, comme il est prince bien disant, beaucoup ne sçavoient ce qu'ils en devoient croire : si qu'il attira, ce jour, à soy les yeux et les cœurs [de la pluspart de ceux] de ceste belle Noblesse qui l'accompagnoit.

M. de Sully, qui pour le regret de la mort du Roy estoit hors soubçon de toute feinte, et duquel, aiant
10 perdu son bon maistre, on pouvoit [véritablement] dire : *Ploratur lacrimis amissa pecunia veris*, ne fust des derniers à rechercher les bonnes grâces de ce prince, qu'il sçavoit avoir offensé. Si que, pour faire sa paix, il l'alla incontinent trouver[1], et après de grandes excuses et basses soubmissions (qu'il n'eust faites, vivant son maistre), supplia Son Excellence de lui en vouloir pardonner la faute, attendu qu'elle n'estoit proprement sienne, mais du feu Roy, par le commandement duquel il avoit fait tout ce qu'il avoit fait. De laquelle satisfac-
20 tion [et déclaration] M. le Comte se contenta (ou fist semblant de se contenter), et, l'aiant estroictement embrassé, se dit son ami (comme devant) : et Sully protesta estre son serviteur (comme il avoit tousjours esté).

Ce jour, deux ou trois heures seulement avant l'arrivée de M. le Comte, avoit esté arresté dans l'antichambre de la Roine un gentilhomme françois, qui, voiant les filles de la Roine pleurer la mort du Roy, s'en estoit moqué, et leur auroit dit qu'elles gardassent hardiment leurs larmes à quand elles en verroient [bien] d'autres ;

---

30 1. *Var. Ms. de Troyes :* « Et combien qu'il lui en faschast beaucoup, et qu'il l'eust souhaité en la place de l'autre, si l'alla-t-il trouver, pensant à l'affaire qu'il en pouvoit avoir. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et qu'elles en auroient lors plus affaire [d'ici à quelque temps (et bientost)] qu'à ceste heure-là. Ce que ladite Roine conta audit comte de Soissons.

Le jour mesme, fust constitué prisonnier, à Paris, par le prévost Defunctis, un meschant garnement de soldat, nommé S.-Martin, qui avoit esté prestre, et depuis, de la compagnie S.-Matthieu, la veufve duquel le décela et le fist prendre prisonnier, pour les propos que ledit soldat lui avoit tenus, par deux fois, entre Paris et Charanton[1], où elle alloit au presche, dimanche de devant le ven-

1. *Var. Ms. de Troyes :* ... « Dignes d'estre recueillis, pour l'accident survenu, et que, pour estre véritables et de conséquence, je coucherai ici, les ayant appris d'un homme d'honneur, mien ami, auquel ladite veufve S.-Matthieu l'a conté. — Le dimanche de devant le vendredi que le Roy fut tué, qui estoit le 9e mai, ce soldat rencontra, au delà de la porte S.-Antoine, sur le chemin de Charanton, la veufve du capitaine S.-Matthieu, Huguenot. L'ayant recogneue, et elle lui, l'accosta, et après quelques propos, lui demanda « si elle estoit tousjours à Paris ». Elle lui dit qu'ouï. — « Et qu'y faites-vous ? va dire l'autre. — Que j'y fais ? dit-elle. J'y ay prou d'affaires qui m'y retiennent maugré moi, avec un meschant procès dont je ne puis venir à bout. — Ma foy, dit-il, il n'y a ni procès ni affaire que je ne quittasse là, si j'estois que de vous. Je voudrois, pour le bien que je vous veux, qu'en fussiez bien dehors. — Pourquoi ? dit-elle. — Parce que, dit-il, devant qu'il soit huit jours, il y a danger qu'il ne tombe un si grand esclandre à Paris que bienheureux sera celui qui en sera loin. Et de moi, je vous conseille, en ami, d'en sortir plus tost que plus tard, et m'en croiez hardiment. — Je le ferois volontiers, dit-elle, si je pouvois, mais, estant au fort de mes affaires, je ne puis abandonner Paris, où j'espère que Dieu me gardera comme ailleurs. » De fait, ceste femme, comme elle a conté depuis, ne prenant garde autrement à ces propos, et aussi qu'elle connoissoit le soldat pour un débauché et corrompu, qui lui faisoit, possible, ce discours, plus pour envie qu'il avoit que cela advinst que pour autre connoissance qu'il en eust, poursuivit son chemin avec lui, sans penser autrement à tout ce qu'il lui en disoit, jusques à ce qu'estant parvenus à l'entrée du Temple, où le presche n'estoit encore commencé, le soldat lui commence à dire « qu'il ne vouloit pas ouïr leur presche, mais bien voir (dit-il en riant) la disposition de vos gardes » (qui sont une multitude de pauvres, arrangés en haye des deux côtés à l'entrée du Temple). Les aiant regardés, il dit à ceste femme : « Voila tous ces gros maraux et gueux, que nous avons accoustumé de voir à Paris à l'entrée de nos églises ; mais ce n'est pas ce que je regarde. Voyez-vous pas (lui dit-il) ces soldats meslés parmi ? Il n'y en a un seul que je ne connoisse de ceux qui sont là : ce sont tous voleurs ; mais, entre les autres, j'en remarque quatre que voilà, destinés pour quatre mauvais coups ; mais le plus meschant et le plus déterminé de tous, je ne le vois point ici, et m'estonne qu'il n'y est. » Et là dessus, print congé de ceste femme et lui dit à Dieu. Laquelle songe tout aussi peu aux derniers propos sur cest homme comme aux premiers, et, ayant ouï le presche, s'en revint à Paris, sans penser à autre chose qu'à ses affaires.

Le vendredi venu, auquel jour le Roi fut assassiné, ceste femme com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dredi que le Roy fust tué; qui estoient, en somme (ainsi que je les ay appris d'elle-mesme), que, devant qu'il fust huict jours, il y auroit un grand esclandre à Paris, et que bien heureux seroit celui qui en seroit dehors; que de lui, il lui conseilloit en ami d'en sortir plus tost que plus tard, pource qu'il n'y feroit guères bon pour elle ni pour d'autres. Et pource qu'elle s'excusoit sur les affaires qu'elle y avoit, lui conseilla de les laisser toutes là, si elle estoit sage, et qu'elle l'en creust hardiment. Puis, l'aiant
10 conduitte jusques à l'entrée du Temple de Charanton : « Je ne veux, dit-il, ouïr vostre presche; mais bien voir, « dit-il en riant, la disposition de vos gardes (qui sont « une multitude de pauvres, arrangés en haye des deux « costés, à l'entrée du Temple). » Les aiant contemplés, il dit à ceste damoiselle : « Voiez-vous pas ces soldats,

---

mence à penser aux discours de son soldat, et le dimanche d'après, ne sachant si elle devoit aller à Charanton ou quoy, ayant sceu que d'autres avoient jà fait la planche, s'enhardit d'y aller après eux. Sur le chemin, elle rencontra encore son soldat, auquel, tout estonnée, elle dit : « Je croy
20 que vous estes prophète; je vous croirai une autre fois; mais, pour ce coup, grace à Dieu, nous en avons esté quittes pour la peur. — Ce n'est encore rien que cela, lui dit l'autre, la partie n'est pas achevée : il y a d'autres coups qui suivent cestui-ci, aussi mauvais et plus dangereux, et pourtant, si me voulez croire, comme vous dites, vous ne serez que sage de sortir de là où vous estes plus tost que plus tard. » Et à l'instant, traversant chemin, laissa ceste femme toute esperdue et plus estonnée que devant, laquelle ruminant en soi-mesme des propos précédens et subséquens que cest homme lui avoit tenus, et craignant d'en estre en peine si elle ne les révéloit, lui venant à estre pris, ayant grande apparance qu'il estoit de ceste
30 malheureuse menée et conspiration, en advertit incontinent les ministres, entr'autres M. Durand, qui tout aussitost lui donna entrée, par le moyen d'un de ses amis, à M. Defunctis, lequel l'ayant ouïe là dessus, et aiant appris d'elle la demeure du compagnon et l'heure qu'on lui pourroit parler, s'y transporta à neuf heures du soir, si à point qu'il n'eut autre peine, sinon à lui commander de le suivre : ce qu'il fit, et le logea en maison de seureté.

Ceste histoire estant bien véritable, comme elle est, a fait espérer à beaucoup la descouverte enfin d'une si malheureuse et abominable entreprise, si les lasches procédures qu'on y tient, au grand regret de tous les gens de bien, n'en empeschent le fruit et les effects; car il semble, à en ouïr
40 parler, que nous craignons de nous monstrer trop exacts et sévères à la recherche d'un crime, le plus meschant et barbare, et qui plus importe à cest Estat qu'aucun autre qui ait esté perpétré en l'Europe de plus de mil ans en ça. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« meslés parmi ces pauvres qui demandent l'aumosne ? « Il n'y en a un seul que je ne connoisse de tous ceux « qui sont là : ce sont voleurs et espions au Roy d'Es- « pagne. » Entre les autres, lui en monstra ung qui avoit ung faux bras de pendu dont il faisoit monstre, et en avoit un bon, et le sien naturel, attacché par derrière ; et lui dit que c'estoit un des plus mauvais et principaux espions du Roy d'Espagne, déterminé avec d'autres pour faire de mauvais coups ; et surtout ung habillé de vert, 10 qu'il ne voioit point là (qui estoit Ravaillac), et s'estonnoit qu'il n'y estoit. Du depuis, et avant le coup du Roy, l'auroit entretenue de semblables discours.

Finalement, le samedi d'après, qui estoit le lendemain de l'assassinat du Roy, ce soldat estant revenu de rechef vers elle en son logis, à Paris (dont elle fust si étonnée qu'il l'avoit peu trouver, qu'elle l'apela sorcier), et lui aiant continué les mesmes et semblables propos, parlé de rechef du soldat qui avoit un bras de pendu, et menassé de pis encores que ce qui estoit arrivé, et l'aiant priée plus 20 que devant qu'elle s'en allast et quittast Paris : ceste damoyselle, songeant à la conséquence du fait et craingnant aussi d'en estre en peine si elle n'en venoit à révélation, s'en estant conseillée à ses amis, fist prendre prisonnier le soldat ; lequel, faisant assez paroistre, par ses propos et discours, qu'il en sçavoit des nouvelles, sembloit estre aussi un moien fort propre d'en apprendre davantage, voire tirer de sa bouche, estant prisonnier, une partie du fond de ceste malheureuse mesnée et conjuration, de laquelle y avoit apparance qu'il n'estoit ignorant, et qu'on 30 en pouvoit aisément venir à bout : si ce n'est, d'avanture, que les lasches procédures, qu'on a commencées à tenir en la disquisition de ce fait tant important (auquel il semble qu'on craingne de trouver ce qu'on cherche), n'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

empeschent le fruict et les effects. Ce que je crains beaucoup avec tous les gens de bien.

On crioit, ce jour, par ceste ville, les nouveautés [et bagatelles] suivantes, que j'achetai [et me coustèrent quatre sols], pour croistre mes pacquets et liasses des fadèzes de ce siècle :

Le *Discours lamentable sur la mort du Roy,* fait par Pelletier, qu'on disoit s'estre bien peu passer d'y mettre son nom, n'estant qu'une fadèze mensongère au prin-
10 cipal, dont mesmes il auroit esté défendu;

Les *Souspirs de la France,* d'un mesme air et aussi fade que l'autre;

Les deux Arrests du 14e et 15e may, pour la régence de la Roine pendant le bas aage du Roy, que la nécessité a auctorizés, et qui se trouveront, possible, meilleurs et plus utiles à cest Estat que beaucoup n'ont pensé;

Le pourtrait en taille douce de nostre nouveau petit Roy Loys XIIIe, qu'on appeloit, il n'y a que trois
20 jours, le Dauphin (lequel on aimeroit mieux voir pourtraict encores en ceste qualité qu'en celle de Roy); avec un treizain, imprimé en une feuille, sur les quatorze lettres de son nom, renversées. [Et n'y a rien de si fat que cela. — Quatre sols].

Le Roy songea, ceste nuict, qu'on le vouloit assassiner; si que, pour l'asseurer et relever de ceste peine, on fust contraint de le transporter de son lit en celui de la Roine. « Gardez-moy bien, disoit-il ordinairement à ses « gardes, de peur qu'on ne me tue comme on a fait le
30 « feu Roy mon père. »

Le mardi 18e, la Cour assemblée délibéra sur les formes et procédures qu'on devoit tenir, au jugement et procès de condamnation du parricide [et assassin de son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Roy], François Ravaillac; et à cest effect, des questions et tortures les plus extraordinaires et cruelles où il estoit besoing d'appliquer ce misérable; sans [le tourment] desquelles il n'y avoit apparance qu'il deust jamais rien révéler, dire ne confesser, moins déceler aucun de ses fauteurs et complices; pource que, de jour en jour, il se rendoit plus résolu et opiniastre, ne se faisant que moquer tant des menaces que des promesses, qui, à cest effect, lui estoient journellement proposées par ses juges, 10 pour l'amener à quelque raison et reconnoissance. Pour ces causes et autres, fust délibéré, ce jour, en ceste assemblée, de se servir, en ce fait extraordinaire, d'extraordinaires questions, mesme des estrangères, et de toutes autres sortes de tourmens les plus cruels, inventés pour tirer la vérité de la bouche de ceux qui ne la veulent dire.

Fust proposée, entre autres, celle de Genève, qu'on nomme *la barate* ou *la beurrière :* [qui est une] question si pressante et si cruelle, qu'on dit qu'il n'y a ja- 20 mais eu criminel à qui on l'ait donnée qui n'ait esté contraint de parler. Sur quoi les opinions se trouvèrent fort diverses. Les uns, qui estoient les plus anciens, et par conséquent les plus sages et les meilleurs, l'aprouvèrent; autres, timides, nageans entre deux eaux, subjects à changer d'opinion et à revenir, ne firent rien qui vaille. Il y en eust beaucoup qui remonstrèrent, mais mal à propos (comme si en ce grand fait il n'eust esté question que d'un meurtre ou assassinat d'un particulier), que c'estoit chose inaudite et contre les formes or- 30 dinaires de la Cour, de se servir de questions et tortures extraordinaires, mesmes estrangères, et mendier de nos voisins ce dont nous estions suffisamment garnis chez nous, ne manquans point, grâces à Dieu, d'aussi bons

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

outils et instrumens qu'eux pour extorquer la vérité de ceux qui ne la voudroient dire. Il s'en trouva quelques uns, que je ne puis autrement appeler que badins et oisons cornus, lesquels, se fondans simplement et oisonnement sur la Religion, dirent que quand l'invention en eust esté la meilleure du monde, toutesfois, que venant de la part des Hérétiques, et mesmement de Genève, on ne s'en pouvoit servir utilement : ains qu'elle devoit, à pur et à plain, estre rejettée.

10 Ainsi la pluspart de nos Conseillers, qui ne se connoissent qu'à courir après le sacq et l'argent, aians opiné *in mitiorem* (ou plustost *deteriorem*), l'emportèrent, ce jour, par dessus les autres.

Tacite (au sixiesme livre de ses *Annales*) dit qu'il faut que les juges soient suffisans à manier affaires, mais qu'ils ne fassent pas les suffisans. Les Conseillers d'aujourd'hui ne sçavent que c'est du premier, mais prattiquent prou le dernier.

R. E. me donna, ce jour, ung Sonnet, adressé par lui
20 à nostre nouveau Roy, sur la mort et assassinat du Roy, son père; lequel, pour avoir esté trouvé bien fait, fust aussi tost divulgué et imprimé en une feuille.

Ce jour, comme plusieurs seingneurs et gentilshommes, se trouvans au Louvre en la chambre du Roy, discourans de l'infortune avenue en la personne du feu Roy son père, les uns d'une façon, autres d'autre, chacun le regrettant, mais plus ou moins, selon les occasions qu'il en pensoit avoir : M. Le Grand, qui estoit [bien un] de ceux du plus [qui le pouvoient et devoient
30 plus regretter] (et non sans cause), s'adressant au comte Du Lude (qui estoit de la classe des moins), lui disoit, qu'outre les commodités et bienfaits qu'il avoit receus et recevoit ordinairement de Sa Majesté, il lui disoit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tousjours de si bonnes et si belles paroles, que, quand il n'en eust eu autre chose, elles estoient seules suffisantes pour le contenter, mesmes sortantes (dit-il) de la bouche d'un prince le plus affable, le meilleur et le plus débonnaire qui fust sous la cappe du ciel. Le comte Du Lude, auquel les [bonnes] rencontres et réparties n'ont jamais manqué, lui va respondre : « Je vous dirai, Mon-« sieur, si les belles paroles vous le font tant regretter : « Vous avez M. le Comte, son lieutenant, qui vient 10 « d'arriver, qui vous contentera prou de ce costé-là ; si « que recouvrirez aisément, pour ce regard, en cestui-ci, « ce qu'avez perdu en l'autre[1]. »

Le mécredi 19e, cest infame parricide et détestable assassin, François Ravaillac, fust interrogé par M. le Premier Président : lequel, voiant qu'il ne lui estoit possible de rien tirer de cest homme, pour l'intimider s'avisa de lui dire (qui fust un bruict qu'on sema mesme, à ce desseing, à Paris et partout) que la Cour avoit dépesché à Angoulesme, en toute diligence, pour amener 20 prisonniers à Paris son père, sa mère, voire et ses autres parens ; où estans arrivés, s'il ne vouloit dire autre chose, la Cour s'estoit résolue de faire mourir cruellement, en sa présence, son père et sa mère ; puis, passant au reste, si besoing estoit, esteindre par le supplice du feu jusques au dernier de sa maudite race : chose (lui dit le Premier Président) permise et auctorisée par les loix divines et prophanes, en un crime tant énorme et de si grande conséquence que le sien. A quoy ce paillard voulust répliquer, niant impudemment

30 1. *Var. Ms. de Troyes :* « Une chose (lui respondit-il) vous doit consoler, c'est que Monsieur son Lieutenant, qui est ici arrivé, vous en donnera d'aussi bonnes et belles que lui, et si ne demandez que de belles paroles, vous trouverez que n'y aurez pas beaucoup perdu, car vous les recouvrirez en cestui-ci, qui vous contentera prou de ce costé-là. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

audit Premier Président que jamais cela eust esté pratiqué ni approuvé par loix quelconques, ni divines ni humaines. Sur quoi on disoit que M. le Premier Président lui avoit allégué quelque Concile. Quoi que c'en soit, on le vid fort esmeu et troublé de ceste proposition et menasse, sans que toutesfois pour tout cela il fust induit de dire ou confesser quelque chose plus qu'auparavant.

Ung Père Jésuiste, nommé d'Aubigni, qui l'avoit con-
10 fessé, et qui pour cela avoit esté mis en arrest, lui fust confronté : mais ils en sortirent tous deux à leur honneur. Aussi, l'un n'eust pas bien entendu son mestier, et l'autre eust esté mauvais Jésuiste, s'ils ne s'en eussent sceu dextrement dépestrer.

Ledit Jésuiste fust ouï et interrogé, particulièrement par M. le Premier Président, sur le secret de la confession de Ravaillac; mais il n'en peust tirer autre chose, sinon que comme il y en avoit auxquels avoit esté donné de Dieu le don des langues, aux autres le don
20 de prophétie, révélation, etc., ainsi lui avoit esté donné le don d'oubliance des confessions. Au surplus, qu'ils estoient pauvres religieux qui ne sçavoient que c'estoit que du monde, ne se mesloient ni n'entendoient rien aux affaires d'icelui. Auquel M. le Premier Président répliqua qu'il trouvoit, au contraire, qu'ils en sçavoient assez et ne s'en mesloient que trop; et, s'ils n'eussent point tant esté du monde comme ils disoient, que tout se fust mieux porté qu'il ne faisoit.

Il se trouva, en mesme temps, un jeune valet d'apoti-
30 quaire de ceste ville, aagé de quinze à seize ans seulement, pauvre innocent et idiot, qui, se voulant faire de ceste feste à crédit, pour se faire possible pendre à bon escient, se vantoit, sans qu'on lui demandast, d'avoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

souvent parlé et communiqué avec Ravaillac. De fait, il lui fust confronté; mais ce misérable se moqua de lui et enfin le deschargea de tout: comme aussi la jeunesse et le peu d'expérience qu'avoit ce pauvre garçon l'avoient conduit à ce précipice [1].

Beaucoup de personnes de toutes qualités alloient voir Ravaillac en la prison, et la pluspart plus par curiosité que pour autre cause (encores que ceste liberté, permise indifféremment à tout le monde, ne pleust guère à beaucoup de gens de bien, eu esgard à l'énormité et gravité du crime).

Le Père Cotton [mesme] y alla, et, entre autres propos, lui dit qu'il regardast bien à ne mettre pas en peine les gens de bien (parole qui ne tumba pas à terre). Puis, lui voulut [2] persuader, s'il eust pu, qu'il estoit Huguenot, disant qu'un bon Catholique, tel qu'il se disoit, n'eust jamais perpétré ung si meschant et malheureux acte. Mais Ravaillac se moqua de lui (bien que Jésuiste), comme il faisoit ordinairement des autres qui venoient pour l'arraisonner là-dessus. « Vous seriez bien « estonné [disoit-il à tel qui lui demandoit des nouvelles] « si je soustenois que ce fust vous qui me l'auriez fait « faire. » Il ne tinst pas ce langage au Père Cotton, car beaucoup l'eussent pris à bon escient; et en lui, tout meschant qu'il estoit, il restoit encore quelque scrupule de conscience pour ne point scandalizer les frères de sa Société.

Le jeudi 20e, jour et feste de l'Ascension, tous les prédicateurs, tant de Paris que de Charanton, exhortèrent

---

1. *Add. Ms. de Troyes :* « Lui avoit fait dire (ce qu'on ne lui demandoit pas), assavoir qu'il connoissoit cest homme et qu'il avoit souvent parlé et communiqué avec lui. (Dangereuse communication, pour le temps et fait dont il estoit question.) »

2 *Var. Ms. de Troyes :* « lui eust bien voulu... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

unanimement le peuple à paix, union et concorde mutuelle, et à se tenir unis et serrés sous l'obéissance du Roy et de ses édits, et les justes commandemens de la Roine Régente; ornèrent la mémoire du feu Roy de tiltres et éloges magnifiques, condamnans avec imprécations et malédictions le détestable parricide commis en la personne sacrée de Sa Majesté.

Vinrent aussi nouvelles, de tous les costés, de la bonne union des villes et provinces du Royaume et sages com-
10 portemens des peuples partout. (Chose rare, voire, diray-je hardiment, impossible pour le regard d'un peuple, si Dieu n'y eust tenu la main, comme il a fait visiblement en ce grand trouble d'Estat et commotion universelle.)

Les Catholiques, dans les villes où ils se trouvèrent les plus forts, prirent les Huguenos en leur [sauvegarde et] protection, comme aussi firent les Huguenos, les Catholiques, où ils se trouvèrent les maistres, se jurèrent les uns aux autres inviolable fidélité et mutuel
20 secours, au cas qu'on les voulust offenser.

Nouvelles autant agréables aux bons François [amis de cet Estat], comme mal receues des autres qui, vrais bastards et espagnolizés, ne demandent que la guerre et le trouble.

Le vendredi 21e, le Parlement, qui se tenoit dans les Augustins avec toutes les incommodités du monde, retourna au Palais, mais par une plus incommode occasion et triste accident qui tiroit les larmes des yeux de la pluspart de ceux qui y rentroient.

30 Le samedi 22e, la pluspart des portes de Paris demeurèrent fermées jusques à dix heures du matin, et ce à l'occasion d'un homme qu'on y cherchoit (duquel on avoit baillé le pourtrait à la Roine), qui la devoit tuer, elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et le Roy son fils. On le désignoit pour estre grand, chauve, portant barbe blonde, et qui avoit un cheval dont les quatre pieds estoient blancs. Les quarteniers et dixeniers de Paris furent empeschés, toute la nuict, à le chercher, et coururent toutes les hosteleries, mais ils ne trouvèrent rien.

Le dimanche 23e, le père Portugais, Cordelier, avec quelques curés de Paris, entre autres celui de Berthélemi et S.-Pol, [preschèrent et] prosnèrent les Jésuistes, et en
10 paroles couvertes (mais non tant toutesfois qu'elles ne fussent intelligibles [à beaucoup], les taxèrent comme fauteurs et complices de l'assassinat du feu Roy, les arguans et convaincans par leurs propres escrits et livres, nommément de Mariana et Bécanus. Par la lecture desquels il semble qu'on puisse justement colliger qu'une des principales charités de ces gens soit d'envoier de bonne heure en paradis les rois et les princes qui ne les favorizent assez à leur gré, ou qui ne soient pas bons catholiques à la Mariane.

20 Le mardi 25e, mourut à Paris mon procureur en Chastelet, nommé Vorse. Je ne regrette pas volontiers tels gens, mais cestui-ci me servoit fidèlement et estoit homme de bien, et voudrois que mon procureur en la Cour, nommé Ragu, fust en sa place. J'aurois perdu ce que je veux perdre.

[Il y eut prise, ce jour, entre M. de Loménie et le Père Cotton, en plain Conseil; auquel Loménie dit que c'estoit lui voirement qui avoit tué le Roy, et la Société de ses Jésuistes. Et, sur ce que ceux du Conseil lui dirent qu'il
30 apportast un peu plus de modération, dit qu'à la vérité le regret qu'il avoit à la mort de son bon maistre lui pouvoit bien causer un peu trop de passion à en parler; mais qu'il ne parloit qu'en présence de la Roine. En mesme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temps, Béringuan en eut à Delorme, premier [médecin de la Roine, qui soutenoit les Jésuistes, et lui en dit autant.]

Le jeudi 27e, fust prononcé et exécuté à Paris l'arrest de la Cour de Parlement, donné contre le très meschant parricide François Ravaillac, qui fust amené, à dix heures du matin, à la levée de la Cour, dans la chambre de la buvette, où on lui commanda de se mettre à genoux; et lors le greffier lui prononça sondit arrest, que chacun a
10 ouï et veu et se peult partout lire imprimé. Duquel la teneur s'ensuit :

« Veu par la Cour, les Grand'Chambre, Tournelles, « et de l'Edit, assemblées, le procès criminel fait par les « Présidens et Conseillers à ce commis, à la requeste du « Procureur-général du Roy, à l'encontre de François « Ravaillac, praticien de la ville d'Angoulesme, prison- « nier en la Conciergerie du Palais, information, inter- « rogatoire, confession, dénégation, confrontations de « témoignages, conclusion du Procureur-général du Roy,
20 « ouï et interrogé par ladite Cour sur les cas à lui impo- « sés, procès-verbal des interrogatoires à lui faits à la « question, à laquelle, de l'Ordonnance de la Cour, au- « roit esté appliqué, le 25 de ce mois, pour la révélation « de ses complices; tout considéré : dit a été que ladite « Cour a déclaré et déclare ledit Ravaillac duement atteint « et convaincu du crime de lèze-Majesté divine et humaine « au premier chef, pour le très meschant, très abomi- « nable et très détestable parricide commis en la per- « sonne du feu Roy Henri IV, de très bonne et très
30 « louable mémoire. Pour réparation duquel l'a condamné « et condamne à faire amande honorable devant la prin- « cipale porte de l'église de Paris, où il sera mené et con- « duit dans un tumbereau; là, nud et en chemise, tenant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« une torche ardante du poids de dix livres, dire et décla-
« rer que malheureusement et proditoirement il a com-
« mis ledit très meschant, très abominable et très détes-
« table parricide, et tué ledit seigneur Roy, de deux coups
« de cousteau dans le corps, dont se repend, demande
« pardon à Dieu, au Roy et à Justice; de là conduit à la
« Place de Grève, et, sur un eschaffaut qui y sera dressé,
« tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et gras des jambes.
« Sa main dextre, y tenant le cousteau duquel a commis
10 « ledit parricide, arse et bruslée de feu de soufre, et sur
« les endroits où il sera tenaillé, jetté du plomb fondu, de
« l'huile bouillante, de la poix raisine bruslante, de la
« cire et soufre, fondus ensemble. Ce fait, son corps tiré
« et demembré à quatre chevaux, ses membres et corps
« consommés au feu, réduits en cendre, jettés au vent.
« A déclaré et déclare tous ses biens acquis et confis-
« qués au Roy; ordonne que la maison où il a esté né
« sera démolie, celui à qui elle appartient préalablement
« indemnisé, sans que sur le fonds puisse à l'avenir estre
20 « fait autre bastiment, et que, dans quinzaine après la
« publication du présent Arrest, à son de trompe et cri
« publiq, son père et sa mère videront le Royaume,
« avec défenses d'y venir jamais, à peine d'estre pendus
« et estranglés, sans autre forme ni figure de procès. Ce
« fait, il fait défense à ses frères, sœurs, oncles et autres,
« porter cy après ledit nom de Ravaillac, leur enjoint
« le changer en autre, sur les mesmes peines, et au sub-
« stitut du Procureur général du Roy, faire publier et
« exécuter le présent Arrest, à peine de s'en prendre à
30 « lui. Et, avant l'exécution dudit Ravaillac, ordonné qu'il
« sera derechef appliqué à la question, pour la révélation
« de ses complices. Signé : Voisin.] »

Suivant lequel, pour révélation de ses complices, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fust appliqué à la question des brodequins, où il ne confessa rien : seulement pria la Cour, le Roy, la Roine et tout le monde, lui pardonner, reconnoissant de rechef, comme il avoit fait à la Cour, avoir commis une grande faute, dont il espéroit toutesfois la miséricorde de Dieu plus grande qu'il n'estoit peccheur ; mais qu'autre que lui n'avoit fait le coup, n'en avoit esté prié, solicité ni induit par personne, ne grand ne petit (combien qu'il ne doutast point qu'il y en eust prou des uns et des autres qui en
10 fussent bien aises).

Sur les trois heures, on le tira de la Chapelle, pour aller au supplice, où il y eust une grande huée sur lui, depuis ladite Chapelle jusques à la porte de la Conciergerie, de tous les prisonniers qui, se mettans à crier *Au traïstre* et *Au chien*, se vouloient ruer dessus, sans l'empeschement des archers qui y tindrent la main forte. Sortant de la Conciergerie, pour monter au tumbereau, il se trouva un grand concours et affluence de peuple[1], cruellement animé et acharné contre ce meschant par-
20 ricide, à cause de la mort de son Roy, que les gardes et archers, bien qu'en grand nombre et armés, comme on dit, jusques aux dents, eurent bien de la peine de le sauver de sa fureur, chacun y voulant mettre la main, hommes, femmes, filles, et jusques aux petits enfans, avec tel tumulte, cris et hurlemens de tout le monde, imprécations et malédictions, qu'on ne s'entendoit pas l'un l'autre : si qu'il sembloit que le ciel et la terre se deussent mesler ensemble. Et quelque grande garde qu'on lui eust donnée, pour engarder le peuple d'en approcher, si

---

30 1. *Var. Ms. de Troyes :* L'exécution de cest Arrest, pour le regard de la personne de ce misérable, fut faicte, ce jour-là, à Paris, entièrement selon sa forme et teneur, avec un si grand concours et foule de peuple, cruellement animé, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne le peust-on sauver de force horions et gourmades qu'on lui donna, mesme de quelques femmes qui y laissèrent imprimées les marques de leurs dents et ongles, tant la rage de ce peuple se monstra grande à l'endroit de ce misérable.

La plus grande part des princes et seingneurs estans lors à Paris se trouvèrent à l'Hostel de Ville, pour en voir l'exécution : aucuns desquels, selon le dire et opinion de beaucoup (mais on apelle ces gens-là des mesdisans), la regardèrent d'yeux fort secqs, estans seulement marris qu'ils ne se pouvoient mieux servir, et à une plus grande œuvre, des mains et cœurs de ce peuple passionné, et [qui ne se monstroit que] trop affectionné, à leur gré, à la mémoire de leur bon Roy et Prince. Finalement, ce malheureux et misérable assassin estant parvenu au lieu du supplice, se voiant prest d'estre tiré et desmembré par les chevaux, et qu'un certain homme estant près de l'eschafaut estoit descendu de son cheval pour le mettre en la place d'ung qui estoit recreu, afin de le mieux tirer : « On « m'a bien trompé (va-il dire), quand on m'a voulu persua- « der que le coup que je ferois seroit bien receu du peuple, « puisqu'il fournist lui-mesme les chevaux pour me des- « chirer. » Et aiant fait demander au peuple ung *Salve Regina*, en aiant esté esconduit avec tumulte et violence de toute ceste populasse, qui commença à crier plus que devant qu'il ne lui en faloit point et qu'il estoit damné comme Judas : se retournant vers son confesseur, le pria de lui donner l'absolution, pour ce qu'il n'en pouvoit plus. Ce que lui aiant refusé, disant que cela leur estoit défendu mesme en crime de lèze-Majesté au premier chef, tel qu'estoit le sien, s'il ne vouloit révéler ses fauteurs et complices ; aiant respondu qu'il n'en avoit point, comme il lui avoit souvent protesté et le protestoit encores de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rechef, son confesseur ne voulant passer outre : « Donnez-la moy (dit ce paillard), au moins à condition, au cas que « ce que je dis soit vray : c'est chose que vous ni autre « de vostre profession ne me peult refuser. — Je le veux « (lui respondit l'autre), mais à ceste condition voirement, « qu'au cas qu'il ne soit ainsi, voste ame, au sortir de « ceste vie que vous allez perdre, s'en va droit en enfer « et à tous les diables. Ce que je vous dénonce, de la part « de Dieu, comme bien certain et infaillible. — Je
10 « l'accepte et la reçois, dit-il, à ceste condition. » Ce fut la dernière parole qu'il dit à M. de Filesac, qu'on lui avoit donné pour confesseur avec M. Gamache (tous deux fort honnestes hommes et doctes, gens de bien, et des premiers et plus suffisans docteurs en théologie de toute la Sorbonne). Peu auparavant, le greffier, pour l'induire à se reconnoistre et confesser la vérité, l'aiant fort pressé de descharger sa conscience de ceux qui lui avoient fait faire, et que l'indignation du peuple tant grande contre lui en estoit le jugement : « J'en suis bien
20 « marri (lui respondit-il); mais que veult-il que j'y face ? « Que m'en demandez-vous aussi tant ? Je vous l'ai « desjà dit et vous le dis encores, qu'il n'y a que moy « qui l'ai fait. »

Ainsi mourust Ravaillac, qui estoit homme de moienne taille, bien fourni de membres; la couleur du visage et le poil tirant sur le roux noir, comme on disoit qu'avoit Judas, traïstre au surplus et non moins meschant que lui.

Aussitost qu'il fust mort (car il expira à la deuxième ou troisième tirade des chevaux, pource qu'il n'en pou-
30 voit presque plus, quand on l'y appliqua), le bourreau l'aiant desmembré voulust en jetter les membres dans le feu. Mais le peuple se ruant impétueusement dessus, il n'y eust fils de bonne mère qui n'en voulust avoir sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pièce, jusques aux enfans qui en firent du feu aux coings des rues. Quelques villageois mesme d'alentour de Paris, aians trouvé moien d'en avoir quelques lopins et entrailles, les trainèrent brusler jusques en leurs villages[1].

Voilà avec quelle furie et rage tout le peuple, tant des champs que de la ville, tesmoingna le grand regret qu'il avoit à la mort de ce bon Roy : ce qu'on n'eust creu aisément, si on ne l'eust veu. Que si les procédures de nos magistrats, à l'endroit de ce monstre de nature, eussent esté aussi chaudes à en descouvrir ses aucteurs et complices, comme se sont monstrées eschauffées à la vengeance mesmes de sa charongne morte celles de ce peuple, on ne seroit aujourd'hui en peine, comme on est, de craindre ce dont avec bonne raison on se desfie ; mais

---

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Finalement, ce misérable assassin, se voiant prest d'estre tiré et desmembré par les chevaux, et que tout le peuple continuoit plus que devant sa fureur et rage contre lui, aiant mesme refusé de lui donner un *Salve Regina* et crié tout haut qu'il ne lui en faloit point, pource qu'il estoit plus damné que Judas; se retournant vers son confesseur, il lui dit ces paroles, dignes d'estre notées pour sa fin : « Monsieur, avant que mourir comme j'en suis prest, je vous veux bien descharger ma conscience d'une chose qui est, que si j'eusse pensé de voir ce que je vois, et un peuple si affectionné à son Roy, je n'eusse jamais entrepris le coup que j'ay fait, et m'en repens de bon cœur; mais je m'estois fermement persuadé, vu ce que j'en ouïs dire, que je ferois un sacrifice au public, et que tout le peuple m'en auroit obligation, où au contraire je voi que cest lui qui fournit les chevaux pour me deschirer. Au reste, je vous prie, Monsieur, me donner l'absolution, s'il vous plaist, car je n'en puis plus. — Mon ami, lui dit-il, je ne vous la puis donner, si vous ne confessez mesme en crime de lèze-Majesté. Il nous est défendu de la donner, sinon en révélant ses fauteurs et complices. — Monsieur, respondit-il, je n'en ay point, je vous l'ay déja dit. — Je ne vous la donnerai point aussi, répliqua le confesseur. — Du moins, lui répondit cest effronté paillard, donnez-la moi à condition (c'est chose que vous ni autre ne me pouvez refuser), au cas qu'il soit vrai ce que je dis, que je n'en ay point. — Alors, lui dit son confesseur, je le veux en ce cas, et vous la donne, mais où le contraire seroit vrai, au lieu de l'absolution, je vous prononce vostre damnation et vous déclare dès maintenant qu'au sortir de cette vie que vous allez perdre, vostre âme va droit en enfer, avec tous les diables, sans aucune ressource ni espoir de miséricorde, et pensez-y si vous voulez. — Je la reçois et l'accepte, dit-il, à cette condition. » Ce fut la dernière parole qu'il dit à M. de Filesac... Incontinent après, fut ledit Ravaillac appliqué sur les chevaux où, à la deuxième tirade, il expira. Et, comme le bourreau voulut en jeter les membres et quartiers dans le feu, le peuple se ruant impétueusement dessus, il n'y eust fils de bonne mère qui n'en voulust avoir sa pièce, jusques aux enfans qui en firent du feu aux coings des rues. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la lascheté y a esté telle et si grande, mesmes à l'endroit de ceux qu'on a pris qui en sçavoient des nouvelles, qu'elle fait mal au cœur à tous les gens de bien, et particulièrement à moy, auquel la douleur que j'en ay me fait tumber la plume des doigts et de la main.

Le vendredi 28e, M. le mareschal de Bouillon, moiennement accompagné, arriva à Paris, et aussitost s'en alla au Louvre saluer le nouveau Roy et baiser les mains à la Roine régente, sa mère, laquelle lui fist fort bon accueil et
10 réception.

Le samedi 29e, fust pris prisonnier, près du Temple, à Paris, un grand vaunéant de masson (que chacun tenoit pour un très meschant garnement); auquel, accusé d'avoir mesdit par plusieurs fois du feu Roy, menassé cestui-ci et la Roine, furent trouvées des lettres, avec un grand cousteau, de la forme et façon [approchant] de celui de Ravaillac, sur lequel mesme on disoit que ces mots estoient gravés : *Je le feray à mon tour*. Il fust pris par un commissaire, nommé Cointereau, demeurant à la
20 Bannière de France, au marché Palus, que j'ay veu [autrefois] servir de clerc à M. le Lieutenant-criminel. Ce maraud de masson estoit pensionnaire de l'Archiduc, duquel il avoit receu encores depuis peu deux cents pistoles.

Le jour de devant, dans la ville d'Auxerre, ung semblable garnement aiant loué tout haut Ravaillac du coup qu'il avoit fait, dénigré publiquement du feu Roy, et dit que c'estoit une belle dépesche; aiant esté constitué prisonnier et envoié à Paris; après que M. Bulion,
30 Maistre des Requestes, en eust mis les pièces et informations pardevers M. le Chancelier, et qui sont demeurées au sac comme celles du masson, on n'a depuis ouï parler de l'un ni de l'autre pour en faire justice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On crioit, ce jour, par Paris, l'Arrest de [ce meschant parricide] Ravaillac, au supplice duquel il semble qu'on veuille arrester toute la vengeance de la mort du Roy. Il m'a cousté ung sol.

On me donna aussi, ce jour, l'oraison funèbre de G. Critton [1] sur la mort du feu Roy, inscripte: *Parentalia Henrico IV, Franciæ Navarræque regi, optimo parenti patriæ*. Il l'avoit prononcée à Cambray, le 24e de ce mois; laquelle on défendist de vendre, et ne sçai
10 pourquoi; car elle est comme toutes les autres de ce temps (*id est* pédante et assez mal faite) [2].

Nostre nouveau Roy fust fouetté, ce jour, par commandement exprès de la Roine régente, sa mère, pour s'estre opiniastré à ne point vouloir prier Dieu. M. de Souvray, son gouverneur, auquel en avoit esté donnée la commission, n'y vouloit mettre la main, jusques à ce que, estant comme forcé par la Roine, fust contraint de passer outre. Ce jeune prince, se voiant pris et qu'il lui en faloit passer par là: « Ne frappez guères fort, au
20 « moins (dit-il à M. de Souvray). » Puis, peu après, estant allé trouver la Roine, Sa Majesté s'estant levée pour lui faire la révérence, comme de coustume: « J'aimerois « mieux (va dire ce prince tout brusquement), qu'on ne « me fist point tant de révérences et tant d'honneur, et « qu'on ne me fist point fouetter [3]. » Traict qui fist rire la Roine, et fust remarqué pour un de ceux du feu Roy son père, qui ne manquoit jamais de reparties promptes et fort à propos.

---

1. *Add. Ms. de Troyes* : « Mettayer imprima aussi, in-4°, en grosse lettre,
30 une Déploration funèbre de G. Critton. »

2. *Var. Ms. de Troyes* : « Il y a un peu de pédantisme et de coiionnerie dedans, et fust défendu de la vendre. »

3. *Var. Ms. de Troyes* : « Le Roy se voyant pris : « Je vois bien (dit-il, à M. de Souvray) qu'il faut que j'en passe par là, puisque la Roine le veult ; mais regardez bien, au moins, de ne frapper pas guères fort ! »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le dimanche 30e, jour de la Pentecoste, les prédicateurs de Paris se trouvèrent unis avec ceux de Charanton à prescher l'union entre les peuples. Et, après avoir unanimement détesté l'exécrable parricide commis en la personne du Roy, et fait des panégyriques de ses vertus, ils exhortèrent fort le peuple à l'amour, obéissance et fidélité qu'ils devoient rendre à cestui-ci, soubs l'auctorité et justes commandemens de la Roine régente, sa mère.

Le ministre Durant, qui prescha, ce jour, à Charanton,
10 acommodant son presche à ce subject, tira les larmes des yeux de la pluspart de ceux de l'assistance, par la grande perte qu'il remonstra au peuple qu'il avoit faite en la mort de ce bon prince, que Dieu leur avoit osté en sa fureur; et cependant laissé ung exemple de l'union fraternelle qui devoit estre entre eux, sans esgard de la diversité de la Religion; que Sa Majesté avoit composée par ses Edits, pour les faire vivre en paix et en repos; lequel ce bon Roy, comme père du peuple, lui avoit tousjours procuré, aux despens de sa vie et de son sang.

20 Un Capussin prescha presque le semblable, ce jour, dans l'église S.-André-des-Ars; adjousta que les disputes de la Religion devoient estre renvoiées aux Escoles et à la Sorbonne; qu'elles estoient proprement de leur gibier, et non de celui du peuple, lequel se devoit contenter de suivre simplement les voix de ses pasteurs et obéir aux Edits du feu Roy [leur bon maistre], mesmes de ceux de pacification : « que ce grand patron et restaurateur « de l'Estat, dit-il, ce grand Henry, vostre bon roy, par « raison d'Estat avoit jugés nécessaires pour vostre repos,
30 « salut et conservation de sa Couronne; que, suivans « ceste bonne guide, nous ne pouvions faillir. »

M. l'Evesque de Paris, pour induire le peuple à pénitence et dévotion en ceste grande affliction et calamité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

publicque, fist publier ung mandement pour l'Oraison des Quarante heures dans les églises de Paris choisies par lui à cest effect. Les ministres, à Charanton, sur le mesme subject, firent publier le Jeusne au [jeudi, puis remis au] mercredi, 2e du mois prochain.

Ainsi et les uns et les autres (chacun à sa mode), par la voix commune et exhortation de ses pasteurs, se préparoient à la pénitence, qu'on ne pouvoit faire assez exacte, veu le temps [calamiteux où nous étions, et le fléo de Dieu, qu'on voyoit pendre sur nos testes, prest à nous battre et escacher, si nous ne nous retournions et convertissions à lui]. Mais je crains que nous ne l'aions faite ung peu bien légère, attendu le peu d'amendement qu'on a veu depuis aux uns et aux autres.

Le lundi 31e, dernier de ce mois, les Jésuistes, aians eu et obtenu ce que dès longtemps ils avoient désiré et pourchassé, à sçavoir le cœur du Roy, partirent de Paris pour l'emporter quant et eux à La Flesche où, selon les accords et stipulations passées entre Sa Majesté et eux, ils le devoient pompeusement et solennellement enterrer [1]. Dès le samedi 15e de ce mois, M. le prince de Conti, après s'estre mis à genoux devant ce cœur roial et fait une prière pour l'ame du deffunct, l'aiant pris sur un coussin paré d'une gaze brochée d'or, l'avoit mis entre les mains du Père Jacquinot, Supérieur de la Maison S.-Loys : lequel, revestu d'un surplis et d'une estole, l'avoit receu, au nom de toute la Société, avec infinies grâces et remerciemens, puis, avec trois ou quatre de

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Où, après un solemnel service fait pour l'ame de Sa Majesté, ils le devoient cérémonieusement et pompeusement enterrer, selon les accords faits et passés entr'eux et le feu Roy, duquel encores vivant, ils avoient stipulé le cœur, tant ils estoient impatiens de le voir. Il y avoit trois carrosses, dans lesquels lesdits Jésuistes estoient accompagnés d'un grand nombre de cavalerie des principaux seigneurs, etc. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses compagnons et deux gentilshommes, entré dans le mesme carrosse où le Roy avoit esté tué (qui est une remarque qu'on n'a pas oubliée). Estant arrivé à leur Maison de S.-Loys, en la rue S.-Antoine, entre sept et huit heures du soir, l'auroit fait poser dans la chapelle domestique de ladite Maison, où, le mesme jour, nonobstant l'incommodité de l'heure et le mauvais temps, grand nombre de petit peuple (dévot à la jésuiste) l'allèrent baiser et jetter de l'eau béniste.

10 Finalement, pour mettre fin à ce bel œuvre (ou farce jésuistique), ce jour, qui estoit le dernier du mois, vingt ou vingt deux Jésuistes, après avoir dit la messe de grand matin, entrèrent dans les carrosses qui les attendoient à la porte de leur église S.-Loys, environ les quatre heures du matin, pour conduire ce cœur roial à La Flesche.

Le père Armand, Provincial des Jésuistes, aiant esté mandé exprès de Nevers, où il estoit quand le Roy fust tué, pour estre conducteur de ceste cérimonie, prist sa place dans le carrosse du Roy, avec quatre ou cinq
20 Jésuistes; au fond duquel il se mist en surplis et en estole, tenant le cœur roial sur un carreau de veloux noir couvert d'un crespe.

Grand nombre de cavallerie des principaux seingneurs de la Noblesse estant à Paris, les conduisirent jusques au Bourg-la-Roine seulement, et rentrèrent dans la ville, qu'il estoit encores bien matin. Aussi en estoient-ils partis avant cinq heures.

Entre les autres, y estoient M. le Mareschal de Bouillon, bien qu'assez mauvais Jésuiste; messieurs d'Esparnon,
30 Le Grand, Montbazon et M. de La Varanne, [comme] leur bon patron, père, protecteur [et Mecœnas,] qui les conduisist jusques à La Flesche et ne les abandonna point, qu'il ne les y eust rendus dedans à sauveté;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guide que méritoit une telle compagnie; car c'estoit un homme vertueux, et de ceux dont parle le prophète Jérémie (chap. Ve), qui estoient, à l'endroit des femmes, comme chevaux amoureux et comme les estalons. Un chacun (dit le Prophète) hennissoit après la femme de son prochain : qui estoit le temps du feu Roy (qui a, possible, avancé et fait régner cestui-ci).

Il y en a qui ont voulu dire (mesmes des hommes d'affaires et d'Estat) que, si on fust sorti, ce jour, de Paris, 10 deux heures plus tard, que jamais les Jésuistes ne fussent venus à bout d'emporter le cœur du Roy, sans quelque tumulte et esmotion [et de ce ils le tiennent tous pour article indubitable]. Je m'en rapporte à ce qui en est, et à ceux qui en sçavent plus que moy: car, pour mon regard, je n'y trouve aucune raison ni apparance.

Pendant ce mois, et mesmes avant la mort du Roy, régnèrent à Paris force maladies phrénétiques, aliénations d'esprit, humeurs mélancoliques [très mauvaises], hipocondriaques, fort estranges et fascheuses, plus que les 20 médecins [par leur confession mesme] n'en avoient jamais veu. Mesmes, la nuict précédant le malheureux assassinat du Roy, au Mont S.-Hilaire à Paris, et en une mesme rue, avinrent trois prodigieux accidens, comme présages de malheurs à venir: l'ung, d'un prestre, lequel soudainement et sans aucun mal précédent, perdist l'esprit, et encores aujourd'hui (comme on m'a asseuré) court les rues; l'autre, d'ung, qui sans estre malade se précipita du haut d'une fenestre et se rompist le col tout net; le troisiesme est d'une femme jeune et robuste, 30 qui, en moins de vingt quatre heures, perdit la vie, d'un simple desvoiement.

Depuis le 14e de ce mois, [jour de ceste prodigieuse et tragique] mort de nostre Roy, sont morts [partis, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aller après lui] jusqu'à la fin dudit mois, les suivans de ma connoissance: M. de Hacqueville, Premier Président du Grand Conseil, aagé de 80 ans, proche parent de feue ma femme; Lagrange Le Roy, gouverneur de Melun, aussi fort aagé, bon serviteur du Roy, mais bien récompensé de ses services; le sire La Hayie, marchant orfèvre, demeurant sur le Pont au Change, lequel aiant ingratement mesdit du feu Roy [encore vivant], duquel après Dieu il tenoit la vie, et qui depuis peu luy avoit pardonné, 10 craingnant d'en estre recherché après sa mort (mesmes de la façon qu'elle estoit avenue), en mourust soudain de fraieur et appréhension, et non (comme on a voulu dire) de douleur et de regret qu'il en eust; Boucherard, Auditeur des Comptes, que l'ignorance des médecins fist mourir, pource que, sur l'assurance des chirurgiens, aussi ignorans qu'eux, le firent tailler, estimans qu'il eust la pierre à la vessie, où ils n'en trouvèrent non plus que sur sa main, tellement que la gangrène s'estant mise en sa playe causa la mort à ce bonhomme, regretté de 20 tous les gens de bien, et de moi particulièrement, qui avois esté son compagnon de prison à la Conciergerie, lorsque le feu Roy Henri IIIe fust assassiné par le moine.

M. de La Barde, advocat en la Cour [honneste homme], gendre de M. Boutiller, advocat au Grand Conseil. [Lequel, mourant, laissa à regret cinq ou six petits enfants qu'il avoit, et à son beau-père (homme d'esprit), subject de triste discours sur l'avance qu'il avoit faite à son fils, en le mariant, cause (ainsi qu'on disoit) de la mort de cestui-ci.]

30 Prou d'autres (comme il nous faut tous aller, après le feu Roy), moururent à Paris, depuis l'infortuné coup du 14e jusques à la fin du mois. Mais je n'ay voulu ici coucher que ceux de ma connoissance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour mon regard, aiant eu, en ce mois, quelques adjournemens de près pour me préparer au voyage des autres, et Dieu toutesfois, sur la fin d'icelui, m'aiant donné quelque relasche, j'ay pris de mon mal un petit [demi] congé seulement, m'attendant bien qu'il ne demeurera pas fort longtemps sans me venir revoir.

JUING

Le mécredi 2e de ce mois[1], la curiosité m'a fait oster, d'un gros livre de Police, relié en bazanne violette, 10 in-8°, dans lequel on trouvera ramassés trente-cinq divers vieux Edits et Ordonnances, sur le fait de ladite Police, des Lettres-patentes du Roy Henri IIe, données à Compiègne, le 14e may 1554, avec l'Arrest de la Cour sur icelles: faisantes mention, entre autres choses, de la démolition de quelques loges, boutiques et eschoppes; construites dans et le long de la rue de la Ferronnerie à Paris, joingnant le Cimetière des Innocens, qui estoit de la croisée de la ville, et le passage du Roy, pour aller de son chasteau du Louvre en sa maison des Tournelles. 20 Et l'ay osté dudit livre, exprès pour l'insérer en mes ramas que je fais sur la mort de Henri IVe, laquelle se trouve avenue le mesme jour de la dacte de ces Lettres de Henri IIe, sçavoir le 14e may, en la mesme rue de la Ferronnerie, et comme Sa Majesté passoit de son chasteau du Louvre pour aller en sa maison des Tournelles. Remarque curieuse que je n'ay peu laisser passer [sans m'en souvenir], et dont j'ay esté premièrement avisé par M. Pavillon, advocat en la Cour.

---

1. *Var. Ms. de Troyes* : « Le mardi, premier de ce mois. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le jeudi 3e, fust publiée à la Cour une nouvelle Déclaration du Roy pour la manutention des Edits de pacification : laquelle, aussitost imprimée et criée, j'ay acheté un sol.

Le samedi 5e, j'ay receu des lettres d'Angleterre, d'un mien ami, dactées de Londres du 25e du mois passé, par lesquelles il me donne advis (comme il fait ordinairement de tout ce qui se passe par delà) sur la nouvelle de la mort du Roy, et autres particularités, ainsi qu'il
10 s'ensuit : « Le Roy, dès qu'il eust receu ceste malheu-
« reuse nouvelle, qui en fournist aujourd'hui à tout le
« monde, envoia exprès un grand seingneur, de là où
« il estoit, à près de cinquante lieues de Londres, à
« M. l'Ambassadeur, pour le consoler et lui dire qu'il
« asseurast son jeune Maistre et la Roine sa mère,
« que, suivant le bon accord fait par M. de Victri
« entre le Roy son feu frère et lui, que le survivant
« se porteroit pour père des enfans du décédé, il lui
« offroit entièrement tout son aide et pouvoir, sans
20 « aucune réservation. La Roine en a abandonné son
« balet, de deuil ; le Prince en a pleuré ; M. le Grand
« Trésorier en a parlé divinement, en plaine assemblée
« des Estats, jusques à dire que le bras droit d'Angleterre
« estoit perdu. Brief, tous ceux [mesmes] qui s'en licen-
« tièrent quelques fois d'en mesdire, ont aujourd'hui ses
« louanges en la bouche, avec le plus de regret et re-
« commandation ; et la ligue offensive et défensive,
« encommencée envers tous et contre tous, ne tiendra
« pas moins.

30 « Le Roy assiste vigoureusement la guerre de Clèves :
« il traicta hier en sa chambre privée les ambassadeurs
« des Estats, auxquels il commença lui-mesmes à boire,
« et au bon succès de ceste guerre ; et pour ce faire, se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« leva en pied (chose qu'il n'a pas autrement fort ac-
« coustumée), leur recommanda estroictement l'union
« [entr'eux]. Brief, ils s'en vont bien contens de Sa
« Majesté. — Tout ceci n'est rien, au prix de ce que
« j'attends de vous. Je vous prie, etc. »

Le dimanche 6e, frère Anselme Cochu, Jacobin, à S.-Gervais, le matin, et après disner, l'abbé Du Bois, de l'Ordre de Cisteaux, à S.-Eustace, donnèrent fort sur les Jésuistes, preschèrent contre eux, arguèrent la doc-
10 trine erronée contenue en leurs escrits et livres, alléguans entre les autres ceux de Mariana et Becanus. L'abbé Du Bois prescha violemment contre, jusques à dire qu'ils estoient cause en partie du malheureux assassinat commis en la personne sacrée du feu Roy, et que les Jésuistes l'avoient tué. Brief, déclama un peu en soldat et capitaine eschauffé (qui estoit, disoit-on, sa première profession, après avoir quitté celle de moine Célestin, [mais avec raison et] encores que ce fust avec dispense et sans scandale). Le feu Roy Henry IIIe l'avoit surnommé *l'Empe-*
20 *reur des Moines*, et faisoit cas de sa valeur. Au reste, homme du monde aussi bien que les Jésuistes, mais non si accort et retenu qu'eux [1].

Le lundi 7e, fust vérifiée à la Cour une Déclaration faite par le Roy pour la défense du port des armes. Laquelle ayant esté aussitost imprimée et criée, j'achetai un sol.

Le mardi 8e, la Cour, assemblée sur le fait des Jésuistes, qui avoient des amis et des ennemis en ceste Compagnie [2], après avoir demeuré aux opinions jusques à près de midi, finalement condamna et adjugea au feu le

---

30 1. *Var. Ms. de Troyes* : « Homme, au reste, qui sçavoit, et sur la catholicité duquel il n'y avoit que mordre ; mais sage, mondain et accort, et qui sçavoit aller et parler aussi bien que les Jésuistes. »

2. *Var. Ms. de Troyes* : « Qui avoient là dedans prou d'ennemis et contredisans, mais beaucoup d'amis aussi et de grands fauteurs. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

livre de Mariana, comme impie, hérétique, mal parlant de l'auctorité des rois, et pernicieux à cest Estat [1]. Ce qu'encores qu'il fust notoirement vrai, si ne laissa-il d'y avoir concert d'opinions sur le brusler. M. des Landes, entre autres, se roidissant fort contre ceste opinion, dit que si nous bruslions les livres des Jésuistes, à plus forte raison nous devions brusler ceux de Calvin et de Luther. Auquel répliqua plaisamment, mais à propos, un Conseiller d'Eglise [M. de S.-Fuse], qui estoit près de lui, 10 que les livres de Luther et Calvin avoient esté condamnés et bruslés il y avoit long-temps; qu'on n'avoit pas accoustumé de brusler des livres deux fois; et mès que ceux des Jésuistes l'eussent esté une fois, qu'on n'en parleroit plus.

Il fut proposé aussi, en ceste assemblée, de défendre les chaires publiques aux Jésuistes, et qu'ils ne peussent plus prescher, sinon à leurs assemblées et congrégations particulières. Mais ceste [sainte] opinion fust fort contredite, et entre autres, par un Président de là dedans, leur 20 bon ami, avec telle passion et animosité, qu'il dit tout haut qu'il prenoit dès lors congé de la Cour, pour jamais ne rentrer au Palais, si elle avoit lieu.

Ainsi on se contenta de faire brusler le livre de Mariana, comme il fust, ce jour; et l'arrest exécuté publiquement, et par la main du bourreau, devant la grande église Nostre-Dame, *suppresso tamen nomine Jesuitarum* [par le cri de l'Arrêt, qui portoit simplement le nom de Jean Mariana], comme si ce mot de Jésuiste eust fait peur à la Cour [1]. Ce livre soustient apertement le fait de Frère Clément, 30 et a esté imprimé en deux façons: l'un en petit in-folio,

1. *Var. Ms. de Troyes* : « Usant, en cest endroit, de plus de respect à leur Société que jamais elle n'avoit fait à la Cour. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

où il apelle ce Frère *æternum Galliæ decus;* l'autre, in-8° (que j'ay), duquel on a osté et raié ces trois mots[1].

Le mécredi 9e, M. le Premier Président alla au Louvre trouver la Roine régente, qui l'avoit mandé sur les plaintes et oppositions de l'Evesque de Paris [principalement], à l'Arrest donné par la Cour contre le livre de Mariana, duquel aussi se plaingnoit le Nonce du Pape, que la Roine désiroit contenter. Mais M. le Premier
10 Président soustinst vertueusement l'Arrest, comme saint et juste, contre l'un et l'autre; et, quant à ce qu'alléguoit l'Evesque de Paris, que la Cour n'avoit peu passer juridiquement au jugement de ce livre, que premièrement il n'y fust appelé, attendu que c'estoit un fait purement ecclésiastique, lequel lui devoit estre communiqué; ledit Premier Président fist [gravement et sagement, comme tousjours] response à M. le Chancelier, qui lui en faisoit la remonstrance en présence de la Roine, que l'Evesque de Paris ne l'entendoit pas; qu'il n'avoit, pour ce regard,
20 aucun subject de se plaindre de la Cour, qui n'avoit rien fait que ce qu'elle devoit faire, et que, quand il plairoit à Sa Majesté, elle le diroit audit Evesque de Paris, en sa présence, et lui apprendroit ce qu'il ne sçavoit pas [et pourquoi il ne pouvoit ni ne devoit y estre appelé]. Puis, estant entré sur le discours des Jésuistes, les traicta à la façon accoustumée, c'est à dire parla librement et hardiment contre.

Qui est tout ce que j'en sçay en gros; car, pour les

---

30 1. *Var. Ms. de Troyes :* « Ce livre soustient apertement le faict de J. Clément. Il a esté imprimé en deux formats : l'un en petit in-folio, où il appelle J. Clément *æternum Galliæ decus,* qu'ils ont osté de celui in-8°, que j'ay. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

particularités qui en courent, interruptions de M. Desparnon, et braves réparties faites sur ce subjet à ce seingneur, tant par ledit Premier Président que par le président De Thou, auxquelles on ajouste quelques boutades de Servin (bien qu'elles méritent d'estre solennellement enregistrées, pour la vertu de ces personnages, amis de l'Estat et de la vérité), si est-ce que, pour ne les tenir pas fort certaines, et ne les pouvoir croire, veu la variation qu'on y remarque, je remettrai à les escrire à quand j'en aurai
10 appris plus certaines nouvelles. Une chose sçay-je bien: que M. Desparnon, parlant sur ce subject (et par la bouche, ainsi qu'on disoit, de son Président), dit qu'il ne suffisoit pas de faire les choses justes, si on ne les faisoit justement; et que, parlant des Jésuistes à la Roine un peu auparavant, il lui avoit déclaré [ce que je ne sçay assurément] que quiconque toucheroit les Jésuistes, qu'il le toucheroit; et qu'avant que souffrir qu'on leur fist tort [ou violence], qu'il y perdroit les moiens et la vie. Ce qui avoit intimidé la Roine et fait proposer au Conseil
20 de défendre la chaire à l'abbé Du Bois et à tous ceux qui s'ingéreroient doresnavant de parler et prescher contre lesdits Jésuistes. Auroit aussi rendu vains et inutiles beaucoup de bons conseils [et sages remonstrances] de plusieurs gens de bien, affectionnés à cest Estat et au repos publiq[1]. Pour le regard de la Cour, le démenti (comme on dit communément) lui en est demeuré, et en garde les gages, une plus grande auctorité aiant flestri

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Qui en avoient parlé franchement et en gens de bien, comme M. le Premier Président, le président De Thou, l'advocat
30 du Roi Servin, et autres, auxquels finalement la honte et le démenti (comme on dit communément) sont demeurés, et en gardent les gages, une plus grande auctorité ayant flétri et absorbé la leur, si qu'ils n'ont peu jusqu'à aujourd'hui venir à bout de faire seulement imprimer et publier leur Arrest. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et absorbé la leur; si qu'ils n'ont peu jusques à aujourd'hui faire publier et imprimer leur Arrest que secrettement. Ce qu'il faut joindre à la suppression qu'ils ont faite, par icelui, du nom de *jésuiste;* et les aiant mis ensemble, on trouvera qu'ils valent autant l'un que l'autre.

Le vendredi 11e, les Jésuistes, qui estoient sortis de Paris, le dernier du passé, pour conduire le cœur du Roy à La Flesche, y rentrèrent, ce jour, avec M. de La Va-
10 ranne, leur guide et conducteur, lequel leur donna à tous à disner (et estoient vingt-quatre); et après le disner, leur tinst les propos suivans, que j'ay apris d'un mien ami qui n'en estoit pas loing [et les a ouïs]:

« Mes Pères, vous n'ignorez point combien de tout « temps j'ay [grandement] aimé et honoré vostre Compa- « gnie, et de quel pied j'ay tousjours marché pour la « défense, [avancement,] augmentation et conservation « d'icelle. Mesmes, du vivant du feu Roy mon bon maistre, « aiant esté mise bas, et comme attérée par les mauvais
20 « comportemens et indiscrétions de quelques-uns des « vostres, j'emploiai toute la faveur et crédit que Dieu « m'avoit donné près Sa Majesté, [et croy qu'il ne vous « a point nuit, comme vous l'avez souvent depuis re- « cogneu] pour reconsolider ceste playe, qui n'estoit pas « petite, et refaire vostre paix avec Sa Majesté, laquelle « vous restablist enfin et remist où vous estes maintenant, « après plusieurs traverses et difficultés, et à condition, « dont je demeurai plaige et garant [à l'endroit de Sa « Majesté], que vous ne vous entremesleriez aucunement
30 « des affaires de l'Estat, ains doucement vous contien- « driez dans les termes et limites de vostre profession. « Ce que me promistes tous, et le jurastes très expressé- « ment et religieusement, et toutesfois très irréligieuse-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« ment l'avez transgressé ; dont j'ay eu reproches et
« plaintes de beaucoup de bons Catholiques mesmes et
« gens de bien, qu'on me continue tous les jours, et plus
« depuis la mort du feu Roy que devant [et à mon
« grand regret]. Je vous advise, Messieurs, que si ne
« regardez d'effacer ces sinistres opinions qu'on a con-
« ceues de vous et de vostre Société, par de meilleures
« et contraires actions, correspondantes à vostre nom et
« profession et au serment qu'avez fait, que de tant que
10 « vous m'avez eu pour ami vous m'aurez pour ennemi ; et
« qu'au lieu que j'ay procuré vostre paix, repos et retour,
« j'en soliciterai la ruine, pour vous renvoier encores
« plus loing que de là où vous estes revenus. Quant à
« ce qu'on dit que beaucoup d'entre vous se trouveront
« coupables, complices et fauteurs de l'assassinat du feu
« Roy, c'est chose que je n'ay jamais creue : mais, si tant
« estoit, et que je le puisse descouvrir, je vous déclare,
« dès maintenant et tout haut, que je vous envoierai tous
« quérir les uns après les autres, et vous ferai estrangler
20 « dans mon escurie. »

Voilà la harangue de La Varanne aux Jésuistes ; mais il est bien temps (disoit-l'on) de fermer l'estable quand les chevaux s'en sont allés ! La Varanne les a tousjours portés en crouppe (et *malè* pour cest Estat) ; il vient à ceste heure, et après le coup fait, trop tard pour en amander le défaut. Il eust mieux valu que c'eust esté devant, car, encores qu'il n'en ait rien sceu ni creu, ceste croiance ne nous guairist de rien, et ne nous sauve du malheur que ce perfide coup nous apporte.

30 On disoit que le feu Roy, à la recommandation en partie de cest homme, leur avoit donné La Flèche, et que, pour récompense, ils la lui avoient mise au cœur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le samedi 12e, M. le président de Vergne m'a donné la copie d'une lettre, que l'abbé Du Bois avoit escrite au médecin Duret, fasché de ce que ledit Duret l'avoit apelé apostat, pour avoir presché contre les Jésuistes; avec une autre, sur ce subject, du père Commolet, Jésuiste, audit abbé, et la réponse de l'abbé à ladite lettre.

M. D. B. m'en a donné une autre, latine, au Cardinal Bellarmin, sur ce mesme subject (qui est la mieux faite [de toutes]), de laquelle on tenoit pour aucteur l'abbé
10 Du Bois.

Le dimanche 13e, le père Gontier, dans leur église du Petit-S.-Antoine [des Jésuites], fist un sermon aussi jésuistique et séditieux que ceux de son Quaresme dernier à S.-Eustace. Faisant tumber son propos sur le livre de Mariana, qu'on avoit bruslé, dit qu'ils estoient douze mille de leur congrégation qui tous souscriroient à la condemnation du livre, et que ceux de leur Société avoient escrit contre. Mais, toutesfois, que pour tout cela il ne seroit jamais trouvé juste de l'avoir condamné,
20 avant que de les ouïr; et que, pour ung demi feuillet du livre qu'il estoit aisé d'en oster [pource qu'il ne valoit rien], il sembloit dur de brusler tout le livre. Mais qu'en ceste noble et célèbre Compagnie de la Cour il y en avoit qui avoient des cœurs de plomb, lesquels ne pardonnoient jamais, plus meus de leur passion que du zèle de la justice. Il fist, après, une distinction de Catholiques [prattiquée par la Ligue et usitée pendant le temps d'icelle, et qui a cher cousté à beaucoup de gens de bien : qui est le mesme but des Jésuistes d'aujourd'hui]; sçavoir,
30 qu'il y en avoit, parmi nous, qui se disoient Catholiques et ne l'estoient point: pires beaucoup et plus dangereux que les Huguenos, d'autant qu'il estoit plus malaisé de se garder d'un ennemi couvert que d'ung descouvert; que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous ces faux Catholiques-là estoient autant de serpens que la France couvoit dans son sein.

Puis parla de l'abbé Du Bois et autres qui avoient presché contre ceux de leur Société, mais avec mespris, comme jugeant leur ignorance indigne de response. Et, pour le regard de ceste grande question : *An tyrannum occidere liceat*, laquelle il avoit promis de traicter, et où beaucoup l'attendoient, estant venus exprès à son sermon pour l'ouïr là dessus ; après l'avoir ung bien peu entamée, 10 la laissa là tout à plat, sans en rien décider. Et tournant le tout en charlatannerie et en une apostrophe ridicule : « Mon prince ! (va-il dire, adressant son propos au Roy « deffunct : qui estoit le lieu où toutesfois on croid qu'il « le demandoit il y avoit long-temps), qu'as-tu jamais « fait en ta vie pour quoi on te deust tenir pour tiran ? « Mais qu'est-ce que tu n'as point fait, au contraire, pour « estre reconneu un grand et sainct roy, tel que tu estois ?» Et comme s'il eust voulu dresser une apologie pour la défense de ce que personne n'impugnoit (si ce n'estoit 20 lui, d'avanture, et ceux de sa faction), se rendist ridicule à tous les hommes d'esprit, et cependant [se monstra] vrai Jésuiste, c'est à dire fin, accort et desguisé, et tout propre à beffler et tromper un peuple, qui se paie de paroles et de la superficie.

J'obmettois une particularité notable de son sermon, mais assez ridicule comme tout le reste, et de laquelle il me vient de souvenir, sçavoir : la comparaison de son vipère de Mariana avec le bon père Origène ; et des escrits d'icelui avec les siens, desquels on pouvoit dire le mesme 30 qu'on faisoit de ceux d'Origène : *Ubi bene, nihil melius; ubi male, nemo pejus.*

Ce jour fust fait l'accord de M. le Maréchal de Bouillon et de M. de Sully, lequel avoit été mal traicté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et mené, quelques jours auparavant, par ledit sieur de Bouillon : lequel, sans l'intervention de M. de Guise, l'eust encores plus mal manié. Entre autres paroles qui faschèrent fort ledit de Sully, fust que M. de Bouillon, le voiant parler audacieusement, et trop hautement, ce lui sembla, pour sa qualité, lui dit qu'il ne se haussast point davantage, autrement qu'il le feroit baisser ; qu'il n'avoit pas tousjours esté ce qu'il estoit ; mais, pour le regard de lui et des seingneurs de sa qualité, ils avoient
10 tousjours esté et seroient ce qu'ils estoient ; et lui, n'estoit plus ce qu'il avoit esté.

On disoit que leur différend procédoit du gouvernement et des comptes de l'artillerie, que le duc de Sully avoit desdaingné de communiquer à M. de Bouillon : dont il s'estoit senti offensé. Mais leur querelle sourdoit de bien plus hault, à sçavoir, du siège de Sédan, duquel M. de Bouillon tenoit pour aucteur et instigateur principal envers le feu Roy M. de Sully, qu'il n'avoit jamais guères veu ni regardé depuis de bon œil. La raison
20 toutesfois de l'Estat présent et de la Religion conjoints ensemble et faits inséparables, mesmes depuis ce nouvel accident et mutation, causa ceste paix et réconciliation nécessaire, et fist que M. de Bouillon s'accorda de donner au publiq la cause de son intérest particulier. A quoi les ministres travaillèrent fort ; et mesmes ce jour de dimanche, M. de Bouillon estant allé au presche à Charanton, le ministre du Ferrier, qui y preschoit [1], aiant traicté exprès ce subject en sa prédication avec doctrine et véhémence, avança cest accord. Si que M. de Bouillon,
30 au sortir du presche, alla voir M. de Sully à l'Arsenal, où, après avoir longtemps discouru de la nécessité qu'ils

1. *Add. Ms. de Troyes* : « Éloquemment et avec grande véhémence. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avoient de s'accorder, et de l'artifice de leurs ennemis à les désunir, se donnèrent les mains, s'embrassèrent et, après s'estre juré et promis une sincère amitié et réconciliation fraternelle (*alias* forcée, à la mode des grands), se départirent bons amis, au grand contentement de tous les bons François, regret et desplaisir [des Jésuistes et] des autres faciendaires d'Espagne, ennemis de cest Estat et du repos publiq.

Le lundi 14e, s'esleva, à Paris, sur les quatre heures
10 après midi, une furieuse tempeste (mais qui ne dura guères), entremeslée d'esclairs, grosse gresle et grand tonnerre, lequel tumba sur l'église des Mathurins et en cinq ou six autres endroits, mais sans blesser ni offenser personne, fors ung soldat des Gardes, à la porte S.-Jacques, auquel ledit tonnerre brusla et emporta le ventre, et le coucha mort sur la place.

J'achetai, ce jour, deux sols, l'Ordre et Cérimonies observés à l'enterrement du Roy Henry IIe, 1559, réimprimées par Gilles Robinot, pour l'adresse et direc-
20 tion de celle de Henri IVe, qui estoit sur le point de se faire. Je ne pensois les avoir, mais je les ay trouvées dans le paquet de mon numéro Ier.

Le mardi 15e, on m'a donné la copie suivante de la lettre qui couroit ici, escrite par M. le prince de Condé à madame la Princesse, sa mère, dactée de Milan, du dernier du mois passé :

« Madame ma Mère, je vous envoie deux lettres : l'une au Roy, l'autre à la Roine, pour me condouloir avec eux de l'horrible assassinat commis en la personne du feu
30 Roy mon seingneur, et leur tesmoigner l'extrême regret que j'en ay eu : comme aussi leur offrir mon très humble service. La Roine sçait mieux que personne la juste cause que j'ay eue de sortir de France. C'est pourquoi je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous supplie l'asseurer que tout ce qu'on lui peut avoir dit que j'aye parlé, hors de ceste cause-là, est très faux, lui aiant tousjours gardé, et au Roy, mon seingneur son fils, en paroles et effects, l'honneur et respect que doit un très humble subject. Et pource que vostre prudence sçaura mieux lui donner par vos discours ceste asseurance de la vérité de mes paroles, je m'y remettrai, attendant l'honneur de ses commandemens et des vostres; et demeurerai pour jamais, Madame ma mère, vostre très humble, très obéissant fils et serviteur.

« HENRI DE BOURBON.

« A Millan, ce dernier may 1610. »

Le mécredi 16e, un meschant petit garsonnet, apprenti d'un tisseran de ceste ville, qui se disoit aagé de près de quatorze ans, mais qui n'en monstroit pas avoir plus de douze, fust condamné, par sentence du Chastelet, à estre pendu et estranglé, nonobstant son aage, pour avoir dit et impudemment persévéré à dire que, s'il eust peu recouvrir un cherme et un cousteau, il eust tué le Roy et la Roine.

Son maistre et ses parens mesmes déposèrent que ce petit maraud estoit tellement mal né, qu'il ne se plaisoit qu'à mal faire, enclin à tout vice et meschanceté. Ce que mon nepveu, Advocat du Roy audit Chastelet, qui l'avoit interrogé, me confirma, et qu'en sa vie il n'avoit veu une plus traistre mine, ni un plus résolu petit paillard. Ce qui fut cause de le condamner au gibet, pour estouffer en sa naissance ce petit vipereau, qui en croissant ne pouvoit faire que beaucoup de mal.

Il appela de sa sentence à la Cour : laquelle, aiant esgard à son aage, commua la peine de mort, donnée par la sentence du Chastelet, au simple fouet et aux galères;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et lui sauva la vie [encores qu'elle semblast ne pouvoir estre assez courte, veu les indices qu'il donnoit de son meschant et dépravé naturel]. « Au moins (dit quelcun « duquel je ne puis improuver l'opinion), si, en lui re- « mettant la vie à l'esgard de sa jeunesse, on lui eust « crevé les deux yeux, et confiné pour le reste de ses jours « dans les Quinze-Vingts de Paris, avec une plaque at- « tacchée au devant de sa robbe, dans laquelle il y eust « gravé en grosses lettres : *Pour avoir voulu tuer le Roy* 10 « *et la Roine,* on se fust asseuré de lui pour ne pouvoir « jamais faire mal ; encores qu'il en eust la volonté, et si « eust servi d'instruccion et d'exemple au peuple, et « d'un *donne garde* à la jeunesse d'aujourdhui, la pluspart « impie et desbordée du tout : où n'aiant esté condamné « qu'aux galères, le simple crédit d'un Jésuiste l'en peut « tirer et le remettre en la mesme voie qu'il estoit (bonne, « possible, selon eux, mais meschante et pernicieuse au « publiq). »

Le jeudi 17e, M. le président Vergne m'a donné un 20 nouvel escrit de l'abbé Du Bois contre les Jésuistes (qui ne babillent pas tant que ledit abbé, mais font), intitulé : *Les douze Articles de foy politique des Jésuistes de France ; avec les treize, contraires à iceux, des Catholiques, apostoliques et romains* [qui ne sont, en un mot, que redittes et fadèzes], et vaudoit mieux ne pas tant dire, mais faire.

Me Pierre de La Planche, advocat en la Cour, mon fillol, me donna, ce mesme jour, un extrait de plusieurs passages tirés de Luther, Calvin, et autres docteurs tenus 30 pour Hérétiques, que lesdits Jésuistes faisoient courir partout, pour la justification de leur livre de Mariana, pource qu'ils parloient contre la puissance et auctorité des rois et princes souverains. Ce qui semble toutes-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fois ne faire guères pour eux, et ne servir qu'à monstrer que les Marianistes en cela ne valent pas mieux que les Huguenos [1].

Le vendredi 18e, la fille d'une lavandière fust prise prisonnière, à Paris, en la rue St-Thomas du Louvre, pour s'estre vantée tout haut de tuer, avec un cousteau qu'elle avoit, le Roy et la Roine. Puisque les lavandières se meslent de ce mestier, je vous laisse à penser que ce sera du reste.

10 Le samedi 19e, le corps mort du Prévost des mareschaux de Pluviers, après avoir esté trainé par la ville, sur une claye des prisons de la Conciergerie (où on l'avoit serré il y avoit environ huit jours), fust pendu par les pieds, puis bruslé en la place de Grève, à Paris.

Cest homme, très mal famé et renommé, et qui avoit deux fils Jésuistes (*quod notandum*), reconneu de tous pour mauvais serviteur du Roy, et très bon de la maison d'Antragues et de la marquise de Verneuil, tenu au pays pour un voleur et concussionnaire, fust déféré, accusé,
20 et convaincu, par bons tesmoins, d'avoir dit, dans Pluviers (jouant ou regardant jouer à la courte boule dans un jardin), et à l'heure mesmes que le Roy fust tué : « Le « Roy est mort. Il vient d'estre tué tout maintenant. Et « n'en doutez point. » Lequel langage ou semblable on

---

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Qui ne peut guères servir qu'à monstrer que les Huguenos, sur ceste matière, ne se sont pas monstrés plus gens de bien que les Jésuistes (ce que beaucoup de Catholiques croiront assez, sans y mettre le nez plus avant, et pour cela n'auront meilleure opinion des Marianistes et de leur doctrine. »

30 *Ce qui suit, dans le même* Ms., *a été biffé par l'Estoile :*

« Un autre mien ami m'a assuré d'avoir veu, du jour d'hier, une lettre latine, nouvellement imprimée et faite par les Jésuistes, répondante aux accusations du livre de Mariana et à tout ce qui a esté dit et presché contre eux depuis la mort du Roy jusques à aujourd'hui, et que pour l'avoir il en avoit voulu donner une pistole. Je voudrois pouvoir en recouvrir une (et suis après), mais non à ce prix-là. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui avoit ouï tenir desjà par deux ou trois fois, mais auquel on n'avoit autrement pris garde, jusques à ce que la fortune avenue fist croire que cest homme sçavoit l'entreprise (comme il y a apparance), et qu'il estoit des complices de ce malheureux assassin. Tellement qu'aiant esté veillé, guetté, et couru en toute diligence, fust finalement attrappé, conduit et mené prisonnier à Paris, où on lui donna la Conciergerie du Palais pour prison, dans laquelle, à quelques jours de là, fust trouvé mort, 10 estranglé, ainsi qu'on disoit, des cordons de ses calçons.

La Cour de Parlement, tout mort qu'il estoit, ne laissa de lui faire son procès, doublement criminel, et pour s'estre desfait soi-mesmes, et pour s'estre rendu coupable du crime de lèze-Majesté. Mais, au bout, un homme mort ne parle point (qui estoit ce qu'on demandoit) : car, s'il eust parlé, comme il avoit bien commencé (*loquela sua eum manifestum faciens*), il en eust à la fin trop dit pour l'honneur et proufit de beaucoup qu'on n'avoit pas envie de fascher. C'est pourquoi on a eu 20 opinion que d'autres gens que le Diable avoient mis la main à ceste exécution. Je m'en rapporte à ce qui en est; mais, pour mon regard, considérant d'un costé nos procédures si lasches en la recherche de ce cruel et exécrable assassinat [où il semble que nous craignons de trouver ce que nous cherchons], et de l'autre la vie et mort de cest homme misérable, et la façon dont on dit qu'elle est avenue, je me laisse aisément emporter, non au bruit commun de nos Parisiens qui en attribuent l'occasion au désespoir et à l'instigation du Diable qui lui a aidé à 30 s'estrangler, mais au simple dire et grossier de ces bons pieds-plats de Beausserons, qui partout, à Pluviers et aux environs, vont disans : « Mon Dieu, que la mort de « ce meschant homme, ainsi avenue par qui que ce soit,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« vient bien à point pour M. d'Antragues, madame la « Marquise sa fille, et tous ceux de sa maison ! Par « Nostre-Dame ! quand ce seroit le Diable mesme qui « s'en seroit meslé, comme on dit, il leur auroit fait à « tous ung beau et gros service. »

On trouva, à ce misérable, ung outil et instrument de faux monnoieur, qu'ils apèlent une jument : duquel on pensoit que cest homme (qui avoit le bruit de s'en mesler) s'aidast pour la fausse monnoie. Mais on trouva que 10 c'estoit un engin fait exprès pour rompre des treillis et barreaux de fer, voire des plus forts, comme sont ceux de la Bastille ; et disoit-on que c'estoit pour en tirer le comte d'Auvergne.

J'ay recouvert, ce jour, par hazard, ung *Aphorismi confessariorum*, d'Emmanuel Sa, Jésuiste, que je cherchois il y a long-temps, imprimé en Espagne, à Barcelonne, in-16°, 1601. J'en ay deux de Paris, l'un latin et l'autre françois, mais chastrés par les Jésuistes mesmes. Voiez, audit livre, cap. *Princeps*, n° 2, pag. 366, et cap. 20 *Tirannus*, n° 2, page 436. [Un marchant de Lyon, logé au Lyon d'Argent, en la rue S. Jacques, me l'a vendu, ce jour, un quart d'escu, qu'on vendoit quarante sols, au meilleur marché, pource que dès longtemps il ne s'en recouvroit point ici. Il n'y a pas encore un an, qu'un mien ami en acheta un, soixante et dix sols, dont un mien ami, n'y avoit pas quinze jours, avoit baillé un escu sol.]

M. Desparnon partist, ce jour, de Paris, pour aller à Compiègne quérir le corps du feu Roy Henri III, son 30 bon maistre, et de là le conduire à Saint-Denis et l'y faire enterrer. On blasmoit le feu Roy de l'avoir laissé là plus de vingt ans sans l'honorer de ce qui bien lui apartenoit et ne s'en estre autrement soucié.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y en a qui ont voulu alléguer, pour cause principale de ceste négligence, la prophétie d'un *Aio te, Æacida*, qui avoit dit à Sa Majesté qu'il eust à se garder d'une pompe qui lui seroit funeste. Et que le Roy, l'aiant entendu de celle qu'il se préparoit de faire pour l'enterrement du feu Roy son frère, au lieu qu'il la faloit prendre pour celle de l'entrée de la Roine [qui lui a esté funeste], avoit tousjours différé et finalement résolu de ne la point faire. Mais ce discours s'accorde mal avec l'humeur du
10 Roy : il ne nous l'a fait que trop sentir à nos despens. Plustost croirois-je que ceste pompe funèbre, estant funeste à sa bourse, auroit esté volontiers différée et aisément oubliée de Sa Majesté.

Le dimanche 20e, M. Targer m'a monstré, dans les Augustins, une lettre qu'il avoit receue de Zélande, dactée du 8e de ce mois, par laquelle on lui donnoit advis comme tous ceux de ce païs-là avoient eu un extrême regret et desplaisir de la mort du Roy, de laquelle toutesfois ils n'avoient esté autrement tant estonnés, pource que, plus
20 de quinze jours auparavant qu'elle avinst, ils avoient tous les jours advis sur advis qu'il se brassoit quelque chose de grand contre la France (ainsi qu'on estimoit); et qu'à ceste occasion, par toutes les terres de l'obéissance de l'Archiduc, se faisoient nuict et jour prières commandées, publiques et particulières, pour la direction et bonne yssue de ladite entreprise. Ledit Targer me dit qu'il porteroit, ce jour mesme, la susdite lettre à M. le Premier Président.

Le mécredi 23e de ce mois, veille de la S. Jean, fust
30 fait à S.-Denis l'enterrement du feu roy Henri IIIe, sans pompe ni autre solennité roiale, et si peu de cérimonie qu'on y observa fust fait avec désordre et confusion, simbolizante avec la fin du règne de ce pauvre prince,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

auquel les gens d'église et moines, aians, par une détestable ingratitude, tourné le dos et persécuté à la mort, n'en firent pas moins après : car il falut que les valets de pied, au défaut des moines de S.-Denis, qui n'y voulurent aller (pour quelques droits prétendus par eux, sur lesquels ils se fondoient, et qu'ils alléguoient pour excuse, bien que l'avarice en fust le vrai fondement), allassent quérir le corps au cabaret de *l'Espée Roiale*, où on l'avoit mis, et l'apportassent à l'église, au milieu de la-
10 quelle encores le laissèrent-ils tumber.

Un seul des princes ne s'y trouva, fors Messieurs les comtes de S.-Pol et de Lauraguais, fils du comte d'Auvergne (encores tous deux bastards : ce qu'on remarqua); pas un de ceux de la maison de Lorraine : ce qu'ils avoient protesté dès longtemps, à cause de la mort de leurs parens à Blois, aians accoustumé de mieux venger le sang des leurs que nous ne faisons celui de nos rois, sur lesquels ils ont eu bien la hardiesse de le répéter, comme nous avons veu. Nous, au contraire, sommes devenus
20 aujourd'hui si poltrons et si lasches, que nous craingnons de fascher le plus petit seingneur de la Cour, en la juste recherche des meurtres et assassinats de nos Rois, comme il paroist en celles des deux derniers, qui se trouveront enfin vengées l'une comme l'autre.

M. Desparnon, M. le Grand, M. le Premier Président, le sieur de Liancour, Benoise et quelques autres seingneurs, officiers et domestiques de sa maison, que ce prince avoit obligés par ses libéralités, assistèrent à cest enterrement et service, mais peu. M. le Cardinal de
30 Joieuse fist l'office : d'oraison funèbre, il n'y en eust point. Brief, les traicts et linéamens de la Ligue (qu'on eust volontiers fait revivre, si on eust peu) effacèrent le lustre de si peu de cérimonies qu'on observa à l'enterrement de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce grand prince, vraiement bon, s'il eust rencontré un bon siècle.

On a taxé ce Roy d'estre mol et effeminé, et aimer trop ses aises et son repos : ce qui pourroit bien estre ; mais il me semble que tout le monde est roy de ce costé-là.

Le feu de S. Jean, en Grève, à cause de la mort du Roy survenue et encores toute fresche, se fist, ce jour, sans aucune cérimonie [1], sans may, sans canonnades, 10 sans collation à la Ville et sans aucune autre fanfare ; sagement, à la vérité, mais encores plus à propos et utilement pour le peuple, si, en esteingnant ces grands feux de resjouissance et cérimonie, on en allumoit d'autres pour réduire et consommer en cendres tant de meschans garnemens, complices de la mort de nostre bon Roy et boutefeux de cest Estat, qu'on se contente de prendre, tous les jours, sans en faire aucune justice.

Le vendredi 25e, ung frippier de Paris, accusé et convaincu d'avoir misérablement forcé trois filles qu'il avoit, 20 l'une aagée de douze ans, l'autre de neuf, et l'autre de quatre, et, après cela, avoir voulu pendre son fils et tuer sa femme, à laquelle il avoit donné deux ou trois coups de poingnard, fust, par sentence du Chastelet, condamné à estre bruslé tout vif et son procès quant et lui, afin que ce fait tant énorme fust enseveli et esteint à jamais dans les cendres d'oubliance. La fille d'onze ans, que mesmes ce vilain avoit voulu essaier par derrière, fust trouvée toute corrompue ; celle de neuf, perdue et gastée ; la petite de quatre, que son monstre de père avoit tentée et forcée 30 du doigt, et qui lui dit, devant les juges, qu'après l'avoir,

1. *Var. Ms. de Troyes :* « avec aussi peu de cérimonie que celui qu'on a accoustumé de faire devant les plus petites maisons de Paris. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jettée sur le lit, il lui avoit bien fait bobo, par où elle pissoit, toute déchirée, [rompue et perdue à jamais] : qui est une abomination des plus exécrables et maudites de ce temps, que j'escris avec horreur sur ce papier qui en rougist, et toutesfois bien véritable, m'aiant esté confirmée par mon nepveu, Advocat du Roy au Chastelet, qui a assisté au procès et condamnation de ce misérable incestueux, lequel aiant apelé de sa sentence à la Cour, fust confirmé par elle et envoié mourrir aux Halles, où, après avoir esté
10 estranglé au posteau, fust son corps, avec son procès, réduit et consommé en cendre.

Ce jour 25e du mois, le Roy, accompagné de tous les princes, seingneurs, et de la pluspart des gentilshommes de sa Cour, alla solennellement donner de l'eau béniste au feu Roy son père. Pendant laquelle cérimonie (qui fust belle), on se saisist, au Louvre, par soubçon, d'un homme desguisé en païsan, qui estoit vestu d'une squenille de toile fort jaune, comme portent ces vignerons de Solongne. On disoit qu'il s'estoit efforcé de tirer l'espée
20 d'un de ceux qui le menoient prisonnier. Mais celui qui le conduisist jusques au For Lévesque (homme véritable et de mes amis) ne vid rien de tout cela. C'est pourquoi je le tiens pour fabuleux : « Bien, me dit il, qu'il avoit de « belles mains et blanches, qui ne sentoient point son « vigneron. »

Le samedi 26e, j'ay receu d'Angleterre une lettre d'un mien ami, dactée de Londres du 16e, par laquelle il me mande ce qui s'ensuit :

« Aujourd'hui toutes les nouvelles que je vous pour-
30 rois dire ne sont que festes, balets, tournois et magnificences, pour la création de M. le Prince de Galles, qui fust avant hier. Mais, comme on dit, s'il y a quelque chose de plus, le porteur vous dira le reste. Il y a Edit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Roy, d'hier seulement, à tous Papistes, de se retirer chez eux et n'approcher de la Cour du Roy et de la Roine, ou du Prince, ni Londres, de cinq lieues à la ronde, et d'estre désarmés par tout le roiaume; comme aussi à tous prestres et Jésuistes d'en vider dans quinzaine. J'espère vous faire voir cest Édit bientost, avec une très belle harangue du Roy. Vous me, etc. »

L'enterrement du Roy fust crié et publié, ce jour, à Paris, dans le Palais et partout, à mardi prochain 29e du
10 mois, jour et feste de S. Pierre.

J'achetai, ce jour, des *Regrets funèbres sur la mort de Henri IV*, faits par l'abbé de La Frenade, Charles de Rœmond, avec d'autres de Nervèze sur le mesme subject, intitulés *Discours funèbre sur la mort dudit Roy* : bons à mettre ensemble, car ils valent autant l'un que l'autre, mais principalement le sens de celui de l'abbé est tellement implicit et couché en si beaux termes, qu'on n'en entend pas la moitié, et doute-t-on bien fort s'il s'est entendu soi-mesme. Et m'ont cousté quatre sols, les
20 deux, que j'ay empaquetés avec mes Fadèzes de ce temps.

Le lundi 28e, M. le président Vergne me fist voir les dénombremens des compagnies et forces que M. le Mareschal de La Chastre, comme lieutenant-général de Sa Majesté (au refus de M. le Mareschal de Bouillon), qui s'est excusé et sagement de l'accepter, mène en Clèves.

Elles passent, au moins en papier, dix mil hommes; avec lesquelles les Jésuistes, craingnans qu'à l'avanture
30 il fist trop d'exploits, et surtout voulans pourvoir au salut de l'ame de ce seingneur, unie autresfois avec la leur par le serment de la Ste-Ligue et Union, l'allèrent trouver et lui remonstrèrent que ceste guerre estoit proprement une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

guerre de Religion, qui ne tendoit qu'à l'establissement des Huguenos et ruine des Catholiques, et pourtant ne s'en pouvoit mesler, ni en accepter la charge, qu'au détriment de son ame et de sa réputation. Mais ce seingneur, résolu au contraire, ne les voulut escouter là dessus, et le redit à la Roine, dont ils furent fort faschés.

Avant que partir, il alla voir M. le président De Thou, avec lequel il disna, et lui dit qu'il n'avoit plus que trois ou quatre ans dans le ventre, et qu'il désiroit combler de gloire la fin de son aage, en bien faisant pour le salut de la France, conservation de l'Estat et service du petit Roy, son maistre, et marcher en ceste guerre de bon pied et en homme de bien : « afin, lui dit-il aussi, Monsieur, « que je puisse avoir part en quelque petit coing de vostre « Histoire. » S'il le fait (comme tous les gens de bien le souhaittent), les Jésuistes le raieront de leur livre de vie, mais pour estre escrit en un autre meilleur et plus authentique que le leur [1].

Ce jour, sur le soir, bien tard, la Roine alla donner de l'eau béniste au feu Roy, son mari.

Le mardi 29e, jour St. Pierre, le corps du feu Roy fust porté du Louvre à Nostre-Dame, avec les cérimonies, pompes et solemnités qu'on a accoustumé d'observer aux obsèques et enterremens des rois de France. La foulle

---

1. *Var. Ms. de Troyes* : « Les victoires et trophées de laquelle ne lui pourroient jamais tourner qu'à honte et deshonneur de sa maison. Mais il ne les voulut escouter là dessus, s'en plaignant mesme au Conseil, dont ils furent fort faschés. M. de Chastillon ayant dit à M. le Président De Thou, lequel il alla voir avant que de partir, qu'il n'avoit plus que deux ou trois ans dans le ventre et qu'il désiroit de combler la fin de son aage de gloire d'avoir bien fait pour le salut de la France, conservation de cest Estat et service du Roy, son maistre, « afin aussi, lui dit-il, Monsieur, que je puisse avoir place en quelque petit coin de vostre Histoire ». S'il le fait, il trompera beaucoup de gens de bien, et les Jésuistes le raieront de leur livre de vie. Mais, de moi, je crois plustost qu'autrement qu'il les contentera et fera plus pour eux qu'ils ne pensent. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du peuple estoit si grande à le voir passer, qu'on s'y entretuoit.

En la préséance et ordre de marcher, se meurent entre les Compagnies force débats et altercations (chose assez ordinaire en telles cérimonies). Et y en eust une grande entre l'Evesque de Paris et la Cour de Parlement, sur la place que doit tenir la Cour près l'effigie du Roy, de laquelle s'empara enfin violamment, [impudemment] et contre toute raison, l'Evesque de Paris, qui l'emporta de
10 haute lutte par dessus la Cour, favorisé et soustenu (ainsi qu'on disoit) de M. le comte de Soissons, qui en fist boire à la Cour l'affront tout entier, sauf à en avoir la raison, comme ils ont eu, de la publication de l'Arrest du livre de Mariana, dont le procès est demeuré pendu au croc, au bout duquel on pourroit bien attacher cestui.

Les autres Compagnies firent à coups de poing, principalement ceux des Aydes contre les Comptes, où les gourmades et horions donnèrent la préséance à ceux qui sceurent mieux s'aider des pieds et des mains.

20 Ce jour, M. de Guise (qui estoit aussi prodigue de bonnetades au peuple de Paris qu'avoit esté feu son père, qui souloit saluer jusques aux crocheteux et harangères de la ville), passant par la rue S.-Honoré et y saluant tout le monde, se rencontrèrent sous une porte deux ou trois pauvres femmes, lesquelles ledit seingneur de Guise aiant saluées, l'une d'elles va crier et dire tout haut: « Ma foy, tu as beau nous saluer, nous n'avons que « faire de tes salutations, non plus que de celles de ton « père! C'estoit un grand salueux, aussi bien comme
30 « toy, mais ses salutations nous ont cousté bien cher: « elles nous ont fait manger du chevau et de la vache « enragée. Nous n'y retournerons plus! »

Le mécredi 30e et dernier du mois, le corps de Sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Majesté fut porté, de N.-Dame à S.-Denis, en pareille pompe et magnificence que le jour de devant; et, le lendemain, premier de juillet, après son service fait en ladite église, fust solennellement enterré et mis en la tumbe de ses prédécesseurs. En ceste cérimonie y eust recharge de bravades à la Cour: M. le comte de Soissons refusa (exprès pour les braver, ainsi qu'on disoit) de rompre le baston en leur présence, encores que de toute ancienneté on eust accoustumé de ce faire. La célébration
10 des Graces à leur table ne se fist point, lequel honneur toutesfois ne leur avoit jamais esté dénié ni débattu.

M. le Premier Président (vray Atlas de ceste Compagnie et le Piso de nostre aage, descrit par Tacite, au sixième livre de ses *Annales*), qui n'enclinoit jamais à opinion qui sentist son homme lasche [indigné du peu de respect qu'on lui portoit], fust d'avis de poursuivre à bon escient la réparation du tort qu'on faisoit à la Cour en ceste partie comme en beaucoup d'autres, et pour le restablissement de son auctorité, mist en avant plusieurs bons et
20 salutaires conseils. Mais il fust si mal secondé, qu'il fust contraint d'en quitter la poursuitte, et se plaindre (non sans cause), que les principaux de ses collègues et compagnons, qui le devoient soustenir et défendre la dignité de la Cour, estoient ceux qui l'opprimoient sous main et la trahissoient, connivans aux mauvaises prattiques des ennemis de ladite Cour, qui n'en respiroient que la ruine et l'anéantissement. [Que si ledit Premier Président eust esté soutenu, comme il estoit bien raisonnable, il eust sans doute rétabli l'auctorité de cest auguste Parlement,
30 car il estoit *potens opere et sermone*.]

Sur la fin de ce mois, par toutes les églises et paroisses de Paris, on fist des services solennels pour le remède de l'ame du feu Roy, et force sermons et oraisons

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

funèbres en l'honneur et recommandation de [la mémoire de] Sa Majesté. Le père Portugais commença, le mardi 22e de ce mois, à S.-Jacques de la Boucherie : qui ne fist pas grande chose, et où, à l'yssue de son sermon, s'esmeust une dispute entre un prestre de ladite paroisse et ung médecin, appelé Douinet (que je connois pour honneste homme), et ce, sur l'article d'un Concile [duquel je n'ay retenu le nom] qu'avoit allégué le père Portugais en son sermon, qui déclare tous assassins de Rois perdus
10 et damnés [éternellement]. A quoi ce bon prestre (comme favorisant les assassins) contrarioit ouvertement et si violamment, que se voiant fermement contredit du médecin, s'eschappa de telle façon, qu'aiant lasché des traits contre le Roy et contre l'Estat, voire jusques à en mesdire apertement, fust par ledit Douinet accusé et déféré à M. le Premier Président, qui le fist prendre prisonnier.

L'abbé Du Bois, à S.-Leu et S.-Gilles, traicta plus doucement que de coustume les Jésuistes; si qu'on disoit qu'il avoit chanté la palinodie, et fait comme une forme
20 de quelque retractation sur ce qu'il avoit presché contre eux à S.-Eustace. Ce que toutesfois ledit abbé nioit fort et ferme, ni qu'il y eust jamais pensé : car mesmes s'estant trouvé le lendemain au logis du président Vergne, où j'estois, nous monstra et leust le double du sermon qu'il y avoit fait, bien eslongné de ce qu'on en disoit. Mais, comme on dit, le papier souffre tout. [De moi, j'ay ouï tenir ce langage, en bonne compagnie, audit abbé, qui a un bel esprit et fort, qu'il eust aimé mieux subir la domination du Turc que celle des Jésuistes et de
30 l'Espagnol.]

Le curé de S.-Pol, à S.-Pol, les traicta rudement et encores plus qu'il n'avoit encores fait. Pour laquelle cause aiant esté mandé de M. le Chancelier, l'alla trouver,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

accompagné de quinze ou vingt de ses paroissiens, auquel il soustinst et persista en ce qu'il avoit presché contre lesdits Jésuistes; et en dit encores autant et plus de mal qu'il n'avoit fait en sa chaire. Mais M. le Chancelier, aiant esgard à l'humeur du personnage, et aussi qu'il estoit curé d'une des plus grandes paroisses de Paris, où il estoit supporté et aimé, le renvoia fort doucement, et plus qu'il n'eust fait un plus habile que lui. Son oraison, au reste, ne fust que piètrerie et fadèze.

10 Coeffeteau, à S.-Benoist, ne parla desdits Jésuistes ni en bien ni en mal, loua fort le Roy, recommanda au peuple sa mémoire; et fust louée et estimée son oraison, pour la belle disposition et suitte qu'on y remarqua, accompagnée d'élégance et modestie.

Le bon homme de Saint-Germain, à S.-André, n'en parla point non plus; et disoit-on qu'il n'avoit fait ne bien ne mal. Toutesfois, je trouve qu'il devoit estre loué du premier, en ce qu'après avoir fort regretté et loué le feu Roy [selon la capacité de son esprit et doctrine],
20 recommanda l'union et la paix au peuple.

Des Landes, Jacobin, à S.-Marri, fust celui qui fist le mieux, au rapport de tous ceux qui s'y connoissent: car, sans s'arrester aux contes et vanités dont (les sermons de) la pluspart des autres ont esté notés (mesmes celui du père Portugais); sans faire mention de Jésuistes, ni semblables fadèzes, fist un sermon vraiement chrestien, substantieux et ædificatif (pour le peuple), à l'honneur et recommandation du feu Roy, lequel il loua fort, gravant au cœur du peuple sa mémoire, mais surtout lui recom-
30 mandant en ceste perte si grande une vraie et vive conversion à Dieu, par une droite pénitence et amandement de vie.

Pour moy, je tiens ce Jacobin, que j'ay ouï prescher

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Advent dernier à S. Severin, pour le prédicateur de Paris qui presche le mieux aujourd'hui et le plus purement.

Cospeau, évesque d'Aire, le jour S. Pierre, à N.-Dame où le corps du Roy fust apporté, fist son oraison funèbre avec apparat, *hoc est* beaucoup de monstre et peu de rapport; loua le Roy et les Jésuistes, et prescha *el pauco* en Espagnol [disoit-l'on], duquel il a le visage, la garbe et la contenance.

10 M. D'Angers, finalement, en ferma le pas à S.-Denis, par celle qu'il y fist dans la grande église, le jour de l'enterrement [du feu Roy en icelle, le 1er juillet 1610], où, entre autres choses fort communes et triviales pour louer les Jésuistes, dénigra et blasphéma ceux de la Cour y assistans, à leurs nez. « Ceste sainte Compagnie (dit-il, « parlant des Jésuistes), qui a esté injustement condamnée « et maintenant est calomniée » (qui estoit leur donner droit à la visière).

Il y eust prou d'autres Sermons, Panégyrics et Oraisons 20 funèbres qui se firent sur la mort de ce grand Roy (comme aussi c'estoit la monnoie de ce temps-là, plus aisée et courante entre le peuple, pour le paiement de cest assassinat). Mais les susescrites sont les principales et de nos principaux docteurs et orateurs: à la pluspart desquels, quand on eust fait faire les mesmes défenses qu'on fust d'avis de faire à ceux qui vouloient pourtraire Alexandre le Grand, on n'eust que bien fait, ce me semble, puisqu'ils n'y entendoient rien, non plus qu'eux.

Le mécredi, dernier de ce mois, M. Le Quart, advocat 30 du Grand Conseil, m'a fait voir un livre d'un Jésuiste, que je n'avois encores veu (et si j'en ay vu et lu beaucoup), imprimé à Ingolstad, in-8°, l'an 1609, intitulé: *Ad Aphorismos doctrinæ Jesuitarum aliorumque Ponti-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ficiorum, ex dictis, scriptis, actisque publicis collectos, Declaratio apologetica Seb. Heissii, a Societate Jesu, etc. — Duquel livre, avant que le rendre, qui fust dès le lendemain, j'ay extrait le passage suivant, comme servant à la matière d'Estat qui s'agite aujourd'hui sur le meurtre et assassinat des rois tirans, de laquelle ne s'en trouve point aujourd'hui de plus suffisans que les Jésuistes pour en bien parler, pource que par un long usage ils se sont acquis la science de la théorique et
10 pratique de ce bel art.

Interim certum manet regiam potestatem etiam Christi regibus, non a Deo immediate, sed ab ipsis fere subditis, datam esse, et, quod inde consequitur, ab eisdem, unanimiter consentientibus, hanc potestatem regi auferri posse, si manifeste tyrannus convincatur (ut recte tradit Jo. Mariana, lib. I°., De Rege, cap. VI, p. 59).

J'ay eschangé, ce mesme jour, deux de mes livres, que j'avois doubles, sçavoir: l'*Histoire du nouveau monde*,
20 in-8°, et celle de Serres, in-16°, à deux livres d'un Jésuiste, nommé Ribadeneira, que je n'avois point. L'ung est son *Prince*, contre Macchiavel, traduit en françois par le père Balinghem, Jésuiste, et nouvellement rimprimé à Douay, in-8°, en cest an 1610.

Duquel livre j'ay extrait les passages suivans, qui servent à monstrer combien ces bonnes gens parlent honorablement de nos rois et princes.

Livre premier : *Des vertus du prince chretien*, p. 86 et 87, parlant du Roy Henri IIIe qui fist mourir,
30 à Blois, les deux princes lorrains, se persuadant (dit-il) que, par la mort de ces deux frères et valeureux princes, il faciliteroit les difficultés de son Roiaume, et qu'il seroit craint et obéi de tous, sans aucune répugnance et contra-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

diction. Mais, d'autant que la résolution qu'il prist fust ung conseil de machiavéliste et politique, et non conforme à la loy de Nostre Seingneur, voilà pourquoi, par un juste jugement de Dieu, le mesme Roy Henri fust mis à mort, par la main du pauvre simple et jeune Religieux, d'un coup de cousteau, qu'il lui tira, le Roy estant en sa propre chambre et entouré de ses serviteurs et gardes de corps, et accompagné d'une puissante armée, au moien de laquelle il pensoit dans peu de jours raser la ville de
10 Paris.

Livre II, p. 265. Nous lisons s'estre trouvé prince, qui se vestoit et mangeoit en moine, en certain monastère qu'il avoit lui-mesme basti, chantant au chœur avec les moines et faisant tout le reste des cérimonies religieuses, pour tant plus aisément tromper, destruire et ruiner ses subjects et son Estat : ce qui a esté prattiqué par Jean Basile, Duc de Moscovie, et par Henri IIIe, Roy de France.

Du mesme livre, p. 316. Certains aucteurs escrivent
20 de Henri IIIe, Roy de France, qu'en une seule année, qui fust l'an 1584, il donna à ses flatteurs et bouffons six millions d'or, et qu'il n'y eust chose aucune en son Roiaume, ne sacrée, ne prophane, ne séculière, ni ecclésiastique, qui peust eschapper ses mains, attendu qu'il levoit la gabelle, mesme de la naissance des hommes et de leur sépulture : qui est l'occasion pourquoi il fust tant haï en son Roiaume.

Ce que j'ay noté, de l'autre livre de Ribadeneira, [qui est un Catalogue latin, imprimé in-8° à Lyon par Pille-
30 hote, 1609, contenant] un denombrement assez curieux des résidences, provinces, gestes, escrits, et nombre de ceux de sa Société. Au bout duquel ont esté ajoustés leurs martirs, où j'en ay trouvé neuf davantage qu'en leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Martirologe (que j'ay), imprimé en une grande feuille in-folio, en taille douce, où il n'y en a que cent deux; et en cestui-ci, en ay trouvé cent onze. Entre leurs gens d'Eglise, y a *duo sacerdotes anonymi* (qui n'est point en celui de leur feuille). J'en prens l'un pour Guignard, qui fust exécuté à Paris, après la blessure du Roy par Chastel; l'autre est à deviner.

Entre leurs laïcs, il y a aussi *duo laïci anonymi*, qui pourroient estre Pierre Barrière et Jean Chastel, leur disciple [1]. J'ay inséré l'un et l'autre livre, en mes pacquets Jésuistiques, cottés XX.

Du mesme jour, ung mien ami, fort honneste homme et mauvais (et mauvais Jésuiste, aussi bien comme moi) m'a donné des vers latins qu'il avoit faits contre les Jésuistes, et plus plain de zèle que de doctrine. Je les ay empaquettés avec les autres de ce sujet.

I. O dirum scelus! o nostræ dira omina gentis!
Gallia quæ tantos sub amico sidere quondam
Extulit alma Deos, fatalibus impia monstris
Ubera, in exitium proprium fœcunda, ministrat,
Feralesque videt jamjam consurgere cultros.
Heu nimium, ô proceres, pietatis imagine capti,
Ludimus, et tantas nequicquam admittimus artes,
Sentimusque dolos. Num cæco lumine fictos
Conspexisse juvat? Sociæ Sinonia gentis
Hospitia hæc referant tam diri conscia casus.
Quare, agite, et si quid veri mens auguris optat,
Sedibus e patriis fatalem exscindite gentem,
Atque solum antiquum repetat, quo perfidus Auster
Perflat et arentes depascit gramine campos,
Nulla viris pietas Hispana merentibus æra.

II. Dum Navarræas rex Gallicus obsidet arces,
Loyola adverso saucius ense cadit.

1. *Add. Ms. de Troyes* : « En celui des laïcs, *duo laïci anonymi*; je pense que ce pourroit estre Pierre Barrière et Jehan Chastel, leur disciple. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quod memorans, illum gens quæ dignata parentem est,
Quæ Christi nomen vindicat ipsa sibi :
Sunt, ait, ultrices in regia pectora dextræ,
Purgatumque novo crimine crimen erit.
Sub duce Gallorum quia gens orbata parente
Ipsa suo est princeps sceptra Navarra petens.
Qui primus Gallis dabit et sua jura Navarris,
Confossus tanto vulnere gentis erit.

D. V.]

10 On m'a donné, ce jour, un poème latin très-docte et élégant [auquel ne manque rien], fait par N. Borbonius en détestation de l'exécrable assassinat commis en la personne sacrée de Sa Majesté, par le meschant traïstre et parricide Ravaillac, et sont intitulés lesdits vers: *Diræ in parricidam*, qui emportent le prix par-dessus tous les autres de ce temps faits sur la mort du Roy; si que M. le Cardinal Du Perron (auquel ils sont dédiés, par une petite Epistre, au commencement, qui est très bien faite), après les avoir veus, dit que tout le monde 20 avoit perdu à la mort du Roy, fors Borbonius qui avoit gangné de la réputation.

Le père Cotton, accompagné de deux des siens, alla trouver M. le Procureur-général, ce jour, pour le supplier, au nom de toute leur Société, leur vouloir permettre de faire imprimer une Apologie, pour la défense des calomnies toutes apparantes dont on avoit chargé et chargeoit-on tous les jours leur Compagnie; avec commandement et inhibition expresse à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, de les contredire et 30 impugner, ou y faire response en façon que ce fust. De laquelle requeste, comme incivile et impertinante, ils furent tout à plat déboutés et refusés sur-le-champ par ledit Procureur-général, et par un jeune Conseiller de Cour, qui s'y trouva [lequel estoit M. Scaron], leur fust

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit qu'attendu l'impudence de leur demande, quand il n'y eust eu que lui pour y respondre, qu'il l'eust fait.

Comme j'achevois d'escrire ceci, les Jésuistes m'ont ramantu les Cordeliers, pour les sermons d'un nommé *Boskhierus Hannonius Cæsarimontanus*, *conventus D. Francisci Luxemburgi Prov. Fland. Guardianus*, intitulé *Orbis Terror*, *seu Concionum*, etc., imprimés in-8° à Douay, par Balthazar Bellère, l'an 1603; lesquels je lisois, ces jours passés, où j'ay noté, entre les autres, 10 deux passages qui monstrent qu'en ces derniers temps les Cordeliers ont traité aussi irrévéremment nos Rois que les Jésuistes. L'ung est en la page 236, et l'autre en la page 727; desquels, pour n'en perdre la mémoire, j'ay voulu charger ce registre et les extraire tout maintenant, mot pour mot:

1. *Valesiæ stirpis pudor, merito numeroque Rex ultimus, Guisiani Cardinalis, uncti et unctoris quondam sui, parricida, cultello Clementis confossus, debita immanibus factis fata subiit.* (Pag. 236.)

20 2. *Henricus III, Gallorum rex, Guisium, Regni delicias, Hæreticorum terrorem, mentito pacis nomine, a sicariis jussit trucidari, gloriæ clientis patronus impatiens.* (Pag. 727.)

En ce mois de juing, et au commencement d'icelui, mourust M. l'Archevesque de Rouen, frère bastard du feu Roy. La Roine Régente, en aiant eu la nouvelle, donna tout aussitost deux de ses abbayes: celle de S.-Florent à M. de Souvrai, gouverneur de nostre Roy, son fils; celle de Marmoustier (qui estoit beaucoup 30 meilleure, voire une des belles et bonnes de la France), et que M. de Souvrai avoit demandée (dont il avoit esté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

esconduit de Sa Majesté), au frère de la Conssine, sa favorite, qui estoit un grand personnage, lequel apprenant à lire depuis quatre ans, n'y pouvoit encores mordre.

On apeloit cest homme « le Magot de la Cour », pour ce qu'outre ce qu'il estoit laid et difforme, il y avoit si mauvaise mine, que jamais le sieur Conssine n'avoit ozé prendre la hardiesse de le présenter au feu Roy, craingnant que Sa Majesté s'en moquast. Les moines de Marmoustier n'en vouloient point aussi pour leur abbé; 10 disoient qu'ils avoient accoustumé d'estre commandés par des princes, et non par des menusiers comme cestui-ci, qu'on avoit veu manier le rabot en une boutique.

Et combien que le Pape ait prou de pouvoir pour leur en faire passer la carrière, si est-ce que, comme dit un abbé, ces jours passés, parlant d'eux en bonne compagnie (où j'estois): *Hoc genus dæmoniorum non ejicitur foras, nisi jejunio et oratione.*

Au surplus, on a fait une remarque digne de considération [1], en la mort de ce grand prélat, bon serviteur du 20 Roy. C'est qu'à l'heure mesme que Sa Majesté fust assassinée, il prist à ce Prince (qu'on dit n'avoir jamais sceu sa mort) une saingnée de nez, du costé gauche, qui lui a duré jusques à la fin de sa vie.

Au mesme temps, la Roine Régente, sur un faux advis qu'elle receust de la mort de M. de Boëce, gouverneur de Bourg en Bresse (brave seingneur et valeureux, mais qui estoit de la Religion), donna tout aussitost ce gouvernement d'importance à Conssine, Italien, son favorit: dont il y eust du murmure à la Cour. Et ledit Boëce 30 estant revenu en convalescence (sans avoir esté malade,

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Digne d'estre nottée, si tant est qu'elle soit vraie, comme on asseure. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ainsi qu'on disoit), bien averti de tout ce qui s'estoit passé et se passoit, vinst trouver la Roine[1] et, se plaingnant de la précipitation dont on avoit usé, lui dit qu'il ne doutoit point que Sa Majesté n'eust esté surprise, lorsqu'elle avoit si promptement accordé la provision de son gouvernement, attendu qu'il en avoit la promesse et lettres du feu Roy pour la survivance à son fils. Dont il supplioit très humblement Sa Majesté lui en vouloir donner la confirmation; et que, se portans bien, grâces à Dieu, l'un et l'autre, ils estoient aussi résolus et délibérés que jamais de bien et fidèlement servir Leurs Majestés. Au reste, qu'il sçavoit fort bien d'où tout ce mesnage estoit procédé, et qu'il la supplioit très humblement de tant faire que M. Le Grand et lui n'eussent rien à démesler ensemble. Ce que la Roine lui accorda en partie, et, pour le regard de la survivance de son gouvernement à son fils, lui en donna la confirmation, bien qu'à l'envi et à regret, selon le bruict tout commung de la Cour.

Sur la fin de ce mesme mois, arrivèrent à Paris les principaux seingneurs, gouverneurs et capitaines des places que commandoient ceux de la Religion en Poictou, Xaintonge, Angoumois et Languedoc, pour prester serment de fidélité au nouveau Roy et à la Roine Régente sa mère. Ce qu'ils firent sans exception aucune ni réservation (fors de leur Edit, auquel ils supplièrent Leurs Majestés les vouloir entretenir), [protestant, au reste, tous unanimement de venger la mort du feu Roy, et la répéter sur tous ceux qui s'en trouveroient auteurs, fauteurs et complices, de quelque qualité ou condition qu'ils peussent estre].

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Escrivit à la Roine. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Daubigni, entre les autres, gouverneur de la ville de Maillezais en Poictou (brave gentilhomme et docte), parla fort et se fist ouïr au Conseil ; dit qu'il estoit d'une Religion en laquelle, comme en beaucoup d'autres, ni Pape, ni cardinal, ni prélat, ni évesque, ne quelconque autre personne, ne les pouvoit dispenser de la subjection naturelle et obéissance qu'ils devoient à leurs rois et princes souverains, laquelle ils reconnoissoient leur estre légitimement et absolument deue, selon Dieu et sa parole[1].

Ce fust ce gentilhomme qui dit au feu Roy, lorsqu'il fust blessé par Chastel à la lèvre, que de sa lèvre il avoit renoncé à Dieu, et partant, que Dieu l'y avoit frappé ; mais qu'il prist garde que le second coup ne fust point au cœur. Parole trop hardie d'un subject à son Roy, voire criminelle et capitale à tout autre qu'à Daubigni, auquel Sa Majesté, pource qu'il l'aimoit, avoit donné la liberté de tout dire et ne trouvoit rien mauvais de lui : aussi, qu'il lui avoit commandé à l'heure de lui dire librement ce qu'il pensoit de ce coup. Sur quoy il lui fist la response d'un vrai et franc Huguenot, et toutesfois un peu bien eslongné (ce semble) de ce grand respect et obéissance qu'ils protestent de rendre à leurs Rois.

Les autres seingneurs et gentilshommes, Députés de la Religion, tindrent le mesme langage à la Roine et au Conseil, que cestui-ci, et parlèrent tous fort librement. Surtout un du Dauphiné, qu'on disoit estre ministre[2], lequel en présence du Père Cotton, appuyé sur le manteau de la cheminée de la Chambre du Conseil, sembloit

1. *Var. Ms. de Troyes* : « Selon la parole de Dieu, comme à leurs naturels et souverains seigneurs. »

2 *Var. Ms. de Troyes* : « Un député du Dauphiné (et pense-t-on que c'estoit un ministre). »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vouloir instruire un procès contre les Jésuistes [ce que le P. Cotton, qui estoit près de la cheminée, entendant, secouoit la teste et chauvissoit des oreilles], lorsqu'il dit que les escrits de quelques-uns de ce temps qui avoient dénigré de la puissance légitime et auctorité souveraine de nos Rois, pour l'assujettir à une simplement spirituelle qui n'y avoit que voir et controller, avoit causé la mort de ce grand Prince, et en causeroit à l'avanture d'autres, si on ne donnoit ordre de les réprimer.

10 [Le peu de recherche qu'on faisoit, en ce temps, de la mort du feu Roy, et le peu d'envie qu'on monstroit avoir de faire justice des coulpables, offensoient beaucoup de personnes, et donnoient subject de parler au peuple. Les plus discrets, et ceux qui se pensoient mieux connoistre aux affaires, en quoi souvent ils se trompoient, disoient qu'en cela on suivoit sagement le conseil de Tacite, qui dit (en son livre XIe de ses *Annales*) qu'il faut premièrement pourvoir à sa seureté, puis après faire justice. Et (au XIVe livre desdites *Annales*), que si les grands qu'on ne peut
20 punir promptement sans dangers, sont de la menée, le remède à tels maux est de n'en entendre rien, et feindre de n'en rien sçavoir. Mais, de moi, je ne tiens pas les gens de ce siècle, pour si grands hommes d'Estat, qu'ils voisent estudier leur Tacite, pour faire proufit de ses maximes à la conservation du nostre. Surtout craindrois-je ce que dit Salluste en son *Catilina*, qu'il nous avinst qu'en espargnant un petit nombre de meschans, faisant largesse du sang de nos Rois, qui est le nostre, nous causissions enfin le saccagement de tous les gens de bien.]

30 Tel ou semblable fust le sommaire des harangues de ceux de la Religion au Conseil, que la Roine acceuillist bénignement, et les contenta prou de paroles et belles promesses : si qu'ils s'en retournèrent fort satisfaits de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sa Majesté et de sa Cour, où toutesfois ils sçavoient bien qu'ils n'estoient tant aimés que craints.

La querelle survenue, en ce temps, entre M. le prince de Conti et M. le comte de Soissons, à raison du gouvernement de Normandie accordé par la Roine Régente audit comte de Soissons, trouble Paris et divise la Cour.

Le duc d'Esparnon, d'autre costé, confirmé par Sa Majesté en usurpation de son nouveau règne d'Austrasie, s'en fait croire partout, possède la Roine Régente; 10 et appuié de l'auctorité et faveur du comte de Soissons (qui se sert de lui pour contrequarrer les desseins de Monseingneur le prince de Conti, son frère, et par mesme moien ceux de la Maison de Guise, ses proches parens et alliés), fait faire une partie de ce qu'il veult à la Roine [dont chacun murmure et fait mal penser de cest état à beaucoup], et couvert de ceste umbre, n'y a rien de si difficile qui se présente, dont il ne se promette d'en pouvoir venir à bout.

Messieurs de Bouillon et de Sully, avec ceux de la Re- 20 ligion, se tiennent unis et serrés [ensemble] par reigle et raison d'Estat, regardent ce jeu, et, craignans enfin que tout retumbe sur eux, se tiennent sur leurs gardes, aians esté bien avertis que M. Desparnon, parlant d'eux, avoit dit qu'il faloit commencer par les rechasser à Ablon, et que Charanton n'estoit qu'une tolérance pour un temps, contraire à leur Edit mesme [que le feu Roy leur avoit accordé]. « Mais cela n'est pas si aisé à faire comme « M. Desparnon pense (dit M. de Bouillon, l'aiant en- « tendu).» Duquel et de M. de Sully, ceux de Guise se disent 30 amis [et de tous ceux de la Religion], qui n'ont toutesfois grande occasion, ce semble, de s'y fier, si ce n'est sur bons gages.

Voilà quelle estoit la division de nos Princes et [Grands]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seingneurs, laquelle on disoit que la Roine, mieux conseillée, devoit estouffer de bonne heure et en graine (comme on dit). Car l'issue des querelles entre les princes et grands seingneurs est telle, qu'il s'ensuit ordinairement ce que dit Cicéron (en sa harangue *de Aruspicum resp.*): Ruine de l'Estat, ou nouvelle domination de celui qui demeure le plus fort.

Mais il semble, par les procédures qu'on tient en la conduitte de cest Estat, que nous aions plus d'envie d'en fomenter la division que de l'esteindre, pource qu'on ne se sert aujourd'hui (ce dit-on) que d'une manière de gens qui ont les mains habiles et trop plus serrantes que les griffes des chats. Tellement, que si nous courons fortune du costé de l'ambition, nous n'en courons guères moins du costé de l'avarice qui fourrage frauduleusement. Au reste, grands hommes d'Estat, mais pour tout conchier et gaster [1], fermans nostre cabinet à nos bons François et vieux conseillers, pour l'ouvrir à des estrangers et nouveaux, qui n'en sçauront jamais tant que ceux-ci en ont oublié, et avec lesquels toutesfois nous résouldons les plus graves et importantes affaires de nostre Roiaume [2].

Telle est la voix du peuple et les discours ordinaires des compagnies de Paris. Et pour le comble de la farce, on dit que la Conssine, inspiritée, a des inspirations et révélations nocturnes, qui l'inspirent de dire à la Roine, que si elle veult que le Roy son fils règne seurement avec elle et longuement, qu'il ne faut plus qu'elle tolère ni

1. *Var. Ms. de Troyes* : « Grands hommes d'Estat en conchierie de médecine. »

2. *Add. et Var. Ms. de Troyes* : « Laissons là nostre premier Secrétaire d'Estat occupé à ne rien faire. Lequel toutesfois en a plus oublié que telles gens n'en sçauront jamais, et qui, justement indigné de ce mespris, minute tous les jours son congé aux despens de la France. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

souffre en aucune façon l'exercice de deux Religions en son Roiaume, ains d'une seule : sçavoir, la Catholique, Apostolique et Romaine, et que le malheur du coup du Roy n'estoit procédé que de là.

En ce mois, divers advis sur la mort du feu Roy furent envoiés de Romme à Paris, où ils coururent fort. Un mien ami m'en communiqua un fort particulier, que lui escrivoit un abbé (de ses amis et des miens aussi), par lequel il lui mandoit que, le 23e de may, à une heure
10 après minuit, le Pape estant dedans son lit avoit receu la nouvelle du prodigieux assassinat commis en la personne de Henri IVe, Roy de France et Navarre ; et que, n'en aiant peu contenir ses larmes, auroit à l'instant envoié advertir l'Ambassadeur de France de ce triste et funeste accident, avec commandement de le venir trouver aussitost qu'il seroit jour. Ce que ledit Ambassadeur aiant fait, Sa Sainteté, dès qu'il l'eust aperçeu, fondant tout en larmes, se jetta à son col, le tenant embrassé un long temps, avec des démonstrations d'amitié et grande privauté,
20 qui ne sont pas communes aux Papes, et lesquelles ne se prattiquent guères qu'en une extrémité de douleur, ou de joie. « Ha ! mon ami, (lui dit-il), vous avez perdu vostre « Roy et vostre bon maistre, et moy, j'ai perdu mon bon « fils aisné : prince grand, magnanime, sage et incompa- « rable, vray fils de l'Eglise, affectionné à ce Saint-Siège. « Nous nous devons tous ressentir de ceste cruelle mort : « vostre France plus ira avant et plus en sentira la perte[1]. « Il n'y aura coing de la terre qui ne pleure ce grand « monarque. Et, de moy, qui ay cest honneur de porter
30 « le tiltre de Chef de l'Eglise, je veux, par un privilége

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Et plus sentira la perte qu'elle a faite en la mort de ce grand monarque. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« singulier, en honorer la mémoire au dessus de tous « les rois qui l'ont précédé. » De fait, Sa Sainteté célébra, ce jour, solennellement la messe, et, le 28e de ce mois, en fist faire en sa chapelle les funérailles magnifiques auxquelles il assista en personne, comme aussi à l'oraison funèbre. Ce qui n'a jamais esté remarqué [avoir esté fait] en Pape quelconque : car, encores que quelques fois (mais bien rarement), ils se soient trouvés aux obsèques, jamais pourtant à oraison funèbre qui se fist en icelles, et disoit-on, à Romme, que cestui-ci estoit le premier.

Voilà la substance de la lettre de l'abbé, de l'extrait de laquelle je n'eusse chargé ce papier, n'estoit que je connois ledit abbé pour homme véritable, et aussi qui en peult parler, comme estant camérier de Sa Sainteté, et qui couche en sa chambre.

Le pis que je voie en tout cela, c'est que nos François Hérétiques (et beaucoup d'autres qui ne le sont pas) font des risées de toutes ces cérimonies affectées et extraordinaires, disans que les Romanistes sont gens, à la vérité, fort accorts, fins et déguisés, mais que les François aujourd'hui sont desniaisés [1].

En ce mois, ung, se disant gentilhomme, eust la teste trenchée, dans la ville d'Estampes, pour avoir outrageusement mesdit du feu Roy, de cestui-ci et de la Roine, et avoir voulu soustenir que la Couronne appartenoit à M. le prince de Condé, et non à autre. Desquels propos information aiant esté faite, et par bons tesmoins vérifiée contre lui : après que le tout eust esté envoié à Paris et mis entre les mains de M. le Premier Président, icelui, comme bon et fidèle serviteur du Roy et de cest Es-

1. *Add. et Var. Ms. de Troyes* : « Disans tout haut que *certe*, *non ita ageret Sanctitas Sua, nisi fungeret*. Les Romanistes, à la vérité, sont fort desguisés, mais les François sont desniaisés. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tat[1], craingnant, si on l'amenoit à Paris, qu'il en avinst comme beaucoup d'autres auxquels, en pareil crime, la temporization et faveur avoient sauvé la vie, fust d'avis de l'exécuter là où il estoit, promptement et à petit bruit: ce qui fust fait. De quoi nous sommes tenus audit Premier Président, comme de beaucoup d'autres bonnes justices.

[*Au mesme temps, un meschant garnement fut envoié prisonnier à Paris, pour avoir, le 28e mai dernier, dit
10 publiquement et tout haut, dans la ville d'Auxerre, que c'estoit une belle dépesche que du feu Roy, loué l'assassin en termes exprès, et condamné la mémoire de Sa Majesté : lesquelles pièces et informations aiant été mises, par M. Bullion, Maistre des Requestes, entre les mains de M. le Chancelier (qui sont autres que celles du Premier Président), on n'en a onques plus ouï parler, et ne sçait-on que tout est devenu. *]

Le jeune Saupitre, valet de chambre du Roy, receu en la place de son père, dès le vivant de feu Sa Majesté,
20 qui jà le connoissoit et aimoit, jeune homme au surplus gaillard, dispost et adroit, tout courtizan, et qui s'acquittoit dextrement de ceste charge, s'en alla rendre, en ce temps, Capussin aux Capussins de Rouen [au desceu de tous ses parens et ami], meu et transporté d'une sotte caprice de dévotion (ou plus tost d'irréligion), puis qu'elle est directement contraire aux commandemens de Dieu qui veult qu'on honore père et mère (ce qui est meilleur aussi et plus agréable à Dieu, que toutes les dévotions capussines et toutes leurs œuvres méritoires (qu'ils apellent).
30 Le père et la mère (au desceu desquels et de tous les

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Et lequel, s'il eust esté creu et secondé, eust fait faire autre justice des complices et fauteurs du malheureux assassinat commis en la personne sacrée de Sa Majesté. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parens il avoit fait ceste belle retraite), grandement désolés et affligés, partirent, aussitost qu'ils en eurent la nouvelle, pour l'aller trouver, taschans, par tous moiens, de le réduire à leur volonté et le ramener; mais il ne leur fut jamais possible d'en venir à bout, non plus de tous les autres [le Diable se monstrant tousjours fort excité, parce qu'il y va de son intérest] : ce que voiant, le pauvre père s'alla jetter aux pieds de la Roine, suppliant Sa Majesté de donner la place de cestui, jà mort au monde, à son second fils; ce qu'il obtint aisément d'elle, pour l'amitié qu'elle sçavoit que le feu Roy avoit portée auxdits Saupitres[1].

En ce mois, la Sainte-Beuve ne se voulant monstrer moins charitable aux Jésuistes qu'aux Ligueux, qu'elle avoit souvent obligés et cachés entre sa chair et sa chemise (le tout par une simple dévotion et catholique intention), donna auxdits Jésuistes l'hostel de Mézières, sis aux fauxbourgs Saint-Germain, (qu'on disoit avoir expressément acheté pour eux, mais sans en rien païer, comme on dit, selon la caballe jésuistique, de laquelle il faut aprendre ce secret mistérieux). Les Jésuistes s'en monstrèrent si fort contens, que, faisans d'une Thaïs une Lucrèce, le père [ou *vipère*] Maschaut dit que, Dieu merci et ceste sainte Dame, ils tenoient en leurs mains l'Université de de Paris bouclée. [Desquelles paroles (bien véritables) le sens doit estre expliqué, un de ces jours, par un ancien advocat du Parlement de Paris.]

[Les copies de l'Arrest du Parlement contre le livre

1. *Add. Ms. de Troyes :* « Et après prit plaisir que ledit Saupitre l'entretint sur la mort du Roy, auquel, estant accouru au Louvre aussi tost qu'il en avoit sceu la nouvelle, il avoit rendu le dernier service, lui aiant osté son pourpoint et chemise tout ensanglantés. Elle lui demanda, entr'autres choses, s'il y avoit beaucoup de sang : à laquelle ayant fait réponse qu'oui : « Je le croy, dit la Roine, car le Roy estoit fort sanguin. » Ces paroles, qui sentoient son cœur dur, ne sont tumbées à terre. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Mariana, avec le Decret de la Sorbonne, couroient à Paris partout, escrites à la main, au défaut de l'impression que les vipères Jésuistes avoient empesché jusqu'alors. M. G. m'en a donné une, le dernier du présent mois de Juing.]

Les ministres de Charanton, par ordonnance du Consistoire, en ce mesme mois, firent mettre à bas, dans leur cimetière de Saint-Père, les tumbes qu'on y avoit dressées à plusieurs diverses personnes, comme ne tendantes
10 ni ne pouvans servir à autre chose (disoient-ils), qu'à remettre sus les cérimonies et superstitions papistiques (qu'ils apellent).

Au mesme temps, ung des leurs, nommé Du Ferrier, ministre de Nismes, qui preschoit d'ordinaire à Charanton et avoit promis de demeurer icy longtemps avec eux, s'en retira et s'en retourna à Nismes faire sa charge: le despart duquel, ainsi soudain et non préveu, donna subject à beaucoup de la Religion de mal penser de leurs affaires, joint que, depuis quelque temps, les autres ministres, ses
20 compaignons, estoient entrés en umbrage de lui (tenu pour habile homme d'eux tous), mais qui avoit quelques opinions (disoient-ils) discordantes de la confession et doctrine de leurs Eglises, bien qu'il eust esté en leur Synode un des principaux instigateurs et aucteurs de faire déclarer le Pape Antechrist (dont la Roine mesme ne lui vouloit point de bien). Il y avoit trois Jésuistes, de la doctrine et escrits desquels il faisoit grand estat, qui estoient Pererius, Maldonat et Ribera (chose estrange en un homme de sa profession, et toutesfois bien
30 vraie, m'aiant esté tesmoingnée par un homme d'honneur, qui l'a entendu de sa bouche).

Pour le regard de ses opinions, ung nommé Cornille, avec lequel il avoit exercé le ministère à Nismes, mais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui s'en estoit retiré, et venu à Paris pour se rendre à la Religion Catholique (sous quelques conditions, toutesfois, aussi peu recevables d'un costé que d'autre), au dernier voiage qu'il fist à Paris, il y a ung an, prenant congé de moy pour s'en retourner à Nismes, les dernières paroles qu'il me dit sur ce subject de son livre et sa prétendue conversion furent que le ministre Du Ferrier et lui estoient d'accord de tous les points controversés en la Religion, et toutesfois je sçay que ledit Cornille in-
10 clinoit beaucoup plus à l'opinion des Catholiques Romains qu'à celle des autres; mesmes aux principaux points et articles estoit d'accord avec eux. C'est tout ce que je sçay, et la peine que quelques curieux (comme moy) de nos amis s'en donnoient, m'a fait escrire ceste sotte curiosité et en charger ce sot Registre, qu'on trouvera tout plain et rempli de semblables fadèzes.

Ung peintre, demeurant au bout du pont Saint-Michel à Paris, aiant peint nostre petit Roy avec une [grande] pique sur l'espaule et en aiant estalé le pourtrait en plaine
20 rue, donna subject de risée à quelques uns, aux autres, de murmure, et à beaucoup de curieux, comme moy, de remarque : car telles armes n'ont point accoustumé d'estre données en pourtraiture à nos Roys, moins à cestui-ci, duquel les espaules ne sont encores assez fortes pour soustenir une pique. Aussi lui fust-il fait commandement de l'oster [et ne voit-on plus, en passant, comme] on faisoit, notre Roy avec sa pique].

[Sur la fin de ce mois, le ministre Ferrier, qui avoit proposé de demourer ici un an, se retira à Nismes, ne
30 sçait-on pourquoi, si non qu'il y avoit trois Jésuistes qu'il louoit : Pererius, Maldonat et Ribera.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PETITES OBSERVATIONS DU TEMPS,
CURIEUSES, MAIS VÉRITABLES,
EXTRAICTES D'UN PETIT MÉMOIRE D'UN MIEN AMI,
QU'IL M'A COMMUNIQUÉ, CE MÉCREDI DERNIER DU PRÉSENT
MOIS DE JUING 1610.

A l'heure que le Roy fust tué, la Roine estant dans le Louvre, s'y esleva un grand bruit, duquel Sa Majesté toute effraiée mist la teste à la fenestre, demandant que c'estoit. Le premier qu'elle advisa fust M. de Souvrai, auquel aiant demandé que c'estoit, et si son fils d'Orléans n'avoit point quelque mal, ou s'il n'estoit point mort, et qu'on ne lui célast rien, ledit sieur de Souvrai lui aiant fait réponse que non et qu'il se portoit bien, Dieu merci, mais que le Roy venoit d'estre blessé : se laissant à l'instant aller aux pleurs et aux sanglots, dit qu'elle le vouloit aller voir. Sur quoi M. le Chancelier entra, tenant nostre petit Roy par la main, et le monstrant à la Roine, lui dit ces mots : « Voilà le Roy, Madame ; « vous n'en pouvez plus voir ni avoir, ne vous ne nous, « d'autre que cestui-là. Au surplus, vostre sagesse et « constance, Madame, doit suppléer à l'indicible mal- « heur qui vient d'arriver, pour la réparation duquel et « conservation du demeurant, le Roy vostre Fils, icy pré- « sent, Messieurs vos autres Enfans, ce pauvre Estat en « général, et nous tous, avons besoing de vostre invin- « cible vertu et non de vos larmes [1]. »

Celui qui osta au Roy mort sa chemise fust ung chi-

1. *Add. Ms. de Troyes* : « Estant appellés aujourd'hui à de plus importantes et meilleures affaires que celle-là. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rurgien d'Auvergne, nommé Bérard, qui, contre l'opinion de tous les autres médecins et chirurgiens, guairist le Roy à Monsseaux, il y a dix ou douze ans, d'une carnosité qu'on avoit tenue pour incurable : qui avoit esté la cause de le faire aimer de Sa Majesté.

M. de Vicq, gouverneur de Calais, outré d'indicible regret et desplaisir, comme grand serviteur du Roy qu'il estoit, s'y estant trouvé et fondant tout en larmes, pria qu'on lui en donnast la chemise, laquelle
10 toute percée et sanglante il mist dans ses chausses et l'emporta quant et lui.

M. d'Orléans, frère du Roy, outre la portée de son aage, et avec estonnement et admiration de tout le monde, fust si fort touché de ceste perte, qu'il se voulut tuer ; demanda, pour ce faire, un poingnard (autres disent le cousteau avec lequel ce misérable avoit assassiné son père), criant qu'il ne vouloit point survivre son papa. Ce que, le lendemain, la Roine toute espleurée récita, à son disner, où le Père Cotton estoit ; lequel entrant là dessus
20 en discours, loua la générosité et magnanimité de ce jeune prince, [faisant un discours des Grands qu'on disoit s'estre tués à semblables occasions, bien qu'il ne soit permis, dit-il, aux Chrestiens !] et comme telles pensées et résolutions n'avoient jamais saisi les ames viles et basses du commung, et qu'il n'y avoit que les cœurs généreux, comme d'un duc d'Orléans, qui en fussent capables. Puis, restreingnant aucunement sondit discours au Christianisme, à raison principalement de sa profession, se rendit ridicule : en sorte qu'il ne fust estimé au-
30 tre que profane et flateur, indigne d'un bon Chrestien, et Jésuiste.

Ceux, à la vérité, qui ont l'honneur d'approcher la personne de ce jeune prince, en font tous un jugement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

non vulgaire, d'un grand esprit, courage et valeur inestimables, mais sur d'autres conjectures que celles du Père Cotton, qui sont purement païennes et non chrestiennes.

Les bastisseurs des horoscopes et révolutions des Nativités des Grands (encores que je ne sois de ceux qui fussent d'advis de s'y arrester) disent tous que ce Prince sera si grand et vaillant, qu'il fera parler de lui par tout le monde; sera Roy, après cestui-ci; vengera cruellement
10 et exemplairement la mort du Roy son père (comme dès maintenant il n'a autre chose en la bouche, sinon qu'il veut venger la mort de son papa); le tiennent pour devoir estre ennemi du Pape, jusques à ruiner Romme et chasser la Sainteté de son siège. Ce qu'aiant esté raporté à la Roine, dit que si Dieu lui donnoit la vie, elle l'empescheroit bien [pour le regard de Romme et du Pape] d'aller jusques-là.

Quant à nostre Roy, on n'en fait pas jugement d'un si grand esprit que de l'autre, bien que généreux et guer-
20 rier, mais fort colère, opiniastre et malaisé à desmouvoir de ce qu'il veult. Il aime la chasse et la peinture, science de laquelle on dit que jamais teste de lourdaut ne fust capable. En ses autres actions, enfant enfantissime [1].

Ces jours passés, lui aiant esté donné ung passereau, et ne sachant quelle creste il lui devoit donner, ou rouge ou jaune, en voulut avoir l'advis de M. Le Grand; et, quelque chose qu'on lui peust dire au contraire, commanda qu'on le lui fist venir pour en avoir son conseil. Lequel,

---

30 1. *Var. Ms. de Troyes :* « Ne s'arrestant guère à aucune action, si ce n'est à la peinture, laquelle il aime et se rend assidu après, y faisant de grands progrès pour son aage (acte et mestier duquel jamais teste de lourdaud ne fust capable). Pour le regard des autres occupations, enfant enfantissime. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

estant venu, remist la couleur de la creste de son moineau à la discrétion de Sa Majesté, comme chose indifférente [ou jaune, ou verte, ou rouge. Et cependant, se souvenant du feu Roy son maistre, on voyoit tumber audit Le Grand les larmes des yeux].

Il ne monstre point aimer beaucoup aucun prince ni seingneur de sa Cour, fors le chevalier de Vendosme; mais particulièrement on n'a peu jusques à aujourd'hui lui faire gouster son frère aisné M. de Vendosme, moins encores le marquis d'Ancre. Ung petit pied plat de Saint-Germain en Laye, nommé Pierrot, qui lui faisoit passer le temps à jouer et lui fournissoit de moineaux, pendant qu'il y demeuroit estant M. le Dauphin, seroit des premiers de sa Cour, s'il en estoit creu.

Pour le regard des Jésuistes, qu'on approche aujourd'hui de sa personne le plus près qu'on peult, et qui s'y ingèrent assez d'eux-mesmes, sans les y pousser davantage, on ne juge pas (de tant qu'on en peult conjecturer, en ce petit aage où il est), que jamais Sa Majesté les affectionne beaucoup, ni qu'il les aime près de lui, pource que son humeur est toute contraire à la leur, et pour le temporel et pour le spirituel: qui est un grand bien, d'autant que je tiens ces gens pour ennemis formels et conjurés de son Estat.

Quand la nouvelle fust apportée à Prague, de la mort du feu Roy, il se trouva un Jésuiste, aagé de bien soixante dix ans, qui, ne s'estant peu contenir de monstrer publiquement, par gestes et par paroles, la joye qu'il en avoit, fust d'abondant si impudent et effronté de demander qui seroit celui qui lui pourroit succéder à la Couronne. Auquel aiant esté respondu que son successeur estoit dès longtemps tout designé et bien certain (qui estoit Monseigneur le Dauphin, son fils aîné),

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il répliqua qu'il ne le pouvoit estre, ni pas un des enfans de la Roine, pource qu'ils estoient tous bastards[1].

Je sçay que le susdit advis, extrait d'une lettre du fils de Largentier [du Palais, ce grand et riche partisan], escrite de Prague à son père, a esté débattu comme faux par les Jésuistes, encores qu'il soit très vrai, tesmoingné par gens d'honneur irréprochables.

Ung autre vipère Jésuiste, grand criart, clabaudeux et
10 charlatan, non à Prague, mais à Paris (où il n'estoit toutesfois, quand le coup fust fait), en aiant receu la nouvelle de ses compagnons, et leu assez guaiement la lettre qu'ils lui en escrivoient, en une compagnie de Catholiques zélés (qu'on apelle) : demanda à un d'entre eux une paire d'Heures, pour voir quel Saint y estoit marqué, ce jour de vendredi 14e que le Roy fust tué. Aiant trouvé que c'estoit S. Boniface : « Voilà que c'est, mes amis, dit-il, « ce Saint ne peut rien faire que bien. »

Aussi ne leur fist jamais autre chose, le feu Roy, qu'ils
20 ont toutesfois fait mourir. Mais si cestui-ci m'en croid, il ne sera jamais leur Boniface, comme a esté son père.

Le médecin Duret, descheu tout à coup de la grâce et faveur de la Roine Régente, eust son congé de la Cour, en ce mois, avec commandement exprès de se retirer et n'entrer dans le Louvre pour y exercer et prattiquer sa médecine. Ce revers si soudain estonna beaucoup de

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Lequel, voiant tous les François fort affligés et comme consternés de ceste mort, et lui-mesme autant ou plus que pas ung, s'estoit pris à rire, et dit tout haut que c'estoit belle dépesche; au
30 reste, qu'il estoit mort et qu'il ne faloit plus parler, sinon de celui qui lui succéderoit. Auquel aiant esté respondu que son successeur estoit tout asseuré et recongneu, qui estoit M. le Dauphin : « O, dit-il, il ne faut pas parler de cestui-là, ni des autres enfans de la Roine, car ils sont tous bastards; ils ne peuvent jamais légitimement succéder à ceste Couronne. » — Ce jeune homme estudioit mesmes aux Jésuistes à Prague, et avoit un précepteur luthérien, ainsi que l'a conté Largentier, son père, à un mien ami, lequel lui conseilla de porter la lettre de son fils à la Roine. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gens, pource que ledit Duret estoit des amis des dieux, favori de la déesse Conssine, et du Conseil de la petite escritoire. Ung des plus grands, enquis sur ceste mutation par un personnage de Paris, de grande qualité, qui estoit de ses amis et qui désiroit d'en apprendre quelque chose de lui, n'en eust autre reponse, sinon que telle avoit esté la volonté des dieux, et que, par raison d'Estat, ce qui avoit esté fait se devoit faire.

Au mesme temps, un Conseiller d'Estat, contredisant
10 l'opinion commune (que je tiens toutesfois pour bien vraie) touchant Ravaillac, que chacun disoit n'avoir rien révélé ni confessé sur l'assassinat du feu Roy, donnoit sourdement à entendre, à beaucoup de gens, qu'il en avoit prou dit et descouvert; mais que tout estoit demeuré caché, à cause de la minorité du Roy, pendant laquelle on avoit trouvé bon de ne rien remuer. Si nous n'estions François, j'en croirois quelque chose; mais l'estans, et par conséquent *pleni rimarum* (comme dit le Comique), *qui hac atque illac perfluunt*, je tiens la garde d'un tel
20 secret pour impossible entre nous.

Le lendemain de la mort du Roy, on trouva escrit en grosses lettres sur la porte de l'hostel de Sully : *Valet à louer ;* et sur celle de la maison de Meaupeou : *Maison à louer pour le terme de la S. Jean.*

Environ ce temps, et peu de jours avant la mort du Roy, l'exécution cruelle et inhumaine d'une pauvre femme des champs, pour la taille (à laquelle les sergens aians tout pris, vendirent, pour le dernier, une vache qui seule lui restoit pour la nourriture d'elle et de six
30 petits enfans), causa un triste et prodigieux accident : qui fust que ceste pauvre femme, s'estant désespérée, pendist premièrement ses six enfans, puis se pendist après elle-mesme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On fist récit au Roy de cest acte vraiement tragique et espouvantable. Et, le jour précédant sa mort, le frère de ceste misérable (qui estoit un pauvre homme tout troué et desloqueté) se vinst jeter aux pieds de Sa Majesté, pour lui en demander justice ; mais tant s'en fault que le Roy s'en monstrast aucunement touché ni esmeu, qu'au contraire, aiant rudement repoussé et renvoié ce pauvre homme, lui dit qu'ils estoient tous des canailles, et qu'il eust voulu, pour ung, qu'il y en eust eu cent qui se fus-
10 sent pendus. L'autre, après ces propos, s'estant levé, jettant les yeux au ciel, dit ces mots : « Puisque le Roy « ne tient compte de me faire justice, je m'asseure que « celui de là-haut, qui est Dieu, me la fera et bientost. » Le lendemain, le Roy fust tué.

Ce n'est pas pour entrer là-dessus aux secrets de Dieu : il les faut laisser à Dieu mesme ; l'homme chrestien se doit contenter que Dieu le fasse de sa Cour, sans le faire de son Conseil. Les rois aussi ont de bonnes heures et de mauvaises, et d'autres discours en la teste que nous
20 n'avons pas, qui les faschent et troublent quelques fois bien importamment. Il faut dire que ce bon homme s'y rencontra à la mauvaise, veu la response qu'il lui fist, du tout eslongnée du naturel béning et miséricordieux de Sa Majesté, et ne lairra toutesfois, pour cela, d'estre accouplé au *facti species* de Suétone, *in quo jus violavit*.

De moy, je n'en eusse chargé ce Registre, ne l'aiant sceu au vrai que trois mois après, si un de mes amis, homme d'honneur et de qualité, ne me l'eust asseuré pour véritable, l'aiant appris de M. Forin, gouverneur
30 du marquis de Rosny, qui estoit présent et près du Roy lorsque tout cela fust dit.

Je ferai suivre cestui-ci d'un autre non moins vrai et remarquable que le précédent, mais qui rencontra le Roy

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à meilleure heure que nostre bon homme; tellement qu'au contraire de cestui-ci, il conniva et passa, sans mot dire, une response par trop impudente et hardie que lui fist un prestre agrafé.

Ce fust Père Gontier, Jésuiste, auquel, ce mesme jour, Sa Majesté revenant de S. Denis, l'aiant avisé, dit ces mots : « Et bien, mon Père, je m'en vay en mon armée. « Més que j'y sois, prierez-vous pas Dieu ici pour nous? « — Hé, Sire (lui respondit ce caffard), comment pour-
10 « rions-nous prier Dieu pour vous, qui vous en allez, en « un pays plain d'Hérétiques, exterminer une petite poi- « gnée de Catholiques qui y restent ! » Le Roy tournant la teste d'un autre costé : « C'est le zèle (dit-il en riant) « qui transporte ce bon homme et le fait parler de ceste « façon. » Et n'en dit autre chose, combien que ce traict fust plus digne de sa colère que la requeste du pauvre païsan.

Celui qui me l'a dit y estoit et l'a entendu de ses deux oreilles ; et si sçay qu'il ne ment point. C'est pourquoi je
20 l'ay escrit ici tout aussitost.

Juillet.

Le samedi 3e de ce mois, la Roine Régente fist sa première sortie du Louvre depuis la mort du feu Roy son mari, alla à Nostre-Dame dans son carosse qui estoit suivi de six autres. Au reste, fort accompagnée et entourée de tout costé de gardes, soldats et harquebusiers, que conduisoit La Chastaingneraie, capitaine de ses gardes.

Tous les Princes, horsmis M. le comte de Soissons,
30 entouroient son carosse, avec force cavallière Noblesse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entre laquelle paroissoit par dessus tous les autres M. Desparnon, brave et fort en conche, rajeuni de plus de dix ans depuis la mort de son maistre, portant sa teste aussi haute que celle de son cheval, sur lequel il monta, pour accompagner la Roine, dans la cour mesme du Louvre ; ce qui fut bien remarqué et trouvé estrange, comme n'appartenant qu'aux princes du sang, Messieurs de Guise ne l'aiant jamais entrepris durant leurs plus grandes prospérités. M. de Montpensier, le bon homme, 10 tout prince du sang qu'il estoit, en faisoit de la difficulté et n'y montoit guères sans s'en faire prier [monstrant en cela son humilité, au contraire de cestui-ci, qui, s'élevant impérieusement, semble vouloir choquer en son orgueuil son ouvrier mesme].

L'après-disnée de ce jour, la Roine, continuant ses dévotions, alla à S.-Victor, où elle fut conduite avec une pareille garde et suitte que celle du matin. Sa Majesté a tousjours fort aimé et honoré ceste église, où Nostre-Dame-des-Bonnes-Nouvelles (qu'elle y visite souvent) 20 fait sa résidence.

J'achetai, ce jour, deux sols, le pourtrait du feu Roy en son lit de deuil, fait en taille douce, mais si mal, qu'il sembloit proprement qu'on l'eust fait exprès tailler de ceste façon pour s'en moquer : car il ressembloit mieux à un gribouri ou à ung hibou que non pas au Roy.

Ung meschant Hérétique dit, ce jour, dans le Palais, et en sema le bruit partout, que les Jésuistes l'avoient fait faire [1].

Le lundi 5e, j'ai acheté, trois sols, une Lettre du Père 30 Cotton, qu'on crioit par ceste ville, imprimée nouvelle-

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Que les vipères jésuistes avoient fourni le modelle, pour le tailler de ceste sorte, et qu'il le sçavoit bien. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment par Chapelet, intitulée : *Lettre déclaratoire* [ou descrotoire] *de la doctrine des Jésuistes, conforme aux décrets du Concile de Constance, adressée à la Roine, mère du Roy, Régente en France, par le Père*, etc.

Ceste lettre est artificieuse, douce et succrée par dessus, mais platte et molle comme Coton.

Le mardi 6e, on crioit par ceste ville une autre bagatelle [d'*Oraison funèbre,* imprimée par Thierri], faite sur la mort d'Henri le Grand, prononcée en l'église Saint-
10 Agnan-d'Orléans, par F. Pierre d'Amour, docteur en théologie, laquelle j'ay achetée deux sols.

Le jeudi 8e, cest abominable incestueux de frippier, lequel, pour avoir forcé ses trois filles (auxquelles on a ajouté depuis son fils, qu'il avoit voulu pendre après, et tué sa femme à laquelle il auroit donné deux ou trois coups de poingnard), avoit esté, par sentence du Chatelet, du 25e du mois passé, condamné à estre bruslé, et son procès quant et lui. La sentence confirmée par la Cour, fust, ce jour, envoié mourir aux Halles, où, aprés avoir
20 esté estranglé au poteau, fust son corps réduit et consommé en cendres. Rare exemple d'une prodigieuse abomination de nostre siècle, et présages de malheurs à venir (crioit tout ce pauvre peuple, voiant traisner au supplice ce misérable).

Ce jour, la roine Marguerite donna la collation magnifique et sumptueuse, à la Roine Régente, en sa belle maison d'Issy ; au sortir de laquelle Sa Majesté monta sur un genet d'Espagne, qu'elle galoppa bravement jusques à l'entrée du fauxbourg S.-Germain, où elle rentra et se
30 remist dans son carrosse entouré de force gardes. Et y eust une pauvre et simple femme dudit fauxbourg, laquelle, la voiant passer si bien gardée et accompagnée, commença à crier tout haut tant que la Roine l'entendit :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Pleust à Dieu, Madame, qu'on eust fait aussi bonne « garde de nostre pauvre Roy, comme on fait de vous ! « Nous ne serions pas en la peine où nous sommes. »

J'ai presté, ce jour, à Gilles Robinot, à la prière d'un mien ami, ung livre intitulé : *Coronatio et consecratio regum Franciæ*, imprimé à Paris, in-8, il y a bien cent ans, fort rare et qui ne se trouve point. Au bout duquel est ajousté le couronnement de Henri II. Lequel dit Robinot désiroit faire rimprimer, pour la direction de celui
10 de nostre Roy, qu'on disoit devoir estre bientost couronné et sacré à Rheims, lequel, s'il imprime, m'en doit donner demi douzaine et me rendre le mien qui est relié en veau noir, et que j'ay tiré aujourd'hui de mes pacquets cottés n° 32, où il le faudra remettre.

Le vendredi 9e, M. de Bouillon sortist de Paris, pour aller au devant de M. le prince de Condé, avec Madame la Princesse sa mère, M. de la Trimouille et plusieurs autres seingneurs et dames. La Roine ne trouva bon que les Princes y allassent et leur en fist faire défenses,
20 fondées, ainsi qu'on disoit, sur leurs querelles.

Le lundi 12e, on crioit l'*Oraison funèbre,* du Père Portugais, sur la mort du Roy, laquelle on avoit impriprimée retrenchée, et, quant elle l'eust esté tout entière, n'eust guère mieux valu, car j'ay ouï dire à un honneste homme, capable d'en juger [qui l'avoit ouïe tout du long], qu'en sa vie il n'avoit ouï plus mal et fadement discourir sur un aussi ample et noble subject que cestui-là.

On crioit, ce mesme jour, un autre *Discours* [*funèbre*]
30 fait sur ladite mort, par un Angevin, nommé La Fons, qui estoit un peu meilleur que l'autre, et, pour le temps, passoit à la monstre. J'en ay païé, des deux, cinq sols.

Le mardi 13e, fust pris prisonnier à Paris Gilles Ro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

binot, pour avoir imprimé, dès l'an passé 1609, un livre intitulé : *les Triomfes du Roy*. Livre rempli de fadèzes infinies, vain babil et mesdisances sanglantes contre ceux de la Religion ; où il y a aussi des traicts contre l'Estat, couverts du venin de l'amorce des louanges du Roy, dont toutes les pages de ce beau discours sont remplies, mais de quoi on s'est advisé bien tard, car l'imprimeur en aiant obtenu un privilège [du Roy, signé Brigard], il s'est vendu si publiquement qu'il n'y avoit boutique au
10 Palais, sur laquelle ledit livre [qu'on recherche si ameutement aujourd'hui] ne traînast. Et l'aucteur mesme (qui est l'abbé de La Frenade), [à qui l'usage de la langue en cest escrit satyrique n'a servi, ce semble, que d'instrument de mesdisance] l'avouant hautement et publiquement pour sien, devoit mettre hors de peine l'imprimeur, si la justice eust esté bonne, qui, tout au contraire, a adjugé de la prison à l'innocent, et donné la liberté au coulpable, auquel l'hostel de M. Desparnon, à qui il a dédié son beau livre, a servi et sert encore aujourd'hui
20 de garand et retraite, au veu et sceu de tout le monde, et de Messieurs de la Justice mesme. [Car, quant à la recherche de la vie de Robinot, qu'on dit avoir tousjours esté et estre encore Ligueur, cela n'a rien de commun avec ce fait ici, qui est purement abbatial, et son escrit d'autant plus dangereux, que son venin est couvert de l'amorce des louanges du Roy : qui est estre de la Ligue plus dangereusement que l'imprimeur, qui n'a fait mal que par l'instrument d'autrui, et encores armé de sauf conduit et passeport royal. On disoit que M. le comte de
30 Soissons estoit l'auteur de ces défenses, et qu'il se les estoit fait faire par la Roine, et par conséquent, aux autres. C'étoit le bruit commun de la Cour.]

Ce jour, M. le président de Thou sortit de Paris pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aller au devant de M. le Prince, du conseil duquel il estoit chef. Et disoit-on que ledit sieur Prince devoit estre ici, le 15e de ce mois.

Le mécredi 14e, on m'a donné (en quoi je ne trouve pas qu'on m'ait fait un grand présent) les escrits suivans imprimés, qui couroient ici sur la mort du feu Roy, sçavoir : l'Élégie latine de M. Gourdon, Escossois, où j'ay regret qu'il y ait mis son nom, à cause de la réputation du personnage et l'amitié que je lui porte [l'ayant
10 connu et hanté familièrement, estant ici]. Elle est imprimée à Londres, comme je crois en une petite feuille ne contient que vingt-cinq distiques, desquels La Pimante m'a dit qu'il me feroit une copie, dont je ne me soucie autrement, sinon pour la curiosité que j'ay de ramasser tout ce qui se fait sur ce sujet, bon et mauvais.

Il faut mettre ceste *Élégie* avec un *Henrici IIII Justa*, imprimé [nouvellement] à Saumur, in-4° d'une demie feuille seulement [que G. L. N. m'a donné, ce jour], car ils valent autant l'un que l'autre. Auxquels j'apparie-
20 rois volentiers les vers latins [imprimés] sur ce subject, de M. de Chantecler, Maistre des Requestes; ceux de Jean Morel, et, pour le dernier, ceux de Marsilius, duquel il semble que feu Passerat, parlant, un jour, avoit eu quelque raison de dire « qu'il n'y avoit point de Résurection pour ledit Marsile, pource que jamais ne viendroit au Jugement ».

Ce jour, M. le président Vergne m'a donné la Response imprimée, faite par l'abbé Du Bois, à la *Lettre déclaratoire* du Père Cotton, qui, à mon jugement, ne vaut
30 guères mieux que l'autre [1].

---

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Qui n'est point impertinente et mérite d'estre recueillie. Je lui renvoiai le lendemain matin, pource qu'il m'en avoit fait prier. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le jeudi 15e, je fus advisé, par un mien ami, aussi mauvais Jésuiste que moy, de regarder en l'*Apologie latine* de Bellarmin, imprimée in-8°, en cest an 1610, jouxte l'exemplaire de Romme (dont j'en ay deux, l'une en mes Paquets Jésuistiques, et l'autre en ceux d'Angleterre), l'endroit où il parle de la mort du feu Roy Henri IIIe, que j'ay trouvé en la page 327 et 328. Duquel passage j'ay fait l'extrait suivant, mot pour mot :

Addit secundo, extare Orationem in consistorio a Sixto V°, Pontifice Maximo, habitam, in qua laudatur cædes Henrici III[i] Francorum Regis, et ipse Monachus, cædis patrator. — Respondeo Sixti V[i] orationem nullam extare, nisi apud hostes Ecclesiæ qui Anti-Sixtum ediderunt. Quamvis autem hosti fides haberi non debeat, neque etiam si hostis non esset, fides ei haberi posset, cum Sixtus orationem illam in Consistorio secreto, nullo excipiente, habuerit, neque eam orationem vel ipse ediderit, vel ab aliquo alio edi jusserit. Esto tamen, ut vis, sit oratio Sixti V[i] Pont. ea quæ in Anti-Sixto legitur, quid in ea reperies nisi laudes et admirationem sapientiæ et providentiæ Dei? Hoc unum admiratur, et laudibus in cœlum Sixtus extollit, quod ad Regem maximum, in medio exercitus sui sedentem, multisque custodiis circumvallatum, simplex Monachus, non mutato habitu, neque gladio clypeove armatus, libere penetraverit, eumque unico cultelli ictu necaverit. Qua oratione admonitos voluit reges Sixtus Pontifex, eum qui dixit : Nolite tangere christos meos, sæpe per inopinatos eventus pœnas de illis sumere qui inaccessibiles et inviolabiles videntur. Imperaverat Rex ille virum salvatum, episcopali et cardinalitia dignitate fulgentem, et Jacobo, Regi Angliæ, arctissimo sanguinis vinculo conjunctum, mactari.

Ultus est Deus christum suum, dum per alium sacratum virum, alioqui militiæ imperitum et inermem, Regem eumdem, non sine manifesto divinæ providentiæ miraculo, interfecit.

Le vendredi 16e, ung *fratri ignoranti* s'estant adressé pour demander l'ausmonne, avec sa boitte, à un orloger tenant sa boutique au Palais, en la place du Change, se voiant un peu rudement esconduit de lui, pource qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'importunoit un peu beaucoup, se tournant à la passion et aux injures, appela ledit orloger *Huguenot* et *Lutherano* (encores qu'il fust, tout au contraire, grand Catholique romain) ; le menassa d'une seconde S.-Berthélemi, criant tout haut que le Roy Charles IXe n'estoit pas mort, et qu'il en feroit encore une plus tost qu'on ne le pensoit. Et là-dessus, empoignant une platine de cuivre qui estoit sur sa boutique, la rua à la teste de l'orloger et l'en asséna par le nez, qui le fist fort saingner. A raison de
10 quoi, ledit Frère aiant esté saisi et arresté par le peuple, qui s'estoit là amassé à foulle, au bruit et cri de ses séditieuses paroles et propos, le voulut traisner en prison comme séditieux qu'il estoit. Mais il lui fust fait voie par quelques-uns, qui le firent évader, en aiant esté ledit *frater* quitte pour quelques horions et gourmades [autres disent coups de baston qu'il receut], ce qu'ils n'eussent pas fait à un homme plus homme de bien que lui.

J'arrivois lors Place du Change, avec M. Guittart, mon voisin, sur les dix heures du matin, où j'y voulus,
20 avant que d'en partir, en sçavoir la vérité, et m'en allai en la boutique mesme de l'orloger (auquel le nez en saingnoit encores), pour en apprendre ce qui en estoit, de ceux qui l'avoient veu, qui me le contèrent tous de la mesme façon que je le viens d'escrire. De laquelle fadèze j'ay bien voulu charger ce Registre pour les bruits qui couroient partout d'une S.-Berthélemi prochaine, semés et apostés à dessein par quelques brouillons d'Estat [ennemis conjurés du repos d'icelui], qui taschoient par de tels artifices d'y porter le peuple [1], mais lequel, [pour

---

30 1. *Var. Ms. de Troyes :* « D'y porter le peuple, sous l'appui et instigation de quelques Grands, mais de la piperie desquels il estoit tant las et recreu. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout cela] ne vouloit point mordre à l'appast, estant fait sage par les exemples du passé. « Nous n'avons que « faire des querelles des grands (disoit-il). Qu'ils s'ac- « cordent, s'ils veulent ou s'ils peuvent, tout ainsi qu'ils « voudront; mais qu'ils ne nous y meslent point : car « nous ne sçavons que trop comme ces gens-là ont ac- « coustumé de traicter leurs amis. Nous en avons mangé « du chien, du chat et du chevau, nous ne sommes plus « d'avis d'y retourner pour le prix. Qui trouvera goust
10 « à telles viandes, qu'il ne les espargne pas. De nous, « nous en sommes si saouls et si haudis, que nous avons « perdu l'envie de plus en taster. » Et telle estoit la voix de tout le peuple [1], et le commun langage de tous les crocheteux et femmes, par tous les marchés et places de Paris.

La Chastaingneraie, capitaine des Gardes de la Roine, conta, ce jour, à ung gentilhomme de ma connoissance [qui me l'a redit], comme le jour de devant il s'estoit saisi, au Louvre, d'un certain garnement, qui asseuroit tout
20 haut, que, dans la fin du mois d'aoust, il se feroit une seconde S.-Berthélemi à Paris, plaine et entière, où on verroit couler le sang de tous costés par les rues. Et au cas qu'il n'advinst ce qu'il disoit, vouloit qu'on le tirast à quatre chevaux.

L'abbé Du Bois, le mesme jour, estant sur M. le président Vergne, nous conta qu'au logis du Lieutenant-civil il y avoit veu deux compagnons, qui se disoient prebstres

---

1. *Add. Ms. de Troyes :* « Qui crioit tout haut, et en chantoit le suivant vaudeville, qu'on me vient de dire tout à ceste heure :

30 *Vive le Pape et le Roy Catholique!*
Vive Bourbon, avec la Sainte-Ligue!
Vive le Roy, la Roine et son Conseil!
Vive les bons et vaillans Huguenos!
Vive Sully, avec tous ses suppos!
Vive le Diable, pourveu qu'aions repos! »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(mais qui ne l'estoient point, aiant pris ceste fausse qualité exprès pour tromper leurs créanciers), lesquels s'estant obligés par corps d'une somme d'argent à un certain personnage, et voiant que, nonobstant la contestation qu'ils faisoient devant M. le Lieutenant de leur qualité de prebstres, il les vouloit envoier prisonniers, comme ne lui apparaissant rien de la susdite qualité dont ils s'armoient, commencèrent à crier tout haut que tout Paris s'en alloit Huguenot, et qu'il n'y avoit que les Hérétiques
10 qui y fussent supportés : mais qu'il n'en iroit pas tousjours ainsi, et que bientost on en verroit les effects. Desquels propos [séditieux et scandaleux] ledit abbé se sentant offensé, pria M. le Lieutenant-civil de leur faire donner les estrivières, et qu'il seroit le premier qui y [aideroit et] mettroit la main pour leur apprendre d'estre si impudens de tenir un tel séditieux langage en sa présence. Auquel effrontément ils vont respondre qu'ils s'estonnoient, veu l'habit qu'il portoit, comme il estoit si impudent luimesme de parler pour les Huguenos, et les sup-
20 porter.

Alors ledit abbé, entrant en colère, les menassa de leur donner des coups de baston, sans le respect de M. le Lieutenant qui, aiant fait le hola, les envoia sur l'heure prisonniers [estant grand ami dudit abbé, de la bouche duquel je tiens ce discours].

M. Desparnon, ce jour, qui avoit fait doubler les gardes [à Paris] et proposé, quelques jours auparavant, de mettre des garnisons à Paris sous l'auctorité de M. le comte de Soissons, principalement aux maisons et ave-
30 nues proches des portes de la ville (ce qui avoit donné l'allarme à M. le prince de Condé, qui estoit prest d'y entrer), sortist de Paris, accompagné de bien cent chevaux, pour aller au devant [de Son Excellence]. Comme aussi fist

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. de Sully, avec plus de deux cens, aiant remporté l'honneur de l'avoir rencontré, ce jour, avec une des plus belles troupes de toutes celles qui estoient sorties pour aller au devant de lui.

M. le Prince disna au Bourget, où estant à peine arrivé, rebroussa chemin, pour aller à Saint-Denis donner de l'eau béniste au feu Roy. A quoi le porta principalement (encores que sans cela il n'eust laissé, possible, de le faire) l'advis que lui en envoia, de Paris, par homme
10 exprès, Madame d'Angoulesme, lui faisant entendre que la Roine Régente auroit fort agréable qu'il y allast, et que desjà par plusieurs fois elle lui avoit demandé s'il n'iroit point.

Après disner, ledit sieur Prince s'acchemina du Bourget à Paris, et sur le chemin (entretenu long temps par M. de Sully) receust force billets et advertissemens de se donner garde et n'entrer si légèrement à Paris. Finalement, il en receust un de la part de M. le président de Thou, par lequel il lui donnoit advis que tous ces bruits qu'on avoit
20 faits courir estoient vains et faux et semés à desseing, et qu'il pouvoit venir en toute seureté. Ce qui le rasseura ung petit; si que, poursuivant son chemin, il arriva, comme quatre heures sonnoient, à la Porte S.-Martin, où, pour la grande compagnie et trouppe de cavalerie qui s'y trouva (que les uns comptoient à deux mille chevaux, autres à dix-huit cens, et les moindres à douze et quinze cens), fust contraint de s'arrester ung fort long temps.

Il estoit monté sur une hacquenée pie, très belle [et
30 bonne], que l'Archiduc lui avoit donnée; aiant à sa main droite M. le prince d'Orange, son beau-frère, et à la gauche, le comte de Beaumont, fils de M. le Premier Président, qui lui parloit; et marchoit entre ces deux,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout habillé de noir, fort triste, et comme un homme qui a perdu sa contenance. Se jouoit tantost au colet de sa chemise, puis à ses gands, qu'il mordoit, après à sa barbe et à son menton : et voioit-on bien qu'il n'escoutoit guères ce qu'on lui disoit, et qu'il pensoit ailleurs. Toutes ces actions furent fort remarquées, comme sont celles des princes ordinairement, jusques aux plus petites. Arrivé au Louvre, bien qu'il se composast de tout ce qu'il estoit possible, si ne laissa-on pas de remarquer, à son port et à son visage, qu'il avoit de l'appréhension, laquelle lui redoubla quand il vid qu'en entrant on avoit fermé la porte à la plus grande part de ceux de sa suitte, et qu'on n'avoit voulu laisser entrer sa personne qu'en petite compagnie.

Finalement, venu jusques près de l'entrée de la chambre du Roy, aiant sçeu que Sa Majesté estoit en celle de la Roine, s'y acchemina tout aussitost pour le saluer et lui baiser les mains : comme il fist, et à la Roine Régente qui le contenta tant par son bon accueil et reception [et bon visage qu'elle lui monstra], qu'au sortir il dit tout haut que la Roine l'avoit éternellement obligé. Avec laquelle aiant demeuré fort peu, en sortist, grandement accompagné de gentilshommes et seingneurs, entre lesquels estoit M. de Guise, qui alloit coste à coste de lui sur le Pont-Neuf, où je le vis passer, sur les six heures du soir, portant un visage plus guay et asseuré et toutesfois triste encores et mélancolique. Il fust conduit par toute ceste belle trouppe jusques en son logis de l'hostel de Lyon, proche du mien, où il n'estoit pas fils de bonne mère qui ne le vinst saluer, reconnoistre et faire sa cour.

M. le comte de Soissons, fort accompagné, aiant comme un bataillon dressé de trois hocqs de cavallerie, vinst voir Son Excellence, sur le tard ; et après plusieurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

complimens de toutes sortes [comme d'un cadet, disoit-on, à son aisné], et avoir parlé un assez long temps ensemble, se départirent, [en apparence] grands cousins et amis. C'est tout ce que j'en sçay : car pour le regard des propos qu'ils eurent ensemble (qu'on desguise aujourd'hui en mille sortes, et que beaucoup se meslent de réciter, qui n'en ont jamais entendu un mot), les plus sages qui les empruntent les renvoient sur la conscience de ceux desquels ils les ont pris.

10 Sur les neuf heures du soir de ce jour, ledit sieur Prince retourna au Louvre, en grande compagnie, pour se trouver au coucher du Roy, lequel il desguilleta, lui tira ses chausses, et n'en partist qu'il ne l'eust mis dans son lit.

Puis s'en alla, avant de se retirer, à la chambre de la Roine, lui donner le bonsoir. De quoi Sa Majesté se monstra très contente.

On disoit que ledit sieur Prince ne respiroit que le service de Leurs Majestés, et qu'il avoit protesté ne tenir 20 jamais parti que celui du Roy et de la Roine [voire et s'opposer de toute sa puissance à tous autres contraires, pour les ruiner et terrasser, maintenir aussi l'auctorité du Parlement, comme de fait il commença, dès le lendemain qu'il fut arrivé, à aller voir M. le Premier Président, Messieurs de Thou et Molé, pour les en gratifier et assurer, prenant un pied tout contraire au gouvernement de M. le comte, son cousin, qui les avoit négligés et vilipendés. Tout cela, ainsi qu'on disoit], selon la sage instruction et conseil de M. le Connestable, son 30 beau-père, et de M. de Bouillon [avec lequel il en avoit longtemps conféré dans Senlis], l'un et l'autre grands pratiqs et exercités des plus aux affaires d'Estat, lequel quiconque entreprend de remuer est volontiers absorbé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en sa ruine, le fruict du trouble ne demeurant jamais guères à celui qui l'a esmeu [1].

Le samedi 17e, la Roine, à son disner, dit tout haut qu'il y avoit à Paris des gens meschans et séditieux, aucteurs de mauvais bruicts et faux, mesmes contre elle, laquelle ils avoient dit et publié vouloir faire une S.-Berthélemi de ceux de la Religion, et que l'advis qu'elle en avoit eu venoit de la Roine Marguerite, qui l'en avoit asseurée [2] : qui estoit toutesfois une chose très fausse et à
10 laquelle jamais elle n'avoit pensé, et qu'elle ne voudroit faire quand elle pourroit, sachant bien que ce seroit le vrai moien de ruiner l'Estat et Roiaume de son fils, la conservation duquel elle affectionnoit plus que sa propre vie [et que ceux de la Religion avoient bien servi le feu Roy. Aussi, avoit-elle promis de les maintenir et leur en avoit donné sa foi et sa parole, qu'elle vouloit inviolablement tenir]. Mais qu'elle connoissoit bien par là que

---

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Le Connestable, vieux routier en cela et sage mondain ; M. de Bouillon, son neveu, d'un grand jugement, froid, accort, et
20 prudent pour la conduite d'une menée, et avisé à se garder d'une surprise aussi bien que son oncle.

« Le conseil desquels, si ce jeune Prince qui les aime, craind et respecte fort, se résoult une fois de suivre au gouvernement et maniement des affaires, où il est aujourd'hui appelé : il est sans doute qu'en maintenant et conservant entière l'autorité du Roy et de la Roine, il establira la sienne, fera sa maison et ses affaires, dissipera les nuages et brouillards des factions et factieux, qui battent et brouillent l'eau pour d'autres pescheurs. Estant une maxime d'Estat infaillible, que le fruit du trouble ne demeure jamais guère à celui qui l'a esmeu, et que quiconque entreprend de
30 remuer un Estat est volontiers le premier absorbé en sa ruine. Il y a plus, et qui est le principal, c'est que Dieu le bénira et conduira ; le peuple autrement, mal disposé au remuement et à la guerre, l'aimera et le suivra ; tous les gens de bien l'assisteront, et le bras fort de la Justice, armé de son autorité, sous les justes commandemens du Roy et de la Roine, terrassera et renversera tout ce qui se pourra présenter de rebelle et factieux, et, finalement, pour comble de sa gloire, emportera l'honneur d'avoir sauvé et maintenu en paix l'Estat d'un Roy mineur, menassé d'un grand trouble et changement, si on n'y mect la main, à bon escient et de bonne heure. »

2. *Var. Ms. de Troyes :* « Que la Roine Marguerite l'avoit envoyé prier
40 de la venir visiter, pource qu'elle estoit malade et qu'elle ne pouvoit l'aller trouver, aiant cependant choses de conséquence à lui communiquer. S'y estant transportée, lui avoit donné ce bel advis qu'elle disoit tenir de bonne part : dont elle estoit demeurée fort estonnée. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceux de Paris la tenoient pour femme de peu d'esprit et de jugement ; ce qu'elle n'estoit point [jusque-là], grâce à Dieu, et leur feroit paroistre, faisant si bonne justice de tels discoureurs où elle les pourroit descouvrir, qu'ils serviroient d'exemple aux autres. Elle en dit autant à M. de Villarnou et autres députés de la Religion, qui lui en estoient venus faire leurs plaintes, car eux-mesmes en avoient eu l'alarme bien chaude, s'estant tenus barricadés, toute la nuit, en leur maison, sur l'advis qu'on leur en
10 avoit donné.

Ce jour, M. le comte de Soissons, estant dans sa chambre, où il y avoit jusques à trente ou quarante gentilshommes, menassa de donner de son poingnard dans le sein au premier qui seroit si hardi de dire que les Jésuistes avoient fait mourir le Roy ; qu'il sçavoit que ce langage étoit commung à Paris et à la Cour ; mais que le premier qui s'ingéreroit de le tenir, qu'il lui en cousteroit la vie, et qu'il s'en asseurast. Ung gentilhomme des siens qui estoit dans sa chambre me l'asseura, pour
20 l'avoir ouï.

La nuict de ce jour, fust crié aux armes, à Paris, près le Palais, par des gens attiltrés (comme on descouvrit depuis), mis à ceste besongne par quelques Grands, exprès, ainsi qu'on disoit, pour sonder le guay et les cœurs du peuple, et voir s'il n'y auroit pas moien de le pousser à une révolte, sédition et massacre. Mais, tout au contraire, les merciers et boutiquiers de là autour, estans sortis avec leurs armes, se ruèrent dessus et les contraingnirent de se retirer plus viste que le pas, en aiant eu un d'entre
30 eux blessé d'un coup de pique. Ce qu'aiant entendu, le lendemain, M. le Premier Président dit qu'on avoit fait une faute de le blesser, et qu'il le faloit tuer ou prendre prisonnier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Celui qui me le conta fut un mercier rousseau, nommé S.-Germain, qui tient sa boutique en la place du Change, au Palais, bon bourgeois et homme de bien, qui avec ses armes sortist pour donner la chasse à ceste canaille, et alla trouver M. le Premier Président, le lendemain, avec les autres, pour lui demander justice de tels mutins et perturbateurs.

M. de La Varanne présenta, ce jour, à M. le Prince le Père Gontier, Jésuiste, avec le suivant éloge (aussi vé-
10 ritable et recommandable de la part du présentant que du présenté) : « Que c'estoit le plus homme de bien qui fust au monde, le plus digne de sa charge et le premier de ceux de sa profession. Au reste, bon serviteur du Roy et de son Estat, et particulièrement de Son Excellence, à laquelle il avoit voué de tout temps et vouoit encore son très humble et éternel service. »

M. le Prince le remercia fort et le receut avec bon visage, comme il fait tout le monde (sauf toutesfois à s'informer, disoit-on, plus particulièrement de ceux qui
20 avoient ouï ses sermons pendant le karesme [sur la vérité des propositions et promesses de La Varanne], et après en avoir pris un mot de conseil de M. de Bouillon), [sur la créance qu'on peut prendre de la fidélité de ce nouveau serviteur, affectionné au bien et repos de cest Estat, par dessus tous les vipères de la Société judaïque].

M. le président Séguier, qui ne les hait pas [1], vinst, ce mesme jour, saluer M. le Prince; et après les complimens ordinaires (qui ne lui coustoient pas tant à faire que les arrests du Palais [2]), exhorta fort ce jeune Prince à la paix,

---

30 1. *Var. Ms. de Troyes* : « Un de leurs bons seigneurs et principaux patrons. »

2. *Var. Ms. de Troyes* : « Et après plusieurs flatteuses soumissions, révérences, offres de services et complimens, qui ne manquent jamais à un courtisan comme lui (encore fait de la main de M. Desparnon). »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la manutention de l'Estat et de la Religion sous les justes commandemens du Roy, auctorisé de la Roine Régente sa mère. [Les deux moiens proposés par lui sommairement furent : pour le premier, que l'union des Princes, et particulièrement la sienne, avec M. le comte de Soissons [par conséquent, avec M. Desparnon, son bon maistre] y estoit très requise et nécessaire; la seconde, concernante la Religion, de maintenir et approcher près la personne de Leurs Majestés et la sienne les
10 bons docteurs et prélats, de vie et doctrine aprouvées; les ouïr et les croire, et n'en eslongner pas ceux qui, par la division de nos opinions, estans hays et calomniés injustement, [les dévoiés de la Foy, taschans tous les jours de les perdre et eslongner d'ici tant qu'ils peuvent, et] pouvoient, estans maintenus, servir beaucoup et à la Religion et à l'Estat (entendant [à mon advis] les Jésuistes, desquels ce bon Président a tousjours esté et se monstre plus que jamais bon patron et bon ami).

J'ay acheté, ce jour, deux bagatelles imprimées, qu'on
20 crioit ici : l'une, l'*Oraison funèbre* sur la mort du Roy, faite par un nommé Nicolas de Paris, licentié en théologie, prononcée par lui en l'Église S.-Gervais (laquelle il faut enfiler avec les autres), et m'a cousté dix-huit deniers; [l'autre est la Forme de l'Ordre et Cérimonies qu'on garde au Sacre et Couronnement des Rois de France].

M. de la Gourmandière m'a donné, ce mesme jour, ung sien petit *Discours*, qu'il a fait imprimer, sur l'auctorité des Rois (subject bon, mais si trivial et commun, qu'on n'en fait pas grand compte aujourd'hui).

30 Le dimanche 18e, M. Guitton m'a apporté de Charanton la Response de l'abbé Dubois à la Lettre du P. Cotton, laquelle on appelle aujourd'hui « le Purgatoire des Jésuistes ». La Response est aussi molle que le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Coton de l'autre, ne touchant que l'escorce et nullement le fonds. On la vendoit à Charanton, et me l'a donnée ledit Guitton.

Ce jour, le Père Jésuiste Gontier, qui preschoit à S.-Estienne-du-Mont, continuant ses sanglantes prédications, y fist un sermon fort séditieux et scandaleux, au dire mesme des plus grands Catholiques, non séditieux comme lui, mais gens de bien, amateurs de la paix et repos publiq.

10 M. D'Esparnon, [leur garand et leur protecteur,] y estoit, lequel le prédicateur attendist jusques à deux heures passées. Il n'y failloit point, ni à toutes les autres dévotions populaires qui se faisoient [quelque superstitieuses qu'elles fussent], desquelles on a accoustumé (principalement à Paris) d'amuser l'ignorance du peuple. Je croi que par là il vouloit faire croire qu'il estoit ce que, possible, il n'estoit point. En quoy toutesfois on ne trouvoit pas qu'il avançast beaucoup, mais le contraire. La fortune de son bon maistre Henri IIIe lui en doit
20 servir d'instruccion.

« J'ay veu (dit Montagne, en ses *Essais*, liv. 1, ch. 29e, « *de la Modération*) tel grand blesser la réputation de sa « Religion, pour se monstrer religieux outre tout exemple « des hommes de sa sorte. » Le traict semble ne convenir pas mal à ce seingneur : sur lequel estant tumbé, ce matin, comme je passois le temps à lire lesdits *Essais*, que j'aime et ay ordinairement à la main, l'ay transcript, l'après disnée, sur ce papier et accommodé à ceste matière.

Quant à nostre Jésuiste, il n'y avoit que huict jours
30 qu'en la présence dudit sieur d'Esparnon, et dans la mesme église, il avoit presché que les Huguenos s'estoient vantés d'estre neuf cent mil ames de leur Religion en France. « C'est beaucoup, dit-il, mes amis ; mais, quand

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« ainsi seroit, et que le compte en fust bon, qu'est-ce « au prix de celui de nous autres bons Catholiques? Je « m'asseure que nous nous trouvons estre cinq fois, « voire six et sept, plus qu'eux, et qu'il n'y en a pas pour « un bon desjuner. » Il sembloit proprement que nous fussions à la veille de dresser un rolle et dénombrement des forces des deux partis, pour s'aller choquer en campagne rase; et que ceste extravagance, hors son évangile de désunion et sédition, ne tendoit qu'à crier au peuple : 10 *Aux armes!* Il n'en dit guères moins, ce jour, auquel il corna la guerre, comme au précédent.

Me Antoine Fuzil, curé de S.-Berthélemi, au contraire du Jésuiste, exhorta, ce jour, à paix, union et concorde, tous ses paroissiens, et à une bonne vie et exemplaire, qui peust servir à ramener les dévoiés de la Foy au giron de l'Église. Pour cest effect, qu'ils n'en creussent ceux qui, par la guerre et désunion, prétendoient faire ce que la seule charité chrestienne pouvoit effectuer. « Mais « surtout, mes amis, dit-il (qui estoit le bon mot), don- 20 « nez-vous garde de ces gens qui vont demandant l'aus- « monne en carosse. »

Le lundi 19e, j'achetay les fadèzes suivantes, qui se crioient par les rues (qui n'estoient proprement qu'amusebadaux pour divertir le peuple de penser à autre chose) :

Funèbres Cyprès, dédiés à la Roine.

Les Larmes de la France.

Stances sur la mort du Roy, par Mademoiselle de Rohan.

Pourtrait de Henri-le-Grand, imprimé en une 30 grande feuille en taille douce, par J. Le Clerc, avec le sommaire de la Vie et Mort d'iceluy.

L'*Arrest du Livre de Mariana*, avec la Censure de la Sorbonne (qui se livroit sous le manteau).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'*Oraison funèbre*, de M. Des Landes, Jacobin, prononcée par lui dans l'église Ste-Marie (qui est la meilleure de toutes). Payé demi-quart d'escu.

Ce jour, il y eust un serrurier, à Paris, qui tua tout roide mort, sur le pas de la porte de l'église S.-Pol, un prestre duquel il venoit d'ouïr la messe. Estant pris, le confessa sans aucune autre contrainte, disant tout haut que puisque le prestre estoit mort, qu'il avoit fait ce qu'il vouloit faire et ne se soucioit plus de mourir. [Acte qui
10 fut remarqué de sinistre présage, à Paris, par les mauvais bruits qui y couroient.]

La nuict de ce jour fut tumultueuse à Paris. Les maisons et hostels des Grands, barricadés, remplis d'armes et corps de garde, donnèrent l'espouvante au peuple, qui ne sçavoit à qui on en vouloit; et lequel cependant on eust bien voulu faire de feste et mettre à la dance, si on eust peu [mais pour néant, bien et sagement pour lui et pour nous].

M. de Bouillon aiant eu advis des gardes doublées par
20 M. Desparnon, et qu'il avoit changé le mot [se doutant de n'avoir seulement un duc, mais un prince pour ennemi, armé fort en sa maison], veilla toute la nuict et, se tenant sur ses gardes, arma fort. Comme aussi firent Messieurs de Guise et de Sully, qui tinrent toute la nuict leurs chevaux bridés et sellés, prests à monter dessus au premier signal.

Les Huguenos particuliers (qui faisoient plus les asseurés qu'ils n'estoient) firent aussi bon guet, aians peur que le jeu tournast contre eux et que les mastins du
30 trouppeau, Huguenos d'Estat, n'abandonnassent aux loups les pauvres Huguenos de Religion.

Ce qui plus alarmoit le peuple, en tout ceci, estoit une jeune Noblesse françoise qui couroit les rues de Paris,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toute la nuict, avec tel bruit et insolence, et si grand cliquetis d'armes et chevaux, qu'on les eust pris proprement pour ces jeunes escoliers, qui, aians perdu leur maistre et secoué le joug, font les chevaux eschappés, les mauvais et les fous; où, du vivant du feu Roy, un seul cling d'œil de Sa Majesté contenoit en devoir grands et petits, rengeant les plus grands à la raison à la seule veue de la discipline qu'il tenoit en sa main : si, qu'à juste tiltre on pouvoit appeler ce grand Roy *flagellum principum et magnatum*.

« O que si nostre petit homme pouvoit revenir (disoit « la marquise de Verneuil là dessus), comme il empon- « gneroit le fouët pour chasser tous ces marchans hors « du Temple! »

L'après disnée de ce jour, on trouva quatre soldats jouans à la courte boule dans la Grande Salle dorée du Palais, impudemment et sans aucun respect de la justice qui se rend en ce lieu. Ce que leur aiant esté remonstré par un advocat de la Cour, qui se mist en peine de les faire sortir, tant s'en falut qu'ils s'en émeussent, qu'au contraire, continuans leur jeu, le renvoièrent avec broccards et injures. Le greffier Voisin, en passant, les y vid; mais, empesché après sa prattique, les laissa là. A cause des mauvais bruits qui couroient en ce temps à Paris, on en fist une remarque de mauvais présage, curieuse, à la vérité, mais non hors de propos.

La nuict du mardi 20e de ce mois, y eust à Paris renfort de bruits tumultueux, cavallerie par la ville, force allans et venans qui portoient advis de se donner garde. M. le Prince mesme fit faire sentinelles et corps de garde, en son logis, où Conssine, sur la minuict, le vinst trouver pour l'asseurer de la part de la Roine, et lui offrir le Louvre [pour y coucher], au cas qu'il ne se trouvast

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

assez asseuré en sa maison. On disoit que toutes ces mesfiances procédoient d'un advis donné, le soir de devant, à M. le Prince, par la dame de la Trimouille, de se tenir sur ses gardes, pource qu'on l'avoit advertie pour certain qu'on vouloit attenter à la vie et personne dudit sieur Prince; et que Son Excellence l'aiant redit à la Roine, il en avoit eu assez froide response. Je m'en rapporte à ce qui en est : une chose sçay-je bien, qu'en matière de princes le jeu qu'ils jouent sur ce théâtre nous
10 est couvert; les advis qui courent contre eux viennent ordinairement d'eux-mesmes, qui se les font donner exprès pour tromper et abuser le monde : leurs peurs et desfiances sont artificielles. Je tiens cela pour maxime indubitable. C'est pourquoi le plus seur est de dire : Je n'y connois rien (comme de ma part je ne fais). Aussi donnay-je ici, en ceste sotte et fantasque fricassée de mes brouille-nouvelles, ce qui est de la créance du Commun, non pour ce qui est à croire : *famæ rerum standum est*. J'en escris icy plus que je n'en croi, et seulement pour passer
20 mon temps, non pour le faire passer aux autres, auxquels je conseillerai tousjours de le mieux emploier qu'en telles fadèzes, que je juge bien telles. Mais le malheur de mon mal (que Dieu seul congnoist : aussi vient-il de lui, et non d'autre) est m'y enfondre de plus en plus, à mon grand regret et maugré que j'en aye, désirant m'en retirer et ne pouvant. Et a falu que ceste boutade ici mesme en escrivant me soit eschappée. Qui ne s'en moqueroit, puisque je m'en moque moi-mesme [1] ?

---

1. *Add. Ms. de Troyes* : « * Robinot sortit, ce jour, de prison, y aiant
30 achevé sa huitaine, qui estoit ce qu'on vouloit faire pour lui faire sentir, encores qu'en l'impression de ce livre il n'y eust point de sa faute, qu'il estoit trop entreprenant et prompt à tels ouvrages qui sentent leur Ligue, au coin de laquelle il a esté de tout temps suspect d'estre frappé, et l'est encores.

« Pour le regard de l'Abbé, qu'on cognoist bien pire que lui (et qui seul

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Père Cotton et l'abbé Du Bois estans entrés en conférence ensemble (par permission de la Roine, qui désiroit les accorder), après avoir demeuré cinq heures entières, au logis du Lieutenant-civil, à argumenter et ergoter le *pro* et le *contra,* et n'aians peu tumber d'accord, finalement le Père Cotton piqué, entrant en colère contre l'abbé, qui ne l'estoit pas moins que lui, va lui demander s'il pensoit que les Jésuistes eussent fait mourir le feu Roy, et s'il croïoit point qu'il l'eust tué ? L'autre, 10 voiant que l'interrogat du Jésuiste ne tendoit qu'à le surprendre, pour après le mettre en peine, luy respondit que non. Mais, à l'instant, jurant une bonne Mordieu d'abbé : « Si je croïois, lui dit-il, que ce fust vous qui « l'eussiez fait faire, je vous sauterois à la gorge tout « maintenant et vous estranglerois, puis vous jette- « rois par ces fenestres! » Il lui demanda après si les Jésuistes n'estoient point Catholiques? « Comme le Diable », dit l'abbé, lequel sçavoit bien (et c'estoit ce qui le mettoit en fougue) que le Père Cotton l'avoit calomnié 20 envers la Roine, et déféré comme séditieux et hérétique, jusques à l'avoir fort priée de le chasser. A quoi Sa Majesté auroit fait response qu'elle ne pouvoit, pource qu'il estoit son serviteur aussi bien que lui, et que, les tenant tous deux pour tels, elle désiroit les accorder. Sur quoi elle ordonna ceste conférence, laquelle (pour estre préoccupés l'un et l'autre de passion et animosité) ne produisit enfin, pour la conclusion, que les susdits plaisans dialogues, mais qui valoient mieux que tous les er-

---

en devoit estre en peine), il est abbé et non imprimeur, ami et favori du 30 duc d'Esparnon, à qui il a dédié ce beau livre et duquel aussi l'hostel lui a servi et sert encores pour cela de garand et retraite : *Famæ student, et non conscientiæ.* C'est le trictrac de la justice de ce temps, aussi bien que celui du poète :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gots et disputes, desquelles aussi bien eust-on tiré aussi malaisément une bonne résolution qu'ung pet d'un asne mort[1].

Le mécredi 21e, messieurs de Villarnou et Mirande, députés des Eglises Prétendues Réformées, allèrent trouver la Roine Régente, pour lui faire plainte des mauvais bruits, qu'on faisoit courir partout à leur désavantage et déshonneur : tellement que, sous l'adveu de son auctorité, on s'aprestoit de leur courir sus. Ce qu'ils ne s'es-
10 toient jamais peu persuader de Sa Majesté, veu les solennels sermens et promesses qu'elle leur avoit faits de les maintenir (voire depuis peu) ; comme aussi il ne se trouveroit point que, de leur costé, ils eussent en rien enfraint ou contrevenu aux protestations et serment de fidélité qu'ils avoient juré et presté entre ses mains, dont ils ne vouloient autre meilleur tesmoing que Sa Majesté mesmes, en la subjection et obéissance de laquelle ils protestoient de rechef vouloir vivre et mourir, et cependant lui demandoient justice de factieux et perturbateurs du repos
20 publiq.

La Roine leur fist response que c'estoient tous faux bruits, que quelques mutins et brouillons, mauvais serviteurs du Roy, de son Estat et d'elle, faisoient courir, à son grand regret. Mais qu'ils n'en entrassent point davantage en alarme pour cela ; qu'elle vouloit que tout ainsi qu'elle s'assuroit de leur parole et fidélité, qu'ils prissent aussi asseurance certaine de sa protection et bienveillance

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Cest abbé avoit, aussi bien que le corps, un bel esprit et fort, mais un peu violent, turbulent et plus guerrier que théolo-
30 gien ; au reste, bon et fidèle serviteur du Roy et de la Roine, laquelle aussi l'ayant recogneu pour tel, n'avoit voulu recevoir les accusations proposées contre lui à Sa Majesté par le Père Cotton, qui lui vouloit persuader de le chasser. « Non, dit la Roine, je ne le veux pas chasser, car il est mon serviteur, mais bien je désire vous accorder. » Sur quoy fust tenue ceste conférence qui, enfin, ne revinst à rien. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

envers eux tous, laquelle ne leur défaudroit jamais, non plus qu'avoit fait celle du feu Roy, son très honoré mari et seingneur. Les prioit de le faire entendre à leurs Eglises, auxquelles elle délibéroit d'escrire elle-mesme de sa main, afin qu'ils conneussent le soing qu'elle avoit d'eux et de leur conservation, qu'elle affectoit par-dessus toute autre chose. Au surplus, qu'elle veilloit tous les jours à descouvrir les aucteurs de ces rumeurs et factions, pour, après les avoir découverts, y donner ordre et faire si bonne justice des coupables, que les autres y prissent exemple. C'estoient belles paroles, et qui estoient médecinales pour le mal de ce temps.

Le jeudi 22e, furent publiées des défenses à Paris, criées par les quarrefours de la ville à quatre trompettes, de tirer coup d'harquebuse ni de mosquet, passé sept heures du soir ; et ce, sur peine de la vie. Car, à Paris, depuis la mort du feu Roy, l'usage de telles scopèteries estoit si commun, et plus la nuict que le jour, qu'il sembloit proprement qu'on fust à la veille des Barricades. Ce qui estonnoit le peuple, qui commençoit fort à murmurer, et menasser tout haut du couteau et du sac tous ces tireurs et coureurs de nuict par les rues, qui estoient pour la pluspart jeunes mignons, fraizés, frizés et emmoustachés, « lesquels (comme dit le Père Cotton, preschant, un jour, « dans la Salle du Louvre), quand ils retroussoient leurs « moustaches pour regarder en haut, vous eussiez dit « qu'ils alloient prendre les estoilles au ciel pour les « manger en capirotade. »

On me donna, ce jour, une nouvelle fadèze jésuistique portant ce titre : *Le Convoy du cœur de Henry Quatriesme, Très Chrétien Roy de France et de Navarre, depuis Paris jusqu'à son Collège roial de La Flèche.* Et une autre, si sotte et inerte qu'elle manque de sens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commun, intitulée : *L'Enseigne du Prévoiant*, toutes les deux imprimées.

Ce mesme jour [sur les six heures du soir, M. L. F. venant de voir M. de Bouillon], un mien ami me dit la nouvelle, qu'il venoit de recevoir, de la mort de M. Erard, à Sedan, ingénieur du Roy et son bon serviteur, la mort duquel avoit esté cause en partie de la sienne (ainsi qu'on disoit). Au reste, homme de grand esprit et le premier de son art, mais surtout homme de bien et
10 craingnant Dieu, qui est le principal et que j'estime plus que tout le reste.

Le Père Gontier prescha, ce jour, à S.-Estienne-du-Mont, comme de coustume, horsmis qu'il y chanta comme une demie palinodie de ce qu'il avoit presché les jours précédens, et mesmes le dernier dimanche, auquel il avoit, en son sermon, appelé les Catholiques de Paris *léthargiques*, qui ne sentoient (dit-il) les affronts que leur faisoient les Huguenos tous les jours : lesquels ils souffroient devant leurs yeux prendre tel acroissement, qu'il
20 y avoit grand danger que bientost ils n'en sentissent de tristes effects, s'ils ne les prévenoient, et bientost. Et autres scandaleux propos qui ne pouvoient tendre qu'à sédition.

Mais, ce jour, tout au contraire, il prescha comme une demie union avec eux ; et que, pour les réduire, il n'y faloit emploier le fer ni les armes matérielles, mais les spirituelles, qui estoient l'exemple et bonne vie.

On disoit que M. de Maienne estoit cause en partie de ceste mutation en mieux dudit Jésuiste (reversion toutes-
30 fois qui ne se fait guères en matière principalement de Jésuiste), pour avoir sévèrement réprimandé et chastié de paroles fort aigres l'impudence téméraire de quelques uns de leur Société, députés pardevers lui pour lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

remonstrer et faire entendre le mescontentement qu'avoient les bons Catholiques de ce que, s'estant tousjours, avec les princes de sa Maison, opposé pour la défense d'eux et de la Foy catholique aux armes et factions des Hérétiques, maintenant il les supportoit, et n'avoient point de meilleurs amis [et protecteurs] que lui et ceux de sa Maison. Ce que M. de Maienne receust de si mauvaise part, que, les aiant appelés eux-mesmes destructeurs de la Religion et de l'Estat, hipocrites et factieux, les
10 renvoia, avec menasses de les faire chastier, s'ils continuoient en leurs factions et scandaleuses prédications. Encores que je n'ajouste guères de foy aux bruits qui courent, je tiens toutesfois le susdit véritable, pour l'avoir apris de la bouche d'un des officiers dudit sieur de Maienne, honneste homme et qui aime la vérité.

On remarqua que M. d'Esparnon ne se trouva point, ce jour, au sermon de son Jésuiste, encores qu'il n'eust jamais accoustumé d'y faillir.

M. le prince de Conty, qui, mal content, s'estoit retiré
20 de Paris et de la Cour, y rentra, ce jour, sur les 6 heures du soir, avec M. le prince de Condé son neveu, tous deux fort accompagnés de seingneurs et de Noblesse. On disoit que l'accord, duquel M. le Prince avoit esté le principal moienneur, s'estoit fait moiennant la somme de cinquante mil escus que la Roine Régente avoit promis de donner audit sieur prince de Conty, avec le premier gouvernement qui viendroit à vacquer.

On disoit aussi qu'elle avoit promis à M. de Guise deux cents mil escus, pour lui aider à aquitter ses
30 debtes; et à d'autres Grands encores, de bonnes sommes, principalement à ceux qui sçavoient un peu contrefaire les mauvais.

Ainsi se vidoit petit à petit l'argent de nostre Arsenal,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que ce pauvre Prince avec tant de peine y avoit amassé et fait serrer par son confident Sully, auquel il en faisoit assez de mal au cœur, mais lequel n'en eust osé parler qu'à demie bouche.

Tacite (au VIIIe Livre de ses *Annales*) dit une chose notable que j'ay notée sur ce propos : que l'Estat ne peult demeurer debout, si on diminue les revenus qui le soustiennent, voire si quelques fois on ne les augmente (dont nous sommes bien loing). Et au IIe de ses *Histoires*, il
10 dit qu'il ne faut pas donner à pongnées aux particuliers, pour puis après pincer plus vivement tout le publiq.

Nous faisons toutesfois l'un et l'autre, la Roine souffrant se laisser intimider par ceux que le seul regard de Sa Majesté devroit faire trembler.

Le vendredi 23e, M. le prince de Condé, avec M. le prince de Conti, son oncle, accompagnés de force Noblesse, seingneurs et princes, et entre autres de tous ceux de la Maison de Guise, vinrent au Parlement où ils prirent leur séance accoustumée. Et après avoir ouï une cause
20 assez belle, mais mal plaidée par Messieurs de La Bionnière et Paris, qui firent tous deux l'un comme l'autre c'est-à-dire rien qui vaille), se levèrent, sans avoir rien esté dit ni harangué. L'un se fust trouvé bien empesché de le faire, l'autre se contentoit de se monstrer à la Cour, pour lui dire : « Je m'en estois allé ; me voilà revenu. »

Fut sagement ordonné par ladite Cour que les Princes seuls y séieroient (pour cette fois seulement), et ce à cause de la dispute de préséance survenue entre les Pairs Laics et Ecclésiastiques, qui jà en estoient entrés bien
30 avant aux prises : M. de Montbason aiant dit à Messieurs les Evesques de Beauvais et de Noyion : « que c'estoit chose qu'ils ne pourroient jamais souffrir, de dire qu'ils les précédassent. Toutesfois, s'ils leur vouloient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

promettre qu'à la première bataille rengée qui se donneroit ils seroient les premiers à la teste, ils les lairroient passer devant, et eux prendroient le derrière, pour estre à l'abri des coups. » Mais cela fust sur le champ appointé, de façon que Messieurs les Evesques de Beauvais et de Noyion, avec Messieurs de Montbason, Sully et aultres, tant ecclésiastiques que laics, demeurèrent (comme on dit) entre deux selles, le cul à terre, et n'y eust que les Princes qui eurent séance.

10 M. le comte de Soissons, prenant excuse sur sa maladie, ne s'y trouva point, non plus que M. d'Esparnon, qui prist la sienne sur ce qu'il ne s'y vouloit pas trouver.

Le samedi 24e, M. le Président Vergne m'a presté un livre de Receptes, relié en parchemin, in-folio, dont il fait beaucoup d'estat, et moy un autre, relié en parchemin, in-4°, que je n'estime pas moins que le sien. — Nous nous les sommes rendus l'un l'autre, le dimanche ensuivant, premier d'aoust.

20 Ce jour, le Roy, se voulant aller baigner, lui aiant esté remonstré, mesmes par son premier médecin, que le temps n'y estoit pas propice : « Je vois bien, dit-il, que tout le monde est contre moi. »

Le dimanche 25e, on me fit part, en une bonne compagnie où j'estois des suivantes drolleries, lesquelles, de mes Tablettes, j'ay transcrites ici.

J'avois tousjours bien ouï dire,
Depuis le temps que j'ay vescu,
Que quiconque estoit nostre Sire
30 *De cotton se torchoit le cu.*
Mais nostre Roy, par grand merveille,
De Cotton se bouche l'oreille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce n'est qu'à vous, Trouppe sacrée,
Qu'on doit donner le cœur des Rois :
Quand les grands cerfs sont aux abbois,
On en donne aux chiens la curée.

Prenez, Messieurs de Saint-Denis,
Le corps du Roy qui fut jadis
Un des grands Princes de la terre.
Pourtant, si, suis homme de guerre.
Je le remets entre vos bras.
10 *Morbleu! ne vous estonnez pas :*
L'Evesque qui l'avoit en garde
S'est amusé en la moustarde.

Le lundi 26e aoust, j'ay acheté, ung sol, une nouvelle bagatelle, imprimée en ceste ville par Heureux Blanvillain, intitulée : *Censure de la sacrée Faculté de Théologie de Paris, contre les impies et exécrables parricides des Rois et des Princes*. On m'en a donné deux autres du mesme jour, qui estoient des vers françois imprimés sur la mort du Roy, l'ung en une demie feuille in-folio, 20 où les Jésuistes sont pincés (et croi qu'on n'y avoit pris garde, car on ne l'eust pas crié si haut); l'autre in-8° [d'une demie feuille aussi], par un Paul Ferri, Messin, qui n'est aussi qu'une fadèze.

Ce jour, le petit M. Ch. m'a donné (et croi que c'est de sa façon) le sonnet suivant, sur la mort du Roy, qui n'est des plus mauvais.

Un Roy si redoubté, si clément et si doux,
Le plus grand qui jamais portera diadesme,
Avoir esté meurtri de deux barbares coups,
30 *Non par un estranger, mais par un François mesme!*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et puis, nous méritons qu'on fasse estat de nous,
Et que Dieu désormais nous chérisse et nous aime!
O prodige! ô malheur! ô rage trop extrême!
Que la Terre plus tost nous engloutisse tous!

Un Roy dont la prudence et la valeur guerrière
De tous les autres Rois offusquoit la lumière,
Après avoir dompté tant de sanglans périls,

Après avoir sauvé la France de naufrage,
Faloit-il qu'un meurtrier, un dæmon plain de rage,
10 *Le despouillast de vie, au milieu de Paris!*

Le mardi 27e, j'ay acheté deux sols une *Oraison funèbre* sur la mort du Roy, qu'on crioit par ceste ville, d'un petit Carme, nommé Pétrini, qui estoit à la Roine Marguerite et avoit presché le Karesme à Saint-Berthélemi, gentil garson pour son aage et qui promettoit beaucoup; mais un peu bouffon (à quoy le portoit la promptitude de son esprit) tant en ses sermons qu'en ses Oraisons.

Ce jour, on prist prisonnier un soldat des Gardes, de
20 la compagnie du capitaine Bonouvrier, qu'on disoit avoir parlé de tuer le Roy et la Roine; et fust, dès le lendemain, interrogé par le président Janin, auquel M. de Loménie, en cest acte, servist de grefier. Il fust condamné aux galères seulement, mais avec un *retentum,* ainsi qu'on disoit, de le jeter dans la mer, aussitost qu'il seroit arrivé à Marseille.

Ce jour mesme, le seingneur de Conssine, Italien, fust reçu Conseiller d'Estat, et en presta le serment, au Louvre, entre les mains de la Roine Régente, sa bonne
30 maistresse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour bien donner conseil en matière d'Estat, selon Cicéron, au deuxième livre de son *Orateur*, le point principal est de bien connoistre l'Estat. Si cest estranger le connoist ou non, j'en remets la décision, non au Conseil de la petite Escritoire, où on dit qu'elle a esté prise, et dont on parle tant, sans savoir, possible, que c'est, mais à celui de la grande espée de ces bons vieux François d'Estat, serviteurs de la Couronne et anciens officiers d'icelle.

10 [Et sur l'établissement de ladite Escritoire, on m'a promis me donner des vers qui courent ici sous main].

Le mécredi 28e, jour Sainte Anne, on m'a donné l'Oraison funèbre prononcée à Romme, en la chapelle du Saint-Père, au Vatican, aux obsèques du feu Roy, par Jacques Séguier, philosophe et théologien françois de la ville de Rhodès, imprimée à Paris par J. Du Carroy. Elle est courte et mal faite, et telle l'a jugée, comme moy, M. J., qui me l'a donnée.

Ce jour, un mien ami me fist parler, dans les Augus-
20 tins (où je demeurai exprès pour cela jusque à midi, dont bien me faschoit), à un Augustin dudit couvent, nommé frère Daniel, confesseur de Madame de Nemoux, prieur de Montargis, afin d'aprendre de sa propre bouche [comme de celui qui en pouvoit mieux sçavoir des nouvelles que personne, la lettre lui en aiant esté adressée] une particularité très notable sur l'assassinat perpétré depuis par ceste ame damnée de Ravaillac en la personne du feu Roy, contenue en un advis envoié à ce bon prieur, dès l'an 1607 : qu'on m'avoit asseuré
30 pour véritable, et lequel toutesfois je n'avois peu croire jusques à ce jour que j'en fus esclairci par lui-mesme. Voici au vray ce qu'il m'a dit :

« Le 15e octobre 1607, qui estoit le lendemain de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

foire qu'on tient à Montargis, comme un de mes prestres (dit-il) s'apprestoit à dire la messe, il trouva sur l'autel une lettre liée avec du fil blanc, l'inscription de laquelle portoit : *Au Prieur de Montargis*. Me l'aiant aussitost apportée et l'aiant ouverte, je trouvai (sans en pouvoir aucunement reconnoistre ni l'écrivain ni l'escriture, qui estoit assez mauvaise et la lettre assez mal couchée), que sommairement il me donnoit un advis, qu'il disoit estre bien certain, d'un grand homme rousseau, natif d'Angoulesme, lequel, avant qu'il fust trois ans, devoit tuer le Roy d'un coup de cousteau dont il lui donneroit dans le cœur; et qu'avec ses fauteurs et complices ils avoient une image de cire blanche, qu'ils piquoient tous les jours au cœur, pour cest effect; et pourtant, que j'eusse à en tenir advertie Sa Majesté. De lui, s'il eust peu, l'eust fait; mais qu'il sçavoit qu'aussitost on le feroit mourir et qu'il n'y alloit que de sa vie. »

La mesme lettre fust trouvée attacchée, ce jour, à la porte du chasteau de la ville, et estoit adressée à Madame Des Hayies, femme du gouverneur, absent pour lors de Montargis.

« Qui se trouva bien empesché, ce fust moy (nous disoit ce bon prieur), ne sachant le moien que je devois tenir en la procédure de cest avertissement. Finalement, m'estant avec les principaux et plus apparens de la ville transporté au logis du lieutenant-général, après avoir tous ensemble pris conseil sur ce qui estoit à faire en ceste occurence, fust trouvé bon d'envoier, en Cour, par homme exprés, les deux susdites lettres avec le procès-verbal qu'on en avoit fait, et le tout déposer entre les mains de M. le Chancelier, qui en aviseroit comme il lui plairoit et en avertiroit le Roy. Ce qui fust fait; mais ledit Chancelier n'en fist autrement grand estat [se fondant, possible,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur quelques considérations que nous n'entendions pas], s'estant contenté de louer nostre diligence et bonne affection au service du Roy, sans autrement en avertir Sa Majesté (au moins qu'il soit venu à nostre congnoissance) : car oncques depuis on n'en ouït parler, sinon après le coup fait, qui l'a resveillé, et resveille encores tous les jours beaucoup d'esprits pour y penser. »

Voilà, au vrai, le discours que nous en fist le prieur, lequel j'eus à peine le loisir de disner pour l'enregistrer
10 fidèlement ici comme très notable et digne de mémoire.

On me donna, ce mesme jour, sur le soir, le suivant quatrain, qu'on disoit avoir esté trouvé dans les *Centuries* de Nostradamus :

Cinq décades et sept n'auront borné la course
Du grand Lyon celtic, qu'un jeune Léonceau,
Avecques sa Lionne, aiant recours à l'Ourse,
Furtif, de son rival trenchera le fuseau.

Un mois ou deux avant la mort du Roy, ces quatre vers coururent toutes les chambres et cabinets du Louvre,
20 où on les trouvoit partout semés, et n'en faisoit-on nul compte. Mais, la fortune avenue, on fist de ceste baguenaude une grande prophétie.

Ces gens qui se perchent à chevauchons sur l'épicycle de Mercure et voient si avant dans le ciel, m'arracchent les dents, aussi bien qu'au sieur de Montagne, duquel est ce traict que je lisois encores hier, livre II de ses *Essais*, chap. 17e, *de la Présomption*.

Le vendredi 30e, un soldat des Gardes, aiant esté condamné à passer par les armes, pour avoir tué de sa four-
30 chette un autre soldat son compagnon, fut, sur l'heure de l'exécution, et comme jà il estoit attacché au posteau,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

délivré par la grâce que lui envoia le Roy, l'autre qui avoit esté tué estant reconnu de tous pour un hargneux et querelleux, et comme tel descrié par tous les corps de garde. Ce qui avoit facilité la rémission de ce pauvre condamné de soldat, lequel, nonobstant son pardon, se trouva saisi d'une si vive appréhension, qu'en aiant perdu à l'instant la parole, que les saingnées réitérées ne lui peurent faire revenir, courut grande fortune de sa vie.

[* Je sceus aussi, ce jour, par un à qui le Président Janin l'avoit conté, que l'autre soldat accusé d'avoir parlé de tuer le Roy et la Roine, estoit un pauvre cuisinier, qui, n'aiant plus que frire, s'estoit jetté aux Gardes, et lequel jamais n'avoit parlé à personne de tuer Roy ni Roine, mais bien auquel, pressé de l'incommodité soldatesque aussi bien que de celle de la cuisine, estoit eschappé quelques mauvaises paroles et audacieuses, assez ordinaires en la bouche des gens de ce mestier, comme entre autres d'avoir dit que, si la Roine estoit morte, nous aurions la guerre, qui leur fust venue bien à point (comme à beaucoup de haires desplumés et meschans garnemens, tels que cestui-ci). Pour le regard des cousteaux, qu'on disoit lui avoir esté trouvés, c'estoit une guaine où il y en avoit deux de cuisine, desquels il se servoit en son estat de cuisinier. Et toutesfois tout Paris estoit esmeu et en alarme de ceste nouvelle. *]

Ce jour mesme, un homme d'assez bonne façon, habillé de noir, fut pris prisonnier au Louvre, à une heure après midi, accusé d'avoir voulu attenter à la personne du Roy. Il fust conduit par treize archers au For-Lévesque, s'estant efforcé, ainsi que chacun disoit, de se transonner la langue.

On n'oyoit parler, à Paris et partout, que de l'emprisonnement de telles gens, qu'on ne sçavoit enfin qu'ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devenoient. Ce qui me fait croire que ce n'estoient pour la pluspart qu'artifices et feintes, pour couvrir le peu de recherche qu'on faisoit d'un mal qui estoit bien vray et plus grand.

On me donna ce jour une nouvelle fadèze imprimée, d'un fol nommé Viettes, intitulée : *la Récréation mondaine condescendue au voiage et retour de Monseigneur le Prince*, qui est une belle pièce pour la confrairie S.-Maturin.

10 En ce mois, moururent, à Paris, M. du Lac, Advocat en la Cour, atténué d'une longue et pénible maladie, qui estoit un tremblement universel de tous ses membres, qui le rendoit inutile à toutes functions du corps, mais non de l'esprit, qu'il a eu tousjours sain et entier jusques à la fin[1] : il estoit aagé de soixante-huict ans au plus, encores qu'on lui en donnast davantage : ce que je sais pour avoir esté de ses compaignons; Dauger, Advocat en la Cour, honneste homme de mes amis; le président Guaïant, aagé de quatre-vingts ans, lequel se voulut aller 20 baigner, contre l'opinion de tout le monde : qui estoit un rafraichissement assez mal convenable à son aage, et qu'on disoit lui avoir cousté la vie; M. Brissonnet, Conseiller en la Grande Chambre, aagé de soixante-huit ans; et le chauffecire La Planche, qui n'en avoit guères moins, mien ami, et qui fut accompagné de près de deux cents personnes au cimetière de ceux de la Religion, où il fut mis et enterré avec les autres.

On eust, ce mesme jour, 30e de ce mois, advis de la mort du comte de Fuentès, avenue le 22e juillet, à une 30 heure après minuict. Il estoit aagé de quatre-vingt-cinq

1. *Add. Ms. de Troyes* : « Il a porté douze ou treize ans, contre toutes les maximes de la médecine et des médecins, auxquels j'ay ouï asseurer que jamais homme, après cest accident, n'avoit survécu les dix ans. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ans; et, après avoir combatu contre la mort soixante-quatre jours entiers (selon l'advis que j'en ay eu), finist sa vie en faisant encores des dépesches de tous costés : prattiquant, par ceste continuelle action, ce que l'empereur Julian disoit, « qu'ung galant homme ne devoit pas seulement respirer »; et ce que nous lisons avoir esté fait à la mort par le bon Vespasian et Adrian, tous deux empereurs.

Ce comte de Fuentès estoit bon serviteur du Roy d'Espagne, son maistre, grand guerrier, grand politique et sage, homme de bien. (Ce que, pour mon regard, j'entends à comparaison des autres.) Car, en un siècle fort dépravé, comme est le nostre, on est estimé homme de bien à bon marché. Mès que vous ne soiez qu'un peu bougre, parricide et athée, vous ne laissez de passer pour un homme d'honneur (un Espagnol principalement, comme cestui-ci).

La nouvelle venue à Paris, en ce temps, de l'exécution faite, en ce mois, à Romme, du Père Fulgence, Cordelier, pour avoir escrit contre le Pape en la cause des Vénitiens, descrie plus Sa Sainteté, à l'endroit des Catholiques mesmes, qu'il ne la recommande. Pour ce bon Père, aiant esté attiré à Romme finement, sous espérance de belles promesses et de son pardon de la part du Pape, aussitost qu'il y fust arrivé, on lui donna pour sa grâce le feu et la corde, dont on disoit communément :

Du Pape la miséricorde :
Le feu, le fer et la corde.

Il y eust mesmes un Conseiller de la Cour, faisant profession Catholique, auquel il eschappa, en plain Parlement, comme on en parloit, de dire ces mots : « Qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peult dire que le Pape, faisant ces choses, ne soit l'Antechrist? »

En ce mesme temps, l'estat du conseiller Brissonnet, décédé nouvellement à Paris, fust vendu cinquante mil francs, qui estoit un prix excessif. Pour couvrir ceste ambition et avarice, on dit que nous ne sommes pas nés pour nostre particulier, ains pour le publiq [1]. Mais toute ceste infâme tracasserie des estats et charges d'aujourd'hui ne se recherche que pour tirer du publiq son proufit
10 particulier. De moy, je le croi ainsi, pource que je le voy tous les jours prattiquer de ceste façon, que s'il se trouvoit quelcun, en ce temps misérable, qui en usast autrement, je ne doute point qu'on ne le fist pourvoir d'un curateur, comme un fol, ou on le mettroit en tutèle, comme un enfant. Aux gens de justice et de robbe longue, l'honneur ne se connoist plus qu'à la lueur de l'argent; aux autres, de la courte et de l'espée, ce n'est pas le fer qui les honore, mais l'or. On ne dit plus : *Un tel est vaillant,* mais *il a tant de vaillant.*

20 Pour le regard de la vertu et crainte de Dieu, comment sçauroit-l'on ce qu'on ne veult point apprendre? On ne peult jamais apprendre, ce me semble, ce qu'on ne veult point sçavoir. Brief, les hommes de ce temps couvrent aujourd'hui du manteau de justice l'injustice, afin de

---

1. *Add. Ms. de Troyes.* C'est un beau mot, de quoi se couvrent l'ambition et l'avarice, dit Montagne, en ses *Essais,* livre I, chap. *de la Solitude,* p. 139 : « Rapportons-nous-en hardiment à ceux qui sont en la danse et qui se battent la conscience. Si, au contraire, les estats, les charges, et ceste tracasserie du monde, ne se recherchent plus tost pour tirer du publiq son
30 proufit particulier, les mauvais moiens par où on s'y pousse en nostre siècle, monstrent bien que la fin n'en vaut guère : *Odi mercatores potestatum,* disoit Al. Sévère; et Sénèque se plaignoit, en son siècle, *quod purpura ad hastam devenisset. Ubi scientia venalis est* (dit quelcun) *non potest fieri quin veritas multis modis adulteretur, et ubi regnat avaritia, ubi cupiditas pecunia alios emungendi, illic est vafrities, illic adulatio, illic servile obsequium, illic decipiendi studium. Ubi lucrum captatur, fieri non potest quin omnis sinceritas perveratur.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la rendre plus durable; de laquelle l'ardeur grande et extrème avec laquelle nous recherchons les magistrats est un signe infaillible et manifeste. Il a falu qu'en escrivant, ceste vérité, sans y penser, me soit eschappée à pièces descousues et ramassées de çà et de là, comme il m'avient souvent et selon que ma mémoire en peult fournir. Au reste, les lois ont beau estre sacrées et saintes (j'ajousterai encores ce mot conforme au trictrac de nostre siècle), si ceux qui les doivent faire garder les vont effa-
10 çans continuellement avec le ciseau d'argent et de corruption. Je conclus par ceste escapade.

La paix entre nos jeunes Princes fust faite et arrestée, sur la fin de ce mois (non, possible, tant arrestée, qu'elle ne branlast encores bien fort); mais, quelle qu'elle fust, tousjours à nostre avantage, puisqu'elle arrestoit les menées et mauvais desseins de ceux qui vouloient nous jeter en une guerre civile, laquelle est une mer de malheurs et qui rend le petit et l'inférieur pareil au grand. « Il vaudroit mieux, à l'avanture (dit un sage Conseiller de
20 nostre Estat), troubler les autres que de se perdre soimesme. » *Facinus, quos inquinat, æquat.*

Le père Baldouin, Jésuiste, desguisé soubs le nom du sieur Antonio Venero, aiant esté descouvert comme il passoit à Heidelberg, environ ce temps, y fust arresté prisonnier. Il estoit là estimé grand faciendaire, et qui sçavoit plus qu'homme du monde des nouvelles de l'assassinat de nostre pauvre Roy et toute la menée de la conjuration d'Angleterre; qui estoit la cause que le Roy d'Angleterre requist qu'on le lui envoiast. Lui, qui ne
30 craingnoit rien tant que cela, trouva moien d'advertir l'Archiduc qu'à quelque prix que ce fust, par amis, par argent, par recommandation du Pape, des princes Catholiques, voire Hérétiques, à ung besoing, ou par quel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que autre voye, on trouvast moien de le délivrer ou recourir, et pour cause. Voire, passa à telle imprudence de prier Son Altesse d'y emploier les forces de l'armée qu'il avoit lors sur pied, et qu'on ne pourroit le faire à meilleure occasion. On n'en fist rien pour cela, car on ne jugea pas que le subject le valust. Bien y emploia l'Archiduc, avec les Espagnols et Catholiques zélés, tout ce qui se peust pour tirer hors de peine ce bon Père. Tous les Jésuistes aussi, comme y aiant le principal
10 intérest, s'en meslèrent bien avant. Mais, comme ces gens-là ont aujourd'hui plus d'ennemis à Nostre-Dame qu'à Charanton, à la messe qu'au presche, leurs mines aiant esté esvantées comme celles des autres, le pauvre Baldouin ne peust se sauver, qu'il ne fust mené et conduit en Angleterre et rendu dans la Tour de Londres, où il est encores aujourd'hui.

M. le Prince de Condé, en mesme temps, imbu des maximes jésuistiques, dit à un abbé (qui le redit après en compagnie où j'estois), que, pour ce qui touchoit le
20 fait de la Religion, il croioit que le Pape pouvoit aviser aux Roiaumes; et quand les Rois venoient à estre excommuniés, qu'il avoit puissance d'en ordonner et disposer de leurs Estats comme il lui plaisoit. Cela rapporté à ce que le duc de Fuentès lui dit, quand il lui annonça la mort du Roy. Qui est l'erreur des Gnostiques, desquels saint Irénée fait mention, en son troisième livre, chapitre 4e : « que Dieu, commandant d'obéir aux Puissances supérieures, avoit voulu s'acommoder à la condition des personnes et des temps; mais que maintenant l'Eglise
30 estoit hors de page et assez forte pour commander. » Dieu veuille oster aux abuseurs le prétexte, aux abusés le voile, aux Nicodémites la crainte, et aux partizans la passion, et avoir pitié du peuple, qui a bon besoing en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cela d'une bonne guide, pource que, comme dit Sénèque, *il chemine non pas là où il faut aller, mais là où l'on va!*

La Roine donna, en ce mois, à M. le Prince de Condé, l'hostel de Gondi; à M. de Guise (ainsi qu'on disoit), ses deux cents mil escus qu'elle lui avoit promis; au sieur Conssine, ce qu'il voulust; lequel, en ce temps, aiant repoussé M. de Bouillon de la porte de la Roine, en eust une réprimande et advis de se mesurer à la fortune de
10 sa maistresse et non pas à la sienne.

Pour M. Desparnon, il ne se parloit point que Sa Majesté lui eust rien donné. Il s'estoit parti des premiers (et non point mal, selon le bruit commun de la Cour).

Le samedi, dernier du présent mois de juillet, j'ay paié Champrose des arrérages de la rente dont je suis respondant pour feu M. Du Gast; et, combien que la somme ne fust que de cent francs, si ay-je eu de la peine beaucoup à la recouvrir, et me l'a falu emprunter et la boursiller, comme un gueux: car je ne trouve plus comme
20 autrefois des cœurs francs, vraiement reconnoissans et amis. Ce que je n'impute tant à la malignité du siècle et de la saison (encores qu'elle soit très mauvaise et desnaturée), qu'à un coup de justice de Dieu sur moy, qui a permis que, comme je l'ay oublié en ma jeunesse, les hommes aussi m'ont mis en oubli en ma vieillesse[1].

Au reste, il n'y a rien au monde si facile que de dire: *qu'il faloit faire telle chose ou telle; s'il eust fait ceci ou cela; s'il m'eust voulu croire.* J'ay les oreilles battues

---

1. *Add. Ms. de Troyes:* « Mon gendre m'avoit aussi presté vingt-cinq
30 escus pour lever la sentence que j'ay eue contre Madame du Bocquet, avec les espices, car elle n'avoit garde de pourrir: elle estoit bien espicée. L'un de mes souhaits avoit esté de trouver un gendre, qui endormit mes vieux ans et entre les mains duquel je peusse déposer la conduite et usage de si peu qu'il me reste, estant empesché. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et rebattues de tels propos, auxquels je ne m'arreste (bien qu'ils ne me plaisent pas beaucoup) : car, de tout homme qui fait mal ses affaires comme moi, on en accuse plustost le défaut de sa prudence que de son bonheur. Ceux qui perdent sont tousjours condamnés, et ne reçoit-on jamais bien leurs excuses. C'est pourquoi je m'en prens à mes pecchés et aux délicts de ma jeunesse, que Dieu a voulu chastier par une vieillesse qu'il me donne maladive et affairée, que j'estime, entre toutes les passions
10 douloureuses que l'homme peult endurer en ceste vie, la plus grande et la plus violente; car, pour le regard des hommes, de n'estre point hay, jamais personne n'en donna plus d'occasion d'estre aimé. Je confesse que mon humeur solitaire et ma conversation un peu farouche (que m'a causées, depuis quelques années, la maladie pénible et estrange dont il a pleu à Dieu me visiter) m'ont dérobbé (et non, possible, sans raison) l'amitié et bienveillance de plusieurs personnes, qui l'ont pris d'un autre sens et biais qu'il ne faloit. De quoi je les excuse
20 bien, tant s'en faut que je leur en veuille aucun mal; et ne respondrai à tout cela que le mot de Socrates, qui est aujourd'hui le mien : *Selon qu'on peult*.

Le pis est, en tout ceci, que je ne puis rien du tout, estant combattu des deux extrémités insupportables à mon aage et à mon naturel, sinon, en tant que Dieu me preste la main et parfait sa vertu visiblement et comme miraculeusement en mon infirmité, me faisant vivre au milieu de ces deux morts : car c'est bien mourir que souffrir, en vivant, des peines plus cruelles que la mort,
30 dont la plus piquante douleur est l'appréhension : ceux qui en ont tasté comme moy en peuvent parler. Pour le regard de la nécessité qui menasse mes derniers jours, laquelle ne me tourmente guères moins que l'autre du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

corps, qui en est inséparable pour y avoir pris son fondement : à peine que je ne sois de l'opinion de ce vieux courtizan, qui disoit qu'il eust aimé mieux estre un sot et avoir des moiens, que d'estre le plus honneste homme du monde et en manquer. « Car, avec mon bien (disoit-« il), j'auctoriserois ma sottise là où tout l'entendement « du monde ne sçauroit donner à vivre à un homme de « bien, s'il n'en a de soi. » Je trouve qu'il a raison. Aussi bien n'est-il point de vertu aujourd'hui sans richesse, mais il est beaucoup de richesses sans vertu.

Le mespris surtout (que causent d'ordinaire les maladies dont je suis affligé) est insupportable à l'homme généreux. C'est mon grand mal que cestui-là. Mais je fais ma retraicte à Dieu : c'est l'asyle des réfugiés et le refuge des affligés.

En ce mois de juillet, les moines de Marmoustier, baissans la teste et faisans joug sous le commandement du Pape, receurent et reconnurent pour leur abbé le frère Conssine, et le mirent en possession de ladite abbaye, que la Roine Régente lui avoit donnée. Et sur l'allégation de son premier mestier dérogeant à noblesse, qui estoit du rabot (dont il se fust mieux aidé, pour l'avoir appris, que non pas d'un bréviaire), la décision de ceste matière un peu rabboteuse fust remise en une autre saison. Pour le regard de la suffisance, si tous les moines, abbés et gens d'Eglise ne croquoient le latin, les bandes demeureroient bien mal fournies, car la pluspart d'eux ressemblent aux sols rongnés : ils sont sans lettres. Aussi, ceux de Marmoustier n'insistèrent pas beaucoup là-dessus, pource qu'au temps qui court il n'y en a pas ung d'entre eux qui n'aimast mieux estre asne que cheval, pource que les chevaux courent les bénéfices et les asnes les emportent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

AOUST.

La nuict du premier de ce mois, je l'eus fort mauvaise, resveuse et inquiète, et, le jour, me trouvai fort mal, comme je fais ordinairement par un temps ardent et sec, estant d'une complexion chaude et sèche, qui est la cause que j'aime la pluie et les crottes, comme les canes.

Ce jour, à huict heures du matin, mourut à Paris M. des Garannes, naguères Maistre des Requestes. Il estoit de mon aage et de mes anciens amis et compa-
10 gnons, homme doux et pacifique, et qui volontiers faisoit plaisir où il pouvoit.

Le lundi 2e, j'ay acheté, ung sol, une Ode pindaresque à M. le Prince, qui estoit une fadèze qu'on crioit par les rues.

[Ce jour, le sacre du Roy, arresté au Conseil, à Reims, pour le 25e de ce mois, jour S. Loys, remis, le quatriesme jour d'après, au mois d'octobre.]

Le mardi 3e de ce mois, la Roine Marguerite fist le pain bénist magnifique, à S.-Estienne-du-Mont, aiant
20 voulu honorer de sa présence la célébrité de la feste de ladite église, qui estoit ce jour; auquel mesmes elle posa de sa main la première pierre au fondement d'ung portail qu'on y bastissoit, et y donna mil escus.

Le général Rollant, homme d'esprit, mais grand Ligueur et factieux, en estoit marguillier et avoit esté cause en partie d'y faire prescher le Père Gontier, lequel, continuant ses séditieuses prédications sous son leurre ordinaire de Calvin, qu'il apportoit tous les jours en sa chaire, vouloit aussi faire continuer en la charge de mar-
30 guillier son compagnon Rollant, de mesme humeur et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

farine que lui. Mais les bons Catholiques de la paroisse s'y opposèrent et l'empeschèrent, entre autres un nommé J. Le Clerc, marguillier comme lui, avec lequel il eust de grandes prises pour cela, comme il m'a conté lui-mesme.

[Le P. Fronton, Jésuiste, dit à Casaubon, qu'il n'y avoit tant d'intérest à la mort de cent Rois, voire de tous les Rois de la terre, qu'à la révélation d'une confession.]

Supporter les factieux en un Estat, et mesmement au nostre, ainsi qu'il est aujourd'hui composé, est faire des Poltrots, des Salcèdes, des Gérards, des Cléments et des Ravaillacs.

J'ai acheté, ce jour, ung sol, la traduction des vers latins de Borbonius intitulés : *Diræ in Parricidam*, faite par un nommé J. Prevost Dorat, fort bien, mais inutilement, ce me semble, parce que le latin sera toujours plus estimé et mieux reçu.

[La nuict du mardi 3e, M. le Prince, ayant délogé de l'hostel de Lyon, coucha à l'hostel de Gondi, son nouveau logis, et disoit-on que le vendredi il alloit au devant de sa femme, pour la conduire ici, plus amis que devant.]

Le mécredi 4e, j'ay acheté les fadèzes suivantes, imprimées, qui couroient ici, desquelles (encores que je les achète) je me piquerois volontiers, n'estoit que je considère qu'il n'est point de plus grande fadèze que de s'esmouvoir des fadèzes du monde; et qu'il faudroit que moi-mesme je m'en piquasse le premier, puisque je ne dis ni n'escris ordinairement que des fadèzes, desquelles je fais magasin, tant j'y suis sottement aheurté :

L'Oraison funèbre, faite par un docteur en théologie à Paris, Denis Lahère, Chanoine de Troyes, dans la grande église de ladite ville ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Autre, d'un Jésuiste, nommé Vrevin, dans la grande église de Rouen;

Autre, d'un Père Jacques George, aussi Jésuiste à Lyon, intitulée : *Mausolée roial, Funus Regium, les Obsèques du Roy*. M'ont cousté six sols [1].

Le jour mesme, M. Servin m'a donné une paraphrase latine, qu'il avoit faite du Psaume premier : *Beatus vir*, etc., imprimée in-folio, d'un caractère roial et en beau papier, laquelle, n'estoit la dignité du subject et
10 celle de l'aucteur, Advocat du Roy, je mettrois volontiers avec les autres.

La nuit de ce jour, mourust à Paris madame de Chevri, femme en troisiesmes nopces de Duret, sieur de Chevri, Président de la Chambre des Comptes à Paris. Elle n'avoit que trente-trois ans. Son premier mariage fust avec M. de Chermeaux, Président des Comptes, honneste homme et fort riche, duquel elle tira de grands avantages; mais si extrêmement gras et replet, et si fort incommodé de sa personne, qu'il dormoit presque tou-
20 jours et expira en dormant. Son second fust avec Vienne, Président aussi des Comptes, prodigieusement riche pour ung homme de son premier mestier. Les tiltres de sa noble extraction, *bonne vie et preud'hommie*, se trouvent encores aujourd'hui, ainsi qu'on dit, derrière les registres de l'Arsenal.

Letiers, Président comme les autres, riche et parvenu par les honnestes moiens que chacun sçait, mais plus brusque et gaillard, a tiré le rideau de la farce de sa vie,

---

Var. Ms. de Troyes : « Le jeudy 15e, acheté, 4 sols, l'Oraison funèbre sur
30 la mort du feu Roy, faite à Lyon par un Jésuiste, nommé Père Jacques George, intitulée *Mausolée Roïal*. Belle parole, et puis c'est tout. Tout est plain d'hipocrites et gens masqués, comme ces bonnes gens, lesquels on ne sçait, sous leurs grands chapeaux, s'ils pleurent ou rient. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

[En ce temps, Duret, le médecin, renvoié faire sa médecine, sans plus venir à la Cour ni au Louvre.]

[Ce jour, M. I. m'a donné l'anagramme de Pierre Cotton, *Perce ton Roi :*

Ton nom te dit, de par Pluton :
Perce ton Roi, Pierre Coton.

On me donna, le mesme jour, les suivans bastis sur ce subject :

I

10 *Penses-tu, Cotton, que ta Lettre*
Et tes beaux mots puissent remettre
Le coup dont ton Ordre est pollu?
Non, non, Cotton, jamais un livre
Ne nous pourra faire revivre
Ce qu'un livre nous a tollu!

II

Ces gens, qui n'ont ni foy ni loy,
Pour à la France faire bresche,
Dardent leurs flesches au cœur du Roy,
20 *Puis, mort, le traisnent à La Flesche.*
Il leur avoit son cœur donné,
Pour tirer d'eux semblable change,
Mais leur cœur, au meurtre addonné,
Pour des bienfaits point ne se change.

III

C'est bien raison, trouppe sacrée,
Que vous aiez le cœur des Rois;
Car, quand les cerfs sont aux abbois,
Le cœur sert aux chiens de curée!

30 Le mécredi 11e, j'ay acheté la *Harangue funèbre* du docteur Valladier *sur la mort du Roy,* prononcée par lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Mets, le 21e de juing. Il estoit vicaire général du Cardinal de Givri en l'évesché de Mets, sans lequel, lorsque les Jésuistes le chassèrent de leur Compagnie, il s'alloit rendre Huguenot. Mais ledit Cardinal fist tant envers le Pape, qu'il l'absolut des vœux qu'il avoit faits aux Jésuistes et lui promist de lui faire donner de quoy vivre en l'Estat de l'Eglise : ce qui lui en fist passer l'envie ; et n'ont eu, depuis, les Huguenos un plus grand adversaire que cest homme, qui, s'estant mesme rapatrié avec les
10 Jésuistes, monstre assez, par son Oraison, qu'il n'a pas oublié de ce qu'ils lui ont monstré.

Elle m'a cousté quatre sols. On m'a donné, ce mesme jour, une *Déploration,* en vers et en prose, sur la mort du feu Roy, faite par un nommé Fiefbrun, pur ami des Jésuistes, et qui n'est toutesfois qu'une fadèze.

[Ledit jour, on m'a donné des vers françois, très beaux, sur les amours du Roy et de Madame la Princesse, contenans une feuille d'écriture.]

J'ay acheté, ce jour mesme, l'Histoire latine de ce
20 temps, faite par Boteraius, Advocat au Grand Conseil, et imprimée en ceste ville par Chevalier, in-8°, en deux volumes. C'est du latin et du langage, et puis c'est tout[1].

Je l'ai leue d'un bout à l'autre ; et comme je griffonne tousjours, après l'avoir courue j'ay mis au commencement du livre, promptement et sans préméditation, le jugement suivant que j'en fais, sauf la correction d'un plus entendu que moy : *Verborum flumen ubique, judicii vix gutta, nundinæ loquacitatis*, de S. Augustin.

Les deux volumes, reliés en parchemin, m'ont cousté
30 cinquante sols.

1. *Var. Ms. de Troyes :* « De laquelle je ne puis dire autre chose, sinon que *flumen ubique vidi, mentis et judicii vix guttam. Sunt nundinæ loquacitatis* de saint Augustin. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le jeudi 12e, j'ay acheté les suivantes nouveautés imprimées, qui se débitoient ici : *Response apologétique aux prétendus moiens de nullité proposés par les Doiens et Chanoines de l'Église de Rouen, sur le restablissement de la discipline ecclésiastique; Defensio sacræ Episcoporum auctoritatis, contra Acephalos;* (Ces deux sont bons et receuillables.) *Épitaphe du feu Roy,* par Barthélemi Viette (qui est une pure fadèze).

Remonstrances, imprimées in-4°, par Chevalier, *de M. le procureur général La Guesle et M. Loys Buisson, Advocat au Parlement, procureur général de la Roine Loyse, douairière de France, pour avoir justice du parricide commis en la personne de Henri IIIe, Roy de France et de Polongne.* [Ces quatre, dix-huit sols.]

Ces Remonstrances sont belles, utiles et à propos pour le temps, et qui méritoient bien d'estre imprimées, et, à la mienne volonté, que tout ce qui s'imprime et rimprime aujourd'hui leur ressemblast. Tout ce que je crains, c'est qu'elles ne nous échauffent guères à la poursuite et vengeance du dernier.

Ce jour, mourust à Paris, d'une fièvre chaude, et en la fleur de son aage, le procureur Damont, mon voisin, lequel je regrette commevoisin, mais non comme procureur.

Le vendredi 13e, j'ay acheté les nouveautés suivantes, qui couroient ici imprimées, qui n'estoient pour la pluspart que fadèzes :

La France en deuil, par Nevelet, chanoine de Troyes.

Les Tiltres d'heur et de vertu, accommodés au noble et glorieux surnom de Grand, donné au feu Roy, pour épithète d'honneur, après sa mort.

Discours consolatif à la Roine, par l'abbé du Verdier. Vers françois de M. Du Bois Pincé, Maistre des Comptes, sur la mort du Roy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Trois Oraisons funèbres sur ladite mort, l'une de l'abbé de la Beraudière, à Poictiers; l'autre du docteur La Saussaie, à Orléans; la tierce, d'un religieux, nommé Villart, à Chauny, en Picardie[1]. Toutes ces bagatelles, douze sols.

[En ce temps, le *Theâtre de l'Antechrist*, fait par Viguier: Bourdin en vend un à l'abbé de la Frenade, huit francs, s'estant servi du nom du ministre Du Moulin; le porte au Cardinal de Joieuse, le pile aux pieds. Sur le-
10 dit Cardinal, se rencontra le baron de Courtomer, de la Religion, avec ledit abbé de la Frenade, lequel ledit baron ne connoissoit point, et là, estans entrés en propos sur les libelles diffamatoires et mesmes sur ce *Theâtre*, que cest abbé dénigroit audit Cardinal, le baron dit qu'il ne l'avoit pas leu, et qu'il ne vouloit soustenir ledit livre; qu'il sçavoit que de leur costé il y avoit des esprits turbulens et mesdisans, qu'il desiroit qu'ils fussent retranchés; mais aussi que des Catholiques en avoit, qui donnoient occasion aux leurs de mal faire, et mesmes leur en ser-
20 voient d'exemple, comme d'un livre fait par un abbé, intitulé, dit-il: *les Triumphes du Roy*, le plus séditieux, meschant et abominable livre qui fut jamais, auquel on avoit donné cours et vendu plus d'un an durant.

[Ce jour, Math. Del. à M. Gamache. Luther, sur le premier chapitre aux Galates, p. 10, sur ce mot: « Aux Églises de Galatie. »]

Le dimanche 15e, à deux heures après minuict, est mort, en ceste ville de Paris, M. de Vicq, gouverneur de Calais, bon et fidèle serviteur du Roy et de son Estat,
30 et qui avoit fait de grands services à ceste Couronne.

---

1. *Var. Ms. de Troyes*: « Le samedi 14e, deux Oraisons funèbres, l'une du docteur la Saussaye à Orléans, l'autre à Chauni, en Picardie, par un religieux nommé Villar. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le cœur de ce généreux seingneur, n'aiant peu porter de voir celui de son maistre si indignement et cruellement navré et percé, en devinst tellement flestri, qu'il ne le survescust guères après.

C'est à tels seingneurs que les Rois doivent leurs cœurs vivans, non pas à ceux qui les vont marchandant avant leur mort.

Le gouvernement de M. Vicq fust donné à M. D'Arquien, brave gentilhomme, auquel avoit esté promis le premier gouvernement qui viendroit à vacquer, pour avoir esté despouillé de celui de la citadelle de Mets par M. Desparnon. La Roine néantmoins l'eust bien voulu donner au seingneur de Conssine, son favorit, qui jà lui avoit demandé ; et, de fait, il bransla fort pour lui ; mais les opinions de Messieurs de Bouillon, Sully et Villeroy (pardevers lequel la Roine l'avoit dépesché exprès à Conflans, où il donnoit, ce jour, à disner à Messieurs de Bouillon et Sully, au sortir de Charanton), s'y trouvans contraires, lui firent lascher prise. Toutesfois, ce qui y donna le plus grand coup, furent les propos qu'on ouist tenir à D'Arquien, tout haut, lesquels furent rapportés à la Roine et à Conssine : « qu'il alloit faire ses pasques, et qu'au sortir de là, il iroit tuer Conssine, fust-il entre les bras de la Roine, ne lui estant possible de survivre une si grande supercherie. »

On pensa qu'il estoit homme qui avoit du cœur assez pour le faire : qui fust cause que Sa Majesté en commanda elle-mesme et en hasta les expéditions et provisions (non qu'elle ne l'eust plustost souhaitté entre les mains de l'autre que de cestui-ci, car elle lui eust tout donné, si elle eust peu), mais de crainte qui la saisist d'un trouble et remuement tout apparant.

[Ledit Conssine avoit voulu aussi acheter de M. de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bouillon l'estat de Premier Gentilhomme de la Chambre, mais il en fut dissuadé, et le Président Janin, entr'autres, lui dit qu'il se feroit la pluspart des Gentilshommes ennemis, au lieu d'amis, et devant que parvenir, il faloit mériter.]

M. le comte de Quailus dit, ce jour, à M. Duranti, mon gendre, qu'il avoit veu mener un homme prisonnier, qui disoit avoir eu une révélation pour aller dire à la Roine, qu'elle ne devoit souffrir deux Religions; autre-
10 ment, qu'il lui en prendroit mal. Il faut enfiler celle-ci avec les autres susescrites de la Conssine inspiritée.

Le mardi 17e, on m'a donné la suivante recherche curieuse sur le nombre de 14, fatal au Roy deffunct :

Premièrement, il est né 14 siècles, 14 décades et 14 ans après la Nativité de Nostre Seingneur ;

2° Le premier jour qu'il a veu a esté le 14 de décembre, et le dernier le 14 may ;

3° Quatorze lettres en son nom ;

4° A vescu quatre fois 14 ans, quatre fois 14 jours, et
20 14 semaines ;

5° A esté Roy, tant de France que de Navarre, 14 tresterides ;

6° Fust blessé par J. Chastel, 14 jours après le 14 décembre, en l'année 1594 : entre lequel temps et celui de sa mort, n'y a que 14 ans, 14 mois et 14 fois cinq jours ;

7° Quatorze jours après le 13e febvrier, qui est le 27e dudit mois, en l'année 94, il fust sacré à Chartres ;

8° Le 14 mars, gangna la bataille d'Ivri ;

9° M. le Dauphin nasquist, 14 jours après le 14 sep-
30 tembre ;

10° Fust baptizé le 14 aoust ;

11° Le Roy fust tué le 14 may : 14 siècles, 14 olympiades ou lustres, après l'Incarnation ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

12° Ce fut deux fois 14 heures après que la Roine entra en pompe roiale en l'église S.-Denis, pour y estre couronnée;

13° Ravaillac fut exécuté 14 jours après la mort du Roy, en l'année 1610, laquelle se divise justement par 14;

14° Cent quinze fois 14 font 1610.

Le jeudi 19e, j'ay acheté les baguenaudes suivantes, qui se vendoient et couroient partout ici pour amuser le peuple :

10 *Stances sur la mort du Roy,* par maistre Jean Malbosc;

Lamentations et Regrets sur icelle, par Isaac de la Grange;

De cæde nefaria Henrici Magni;

Regicidium detestatum, quæsitum, præcautum. Auctore [*Francisco*] *Mænardo Frisio, in Academia Pictaviensi antecessore;*

Oraison funèbre, par le père Matthieu, Capucin à Paris, en l'église de S.-Nicolas-des-Champs; [Le tout, 6 sols.]

20 Autre, faite à Ries, en Provence, par maistre Gaspard Arnoulx, docteur en théologie et chanoine de l'église cathédrale dudit lieu;

Tombeau de G. Garnier;

Arrest du Conseil d'Estat, touchant les francs fiefs et nouveaux acquests;

Prosopopée de la Piramide du Palais, en faveur des Jésuistes;

Les Aphorismes desdits Jésuistes, augmentés et rimprimés [depuis la mort du Roy];

30 *Pompe funèbre de l'enterrement du Roy,* imprimée à Rouen, par Raphaël du Petit-Val;

Attestation de Monsieur de Paris, pour la justification des Jésuistes, imprimée en placard de demi-feuille;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Discours funèbre, de Peschier;

Stances, de Bouteroue, sur la mort du Roy;

La Vie, légende et miracles du Roy saint Loys;

Sonnet sur le sacre de la Roine, avec des Stances sur la mort du Roy.

[M. de Castrans m'a donné, ce jour, deux placcards de Monsieur de Paris, pour les Jésuistes, et M. Du Puy, un, pour les faire courir et en donner aux amis.]

Toute ceste marchandise de triqueniques, empaquetée
10 avec mes bagatelles de ce temps, monte à vingt-cinq sols que j'en ay paié.

Le samedi 21e, Langelier m'a donné, de son impression, un *Discours funèbre sur la mort du Roy,* fait par Bertaut, évesque de Sées, premier ausmonnier de la Roine. Et M. Savaron, que j'aime et honore pour sa probité et doctrine, m'a donné son *Traicté de l'Espée françoise* et *Contre les Duels,* imprimés nouvellement par A. Perrier, qui méritent d'estre leus et receuillis.

On crioit, ce mesme jour, une fadèze nouvelle, inti-
20 tulée: *le Deuil de la France,* avec des Stances sur la mort du Roy, d'un nommé Cottevaille (qui n'estoit rien qui vaille). Acheté deux sols[1].

M. de Verdun, Premier Président en la Cour du Parlement de Tolose, arriva à Paris, ce jour, en grande compagnie (et plus grande, ce sembloit, que sa qualité ne portoit), car il estoit accompagné de bien cent chevaux et avoit à sa suitte dix ou onze carrosses. Il est vrai que la pluspart de ce train n'estoit sien, mais de ceux qui lui

---

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Le 23, j'ay acheté, trois sols, de Langelier, un
30 *Discours funèbre sur la mort du Roy,* fait par Bertaut, évesque de Sées, premier aumonnier de la Roine, avec des Stances sur ladite mort, d'un nommé Cottevaille : qui n'est pas chose qui vaille.

Autre traicté *De l'Espée françoise* et *Contre les Duels,* par Savaron, qui méritent d'estre leus. Lesquels A. P. m'a vendus sept sols. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

estoient allés au devant comme amis. [Il fust logé à l'hostel de Roquelaure.]

Dès ceste heure-là, on lui donnoit l'estat de Premier Président de Paris, dont on disoit que M. de Harlay estoit en propos de se desfaire. Et combien qu'il en ait esté honoré depuis, si se moquoit-on de ce bruict, et personne ne le croioit. Ne faisoit-il pas lui-mesme, et aussi peu, son résignataire? Mais les providences des hommes sont incertaines et se gouvernent par celle de là haut. 10 Cest exemple nous le monstre.

[Comme rien ne peult asseurer le lièvre, aussi rien ne peult espouvanter le lion.

Il n'y a rien de plus dangereux, en un Estat brouillé, que de mener un homme de cœur sur le bord du supplice, et puis l'en retirer, pource qu'il sçaura bien garder la mémoire de l'affront et perdra celui de la grâce.

Il ne se trouvera guères de Roy, pour estre grand guerrier comme estoit le nostre, qui fut plus religieux 20 que lui, et qui, sans cérémonie, n'en cherchant point l'apparance, en eut davantage les effets.]

Le lundi 23e, M. Justel, arrivé, le jour de devant, bien tard, de Rouen, me conta comme, le vendredi auparavant, le bruit commun de la ville estoit que M. de Bouillon avoit esté poingnardé à Paris, et que tout y estoit en trouble et combustion; et que mesmes M. le Premier Président de Rouen, ne sçachant qu'en croire, l'avoit envoié quérir pour cest effect.

Dès le matin de ce jour, M. de Bouillon, qui avoit 30 eu advis de ce bruit, envoia quérir ledit Justel, qui le lui confirma. Les Grands, en apparance, négligent ces bruits et s'en moquent, mais en effet ils s'en servent comme d'un avertissement de dire : « Donnez-vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

garde! » Et ne doutez point que ce seingneur, froid et accort comme il est, n'y ait, possible, pensé pour en tirer du proufit.

Il a fait ledit Justel son secrétaire, qui m'a fait cest honneur, comme à son ami, de m'en communiquer. Je ne trouve petit avantage pour lui (estant bien appointé comme il est) d'entrer au service d'un tel seingneur que M. de Bouillon; mais je le trouve encore plus grand du costé du maistre que du valet, pource que ce n'est peu
10 de chose, en ce temps, à un seingneur (de la qualité et religion de M. de Bouillon principalement), de rencontrer un bon serviteur, fidèle et homme de bien, tel que je connois ledit Justel. La rencontre en est rare.

[Le 24, un sonnet de M. d'Aubigni, un an ou environ de la mort du feu Roy, renouvelé en ce temps comme présageant le malheur qui nous est venu. M. G. me l'a donné.]

Le Père Cotton, accompagné d'un autre jésuiste, pré-
20 senta, ce jour, à M. de Bouillon, son *Instruccion Catholique,* diamétralement contraire et opposée à l'*Institution* de Calvin. M. de Bouillon la receut fort gracieusement, les en remercia et leur dit qu'encores qu'il fust mauvais théologien, toutesfois que pour l'amour d'eux il la liroit et la verroit. Puis, estant sortis, dit ces mots : « Ce livre « est proprement du gibier de nos ministres de Sedan. « Je m'en vay l'y envoyer [1]. »

Ceste instruccion, imprimée nouvellement à Paris, in-4°, en deux volumes, par Claude Chapelet, estoit en
30 bruit en ceste ville, où on ne parloit d'autre chose. De

1. *Var. Ms. de Troyes :* « M. de Bouillon reçoit, du Père Cotton, son *Instruction Catholique,* imprimée en deux tomes in-4°, par Chapelet, et l'envoie à Sedan. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moy, pour ne l'avoir leue, je m'en suis rapporté et m'en rapporte au jugement des plus judicieux et moins passionnés Catholiques, auxquels j'ay ouï dire, qu'ostée de ce livre la préface à ceux de la Religion, qui est bien faite, le reste n'est pas grande chose, et que tout en est fort commung et trivial; mès que je l'aie veu, j'en dirai ma ratelée, comme les autres.

Je suis maintenant sur mon *Mollerus, in Psalmos* (brave aucteur et singulier), duquel je fais mon estude
10 depuis quinze jours, que je ne quitterois point pour tous les livres des Jésuistes ensemble.

J'ay presté, ce jour, à l'Ambassadeur de Venise mon Guicciardin commenté de M. de La Noue, relié en parchemin, en deux volumes in-8°. — Lequel me l'a rendu, le 1er septembre ensuivant.

Le vendredi 27e, fust pendu, au bout du Pont-Neuf, un soldat, pour avoir tué un valet de pied du Roy.

Le samedi 28e, le Roy assist la première pierre fondamentale du nouveau Collége que le feu Roy son père avoit
20 desseingné faire à Cambrai. M. de Sully, qui l'y avoit accompagné, présenta à Sa Majesté une truelle d'argent, avec laquelle il massonna ladite pierre, et y mist quatre médalles auxquelles son pourtrait estoit gravé, deux d'or et deux d'argent.

Le dimanche 29e, le Roy alla aux Cordeliers, où estant entré dans le réfectoire, prist plaisir à voir disner les moines, qui cassoient proprement en Frères briffaux; les interrogea sur leurs vivres ordinaires et reigles de leur couvent, et leur fist tout plain d'autres questions
30 curieuses et plaisantes, convenantes à son aage.

Il alla, après, voir la Bibliothèque, où il fut conduit par le père Cotton et Casaubon, qui entrèrent en dispute et conférence ensemble de la Religion; lesquelles confé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rences ne servent de guères et réussissent aussi peu au bien particulier qu'au publiq : une bonne ame est une très-belle Religion.

Le lundi 30e, ung mien ami, de la Religion, fort curieux, me donna les vers latins suivans, qu'il avoit faits sur la rencontre, dans l'an, des deux morts (du fils du Pape et du fils aisné de l'Église) avenues à Paris, où l'un fust pendu et l'autre assassiné ; et tous les deux (dit-il) par le commandement et connivence de leur père.

Nunc annus alter exit, ex quo filius
Papæ misello finiit suspendio
Vitam innocentem, patre suadente hoc scelus.
Ast annus iste (proh nefas !) Ecclesiæ
Natum, inter omnes Christianum maximum,
Vidit peremptum dextera sicarii,
Se somniantis jam futurum martirem.
Hominum ac Deorum jam testor sanctam fidem :
Quisquamne posthac perfidam Romæ fidem
Probare pergat, cum sit æque punica
Papæque natis filiisque Ecclesiæ,
Nec sancta Mater servet a sicariis
Istos, nec illos sanctus a furca Pater ?

J'ay donné, ce jour, à M. le Lieutenant criminel, mon ancien ami et compagnon contemporané, des *Prières latines d'Avenarius*, Luthérien, imprimées à Strasbourg, in-16°, 1576, reliées en marroquin à petits fers, qui ne se trouvent plus et y avoit longtemps qui gardoient mon cabinet.

Le mardi, dernier de ce mois, j'ay vendu à un curieux, *id est* à ung fol comme moi, pour cinquante francs, de vieilles médalles de bronze et de cuivre, qu'on tenoit pour antiques (car de moi je confesse que je n'y connois rien du tout, et n'y a que l'opinion en cela).

J'ay donné à un nommé Pierre Leroux, qui me les a fait vendre, quarante sols pour sa peine ; que je ne plains

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

point, m'en aiant fait rendre à un escu près ou environ de ce qu'elles m'avoient cousté. Que j'estime beaucoup, pour une marchandise de vieille féraille, piètre et inutile comme elle est.

Ce n'est pas assez, en ce monde, d'avoir une connoissance en gros, qu'on n'est guères sage : il faut, en détail et en particulier, que chacun reconnoisse (comme je fais) qu'il n'est qu'un sot.

J'ay acheté, ce jour mesme, un Miracle, imprimé ici, 10 fait par le bienheureux Père Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus, en la ville de Bourbourg, diœcese de S.-Omer, le 15e de juillet 1610, et authentiqué par M. le Révérendissime dudit lieu : à Liége, par Léonard Streel ; jouxte la copie imprimée à Tournay.

Le miracle est tel, en substance : Une fille aiant demeuré vingt sept jours sans uriner, Théodore Rosnier, Jésuiste, lui apporta les reliques du béat Père Ignace dans une boitte bien scellée et cachetée, lesquelles il lui pendist au col, lui aiant fait, au préalable, protester 20 qu'au cas que le bon père Ignace la guairist, elle jusneroit toutes les veilles de sa solennité, se confesseroit et communieroit. Ce que ladite fille aiant promis et exécuté, auroit esté, avec l'estonnement d'un chacun, plainement guairie de ce mal et de tous les autres. On a depuis appelé ce miracle le Miracle pisseux.

J'en ay paié deux sols, et l'ay inséré au pacquet des fadèzes superstitieuses de ce temps.

Les reliques des Saints ont esté vénérables aux anciens, et tout chrestien les doit révérer ; mais aujourd'hui, pour 30 la pluspart, c'est marchandise supposée, joint que les Jésuistes sont nouveaux Saints qui n'ont guères fait de miracles en nostre temps qu'à reculons, et desquels les reliques ne peuvent avoir grande vertu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En ce mois, la compagnie de M. le comte de Soissons, aiant séjourné huict jours seulement autour de Dreux et rodé ces quartiers-là, y fist tort de six vingt mil francs : car ils se faisoient traicter en rois, et l'avoine leur faillant, mettoient les chevaux dans les bleds. C'est le bien qu'apporte une licence soldatesque mal disciplinée et point réprimée.

En ce temps, le Père Cotton, voiant nostre petit Roy tout pensif, lui demanda ce qu'il avoit. « Je n'ay garde
10 « de vous le dire, lui respondit le Roy, car vous l'escri-
« riez tout aussitost en Hespagne. » De quoy ledit Père se plaingnist à la Roine, comme sçachant bien (disoit-il) que ceste attaque ne venoit point du Roy, mais de quelques ennemis de leur Compagnie, qui conseilloient mal Sa Majesté et le poussoient à tenir ce langage. Sa nourrisse en fust en peine [et cuida avoir son congé]; et le Roy, tansé de la Roine, dit qu'il ne seroit pas tousjours petit, et qu'ils se souvinssent qu'ils l'avoient fait tanser.

20 Aiant esté en mesme temps fait présent à Sa Majesté d'un petit faon de bische ; prenant plaisir dans les Thuilleries à chasser après, lui prist une fantasie (assez commune aux enfans, et que les grands toutesfois prattiquent aussi bien que les petits, estant assez ordinaire au feu Roy son père) de se desrobber de la compagnie finement sans estre apperceu et se cacher quelque part, comme il fist dans ung buisson, où personne ne le vid entrer; si qu'on ne savoit partout où il estoit. Incontinent l'alarme s'en donna avec effroi, tant pour la saison,
30 plaine d'ombrages, soubçons et desfiances, que pour le petit aage de Sa Majesté. Enfin, après une assez longue recherche, aiant esté trouvé, M. de Souvrai, son gouverneur, qui en estoit en grande peine, le voulut fouetter;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais il lui dit que s'il le fouettoit pour cela, jamais il ne l'aimeroit, encores que pour l'amour de la Roine il lui fist tousjours bonne mine. Dont Sa Majesté, estant advertie, qui en avoit eu la principale peur, après qu'elle l'en eust fort tansé, lui dit que, s'il lui advenoit plus, ce ne seroit pas M. de Souvrai qui le fouetteroit, mais elle. Le Roy lui promist de plus n'y retourner : de quoi la Roine, contente, lui pardonna.

La nouvelle de la mort de M. Daphis, Premier Prési-
10 dent en la Cour de Parlement de Bordeaux, personnage très suffisant, docte et digne de ceste charge, fust apportée, en ce temps, à la Cour; en la place duquel, après plusieurs remises et difficultés, fust pourveu M. Nesmond, Président en la troisième Chambre dudit Parlement de Bordeaux. *Homo nequam* (disoient quelques-uns), mais riche de quatre cens mil escus : qui estoit le bon mot, en ce temps où l'or a plus de force que la raison et la justice, qui fait que toutes choses vont défaillans de la perfection de leurs estats.

20 Son père estoit lieutenant d'Angoulesme, fils, ainsi qu'on dit, d'un vendeur de sabots, serviteur de M. Desparnon; la faveur duquel n'a point nui à son fils en la promotion de cest estat de Premier Président. [Nesmond étoit beau-frère de M. de la Nauve, Conseiller en la Cour, et n'estoit aagé que de trente-cinq ans. Il avoit esté demandé par M. Desparnon, pendant l'absence de M. le Prince, encores que ledit prince en eust déjà parlé pour Boissire. Il fit dire à M. Desparnon, qu'il ne trouvoit pas bon qu'il entreprist sur son gou-
30 vernement et qu'il ne pouvoit souffrir cestui-là; qu'on mist qui on voudroit, pourvu que ce ne fust point cestui-là, se souvenant que lui seul avoit empesché un don qu'il avoit obtenu.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En ce mois, un nommé Pierrot[1] de S.-Germain (qu'on apeloit ainsi, pource que c'estoit ung pauvre garson du village de S.-Germain en Laye, mais plus content de sa fortune que le premier de la cour du Roy, voire que le Roy mesme, lequel l'aimoit, pour jouer ordinairement avec lui audit St-Germain, et lui faire passer le temps pendant qu'il estoit encores dauphin), vinst à Paris; et, sachant que Sa Majesté estoit aux Thuilleries, l'y alla trouver. Le Roy, qui s'amusoit à
10 regarder l'estang, accompagné de force Noblesse, aussitost qu'il eust advisé Pierrot, son ancien compagnon (qui ne l'apeloit encore que M. le Dauphin, et, à ceux qui l'en reprenoient, juroit son mordienne de pied-plat, qu'il ne l'eust sceu apeler autrement), les quitte trestous là pour aller voir Pierrot, auquel il saute au col et le baise devant tout le monde; dit à M. de Souvrai) qu'il veult qu'on l'habille dès le lendemain et qu'on le retienne près de sa personne. Mais Pierrot s'en excuse, dit qu'il faut qu'il s'en retourne; autrement, qu'il seroit battu,
20 pource que son père et sa mère ne vouloient pas qu'il vinst à Paris voir M. le Dauphin (ainsi tout naïvement apeloit-il le Roy, auquel il avoit aporté des moineaux).

Simplicité rustique remarquable, autant innocente que la courtizanne ambition est vaine et malicieuse; et nostre petit Roy louable en ce qu'il ne desprise point le pauvre, pour estre riche; et qu'eslevé au haut degré d'honneur, ne se mesconnoist point, ains embrasse tousjours le pauvre Pierrot pour son compagnon.

Je sçay qu'on dira que le traict est fort enfantin : ce
30 que je confesse, et ne peult estre autre, venant d'où il

1. *Var. Ms. de Troyes :* « Georget ». Mais L'Estoile l'a biffé dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, pour y substituer le nom de « Pierrot », qui paraît être le vrai nom.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vient. Mais si est-il, à mon jugement, indice d'un bon naturel en un Roy, qui est cause de me l'avoir fait escrire ici, tout ainsi que M. de Souvrai l'a conté à un de mes amis; car, pour mon regard, de tant que m'est désagréable la fastueuse et ridicule ambition de la Cour, autant me plaist et revient la rustique simplicité et naïveté de messire Pierrot de S.-Germain.

Rusticus es, Corydon, nec munera curat Alexis. Sont proprement de mes gens, que ceux-là.

10 En ce temps, le chevalier Desmarais, avec ses deux frères, démeslèrent, en la campagne, une querelle qu'ils avoient avec M. de Dunes, fils de M. de Dunes, qu'on apeloit Antraguet, qui tua Quélus, mignon du feu Roy Henri IIIe, sous le règne duquel ne se parloit que de lui. Ledit de Dunes fut tué : aussi fust le chevalier Desmarais, avec un de ses frères. Les duels du feu Roy prohibés, tournés en batailles rengées, permises et auctorisées par connivences, traîneront avec soy une dangereuse queue, si on n'y pourvoit. La peur me le fait dire,
20 comme à beaucoup d'autres plus sages que moi.

On disoit, en ce temps, qu'on avoit tiré sept millions de livres de l'Arsenal, depuis la mort du Roy jusques au 15e du présent mois d'aoust[1]. Le bruit en estoit tout commung, car ainsi l'avoit-on donné à entendre au peuple. A quoy je ne m'arreste; car, comme dit Quintilien, en sa deuxiesme *Déclamation*, il n'y a rien plus aisé que de pousser le peuple en telle passion que vous voulez : lequel, comme dit Tacite, croid des choses qu'il oit, beaucoup davantage que ne porte la vérité, prompt

30 1. *Var. Ms. de Troyes :* « jusqu'au premier aoust ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à cœillir et ramasser toutes nouvelles, surtout les fascheuses. J'en croi ce qui en est : une chose sçay-je bien, que nous ne sommes pas si grands mesnagers que le feu Roy.

Les Jésuistes aiant obtenu, sur la fin de ce mois, Lettres patentes de la Roine Régente (qui les aimoit), pour ouvrir leur collége dans Paris et y faire leçon, les présentèrent à la Cour de Parlement pour estre vérifiées ; mais l'Université de Paris s'y opposa. Sur quoi, 10 jour fust donné pour en venir à l'audiance, le sixiesme septembre, puis, le lendemain, dernier jour du Parlement. Et pource que les advocats n'estoient instruits pour plaider, à cause de la briefveté du temps, la cause fut remise à la Saint Martin.

L'advocat des Jésuistes estoit M. de Monthelon, mon cousin, qui ne les haïoit pas; celui de l'Université, M. de La Martillière, gendre de M. Le Grand, Conseiller en la Grand-Chambre, qui ne les aimoit guères.

Pour trouver la vérité, on n'a que faire de Jésuistes, 20 mais bien de la voix de Jésus, interprétée et esclaircie par les bons Pères et docteurs de l'Eglise primitive. Quant aux arts et sciences humaines, nos pères et pères grands, qui ont esté plus doctes et sçavans que nous ne sommes, n'ont point esté instruits par les Jésuistes, ni estudié en autres colléges qu'aux communs de l'Université, et n'ont laissé, pour cela, de florir en doctrine et piété (qui est le principal) plus que ceux qui ont esté nourris toute leur vie aux Jésuistes. Puis, l'innovation des choses est tousjours à craindre. Platon le haïoit bien 30 tant, que mesmes il ne permettoit changer les tons de la musique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voilà mon opinion sur ce point :

Si melius quid habes,
accerse, vel
imperium
fer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SUPPLÉMENT

AU JOURNAL

DU RÈGNE DE HENRY IV

TIRÉ D'UN MANUSCRIT DU TEMPS

ET IMPRIMÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 1736.

Il y a, en plusieurs endroits de ce Supplément, manque de concordance entre les jours et les dates. La copie originale faisant défaut, on ne peut que signaler ces erreurs.)

SEPTEMBRE 1609.

Le Samedy 12e de Septembre et le lendemain, furent enterrés aux Augustins deux honnestes Bourgeois, à sçavoir, le sieur de Mestignac, Parisien, et le sieur de Tastu, demeurant à Montreüil, arrivé à Paris pour affaires.

Le Mardy 15e de Septembre, a esté vérifiée, et publiée en Parlement, l'Ordonnance du Roy en exécution de son Edit contre les duels. Icelle Ordonnance porte défences à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de porter quant à soy de petits pistolets.

En ce mois, le Père Coton a obtenu de la libéralité de notre Roy l'Hôtel appellé de Mezières, pour faire un Noviciat de Jésuites. Ces bons Pères continuent les grands et beaux bâtimens qu'ils font dans le Collége de Clermont; et ce, par les bienfaits du Roy, qui leur rend le bien pour le mal.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Lundy 21e de Septembre, le Roy a donné l'Ordre de S. Michel au Duc de Moldavie et au Prince son fils, privés de leur Estat par les armes du Turc et retirés à Paris, où le Roy les entretenoit.

Dans le même mois, le collier dudit Ordre fust envoyé au Comte de Schvvartzenberg, Seigneur de Gimborn, et luy fut donné par Monsieur le Duc de Nevers, entre les mains duquel il fit serment d'observer de point en point les statuts dudit Ordre; promettant que s'il arrivoit aucun cas, pour lequel, par les statuts de l'Ordre, il en fût privé, il renvoyeroit au Chef souverain de l'Ordre, ou au Trésorier, ledit Collier, sans jamais le porter dans la suite.

Novembre.

Le Mardy 3e de Novembre, Jacques de Poïane, Seigneur italien, mourut, le premier de ce mois, et fut enterré aux Augustins, dans la Chapelle dite de S. Martin, où il est représenté à genoux, et à ses pieds son casque et autres marques militaires. Il estoit Comte de Vincennes, Seigneur de Villers-sous-Saint-Leu, de Sibans et de Cuise en Vallois, Chevalier de l'Ordre de Monsieur S. Michel, Gentilhomme ordinaire de Sa Majesté et de sa Chambre ; et avoit servi dans les armes, sous les Roys Henri II, François II, Charles IX, Henry III et Henry IV. Il est mort dans son lict, plus de vieillesse que de maladie ; voici son Epitaphe.

D. M. M. S.

Æternitati sacrum, Jacobo Poiano, Comiti Vincentino, qui, sub Leone et Petro Stroszis militiam aggressus, quinque sub Galliæ Regibus strenuè dimicans, Italis, Turcis, Hispanis, Britannis, virtute et gloria notissimus merito, Divi Michaelis Ordinis Torquatus, et aulicis honoribus fortunæque bonis insignitus, clare vixit fausteque obiit, prima Novembris, ann. 1609.

Le Mercredy 18e, un mien ami m'a presté, pour lire, deux livres, l'un et l'autre en latin. Le premier, qu'on dit estre composé par le cardinal Bellarmin, sous le nom de Mathieu Tortu, est une réponse de l'Apologie du Roy d'Angleterre, à l'occasion du serment de fidelité qu'il a exigé des Catholi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ques Anglois. Iceluy Livre reproche au Roy d'Angleterre, de ce qu'il refuse aux Papes l'autorité d'excommunier, ce qui est contraire à l'Ecriture, qui dit, parlant à S. Pierre, le premier Pape : *Tout ce que tu délieras en terre sera délié dans les cieux*. Ce qui doit s'entendre non-seulement du pouvoir d'absoudre des péchés, mais encore de toutes peines, censures, loix, vœux et sermens.

Le second Livre est la réponse au premier, sous le titre de *Tortura Torti ;* dans lequel, en répondant au passage susdit, il afferme que l'Ecriture l'a expliqué par celui-ci de S. Jean : *De qui vous remettrez les péchés, ils seront remis.* Dans lequel il n'est fait mention aucune de loix, de vœux et de sermens, et que c'est dans ce sens que les anciens Docteurs, Théophilacte, S. Anselme, S. Augustin, l'ont entendu ; que l'opinion avantageuse aux Papes, d'avoir le pouvoir de déposer les Roys et d'absoudre leurs sujets du serment d'obéissance, est nouvelle, inconnue parmi les Docteurs auparavant Hildebrand, que plusieurs doctes personnages accusent d'avoir inventée pour faire sa cour aux Papes.

Quoi qu'il en soit, il fut défendu de traduire en François l'un et l'autre Livre, sous de grièves peines ; le Roy désirant que le peuple ignorât ces sortes de questions. Cependant ils sont imprimés et traduits, et se vendent plus chers que de raison.

Le Mercredy 25e, jour de sainte Catherine, la Royne accoucha, dans la nuit, estant au Louvre, de Madame, troisième fille de France, et son sixiéme enfant ; lesquels, graces à Dieu, jouissent d'une bonne santé.

Décembre.

En ce mois, a esté achevé le Pont Marchand, jadis appellé le Pont aux Meusniers, à cause des Meusniers qui s'y établirent dessus, et y construisirent des Moulins à eau, et y estoient en telle quantité, qu'ils occupoient tout ledit Pont. Ce Pont cheut en l'eau, le 12e de Décembre, entre six et sept heures du soir : il y eut grande perte de monde noyé. Le sieur Charles Marchand, Capitaine des harquebusiers et archers de Paris, entreprit, avec la permission du Roy, de bâtir ledit Pont à ses frais et dépens, à certaines conditions, qui lui furent accordées, entre autres que ledit Pont porte-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roit son nom; c'est pourquoi, à chaque bout, on lit, sur une table de marbre, les deux Vers suivans:

Pons olim submersus aquis, nunc mole resurgo;
Mercator fecit, nomen et ipse dedit.

1609.

La place Dauphine a esté pareillement commencée. Le Roy, s'estant transporté luy-même, en a donné le plan. Ce lieu estoit auparavant inutile, et à l'avenir servira aux Banquiers et Marchands pour faire plus aisément leur commerce à la sortie du Palais.

Le Mardy 8e de Décembre, le Pere Gonthery, preschant devant le Roy, s'emporta grandement contre ceux de la Religion Prétenduë Réformée, à l'occasion du Livre du Ministre Vignier, qui a pour titre: *Théâtre de l'Antechrist*. Grand nombre de ses auditeurs, sur-tout Calvinistes, dont il y en a plusieurs à la suite de la Cour, s'allarmèrent, craignans que ce sermon ne portât Sa Majesté de faire la guerre contre ceux de cette Religion. Le Roy, s'en estant apperçû, fit connoître ses intentions, le même jour, audit Père, avec ordre de s'y conformer; et donna commandement pour la suppression du Livre de l'Antechrist; en sorte qu'on ne le vit plus.

Le lendemain 9e de Décembre, mes affaires m'ayant conduit au Palais, j'apperçus dans la Grand'Salle gens de ma connoissance qui devisoient avec ardeur; m'estant approché, j'appris que le sujet de leurs discours estoit une censure d'aucuns livres, faite à Rome le mois dernier; entre lesquels estoient: *Jacobi Thuani Historiæ; Oratio M. Antonii Arnaldi in Parlamento Parisiensi habita 4 et 3 Idus Julias; Arrestum contra Joannem Castellum Scholasticum, etc.* Comme la plûpart de ces Messieurs étoient Légistes, ils dirent que cette censure faisoit le panégyrique des assassins des Roys, et qu'elle méritoit d'être lacérée. Ce qui pourroit bien advenir, si elle tombe entre les mains du Parlement, qui sans doute prendra party pour la justice de son Arrest.

Le même jour, j'achetay un petit livret, qui a pour titre: *Jacob triomphant*, sans nom d'Auteur. De moy, je crois que c'est un François Calviniste, qui a voulu soutenir les sentimens du Roy d'Angleterre contre le Pape, lequel il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prétend estre l'Antechrist, contre lequel tous les rois doivent prendre les armes; en quoi il embrasse le parti du Roy d'Angleterre.

Le Mercredy 23e de Décembre, quatre Commissaires, nommés par Sa Majesté, sçavoir : le Cardinal du Perron, le Duc de Sully, le Président de Thou et un Conseiller de la Cour du Parlement, sont allés visiter les Colléges de Triguer et de Cambray; et dit-on, qu'à la place d'iceux Colléges, Sa Majesté veut faire édifier un autre plus magnifique qui sera appellé : *Collége Royal*, dans lequel sera mise la Bibliothèque du Roy.

Janvier 1610.

Le Lundy 4e du mois de Janvier, est arrivé à Paris Christian, Prince d'Anhalt, député vers le Roy par l'Electeur Palatin et le Duc de Virtemberg. Le Roy l'a reçû avec toute bienveillance, avec promesse, qu'il donneroit secours aux Princes Protestans unis, et qu'il envoyeroit un Ambassadeur à l'assemblée qui devoit se faire à Hale, pour trouver les moyens de concilier les Prétendans à la succession de Guillaume, Duc de Julliers, Clèves, Berghe, etc. à condition que la Religion Catholique ne sera pas molestée dans ces Duchés, en la personne de ceux qui l'ont professée, du vivant du Duc Guillaume.

Le Lundy 11e de Janvier, le Prince d'Anhalt, sur les nouvelles qu'il avoit reçues que les Prétendans aux Duchés de Julliers, Clèves, etc. avoient commencé la guerre de part et d'autre, il fut prendre congé du Roy, et partit pour se rendre à Clèves.

Les principaux Prétendans sont : 1° l'Empereur; 2° l'Electeur de Brandebourg, qui a épousé la fille aînée de Marie-Éléonor, fille aînée du Duc Guillaume; 3° Volfgan Guillaume, Comte Palatin de Neubourg, fils d'Anne de Julliers, seconde fille dudit Guillaume; 4° Madeleine, troisième fille du Duc Guillaume, veuve du Duc des Deux Ponts; 5° le Marquis de Burgau, mari de Sibille, quatrième fille dudit Guillaume; 6° l'Électeur de Saxe, par un don que l'Empereur et l'Empire ont fait à ses prédécesseurs au cas qu'un Duc de Julliers et de Clèves mourût sans en-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fans mâles, et ce, pour les services qu'ils ont rendu dans tous les siècles à l'Empire et à l'Empereur. De moy, je crois que tous ces Princes ont droit, mais que le plus fort l'emportera.

Le Jeudy 21e du mois de janvier, mourut à Paris, en l'Hôtel de Balagny, Alphonse Cors, dit d'Ornano. Huit jours auparavant, estant dans la résolution de se faire tailler de la pierre, et croyant mourir dans cette opération, comme il y est mort effectivement, il fut voir Sa Majesté, et luy dire le dernier adieu : le Roy le reçut gracieusement, et parla long-tems d'affaires avec lui : pendant lequel tems on remarqua que les larmes couloient le long du visage du Roy, et que lorsqu'il prit congé il ne put luy parler. Il estoit Colonel général des Corses, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général en Dauphiné, puis en Guyenne, Mareschal de France. Il avoit esté nourri et élevé à la Cour du Roy Henry II, comme enfant d'honneur des Princes de France, et demeura toujours attaché au party d'Henry III, après la mort duquel il suivit celuy d'Henry IV, qu'il recognut des premiers, s'unit avec le Seigneur d'Esdiguerres et le Connestable de Montmorency pour le service du Roy, et remit sous son obéissance les Villes de Lyon, de Grenoble et de Valence.

Le Mardy 26e Janvier, on apprit que les Princes Allemands, prétendans aux Estats de Julliers, faisoient de réciproques incursions, invasions et prises dans ces Estats; que l'armée des Princes a forcé le chasteau de Glesse, où l'Archiduc Léopold avoit une forte garnison; que le Comte Mansfeld, du parti de l'Archiduc, avoit esté fait prisonnier de Seildan, par Frédéric, Comte de Solme; qu'un hérault de l'Empereur avoit esté surpris par les gens des Princes, lorsqu'il alloit à Cologne porter un Mandement de l'Empereur. Le Comte de Lippe s'est emparé des terres qui sont à sa bienséance, contre lequel les Princes de Brandebourg et de Neubourg ont protesté le huit de ce mois.

Il paroît un manifeste des Princes Allemans, addressé aux Estats de Julliers, Clèves et Berghe, dans lequel ils disent que les Mandemens réïtérés de l'Empereur sont contraires au droit commun et à toutes les constitutions de l'Empire; et ainsi ils entreprenoient la défense de tous leurs sujets et habitans de leur pays, espérant les mettre en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

repos avec l'aide et secours promis par les trés-puissans Roys, leurs Alliés, et les Electeurs, Princes et Républiques, leurs amis. Ils les exhortent aussi de ne pas s'ébahir des attentats de leurs ennemis, ains se maintenir entre eux en la même fidélité qu'ils avoient gardée à leurs prédécesseurs Ducs. Enfin, ils promettent, en foy et parole de Princes, d'employer leur sang pour la défense de tous et chacun, comme aussi de punir sévèrement tous ceux qui seroient rebelles à ce présent écrit.

FÉVRIER.

Le Jeudy 18e de Février, Monseigneur le Dauphin alla entendre la Messe aux Augustins, dans la Chapelle des Chevaliers du S. Esprit. Il donna au Père Abraham l'Anglois, Chantre ordinaire de la Musique du Roy et son chapelain, qui l'accompagna jusqu'à son carosse, deux pistoles d'Espagne pour les petits novices, afin qu'ils priassent Dieu pour lui.

Le même jour, par des lettres venues d'Allemagne, on apprit que, le huitième de ce mois, l'Archiduc Léopold s'estoit emparé de la Ville et du Château de Calcof, place au voisinage d'Aix-la-Chapelle, où il mit une bonne garnison; mais que, le lendemain, il en avoit esté chassé honteusement par Fréderic, Comte de Solme, Lieutenant des Princes.

En ce mois, le Roy fit Mareschal de France le Seigneur de Lesdiguières, personnage de valeur, et le renvoya en son Gouvernement du Dauphiné, pour y lever des troupes et pour s'appointer avec le Duc de Savoye.

Le Colonel Galatis fut aussi envoyé en Suisse, pour y lever six mille hommes. On dit qu'au commencement du Printemps le Roy se mettra à la teste de ses troupes, mais on ne dit pas ne pour qui, ne contre qui.

MARS.

Pendant les trois premiers jours de ce mois de Mars, on a conduit sur les bords de la Marne cinquante canons sortis de l'Arsenal, avec quantité de poudres, boulets, chariots,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et autres engins de guerre, pour estre conduits sur des bateaux à Châlons.

Le Lundy 8e de Mars, sur les neuf heures du matin, Madame Loüise de Lorraine, femme de Monseigneur François de Bourbon, Prince de Conty, accoucha, au Louvre, d'une fille, laquelle fut apportée, le même jour, à la maison abbatiale, où ledit Prince réside.

Le Vendredy 19e de Mars, la fille du Prince de Conty, venuë au monde le huitième dudit mois, fust baptisée, dans la maison dudit Prince, par Monsieur Henry le Maire, Docteur en théologie et Curé de S.-Sulpice; et pour ce qu'on voyoit qu'elle alloit bien-tôt mourir, par ordre de mondit Prince, ont esté choisis et élus deux pauvres de ladite paroisse, sçavoir, Jacques de Essart pour parain, et Martine Demares pour maraine, lesquels lui ont donné le nom de Marie.

Le Samedy 20e Mars, elle mourut, entre onze et douze heures de la nuit, et le lendemain, fut ensevelie et mise dans le caveau de sa cousine germaine Catherine de Bourbon, dans l'église de S.-Germain-des-Prés.

Le même jour, fut rendu public les réglemens que le Roy vouloit estre observés dans son Royaume pendant le tems qu'il seroit à la teste de ses armées, sçavoir : que la Royne seroit régente pendant son absence, et qu'elle seroit assistée dans le Gouvernement par un Conseil composé de quinze personnes, qui sont : les Cardinaux de Joyeuse et Du Perron; les Ducs de Mayenne, de Montmorency, de Montbason; les Mareschaux de Brissac et de Fervaques; Chasteau-Neuf, en qualité de Garde des sceaux de la Régence; Achille de Harlay, Premier Président du Parlement; Nicolay, Premier Président de la Chambre des Comptes; le comte de Chasteau-Vieux, le Seigneur de Liencourt; Pontcarré, Conseiller en Parlement; Gesvres, Secrétaire d'Estat, et Maupeau, Contrôleur des Finances. Dans ce Conseil, tout devoit estre déterminé par la pluralité des voix, où la Royne n'avoit que la sienne.

Le Jeudy 25e du mois de Mars, feste de l'Annonciation, fut célébrée la première Messe, en la Chapelle des Bons-Hommes, près la place Royale, par le Révérend Père, Frère François Humbland, Correcteur et Provincial des Minimes en France, et par le même fut fait exhortation à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la fin de la Messe, dans laquelle il rendit mille bénédictions à la divine Providence, de ce qu'il avoit inspiré au Roy de leur donner un lieu autrefois destiné par Henry III aux exercices de la Pénitence, qu'ils espéroient continuer, Dieu aydant.

AVRIL.

Le 3e du mois d'Avril, qui fust un Samedy, une bonne Demoiselle, appellée de Sainte-Renne, donna, par permission du Roy, sa maison appellée l'Hôtel de Méziéres, size au Fauxbourg S.-Germain, aux Pères Jésuistes pour y commencer la maison de Probation ou le Noviciat, afin d'instruire ceux qui veulent estre reçûs dans leur Société, à leur guise : qui est, qu'après avoir demeuré en Probation par le terme de deux ans, et en iceluy appris et considéré les charges qu'il leur conviendra porter, s'ils en sont contens et sont jugés propres à leurs instituts. Ils font les trois vœux de Religion non solemnellement, et ils ne font profession solemnelle que quelques années après, si toutefois ils sont trouvés propres pour parvenir à la perfection que demande cette politique Compagnie : ils n'ont rien en propre, encore qu'ils ayent droit à leur bien pour une juste cause.

Le Dimanche 4e d'Avril, jour de Pâques Fleuries, la Royne, instiguée par Conchiny et sa femme de presser le Roy de la faire sacrer et couronner, auparavant qu'il partît pour l'armée, a supplié très-instamment Sa Majesté de luy faire cet honneur, disant que ce Sacre estoit nécessaire pour lui acquérir plus de dignité et plus d'éclat aux yeux du peuple, et même pour authoriser la régence qu'Elle luy confioit pendant son absence. Le Roy lui remontra, même avec feu, que cette cérémonie cousteroit de grandes sommes, et qu'elle ne se pouvoit faire sans y perdre beaucoup de tems, dont il avoit besoin, parce que ses alliés l'attendoient incessamment. La Royne ne discontinua pas de le prier jusques à ce qu'il luy dît qu'il donneroit les ordres pour cela.

Le Mardy 6e d'Avril, le Roy donna des Lettres Patentes pour le sacre, couronnement et entrée de la Royne; et tout devoit estre fini au 5e de May. Ce qui fut publié par les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Hérault et trompettes de Sa Majesté, en tous les carrefours de la Ville de Paris ; sçavoir, le sacre et couronnement en la Ville de Saint-Denis en France, et son entrée en la Ville de Paris.

Le Samedy 10e d'Avril et Samedy Saint, les sieurs Sanguin, Prévost des Marchands, Jean Lambert, bourgeois, et Maistre Jean Thevenot, eschevins, qui avoient déjà fait travailler aux décorations nécessaires pour l'entrée de la Ville, sont allés au Louvre, et ont supplié Sa Majesté, que, vû les grands préparatifs qu'il convenoit faire, il luy plust que le jour arresté fust remis à la fin de May, à cause de la briéveté du tems pour achever les préparatifs jà commencés : « Prest ou non prest, leur a dit le Roy, le couronnement se « fera le treizième de May, et l'entrée le dimanche ensui- « vant. » Ce qui a esté pareillement publié.

Le Jeudy 15e d'Avril, Messieurs de la Cour du Parlement ont fait sçavoir aux Augustins, qu'attendu que la magnificence et festin du jour de l'entrée de la Royne se devoient faire à la Salle du Palais, pour donner lieu aux préparations et apprests qu'il estoit expédient de faire pour une si grande solemnité et réjoüissance publique, ils quitteroient ledit lieu et feroient leurs séances dans leur couvent, comme il avoit esté pratiqué autrefois.

Le lendemain 16e du mois d'Avril, l'économe et procureur dudit Couvent, appellé le Père Beuf, fit transporter les tables de leur réfectoire au dortoir, pour y servir pendant tout le tems que la Salle du Palais seroit occupée.

Le Samedy 17e d'Avril, les charpentiers et massons commencèrent à disposer, pour recevoir toutes les Chambres du Parlement. Le grand réfectoire fut divisé en quatre, par autant de cloisons, pour les quatre Chambres des Enquestes. Le petit réfectoire, où il falloit monter huit degrés, fut destiné pour la Grande Chambre; le Chapitre, pour leurs consultations; le Cloître, pour les greffiers, escrivains, huissiers et autres.

Le dimanche de Quasimodo, 18e d'Avril, la très-Chrestienne Royne de France et de Navarre, Marie de Medicis, fit rendre le Pain bénit de la Confrérie du S. Sépulcre dans l'Eglise des Cordeliers. Ce pain fut porté dans un carrosse, où estoient deux Ecuyers de la Royne, suivi d'un autre où estoient quatre Dames de ladite Royne, qui le présentèrent à son nom pendant la grande Messe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Mardy 27e Avril, à dix heures du matin, Messieurs du Parlement, précédés des Archers de la Sénéchaussée, et suivis de tous leurs supposts et d'une grande foule de peuple, se rendirent aux Augustins, et y tinrent la première séance.

Le lendemain, on eut nouvelle que les six mille Suisses que Galatis avoit levés en Suisse pour le service du Roy estoient arrivés en France, et qu'une armée du Roy de trente mille hommes de pied et de six mille chevaux marchoit vers la Champagne.

May

Le Mardy 4e du mois de May, le Maréchal d'Ancre estant allé au Parlement, qui se tenoit aux Augustins, et estant entré, sans y prendre garde, dans une des Chambres des Enquestes, avec des Esperons dorés à ses bottes et le chapeau en teste, les Clercs du Palais se sont jettés sur luy, les luy ont ôtés avec son chapeau, et luy ont donné quelques coups. Un Page de la Royne ayant voulu le secourir, ayant couru sur lesdits Clercs avec dix domestiques dudit sieur d'Ancre, furent battus et ensanglantés. Tout ce qu'on a pu faire a esté de le tirer de la mêlée et le mener dans la chambre d'un Religieux Augustin, appellé le père Abraham l'Anglois, Musicien de Leurs Majestés, qui sur le soir le fit sauver et conduire en son Hostel.

Le lendemain, le Marquis d'Ancre fit sa plainte au Roy : ce que la Cour du Parlement ayant sçû, députa vers Sa Majesté dix Conseillers pour luy représenter l'immunité de leur demeure. Cela se passa doucement, le regret demeurant audit Sieur d'Ancre, auquel Sa Majesté dit que l'épée qu'il portoit n'estoit pas aussi affilée que la plume de ces Messieurs.

Ce jourd'huy, Samedy et 8e de May, j'ay esté promener par la Ville, pour voir, comme les autres, les préparatifs pour l'entrée de notre Royne : dans toutes les ruës où elle doit passer pour aller au Palais, on ne voit que des arcs triomphans, des rochers artificiels, des portaux, des théâtres, des divises et des inscriptions d'honneur, des figures et fictions, tirées icy de la Sainte Bible et des Fables : brief, un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

million d'inventions et de richesses, dignes de la capacité des habitans de Paris seulement.

Le Mercredy 12e de May, la Royne alla à S.-Denis en France accompagnée de Monseigneur le Dauphin, de Madame, de la Royne Marguerite, duchesse de Valois, et de plusieurs Princesses et Dames. Deux heures après, le Roy s'y rendit aussi avec tous les Princes et Seigneurs de la Cour.

Le jeudy 13e de May, la Royne fut sacrée et couronnée Royne de France, en l'Eglise de l'Abbaye de S.-Denis. Après lequel sacre, Sa Majesté, revêtuë de son habit royal, et ayant la couronne sur la teste, communia vers les trois heures après midy, estant encore à jeun. Voicy la relation, qui a esté donnée à l'imprimeur, de cette auguste et royale cérémonie.

Il y avoit un grand échaffaut au milieu du chœur de l'Eglise de S.-Denis, assis devant le grand Autel d'icelle, de la hauteur de neuf pieds ou environ, ayant de longueur vingt-huit pieds sur vingt-deux de large. Au milieu de cet échaffaut et sur le derrière, y avoit un haut dais, de la hauteur d'un peu plus d'un pied, où l'on montoit deux marches, lequel haut dais et marches, de neuf à dix pieds de long, estoient couverts d'un grand drap de pied; et sur iceluy estoit le thrône pour asseoir la Royne, et ce thrône estoit couvert de velours, parsemé de fleurs de lys d'or en broderie, et au-dessus un dais de semblable parure. Le fond et escalier dudit échaffaut estoit couvert de velours cramoisy, semé de broderie d'or.

Il y avoit d'autres eschaffauts, à main droite et à main senestre, tant pour les Princes, Chevaliers des Ordres du Roy, Gentilshommes de la Chambre, et autres grands Seigneurs, Capitaines, etc. que pour les Ambassadeurs, Dames et Damoiselles de la Royne et autres.

Dedans l'enclos du maistre Autel, à gauche, y avoit un banc couvert de drap d'or, pour Messieurs les Cardinaux de Gondy, de Sourdis et du Perron, et, derrière iceux, un autre pour les Archevêques, Evêques et autres prélats, tant pour servir au sacre et couronnement et à la Messe, que pour y assister. Près de l'Autel, du même côté, y avoit une table magnifiquement préparée, pour y poser les grande et petite couronnes, le sceptre, la main de justice et l'anneau pour ledit sacre; de l'autre côté, une chaire de velours violet bro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dée d'or, avec deux oreillers de même, pour M. le Cardinal de Joyeuse faisant l'office, et derrière, une autre table pour y mettre le pain, vin et cierge. Le parterre du chœur, depuis le grand échaffaut jusqu'à l'Autel, estoit couvert de velours cramoisy brodé d'or.

Le matin du 13e de May, la Royne estoit en sa chambre, habillée en corset, surcot d'hermine, manteau, ornement de teste et autres habits royaux; son manteau estoit de velours semé de fleurs de lys d'or, fourré d'hermine, ayant la queüe longue de sept aunes, son ornement de teste tout garni de pierreries, comme aussi son surcot enrichi de gros diamans, rubis et émeraudes, de valeur et prix inestimables.

Monseigneur le Dauphin, Madame, la Royne Marguerite, les Princes et seigneurs, les Cardinaux de Gondy et de Sourdis, et autres invités à cette solemnité, estant allé au logis de la Royne, on commença à partir pour aller à l'Eglise. Premièrement, les Suisses, vêtus de velours tanné, blanc, bleu et incarnat; 2° les deux compagnies de deux cens Gentilshommes, les uns vestus de satin tanné avec passemens d'or, et les autres ayant le pourpoint de satin blanc et les chausses de satin tanné; 3° les Gentilshommes de la Chambres, Chambellans et autres, superbement vestus; 4° les Chevaliers du S. Esprit, ayant tous leur grand Ordre au col; 5° les Trompettes, habillés de velours bleu; 6° les Hérauts revestus de leurs cottes d'armes; 7° les huissiers de la Chambre, portans leurs masses.

Puis, suivoient les Princes, tous vestus de diverses couleurs de toile d'or, la cape de même couleur, le capuchon couvert de pierreries, avec la tocque dont les cordons n'estoient que perles et diamans. Les plus proches de la Royne estoient M. le Prince de Conty, M. le comte d'Anguien; Monseigneur le Dauphin, vestu de toile d'argent, la cappe de même couverte de diamans et pierreries, marchoit de bonne grace devant la Royne sa mère; laquelle estoit soutenue de deux Seigneurs, pour Messieurs les Ducs d'Orléans et d'Anjou; la queue de son manteau estoit portée par Mesdames la Princesse douairière de Condé, la Princesse de Conty, la douairière de Montpensier, et la Duchesse de Mercœur. Les queues des manteaux de ces quatre Princesses estoient aussi portées par quatre Comtes ou Barons vestus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de toile d'or et d'argent, avec la cappe et la tocque semées de pierreries.

Après, marchoient Madame et la Royne Marguerite, avec leurs manteaux couverts de fleurs de lys d'or en broderie, dont les queues estoient portées par des Barons; ensuite venoient les autres Princesses et Duchesses dont les queues de leurs manteaux estoient pareillement portées par Seigneurs de qualité : toutes lesdites Princesses et Duchesses portoient sur leurs têtes leurs chapeaux et cercles de Duchesses enrichis de perles et de diamans. Les seules veuves n'étoient vestues si richement.

Avec cette compagnie, la Royne arriva à l'Eglise, se mit à genoux sur un oreiller devant le grand Autel, où estoient jà M. le Cardinal de Joyeuse en ornemens Pontificaux, avec le Cardinal du Perron, et grand nombre d'Evêques, Prélats et Abbés, aux deux côtés dudit Autel. La Royne ayant fait sa prière et baisé un Reliquaire, qui luy fut présenté par le Cardinal de Joyeuse, elle fut conduite en son thrône, en même ordre qu'elle estoit venue. Monseigneur le Dauphin s'assit dans la chaire qui luy estoit préparée; Madame et la Royne Marguerite, ayant fait chacune une grande révérence, ainsi que les autres Princesses et Duchesses, s'assirent. Les Cardinaux de Gondy et de Sourdis descendirent pour prendre leurs places, et les Princes se mirent à l'échaffaut destiné pour eux. Pendant tout ce temps-là, les hautbois et autres joueurs d'instrumens, vestus des livrées de la Royne, ayant le pourpoint de satin blanc et les chausses de velours bleu, jouèrent divers airs.

Peu de temps après, lesdits Cardinaux montèrent sur l'échaffaut pour reconduire Sa Majesté à l'Autel, laquelle avec Monseigneur le Dauphin et les Princes y descendit en le même ordre que dessus, les mêmes Princesses portant la queue de son manteau. S'estant prosternée et fait encore quelques prières, elle fut levée par Monseigneur le Dauphin et Madame; et inclinant la teste, le sieur Cardinal de Joyeuse commença les Oraisons requises, et prit, de la main de deux Evêques, l'Ampoule et la platine; puis, ayant versé de la sainte Onction sur la platine, il en oignit la Royne sur le chef, et après en la poitrine, disant : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit! cette Onction d'huile te profite en honneur et confirmation éternelle!* Ensuite il prit l'anneau

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la main d'un autre Evêque, et le mit au doigt de la Royne, disant l'Oraison compétente.

Un autre Evêque luy ayant présenté le sceptre et la main de Justice, il les mit ès mains de la Royne, en continuant les Oraisons sur ce requises. Puis, un autre Evêque luy ayant baillé la grande couronne, il la présenta sur le chef de la Royne, sans l'attacher, mais soutenue de Monseigneur le Dauphin et de Madame, et, l'ayant entièrement levée de dessus son chef, il la mit entre les mains de M. le Prince de Conty, et, au lieu d'icelle, en fut posée sur sa teste, par Monseigneur le Dauphin et Madame, une autre moins pesante et plus petite, mais toute couverte et enrichie de diamans, de rubis et de perles d'un très-grand prix; et en la mettant sur la teste, ledit Cardinal luy dit : *Prens la couronne de gloire, d'honneur et de liesse, afin que tu reluises splendide, et sois couronnée de joye perdurable!* et continua les Oraisons.

Le Sacre et couronnement fini, la Royne se déchargea du sceptre et de la main de Justice entre les mains de deux princes, puis fut remenée en son thrône, au même ordre que dessus; et estant assise, M. le Prince de Conty posa devant Sa Majesté la grande couronne qu'il portoit sur un escabeau couvert de drap d'or, et se tint à genoux près ledit escabeau. Le Prince qui portoit le sceptre se mit à genoux, du côté droit de la Royne, et celuy qui portoit la main de Justice du côté gauche.

Chacun ayant pris sa place, le Cardinal de Joyeuse commença la Messe. Après l'Evangile, trois Grandes Dames portèrent le pain, le vin, et le cierge, auquel il y avoit trois pièces d'or attachées. Après l'élévation du *Corpus Domini*, quand ce vint à l'*Agnus Dei*, on porta la paix à la Royne, pour la baiser avec les cérémonies accoutumées; après quoy, elle fut menée au grand Autel, au même ordre que dessus et reçut en grande révérence et dévotion la sainte Eucharistie, et peu de tems après, retourna en son thrône, où elle acheva d'ouïr la Messe.

Sur la fin de la Messe, un des Hérauts d'armes fit largesse, de par la Royne, d'une grande quantité de pièces d'or et d'argent fabriquées exprès, en les jettant au peuple qui estoit dans l'Eglise. Cependant la Royne descendit de son thrône, et fut ramenée en sa chambre, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pareil ordre et cérémonie qu'elle avoit esté conduite à l'Eglise.

A la sortie de l'Eglise, le Roy, content de cette cérémonie, devança la Royne et s'en alla dans sa chambre, où il se mit à la fenestre, et luy jetta même, comme elle passoit au-dessous, quelques goûtes d'eau; puis, incontinent il descendit et la reçût au bas des degrés, où Leurs Majestés, avec mille conjouissances, montèrent en haut, où un grand festin estoit préparé; après lequel Leurs Majestés remontèrent en carosse et rentrèrent dans Paris par la porte S.-Martin, et allèrent coucher au Louvre.

Monsieur le Prince de Condé, estant en campagne, n'est point venu à cette cérémonie, et le Comte de Soissons, pour quelque pique qu'il a eu, n'a pas voulu s'y trouver. Les Ambassadeurs d'Espagne et de Venise ont eu querelle ensemble, mais, au lieu de troubler la feste, ils ont donné occasion de rire à leurs dépens.

Le Vendredy 14e du mois de May; jour triste et fatal pour la France! Le Roy, sur les dix heures du matin, fut entendre la Messe aux Feuillants; au retour, il se retira dans son cabinet, où le Duc de Vendôme, son fils naturel qu'il aimoit fort, vint lui dire qu'un nommé la Brosse, qui faisoit profession d'Astrologie, luy avoit dit que la constellation sous laquelle Sa Majesté estoit née le menaçoit d'un grand danger, ce jour-là; ainsi qu'il l'avertist de se bien garder. A quoy le Roy répondit, en riant, à M. de Vendôme : *La Brosse est un vieil matois, qui a envie d'avoir de votre argent; et vous, un jeune fol, de le croire. Nos jours sont comptés devant Dieu.* Et sur ce, le Duc de Vendôme fut avertir la Royne, qui pria le Roy de ne pas sortir du Louvre, le reste du jour : à quoy il fit la même réponse.

Après le dîné, le Roy s'est mis sur son lit pour dormir, mais, ne pouvant recevoir de sommeil, il s'est levé triste, inquiet, et rêveur, et a promené dans sa chambre quelque temps, et s'est jetté derechef sur le lit; mais, ne pouvant dormir encore, il s'est levé et a demandé à l'exempt des Gardes, quelle heure il est? L'exempt lui a répondu qu'il estoit quatre heures, et a dit : « Sire, je voy Votre Majesté triste et toute pensive. Il vaudroit mieux prendre un peu l'air, cela la réjoüiroit. — C'est bien dit. Eh bien, faites apprester mon carrosse, j'irai à l'Arsenal voir le duc de Sully, qui est indisposé et qui se baigne aujourd'huy. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le carrosse estant prêt, il est sorti du Louvre, accompagné du Duc de Montbazon, du Duc d'Espernon, du Maréchal de Lavardin, Roquelaure, la Force, Mirebeau, et Liancourt, premier Ecuyer. En même temps, il chargea le sieur de Vitry, Capitaine de ses Gardes, d'aller au Palais faire diligenter les apprêts qui s'y faisoient pour l'Entrée de la Royne, et fit demeurer ses Gardes au Louvre. De façon que le Roy ne fut suivi que d'un petit nombre de Gentilshommes à cheval et quelques valets de pied. Le carosse estoit malheureusement ouvert de chaque portière, parce qu'il faisoit beau temps, et que le Roy vouloit voir, en passant, les préparatifs qu'on faisoit dans la Ville. Son carosse, entrant de la rue S.-Honoré dans celle de la Féronnerie, trouva d'un côté un chariot chargé de vin, et de l'autre côté un autre chargé de foin; lesquels faisant embarras, il fut contraint de s'arrester, à cause que la rue est fort étroite, par les boutiques qui sont bâties contre la muraille du Cimetière de S.-Innocent.

Dans cet embarras, une grande partie des valets de pied passa dans le cimetière pour courir plus à l'aise et devancer le carosse du Roy, au bout de ladite rue. Des deux seuls valets de pied qui avoient suivi le carosse, l'un s'avança pour détourner cet embarras, et l'autre se baissa pour renouer sa jarretière, lorsqu'un scélérat, sorti des Enfers, appellé François Ravaillac, natif d'Angoulême, qui avoit eu le temps, pendant cet embarras, de remarquer le côté où estoit le Roy, monte sur la roue dudit carosse, et, d'un coûteau tranchant de deux côtés, luy porte un coup entre la seconde et la troisième côte, un peu au-dessus du cœur, qui a fait que le Roy s'est écrié : *Je suis blessé!* Mais le scélérat, sans s'effrayer, a redoublé, et l'a frappé d'un second coup dans le cœur, dont le Roy est mort, sans avoir pu jetter qu'un grand soupir; ce second a esté suivi d'un troisième, tant le parricide estoit animé contre son Roy, mais qui n'a porté que dans la manche du Duc de Montbazon.

Chose surprenante, nul des Seigneurs qui estoient dans le carosse n'a vû frapper le Roy; et si ce monstre d'Enfer eût jetté son coûteau, on n'eût sçû à qui s'en prendre; mais il s'est tenu là, comme pour se faire voir et pour se glorifier du plus grand des assassinats. Les Seigneurs ont esté bien empêchés, les uns pour assister le Roy, et les autres pour se saisir du parricide. Iceluy pris et mis en sûreté, ils ont tâché

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'apaiser le grand tumulte causé parmi le peuple par la croyance que le Roy estoit mort. Mais il a esté aucunement fini, par un des Seigneurs qui dit hautement que le Roy n'estoit que blessé, et qu'on portât du vin. Ce pendant, ils ont abbatu les portières du carosse, et sont retournés vitement au Louvre, afin, ont-ils dit, de faire panser le Roy.

Le carosse estant arrivé au Louvre, la mort du Roy a esté annoncée à la Royne qui estoit dans son cabinet, d'où elle est sortie incontinent pour aller jetter des larmes sur son cher époux; mais elle a esté retenue par M. le Chancelier, qui en venoit d'être instruit; lequel luy a dit que les Roys ne meurent point en France, et, l'ayant ramenée dans son cabinet, il luy a remontré la nécessité de réserver les pleurs et les larmes à un autre temps, et que Sa Majesté devoit travailler à chercher des remèdes pour prévenir les funestes suites de cette mort inopinée.

A cinq heures du soir, il n'y avoit qu'au Louvre qu'on sçût certainement la mort du Roy. Dans le quartier même de la Féronnerie, où il avoit esté tué, on croyoit qu'il avoit esté blessé seulement. Ce bruit parvint aux Augustins, avant la fin de l'Audience; le bruit, le murmure qui augmentoit à chaque instant, par les gens qui se rendoient dans la cour qui est devant la Salle de la Grande Chambre, parvint bientôt jusqu'aux oreilles de M. de Blanc-Mesnil, deuxième président de la Grande Chambre, et actuellement tenant l'Audience en icelle. A ce bruit il se leva, comme pour recueillir les avis sur la cause qui se plaidoit; mais, au lieu de parler de la cause, il remontre à la Chambre l'importance de ce bruit, qui ne pouvoit être sans qu'il fût arrivé quelque funeste accident, les disposa à lever le siége et rompre l'Audience; ce qui fut exécuté.

Sur ces entrefaites, arriva M. l'Evêque de Beauvais, fils dudit Président Blanc-Mesnil, qui lui amenoit son carosse pour l'emmener en sa maison, et lui fit part du bruit épandu dans le quartier; à quoi il répondit, en ancien Sénateur Romain, que l'Estat et la patrie exigeroient de lui de ne pas quitter, voire de mourir, pour assûrer l'obéissance dûe au Roy successeur, et continua d'exhorter les Messieurs de sa Chambre et ceux des Enquestes, de ne pas bouger. On envoya quérir sur le champ Messieurs les Gens du Roy, et autant de Conseillers qui n'estoient point entrés ce jour-là, et qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

estoient proche des Augustins; dequoy il donna aussi avis à Messire Achille de Harlay, Premier Président, lors fort attaqué des gouttes. Dès que les Gens du Roy furent arrivés, ils furent députés pour aller au Louvre, pour apprendre l'estat des affaires et la volonté du Roy. Cependant le Président Seguier, auquel le Duc d'Espernon avoit dit ce qui se passoit, se rendit aux Augustins.

D'un autre côté, les Princes, Ducs et Grands Seigneurs qui estoient à Paris s'estoient rendus en hâte au Louvre pour servir le Roy et assister la Royne de leur pouvoir et autorité. Entre lesquels estoient le Prince de Conty, les Ducs de Fronsac, de Mayenne, de Montmorency, et plusieurs Maréchaux de France, et Chevaliers des Ordres du Roy, et ce, pour prévenir les désordres qui estoient à craindre. Pour cela, le sieur de Vitry eut ordre d'assembler tous les enfans du Roy en une chambre, et sur tout le Roy à présent régnant, et que personne n'eût à approcher d'eux. Les Ducs de Guise et d'Espernon furent chargés de faire monter à cheval le plus de Noblesse qu'il se pourroit, et aller par toute la ville dire que le Roy n'estoit point mort, mais seulement blessé. Le Jay, Lieutenant Civil, et Sanguin, Prévost des Marchands, eurent ordre de faire fermer les portes de la Ville, de s'emparer des clefs, de prendre tous leurs Officiers, d'empêcher toutes émotions et attroupemens, et d'assurer à haute voix le peuple que le Roy n'étoit que blessé. Les gardes qui estoient dans les Fauxbourgs eurent ordre de se venir placer sur le Pont-Neuf, dans la rue Dauphine et aux environs des Augustins, afin d'investir le Parlement et le contraindre, s'il le falloit, de déclarer la Royne Regente. Tout ce que dessus a été fidellement exécuté.

Les Gens du Roy, revenus du Louvre, trouvèrent aux Augustins M. le Premier Président, qui s'y estoit fait porter en une chaire. Auquel, et aux Chambres assemblées, ayant confirmé la mort de Sa Majesté, ils commencèrent à délibérer sur la réquisition faite par les Gens du Roy. Lors sont entrés dans la Grande Chambre, M. de Guise et M. d'Espernon, envoyés par la Royne pour voir ce qui se passeroit. M. de Guise n'a point pris place, mais a demeuré appuyé sur le dos des basses selles, entre le Premier et Second Président; M. d'Espernon en a pris, et a fait rapport des ordres donnés dans la Ville, pour la sûreté d'icelle à l'obéissance de Louis XIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ensuite, sur la réquisition des Gens du Roy, le Parlement, les Chambres assemblées, a donné l'Arrest suivant : *Sur ce que le Procureur Général a remontré à la Cour, que le Roy estant présentement décédé, par un très-cruel, très-inhumain et très-exécrable parricide, commis en sa personne sacrée, il estoit nécessaire pourvoir aux affaires du Roy régnant et de son Estat; requéroit qu'il fût promptement donné ordre à ce qui concernoit son service et le bien de son Estat, qui ne pouvoit estre réglé et gouverné que par la Royne, pendant le bas âge dudit Seigneur son fils, et qu'il plût à ladite Cour la déclarer Régente, pour estre pourvu par elle aux affaires du Royaume : la matière mise en délibération, ladite Cour a déclaré et déclare ladite Royne, mère du Roy, Régente en France, pour avoir l'administration des affaires du Royaume pendant le bas âge dudit Seigneur son fils, avec toute puissance et autorité. Fait en Parlement, le quatorzième jour de May, mil sept cens dix.*

Environ les sept heures, furent députés pour aller au Louvre le Président de Blanc-Mesnil et dix Conseillers, pour reconnoître, de la part de la Cour, Louis XIII comme son Roy, Prince légitime et naturel Seigneur, et présenter à la Royne l'Arrest cy-dessus. Lorsque ces Députés ont esté au Pont-Neuf, les Soldats qu'on y avoit posés leur refusèrent le passage, bien qu'ils fussent conduits par les mêmes Exempts qui avoient, deux heures auparavant, conduit les Gens du Roy. Après quelques résistances, le Président proteste, contre les Chefs et les Capitaines, des désordres qui pourroient s'ensuivre; et alors il eut le passage livré pour faire sa légation. En moins de demi-heure, il retourna au Parlement, et après avoir assuré les Chambres de ce qu'il avoit fait, l'Audience fut finie.

Monsieur le Procureur Général, qui ne se porte pas bien, a pris le chemin du Louvre, pour rendre ses premiers devoirs au Roy et à la Royne Régente; mais, pensant entrer dans la Chambre de la Royne, il est entré dans celle où le corps mort du Roy estoit sur un lit, la face couverte d'un linceul, vestu d'un satin noir, et autour, des flambeaux et des Religieux qui commençoient les Vigiles. Luy ayant jetté de l'eau beniste, le visage plein de larmes, il alla voir la Royne, puis le nouveau Roy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vers les neuf heures du soir du même jour, un grand nombre de Seigneurs alloient par la Ville et disoient, en passant : « Voici le Roy qui vient ; il se porte bien, Dieu merci ! » Comme il estoit nuit, le peuple, croyant que le Roy estoit en cette compagnie, se mit à crier à force : *Vive le Roy !* Ce cri s'estant communiqué d'un quartier à l'autre, toute la ville retentit de *Vive le Roy !* Il n'y avoit que les quartiers du Louvre et des Augustins, où l'on sçût la vérité.

Le même soir, on donna des gardes aux Ambassadeurs des princes estrangers, afin de conserver leurs personnes, et principalement celui d'Espagne, qui n'estoit bien agréable au peuple. On fit partir en poste la plupart des Gouverneurs des Provinces et des Places, pour maintenir le bon ordre en toutes choses. Bien des choses se sont passées en ce jour, que le trouble, l'embarras et la douleur ont fait passer de ma mémoire ; mais ce que je n'oublieray jamais, sont les plaintes, les clameurs, les larmes, non-seulement du peuple de tout sexe, mais des gens de qualité, qui ont pleuré ce bon Roy comme leur bon père, et qui donnent mille et mille malédictions aux instigateurs de ce parricide.

Le reste de la nuit fut fort tranquille. Le Procureur Général envoya aux Augustins les gens nécessaires, pour accommoder la Grande Salle et y préparer le siège pour le Roy, sur lequel on mit le daix du Roy Louis XII, parce que Sa Majesté porte le nom de Louis et est le XIIIe du nom.

Le Samedy 15e du mois de May, le corps du Roy fut ouvert, en présence de vingt-six Médecins ou Chirurgiens, qui lui trouvèrent toutes les parties si bien conditionnées qu'il auroit pû vivre encore trente ans, selon le cours de la nature. Ses entrailles ont esté portées, le même jour, à Saint-Denis, et le cœur gardé pour estre transporté au Collége de La Flesche.

Vers les huit heures du matin, le Parlement s'est assemblé derechef aux Augustins, les Présidens avec leurs manteaux et mortiers, et les Conseillers avec leurs robes et chaperons d'écarlate. Demi-heure après, est arrivé le sieur de Sillery, Chancelier de France, accompagné de plusieurs Maistres de Requestes ; au devant d'icelui sont allés les sieurs Jean de Voix et Jean Courtin, qui l'ont reçu hors du parquet des Huissiers. Ledit sieur Chancelier, revestu d'une robe de velours noir, s'est placé au-dessus de M. le Premier Prési-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dent. Ensuite sont arrivés séparément, le Duc de Mayenne, le Connestable, les Cardinaux et Prélats.

En attendant l'arrivée de Sa Majesté, on a fait l'information de vie et mœurs de l'Abbé de Saint-Denis, frère de M. de Guise, pourvû de l'Archevêché de Rheims, mais non sacré, afin qu'il pût prendre place audit Parlement, en cette qualité, et non comme Abbé Commendataire. L'information faite, il prêta serment de Pair de France et puis prit séance.

Sur les dix heures, Sa Majesté arriva, revestu d'un habit violet, monté sur une petite hacquenée blanche, assisté des Princes, Ducs, Seigneurs, et principaux Officiers de la Couronne, tous à pied. La Royne en son carosse arriva aussi, accompagnée des Princesses et Duchesses, habillée non des beaux habits qu'on lui avoit préparés pour son Entrée (*non est conveniens luctibus ille color*), mais couverte d'un grand crêpe noir.

Leurs Majestés estant arrivées à la porte des Augustins, le Capitaine de ses Gardes fut s'emparer des huis du Parlement, et les Députés nommés pour aller au-devant de Leurs Majestés, sçavoir, Messieurs les Présidens Potier et Forget, Messieurs Jean de Voix, Jean Courtin, Prosper Bovin et Jean Scarron, Conseillers, qui reçûrent Leurs Majestés à la porte du Cloître, sortant la rue, où le Roy mit pied à terre, et la Royne sa mère; et les conduisirent avec prou de peine (à cause de la multitude du peuple) jusques à la Grande Chambre. Lesdits Députés entrèrent devant le Roy, suivis de la Royne; des Princes et Seigneurs, qui prirent tous leurs places destinées par les Maistres de cérémonies, sçavoir :

Le Roy seul séant en son lit de Justice, la Royne sa mère à son côté droit, une place vuide toutes-fois entre deux; plus bas aux hauts siéges, le Prince de Conty; le Comte d'Anguin, fils du Comte de Soissons absent; le Duc de Guise, Pair; le Duc de Montmorency, Pair; le Duc d'Espernon, Pair; le Duc de Sully, Pair; le Maréchal de Brissac, le Maréchal de Lavardin, le Maréchal de Bois-Dauphin.

Aux hauts siéges du côté senestre, le Cardinal de Joyeuse, le Cardinal de Gondy, le Cardinal de Sourdis, le Cardinal du Perron, l'Archevêque de Rheims, Duc et Pair; l'Evêque de Beauvais, Comte et Pair; l'Evêque de Noyon, Comte et Pair; l'Evêque de Paris, non Pair, mais Conseiller-né au Parlement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au côté du Roy, en bas sur la première marche de son thrône, estoit le sieur de Souvré, son gouverneur; à genoux sur la seconde marche, à ses pieds, le Duc d'Elbeuf, pour le Grand Chambellan; aux pieds du Chambellan, le Baron de Chappe, Prévost de Paris.

En la chaire qui estoit au-dessous, à part, estoit M. le Chancelier; aux bas siéges du Greffier de la Cour et des Gens du Roy, Messieurs les sept Présidens au Mortier; du Harlay, Premier Président; Potier, Forget, de Thou, Séguier, Molé, Camus.

Dans le parquet, devant lesdits sieurs Présidens, en une chaire à cause de son indisposition, le Duc de Mayenne, Pair.

Aux bas siéges dans le parquet, l'Evêque de Beziers, Grand Aumônier de la Royne; de L'Aubespine et Camus, Conseillers d'Estat, et plusieurs Maistres des Requêtes.

Aux bas siéges du parquet, et au Barreau, du côté senestre, les Conseillers de la Cour, au nombre de six vingt-quatre.

Le silence fait, la Royne fit l'ouverture de l'Assemblée par une harangue courte et succincte, qu'elle eust assez de peine de faire, à raison des soupirs qui étouffoient ses paroles, et qui estoient précédés de grosses larmes, qui estoient autant de témoignages irréprochables du dueil qu'elle avoit, dans l'intérieur, de la perte de son cher et bien-aimé époux. Après qu'elle eût tellement quellement fini son discours, r'abaissa son voile et descendit, pour se retirer; mais les Princes et toute la Compagnie la supplièrent de rester, et d'honorer l'Assemblée de sa présence; ce que, après quelques refus, elle accorda, et reprit sa place.

Puis le Roy, surmontant la grandeur de son âge, proféra quelques paroles sur le sujet de sa venue, avec une grace et une gravité vrayment royale.

Après, se leva M. le Chancelier, et ayant fait deux grandes révérences, représenta en peu de paroles la grande espérance que l'on devoit avoir de Sa Majesté, et ensuite déclara la sage conduite de la Royne sa mère, la haute estime qu'avoit fait de sa Royale personne le Roy défunt avant son décès, l'ayant jugée très-digne d'administrer et régir son Royaume, si tant estoit qu'il plût à Dieu l'appeller à soy, avant que son fils eût atteint l'âge compétent d'être majeur, et de pouvoir conduire le timon d'un empire que ses soins

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laborieux, que ses travaux infatigables, et que la valeur de ses bras victorieux, lui laissoient paisible.

Ensuite M. le Premier Président du Harlay commença sa harangue; et, après lui, M. Servin, Avocat du Roy en ladite Cour, pour le Procureur Général, qui conspiroient à une même fin et un même but, qui estoit que la Royne fust élue Régente en France, pour avoir soin de la personne royale de son fils, et la conduite et administration des affaires de ses Royaumes, à l'imitation des Roynes Blanche, mère du Roy S. Loüis, et de Marguerite, sa chère épouse, toutes deux très-sages, très-vertueuses et très-pieuses Princesses; ainsi qu'il avoit esté arresté au Parlement, les Chambres assemblées, le jour d'auparavant.

Après ces harangues, qui seront sans doute imprimées tout au long, M. le Chancelier alla au Conseil du Roy seul, de luy à la Royne sa mère seule, lui faisant entendre l'avis et la volonté du Roy; puis descendit, prit l'avis de Messieurs les Présidens, et remonta pour prendre celui des Princes, Ducs, Pairs, ensuite de l'autre côté, celui des Prélats : enfin redescendu, il prit l'avis de ceux qui estoient en bas et des Conseillers; et, ce fait, retourna en sa place et prononça l'Arrest qui s'ensuit :

« Le Roy, séant en son lit de Justice, par l'avis des Princes « de son sang, autres Princes, Prélats, Ducs, Pairs, et Offi- « ciers de la Couronne, oüy et requérant son Procureur Gé- « néral a déclaré et déclare, conformément à l'Arrest donné « en sa Cour de Parlement le jour d'hier, la Royne sa mère « Régente en France, pour avoir soin de l'éducation et nour- « riture de sa personne, et l'administration des affaires de « son Royaume, pendant son bas âge. Et sera le présent Ar- « rest publié et registré en tous les Bailliages, Sénéchaussées, « et autres Siéges Royaux du Ressort de ladite Cour et en « toutes les autres Cours de Parlement de sondit Royaume, « Fait en Parlement, le quinziéme jour de May mil six cens « dix. »

Après la levée de la Cour, la Royne très-affligée, mais aussi très-satisfaite de ce qui venoit être fait, se rendit au Louvre; et le Roy, accompagné des Princes, Seigneurs et Gentilshommes, entouré de ses Gardes, alla à Notre-Dame, où tout le peuple cria fort haut : *Vive le Roy!* mais la plûpart des larmes aux yeux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur le soir, les Gardes, posés en plusieurs places et carrefours, furent levés; les armes furent laissées ès mains des habitans qui, par leur douleur et leur tristesse, marquoient le vif ressentiment qu'ils avoient de la mort du Roy, et l'amour qu'ils portoient à son fils regnant.

Pendant tous ces jours, grand nombre de personnes de tout estat furent au Louvre, y voir le corps du Roy défunt. Il estoit couché sur son lit, la face découverte, vestu d'un pourpoint de satin blanc, avec un bonnet de velours rouge brodé d'or. Autour de son lit estoient des Religieux et des Prestres des Monastères de Paris, qui estoient mandés pour dire les Vigiles des Morts, lesquels se relèvent les uns après les autres.

Ce même jour, le parricide François Ravaillac, qui, après son assassinat, avoit esté gardé par des Archers dans l'Hôtel de Raix, fut conduit prisonnier à la Conciergerie, et enfermé dans la Tour qu'on appelle de Montgomery; et, dans icelle, il fut assis et lié en une chaire, ayant les fers aux pieds et les mains liées derrière le dos, gardé et observé jour et nuit, où plusieurs personnes furent le voir, par curiosité ou par d'autres motifs : ce que bon nombre de personnes graves et judicieuses ont trouvé fort mauvais, disant que les Juges ne se soucioient pas de connoître les instigateurs.

Le Dimanche 16e de May, on ne parloit que de la mort du Roy : on répétoit les histoires tragiques de tous les tems, qui avoient quelque trait approchant à cette mort. Aucuns étudioient les Almanachs, et m'en fust montré un qui portoit que dans le mois de May de cette année un vieillard mourroit : ce qu'on applique à notre bon Roy, comme si, dans le même mois, plusieurs autres vieillards dans Paris et dans toute la France ne sont pas morts, et s'il faut avoir quelque confiance à ces débiteurs de rêveries et d'imaginations. D'autres disoient hautement, qu'il falloit retrancher de la société certains prêcheurs et défenseurs, qui, par cy-devant, ont dit et écrit qu'il est loisible de tuer un tyran, et que cette erreur avoit esté la cause des attentats commis, tant sur le Roy Henry III que sur notre bon Roy.

Le Lundy 17e de May, arriva le Comte de Soissons, qui, pour certaines raisons, n'avoit point assisté au couronnement de la Royne, et s'estoit retiré en une sienne maison près de Chartres. Le Duc d'Espernon et beaucoup de No-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blesse furent au-devant de luy, et le conduisirent au Louvre, où il fut saluer Leurs Majestés, les assurant qu'en apprenant la triste nouvelle de la mort du Roy, il en estoit tombé malade, ce qui avoit retardé son retour jusqu'à ce jour.

Le même jour, François Ravaillac, ce monstre d'Enfer, fut amené devant Messieurs de la Cour du Parlement, les Chambres assemblées. Devant de sortir de la Tour, on luy avoit voilé la teste, en sorte qu'il ne voyoit où on le menoit. Estant arrivé au milieu du Parquet, on le fit seoir sur la sellette, tournant la face vers le Premier Président, et il fut dévoilé : on avoit cru que le premier aspect de ses Juges vénérables le rempliroit de terreur et le porteroit à repentance et à révéler les complices; mais on fut trompé : il regarda froidement tous ses Juges, se mit à genoux, baisa la terre, et répondit hardiment aux interrogations à lui faites, conformément à ce qu'il avoit déjà dit : sçavoir, a avoüé qu'il avoit commis le parricide en la personne du Roy, qu'il n'avoit point de complice, etc.

Le Mercredy 19e de May, le Père d'Aubigny, Jésuite, avec lequel ledit Ravaillac avoit eu quelques conférences, et qui avoit esté, pour ce, mis en arrest, lui fut confronté; auquel il soutint, qu'estant en l'Eglise des Jésuites de la rue S.-Antoine, il lui avoit parlé, après qu'il eut dit la Messe, et lui déclara qu'il avoit eu de grandes visions et imaginations que le Roy devoit réduire ceux de la Religion Prétenduë Réformée; qu'il lui avoit montré, à lui, Père d'Aubigny, un coûteau où il y avoit un cœur et une croix; qu'il lui avoit donné un sol : ce que le Père d'Aubigny a dit estre tout faux, qu'il estoit un méchant homme, et qu'il ne devoit accuser personne à faux. Cependant ledit Ravaillac a ajouté qu'il tenoit ledit Père d'Aubigny pour homme de bien et bon religieux.

Entre les personnes, qui, par curiosité ou autrement, furent voir ledit Ravaillac, le Père Cotton, Jésuite, fut du nombre, et il lui dit, comme son confrère avoit déjà fait, qu'il se gardât bien d'accuser des innocens. Sur lesquelles paroles, on a dit que ce conseil estoit vraiment Chrétien, mais qu'il pourroit estre prou intéressé. Sur ce, a esté ajouté par une personne digne de foi, que, ledit Père Cotton estant en bonne compagnie, le sieur de Loménie lui avoit dit que c'estoit lui et la Société des Jésuites qui avoient tué le Roy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Vendredy 21e du mois de May, le Parlement, qui avoit siégé aux Augustins, retourna au Palais en corps, mais si tristes, qu'ils arrachoient les larmes de ceux qui les virent.

Le Samedy 22e de May, la Royne Marguerite fit chanter, aux Augustins, un beau service pour le repos de l'âme du Roy défunt, dont elle avoit esté la chère épouse pendant vingt-deux ans, et qui volontairement agréa, avec la dispense du Pape, la désunion et la dissolution du mariage, spécialement, parce que le Seigneur ne l'avoit pas béni d'une heureuse lignée, qui estoit grandement souhaitée par les bons François, pour prévenir des maux beaucoup plus grands, qui fussent arrivés, en cas que Sa Majesté fust allée de vie à trépas sans avoir laissé des enfants mâles.

Le Jeudy 27e de May, le traître Ravaillac, 13 jours après le parricide par lui commis sur la personne du Roy, fut condamné, et exécuté en la Place de Grève, conformément à l'Arrest prononcé contre lui, qui a esté imprimé, et pour lequel il fut conduit sur un tombereau en ladite Place, et monté sur un eschaffaud à ce dressé, a esté tenaillé aux mammelles, bras, cuisses, et gras des jambes, sa main dextre y tenant le coûteau, ards et bruslé de feu de souffre, et sur ses playes jetté du plomb fondu, de l'huile boüillante, de la poix raisine bruslante, de la cire et souffre fondus ensemble; puis son corps a esté tiré et démembré à quatre chevaux, pour estre bruslé et consommé au feu, et réduit en cendres jettées au vent.

Le peuple, qui, pour l'ordinaire, est touché de compassion à la vue des supplices, ne l'a pas esté à l'égard de celui-cy; mais, depuis le Palais jusques à sa mort, n'a cessé de lui dire des injures et des malédictions, et a refusé qu'on dît pour lui la prière accoutumée, qui est un *Salve Regina*, criant tout haut qu'il estoit plus damné que Judas.

Dès que les membres furent séparés, le peuple en furie se jetta sus, et les trépignoit avec les pieds, et, en moins de deux heures, les membres furent traînés par toute la Ville, les uns en un quartier, les autres en l'autre; et à force de traîner et de trépigner, la tête vint aussi plate que la main. Il y avoit une grande presse à qui donneroit de l'argent et du vin, à ceux qui les traînoient, afin d'avoir satisfaction

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'y marcher dessus; aussi, il n'y eut que les membres que l'Exécuteur put réserver, qui furent bruslés en place de Grève; pour les autres, ils furent bruslés par le peuple en plusieurs endroits, après qu'il fut las de les traîner. Quelques manans des environs, qui se trouvèrent à l'exécution, ayant trouvé le moyen d'en avoir quelques pièces, et aucuns les entrailles, les traînérent brusler jusques en leurs villages.

Le même jour, sur les plaintes portées à la Cour par l'Archevêque d'Aix, par le P. Coeffeteau, et par autres personnes sages, que ledit Ravaillac, interrogé par eux sur le parricide par lui commis, leur avoit répondu conformément aux maximes de Mariana, de Becanus, et autres, qui ont escrit qu'il estoit permis de tuer les Tyrans; ladite Cour a donné un Arrest qui ordonne, qu'à la diligence du Doyen et Syndic de la Faculté de Théologie, ladite Faculté sera assemblée au premier jour, pour déliberer sur la confirmation du Décret d'icelle, du treize décembre mille quatre cens treize, confirmée par le Concile de Constance : *Qu'il n'est pas loisible à aucun, pour quelque cause et occasion que ce puisse estre, d'attenter aux personnes sacrées des Roys et autres Princes Souverains;* et que le Décret qui interviendra sera sous-signé de tous les Docteurs de ladite Faculté, ayant assisté à ladite délibération, etc.

Le Lundy, dernier jour du mois de May, et de très-grand matin, nombre de Jésuites, accompagnés de gens à eux affidés, sont partis pour porter à leur maison de La Flesche le cœur du Roy, qui leur avoit esté accordé, à leurs instances réiterées; mais ils ne l'auroient point emporté sans bruit et sans émotion, si le peuple en avoit eu le vent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE ANALYTIQUE

DES MEMOIRES DE PIERRE DE L'ESTOILE

Depuis le mois de septembre 1609 *jusqu'au mois de septembre* 1611.

1609

SEPTEMBRE. — *Chronographie* du P. Gaultier. — *Amphitheatrum honoris.* — Le Roi revenant à Paris reçoit, aux Tuileries, la visite des marchands de soie qui réclament contre l'Édit sur la réformation des habits. — Ils vont, le lendemain, trouver M. de Sully, qui se gausse d'eux. — Un officier des voleurs et coupe-bourses pendu au Port-au-Foin. — Le fils de l'avocat Mauguin meurt de la petite vérole. — L'Edit des Monnoies rejeté par la Cour, Messieurs des Monnoies y ayant été mandés. — Mort de M. de Sully. — Passage de Dante sur Philippe le Bel. — L'Édit des Nantissemens rejeté aussi. — Droit de séance accordé à MM. des Monnoies. — Le lieutenant civil rabroué par le Roi. — Le Maréchal d'Ornano fait entendre au Roi la vérité sur les souffrances et les plaintes du peuple. — Le Roi, d'abord irrité, se calme et rend justice au maréchal. — Lettres de M. Justel, écrites de Rouen. — Un discours et un portrait du comte Maurice, envoyés de Hollande. — Arrêt du Conseil. — Bagatelle contre les Jésuites. — M. de Sully indispose les présidens de la Cour réunis au logis du Chancelier pour conférer sur l'Édit des Monnoies. — Pasquin sanglant contre M. de Sully. — Inflexibilité du Premier Président. —Voleurs et coupe-bourses pendus au Port-au-Foin. — Assassinat du greffier Voisin par son cousin. — Envoi d'argent à Tonnai-Charente. — Lettre de M. le Grand à Mlle de Guise. — L'*Apologie du Roi d'Angleterre* traduite en françois. — Articles partisans nouveaux. — *Cassiodorus in Psalmos* et le P. Du Breuil. — Mort du président Richardot. — L'Ambassadeur de l'Empereur reçu en audience par le Roi. — M. de Heslin, médecin, taillé de la pierre pour la troisième fois. — Le Parlement reçoit injonction de vérifier les Édits. — Conversion d'un cordelier. — Les Devises des Rois de France. — L'Estoile montre son Cabinet à trois curieux. — M. de Champvalon, abbé de S.-Victor, et le ministre Du Moulin, ont une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conférence au Pré-aux-Clercs; tout s'y passe au] mieux. — Distique pour le tombeau du cardinal Borromée. — L'assassin de Voisin, condamné à être pendu, en appelle. — Propos du Palais à ce sujet. — Jussion au Parlement de ne désemparer que les Édits ne soient vérifiés, sauf ceux des Monnoies et des Habits. — La Cour échappe à cette intimation. — Quatorze procureurs nouveaux, quatorze nouveaux larrons. — Portraits des Grands Maîtres de S. Jean de Jérusalem. — *Nostra Signora des Angelos*. — *Sidere*, pastorelle du sieur Dambillou. — Le Roi va à Fontainebleau. — Sommaire de l'Édit des Monnoies. — Mort de M. de Bussy-Versoris. — Deux Remonstrances au Roi. — Autre pastorelle, pure fadèze. — Absolution finale de l'assassin Voisin. — Ordonnance défendant le port de petits pistolets. — Histoire de Fier-à-Bras. Le *Pruritanus*, petit libelle contre le Roi d'Angleterre. — Extraits dudit. — Quolibet anti-jésuitique. — L'imprimeur Bérion poursuivi pour *le Secret des Jésuites*. — Un ouvrage du président Fauchet. — Le Prince de Condé malmené du Roi, que la passion emporte. — Pelletier, huguenot converti, écrit contre l'*Apologie* du Roi d'Angleterre. — Un Génovéfain et un Fratri ignoranti, qui allaient passer à Charenton, sont attrapés et châtiés. — Maladies à Paris. — Bajaumont, favori de la Reine Marguerite, est à toute extrémité. — Le médecin Le Moyne en revient. — Petit, premier médecin du Roi, se démet et se retire à Gien. — M. de Lesdiguières fait le serment, comme maréchal de France. 1 à 34

Octobre. — Dix pièces à la main, assez curieuses. — Thèses de M. de Champvalon en Sorbonne, et conflit de préséances entre le Recteur et l'Évêque. — Patentes du Roi pour les Francs-fiefs. — *Le Dauphin*, par de La Fons. — Critiques des Thèses de Champvalon. — *Bibliotheca Senensis*. — Petit bréviaire et Office ordinaire des Anglais. — Portraits des Cardinaux; Épigramme à leur adresse. — Une Sainte françoise, canonisée à Rome. — Ducat de Louis XII. — Un troc de médailles avec M. de Montaut. — Un arrêt du Conseil privé et un Édit royal. — Un factum apologétique de l'Édit des Monnoies. —Départ de l'Ambassadeur d'Angleterre. Cadeaux du Roi, de la Reine, de la Reine Marguerite. — *Tortura torti*, Bellarmin. — Extraits dudit libelle. — Mort de Mlle de La Gilquimère, de la R. P. R. — Bérion l'imprimeur mis hors de prison. — Mme de Til, tante de L'Estoile, se fait représenter au baptême de l'enfant d'une cousine. — *Le Petit Olympe d'Issy*, fadèze en vers. — Mot du Roi sur le couvreur de la Reine Marguerite. — Généalogie de Portugal. — Panégyrique de Latinus Pacatus Drepanus. — Tertullien, édit. de Véchel. — Excellent presche du jeune ministre Le Faucheur à Charenton. — *La Défense des P. P. Jésuites*, nouvelle bagatelle. — Duranti, gendre de L'Estoile, gagne la cause de Poussemothe, son autre gendre, contre l'avocat Mauguin. —Vers de Navières sur la mort du conseiller Berger. — Stances sur les amours du Roy et de Mme la P. D. C. — *Le Chemin à l'Athéisme*, etc., nouveau livre, par le prieur Vialar. — *Tombeau*, par un mari sur la mort de sa femme. — Lettre faite par une dame bien disante. — *Tombeau*, de feu M. de Buzanval. — *Amphitheatrum anatomicum, Lugduni Batavorum*. — Pyramide de la Paix, à Leyde. — Grande querelle de la Prédestination, à Leyde. — *Mitte arcana Dei*. —Visite et charité de L'Estoile à une pauvre damoiselle. — *Non vidi justum*, etc. — Un prêtre pendu en Grève, pour viol, et, une servante, complice, fouettée au pied de la potence. — Sonnet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur l'Abrégé de la Vie du Roi, par Sully. — Mot sur Sully. — Les Questions du P. Cotton au Diable. — Extrait d'une lettre latine. — Le marquis de Rosni marié, à Charenton, avec la fille du comte de Créqui. — Toilette des mariés et dîner à eux donné par le général Duret. — Querelle entre Termes et Benac, laquelle amène Balagni et Benac à s'entr'attaquer. — Tous deux sont blessés; une femme et un enfant tués. — M. de Bouillon les fait mettre en arrêt, et informe le Roi, qui veut que justice soit faite. — Livres de la Foire de Francfort. — Portrait de Héléna Antonia. — Un Jeûne publié à Charenton. — Chronique des Frères Mineurs. — Six bagatelles pour vingt-sept sols. — *L'Excellence de la Vieillesse.* — Mot du Roi sur la justice de Messieurs du Parlement. — Mort de Goguier, secrétaire du Roi; de Dolu, grand-audiencier; de Boscheron, substitut; de Mlle Versoris; de M. Le Couvreux, dit « l'Ame damnée ». — Petites véroles, dont meurent les deux frères de Massignac. — Mort du comte de Sommerive, décédé à Naples. — Bruit de la disgrâce du Chancelier, dont les prévarications sont notoires. — L'Estoile en rapporte deux exemples. — Entreprise du prince de Joinville sur la comtesse de Moret. — Jeu que joue le Roi en cette circonstance. — Les Conseilleries de la Cour à 49,000 francs. — *Sancti Zenonis, Veronensis Episcopi, Sermones.* — Extraits desdits Sermons 34-69

Novembre. — Mort de M. de Paienne, qui à quatre-vingts ans avait épousé Mme de Nemoux, âgée de vingt cinq ans. — Morts de Mlle de Fagone, mère de l'avocat Du Val, et du procureur Lambert, son beau-frère. — Harangue du président Janin aux États de Hollande. — L'inscription de la ville de Henrimont, de M. de Sully. — Lettres de Venise. — L'Ambassade du Persan à Rome. — Grand jeûne à Charenton. — *Litanentici*, du jésuite Serarius. — *Le Trompette françois*, fadèze nouvelle. — Mort de la baronne de Saint-Luc. — Lettre de l'Empereur au Pape. — Institution charitable des avocats et procureurs en faveur des veuves, orphelins, etc. — Traité de l'Ordre de Chevalerie. — Rentrée et serments de la Saint-Martin. — Alerte domestique dans la maison de L'Estoile. — *Consolation*, de Nervèze, à M. de Saint-Luc. — L'*Apparatus* de M. de Serres; Lettre pour sa défense. — Six Oraisons de Cicéron traduites par Joubert, sieur de Chastillon. — Mort de Mlle Brion. — Un livret du ministre Clémanceau. — Nouvelle fadèze sur les Monnoies : *Suite des rencontres de Me Guillaume*, etc. — *Au peuple de France*, sixain. — Drôlerie du temps. — Autres extraits des Sermons de Zénon. — Recette contre les hémorroïdes. — Trois nouvelles plaquettes. — La Reine accouche d'une princesse. — Mort du conseiller et doyen de Fleuri. — Courtin lui succède. — Le sieur La Tour opéré de la pierre par Collo. — Quatre fadèzes nouvelles. — Escapade du Roi courant après la Princesse de Condé. — Mot de la duchesse de Verneuil au Roi. — Le Prince de Condé emmène sa femme à Bruxelles. — Prédiction d'almanach à ce sujet. — Fuzy, curé de S. Barthélemy, est poursuivi pour son *Mastigophoros*. — Il est accusé d'hérésie, de sorcellerie et de paillardise. — L'avocat Lescarbot est recherché pour la même cause. 69-88

Décembre. — Lettre consolatoire à Mme de Molac. — Thèses du curé Fuzy. — Lettre du Prince de Condé au marquis de Cœuvre. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nouvelle bagatelle du P. Gontier contre les ministres de la R. P R. — Almanach de Morgard, Parisien. — Mort de M. Anjorrant, sieur de Clayée. — Préjudice causé à L'Estoile par feu l'huissier Conat. — Nouveau-Testament annoté par le ministre Marlorat. — Un imprimeur et son compagnon pendus au carrefour des Mathurins. — Un gentilhomme assassiné, près de S°-Opportune, par un autre gentilhomme. — Inventaire des livres de L'Estoile. — *Remerciement au Roy par les Avocats*, bagatelle. — Avis venu de Rome au Roi sur Venise. — Lettre de Sully au Prince de Condé. — Bréviaire anglais. — L'Estoile est malade et on le saigne. — Avis de Rome, que l'Histoire du président de Thou est censurée. — Mort du procureur Le Royer. — Nouvelle bagatelle sur les Monnoies. — Bonne (ou sotte) coutume des étrennes. — Lecture de fin d'année : *le Théophile*. — Extraits de ce livre. — Réponse de Coeffeteau à l'Apologie du Roy d'Angleterre. — *Quæris quare? Cur?* — *Boutade de Me Guillaume*. — Discours nouveau sur les Monnoies. — *Contrepoison et préservatif*, etc., du P. Baile. — L'estat du doyen de Fleuri vendu 50,000 fr. — Les prédicateurs de l'Avent se répandent en invectives contre ceux de Charenton, l'État et le Roi lui-même. — Le P. Gontier déclame contre les Huguenots, en présence du Roi, le jour de Noël. — Sully se plaint de ce langage séditieux, que tolère le Roi, disant que ceux de Charenton font autant et pis encore. — Le Prince de Condé refuse de recevoir les lettres de Sully. — Éloge des tetins de la Reine Marguerite, bien payé au prédicateur. — Lamentation de L'Estoile sur les infirmités de sa vieillesse. — *Votum*. — Don du Roi aux Jésuites pour acheter leur chapelle de La Flèche. — Sully rabroue le P. Cotton venant réclamer le payement de ce « petit don ». — Mort du ministre Marmet, à Nérac 88-106

1610

Janvier. — Étrennes. — *Bibliothèque*, de Vigniers, trois pièces en taille-douce. — Édit sur les salaires des greffiers, etc. — Mauvais état de santé de L'Estoile. — Le *Mastigophore*, d'Antoine Fuzy. — Bellarmin contre l'Apologie du Roy d'Angleterre. — Abjuration, à Charenton, d'Enguerrant, curé de Lorgerie, près Gisors. — Dix-sept médailles cédées par L'Estoile. — Suicide du nommé Saûle : détails et réflexions. — Mort du président de Silly; de l'auditeur des Comptes Cochon; des médecins Lemoyne et Paumier. — Lettre de Genève, de Chausson. — Réponse de Pelletier à l'Apologie du Roy d'Angleterre. — Psautier de Puyherbaut. — Acte d'appel de l'Électeur de Brandebourg, etc. — Édit en faveur des Référendaires. — L'Estoile obtient gain de cause contre une nièce et le Chapitre de Saint-Lô. — Mort du maréchal d'Ornano. —Vers contre les Jésuites. — Mort d'Abel Langelier, l'imprimeur. — *L'Anti-Guillaume*. —Vers latins contre le P. Cotton et contre Badouère. — Lettre à Monseigneur le Prince de Condé. —Tombeau de Mme de Saint-Luc, par Chevalier. — Extraits d'un registre à la main prêté à L'Estoile. — Propos sérieux sur le fait du mariage. — Fadèzes diverses. —Titres de M. de Sully. — Livre de Recettes de l'Estoile. — *Heures desrobées*, de Camerarius. — — *Rei non fictæ narratio*. — Le jésuite Badouère. — Lettre du Prince de Condé à Madame sa mère. — Lettre de Du Perron. — Serment

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de M. de Lesdiguières, comme maréchal de France, en séance du Parlement. — Ballet de Hiboux et de Chahuans, fadèze. — Factum pour le Curé de S.-Barthélemy. — Entretien avec Bacheco, prêtre anglais. — Distique contre le Pape. — Discours consolatoire à la France sur la mort du maréchal d'Ornano. — Mort de Dorsi, président du Grand Conseil; du Cordelier Feuardent. — Le jeune Fouet recommandé à L'Estoile. — De Bérule, cousin de L'Estoile, vient le visiter. — Le Roi rend la chaire et la liberté au P. Gontier, ce dont on est fort étonné. — Maladies étranges en cette saison. — Prière latine. —Vers sur la Chambre de l'Édit. — Du Roi et du P. Cotton. 107-135

Février. — *Phlogis et Terpsinoe*, du président de Thou. — Le Roi et la Reine à la Foire. — L'*Introduction à la Vie dévote*, par l'Évêque de Genève. — Baptême d'un fils du Comte de Trême, à S.-Germain-l'Auxerrois. — M de Vendôme se bat à coups de pelotte de neige sur le Pont-Neuf. — *Le Jeu du Totum*, sonnet. — Vie du bienheureux S. Jean de Sahagonne. — Défense du ministre de Vassy contre le Minime de Bradacourt, pour mettre au paquet des *Ministromachies*. — Un petit régiment ambulant de Capucins espagnols. — Sornette d'un Moine blanc sur les Huguenots. — Le Bon, neveu de L'Estoile, fait sa profession de moine à S.-Victor. — Lettre de Rouen : cause singulière entre deux Huguenots; progrès des Jésuites de la province, etc. — Le jeune Fouet est pris par L'Estoile pour l'instruction de ses deux jeunes enfants. — Le Traité de la Chancellerie, de Miraumont, pure fadèze. — Remonstrances du Procureur Général Gassion. — Avis de Rome et de Venise : mort du chevalier Borghèse, le plus jeune frère du Pape, et du Cardinal St-George; Ligue de Bavière, Cologne et Mayence, pour la défense de la Religion Catholique; le Cardinal Delphini à Florence, etc. — *Editto del Maestro del Sac. Palazzo*, etc. Censure Romaine. — Ballet de M. de Vendôme, fadèze. —Denrées légères apportées de Rome, pour mettre au paquet des fadèzes supertitieuses.—Mariage du conseiller Guilbon avec Mlle de Lespine : commérages à ce sujet. — Besoins pécuniaires de L'Estoile. — Mort de l'avocat Chauvot; sa succession. — *La Bourgeoise desbauchée*, baguenaude nouvelle. — *Anatomie du livre de Coeffeteau*, par Du Moulin. — La Blanque rétablie à Paris, au bout du Pont-Neuf. — L'Estoile éteint une de ses dettes. — Discours contre les citations du grec et du latin ès plaidoiries de ce temps.—Rigueur du froid, au Quaresme prenant. — *Les Trophées du Roy Jacques I*, etc., ou « Jacob triumphant », sot livret de fariboles. — Le Mistère et miracle de Mgr S. Jacques en la ville de Compostelle, etc. — Mort de Mlle du Rolet, qu'entretenait le président Chevalier. — Mort du conseiller Du Fresne-Canaye. — *Discours des marques de l'Église*, par l'Archevêque de Bourges. — Mort du président Rancher; de l'imprimeur-libraire Guillemot. — Le Dauphin joue son ballet à l'Arsenal. — Mort de Guérin, le Fol de la Reine Marguerite. — Dégels froids, avec neige, grésils et verglas, etc. Nonobstant, les brelans et la Foire vont leur train. — Le président Chevalier achète l'état de Premier Président des Aides 60,000 livres, plus 10,000 écus d'épingles. — Tripotages et propos sur cette « Première Présidenterie ». — Le Roi s'oppose à la Censure que la Cour veut prononcer contre celle qui a été faite à Rome de l'Arrêt de condamnation de Châtel. — Les « Avant-coureurs de liberté », au carnaval de Rouen. — Grands bruits de guerre, que le Roi favorise, etc. — Ce que l'on dit des mouvements

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Prince de Condé. — Les Bibles huguenotes de Deodati répandues à Venise. — On y brave la Censure romaine contre l'Histoire du président de Thou. — Amsterdam et ses environs ravagés par les inondations. — Une fille de maison, ayant fait un enfant, s'en va décharger aux champs, et l'on en jase. — Privilège des prêtres aux Filles Repenties. — Couvents de femmes comparables au plus célèbre bordeau de la ville de Paris. 135-158

Mars. — *Histoire pitoyable de parricides commis..... à Blaye*, bagatelle. — Mort de Mlle Odeau, belle-mère de feu M. du Coudray, frère de l'Estoile; de M. de Chezelles, ancien avocat au Parlement. — Avis de Genève : Découverte d'une conjuration contre la ville; exécution, au Molard, du médecin Canut, condamné pour sodomie et empoisonnement. — Avis de Lanagerie au Roi sur les blasphèmes. — Enterrements du président Ranchin et du conseiller du Fresne-Canaye : l'un pompeux, l'autre simple. — Un paquet : Écrits divers. — Mort de Charles Poussemothe, frère du gendre de L'Estoile; de l'avocat Boissière; du procureur Barbier. — Mortalité à Paris, principalement de pleurésies. — L'Estoile fait un mauvais accommodement pour terminer enfin un bon procès. — Ce qu'il faut penser des procès. — *La Rescousse du Temps prisonnier*, fadèze. — *La Magnifique Doxologie du Festu*. — *Les Matinées du sieur de Cholières*. — Mort de Mlle de Loans, veuve d'un beau-frère de L'Estoile. — Plaisant tableau d'Adam et Ève, représentant au naturel M. et Mme de Sully. — Le « royaume de fouterie » et les tetins de la Reine Marguerite : mauvaise recouverte du Jésuite Sufrin, prêchant à Notre-Dame. — Arrêt contre *la Chasse de la Beste Antichristianisme*. — Mort de Victor Cayet. — Ses dernières paroles sont d'un impie. — Grande mortalité à Paris : les Cordeliers sont sur les dents. — Les plaidoyers de Corbin : robineries. — Procès-verbal de la sommation faite de la part du Roi au prince de Condé, avec la protestaion dudit prince. — *Discours prodigieux et espouvantable de trois Espagnols et une Espagnole*, etc... *Ensemble l'Arrest du Parlement de Bordeaux*. — *Le Lumbifrage*, de Rouillard; plaisant matagot. — *La fuitte de la Beste hors de la ville de Rome*. — *Les Caractères des Vertus et des Vices*, du sieur de Tourval, et *le Sénèque chrestien*, du même. — *Sacre, Couronnement et Entrée de la Roine de France Élisabeth d'Autriche*, etc., avec l'*Entrée du Roy Charles IX*. — Le Roi revient de Fontainebleau, mal content de n'avoir pu s'accommoder d'une belle fille, de celles de la Reine, nommée Foulebon. — Ouragan de vent à Paris, et accidents qu'il cause. — Factum de M. Le Seingneur, sieur de Vicquemare, Conseiller au Parlement de Rouen : il est plaisant. — L'Estoile vend un lot de ses livrets et libelles. — Discours funèbre sur la mort de Cayet, et autre sur la mort d'une Damoiselle courtisane. — *Le Satyricon*, de Barclay, 1re et 2e parties. — Un coup de tonnerre. « Quand il tonne en mars..... » — Mort de Mme de Bellièvre, et grand enterrement. — Un Registre de la Ligue, pour la plupart, de *la Suitte du Manant*, libelle supprimé et introuvable. — Extraits dudit Registre, et Extrait d'un plaisant Discours d'un Seize catéchisé par les Politiques (1593). — Épigramme sur la mort de Me Cayet : *Epitaphium Victoris Caietani*, etc. — Trois voleurs : l'un roué, les deux autres pendus, au Pont S.-Michel. — Mort du Correcteur des Comptes Nicolas; du receveur Brigueran. — Désintéressement du médecin de L'Estoile. — Mort de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mme Claude de Bénévent, nièce de L'Estoile. — Mort de M. Leclerc, sieur du Tremblay. — M. de Hélin, médecin de L'Estoile. — *Le Sommaire des Secrets de l'Apocalypse,* lequel n'en découvre guères. — Mort de M. Melian, trésorier en la généralité de Bourges. — Bruits d'une guerre générale. — Le Prince d'Anhalt à Paris est bien accueilli par le Roi. — Le jeu, l'amour et la piaffe, vices de ce temps. — Panégyrique de la Vierge Marie, par un avocat, qui visoit la bourse de la Reine, mais ne l'attrape pas. Le Roi se gausse de lui. . 158-193

Avril. — *Le Panthéon huguenot,* du P. Richeomme : citrouille vide. — Mort de la femme de La Tour, Italien banqueroutier et prisonnier à la Conciergerie. — *Chasse-vérole des petits enfants.* — Cruauté commise à Metz. — *Instructions pour faire les éperviers et s'en servir.* — *Tumbeau et résurrection de l'Amour,* etc. — Généalogie de Navarre. — *Le Siège des Muses.* — *Les Dévots Élancemens du Poëte chrestien.* — Cours de Godefroi. — Le Palais est transféré aux Augustins, à cause des préparatifs pour l'Entrée de la Reine. — Quatre Discours dévots, par Regnaut Cordier : bon livret. — Nouvel Avis pour l'institution charitable d'avocats et procureurs en faveur des veuves, orphelins, etc., avec l'Arrêt du Conseil portant ladite institution. — L'Estoile se sent extraordinairement travaillé de son mal. — Visite à son neveu Tronson, qui a eu la jambe cassée d'un coup de pied de cheval. — Réflexions sur Mme Tronson, sa nièce. — Prêt de livres à M. Justel. — Vers latins contre la Censure de Rome sur l'Histoire de de Thou. — Oraison funèbre de M. de Nancé, par Cujas. — Contre-factum du sieur de Vicquemare. — *Le Monde renversé sens dessus dessous.* — Livret relié à la turque. — Deux tableaux du Cabinet de L'Estoile, et des plus rares, abîmés par la pluie (crayon de Poltrot et image d'un homme mort). — Deux bagatelles de dévotion. — Mort de Mlle de Gohorri, hotesse de L'Estoile. — *Sidereus Nuncius,* etc., imprimé à Venise, avec une lettre de Fra Paolo à M. de Lescale. — Les Saints des sablons mouvans d'Etampes. — Mathieu de L'Estoile fait à Notre-Dame l'exhortation au Synode des Curés. — Conversion à la R. P. R. de Georges Brisset, sieur d'Esgrustières. — *De sacris unctionibus libri tres,* méchant livre ligueur. — Extraits dudit. — Harangue de M. de Boissise aux Electeurs du Saint-Empire. — Mort du Secrétaire d'État Forget, sieur de Fresne. — Audience donnée par le Roi aux députés de Hollande et de Zélande. — Arrêt de la Chambre de l'Édit contre M. de Vicquemare, le condamnant à épouser la fille qu'il avait fiancée, ou à avoir la tête tranchée. — Il se déclare résolu à la mort plutôt qu'au mariage; puis, se laissant persuader par le ministre Du Moulin, il exécute l'arrêt, comme contraint et forcé; mais il demeure sourd à toutes les protestations et supplications de l'épousée. — Cri de l'Entrée de la Reine. — Mort du garde-meubles Maumier. — La Cour tient son parlement aux Augustins. — Le Seigneur maudissant ses juges. — Un paquet de Curiosités. — L'entrée de la Reine différée. — Entrevue du Nonce avec le Roi, qui ne peut se maîtriser. — Manifeste du Prince de Condé. 193-214

May. — L'Estoile, saigné derechef, ne s'en trouve pas mieux. — Mort du notaire Saint-Fuscien. — Deux gentilshommes passés par les armes pour s'être battus en duel. — Opinion de Calvin sur la Cène.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Mort de la fille du trésorier Siberet. — Accident sur le Pont-Neuf. — Parade des Enfants de Paris. — Mort du receveur Martin. — Le sacre et couronnement de la Reine décidément fixé au lendemain 13 mai. — Propos divers sur le Prince et la Princesse de Condé. — L'Entrée de la Reine annoncée pour le dimanche 16 mai. — Sacre et couronnement à Saint-Denis. — Particularités. — 14 MAI, jour de la mort du Roi. Remarques sur cette triste journée. — Songes et présages. — Le Roi défunt et l'astrologue Thomassin. — Destinée des hommes sous la main de Dieu. — Les Jésuites accourent des premiers au Louvre. — Paroles du P. Cotton. — Gémisseménts de la Reine. — Sully la vient trouver. — M. de Mayenne et M. de Guise. — Tout le monde fait son devoir. — Le jeune Roi confié aux Gardes. — Fin de ce Registre des Mémoires-Journaux de l'Estoile. — Réflexions mélancoliques. 214-232

MAY (*suite*). Avénement du nouveau petit roi Louis XIII, âgé de 8 ans 7 mois 18 jours. — Il se rend, avec la Reine Régente, au Parlement, et prend séance en son lit de justice. — Arrêt déclaratif de la Régence. — Réconciliation du duc de Mayenne et du maréchal de Brissac, des ducs d'Espernon et de Sully; protestations de fidélité du duc de Guise. — Le sieur de Concini rembarré par le Premier Président. — Le Roi est conduit à Notre-Dame. — Propos d'un manant, et qui le fait appréhender. — Autre arrestation pour mauvaises paroles. — Les Jésuites font reprendre leur bâtiment de la rue Saint-Antoine.— Ravaillac transféré à la Conciergerie. — Autopsie du corps du feu Roi. — M. Justel et ses livres, que l'Estoile ajoute à ses paquets. — Mot d'un passant sur le petit Roi : il est aussitôt incarcéré. — Le presche à Charenton. — Tout se passe bien et sans tumulte. — Le comte de Soissons arrive à Paris et la Régente lui fait bon accueil.— Sully va le trouver et fait sa paix avec lui. — Singulier propos d'un gentilhomme, sur-le-champ arrêté. — Arrestation d'un soldat paraissant avoir des nouvelles de l'attentat de Ravaillac. — Bagatelles du jour. Rêve du jeune Roi, qu'on le veut assassiner aussi. — La Cour délibère sur la procédure à suivre contre Ravaillac. — Sonnet au Roi. — Parole de M. le Grand au comte du Lude, et répartie de celui-ci. — Interrogatoire de Ravaillac. — Il tient tête au Premier Président. — Confrontation avec le P. d'Aubigni, qui s'en tire dextrement. — Confrontation avec un valet d'apoticaire. — On va voir Ravaillac en sa prison, même le P. Cotton. — Le jour de l'Ascension, tous les prédicateurs exhortent le peuple à la concorde, tant à Paris qu'à Charenton. — Bonnes nouvelles des provinces. — Le Parlement retourne des Augustins au Palais. — Les portes de Paris fermées, le samedi 22 au matin, pour la recherche d'un homme qui devait tuer la Régente et le Roi. — Plusieurs curés et un Cordelier Portugais dénoncent les Jésuites, en chaire, comme fauteurs et complices de l'assassinat du feu Roi. — Mort du procureur Vorse.— Altercation entre M. de Loménie et le P. Cotton en plein Conseil.— Arrêt du Parlement contre Ravaillac. — Il est mis à la question, puis en chapelle et conduit au supplice. — On a peine à le préserver de la furie du peuple. — Au moment d'être écartelé, il reconnaît combien il a été abusé; il demande un *Salve Regina*, qui lui est refusé. — L'absolution ne lui est donnée que sous peine de damnation, en cas qu'il ait eu des fauteurs et complices, ce qu'il persiste à nier jusqu'au bout.— Il expire à la deuxième tirade, et, le peuple s'étant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ruë sur le corps, il est mis en pièces et l'on s'en dispute avec rage les derniers lambeaux qui sont emportés et brûlés au loin. — Mais, si le peuple est acharné contre l'assassin, les magistrats sont bien froids dans la recherche des fauteurs et complices. — Le maréchal de Bouillon, arrivant à Paris, est bien reçu de la Reine. — Un maçon fait prisonnier pour mauvais propos sur le feu Roi et menaces contre la Reine. — Autre garnement arrêté à Auxerre, la veille, pour avoir loué Ravaillac et le coup fait par lui. — L'arrêt de Ravaillac crié dans Paris. — Oraison funèbre prononcée à Cambrai. — Le jeune Roi fouetté par M. de Souvrai, son gouverneur, d'ordre exprès de la Reine sa mère. — Trait digne du Béarnais. — Les prédicateurs de la Pentecôte recommandent l'union et la fidélité au Roi. — Le ministre Durant, à Charenton ; un Capucin, à Saint-André-des-Arts. — L'Évêque de Paris ordonne une Oraison de Quarante heure, et l'Église de Charenton un Jeûne de pénitence. — Les Jésuites, emportant à La Flèche le cœur du feu Roi, partent de bon matin et bien accompagnés. — Force maladies frénétiques en ce mois, même avant la mort du Roi. — Mort de MM. de Hacqueville, Lagrange Le Roy, La Hayée, Boucherard, de La Barde, et de prou d'autres. — L'Estoile sent venir sa propre fin. 233-268

Juin. — Lettres patentes de Henri II qui ordonnaient la démolition de boutiques et échoppes gênant la circulation dans la rue de la Ferronnerie. — Déclaration du Roi pour les Édits de pacification. — Lettres de Londres sur l'émotion produite en Angleterre par la nouvelle de l'assassinat de Henri IV. — Les Jésuites malmenés à St-Gervais et à St-Eustache. — Déclaration prohibant le port d'armes. — Le livre de Mariana condamné par arrêt de la Cour à être brûlé. — Le Premier Président défend cet arrêt que l'Évêque de Paris et le Nonce du Pape ont attaqué auprès de la Reine. — D'Espernon se pose en défenseur déclaré des Jésuites. — Les Jésuites, revenant de La Flèche, rentrent dans Paris sous la protection de La Varenne, qui leur donne à dîner et prononce une harangue. — Les chevaux sont échappés, fermez l'écurie ! — Démêlé entre le président Vergne, l'abbé du Bois et le P. Commolet. — Sermon du P. Gontier au Petit St-Antoine, pour le livre de Mariana et contre les adversaires de la Société. — Accord entre le maréchal de Bouillon et M. de Sully. — Leur querelle datait du siège de Sedan. — Terrible tempête à Paris. — Ordre et Cérémonies de l'enterrement du roi Henri II. — Lettre du Prince de Condé à la Princesse sa mère. — Un garçon de quatorze ans condamné à être pendu pour propos criminel à l'endroit de la Régente et du Roi. — La Cour, réformant la sentence, le condamne au fouet et aux galères. — Nouvel écrit de l'abbé du Bois contre les Jésuites. — Ce que font les Jésuites pour justifier le livre de Mariana. — Une lavandière arrêtée pour s'être vantée de tuer le Roi et la Reine. — Le Prévôt des maréchaux de Pluviers s'étrangle en prison, où on l'avait jeté comme complice de l'assassinat du feu Roi. — Son corps, traîné sur la claie, est ensuite pendu et brûlé en Grève. — *Aphorismi Confessoriorum*, du P. Emmanuel Sa. — D'Espernon va à Compiègne pour y prendre le corps du feu roi Henri III et le faire enterrer à St-Denis. — Comment est expliquée la négligence de son successeur à cet égard. — Lettre de Zélande témoignant des regrets qu'y a excités la mort de Henri IV. — Enterrement du roi Henri III à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

St-Denis, sans pompe aucune et même sans décence : peu d'assistants et pas d'oraison funèbre. — Le feu de St-Jean en Grève a lieu sans cérémonie, à cause des circonstances. — Un fripier, pour avoir forcé trois de ses filles, est condamné à être brûlé vif, et son procès avec lui. — Le jeune Roi va donner l'eau bénite au feu Roi son père. — Lettres de Londres. — L'enterrement du Roi mis au mardi 30. — *Regrets funèbres sur la mort du Roy*, etc. — État des forces que le maréchal de La Chastre conduit à Clèves, au grand déplaisir des Jésuites. — Ce qu'il dit là-dessus au président de Thou. — La Reine donne l'eau bénite au feu Roi son mari. — Le corps du feu Roi est porté à Notre-Dame. — Débat entre les Compagnies sur les préséances. — Les saluts et bonnetades de Messieurs de Guise — Le corps du feu Roi est porté de Notre-Dame à St-Denis, où l'enterrement est célébré en grande pompe. — Bon vouloir du Premier Président, qui n'est point secondé. — Services solennels dans toutes les églises de Paris pour l'âme du feu Roi. — Panégyriques et oraisons funèbres. — *Declaratio apologetica. . Seb. Heissii, a Soc. Jesu.* — *Le Prince*, de Ribadeneira, et Catalogue latin, du même. — Vers latins contre les Jésuites. — *Diræ in parricidam.* — Démarche du P. Cotton auprès du Procureur-Général. — *Orbis terror, seu Concionum*, etc. — Mort de l'Archevêque de Rouen, frère bâtard du feu Roi. — Deux de ses abbayes données par la Reine à M. de Souvrai et au frère de la Concine, qu'on appelait « le Magot de la Cour ». — Observations. — Sur le bruit de la mort de M. de Boëce, gouverneur de Bourg, son gouvernement est tout aussitôt donné à Concine. — Revenu à la santé, il accourt et fait infirmer la décision. — Les principaux seigneurs commandant des places en Poitou, Saintonge, Angoumois et Languedoc, viennent à Paris prêter serment. — D'Aubigné se fait remarquer parmi eux, ainsi qu'un ministre du Dauphiné. — Tiédeur des poursuites sur l'assassinat du feu Roi. — Querelle entre le Prince de Conti et le comte de Soissons. — Le duc d'Espernon s'empare de l'esprit de la Régente. — MM. de Bouillon et de Sully marchent unis. — La *Conchierie* des grands hommes d'État du royaume. — Divers avis sur la mort du feu Roi. — Les Français *déniaisés*. — Un gentilhomme décapité à Étampes pour outrage à la personne du feu Roi et de la Reine. — Un garnement d'Auxerre envoyé prisonnier à Paris pour même cause. — Le jeune Saupitre remplace son père comme valet de chambre de S. M. — La Sainte-Beuve donne aux Jésuites l'hôtel de Mézières. — Ordonnance du Consistoire de Charenton pour le cimetière Saint-Père. — Attitude suspecte de du Ferrier, ministre de Nîmes. — Son collègue Cornille, logé à la même enseigne. — Le petit Roi peint avec une pique sur l'épaule. — Petites observations du temps, curieuses, mais véritables, extraites du mémoire d'un ami de L'Estoile — Ce qui se passa au Louvre lors de la mort du Roi. — M. de Souvrai et le Chancelier. — La chemise sanglante ôtée par le chirurgien Bérard. — M. de Vicq. — Le petit duc d'Orléans. — Le P. Cotton. — Le petit Roi et M. le Grand. — Le chevalier de Vendôme, le marquis d'Ancre, et Pierrot, le petit pied-plat de St-Germain. — Les Jésuites. — Le médecin du Roi Duret a son congé, quoiqu'étant du Conseil de la Petite Écritoire. — Ce qu'on dit de Ravaillac : a-t-il parlé? — Écriteaux satiriques à l'hôtel de Sully et à la maison de Maupeau. — Exécution fiscale d'une pauvre femme, pour la taille, dont le feu Roi n'avait pas été touché, la veille de sa mort, et imprécation du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frère de cette malheureuse. — Propos impudent du P. Gontier, répondant au feu Roi 268-320

JUILLET. — Première sortie de la Reine Régente depuis la mort du Roi, pour aller à Notre-Dame. — Elle est bien gardée et accompagnée. — Insolence de M. d'Espernon. — La Reine va à St-Victor. — Portrait du feu Roi sur son lit de deuil. — *Lettre déclaratoire* (ou *descrotoire*) du P. Cotton. — Oraison funèbre, par Pierre d'Amour. — Le fripier condamné pour inceste est étranglé et brûlé aux Halles. — Magnifique collation donnée par la reine Marguerite à la Régente, en sa maison d'Issy. — *Coronatio et consecratio regum Franciæ*. — M. de Bouillon quitte Paris pour aller au-devant du Prince de Condé. — Oraison funèbre, par le Père Portugais, laquelle est fort mauvaise. — Discours funèbre, par La Fons, un peu meilleur. — Gilles Robinot, imprimeur des *Triomphes du Roy*, fait prisonnier. — Le président de Thou va au-devant de M. le Prince. — Élégie latine de Gourdon, Écossais. — *Henrici Quarti Justa*. — Vers latins de M. de Chantecler, de J. Morel, de Marsilius. — Réponse de l'abbé du Bois à la *Lettre déclaratoire*. — *L'Apologie latine*, de Bellarmin. — Violences d'un Frère ignorantin contre un horloger du Palais. — Bruits répandus à dessein d'une St-Barthélemy prochaine. — Le peuple, devenu plus sage, ne se laisse plus persuader par les brouillons d'État. — Un garnement qui colportait ces bruits arrêté au Louvre même. — Esclandre de deux soi-disant prêtres livrés au Lieutenant-civil. — M. d'Espernon va au-devant du Prince de Condé, ainsi que M. de Sully. — Entrée du Prince dans Paris. — Il va au Louvre saluer le Roi et la Régente. — Le comte de Soissons le vient voir. — Le soir, le Prince retourne au Louvre pour être au coucher du Roi et le mettre au lit, et donner le bonsoir à la Reine. — Politique du Prince dans ses sentiments et sa conduite. — Paroles de la Régente, à son dîner. — Le comte de Soissons se déclare pour les Jésuites et menace quiconque les accuserait. — Alerte nocturne aux alentours du Palais. — La Varenne présente le P. Gontier à M. le Prince. — Le président Séguier lui rend visite. — Deux nouvelles bagatelles. — Discours de M. de La Gourmandière sur l'autorité des rois. — La lettre du P. Cotton est appelée « le *Purgatoire* des Jésuites ». — Sanglantes prédications du P. Gontier, en présence de d'Espernon. — Antoine Fuzil, curé de St-Barthélemy, prêche, au contraire, la concorde. — Fadèzes nouvelles : *Funèbres Cyprès; Les larmes de la France; Stances sur la mort du Roy; Portrait de Henri le Grand; l'Arrest du Livre de Mariana; Oraison funèbre*. — Meurtre d'un prêtre, à l'église St-Paul, par un serrurier. — Nuit tumultueuse dans Paris. — Alarmes respectives de M. de Bouillon, de d'Espernon, de MM. de Guise et de Sully. — Les Huguenots font bon guet. — Mot de la marquise de Verneuil sur la licence de la jeune noblesse. — Impudence de quatre soldats jouant dans la Grande Salle dorée du Palais. — Nouveaux tumultes nocturnes. — Concini va, de la part de la Reine, offrir au Prince de Condé de venir coucher au Louvre. — Quel jeu se joue au théâtre de la Cour? — Le P. Cotton et l'abbé du Bois aux prises chez le Lieutenant-civil. — Les députés des Églises P. R., MM. de Villarnou et Mirande, vont porter leurs plaintes à la Régente. — Sa réponse pour les tranquilliser. — Mesures de police criées dans la ville. — Nouvelles fadèzes jésuitiques : *Le Convoy du Cœur de Henry IV* et *L'Enseigne*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Prévoyant. — Mort, à Sedan, de l'ingénieur du Roi Erard. — Nouvelles prédication mitigée du P. Gontier. — On attribue ce demi-changement à M. de Mayenne. — Le Prince de Conti rentre à Paris avec le Prince de Condé. — Sommes d'argent promises aux Princes par la Reine. — L'Arsenal se vide petit à petit. — Ces prodigalités donnent à penser. — Les Princes de Condé et de Conti vont au Parlement et prennent séance. — Question des préséances. — Un livre de recettes. — Mot du petit Roi. — Drôleries sur les Jésuites et le feu Roi. — Nouvelles bagatelles. — Sonnet sur la mort du Roi. — Oraison funèbre, par le petit Carme Petrini. — Un soldat des Gardes arrêté et condamné pour menaces contre la vie du Roi et de la Régente. — Le seigneur Concini, Italien, reçu Conseiller d'État. — Le « Conseil de la Petite Écritoire ». — Vers qui courent sous main. — Oraison funèbre du feu Roi prononcée à Rome. — Particularité sur le crime de Ravaillac. — Lettre trouvée sur l'autel, le 15 oct. 1607, dénonçant le projet de l'assassin. — Envoi au Chancelier, qui n'en tint compte. — Quatrain des *Centuries* de Nostradamus. — L'épicycle de Mercure. — Grâce accordée par le Roi à un soldat des Gardes qui allait être passé par les armes. — La vérité sur l'affaire de l'autre soldat des Gardes. — Capture d'un homme qui voulait attenter à la personne du Roi. — Artifices et feintes. — *La Récréation mondaine*, etc., fadèze. — Mort des avocats du Lac et Dauger; du président Gaiant; du conseiller Brissonnet; du chaufecire La Planche. — Nouvelles de la mort du comte de Fuentès; de l'exécution du P. Fulgence à Rome. — Un état de Conseiller vendu 50,000 francs. — L'injustice couverte aujourd'hui du manteau de la justice. — La paix faite entre les jeunes Princes. — Le P. Baldouin arrêté à Heidelberg et conduit à la Tour de Londres. — Le Prince de Condé imbu des maximes jésuitiques. — Largesses de la Régente et insolence de Concini. — L'Estoile gêné dans ses affaires privées. — « Selon qu'on peult. » — Tristesses de la vie plus cruelles que la mort. — Les moines de Marmoustier reçoivent Concini comme leur abbé. . . . . 320-363.

Aoust. — Nuit inquiète. — Mort du maître des requêtes des Garannes. — Ode à M. le Prince, fadèze. — La reine Marguerite fait le pain bénit à St-Etienne-du-Mont. — Le général Rollant, marguillier, et le P. Gontier. — Mot du P. Fronton à Casaubon. — Danger de supporter les factieux dans un État. — *Diræ in parricidam.* — Le Prince de Condé à l'hôtel de Gondi. — Fadèzes nouvelles : Oraisons funèbres du feu Roi; *Funus regium.* — Paraphrase du *Beatus vir* par l'avocat du Roi Servin. — Mort de Madame de Chevri : ses trois mariages. — « Ainsi va le monde et son tric trac. » — Trois excès de M. le Prince de Conti. — Difficultés de Villeroy et de Sully avec la Régente, au sujet d'un don d'argent qu'elle veut faire à Concini. — *Le Mausolée royal*, du P. Jacques George. — *Le Cosmographie*, de Belleforest. — Le Prince de Condé et la Princesse. — Un ermite sur le Pont-Neuf : ses folies et singeries. — Oraison funèbre, par le P. Coeffeteau, et Remontrance de Pasquier, maître des requêtes, à la Reine. — Anagramme du nom de *Pierre Cotton.* — Trois Sixains sur le P. Cotton. — Harangue funèbre du docteur Valladier à Metz. — Déploration, en vers et en prose, par Fiefbrun. — Histoire latine de ce temps, par Bouteraie, avocat au Grand Conseil. — Imprimés nouveaux : trois bons et une fadèze. — Mort du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

procureur Damont. — Nouveautés : fadèzes et bagatelles. — *Le Théâtre de l'Antechrist*, par Viguier, et *les Triomphes du Roy*. — Mort de M. de Vicq, gouverneur de Calais. — M. d'Arquien lui succède, malgré la brigue de Concini et son insatiable avidité. — Propos du comte de Quairlus au gendre de L'Estoile. — Recherche curieuse sur le nombre XIV. — Baguenaudes nouvelles. — Trois placards de Monsieur de Paris pour les Jésuites. — Discours funèbre de Bertaut, évêque de Seez; Traité de l'Épée, et contre les duels, par Savaron. — *Le Deuil de la France*, fadèze nouvelle. — Arrivée, en grande compagnie, de M. de Verdun, Premier Président de Toulouse. — Le P. Cotton présente son *Instruction catholique* à M. de Bouillon. — Un sonnet de M. d'Aubigné, antérieur à la mort du Roi et la présageant. — Bruits, à Rouen, sur la mort prétendue de M. de Bouillon. — Ledit M. de Bouillon fait de M. Justel son secrétaire. — Mollerus, *In Psalmos*. — Guicciardin, commenté par M. de La Noue. — Un soldat pendu au Pont-Neuf pour assassinat. — Le Roi pose la première pierre du collège de Cambrai. — Il visite les Cordeliers et prend plaisir à les voir dîner. — Le P. Cotton et Casaubon le conduisent à la Bibliothèque et y entrent en dispute. — Vers latins sur l'an présent, où le fils du Pape a été pendu, et le Fils aîné de l'Église assassiné. — Prières latines d'Avenarius. — Vieilles médailles vendues par L'Estoile à un curieux, *id est* un fol comme lui. — Un miracle fait à Bourbourg par les reliques du P. Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus : le « Miracle pisseux » de Bourbourg. — Licence soldatesque de la compagnie du comte de Soissons à Dreux. — Mot du jeune Roi au P. Cotton, qui s'en plaint à la Reine. — Il se cache, par espièglerie, dans les Tuileries, et peu s'en faut qu'il ne soit fouetté par M. de Souvrai ou par la Reine. — Mort de M. Daphis, Premier Président du Parlement de Bordeaux. — M. de Nesmond le remplace, par la faveur de M. d'Espernon. — « Pierrot », petit paysan de Saint-Germain, vient voir le Roi, qui le reconnaît, lui saute au cou, de plaisir, devant tout son entourage, et veut le retenir à la Cour. — Duels : le chevalier Desmarais avec M. de Dunes, fils d'Antraguet, lequel est tué; et Desmarais est tué par un de ses frères. — Sept millions de livres tirés de l'Arsenal, du 14 mai au 15 août. — L'Université de Paris s'oppose à l'ouverture du Collège des Jésuites, et la cause est remise à la Saint-Martin. — On n'a que faire des Jésuites. . . . . 363-385.

APPENDICE

Supplément au Journal du Règne de Henri IV, tiré d'un manuscrit du temps, et imprimé pour la première fois en 1736. . . . 387-414

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A PARIS

DES PRESSES DE D. JOUAUST

RUE SAINT-HONORÉ, 338

M DCCC LXXXI

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06964 0848

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN